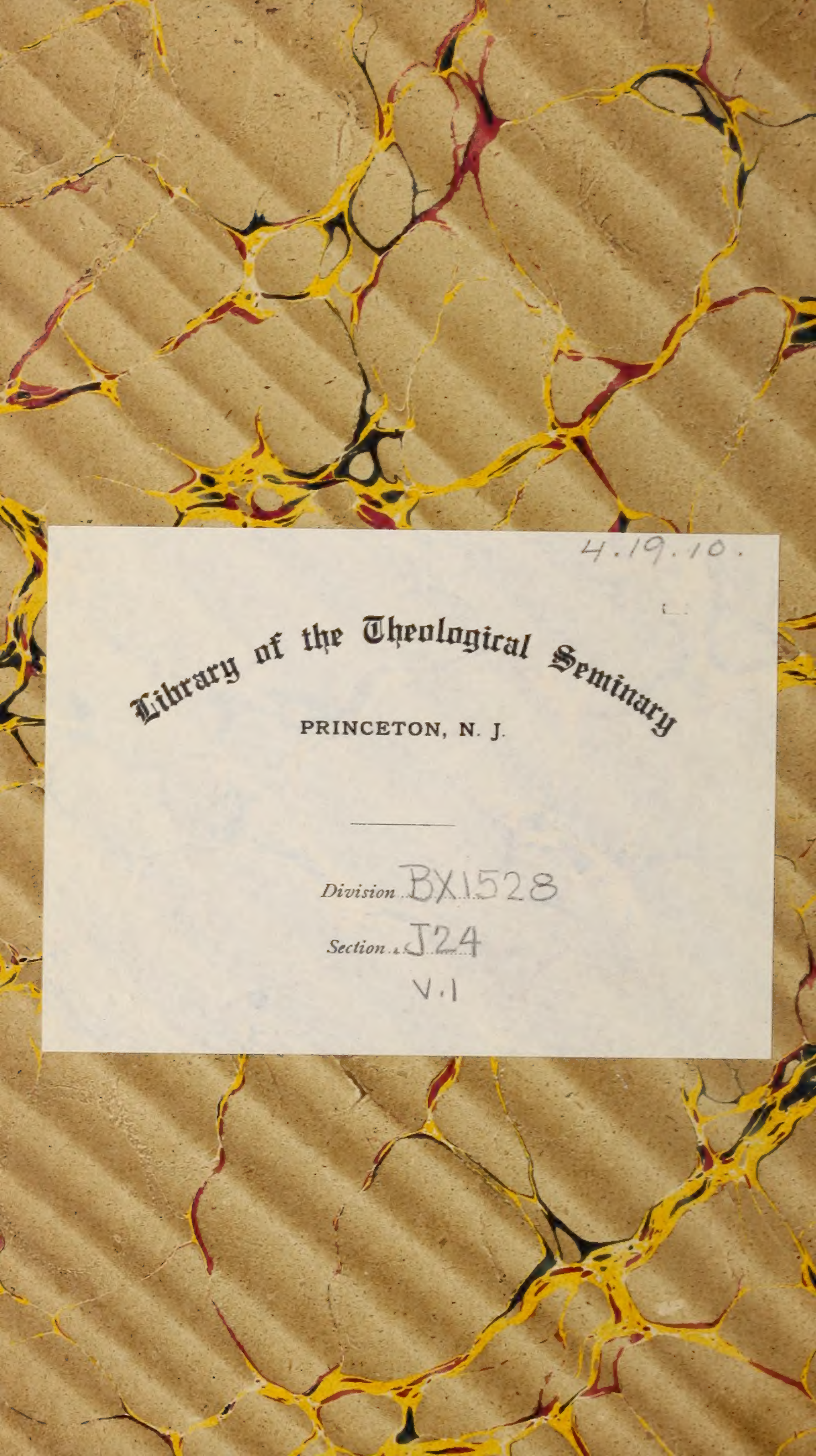

DIOCESE DE PARIS
St NICOLAS
du
CHARDONNET
PETIT SEMINAIRE



4.19.10.
Library of the Theological Seminary
PRINCETON, N. J.
Division BX1528
Section J24
V.1



PARIS.— IMPRIMERIE ADRIEN LE CLERE, RUE CASSETTE, 29.



HISTOIRE

DE

L'ÉGLISE CATHOLIQUE

EN FRANCE

D'APRÈS LES DOCUMENTS LES PLUS AUTHENTIQUES

DEPUIS SON ORIGINE JUSQU'AU CONCORDAT DE PIE VII

PAR

M. L'ABBÉ JAGER

Ancien professeur d'Histoire ecclésiastique à la Sorbonne,

CHANOINE HONORAIRE DE PARIS, DE NANCY ET DE RODEZ

OUVRAGE REVU ET APPROUVÉ A ROME

PAR UNE COMMISSION SPÉCIALE AUTORISÉE PAR N. S. P. LE PAPE.

TOME PREMIER



PARIS

ADRIEN LE CLERE ET Cie, LIBRAIRES-ÉDITEURS

IMPRIMEURS DE N. S. P. LE PAPE ET DE L'ARCHEVÊCHÉ DE PARIS

RUE CASSETTE, 29, PRÈS SAINT-SULPICE.

1862

vissimis rebus distento, præter consilium exciderunt; quas quidem emendationes te probaturum obsequentissima in Sedem Apostolicam voluntate professus es, et probandas esse tuo ipso judicio facile intelliges. Nonnulla adhuc fortasse supersunt quæ vel emendatione, vel saltem fusiori indigent explicatione, sed ea vel leviora sunt vel ad judicium nostrum non pertinent, vel lectorum prudenti opinioni libenter relinquimus. Quare opus tuis laboribus emendatum et illustratum ita probamus ut nostris adjectis emendationibus in lucem proferri merito possit, neque ambigimus aliquem extiturum qui suos sumptus in id conferre velit, ut omnes ex gravissimis tuis laboribus fructum percipiant uberrimum.

Faxit Deus ut quod auspicati sumus et tuis nostrisque votis feliciter cedat.

Romæ, v *Cal. Febr.*, *anno M.D.CCCLXI.*

VINCENTIUS TIZZANI,
Archiep. Nisib.,
e collegio Theologorum Urbis.

PIUS DELICATI,
Canon., *e collegio Theolog. Urbis.*

INTRODUCTION

Des erreurs graves et dangereuses ont été répandues dans ces derniers temps sur l'histoire de l'Église de France, par différents auteurs, dont la bonne foi serait difficile à justifier. Leur but semble avoir été d'abaisser l'autorité des souverains pontifes, d'affaiblir les décisions de l'Église, de réhabiliter la mémoire des hérétiques et de ternir celle des évêques ou des docteurs qui les ont combattus.

Ces sortes d'écrits, déjà flétris par le Saint-Siége et justement condamnés par plusieurs évêques, rendent nécessaire une nouvelle histoire de l'Église de France. L'honneur du clergé, celui du Saint-Siége, aussi bien que l'intérêt de la religion, la réclament impérieusement. Nous avons entrepris cette tâche avec l'aide de Dieu : nous nous sommes efforcé d'exposer l'histoire de l'Église de France dans toute sa simplicité, en l'appuyant sur les vrais actes de l'Église, et non, comme on l'a fait, sur les écrits passionnés ou les calomnies de ses adversaires. Nous espérons que le clergé de France applaudira à nos efforts et nous aidera à faire triompher la vérité.

Le clergé de France, dont les actes ont été si défigurés, a de belles pages dans l'histoire de sa patrie. Il l'a tirée des profondes ténèbres où, pendant de longs siècles, l'idolâtrie l'avait ensevelie. Des hommes apostoliques, envoyés de Rome

dès le 1er siècle de l'Église, y sont venus prêcher l'Évangile. Ils ont rencontré des obstacles presque insurmontables; la plupart ont subi le martyre, qu'ils cherchaient plutôt qu'ils ne l'évitaient. Mais leur sang est devenu une semence de nouveaux chrétiens. D'autres missionnaires sont venus et ont repris l'ouvrage inachevé de leurs prédécesseurs. Leurs progrès furent lents, parce que le peuple gaulois était attaché plus que tout autre peuple à ses superstitions. Mais enfin, à force de travaux, de patience et de sacrifices, ils ont renversé les idoles, planté la croix et préparé ce peuple à recevoir tous les bienfaits de l'Évangile.

A peine avaient-ils christianisé la Gaule que les barbares vinrent l'envahir, apportant avec eux leurs mœurs sauvages, leurs absurdes et cruelles superstitions. On crut que tout était perdu, que la religion et ses institutions seraient détruites par l'invasion. Mais, grâce aux évêques des Gaules, il n'en fut rien. Mesurant toute l'étendue du péril, ils se jetèrent courageusement entre les vaincus et les vainqueurs, engagèrent les premiers à se soumettre, touchèrent le cœur des derniers et les soumirent aux règles du christianisme. Les deux nations, une fois unies par les liens d'une même religion, se confondirent successivement. Les restes du paganisme disparurent sous les efforts d'un S. Remi et d'un S. Martin. Les doctrines chrétiennes s'infiltrèrent alors dans les familles. L'hérésie, importée de l'Orient, faillit en arrêter les progrès. Mais les évêques vainquirent l'hérésie, comme ils avaient vaincu l'idolâtrie. Maîtres des intelligences, ils furent admis dans les conseils des princes. Ils éclairèrent leur politique et donnèrent, de concert avec eux, des lois à l'État. La France prospéra à un tel point que S. Grégoire le Grand, qui

avait l'esprit si juste, écrivait vers la fin du VIe siècle : « Autant la dignité royale est au-dessus des conditions ordinaires , autant le royaume des Francs s'élève au-dessus des autres royaumes (1). » Ce résultat était l'ouvrage des évêques, on l'a trop souvent oublié; mais il est certain que ce ne sont pas les princes barbares qui ont civilisé la France et qui l'ont élevée à un si haut point de gloire.

Dans la suite des âges, les évêques n'ont jamais perdu de vue les intérêts et la gloire de la patrie. En s'appliquant aux devoirs de leur dignité, ils ont constamment eu devant les yeux ce qu'ils devaient à l'État. Aussi les princes ont-ils toujours trouvé parmi eux des hommes sûrs, des conseillers sages, des négociateurs habiles, des ministres fidèles et dévoués, fermes soutiens du trône. La confiance que leurs lumières , leur zèle , leur désintéressement et leur fidélité inspiraient aux princes, est une des gloires du clergé de France.

Débarrassé de l'hérésie et de l'idolâtrie, le christianisme prit un immense accroissement et enfanta tous les prodiges qu'on peut attendre de sa sublime doctrine. Aucune autre Église, après celle de Rome, n'a produit plus de dévouements, plus de vertus, plus d'œuvres de charité, plus d'ouvrages d'art et plus d'institutions scientifiques. Aucune n'a été illustrée par de plus grands saints, de plus brillants génies et de plus savants docteurs. Dirigée par la sagesse des évêques, elle est devenue comme un modèle, comme une lumière pour les nations voisines, parmi lesquelles elle a toujours tenu le premier rang.

(1) Greg. *Opera*, lib. V, *Epist.* VI.

Arnoul de Lisieux, prélat distingué, disait en 1160 dans une lettre écrite aux archevêques et évêques d'Angleterre : « La Gaule seule a constamment brillé au-dessus des autres (*nations*) par la pureté de sa foi, par l'intégrité de sa doctrine, par l'éclat de ses vertus et l'abondance de ses œuvres (1). »

Cet éloge aussi vrai que pompeux est d'autant moins suspect qu'il vient d'un étranger. Le territoire du diocèse de Lisieux appartenait alors aux Anglais, nation toujours rivale de la France.

En Italie on n'avait pas moins d'admiration pour cette Église. L'archevêque de Gênes, parlant, en 1409, aux ambassadeurs français qui se rendaient au concile de Pise, s'écriait : «Quelle autre contrée peut être comparée à celle-ci (*la France*) pour le mérite et la réputation des évêques qui la gouvernent ; pour la sainteté et la multitude des communautés régulières qui l'habitent ; pour le nombreux clergé qui y remplit les fonctions du saint ministère ; pour l'abondance des richesses et plus encore pour l'éclat des vertus, le zèle à maintenir les libertés ecclésiastiques, l'amour de la paix et l'horreur du schisme? (2) »

Sans doute, ce brillant tableau a aussi ses ombres. L'Église de France a eu ses temps de relâchement, de troubles et de scandales, à tel point qu'elle s'est vue en quelque sorte dans l'impossibilité de se relever par elle-même. Ce qui l'a sauvée, disons-le hautement, c'est son attachement à la foi catholique et son respect pour le Saint-Siége, deux principes qu'elle n'a jamais perdus, et qui sont encore tout vivants dans le cœur du clergé. Par ces raisons, peu d'hérésies sont nées dans

(1) Ap. Baron., an. 1160, n. 46.
(2) Von-der-Hardt, *Magnum Constantiense Concil.*, t. I, p. 67.

son sein. Elle avait répandu trop de lumières pour que les rêves d'un hérésiarque pussent y avoir des chances de succès. La plupart des hérésies qu'elle a eu à combattre lui venaient de l'étranger.

Les hérétiques, il est vrai, se sont efforcés, en tout temps, d'envahir ce beau pays et d'y répandre le poison de leurs doctrines. Que n'ont pas fait les manichéens sous le nom d'albigeois, au XIIe et au XIIIe siècle? Séduction, force, violence, ils n'ont rien négligé pour décatholiciser la France et lui ôter ses mœurs et sa civilisation. Mais ils ont trouvé un mur d'airain dans le zèle, la fermeté et le savoir de nos évêques. Par leurs soins vigilants et par des mesures énergiques, que certains esprits étroits ont pu ne pas comprendre, le pays a été sauvé d'une nouvelle barbarie, pire peut-être que celle de l'ancien monde. « Quand la raison est pervertie, dit Voltaire, l'homme devient nécessairement brute. La société n'est plus qu'un mélange de bêtes de différentes espèces qui se dévorent tour à tour (1). » Tel était l'avenir que nous préparaient les albigeois, et que nous ont ramené les philosophes du XVIIIe siècle, lorsqu'ils eurent perverti la raison. Voltaire, comme on sait, y eut sa bonne part.

Le protestantisme, héritier d'une partie des doctrines albigeoises, a renouvelé les mêmes excès et en a commis peut-être de plus grands encore, comme nous le verrons dans cette histoire ; mais, malgré ses violences, ses ruses et les faveurs de la politique, il n'a jamais pu s'établir d'un pied ferme en France. S'il n'y a point été étouffé comme d'autres hérésies, il a du moins été vaincu et confondu par la science de nos docteurs,

(1) *Siècle de Louis XIV*, c. XLI.

dont les armes victorieuses sont encore entre nos mains. Il ne s'en est point relevé : car on peut dire que le protestantisme n'existe plus en France. Poussé par une invincible logique, il s'est confondu avec le déisme, dont il a toute la stérilité. C'est ce que Bossuet avait prévu, quand il disait avec une si grande énergie « que les articles de foi s'en iraient les uns après les autres (1). » Jamais prédiction ne s'est mieux vérifiée ; les articles de foi sont tous partis. Les dogmes du péché originel, de la nécessité du baptême, le mystère de la rédemption, et même la divinité de Jésus-Christ ne sont plus que des opinions problématiques, sur lesquelles les pasteurs de la réforme permettent à chacun, du haut de la chaire, de croire ce qu'il veut. Allez, bons pasteurs, vos ouailles ouvriront un jour les yeux, quitteront vos pâturages et reviendront au vrai bercail de Jésus-Christ !

Dieu semble avoir veillé d'une manière particulière sur la foi de l'Église de France. A chaque hérésie tant soit peu dangereuse, il suscite des adversaires toujours supérieurs aux hérétiques qu'ils ont à combattre. Ainsi, nous voyons un S. Irénée contre les gnostiques ou valentiniens; un S. Hilaire de Poitiers et un S. Avit de Vienne contre les ariens ; un S. Prosper contre les semi-pélagiens ; un Hincmar de Reims contre Gotescalc ; un Lanfranc contre Bérenger. Plus l'hérésie est opiniâtre et menaçante, plus ses adversaires sont grands et puissants. Au XII[e] siècle l'Église était troublée, à la fois, par l'hérésie et le schisme, et jetée dans d'inextricables embarras. Alors paraît un homme extraordinaire, un véritable prophète, armé d'une puissance surnaturelle : c'est

(1) *VI[e] Avertissement.*

S. Bernard, une des plus grandes gloires de l'Église de France. Son ascendant tient du prodige : ni peuples ni rois n'y résistent. A sa voix, le schisme est bientôt éteint et l'hérésie terrassée. Les albigeois, témoins de ses miracles et touchés jusqu'aux larmes de ses discours, se convertissent en foule ; leurs chefs, n'osant se mesurer avec lui, prennent la fuite. Un autre hérétique, Gilbert de la Poirée, évêque de Poitiers, réfuté par lui, abjure ses erreurs. Le fier Abailard, mis en sa présence dans une conférence célèbre qu'il avait provoquée, est comme frappé de la foudre et ne peut balbutier un seul mot, lui qui était si hardi, si fécond et si éloquent devant son immense auditoire de l'école de Paris.

Les protestants trouvent aussi des adversaires supérieurs aux chefs de leurs sectes. Dès leur première apparition en France, ils rencontrent, outre les princes de Lorraine, une société qui, quoique encore dans l'enfance, est déjà fortement constituée et dévouée corps et âme au service de l'Église. C'est la société de S. Ignace de Loyola, qui avait pour principal but de combattre l'hérésie. Elle fait ses premières armes contre les protestants, qu'elle attaque partout où elle les trouve, en Allemagne comme en France, tantôt par écrit tantôt de vive voix, dans des conférences publiques et privées. Autant de combats, autant de victoires.

Pour consommer leur défaite, Dieu suscite successivement, outre le cardinal Duperron, deux hommes d'un talent et d'une autorité exceptionnels : c'est S. François de Sales et Bossuet. Le premier, bravant, en vrai apôtre, les glaces de l'hiver et le fer des assassins, se transporte au point central des protestants, les éclaire, les touche et les gagne autant par la douceur de son caractère que par la force de la vérité. La

conversion de plus de soixante-douze mille calvinistes est le fruit de ses travaux apostoliques. Le second, un des plus beaux génies de l'Eglise, cherche d'abord à dissiper leurs préjugés; mais lorsqu'ils résistent et qu'ils discutent, il prend contre eux les armes de la science, qu'il fait briller de l'éclat du soleil. Il ramène une multitude d'âmes égarées, frappe au cœur leurs pasteurs et les accable des traits foudroyants de son éloquence.

Il allait également *frapper un grand coup*, suivant son expression, en tournant ses armes contre les jansénistes, qui, après un long silence, venaient de renouveler leurs erreurs. Sa noble entreprise, déjà commencée, fut interrompue par sa mort. Mais Dieu tenait en réserve un autre adversaire non moins vigoureux et brillant : c'est Fénelon, dont l'esprit subtil et la facilité d'écrire semblaient lui avoir été donnés tout exprès pour combattre les jansénistes. En effet, avec un art merveilleux qui lui était propre, il dévoile leurs ruses et leur mauvaise foi, les attaque, les suit et les poursuit sans relâche jusque dans leurs derniers retranchements, sans leur laisser ni un subterfuge ni une subtilité. Chacun de ces grands noms nous rappelle un homme providentiel destiné à confondre l'hérésie et à maintenir la foi catholique.

Le clergé de France ne s'est pas borné à combattre l'hérésie dans son pays ; il a étendu son zèle aux contrées voisines et même jusqu'aux régions les plus éloignées. S. Hilaire de Poitiers combattit les disciples d'Arius jusqu'en Orient. S. Germain d'Auxerre, accompagné de l'évêque de Troyes, traversa deux fois la mer pour délivrer l'Angleterre de la plaie du pélagianisme. Nos missionnaires sont allés jusqu'aux extrémités du monde pour détruire l'idolâtrie chez des peuples

encore sauvages; tandis que l'université de Paris initiait aux hautes études tous les pays de l'Occident, en attirant dans son sein, par sa seule renommée, l'élite de leur jeunesse, dont le nombre surpassait quelquefois, dit-on, celui des citoyens (1). Il est certain du moins qu'on ne vit jamais dans aucune autre école, soit ancienne soit moderne, un tel concours de jeunes gens ni une telle confiance dans les maîtres qui devaient les instruire. Pendant plusieurs siècles consécutifs, on ne croyait pas avoir fait de bonnes études, ni être apte aux emplois et aux dignités, quand on n'était pas sorti de cette célèbre et savante école, qu'un auteur contemporain appelle l'*institutrice du monde entier*, *doctrix existit totius orbis* (2). De toutes les parties du monde et même de Rome, on recourait à ses lumières et l'on recevait ses décisions comme une espèce d'oracle : « Elle répand partout, dit le pape Honorius III, les eaux salutaires de sa doctrine, arrose et rend féconde la terre de l'Église universelle (3) » ou, comme s'exprime Alexandre IV, « elle est la source féconde d'où les sciences s'écoulent sur toutes les nations (4). » Ces paroles renferment le plus magnifique éloge qu'on puisse faire du clergé de France, à qui appartenait la gloire de cette grande école. Car c'est lui qui avait allumé et entretenu ce foyer de lumières, dont les rayons ont éclairé et fécondé, pendant plus de six siècles, toutes les contrées de l'Europe. Nous n'ignorons pas que cette célèbre école a eu aussi ses jours d'éclipse, nous avons eu soin de les marquer; mais la lumière n'a pas tardé à reparaître et à se revêtir de son ancien éclat. Ajoutons

(1) *Histoire littér. de la France*, t. IX, p. 78. — (2) Guill. *Brit. Philipp.*, l. I. — (3) Crevier, *Hist. de l'Univers. de Paris*. t. I, p. 290.
(4) Du Boulay, *Hist. de l'Université*, l. III.

que ce clergé a montré autant de dévouement que de science et qu'il a pris une part active dans toutes les grandes affaires de l'Eglise. Chaque fois qu'il s'agissait d'un schisme à éteindre, d'une hérésie à combattre ou d'une nation infidèle à convertir, il accourait et se mettait au premier rang : dans ces luttes il semblait sentir dans ses veines le sang du soldat français, si impétueux dans les combats et si avide de gloire et de triomphes.

Un clergé si zélé pour l'intégrité du dogme et pour la propagation de l'Évangile devait conserver avec vigilance la discipline, qui est le rempart de la foi. Aussi les *Canons de l'Église gallicane* portent-ils l'empreinte de la plus haute sagesse et sont-ils renommés dans l'univers chrétien. Souvent ils ont été copiés par les évêques des pays voisins, et ils ont excité même l'attention des conciles généraux.

Les magistrats civils puisèrent dans la même source leurs lois, leurs formes de jurisprudence et leurs règlements de police, et bannirent peu à peu les coutumes bizarres et les maximes cruelles que les vainqueurs avaient apportées du fond de la Germanie. Les célèbres capitulaires, qui furent pendant si longtemps en vigueur dans une grande partie de l'Europe, étaient, pour la plupart, le fruit de la délibération de nos évêques. Aujourd'hui encore, après tant de révolutions, on trouve dans nos codes des lois et des formes judiciaires empruntées au droit canon et aux anciennes décrétales. Nous nous sommes bien gardé de retrancher quelque chose de cette sage législation. Nous l'avons reproduite avec d'autant plus de soin que, comme pièce historique, elle nous montre plus clairement quel était, à diverses époques, l'état de l'Église.

Mais ce qui a le plus distingué l'Église de France, ce qui l'a relevée de ses chutes et l'a préservée des schismes, c'est son respect pour l'autorité du Saint-Siége. C'était là le sentiment le plus intime, le plus vif et le plus constant du clergé. Il a éclaté dès l'origine du christianisme en France, et il n'a changé en aucun temps, même dans les plus orageux et les plus difficiles. Nos évêques ont eu constamment pour devise ces mémorables paroles des prélats assemblés en 1663 : « La soumission que nous avons coutume de rendre au Saint-Père est comme l'*héritage* des évêques de France. C'est le point solide de *notre gloire*, qui rend notre foi invincible et notre autorité *infaillible* (1). »

Cet héritage, dont nos évêques se faisaient un point de gloire, s'est transmis d'âge en âge. Nous en trouvons des traces presque à chaque page de l'histoire et surtout aux époques critiques. Au IXe siècle, Photius, après sa révolte, voulut soulever l'Occident contre le siége de S. Pierre; mais il n'y trouva pas d'écho : la France, loin de l'écouter, lui répondit par des anathèmes. Malheureux les peuples qui se sont laissé entraîner par cet esprit superbe ! On sait dans quel état de faiblesse, d'ignorance et de décrépitude ils sont tombés depuis qu'ils ont quitté les sources de la vie. Eh bien ! nous dirons, avec une pleine et entière conviction, qu'aucune puissance humaine ne pourra les en tirer. Le retour à l'unité, seule force civilisatrice, est l'unique remède à leurs maux. Tant qu'il n'y recourront pas, ils étonneront toujours l'Europe par leur état d'abaissement.

Au XVIe siècle, les Allemands et les Anglais rompirent avec

(1) *Lettre circul. de l assemblée de* 1663 *aux archevêques et évêques du royaume*, citée par Languet, archevêque de Sens, *IIe Avertissement*, en 1718.

Rome. Par une noire ingratitude ils maudirent cette chaire d'où ils avaient reçu les lumières de la foi, source de leur prospérité. La France est restée inébranlable. Nos évêques, loin de suivre leurs exemples, se sont attachés plus fortement encore à la chaire de S. Pierre. En 1791, un pouvoir despotique et antireligieux a voulu les en séparer en usant de violence : mais plus la violence a été grande, plus le sentiment traditionnel de l'Église s'est manifesté avec éclat. Évêques et prêtres se sont élevés en masse contre une rupture déjà décrétée, et ont accepté la mort et l'exil plutôt que de souscrire à un serment sacrilége. Toutes les mesures de rigueur et de sang ont échoué devant leur inébranlable fermeté. — Triste époque dans notre histoire, mais glorieuse pour le clergé de France, qui alors, suivant l'expression du pape Pie VII, *a fourni au ciel plus de martyrs que tout le reste de l'Europe ensemble*. Leur courageuse résistance est encore et sera toujours présente à la mémoire du clergé, qui, aujourd'hui comme alors, nous sommes heureux de le dire, accepterait la mort ou l'exil plutôt que de renier sa foi ou d'être infidèle au Saint-Siége.

Nous ne dissimulerons pas que l'Église de France a eu aussi des démêlés avec Rome. Nous verrons qu'il y a eu quelque fois lutte, discussion, résistance, et même péril de schisme. Mais le même sentiment, c'est-à-dire le profond respect qu'on avait pour le centre de l'unité, et qui était gravé dans le cœur des peuples et des souverains, aussi bien que dans celui du clergé, a toujours réconcilié les esprits. Les décrets d'un S. Grégoire VII et d'un Innocent III finissaient par être exécutés.

Guillaume de Champagne, évêque de Chartres avant de l'être de Reims, n'a rien exagéré, lorsqu'en 1168 il dit au pape Alexandre III : « Telle est la France, qu'entre tous les royaumes

du monde il n'y en a point, à mon avis, qui ait montré constamment ni un attachement plus sincère, ni un amour plus vif, ni un dévouement plus affectueux pour le Saint-Siége (1). »

Les papes eux-mêmes ont reconnu ces sentiments et en ont rendu témoignage. Honorius III, en 1216, après avoir fait l'éloge des rois de France, qui dans toutes les circonstances critiques et difficiles avaient prêté secours au Saint-Siége, ajouta : « Nous avons le même respect pour l'Église gallicane, dont la foi et l'attachement au Saint-Siége n'ont jamais faibli en aucun temps : aussi pouvons-nous assurer que de tous les royaumes du monde la France est celui que nous aimons avec un amour de prédilection, et dont la félicité nous tient le plus à cœur (2). »

Grégoire IX, son successeur, rend, dix ans après, le même témoignage à l'Eglise de France et la place au premier rang après celle de Rome : « Nous reconnaissons et avouons, dit-il, qu'après le Siége apostolique, l'Église gallicane est pour toute la chrétienté un modèle et une colonne inébranlable de la foi. Sans vouloir blesser les autres Églises, nous disons que celle de France marche, non à leur suite, mais à leur tête dans la ferveur de la foi et dans un dévouement au Saint-Siége que nous croyons inutile de relever par la parole, puisqu'il est manifesté par de brillantes œuvres (3). »

Aussi les papes ont-ils regardé la France comme une seconde patrie. Chaque fois qu'ils étaient obligés de fuir de Rome et de l'Italie, pour éviter soit la violence d'un persécuteur soit les intrigues d'un schismatique, ils se réfugiaient en France,

(1) Ap. Baron., an. 1168, n. 18.— (2) Raynald, an. 1216, n. 39.— (3) Raynald, an. 1227, n. 60.

où ils trouvaient bienveillance, affection et conformité de sentiments. Nos rois, protecteurs perpétuels du Saint-Siége et de ses domaines, allaient au-devant d'eux et montraient, par leur profonde vénération et leur affectueux accueil, qu'ils étaient dignes du glorieux titre de *fils aînés de l'Église et* de *rois très-chrétiens*. L'Église de France, honorée alors de la présence de son chef, devenait en quelque sorte l'Eglise Romaine.

Une Église qui a occupé un si haut rang, qui a produit de si grands saints et tant d'illustres docteurs, méritait une histoire particulière. Ses grandes et belles actions, ses magnifiques monuments de zèle et de piété, ses glorieux combats pour la foi, ses sages règlements de discipline et son attachement inviolable au centre de l'unité, ne pourraient entrer dans le cadre d'une histoire générale. Les récits en seraient nécessairement tronqués, mutilés ou entièrement omis; les faits superficiellement présentés, et les questions difficiles, telles que notre histoire en offre beaucoup, non éclaircies. Nous en trouvons la preuve dans les diverses histoires générales qui ont paru jusqu'à nos jours. Une histoire particulière peut seule y suffire. C'est ce que les évêques du dernier siècle ont parfaitement compris. C'est pourquoi ils ont si bien accueilli et favorisé de toute leur autorité l'*Histoire de l'Église gallicane* par le P. Longueval et ses continuateurs.

C'est cette histoire, si renommée, que nous avons prise pour base de notre travail. Mais cet ouvrage n'a pas été achevé. En outre, la critique historique a, depuis lors, fait des progrès et apporté bien des lumières dont les auteurs, d'ailleurs fort recommandables, venus avant nous, n'ont pu profiter. Plus heureux que nos devanciers, nous jouissons de ces

avantages. Ainsi, d'une part, de patientes recherches ont amené la découverte de nouveaux documents, et éclairci des questions importantes, telles que celles qui concernent l'origine de nos Églises, le droit des papes, celui du métropolitain, les changements de discipline, les effets temporels de l'excommunication, l'autorité des décisions pontificales, etc.; d'autre part, des erreurs nouvelles sont survenues et ont engagé l'histoire dans des voies alors inconnues.

Nous avons donc cru devoir reprendre cette histoire en sous-œuvre, pour la mettre au niveau de la science et en faire la continuation. A l'exemple de ces écrivains, dont nous avons conservé le texte autant qu'il a été possible, nous nous sommes appliqué à être clair, net et précis. Aux erreurs nouvelles nous avons opposé une narration simple, fondée sur les actes de l'Église et les écrits impartiaux de ses défenseurs. Quant aux difficultés et aux questions délicates qui se rencontrent dans notre histoire, nous les avons abordées franchement, ne voulant rien laisser dans l'obscurité, et parfois nous avons été surpris de trouver, pour les questions les plus difficiles, des solutions inespérées, que nous avait fait découvrir une étude plus approfondie des annales de l'Église.

Pour nous garantir de toute erreur, nous avons envoyé notre travail à Rome, où le Saint-Père a daigné le soumettre à l'examen d'une commission spéciale, qui l'a accueilli avec faveur et y a attaché une grande importance. La commission, présidée par un archevêque et composée de ce que Rome a de plus éminent, a procédé avec une scrupuleuse attention, comme le prouvent les savantes observations qui nous ont été faites, et que nous avons adoptées avec d'autant plus

d'empressement que la plupart nous confirmaient dans nos conclusions. En nous honorant d'une approbation motivée, que nous publions en tête de l'ouvrage, la commission nous félicite d'avoir entrepris ce travail *devant contribuer puissamment au bien de la société civile comme de la société religieuse*, et d'*avoir rendu service non-seulement à l'Église de France, mais à l'Église universelle.*

Par ce peu de mots la commission romaine a parfaitement caractérisé l'histoire de l'Église de France. Cette histoire contribue au bien de la société civile, en donnant le développement des principes éternels qui fondent les empires et relèvent les États, et dont l'oubli ou le mépris les conduit infailliblement à leur décadence et à leur perte ; elle est d'ailleurs l'âme de notre histoire nationale, qui, séparée d'elle, n'offre plus qu'une suite de faits purement matériels et dépourvus de liens moraux. Elle a aussi de grands rapports avec l'Église universelle, qui a toujours eu les yeux fixés sur ce qui se passait en France. Les actes de notre Église et les graves questions agitées dans son sein ont toujours inspiré un vif intérêt aux autres Églises catholiques, et quelquefois, comme nous le verrons, leurs évêques et leurs docteurs y ont pris une part active. La publication de l'histoire de l'Église de France est donc un service rendu à l'Église universelle.

Tel est le but que nous nous sommes proposé et nous oublions volontiers les fatigues de notre tâche en apprenant, par le témoignage de la commission romaine, que notre travail est appelé à produire quelques fruits et à servir utilement la cause de l'Église.

DISCOURS PRÉLIMINAIRE

DU P. LONGUEVAL

SUR LA RELIGION

ET

LES MŒURS DES ANCIENS GAULOIS.

Avant d'écrire l'histoire de la religion chrétienne dans les Gaules, j'ai cru devoir tracer en peu de mots celle de l'idolâtrie gauloise, comme pour la faire servir d'ombre aux traits éclatants qui nous feront admirer la majesté et la sainteté du christianisme. Le contraste des superstitions et des vices dans lesquels le paganisme a plongé nos pères, nous fera mieux sentir les avantages infinis que la lumière de l'Évangile nous a procurés ; ce sentiment, en rendant plus vive notre reconnaissance, nous inspirera plus de vigilance pour conserver le don précieux de la foi, malgré les efforts que l'impiété et l'hérésie semblent redoubler dans ces derniers temps.

L'idolâtrie, fille de l'ignorance de l'esprit et de la dépravation du cœur, ne tarda pas à se répandre avec les descendants de Noé dans la plupart des contrées qu'ils allèrent habiter après le déluge. A la vérité, l'homme le plus grossier et le plus barbare trouvait dans sa raison l'idée d'un Être souverain, gravée par le doigt même du Créateur; mais c'était un frein trop incommode aux passions de son cœur. Celles-ci s'efforcèrent de le rompre; et, si elles ne purent effacer entièrement cette image de la divinité empreinte au dedans de nous-mêmes et dans les magnifiques ouvrages qui font admirer la sagesse et la puissance de l'ouvrier, elles en obscurcirent

les traits les plus marqués, pour y substituer des dieux qui les favorisassent. Ainsi l'homme raisonnable, mais abandonné à ses passions, s'aveugla jusqu'à se faire des dieux qui méritaient à peine le nom d'hommes, tant ils étaient vicieux, ou plutôt il personnifia et divinisa le vice même, pour s'y livrer sans remords. Or, comme les passions sont presque les mêmes dans tous les hommes, chaque nation idolâtre adora presque les mêmes divinités sous des noms différents.

Les Gaulois ne le cédèrent à aucun peuple de la terre en superstition, non plus qu'en tout le reste; et si un ancien égarement pouvait être un sujet de gloire, ils auraient pu se glorifier de l'antiquité de leur religion, qui paraît née dans la nation même dès les temps les plus reculés. Ils n'adorèrent pas d'abord les ouvrages de leurs mains, ils demeurèrent longtemps sans temples et sans idoles: soit que l'idée de l'Être souverain fût moins altérée dans ces premiers siècles, soit que les arts n'étant pas encore inventés chez eux, ils ne pussent ériger ni statues ni temples à leurs dieux. Les forêts, les vieux troncs de chênes, les pierres brutes, les lacs, les rivières, furent les premiers objets de leurs adorations. On ne tarda pas à donner des noms et des attributs à ces divinités. *Esus, Theutatès, Taranis, Bélénus, Camulus, Pluton* furent les plus anciennes divinités de la nation. Mais grâce à la lumière de l'Évangile, qui a fait rentrer ces dieux dans les ténèbres d'où ils étaient sortis, on n'en connaît guère aujourd'hui que les noms.

On croit communément que l'*Esus* des Gaulois n'est autre que le dieu Mars. Il serait plus naturel de penser que c'est le *Zeus* des Grecs, c'est-à-dire Jupiter. La ressemblance des deux noms, dont la transposition d'une lettre fait toute la différence, porte à le présumer; mais on voit, dans une ancienne inscription trouvée à Notre-Dame de Paris, *Esus et Jovis* comme deux divinités distinctes. Cependant il y a lieu de croire qu'Esus fut dans la suite confondu avec Jupiter.

Taranis est encore moins connu qu'*Esus*. Comme *taran*, en celtique ou bas-breton, signifie *tonner,* on pense que Taranis est le

dieu du tonnerre, ou le *Jupiter Bronton*. D'autres soupçonnent que ce pouvait être le Mars des Gaulois, lequel aurait tiré son nom du tumulte des armes. Ennius s'est servi d'un mot imitatif qui ressemble à celui de Taranis pour exprimer le son des trompettes :

Cum tuba terribilem sonitum taratantara dixit.

Mais on voit par quelques inscriptions que le Mars des Gaulois était nommé *Camulus* : il pouvait avoir plusieurs noms. Quoi qu'il en soit, il est certain que le culte de Mars était bien établi dans les Gaules avant la domination des Romains.

César nous apprend que les Gaulois, avant le combat, vouaient à Mars les dépouilles de l'ennemi ; que, contents de la gloire de vaincre, ils lui sacrifiaient tout le bétail après la victoire et lui consacraient le reste du butin dans des temples et autres lieux publics : on voyait dans plusieurs endroits des monceaux de ce butin ; il était défendu, sous peine des plus rigoureux supplices, d'en rien enlever ni d'en rien recéler après la bataille (1).

Quant à *Theutatès*, c'était Mercure, la divinité la plus révérée des Gaulois. On le regardait comme le dieu des beaux-arts, des marchands, des voyageurs, des voleurs, de tous ceux qui cherchaient à s'enrichir même par des voies illégitimes. Est-il surprenant que ce dieu ait eu tant d'adorateurs ? Le grand nombre des statues de Mercure qu'on a trouvées dans les diverses provinces de la Gaule, fait assez connaître combien son culte était répandu. C'était la fortune qu'on croyait adorer en adorant Mercure.

Bélénus, autre dieu célèbre dans la Gaule, n'était pas différent d'Apollon ou du Soleil. On trouve même du mystère dans le mot Βηλένος, dont les lettres grecques, prises séparément, font justement le nombre de 365, qui est celui des jours de l'année solaire. Bélénus avait un collége de prêtres, qui, en s'initiant au service de ses au-

(1) Cæsar, *de Bello Gall.* l. VI.

tels, prenaient des noms énigmatiques et mystérieux, propres à exprimer quelques-uns de ses attributs. L'erreur ne se rend respectable qu'en s'enveloppant de plus en plus dans les ténèbres.

Pluton ne pouvait manquer d'avoir aussi ses adorateurs dans les Gaules. Les Druides avaient persuadé aux Gaulois que la nation tirait son origine de ce dieu, apparemment parce que, selon la fable, le royaume de Pluton est dans le sein de la terre, de laquelle les premiers hommes ont été formés. César prétend même que c'était en l'honneur de Pluton que les Gaulois commençaient à compter le temps par les nuits. Mais les premiers hommes comptaient de la sorte, et Moïse en parlant des jours de la création met toujours la nuit la première : *Vespere et mane factus est dies.*

D'anciens monuments nous font aussi juger que le culte d'Hercule était fort célèbre parmi les Gaulois. On prétendait qu'étant venu dans les Gaules, il avait eu un fils nommé Galate, qui donna son nom au pays et au peuple.

Les déesses qui étaient honorées dans les Gaules, outre *Minerve*, *Isis*, *Cybèle*, qui sont des divinités connues, s'appelaient *Ardoine*, *Nehalennia*, *Onuava* et *Hafva*. *Ardoine* était certainement Diane. On la représentait comme une chasseresse; elle était singulièrement révérée dans la forêt des Ardennes, à laquelle elle a donné son nom ; ou bien encore est-ce la forêt qui lui a donné le sien ? On a lieu de croire que *Nehalennia* est la Nouvelle Lune : ce nom approche fort de Νεασελήνη, *Nova Luna*. On représentait *Nehalennia* avec un chien et une corbeille de fruits, symboles qui peuvent convenir à la Lune, à qui le chien était consacré, et aux influences de laquelle on attribuait l'accroissement des plantes et des fruits. Pour *Onuava* et *Hafva*, malgré les conjectures ingénieuses et les recherches de quelques savants, on n'en connaît que le nom. Il en est de même de plusieurs autres divinités gauloises, telles que l'*Evrissès* des bateliers de Paris, le *Bouljanus* de Nantes, le *Verjucodumnus* d'Amiens, le *Pélinus* des Alpes, et encore d'autres que nous passerons sous silence. Ce qui précède suffit pour faire voir dans quelles ténèbres l'idolâtrie avait plongé les Gaulois.

La manière dont ils croyaient devoir honorer ces divinités, nous fera encore plus déplorer leur aveuglement.

Rien ne rend l'homme plus cruel que la superstition. Elle éteignit dans le cœur de nos pères les sentiments de cette humanité dont ils se piquaient partout ailleurs. Ils se persuadèrent que le plus agréable sacrifice qu'ils pussent offrir à leurs dieux, surtout à *Esus* et à *Theutatès,* était le sang humain répandu sur leurs autels : quand ils se trouvaient en quelque danger de guerre ou de maladie, ils sacrifiaient quelque personne, dans la persuasion où ils étaient qu'on ne pouvait mieux racheter la vie d'un homme que par celle d'un autre homme (1).

Ces cruels sacrifices étaient célébrés souvent par autorité publique. Il est vrai qu'on choisissait communément des criminels, parce qu'on croyait que ces victimes étaient les plus agréables aux dieux. Mais, au défaut des malfaiteurs, on immolait souvent des innocents ; et la manière dont on procédait, était aussi cruelle que le sacrifice même. Le sacrificateur frappait longtemps de l'épée le dos de celui qui était la victime, prétendant connaître l'avenir par les contorsions que la douleur lui faisait faire. Quelquefois on le perçait de flèches sacrées, destinées à cet usage, ou bien on le faisait mourir en croix.

Dans les sacrifices solennels on érigeait une grande idole d'osier, où l'on enfermait les malheureux qui étaient destinés à apaiser par leur mort la colère des dieux. Puis on y mettait le feu, qui consumait l'idole et les victimes. On se contentait quelquefois de les brûler dans un tas de foin avec un grand nombre d'animaux qu'on sacrifiait (2). Mais tirons un voile sur ces horreurs, et bénissons la grâce divine qui nous en a délivrés.

Les Druides étaient les ministres de ces barbares sacrifices. On ne peut donner des notions exactes de la religion des Gaulois, sans faire connaître ces prêtres qui en étaient comme les arbitres. C'était une secte de philosophes et de sacrificateurs, qui étaient tout à la fois les interprètes des lois, les dépositaires de la doctrine, et les

(1) Lactant., *de Falsa Relig.*, l. I, c. XXI.—Cæs. *de Bello Gall.*. l. VI.—(2) Strabo.

oracles des dieux. Aussi jouissaient-ils des plus beaux priviléges. Outre les honneurs qu'on leur rendait, ils étaient exempts d'aller à la guerre et de payer tribut. On croyait qu'ils défendaient assez la patrie par leurs prières et leurs sacrifices, et qu'ils rendaient assez de services au public en enseignant la philosophie et la théologie païenne à la jeunesse gauloise. Mais avant de devenir maîtres, ils étaient longtemps disciples, et ils passaient quelquefois vingt années entières à se perfectionner dans la science de la religion et de la nature (1). L'école la plus célèbre des Druides était en Bretagne. C'était dans cette académie que les Druides gaulois allaient puiser la connaissance des secrets les plus cachés de leur art, qu'ils enseignaient ensuite avec cet air mystérieux qui fait quelquefois toute la science d'un prétendu savant.

Dans la crainte d'avilir leur doctrine en la rendant trop commune, ils n'enseignaient que de vive voix; et tout consistait à faire apprendre par cœur à leurs disciples plusieurs milliers de vers, qu'il était sévèrement défendu de fixer par l'écriture : c'est pourquoi nous connaissons si peu le système de leur théologie et de leur philosophie. On sait seulement qu'il était appuyé sur deux principes : savoir, la métempsycose et l'immortalité de l'âme. Ce dernier dogme était si fermement établi parmi les Gaulois, qu'ils prêtaient de l'argent à condition qu'on le leur rendrait dans l'autre monde; et dans le bûcher où l'on brûlait les corps, on jetait quelquefois des lettres, afin que le mort les lût et qu'il apprît des nouvelles de la magnificence de ses funérailles (2).

L'art de duper les peuples était une grande partie de la science des Druides, et c'était pour eux un art fort lucratif à peu de frais : car ils étaient devins et charlatans : deux professions dans lesquelles les supercheries coûtent peu et se vendent cher. Ils se piquaient même d'être botanistes ; mais ils faisaient accroire que les superstitions avec lesquelles ils cueillaient certaines herbes, étaient ce qui leur donnait la vertu qu'ils leur attribuaient. Ils vantaient

(1) Pompon. Mela, l. III, c. II. — (2) Cæs., l. VI. — Valer. Max., l. II.

par-dessus tout, à ce que nous rapporte Pline, un œuf qu'ils croyaient être formé de la bave des serpents. La bonne fortune était renfermée dans cet œuf; et ceux qui étaient assez heureux pour en porter un sur eux, se croyaient sûrs de gagner les plus mauvais procès (1). Ce fut par le moyen de ces prestiges, qui étaient toujours couverts du voile de la religion, que les Druides acquirent une si grande autorité dans l'esprit des Gaulois. La police et la subordination qui régnaient parmi eux ne contribuèrent pas peu à la maintenir.

Tous les Druides obéissaient à un chef, qui avait sur eux un pouvoir absolu; et comme il devait commander à tous, il était élu par le suffrage de tous. Mais l'ambition d'atteindre à ce haut rang leur faisait souvent prendre, pour leurs intérêts propres, les armes, qu'ils refusaient de porter pour ceux de la patrie. On voyait alors des armées de prêtres en venir aux mains et se livrer de sanglants combats, pour obtenir des honneurs dont ils prêchaient aux autres le mépris. Accoutumés qu'ils étaient à verser le sang humain dans les sacrifices, ils avaient moins d'horreur de tremper leurs mains dans celui de leurs frères (2).

Ils tenaient tous les ans une assemblée générale dans un lieu sacré du pays chartrain. Comme ils étaient les interprètes nés des lois, tous ceux qui avaient des procès s'y rendaient des diverses parties de la Gaule, et l'on recevait leurs arrêts comme des oracles émanés de la bouche des dieux. Si quelqu'un refusait de s'y soumettre, ils lui interdisaient l'assistance aux sacrifices : punition bien terrible, puisque ceux qui en étaient frappés, étaient exclus des charges et regardés comme impies. On les fuyait comme des hommes atteints d'un mal contagieux. C'était une imitation de ce qui se pratiquait parmi les Juifs, dont les Druides pouvaient avoir lu les livres. Le démon a toujours porté ses ministres à contrefaire ce que la sagesse de Dieu a réglé pour le gouvernement de son peuple. Il y avait une grande iniquité dans les jugements de ces prêtres gaulois. Plaute, faisant allusion à l'assemblée du pays chartrain,

(1) Plin., l. XXIX, c. III. — (2) Cæs., l. VI.

où ils rendaient leurs arrêts, dit que quand on veut pour s'enrichir dépouiller et tuer impunément ses voisins, il faut aller sur les bords de la Loire : que là tout est permis. Il ajoute cependant qu'*on y prononce au pied d'un chêne des sentences de mort, et qu'on les écrit sur des os :* mais ces sentences ne frappaient pas toujours les coupables (1).

Les Druides avaient une grande vénération pour le chêne, et ils faisaient entrer cet arbre dans tous leurs mystères. Je ne crois pas qu'il faille recourir au chêne de Mambré, comme l'a fait un savant auteur, pour trouver la raison de ce culte. L'obligation que les premiers hommes, selon la fable, eurent au chêne qui les nourrissait de glands, en paraît être la vraie cause.

Une des plus religieuses cérémonies des Druides était de cueillir le gui de chêne. Comme cette espèce d'arbrisseau croît rarement sur cet arbre, ils cherchaient avec soin quelque chêne qui en portât; et quand ils en avaient trouvé un, ils préparaient au pied deux taureaux pour un sacrifice. Le sacrificateur, vêtu de blanc, montait sur le chêne et coupait le gui avec une serpette d'or; après cette cérémonie, il immolait les deux taureaux aux acclamations redoublées des Druides. Ils renouvelaient cette cérémonie tous les ans au commencement de l'année : d'où nous est venu, à ce qu'on croit, l'ancien dicton : *Au gui, l'an neuf.* Il paraît assez vraisemblable que le nom de Druides ait été formé du grec δρῦς, qui signifie chêne, ou du terme celtique *Deru*, qui a la même signification. Les femmes druides jouèrent aussi leur rôle dans la religion des Gaulois (2). Elles s'appliquèrent surtout à la divination, et elles y réussirent. C'est un art auquel on est toujours propre avec une imagination vive.

Les Druides commencèrent à déchoir de leur autorité sous la domination des Romains, moins crédules et plus éclairés que les Gaulois. Cette révolution dans le gouvernement civil en causa une grande dans toute l'économie de la religion. Les dieux de Rome détrônèrent, pour ainsi dire, les dieux de la Gaule, ou du moins ils

(1) Plautus in *Querculo*. — (2) Plin., l. XVI, in fine.

les obligèrent à prendre leurs noms pour conserver leur culte. On ne connut plus guère, dans la suite des temps, *Esus, Theutatès, Bélénus, Ardoine,* que sous les noms de *Jupiter,* de *Mercure,* d'*Apollon,* et de *Diane.* Ce fut apparemment lorsque les mystères de *Mithras,* de *Cybèle,* de *Bacchus,* de *Vénus,* furent établis dans la Gaule à l'imitation de ce qui se pratiquait en Italie.

On sait que c'était le soleil qui était révéré sous le nom de Mithras. C'est pourquoi ses adorateurs, pour célébrer ses fêtes, se déguisaient sous la forme des divers animaux du zodiaque, et marchaient ainsi en mascarade par les rues.

Plusieurs traits de l'histoire nous apprennent que Cybèle était particulièrement honorée à Autun. On y portait à certains jours son idole sur un char, tandis que ses prêtres eunuques faisaient autour de cette figure mille extravagances (1).

Bacchus n'inspirait pas plus de sagesse à ses clients. C'était le dieu des Armoriques, et il avait dans une île de la Loire, près de Nantes, un fameux temple desservi par des Bacchantes gauloises, qui ne laissaient entrer aucun homme dans l'île, pas même leurs maris. Ces femmes avaient coutume, une fois l'an, d'ôter et de rétablir en un jour le toit du temple. Toutes y travaillaient dans une espèce de fureur bachique; et s'il arrivait que quelqu'une d'elles tombât ou laissât tomber quelque chose, elle était aussitôt mise en pièces par les autres (2).

Quant à Vénus, elle avait un temple sur une des plus hautes montagnes des Pyrénées, et elle était honorée dans les Gaules sous divers noms. Il paraît que son culte était établi à Arles. On y trouva dans le XVII[e] siècle une belle statue de marbre représentant cette déesse, qui est aujourd'hui dans la galerie de Versailles.

Le nombre et la beauté des temples qu'on érigea dans la Gaule à ces fausses divinités, répondirent à la superstition et à la magnificence des Gaulois. On cite comme un prodige le temple d'Auvergne nommé *Vasso*, dont les murs, incrustés de marbre, étaient

(1) Greg. Tur. *de Glor. Confess.*, c. LXXVII. — (2) Strabo, l. IV.

épais de trente pieds. Il fut détruit dans le IIIe siècle par Chrocus, roi des Allemands. Il y a lieu de croire qu'il était dédié à Mercure, fort révéré dans cette province, et ce fut apparemment pour ce temple que Zénodore, fameux sculpteur, employa dix années de travail à faire en Auvergne une statue colossale de Mercure, qui fut jugée un chef-d'œuvre de l'art. Le temple de Toulouse, dont on voit de beaux restes dans l'église de la Daurade, qui fut construite sur son emplacement, n'était pas moins célèbre. Il y avait auprès de ce lieu un lac sacré, où les Gaulois avaient dévoué aux dieux une quantité prodigieuse d'or; et comme Cépion, général romain, qui fit enlever cet or, mourut misérablement, lui et la plus grande partie de ses soldats, on ne douta point que ce ne fût une punition de son prétendu sacrilége. C'est pour ce sujet que l'*or de Toulouse* passa en proverbe parmi les Romains, pour signifier une chose qui porte malheur (1).

Les Grecs de Marseille apportèrent dans la Gaule les superstitions de la Grèce, et bâtirent deux beaux temples en l'honneur des deux plus fameuses divinités de leur ancienne patrie: l'un d'eux fut dédié à Apollon de Delphes, et l'autre à la Diane d'Ephèse. On voit encore en plusieurs villes des vestiges d'anciens temples. Celui de Montmorillon en Poitou est presque entier. Il y a sur le frontispice plusieurs personnages qu'on croit être des Druides. On y voit une femme qui est habillée à peu près comme les femmes le sont aujourd'hui : les nouvelles modes rappellent souvent les anciennes.

La Gaule avait aussi ses oracles. Il y en avait un à Toulouse, à qui S. Saturnin imposa silence, dès qu'il annonça Jésus-Christ dans cette ville. On croit qu'il y en avait un autre à Polignac, ainsi nommé par abréviation d'*Apolliniacum*, c'est-à-dire lieu consacré à Apollon. On y a trouvé en effet une statue du Soleil environnée de rayons, ayant la bouche ouverte, comme pour rendre ses réponses. Mais un des plus fameux oracles des Gaulois était celui de l'île de Sein, sur la côte de Cornouailles (2). Elle renfermait un temple

(1) Greg. *Hist.*, l. I, c. XXX. — Plin., l. VII, c. XXXIV. — (2) Basse-Bretagne, cap. Quimper.

desservi par neuf filles, qui gardaient une virginité perpétuelle. Elles étaient les interprètes de la divinité du temple, et on leur croyait un grand pouvoir pour exciter des orages dans l'air, et des tempêtes sur la mer (1). C'est là qu'aboutissent les prétendus miracles que le démon opère, pour faire du mal aux hommes.

Je n'entreprends pas de rapporter toutes les autres superstitions des Gaulois : il me suffit de les avoir indiquées pour donner quelque idée de la religion de nos pères : il nous reste à faire connaître le caractère de leurs mœurs et de leurs usages.

Après avoir examiné les divers portraits que les anciens ont faits des Gaulois, je crois pouvoir en conclure que la bravoure, l'amour de la gloire, et même la vanité, sont les traits les plus marqués qui les distinguent des autres nations. Les Grecs et les Romains, qui avaient éprouvé les armes des Gaulois, s'accordèrent à faire l'éloge de leur intrépidité. Quelques-uns de leurs auteurs prétendent cependant qu'il y avait plus d'impétuosité que de fermeté et de constance dans la bravoure de nos ancêtres : que dans le premier choc, ils faisaient des efforts au-dessus des forces humaines, et que dans le second à peine s'ils se défendaient. Leurs exploits militaires, les colonies nombreuses qu'ils ont établies les armes à la main dans la Germanie, dans l'Italie, et jusque dans la Grèce, semblent les justifier assez de ce qu'il peut y avoir d'outré dans cette accusation, à laquelle cependant ils ont dû donner lieu. Il nous suffit de dire que les Gaulois firent plus d'une fois trembler Rome, la terreur des autres nations, et que s'ils succombèrent enfin, il fallut un César pour les dompter. Encore Rome n'eût-elle pas lieu de s'applaudir de cette conquête : le vainqueur des Gaulois crut qu'il pourrait vaincre les Romains eux-mêmes, et il ne se trompa pas.

Avant que les Gaulois eussent été subjugués, la guerre était leur exercice le plus ordinaire : il arrivait souvent qu'ils se la faisaient entre eux, quand ils ne réunissaient pas leurs armes contre des ennemis étrangers. En effet, il y avait autant de factions dans la

(1) Pompon. Mela, l. III, c. VI.

Gaule que de peuples, et quelquefois presque autant que de familles. Une jalousie et une antipathie dont on aperçoit encore des vestiges, armaient souvent les provinces et les villes voisines les unes contre les autres : ce fut moins à la force de leurs légions qu'à ces divisions intestines de la Gaule, que les Romains durent leurs conquêtes. Dans les combats, les Gaulois ne cherchaient le plus souvent que la gloire de vaincre. Aussi conduisaient-ils avec eux des bardes ou des poëtes, pour chanter leurs belles actions; et ils pendaient au cou de leurs chevaux les têtes des ennemis qu'ils avaient tués, pour en faire des trophées aux portes des villes (1).

Il est rare qu'une nation guerrière aime le luxe. Cependant si les anciens Gaulois n'eurent ni le goût ni la délicatesse de leurs descendants, ils ne portèrent pas moins loin la magnificence des habillements. Les magistrats avaient des robes de couleur garnies d'or, et les nobles portaient des colliers et des bracelets d'or. Pline parle d'un roi de Soissons, qui combattait sur un char d'argent. Ce qu'il y avait de plus flatteur pour les Gaulois, c'est que la richesse de leur taille répondait à celle de leurs habits. Car avant le mélange des Romains et des nations barbares avec les habitants de la Gaule, ceux-ci étaient presque tous d'une taille fort haute, et d'un teint qui égalait la blancheur du lait, qui tirait un nouvel éclat de leur chevelure et de leur barbe blondes (2).

Leur vanité paraissait jusque dans leurs funérailles. Ils voulaient qu'elles fussent magnifiques, comme pour faire parade de leur puissance dans le temps où la mort les en dépouillait. On brûlait souvent avec le corps du défunt tout ce qu'il avait eu de plus cher, même ses esclaves. S. Martin ayant aperçu de loin le convoi d'un Gaulois païen, dont le cercueil était entouré de nombreux étendards, jugea que c'était une de ces processions profanes qu'on faisait en promenant les idoles par les campagnes, tant la pompe du convoi était magnifique (3).

Quoique la table des anciens Gaulois fût assez frugale d'ailleurs,

(1) Cæsar, l. VI.—Strabo.—(2) Amm. Marcell., l. XV, c. XXII.—(3) Sulp. Sev.

on leur a reproché le vice honteux de l'ivrognerie. Le vin à la vérité était encore fort rare ; mais ils y suppléaient par la bière et l'hydromel, et l'on en trouvait toujours quelqu'un ivre de ces boissons. Les Belges mangeaient couchés sur des lits ; mais, craignant que trop d'embonpoint ne rendît leurs jeunes gens moins propres à la guerre, on faisait mesurer la grosseur de leurs corps avec une ceinture, et ceux qui passaient cette mesure étaient mis à l'amende (1).

Quant à la forme du gouvernement politique des Gaules, on sait que l'état monarchique et l'état républicain y étaient établis en diverses provinces. Chaque peuple, et quelquefois chaque ville, formaient autant de petits États gouvernés par des rois ou par des magistrats. Parmi les rois, ceux de Soissons et d'Auvergne passèrent pour les plus puissants ; et parmi les républiques, celle des Éduens ou Autunois, et celle des Marseillais furent les plus célèbres. Cicéron fait un bel éloge du gouvernement aristocratique de Marseille. Si nous en croyons Valère Maxime, la discipline y était sévère, et l'on n'y permettait pas aux comédiens de jouer des pièces qui pussent corrompre les mœurs. On y conservait, depuis la fondation de la ville, l'épée qui servait à décapiter les criminels. On gardait aussi du poison par autorité publique, et quand quelqu'un voulait se procurer la mort, il exposait ses raisons au magistrat : si elles étaient trouvées bonnes, on lui faisait délivrer du poison (2).

Nous ignorons le détail des coutumes observées dans les autres villes des Gaules. Ce qu'on sait en général, est que chaque père de famille était comme le roi de sa maison ; qu'il avait droit de vie et de mort sur sa femme et sur ses enfants ; que ceux-ci ne se présentaient pas devant lui qu'ils ne fussent en âge de porter les armes. Le mari mettait en communauté autant de biens que sa femme lui en apportait, et le tout demeurait au survivant. Je ne dois pas omettre que les femmes étaient fort respectées dans la Gaule. On faisait tant

(1) Ammian. Marcell. — Strabo. — (2) Cicero, *pro Flacco*. — Valer. Max., l. I, p. 18. Edit. Varior. Amstelod.

d'estime de leur prudence et de leur équité, qu'il y eut un temps où on leur déféra le soin de rendre la justice et de juger les procès. On ne sait ce qui les fit déchoir de cette autorité, dont les Druides s'emparèrent.

Le commerce des Romains donna aux Gaulois une politesse qui leur manquait, mais qui énerva un peu leur bravoure par l'amour des plaisirs. En effet, comme les Romains avaient emporté chez eux non-seulement les dépouilles, mais encore les vices des nations vaincues, et particulièrement les délices de l'Asie et les jeux de la Grèce, ils les apportèrent dans les Gaules. Les Gaulois se conformèrent sans peine au goût de leurs nouveaux maîtres. On bâtit dans la plupart des villes des cirques et des amphithéâtres, dont on voit encore en quelques endroits de magnifiques restes. Ce furent apparemment des ouvrages des Romains, qui voulurent par là donner aux Gaulois une idée de leur magnificence, et leur restituer une partie des biens qu'ils leur avaient enlevés.

Mais ce que le commerce des Romains procura de plus avantageux aux Gaulois, ce fut le goût des belles-lettres. En perdant leur liberté, ils avaient aussi beaucoup déchu de leur ancienne gloire militaire; toute leur ambition se porta alors du côté des beaux-arts. Il est vrai que la colonie qui avait fondé Marseille et les villes voisines, avait apporté de la Grèce dans les Gaules l'amour des sciences ; et Marseille était devenue une académie célèbre, où les Gaulois et les Romains mêmes venaient étudier, comme dans une nouvelle Athènes. Mais l'établissement des Romains dans toute la Gaule acheva d'y faire fleurir les beaux-arts, et surtout l'éloquence latine. On assigna dans les principales villes de gros appointements aux professeurs d'éloquence. C'en fut assez pour attirer dans la Gaule les plus habiles maîtres ; et ils trouvèrent des disciples qui montrèrent pour cet art un goût et un génie estimé même des Romains. L'Hercule gaulois, représenté, dit Lucien, avec des chaînes d'or qui lui sortaient de la bouche, et qui tenaient les auditeurs attachés par les oreilles, n'est qu'un symbole ingénieux de la force de l'éloquence gauloise. Pour entretenir l'émulation, qui est

l'âme des beaux-arts, Caligula fonda à Lyon des prix d'éloquence : mais il assujettit les prétendants à des lois bien bizarres. Les orateurs vaincus étaient obligés d'effacer avec la langue leurs propres écrits, à moins qu'ils ne préférassent être frappés de la férule comme des écoliers, ou même être jetés dans le Rhône. La langue des vainqueurs devint insensiblement celle des sujets : on parla bientôt latin presque dans toute la Gaule, ou du moins on l'entendit : ce qui fut un grand avantage pour les prédicateurs évangéliques envoyés de Rome. La moitié du travail est épargné à un missionnaire, quand il n'est pas obligé d'apprendre un idiome étranger.

Telle était la situation des Gaulois, lorsque l'Evangile de Jésus-Christ leur fut annoncé. On juge assez quels obstacles la foi et la morale d'un Dieu crucifié durent trouver parmi un peuple qui avait ajouté à ses anciennes superstitions les dieux et les vices des Romains. Les passions des hommes prirent la défense des divinités qu'elles avaient érigées. Le faux zèle des prêtres et des Druides, la superstition du peuple, la rage des tyrans, tout s'arma contre les premiers prédicateurs de la foi, c'est-à-dire contre des hommes qui ne savaient autre chose que souffrir et mourir pour le Dieu qu'ils annonçaient. On fit couler de toutes parts des fleuves de sang, et la foi s'établit enfin par les moyens mêmes qu'on prenait pour la détruire : Dieu le permit ainsi, pour montrer que l'établissement du christianisme ne pouvait être que l'ouvrage de sa sagesse et de sa toute-puissance.

Il faut cependant reconnaître qu'au milieu de tous ces obstacles, la prédication de la foi trouva quelques facilités dans le caractère des Gaulois. Leur humanité envers les étrangers et leur curiosité naturelle furent comme les moyens dont Dieu se servit pour leur ouvrir les voies du salut. Religieux observateurs des lois de l'hospitalité, ils reçurent avec bonté les premiers missionnaires : la seule qualité d'étrangers servit à ces derniers de sauvegarde. Curieux à l'excès, jusqu'à passer des journées entières sur les places publiques pour apprendre ou débiter des nouvelles, ils écoutèrent avec plus d'avidité les premiers prédicateurs de l'Evangile. D'ailleurs,

leur esprit vif et pénétrant découvrit aisément, à la lueur des premiers rayons de cette nouvelle lumière, tout le ridicule et la faiblesse de la théologie païenne ; le courage et la générosité dont ils se piquaient, leur firent mépriser ce qu'ils auraient à souffrir pour la vraie religion. C'est ainsi que le Seigneur, faisant servir aux opérations de la grâce la fermeté et la bravoure des Gaulois, se forma d'une des plus illustres nations du paganisme un peuple choisi qui devint, par son constant attachement à la foi, une des plus belles portions de son héritage.

HISTOIRE

DE

L'ÉGLISE CATHOLIQUE

EN FRANCE

LIVRE PREMIER

La Gaule avait longtemps combattu pour sa liberté. Elle était soumise aux Romains, avec presque tout le reste de l'univers, lorsque S. Pierre vint établir son siége à Rome, pour faire de cette capitale de l'empire la capitale du monde chrétien et le centre de l'unité catholique, d'où la lumière de l'Évangile devait répandre ses rayons sur toute la terre. La foi, connue et prêchée à Rome, ne pouvait être longtemps ignorée des peuples ses tributaires. Les Gaulois furent par elle heureusement dédommagés de la liberté qu'ils avaient perdue : ils connurent plus tôt la religion, qui pouvait seule les affranchir de l'idolâtrie, joug infiniment plus honteux que celui de l'esclavage. Il est cependant difficile de fixer sûrement l'époque de la naissance de l'Église de France. Son berceau offre ce trait de ressemblance avec celui des empires les plus célèbres : l'antiquité, qui en fait la gloire, en a rendu l'origine obscure. Toutefois on ne peut, sans injustice, refuser à cette Église l'honneur d'avoir eu pour ses premiers fondateurs les disciples mêmes des apôtres.

Peut-on croire, en effet, que S. Pierre et S. Paul, qui envoyaient en Afrique, en Espagne, dans les îles Britanniques

et sur les bords du Rhin, de nombreux disciples pour convertir ces contrées à Jésus-Christ, aient négligé d'appeler à la foi la Gaule, qui était une nation voisine de l'Italie, et que son intelligence non moins que sa valeur rendait célèbre depuis longtemps? Cependant, d'après le témoignage de S. Grégoire de Tours, la prédication évangélique n'aurait commencé, si l'on en excepte l'Église de Lyon, qu'au milieu du IIIe siècle, sous l'empire de Dèce et de Gratus. Voici ce qu'il rapporte :

« Sous le consulat de Dèce et de Gratus, comme on s'en souvient par une tradition fidèle, la ville de Toulouse commença à avoir pour évêque S. Saturnin. Sept évêques furent envoyés à cette époque dans les Gaules, pour y prêcher l'Évangile. Aux habitants de Tours fut envoyé l'évêque Gatien ; à ceux d'Arles, l'évêque Trophime ; à Narbonne, l'évêque Paul; à Toulouse, l'évêque Saturnin ; à Paris, l'évêque Denis ; aux Arvernes, l'évêque Austremoine ; à Limoges, l'évêque Martial (1). »

Ainsi ces saints apôtres si renommés en France, fondateurs si célèbres d'Églises, n'auraient commencé leur mission qu'au milieu du IIIe siècle. Grégoire de Tours s'est trompé de date ; il a placé au IIIe siècle ce qu'il devait mettre au Ier. Sa chronologie se trouve en contradiction avec tous les monuments historiques de l'antiquité. Tertullien, en faisant l'énumération des peuples qui croyaient alors en Jésus-Christ, cite les Gétules et les Maures d'Afrique, les confins des Espagnes, les diverses nations des Gaules (2) et même les îles Britanniques, inaccessibles aux Romains et pourtant soumises au Christ (3).

S. Irénée voulant prouver, dans son ouvrage *Contre les hérésies*, l'unanimité de la tradition dans toutes les Églises du monde, déclare que de son temps il y avait plusieurs Églises chrétiennes établies dans les Germanies, c'est-à-dire dans les deux provinces de la Gaule Belgique ; dans les Ibéries, c'est-à-

(1) *Hist. Franc.*, lib I., c. XXVIII. — (2) *Galliarum diversæ nationes.* — (3) *Advers. Judæos*, c. VII.

dire en Espagne et *chez les Celtes*: or, par le mot *Celtes*, Jules César dans ses *Commentaires*, et tous les géographes anciens et modernes entendent les peuples de la Gaule centrale renfermés entre la Garonne et la Seine, et chez lesquels se trouvent Limoges, Toulouse, Paris, villes qui, selon Grégoire de Tours, n'auraient été évangélisées qu'au milieu du IIIe siècle. D'ailleurs, des faits positifs donnent un démenti à ce témoignage. Eusèbe, le père de l'histoire ecclésiastique, rapporte que S. Irénée a tenu plusieurs conciles dans les Gaules, et il parle de la lettre synodale que ce saint évêque envoya au pape Victor *au nom de ses frères qu'il présidait dans les Gaules*, ce qui, selon le style des conciles et des lettres pastorales, ne peut s'entendre que de *ses frères* dans l'épiscopat (1).

Nous n'avons pas les actes de ces conciles, mais leur existence ne peut être mise en doute. Le premier, dans lequel on condamna les erreurs de Valentin et de Marcion, était composé de douze évêques. Le second, qui régla le jour de la célébration de la Pâque, l'était de treize (2). Il est donc certain que vers la fin du IIe siècle (190) il y avait des Églises fondées en divers lieux et régulièrement organisées, dont l'établissement ne datait pas de cette époque, mais remontait au Ier siècle. Lactance, qui écrivait au commencement du IVe siècle, nous assure que longtemps avant la persécution de Dèce l'Église tendait ses bras à l'Orient et à l'Occident, et qu'il n'y avait aucun coin de la terre, si reculé qu'il fût, où la religion du vrai Dieu n'eût pénétré, ni aucune nation si barbare dont elle n'eût adouci les mœurs (3). Grégoire de Tours rapporte lui-même que, vers le milieu du VIe siècle, sept évêques de France écrivirent à Radegonde que dès la naissance du christianisme la vraie foi avait commencé à respirer dans les pays de la Gaule (4).

Si nous passons de ces considérations générales aux faits

(1) Euseb. *Hist. eccles.*, lib. V, c. XXIII et XXIV. — (2) Sirmond. *Concil. antiqua Galliæ. Præfatio.* — Labb. *Concil.*, t. I, p. 598, 599 et 601. — (3) *De Mort. persecut.*, c. III et IV. — (4) Greg. Turon. *Hist. Franc.*, lib. IX, c. XXXIX.

particuliers, nous trouvons que les saints apôtres se sont préoccupés de convertir les Gaules au christianisme, et que les missionnaires que Grégoire de Tours place au milieu du IIIe siècle, ont été envoyés dans les Gaules les uns par S. Pierre lui-même, les autres par son troisième successeur, S. Clément, vers la fin du Ier siècle. Ne pouvant pas entrer dans les détails d'une discussion chronologique, nous renvoyons le lecteur à des ouvrages spéciaux qui ont été publiés dans ces derniers temps par de savants auteurs (1). Dirigé par leurs consciencieuses recherches, nous plaçons parmi les évêques qui ont été envoyés par S. Pierre, S. Martial de Limoges, S. Paul de Narbonne, S. Clément de Metz, S. Savinien et S. Potentien de Sens, S. Trophime d'Arles, S. Crescent de Mayence, et S. Luc, dont le siége n'est pas connu. Ces missionnaires se sont arrêtés, pour la plupart, dans les provinces méridionales. Il était naturel que ces provinces, si voisines de l'Italie, reçussent avant les autres les précieuses semences de la foi.

S. Martial, un des plus célèbres évêques des Gaules, avait choisi Limoges pour lieu de sa mission. Ce fut l'apôtre S. Pierre qui l'y envoya. Plusieurs martyrologes et une tradition constante non-seulement des Églises d'Aquitaine, mais encore de celles d'Angleterre, d'Italie, de Constantinople et même de Palestine l'attestent suffisamment (2).

Nous verrons des conciles qui donnent à Martial la glorieuse qualité d'apôtre, pour avoir fait partie des soixante-douze disciples, et pour avoir été envoyé dans les Gaules par S. Pierre. Sa mission fut couronnée du plus heureux succès. Car, avant de mourir, il eut la consolation de voir les idoles abattues et sa ville épiscopale presque toute chré-

(1) Entre autres les *Monuments inédits* de M. Faillon, de la congrégation de Saint-Sulpice, et la savante *Dissertation* de M. l'abbé Arbellot *sur l'apostolat de S. Martial*, qui ne laissent rien à désirer, ni sous le rapport de la science, ni sous celui du style.

(2) M. Arbellot, auteur cité, rapporte et résume ces témoignages avec une rare sagacité. Nous renvoyons à son ouvrage.

tienne. On lui donne pour coopérateurs SS. Albinien et Austriclinien. Après avoir partagé ses travaux, ils furent mis avec lui dans le même tombeau (1).

S. Martial eut pour disciples S. Sévérien, évêque des Gabales (près Mende), dont les anciens martyrologes font mention au 25 janvier (2), et S. Ausone, premier évêque d'Angoulême, qui sacrifia courageusement sa vie pour assurer la prospérité de la nouvelle Église qu'il y avait établie. C'est tout ce que nous pouvons tirer de ses actes, dans lesquels la fable a eu une trop large part.

S. Paul, premier évêque de Narbonne, a été le disciple et le contemporain des apôtres, ainsi que l'attestent différents martyrologes, et un grand nombre de légendes d'une autorité incontestable (3).

S. Adon, archevêque de Vienne, qui écrivait au milieu du IXe siècle, l'appelle le *disciple des apôtres*, et prétend, d'après la tradition, qu'il n'est autre que le proconsul Sergius Paulus converti par l'apôtre S. Paul. Il ajoute qu'il a accompagné cet apôtre lorsqu'il alla prêcher l'Évangile en Espagne, mais qu'il s'en sépara à Narbonne. Le martyrologe d'Usuard, qui est d'une si grande autorité, avance le même fait.

L'auteur de sa vie le fait évêque de Béziers, où la foi qu'il prêcha fit de grands progrès : ce qui ne contredit pas ce qu'ont affirmé S. Adon et Usuard, car il est possible qu'il ne soit resté à Narbonne que peu de temps. Rappelé par les citoyens de cette ville, il se rendit à leurs prières après avoir ordonné Aphrodise évêque de Béziers. Il forma à Narbonne une église nombreuse, qu'il édifia par l'exemple de ses vertus. En butte aux contradictions de deux diacres qui, poussés par la haine, l'accusèrent d'un crime honteux, et sachant de quel prix est une bonne réputation pour un évêque, S. Paul pria plusieurs de ses collègues dans l'épiscopat de se réunir et d'examiner cette accusation. Mais Dieu prit lui-même la

(1) Greg. Tur. *Hist. Franc.*, lib. I. — *De Glor. confess.*, c. XXVII. — (2) *Martyr. Adonis.* — (3) Arbellot, *Dissertat. sur l'apostolat de S. Martial*, p. 141.

défense de son serviteur en forçant les calomniateurs à s'avouer coupables, et la réunion des évêques devint inutile. Après avoir longtemps gouverné l'Église de Narbonne, il y mourut en paix. Un de ses disciples, nommé Rufus, fut ordonné par lui évêque d'Avignon. Il est honoré comme saint le 12 novembre (1).

S. Clément, si célèbre en Lorraine, fut envoyé par S. Pierre dans la ville de Metz avec quelques autres religieux docteurs, chargés par le même apôtre de gagner à la foi les principales villes des Gaules. Comme ces contrées étaient populeuses, S. Pierre eut soin de choisir pour cette mission un homme distingué et d'une vertu éprouvée. C'est ce que rapporte Paul Warnefride, connu dans les lettres sous le nom de Paul Diacre, secrétaire du roi Didier, roi des Lombards, et l'un des écrivains les plus distingués du VIIIe siècle (2).

Son témoignage qui repose, comme il le dit lui-même, sur d'anciennes relations, est d'accord avec celui de l'auteur anonyme des Gestes des évêques de Metz, ouvrage écrit au commencement du XIIe siècle, et dans lequel la mission de S. Clément est placée à la cinquième année de l'empire de Claude. La liste que cet auteur donne des évêques de Metz, suffit pour continuer la succession des évêques depuis le temps des apôtres, avantage donné à peu d'Églises : il n'y a que celles de Metz, de Cologne et de Trèves qui puissent prétendre à cet honneur.

La tradition continuée par Paul Diacre et par l'auteur de Gestes de Metz fut adoptée par les plus savants écrivains du moyen âge (3). La mission de S. Clément ne fut pas sans difficultés : car il fut obligé de réunir le petit nombre des fidèles et de célébrer les saints mystères dans les cavernes de l'amphithéâtre, bâti hors de la ville. On ne dit pourtant nulle part qu'il ait été martyrisé.

(1) *Vita Paul. Narb.*, ap. Bollandistes, 22 mars. — (2) *Libell. de Ordine Episc. Metens.* ap. Arbellot, *Dissert.*, p. 160. — (3) Arbellot, *Dissert.*, p. 161. — *Dissertation sur l'origine apost. de l'Eglise de Metz*, par M. l'abbé Chaussier, ouvrage savant, qui élève ce point historique à la certitude.

S. Savinien et S. Potentien, envoyés dans les Gaules *par les saints Apôtres*, se fixèrent à Sens, y prêchèrent la foi et illustrèrent cette ville par la confession de leur martyre. Voilà ce qu'écrivit au IXe siècle l'illustre archevêque de Vienne, S. Adon, dans son martyrologe, au 31 décembre. Flodoard, chanoine de Reims, rapporte le même fait. Une prose d'Odoranne, que le cardinal Maï a publiée dans son *Spicilége romain*, dit que S. Savinien était hébreu d'origine, du nombre des disciples que Jésus-Christ envoya deux par deux, et qu'il fut envoyé dans les Gaules par S. Pierre (1). Enfin tous les savants auteurs du moyen âge ont cru à la mission des SS. Savinien et Potentien envoyés par S. Pierre (2). On leur donne pour compagnon S. Altin. Ils convertirent auprès de Sens leur hôte Victorin, puis Sérotin, homme de qualité, et Eodald, distingué par son éloquence. S. Savinien envoya SS. Potentien et Sérotin prêcher la foi à Troyes. On donna à cette ville pour premier évêque S. Amateur, dont la fête se célèbre le 1er mai : ce qui fait conjecturer que c'est le même que celui d'Auxerre.

S. Altin et S. Eodald, auxquels on joint S. Aventin, allèrent prêcher l'Évangile à Orléans et à Chartres. En passant par Paris, ils y convertirent S. Agoard et S. Aglibert, qui répandirent leur sang pour la foi. S. Aventin resta à Chartres et en fut le premier évêque. Cette ville, qui était comme le siége de la religion des anciens Gaulois, fut pareillement renommée par son zèle pour le christianisme et par le courage de ses martyrs. On prétend que plusieurs y furent jetés dans le puits qui est dans la cathédrale et qui se nomme le *puits des Saints forts*.

Les autres missionnaires retournèrent à Sens auprès de S. Savinien, y furent martyrisés avec lui et ensevelis dans la même tombe (3). L'Église de Sens doit sans doute à son ori-

(1) Ap. Arbellot, *Dissertat.*, p. 164. — (2) *Ibid.* — (3) Bollandistes, 30 avril.— Tillemont, *Mémoires ecclés.*, t. IV.

gine apostolique d'être devenue la métropole de la quatrième province lyonnaise.

Mais la métropole la plus renommée est celle d'Arles, fondée par S. Trophime. S. Adon de Vienne, écrivant sur les traditions des provinces méridionales, dit que l'apôtre S. Paul, mis en liberté par Néron, se rendit en Espagne et qu'il laissa pour prêcher S. Trophime à Arles et S. Crescent à Vienne (1). Nous trouvons une légère variante, en considérant le texte de S. Paul à Timothée : S. Crescent serait parti pour les Gaules avant S. Trophime, que le grand apôtre avait laissé malade à Milet (2).

Le mot *Galatia* signifie la Gaule, comme le portent plusieurs manuscrits (3), et ainsi que l'entendent Eusèbe, Théodoret, et S. Epiphane (4). S. Trophime et S. Luc allèrent rejoindre S. Crescent, qui, après avoir fondé l'Église de Vienne, s'avança jusqu'aux bords du Rhin, et fonda la grande métropole de la première Germanie (Mayence) (5). Nous perdons les traces de S. Luc, qui ne paraît pas être resté longtemps dans les Gaules. S. Trophime, envoyé par S. Pierre, se fixa à Arles, comme nous le verrons dans le cours de cette histoire par d'incontestables documents bien antérieurs à Grégoire de Tours. Il prêcha avec zèle et avec fruit, non-seulement dans sa ville épiscopale, mais dans les provinces voisines, de sorte qu'il a mérité d'être appelé par le pape Zozime (417) *la source première de laquelle toutes les Gaules ont reçu les ruisseaux de la foi* (6).

Après cette première mission qui planta la foi dans les Gaules, nous en voyons une autre bien plus nombreuse, organisée par S. Clément, troisième successeur de S. Pierre, vers la fin du Ier siècle. Nous ne savons si elle fut simultanée ou successive : cette dernière hypothèse nous semble plus

(1) *Chronique.* — (2) *Crescens in Galatiam, Trophimum reliquit infirmum Mileti.* Epist. II ad Timoth., c. IV, v. 10, 20. — (3) V. Scholz, *Variantes.*— (4) Ap. Arbellot, *Dissert.* — (5) *Gallia christ.*, prov. Mogunt., t. V. — (6) Ap. Arbellot, *Dissert.*, p. 20.

probable. Nous y voyons figurer S. Denis, de Paris; S. Saturnin, de Toulouse; S. Austremoine, de Clermont; S. Gatien, de Tours; S. Ursin, de Bourges; S. Eutrope, de Saintes; S. Front, de Périgueux; S. Georges, du Velay; S. Julien, du Mans; S. Taurin, d'Evreux. Plusieurs auteurs y joignent S. Sixte, de Reims; S. Memmie, de Châlons, et S. Sinice, de Soissons. Mais, selon Hincmar et d'après la tradition la plus suivie, ces trois derniers n'ont été envoyés que par le pape S. Sixte, le troisième successeur de S. Clément.

S. Denis est sans contredit le plus célèbre de ces missionnaires. Les anciens actes de ce saint; une hymne de Fortunat, évêque de Poitiers; un diplôme du roi Thierry IV, roi de France, daté de l'an 723; un autre du roi Pépin en date de l'an 768; un synode tenu à Paris en 825; de nombreuses légendes; enfin Hilduin, abbé de S. Denis, et Odon de Beauvais, au IXe siècle, placent la mission de S. Denis sous le pape Clément. Ce point historique, discuté par de savants auteurs, peut être regardé comme définitivement établi (1).

La mission de S. Denis fut aussi grande que glorieusement accomplie; il convertit à Paris un grand nombre d'idolâtres, y bâtit une église et étendit son zèle sur les provinces voisines. Il envoya des ouvriers évangéliques dans diverses villes. S. Saintin fut ordonné évêque par lui. Envoyé d'abord à Chartres, et ensuite à Meaux, il devint le premier évêque de cette ville. C'est ce que prouvent les actes de S. Saintin, qui sont antérieurs à Grégoire de Tours. Hincmar de Reims les a cités dans une lettre à Charles le Chauve (2).

Nous ne savons combien de temps dura son ministère. Ce qui est certain, c'est qu'il termina sa glorieuse carrière par le martyre, pendant la persécution de l'empereur Domitien. Il fut arrêté avec le prêtre Rustique et le diacre Eleuthère par ordre du président Sisinnius, que les plus anciens actes ne nomment point, et, après avoir confessé généreusement la foi,

(1) V. Pagi, an. 834, nº 10. — Arbellot, *Dissertat.*, p. 141. — (2) Ap. Arbellot, *Dissertat.*, p. 172.

ils souffrirent divers supplices, et eurent enfin la tête tranchée (1). Une tradition appuyée sur d'anciens monuments nous apprend que leur exécution eut lieu sur une montagne près de Paris, nommée depuis *Mont des Martyrs*, d'où l'on a fait *Montmartre*. Ce nom ne diffère pas beaucoup de celui qu'elle portait anciennement : car elle se nommait *Mont de Mars*, à cause d'un temple qui était dédié à ce dieu. On dit que, par ordre du président Sisinnius, les corps des saints martyrs devaient être jetés dans la Seine; mais qu'une noble dame, qui voulait se faire chrétienne, sut gagner ceux qui étaient chargés de cette commission, qu'elle fit enterrer leurs corps dans un champ nouvellement labouré, et qu'on l'ensemença aussitôt pour mieux cacher leur sépulture : c'était au mois d'octobre. Quand la persécution fut passée, cette dame y fit ériger une crypte. Au VIe siècle, Ste Geneviève, qui avait une dévotion particulière pour S. Denis, y fit bâtir une chapelle; Flodoard, écrivain du Xe siècle, parle de cette chapelle, qui se trouvait sur la partie la plus basse de la montagne. On conclut de là que les corps des saints martyrs étaient restés en cet endroit jusqu'à ce qu'on les transportât à la célèbre abbaye de Saint-Denis.

Lorsqu'en 1611 on creusa de nouvelles fondations pour agrandir les bâtiments de l'abbaye de Montmartre, on découvrit, sous la chapelle des Saints-Martyrs, une crypte de trente-deux pieds de long, ayant un autel et une croix de pierre à l'Orient. On a cru que c'était l'ancienne chapelle de Saint-Denis, où les chrétiens s'assemblaient pendant les persécutions. C'est sur la voûte de cette crypte que fut bâtie, avant l'an 700, une église en l'honneur de S. Denis. Louis le Gros et la reine Adélaïde fondèrent en cet endroit, l'an 1134, un monastère de

(1) Ce qu'on dit de S. Denis qu'il porta sa tête entre ses mains, on le dit de plusieurs autres saints qui ont été décapités. Ce genre de martyre peut avoir donné lieu à ces traditions populaires; car, pour le marquer, on représenta les saints tenant leurs têtes entre les deux mains. Le peuple, voyant ces statues, aura fini par croire que les saints portaient ainsi leurs têtes après leur martyre.

bénédictins, dont le pape Eugène III fit la dédicace en 1147 étant assisté à l'autel de S. Bernard et de Pierre le Vénérable, abbé de Cluny. Les religieux de S. Denis allaient tous les ans en procession à Montmartre, portant le chef du saint martyr (1).

Grégoire de Tours, contredisant ce qu'il avait dit dans son Histoire, rapporte, d'après une tradition, que S. Saturnin martyr a été *ordonné par les disciples des apôtres* et envoyé à la ville de Toulouse (2). D'autres écrivains plus précis disent que S. Saturnin a été envoyé dans les Gaules par le pape S. Clément, en même temps que S. Denis. Cette assertion a été également émise, comme étant fondée sur les actes de S. Denis, au deuxième concile de Limoges, en 1031, dans la discussion sur l'apostolat de S. Martial, et elle a été adoptée par un grand nombre de savants du moyen âge (3). Si nous devions nous en rapporter à la légende de S. Ursin et à un ancien document de l'Église d'Arles récemment publiés (4), S. Saturnin appartiendrait à la première mission ordonnée par S. Pierre. Mais il est facile de concilier ces deux traditions : S. Saturnin, qui a vécu au temps des apôtres, a pu être destiné à la mission par S. Pierre, et être seulement envoyé sous le pontificat de S. Clément.

S. Saturnin a noblement rempli sa tâche. Il a trouvé la ville de Toulouse fortement attachée à l'idolâtrie, et fière d'avoir un temple célèbre dans toute la Gaule, lequel portait le nom de Capitole. Le démon y rendait des oracles, et on venait le consulter de toutes parts. L'apparition du serviteur du vrai Dieu imposa silence au père du mensonge. S. Saturnin vint à bout de faire aimer une religion qu'on ne pouvait embrasser sans s'exposer à de cruels tourments. Il fit bâtir auprès du Capitole une chapelle où il rassemblait son petit troupeau. Mais pour aller à cette chapelle il était obligé de passer près du Capitole, devant le temple des idoles, où sa

(1) Ap. Bosquet, *Acta S. Dionysii ante Hilduinum scripta*. — V. aussi *Biographie univ.*, art. Denys. — (2) *De Glor. martyr.* c. XLVIII. — (3) Ap. Arbellot, *Dissertat.*, p. 144. — (4) M. Faillon, *Monuments inédits*, t. II, p. 375, 423.

présence rendait inutiles tous les prestiges du démon. On ne savait à quoi attribuer ce silence des dieux. Les prêtres avaient beau faire couler le sang des victimes : les dieux restaient muets.

Un ennemi de la religion chrétienne en devina la cause. Il prétendit que la nouvelle secte qui se formait à Toulouse et la présence de Saturnin, qui en était le chef et qui passait souvent devant le temple, étaient la vraie cause de la colère des dieux, et que ceux-ci ne pouvaient être apaisés que par son sang. Cette suggestion perfide se répandit dans le peuple, qui s'était assemblé en grande foule pour assister au sacrifice solennel d'un taureau, que l'on voulait immoler afin de vaincre par ce dernier effort le silence des dieux. La victime était prête, et tout l'appareil disposé, lorsqu'on vit arriver S. Saturnin. Un homme de la foule s'écria aussitôt : Le voilà, l'ennemi de notre religion, celui qui prêche qu'il faut abattre les temples, qui nomme nos dieux des démons, et dont la présence rend muets nos oracles ! Puisqu'il vient si à propos, vengeons sur lui l'injure des dieux et la nôtre : qu'il apaise nos dieux par ses sacrifices ou qu'il leur serve lui-même de victime.

Un pareil discours était bien fait pour échauffer les esprits déjà si émus. Une troupe furieuse se jeta aussitôt sur le saint évêque. Il était accompagné d'un prêtre et de deux diacres, qui prirent lâchement la fuite. Emmené au Capitole et pressé de sacrifier aux idoles, il éleva alors la voix et dit : Je n'adore qu'un Dieu, qui est le seul vrai Dieu ; c'est à lui que j'offre des sacrifices de louanges. Pour vos dieux, je sais qu'ils ne sont que des démons ; et c'est en vain que vous les honorez en leur immolant des victimes, ou plutôt en leur sacrifiant vos âmes. Comment voudriez-vous que je les craignisse, ces dieux, puisque vous dites qu'ils me craignent ?

A ces mots les idolâtres se saisirent du saint évêque, et l'ayant attaché par les pieds à la queue du taureau destiné au sacrifice, ils irritèrent avec des aiguillons cet animal déjà furieux. Le saint martyr eut la tête brisée contre les premiers

degrés du Capitole, et le taureau traîna son corps jusqu'à ce que la corde qui l'attachait fût rompue.

Deux femmes, plus courageuses que les hommes, dérobèrent son corps et l'enterrèrent dans une fosse profonde. S. Hilaire, évêque de Toulouse, bâtit dans la suite une chapelle sur ce tombeau, et S. Exupère, évêque de la même ville, transféra ces reliques dans une magnifique église qu'il avait fait construire (1).

Saint Austremoine fut le premier évêque de la ville d'Auvergne, qu'on nomme aujourd'hui Clermont, nom qu'elle a reçu d'un de ses faubourgs qui en formait comme la citadelle. Sa légende, écrite au VIIe siècle par saint Priest, évêque de cette ville, attribue sa mission à S. Pierre lui-même. D'autres actes et d'autres légendes viennent à l'appui de cette opinion (2).

Mais il y a des documents et d'anciennes légendes qui placent sa mission sous le pontificat de S. Clément. D'habiles critiques regardent cette opinion comme plus probable (3). Quelle que soit la tradition que l'on adopte, il est constaté que la fondation de l'Église d'Auvergne remonte au Ier siècle, et qu'elle est due au zèle de S. Austremoine, dont la vie est peu connue. Il devint victime, dit-on, de la haine des Juifs, et fut enterré à Issoire, dans la basse Auvergne, où il est honoré comme martyr le 1er novembre. On lui donne pour compagnons S. Sirenat, S. Marius, S. Mancet ou Mommet, S. Antonin et S. Nectaire, qui ont continué son œuvre. Grâce à leurs soins et à ceux de leurs successeurs, la ville d'Auvergne se distingua par sa piété autant que par la noblesse et la bravoure de ses habitants (4).

Ce qui rend la mission de S. Austremoine sous le pontificat de S. Clément plus probable, c'est l'histoire de S. Ursin, premier évêque de Bourges. Grégoire de Tours en fait un disciple des sept évêques dont il place à tort la mission au milieu du IIIe siècle. Les traditions de l'Auvergne nous font

(1) *Acta Saturn.* inter *Acta sincera martyr.*, p. 109. — (2) Ap. Arbellot, *Dissertat.*, p. 150. — (3) *Ibid.*, p. 151. — (4) Ap. Labb. *Biblioth. nov.*, t. II.

connaître de quel évêque il était disciple : elles nomment S. Austremoine (1). Or, d'après tous les témoignages traditionnels, S. Ursin fut envoyé dans les Gaules par le pape S. Clément. Grégoire de Tours lui-même le dit envoyé par les *disciples des apôtres*, ou, comme d'autres auteurs nous l'expliquent, par S. Clément (2). S. Ursin répondit parfaitement aux vues du Saint-Siége : il annonça l'Évangile, forma un petit troupeau, lui donna des clercs à qui il apprit à chanter les louanges de Dieu. Mais ce troupeau peu nombreux était composé de pauvres. Les sénateurs et les riches étaient restés attachés à leurs superstitions ; les pauvres seuls avaient embrassé la foi de Jésus-Christ. Mais tout pauvres qu'ils étaient, ils voulaient avoir une église, ou plutôt un lieu de réunion. S'étant cotisés, ils proposèrent à un citoyen de Bourges d'acheter sa maison pour y tenir leurs assemblées. Leur offre ayant été rejetée avec dédain, ils s'adressèrent à Léocade, un des sénateurs les plus illustres des Gaules, qui était de la famille de S. Epagathe, martyr de la foi à Lyon. Léocade, ayant reçu leur demande, leur répondit : « Si la maison que je possède à Bourges peut vous convenir, je ne refuse pas de vous la céder. » Les fidèles, pénétrés de la plus vive reconnaissance, se prosternèrent à ses pieds, lui offrirent trois cents sous d'or et un bassin d'argent. Léocade prit seulement trois sous d'or et leur remit le reste. Il était probablement touché de la grâce de Dieu : car il embrassa la foi avec son fils Lusor, qui mourut peu de temps après son baptême et qu'on honore comme saint dans le Berry sous le nom de S. Ludre. La maison de Léocade fut changée en une église qui du temps de Grégoire de Tours était une des plus belles des Gaules. La cathédrale actuelle, commencée au XIe siècle et continuée pendant les cinq siècles suivants, s'élève sur le même emplacement (3).

(1) *Breviar. Claromon.* Lect. 5 officii S. Austremonii; ap. du Fraisse, *Origine des Eglises de France*, p. 311. — (2) Ap. Arbellot, *Dissertat.*, p. 154. — (3) Greg. Turon. *Hist. Franc.*, lib. I, c. XXIX.—V. Palladius, ap. Bolland., 10 mai.

S. Gatien, fondateur de l'Église de Tours, appartient aussi aux siècles apostoliques; c'est ce qu'attestent la légende de S. Ursin, celle de S. Austremoine, puis le document de l'Église d'Arles récemment publié par M. Faillon (1).

Les écrivains les plus sérieux du moyen âge, tels qu'Ives de Chartres, Adam d'Auvergne, ont attribué à S. Clément la mission de Gatien (2).

S. Gatien, malgré cinquante ans d'épiscopat et un zèle évangélique qui ne l'abandonna jamais, n'eut pas le succès qu'il pouvait espérer. La ville de Tours était fort adonnée à l'idolâtrie, et ses citoyens, quoique d'un caractère doux et humain, n'en étaient pas moins attachés à leurs superstitions. S. Gatien eut à endurer bien des contradictions pendant son long épiscopat : car il fut obligé de réunir son petit troupeau et de célébrer les saints mystères dans les cavernes, au milieu des rochers de la rive droite de la Loire (3). La ville de Tours attendait un S. Martin pour ouvrir les yeux et se débarrasser des ridicules superstitions de l'idolâtrie.

Quant à Eutrope, premier évêque de Saintes, nous avons le témoignage de Grégoire de Tours lui-même, qui fait remonter sa mission à l'époque de S. Clément. « Eutrope, dit-il, martyr de la ville de Saintes, passe pour avoir été envoyé dans les Gaules par le bienheureux évêque Clément, qui lui avait donné la consécration épiscopale (4). » Cette tradition a été suivie par tous les auteurs du moyen âge, par S. Adon, Usuard, Notker, Flodoard, Vincent de Beauvais, etc. (5).

S. Eutrope arrosa de son sang le champ qu'il avait cultivé: son martyre fut consommé par un coup de hache qui lui fendit la tête; on en remarqua encore les traces lorsqu'on transféra ses reliques dans l'église que S. Pallade, un de ses successeurs, avait fait bâtir en son honneur sur la fin du VIe siècle. On n'avait pas alors la Vie de S. Eutrope, et celle

(1) *Monuments inédits.* — (2) V. Arbellot, *Dissertat.*, p. 153. — (3) Greg. Turon. *Hist. Franc.*, lib. X. c. XXXI. — (4) *De Glor. martyr.*, c. LVI; Ruinart, col. 786. — (5) V. Arbellot, *Dissert.*, p. 156.

qui fut écrite depuis, attribuée à S. Denis, est pleine de fables. S. Eutrope est honoré le 30 avril (1).

Il règne une grande obscurité sur la vie et sur la mission de S. Front et de S. Georges. Leurs actes sont tellement tissus de fables, qu'on a quelque peine à y démêler la vérité. Le premier a fondé l'Eglise de Périgueux, le second celle du Velai, nommée *Vellava* ou *Ruesium*, qu'on a appelée plus tard Saint-Paulien, du nom d'un saint évêque de cette Eglise qu'on honore le 14 février. Le temps de la mission de ces deux hommes apostoliques n'est pas non plus bien connu. S. Adon de Vienne dit dans son martyrologe que S. Front, évêque de Périgueux, fut ordonné à Rome par S. Pierre, et qu'il fut envoyé avec le prêtre Georges pour prêcher l'Évangile. Usuard, Notker, Flodoard et Pierre le Vénérable ont adopté la même tradition. Dans la discussion sur l'apostolat de S. Martial, au deuxième concile de Limoges, en 1031, il a été question de S. Front, comme de plusieurs autres hommes apostoliques. Aimon, archevêque de Bourges, résumant dans la seconde session les débats et les traditions, dit que S. Denis, S. Saturnin, S. Ursin, S. Austremoine, S. Front de Périgueux et S. Julien du Mans, qui avaient vu ou pu voir les apôtres, reçurent leur mission après S. Martial, sous le pape Clément ou sous ses successeurs (2). Toute l'Aquitaine était représentée dans ce concile; on peut en conclure que telle était la tradition générale du pays. Or selon cette tradition S. Front, étant venu après S. Martial, aurait été envoyé dans les Gaules avec S. Georges, sous le pontificat de S. Clément (3).

Comme nous venons de le voir, l'archevêque de Bourges place S. Julien du Mans parmi les contemporains des apôtres. Une tradition constante et immémoriale, appuyée sur les Actes des évêques du Mans, et sur une Vie manuscrite de S. Julien, conservée à la bibliothèque du Mans (nº 224), qui remonte à

(1) Bolland., 30 avril. — (2) Labb. *Conc.*, t. IX, p. 894. — (3) V. Arbellot *Dissertat.*, p. 157.

une haute antiquité (1), place la mission de S. Julien, premier évêque du Mans, sous le pontificat de S. Clément.

Ce saint évêque trouva au Mans un peuple docile, qui embrassa la foi chrétienne avec amour. Les semences qu'il y jeta, produisirent dans la suite de grands fruits de sainteté. Peu d'Eglises ont possédé autant de saints évêques et de saints religieux que l'Église du Mans. S. Julien est honoré le 27 janvier. On lui donne quarante-sept ans d'épiscopat (2).

Selon les traditions qui remontent au XIIe et au XIIIe siècle, S. Taurin, fondateur de l'Eglise d'Evreux, fut envoyé par le pape S. Clément, en compagnie de S. Denis. Sa légende, écrite au IXe siècle, est d'accord avec cette tradition et place sa mort sous le pape Sixte Ier, qui fut martyrisé l'an 127 (3).

D'après une inscription du Ve siècle découverte en 1853 par un savant membre de l'Institut (4), à la chapelle de Saint-Eloi, commune de Fontaine-la-Sorel (Eure), parmi les ruines d'un ancien cimetière, S. Taurin a été conduit à Gisaque (*Gisacus*) et a été battu de verges (5). Ce monument est d'autant plus précieux que nous ne savons presque rien sur la vie de ce saint évêque.

L'Eglise de Reims, devenue la plus illustre des Gaules, eut pour fondateur et pour premier évêque S. Sixte, à qui on a donné pour compagnons S. Sinice de Soissons et S. Memmie, vulgairement appelé Menge, premier évêque de Châlons-sur-Marne. S. Memmie appuya sa prédication sur d'éclatants miracles. On rapporte même qu'il ressuscita une femme, et S. Grégoire de Tours, qui parle de cette résurrection, affirme avoir éprouvé lui-même l'effet de sa vertu toute-puissante en priant sur son tombeau (6). Nous savons peu de chose sur S. Sinice et S. Sixte. L'époque précise de la mission de ces trois hommes apostoliques est difficile à fixer. Hincmar de Reims

(1) Voyez-en les preuves dans un ouvrage liturgique récemment publié par M. Lottin, chanoine du Mans : *Ecclesiæ Cenomanensis Officia propria. Appendix II.* — (2) *Analect.* t. III. — (3) Bolland., 11 août. — (4) Charles Lenormand. — (5) Ap. Arbellot, *Dissert.*, p. 168. — (6) Greg. Tur., *de Gloria confess.*, c. LXVI.

place la mission de S. Sixte, le premier de ses prédécesseurs, sous le pontificat du pape S. Sixte, par conséquent de 119 à 127 (1). Mais Flodoard, chanoine de Reims, et Foulques, archevêque de la même ville, font remonter la mission de S. Sixte jusqu'à S. Pierre. Raban-Maur, en 830, et Notker le Bègue rapportent dans leur martyrologe qu'il fut ordonné par S. Pierre, et envoyé dans les Gaules avec S. Eucher et S. Denis (2). Si cette version est exacte, S. Sixte n'aurait été envoyé que sous le pontificat de S. Clément. Quoi qu'il en soit, on voit par ces traditions que les écrivains les plus distingués du moyen âge ont cru devoir faire remonter aux temps apostoliques la fondation de la célèbre métropole de Reims, et des évêchés de Soissons et de Châlons-sur-Marne.

Nous ne terminerons pas cette longue série de missionnaires apostoliques sans parler de S. Valère, premier évêque de Trèves, qui a eu pour compagnons S. Euchaire et S. Materne. Tous les monuments, surtout les plus anciens, font remonter leur mission à S. Pierre (3). L'Église de Trèves, cette grande métropole de la seconde Belgique, s'est toujours glorifiée de cette illustre origine, et, comme celles de Cologne et de Metz, elle fait remonter ses évêques au temps des apôtres. S. Agrèce, que nous voyons assister au premier concile des Gaules, celui d'Arles en 314, était le vingt-sixième évêque de cette métropole. La ville de Strasbourg se glorifie d'avoir reçu la foi de S. Materne. Celle de Toul a eu pour missionnaire S. Mansuy, venu probablement de Rome avec S. Clément de Metz ou avec S. Valère de Trèves : ses actes, composés au xe siècle et confirmés dans le siècle suivant par Hugues de Flavigni, en font un disciple de S. Pierre (4).

La mission de ces derniers évêques, par ce fait qu'elle remonte à S. Pierre, confirme ce que nous avons dit des autres; en effet, il n'est pas permis de croire que S. Pierre ait envoyé des hommes apostoliques jusqu'aux bords du Rhin, et qu'il

(1) Hincm. *Opuscul.* XXXIII, c. XVI. — (2) Ap. Arbellot, *Dissertat.*, p. 163. — (3) V. Arbellot, *Dissertat.*, p. 159. — (4) Chron. de Verdun, ap. Labb. *Biblioth.*, t. I.

ait oublié ou dédaigné d'en envoyer dans les provinces méridionales des Gaules.

Mais, dit-on, si l'on ajoute foi aux traditions de nos Églises, nulle part le christianisme n'aurait dû être plus florissant que dans la Gaule (1).

Quand on lit attentivement ce que nous avons rapporté, on s'explique facilement pourquoi le christianisme n'a pas été plus florissant. Ses missionnaires avaient à lutter contre des obstacles presque invincibles, et surtout contre l'attachement opiniâtre des Gaulois aux superstitions païennes : aussi avons-nous vu les missionnaires exposés à des contradictions continuelles, martyrisés, obligés de se cacher et de se renfermer dans des souterrains pour célébrer les saints mystères. Au milieu de ces difficultés et de ces persécutions, la plupart n'ont pu que semer et préparer la récolte à d'autres qui devaient venir après eux, et qui sont venus en effet. Après ces deux grandes missions, nous en voyons une troisième qui a eu plus de succès, parce qu'elle trouva une terre déjà préparée. Cette mission a eu pour chef un saint vieillard, S. Pothin, si connu dans l'histoire de l'Église de France.

S. Pothin était disciple de S. Polycarpe, évêque de Smyrne. Il est naturel de croire qu'il est venu à Rome avec son maître, sous le pontificat d'Anaclet (2), et qu'il a reçu de ce saint pape sa mission pour la Gaule : nous apprenons en effet par le pape Innocent Ier qu'aucune Église n'a été fondée dans les Gaules, en Italie, en Afrique et en Espagne, sinon par *des évêques institués par le vénérable apôtre Pierre ou ses successeurs* (3).

Pothin s'arrêta à Lyon, qui était dès lors une des villes les plus célèbres des Gaules par le concours des peuples, la richesse des habitants, et l'étude de l'éloquence grecque et latine qui y florissait. Il y annonça la foi, persuadé que Dieu saurait faire triompher la simplicité de l'Évangile des artifices

(1) C'est l'objection du P. Longueval. — (2) La chronique d'Alexandrie place le voyage de saint Polycarpe à Rome l'an 158. — (3) *Ep. ad Decentium*, ap. Labb. *Concil.*, t. II, p. 1245.

de l'éloquence profane. Il ne fut point trompé dans son attente. Le temps marqué par la Providence était arrivé : la semence de la divine parole, arrosée de ses sueurs et cultivée par ses soins, y rapporta bientôt au centuple, et il forma à Lyon une Église florissante, dont il fut le premier évêque.

D'autres ouvriers évangéliques, venus apparemment avec lui d'Asie, prêchaient en même temps à Vienne, où la religion ne faisait pas moins de progrès. On ne connaît pas en détail les travaux et les succès de ces hommes apostoliques. Il paraît qu'ils cultivèrent assez longtemps en paix cette partie du champ du Seigneur; mais pour la rendre plus fertile, il fallait qu'elle fût arrosée par leur sang, et que ce sang cimentât, pour ainsi dire, l'édifice de ces deux nouvelles Églises. Jusqu'à ce moment le petit nombre des fidèles avait fait leur sûreté; mais quand on les vit se multiplier chaque jour, et faire par leurs vertus la gloire de la religion chrétienne et la honte du paganisme, leurs ennemis formèrent le dessein de les détruire; leur haine et leur faux zèle éclatèrentenfin en une cruelle persécution, l'an 177.

Marc Aurèle gouvernait alors l'empire romain. Ce prince, par un assemblage bizarre, réunissait en sa personne les qualités d'un héros, les vertus d'un philosophe, et les vices d'un tyran. Trois ans auparavant il avait défendu qu'on inquiétât les fidèles, en reconnaissance de ce que, dans la guerre contre les Marcomans, une légion de soldats chrétiens avait obtenu par ses prières une pluie miraculeuse, qui sauva l'armée, consumée des ardeurs de la soif (1). Mais soit qu'on lui eût persuadé dans la suite, comme il paraît par quelques médailles, qu'il était redevable de cette pluie à Mercure ou à Jupiter (2), soit que la nouvelle tempête ne fût excitée que par la fureur aveugle des peuples, d'après ce que rapporte Eusèbe,

(1) Tertull. *Apolog.*, c. v. — (2) Thémistius, orateur païen, dit avoir vu un tableau où cet empereur était représenté levant les mains au ciel, et les soldats occupés à recevoir la pluie dans leurs casques. Sur la colonne Antonine, qu'on voit encore à Rome, cette pluie est attribuée à Jupiter *le Pluvieux*, *Pluvius*, qui y est représenté. V. Themist. *Orat. XV de reg. virtute , ad Theod.*

ou par la haine des officiers romains, qui faisaient revivre quand ils voulaient les anciens édits, il est certain qu'on continua en plusieurs endroits de persécuter les chrétiens sous le nom et l'autorité de Marc Aurèle. La persécution ne fut nulle part ailleurs si vive qu'à Lyon et à Vienne (1).

Il y avait à Lyon un temple (2) fameux dédié à Auguste au nom des principales cités de la Gaule, et l'on célébrait tous les cinq ans, ou, selon quelques auteurs, tous les ans, au commencement du mois d'août, des jeux solennels en l'honneur de ce prince, avec le concours de presque toute la nation. On saisit l'occasion de cette fête pour persécuter la religion, afin de la rendre odieuse aux divers peuples des Gaules, que la solennité attirait en cette ville. On voulait encore par là rendre ces jeux plus agréables aux païens, pour qui le plus doux spectacle était de voir couler le sang des chrétiens.

La persécution commença par la publication d'édits qui interdisaient aux fidèles l'entrée des lieux publics, et même d'autres maisons que les leurs; pour donner quelque couleur à ces premières vexations, on imputait aux chrétiens les crimes les plus odieux : ils étaient accusés de tuer et de manger des enfants dans leurs assemblées, et d'y commettre les plus abominables incestes. Le corps du Seigneur, que les fidèles mangeaient dans la célébration de nos mystères, put donner lieu à la première calomnie; et les païens trouvaient dans la corruption de leur propre cœur des préjugés qui leur faisaient croire à la seconde. Ce n'étaient plus seulement les dieux, c'était l'humanité même qu'on voulait venger. Ainsi des hommes qui portaient la charité jusqu'à aimer leurs ennemis, se virent décriés comme des monstres de cruauté; et de jeunes vierges à qui la vie était moins chère que leur

(3) Euseb. *Hist.*, l. V, c. v. *Proœm.*— (2) L'église d'Ainay est bâtie sur les ruines de ce temple, et l'on croit que les quatre colonnes qui soutiennent la voûte du chœur ont été faites des deux qui flanquaient l'autel dédié à Auguste. A Rome, Drusus, frère de Tibère, fit la dédicace de ce temple le même jour que son fils Claude, depuis empereur, naquit à Lyon.

pudeur, passaient pour d'infâmes prostituées (1) : épreuve souvent plus sensible que les plus cruels tourments. Les plus sanglants outrages suivirent de près ces calomnies. On insultait les chrétiens partout où ils osaient paraître, on les poursuivait à coups de pierre, on pillait leurs biens et leurs maisons. A quels excès ne se porte point la fureur animée, et, pour ainsi dire, consacrée par la superstition ! Les fidèles de Lyon et de Vienne n'opposèrent à tant d'outrages que la douceur et l'humilité qu'ils avaient apprises de leur maître ; mais leur patience, au lieu de servir de preuve, comme elle devait, à leur innocence, ne fit qu'irriter leurs ennemis. On se jeta sur tout ce qu'on put trouver de chrétiens dans ces deux villes, et on les traîna devant les tribunaux.

Les Églises de Lyon et de Vienne écrivirent la relation de leurs combats aux Églises d'Asie, d'où plusieurs de ces saints martyrs étaient originaires. Cette lettre, qu'Eusèbe nous a conservée, est sans contredit un des plus beaux, et en même temps un des plus sûrs monuments de l'histoire ecclésiastique ; et ce serait ternir la gloire de ces saints que d'emprunter d'autres traits et d'autres couleurs pour peindre l'héroïsme de leur martyre. On attribue cette relation à S. Irénée, qui était alors un des ornements du clergé de Lyon. L'auteur et le sujet de cette lettre nous la rendent donc également précieuse. La voici (2) :

« Les serviteurs de Jésus-Christ qui sont à Vienne et à Lyon dans la Gaule, à leurs frères d'Asie et de Phrygie, qui ont la même foi et la même espérance, paix, grâce et gloire de la part de Dieu le Père, et de Jésus-Christ Notre-Seigneur (3).

« Nous ne trouvons pas de termes assez propres pour exprimer la rigueur de la persécution que la haine des Gentils a excitée contre les saints, et la cruauté des supplices que les

(1) Euseb. *Hist. eccles.*, l. V, c. I.— (2) Apud Eus. *Hist. eccles.*, l. V, c. I.— (3) Eusèbe a omis le reste de l'exorde de cette lettre. Elle était écrite en grec, parce que les missionnaires de Lyon et de Vienne étaient venus de la Grèce.

martyrs ont soufferts avec une patience héroïque : car l'ennemi a déployé toutes ses forces contre nous, et les premiers préludes nous firent juger de ce que nous devions attendre de la fureur des ministres qu'il avait exercés et instruits à faire la guerre aux serviteurs de Dieu. On commença par nous interdire non-seulement l'entrée des maisons, des bains et du barreau; on nous défendit même de paraître en aucun lieu. Mais la grâce de Dieu combattit pour nous contre le démon; elle délivra les plus faibles du combat, et y exposa des hommes qui, par leur courage, paraissaient comme autant de fermes colonnes, pouvant soutenir tous les efforts de l'ennemi. Ces braves, appelés aux combats du Seigneur, étant donc venus aux mains, souffrirent toute sorte d'opprobres et de tourments, et ils les regardèrent comme des peines légères, dans le désir qu'ils avaient de s'unir au plus tôt à Jésus-Christ, nous apprenant, par leur exemple, que *les afflictions de cette vie n'ont aucune proportion avec la gloire future qui éclatera en nous* (1). Ils commencèrent par supporter, avec la plus généreuse constance, tout ce qu'on peut endurer de la part d'une populace insolente : les acclamations injurieuses, le pillage de leurs biens, les insultes, les emprisonnements, les coups de pierre, et tous les excès auxquels peut se porter un peuple furieux et barbare contre des personnes qu'il regarde comme ses ennemis. Traînés ensuite au barreau, ils furent publiquement interrogés par le tribun et les autres juges; et après avoir généreusement confessé la foi, ils furent jetés en prison jusqu'à la venue du président (2). Lorsque ce magistrat fut arrivé, les confesseurs furent conduits à son tribunal; et comme il leur a fait subir toute sorte de mauvais traitements, Vestius Épagathe, un de nos frères, donna un bel exemple de la charité dont il brûlait pour Dieu et pour le prochain. C'était un jeune homme qui, réglant sa conduite

(1) Rom. VIII, 18.
(2) On donnait ce nom aux magistrats romains qui gouvernaient les provinces, ou qui y avaient quelque juridiction ou commission particulière.

selon la justice, marchait dans la voie de tous les commandements du Seigneur; et dans une grande jeunesse, il avait déjà mérité l'éloge que l'Écriture fait du vieillard et du saint prêtre Zacharie. Il ne put voir sans indignation l'iniquité du jugement qu'on rendait contre nous. La juste douleur dont il était pénétré lui fit demander la permission de plaider la cause de ses frères, et de montrer qu'il n'y a ni impiété ni irréligion dans nos mœurs. A cette proposition, la multitude qui environnait le tribunal se mit à crier contre lui : car il était fort connu ; et le président, choqué de sa juste demande, pour toute réponse, s'informa de lui s'il était chrétien. Il confessa d'une voix haute et distincte qu'il l'était, et fut aussitôt mis avec les martyrs, et surnommé l'*avocat des chrétiens:* nom glorieux qu'il mérita, puisqu'il avait, autant ou plus que Zacharie, l'Esprit-Saint au dedans de lui-même pour avocat et consolateur.

« Ces premières épreuves firent aisément reconnaître ceux des chrétiens qui s'étaient préparés au combat, et ceux qui ne s'y étaient pas attendus. Les premiers se déclaraient avec joie, et ne désiraient rien tant que de consommer leur martyre; mais on remarquait la faiblesse et la lâcheté de quelques autres, qui ne s'étaient point disposés à soutenir un si rude choc. Il en tomba environ dix, ce qui nous affligea sensiblement et refroidit le zèle de ceux d'entre nous qui, n'ayant pas encore été arrêtés, ne cessaient, malgré le péril, d'assister les martyrs dans leurs souffrances. Nous étions tous alors dans une continuelle appréhension sur ce qui arriverait aux confesseurs : nous craignions pour eux non les tourments, mais quelque nouvelle apostasie.

« Pendant ce temps-là on emprisonnait tous les jours les fidèles que la Providence avait jugés dignes de remplacer ceux qui étaient tombés. On arrêta les personnes les plus distinguées et les plus fermes soutiens des deux Eglises (1).

(1) Ces expressions font juger qu'il y avait alors un évêque à Vienne, aussi bien

On se saisit même de quelques-uns de nos esclaves païens : car le président avait ordonné qu'on cherchât partout des témoins contre nous. Ces âmes serviles, craignant les supplices qu'ils voyaient souffrir aux saints, et excités par la malice du démon et des soldats, nous accusaient des repas cruels de Thyeste, des amours incestueux d'Œdipe (1), et d'autres crimes si énormes que nous n'osons les rapporter, ni croire qu'il se soit jamais trouvé des hommes assez méchants pour les commettre. Ces dépositions ayant été répandues dans le public, les païens se déchaînèrent contre nous, comme autant de bêtes féroces. Ceux-mêmes à qui la parenté avait inspiré quelque modération à notre égard, ne gardèrent plus de mesure. Ainsi s'accomplissait la prédiction du Seigneur : *Un temps viendra que quiconque vous fera mourir, s'imaginera rendre un culte à Dieu* (2).

« On ne peut exprimer les tortures qu'on fit souffrir aux saints martyrs, pour tirer de leur bouche la confession des blasphèmes et des calomnies dont on nous chargeait. La fureur du peuple, du président et des soldats (3) se déploya particulièrement contre le diacre Sancte, originaire de Vienne; contre Mature, néophyte, mais généreux athlète; contre Attale, originaire de Pergame, la colonne et le soutien de cette chrétienté; et contre Blandine, jeune esclave, par qui Jésus-Christ a fait connaître comment il sait glorifier devant Dieu ce qui paraît vil et méprisable aux yeux des hommes. Nous craignions tous pour cette jeune fille; et sa maîtresse même, qui était aussi du nombre des martyrs, craignait aussi qu'elle n'eût pas la force de confesser la foi, à cause de la délicatesse de son corps. Nous fûmes bientôt rassurés. Cette généreuse esclave montra tant de courage qu'elle lassa les bourreaux, qui se relayèrent pour la tourmenter depuis le matin jusqu'au soir. Après lui avoir fait souffrir tous les supplices

qu'à Lyon : car si l'évêque de Lyon eût aussi gouverné Vienne, ce n'eût été qu'une Église. — (1) Selon la fable, Thyeste mangea ses enfants, et Œdipe épousa sa mère. — (2) Joan. XVI, 2. — (3) Les soldats parmi les Romains étaient les bourreaux.

que leur rage ingénieuse put inventer, ils s'avouèrent vaincus, et furent étrangement surpris de voir qu'elle respirât encore, quoique son corps fût déchiré de toutes parts : car un seul des tourments qu'elle avait soufferts était plus que suffisant pour lui donner la mort. Mais la sainte martyre, ainsi qu'un généreux athlète, reprenait de nouvelles forces en confessant la foi ; et la seule prononciation de ces paroles : *Je suis chrétienne, et il ne se passe rien de criminel parmi nous,* adoucissait toutes ses douleurs et changeait ses tourments en délices.

« Le diacre Sancte souffrit de son côté, avec un courage supérieur aux forces humaines, tous les supplices que les bourreaux purent imaginer pour arracher de sa bouche quelque parole au déshonneur de la religion. Il porta la constance si loin, qu'il ne voulut pas même dire son nom, sa ville, son pays, ni s'il était libre ou esclave. Il répondait à toutes les interrogations par ces deux mots latins : *Christianus sum : Je suis chrétien*, confessant cette qualité comme son nom, sa patrie, sa condition et l'expression de tout ce qu'il était, sans que les païens en pussent jamais tirer d'autre réponse. Cette fermeté irrita tellement le président et les bourreaux, qu'après avoir employé tous les autres supplices, ils firent rougir au feu des lames de cuivre et les appliquèrent aux endroits les plus sensibles de son corps. Le saint martyr vit rôtir sa chair sans changer même de posture, et demeura inébranlable dans la confession de la foi, parce que Jésus-Christ versait de son sein sur lui une rosée céleste qui le rafraîchissait et le fortifiait. Son corps ainsi brûlé et déchiré n'était qu'une plaie, et n'avait plus la figure d'un corps humain. Mais Jésus-Christ, qui souffrait en lui, y faisait éclater sa gloire, y confondait l'ennemi et animait les fidèles, en leur faisant voir par cet exemple qu'on ne souffre rien quand on envisage la gloire du Fils. En effet, les bourreaux se hâtèrent quelques jours après de l'appliquer à de nouvelles tortures, au moment même où l'inflammation de ses plaies les rendait si douloureuses qu'il ne pouvait souffrir le plus léger attouchement. Ils se flattaient

qu'il succomberait à la douleur, ou que du moins, expirant dans les supplices, il intimiderait les autres. Mais, par un miracle inespéré, son corps défiguré et disloqué reprit dans ces nouveaux tourments sa première forme et parut entièrement guéri, de sorte que cette seconde torture fut, par la grâce de Jésus-Christ, comme un remède à la première.

« L'ennemi ainsi confondu s'attaqua à des personnes plus aisées à vaincre. Biblis était du nombre de ceux qui avaient renoncé la foi; et le démon, qui avait éprouvé la faiblesse de cette femme, la regardait déjà comme sa proie. Il ne douta pas que la douleur ne l'engageât à nous accuser des crimes les plus honteux, et il la fit appliquer à la torture; mais au milieu des supplices elle rentra en elle-même et parut revenir comme d'un profond assoupissement. Le sentiment des douleurs qu'elle souffrait lui rappelant alors le souvenir des peines éternelles, elle s'écria : *Comment se peut-il faire que ces gens mangent leurs propres enfants, puisqu'il ne leur est pas même permis de manger du sang des animaux* (1)? Ayant ensuite généreusement confessé qu'elle était chrétienne, elle fut remise au nombre des martyrs.

« Jésus-Christ ayant ainsi par sa grâce rendu la constance des confesseurs victorieuse de tous ces supplices, le démon dressa contre eux de nouvelles machines. Il les fit jeter dans un cachot très-étroit et très-obscur. On mit leurs pieds dans des entraves de bois, et on les étendit avec violence jusqu'au cinquième trou (2). Ils y souffrirent les autres peines que des ministres enragés du démon peuvent faire endurer à des prisonniers. Plusieurs en moururent dans la prison, Dieu le permettant ainsi pour sa gloire. Ce qu'il y eut de surprenant, c'est que ceux qui avaient été si cruellement tourmentés

(1) L'abstinence du sang était un reste de la loi judaïque, que les fidèles observaient encore alors sur cet article, suivant la décision du concile des apôtres.

(2) Ruffin met jusqu'au septième point. Ces entraves étaient un tronc de bois où l'on avait fait des trous à certaines distances. On y faisait passer les pieds des prisonniers, et plus les trous étaient écartés, plus la posture était gênante. Prudence décrit ce supplice, lorsqu'il dit : *Lignoque plantas inserit divaricatis cruribus.*

qu'on n'eût pas cru qu'ils pussent survivre à tant de maux, quelque soin qu'on eût pris de panser leurs plaies, vécurent dans cette affreuse demeure. Ils y étaient, à la vérité, destitués de tout secours humain, mais tellement fortifiés par le Seigneur qu'ils animaient et fortifiaient les autres. Au contraire, ceux qui avaient été récemment emprisonnés, et dont le corps n'était pas endurci à la souffrance, ne purent soutenir les incommodités et l'infection de ce cachot et moururent tous en peu de temps.

« Cependant on se saisit du bienheureux Pothin, qui gouvernait l'Église de Lyon. Il était alors malade et âgé de plus de quatre-vingt-dix ans. Comme il pouvait à peine se soutenir et respirer à cause de ses infirmités, quoique le désir du martyre lui inspirât une nouvelle ardeur, on fut obligé de le porter au tribunal. La caducité de l'âge et la violence de la maladie avaient, à la vérité, déjà dissous son corps; mais son âme y demeurait encore attachée pour servir au triomphe de Jésus-Christ. Pendant que les soldats le portaient, il était suivi des magistrats de la ville, et de tout le peuple, qui criait contre lui comme s'il eût été le Christ même. Alors ce vénérable vieillard rendit un glorieux témoignage à la vérité. Le président lui ayant demandé quel était le Dieu des chrétiens, il répondit : *Si vous en êtes digne, vous le connaîtrez*. Aussitôt il fut accablé de coups, sans aucun respect pour son grand âge. Ceux qui étaient proche le frappaient à coups de poing et de pied; ceux qui étaient plus éloignés lui jetaient ce qu'ils pouvaient trouver sous la main. Tous se fussent crus coupables d'un grand crime s'ils ne s'étaient efforcés de lui insulter, pour venger l'honneur de leurs dieux. Le saint évêque fut jeté à demi-mort dans la prison, où il expira deux jours après comme un bon pasteur qui donne sa vie en combattant à la tête de son troupeau.

« On vit alors un effet bien singulier de la divine Providence, et un grand miracle de l'infinie miséricorde de notre Sauveur Jésus-Christ. Ceux qui avaient apostasié étaient gar-

dés dans le même cachot que les confesseurs : car leur apostasie ne leur avait servi de rien. Au contraire, ceux qui avaient généreusement confessé la foi n'étaient détenus prisonniers que comme chrétiens : c'était là tout leur crime, au lieu qu'on retenait les apostats comme des homicides et des scélérats. Or, en cela, ils avaient beaucoup plus à souffrir que les autres : car l'attente du martyre, l'espérance des promesses, la charité de Jésus-Christ, l'onction de l'Esprit-Saint remplissaient de joie les saints confesseurs. Mais les apostats étaient tellement tourmentés par les remords de leur conscience, que, quand ils paraissaient devant le peuple, on les distinguait à leur air triste et consterné. Ainsi on voyait la grâce et la majesté briller avec une sainte gaieté sur le visage des uns ; ils étaient parés de leurs chaînes, comme une épouse est parée de ses diamants, et ils exhalaient une odeur si douce qu'on croyait qu'ils s'étaient oints de parfums précieux. Pour les autres, la confusion, la tristesse et les remords étaient peints dans tout leur extérieur ; les païens mêmes leur insultaient comme à des hommes lâches et efféminés ; et parce qu'ils avaient renoncé au nom de chrétien, on ne leur donnait plus que le nom d'homicides. C'est ce qui ne servait pas peu à confirmer les fidèles dans la foi : aussitôt qu'ils étaient pris, ils commençaient par la confesser.

« Mais il faut maintenant vous raconter les divers genres de supplices par lesquels ils ont consommé leur martyre : car ils ont présenté à Dieu une couronne tressée de toutes sortes de fleurs. Il était juste qu'ils en reçussent la couronne de l'immortalité, comme de généreux athlètes qui ont vaincu en divers genres de combats. On condamna aux bêtes Mature, Sancte, Blandine et Attale ; et pour les y exposer, on donna exprès aux païens ces cruels spectacles. Mature et Sancte souffrirent de nouveau dans l'amphithéâtre toute sorte de tourments, comme s'ils n'avaient encore rien souffert, ou plutôt comme de braves champions qui, ayant déjà vaincu plusieurs fois, allaient combattre pour la dernière couronne. Ils furent

premièrement frappés de verges, selon la coutume, ensuite abandonnés aux morsures des bêtes, et livrés aux autres tortures que le peuple furieux demandait qu'on leur fît souffrir. On les fit asseoir sur la chaise de fer rougie au feu, où leurs chairs grillées exhalaient une odeur qui ne fit qu'irriter la cruauté des spectateurs. Ils espéraient vaincre enfin par les tourments la patience des martyrs; mais on ne put jamais tirer de Sancte d'autres paroles que celles qu'il avait dites dès le commencement de son martyre : *Je suis chrétien*. Ces deux généreux athlètes, donnés en spectacle au monde, fournirent pendant un jour entier le cruel divertissement que plusieurs groupes de gladiateurs avaient accoutumé de donner; et comme après tant de tourments on vit qu'ils respiraient encore, ils furent enfin égorgés dans l'amphithéâtre.

« Pour Blandine, elle fut suspendue à un poteau et exposée ainsi aux morsures des bêtes. Comme elle était attachée à une espèce de croix et qu'elle priait avec beaucoup de ferveur, elle remplissait de courage les autres martyrs, qui croyaient voir dans leur sœur une représentation de Celui qui avait été crucifié pour eux. Mais aucune bête n'ayant osé la toucher, on la réserva pour le spectacle d'un autre jour, afin que cette jeune esclave, si faible et si méprisable en apparence, mais revêtue de Jésus-Christ, l'invincible athlète, triomphât dans plusieurs combats,... et animât de plus en plus les fidèles par son courage.

« Cependant, comme Attale était fort connu et distingué par son mérite, le peuple demandait qu'on le fît aussi combattre. Il entra donc avec une sainte assurance dans l'arène. Le témoignage de sa conscience le rendait intrépide : car il était aguerri dans tous les exercices de la milice chrétienne, et avait toujours été parmi nous un témoin fidèle de la vérité. D'abord, pour lui faire essuyer les insultes du peuple, on lui fit faire le tour de l'amphithéâtre, un héraut portant devant lui un écriteau où était en latin cette inscription : *C'est Attale, chrétien*. Mais le président ayant appris qu'il était citoyen romain,

le fit reconduire en prison avec les autres. Il écrivit cependant à l'empereur au sujet des confesseurs et attendit sa décision. Les prisonniers mirent à profit le délai de leur martyre pour faire éclater l'infinie miséricorde de Jésus-Christ. En effet, plusieurs membres du corps mystique de l'Eglise furent ranimés par le secours de ceux qui étaient vivants. Les confesseurs de la foi obtinrent grâce pour ceux qui l'avaient reniée ; et l'Eglise, cette mère vierge des fidèles, qui les regardait comme morts, eut une extrême joie en les voyant puiser une nouvelle vie dans son sein. »

On n'a fait jusqu'ici que rapporter la relation que l'Eglise de Vienne et celle de Lyon envoyèrent en Asie. Nous apprenons par quelques fragments de la même lettre plusieurs autres actions de charité que firent ces saints pendant qu'on attendait la réponse de l'empereur. Il y avait dans la prison un saint confesseur nommé Alcibiade, qui menait depuis longtemps une vie si austère qu'il ne mangeait que du pain et ne buvait que de l'eau. Il voulut observer la même abstinence dans la prison ; mais Attale eut une vision la nuit qui suivit son premier combat, dans laquelle le Seigneur lui fit connaître qu'il n'approuvait pas la conduite d'Alcibiade, qui, en refusant de faire usage des biens que Dieu avait créés, pouvait être un sujet de scandale à ses frères. Alcibiade mangea dans la suite comme les autres, et modéra une abstinence qui n'était répréhensible que parce qu'elle pouvait donner lieu de croire qu'il favorisait les nouvelles erreurs de Montan (1).

On avait appris à Lyon que cet hérésiarque, avec Théodote et un autre Alcibiade, excitait de la division dans les Églises de Phrygie, et qu'une grande austérité était le masque spécieux dont ils se couvraient pour mieux en imposer. Les saints martyrs, affligés de ces nouvelles, écrivirent de la prison sur ce sujet aux Églises d'Asie, d'où nous avons vu que plusieurs d'eux étaient originaires. Les autres chrétiens des Gaules joi-

(1) Euseb., l. V, c. v.

gnirent leur sentiment à la lettre des martyrs, et ils s'expliquèrent, dit Eusèbe, d'une manière qui ne fit pas moins connaître leur prudence que la pureté de leur foi. Les martyrs écrivirent aussi de la prison au pape Eleuthère, qui gouvernait alors l'Eglise Romaine, pour le prier de pacifier par son autorité les troubles de l'Asie. Ils envoyèrent la lettre par le prêtre Irénée, dont ils parlaient en ces termes : « Nous avons prié notre frère et notre compagnon Irénée de vous porter ces lettres, nous vous le recommandons avec instance comme grand zélateur du testament de Jésus-Christ. Si nous savions que le rang donnât le mérite de la justice, nous vous le recommanderions aussi comme prêtre : car il est élevé à cette dignité (1). »

Ils écrivirent plusieurs autres lettres pour la consolation des fidèles qui s'adressaient à eux. Mais ils ne pouvaient souffrir qu'on leur donnât, en leur écrivant ou en leur parlant, la qualité de martyrs : ils disaient qu'elle n'était due qu'à Jésus-Christ et à ceux qui déjà étaient morts pour lui. « Ceux-là, disaient-ils, sont véritablement martyrs qui ont scellé leur confession par la mort : nous ne sommes, nous, que de vils confesseurs ; » et ils conjuraient avec larmes les fidèles de prier pour eux. Ils priaient eux-mêmes pour leurs bourreaux, et déliaient tous ceux qui s'adressaient à eux, c'est-à-dire, ils obtenaient pour eux la rémission des peines canoniques (2). Pendant que les martyrs s'occupaient à ces œuvres de charité, la réponse de l'empereur arriva. Nous reprenons ici la suite de la relation des Églises de Lyon et de Vienne.

« Ce prince ordonnait qu'on fît mourir ceux qui confesseraient la foi, et qu'on envoyât absous ceux qui la renieraient. En exécution de cet ordre, un jour qu'on célébrait ici une grande solennité (3), pour laquelle il se fait en cette ville un

(1) Euseb., c. II, III, IV.

(2) L'Église, à la recommandation des martyrs, abrégeait souvent les peines canoniques de la pénitence.

(3) Cette fête était celle des jeux institués à Lyon en l'honneur d'Auguste. On les représentait le premier jour du mois d'août, consacré à ce prince, dont il a pris le nom.

concours de toutes les nations, le président fit amener les prisonniers à son tribunal, pour leur faire subir un second interrogatoire et les donner en spectacle à cette multitude de peuples divers. Il interrogea d'abord ceux qui étaient demeurés fermes dans la foi, et il prononça contre eux la sentence condamnant les citoyens romains à avoir la tête tranchée, et les autres à être exposés aux bêtes. Mais pour la plus grande gloire de Jésus-Christ, ceux qui l'avaient renoncé d'abord le confessèrent alors, contre l'attente des gentils : ayant été interrogés séparément, comme devant être renvoyés absous, ils se déclarèrent chrétiens avec un courage qui effaça la honte de leur première faiblesse, et ils furent mis au nombre des martyrs. Quelques-uns qui n'avaient jamais eu véritablement la foi, ou qui l'avaient déshonorée par leurs mœurs, demeurèrent hors de l'Eglise; les autres s'y réunirent pour sceller de leur sang la foi qu'ils avaient abjurée.

« Pendant qu'on les interrogeait, un médecin phrygien, nommé Alexandre, qui depuis longtemps demeurait dans les Gaules, se tenait près du tribunal. Il s'était déjà signalé par son amour pour Dieu et la liberté avec laquelle il prêchait l'Évangile : car il exerçait aussi les fonctions de l'apostolat. Étant donc proche du tribunal, il exhortait par signes et par gestes ceux qu'on interrogeait à confesser généreusement la foi. Le peuple s'en aperçut, et, fâché de voir ceux qui avaient renoncé la foi la confesser avec tant de constance, il éleva des cris contre Alexandre, à qui il s'en prenait de ce changement. Le président ayant aussitôt demandé à celui-ci qui il était, Alexandre répondit qu'il était chrétien, et il fut condamné sur-le-champ aux bêtes. Le lendemain il entra dans l'amphithéâtre avec Attale : car le président, pour faire plaisir au peuple, l'abandonna à ce supplice, tout citoyen romain qu'il était. Ces deux athlètes souffrirent tous les tourments préparatoires qu'on fait endurer à ceux qui sont condamnés aux bêtes, et ils furent à la fin égorgés. Alexandre ne laissa échapper aucune plainte ni même aucune parole, mais s'entretint tou-

jours intérieurement avec Dieu. Pour Attale, pendant qu'on le grillait sur la chaise de fer et que l'odeur de ses membres brûlés se répandait au loin, il dit au peuple en latin : *Ce que vous faites pourrait s'appeler manger de la chair humaine : pour nous, nous n'en mangeons pas et ne commettons aucun autre crime.* Comme on lui demandait quel nom avait Dieu : *Dieu*, répondit-il, *n'a pas un nom comme un homme.*

« On avait conduit tous les jours dans l'amphithéâtre Blandine (1) et un jeune homme de quinze ans nommé Pontique, afin de les intimider par la vue des supplices qu'on faisait souffrir aux autres. On les fit paraître enfin pour combattre eux-mêmes le dernier jour des spectacles. On les pressa d'abord de jurer par les idoles des gentils. Sur le refus qu'ils en firent avec mépris, le peuple entra en furie, et, sans aucune compassion pour l'âge de Pontique ni pour le sexe de Blandine, on les fit passer par tous les genres de tourments déjà marqués, leur faisant à chaque fois de nouvelles instances de jurer ; mais leur constance fut invincible : car Pontique, animé par sa sœur qui l'exhortait et le fortifiait à la vue des païens, consomma son martyre avec un courage qui le fit triompher de la faiblesse de l'âge et de la rigueur des supplices.

« Blandine demeura donc la dernière, comme une mère généreuse qui, après avoir envoyé devant elle ses enfants victorieux, qu'elle a animés au combat, s'empresse d'aller les rejoindre. Elle entra dans la même carrière avec autant de joie que si elle fût allée à un festin nuptial, et non à une cruelle boucherie, où elle devait servir de pâture aux bêtes. Après qu'elle eut souffert les fouets, les morsures des bêtes, la chaise de fer, on l'enferma dans un filet et on la présenta à un taureau, qui la jeta plusieurs fois en l'air ; mais la sainte martyre, occupée de l'espérance que lui donnait sa foi, s'entretenait avec Jésus-Christ, et n'était plus sensible aux tourments. Enfin on égorgea cette innocente victime, et les païens mêmes

(1) Ste Blandine fut la plus célèbre de ces saints martyrs : nous avons en son honneur une belle homélie de S. Eucher.

avouèrent qu'on n'avait jamais vu une femme qui eût tant souffert et avec une si héroïque constance.

« La rage des idolâtres ne fut point assouvie par le sang des martyrs ; ils l'exercèrent sur leurs cadavres : car ils jetèrent à la voirie, pour être mangés des chiens, les corps de ceux que l'infection et les autres incommodités de la prison avaient fait mourir; et ils les firent garder jour et nuit, de peur que quelqu'un de nous ne les enterrât. Ils ramassèrent aussi les membres épars de ceux qui avaient combattu dans l'amphithéâtre, restes des bêtes et des flammes, ainsi que les corps de ceux qui avaient eu la tête tranchée et ils les firent pareillement garder pendant plusieurs jours. Les uns frémissaient de rage, et grinçaient les dents à la vue de ces saintes reliques, cherchant encore l'occasion de les outrager; les autres s'en moquaient et faisaient des éloges de leurs idoles, à la vengeance desquelles ils attribuaient la mort des martyrs. Les plus modérés faisaient paraître une maligne compassion, et nous insultaient en disant : *Où est leur Dieu, et que leur a servi son culte, qu'ils ont préféré à la vie?* Ce sont les divers sentiments que la haine inspirait aux païens à notre égard. Pour nous, notre douleur était de ne pouvoir enterrer les corps des martyrs. Nous voulûmes en vain profiter de l'obscurité de la nuit, gagner les gardes à force d'argent et les fléchir par nos prières : tout nous fut inutile; ils croyaient avoir assez gagné, si les martyrs restaient sans sépulture. Leurs corps demeurèrent ainsi pendant six jours exposés à toute sorte d'outrages; après quoi les païens les brûlèrent et en jetèrent les cendres dans le Rhône, afin qu'il ne restât d'eux aucune relique sur la terre. Ils agirent ainsi comme pour vaincre la puissance de notre Dieu, et pour ôter aux confesseurs l'espérance de ressusciter un jour. C'est, disaient-ils, l'attente de leur résurrection qui leur a fait introduire cette religion étrangère ; c'est elle qui leur fait mépriser les tourments, et recevoir la mort avec joie : voyons maintenant s'ils ressusciteront, et si leur Dieu pourra les tirer de nos mains. »

Telle est la lettre que les Églises de Lyon et de Vienne écrivirent aux Églises d'Asie et de Phrygie sur les combats de ces illustres martyrs. On l'attribue, comme nous avons dit, à S. Irénée, et elle est digne de sa piété et de son éloquence (1).

Toutes les précautions des idolâtres furent inutiles contre la puissance du Seigneur. Les saints martyrs apparurent dans la suite aux fidèles, et leur révélèrent l'endroit où leurs cendres étaient rassemblées. Elles furent recueillies avec respect, et mises sous l'autel de l'église qui fut bâtie en l'honneur des saints apôtres, et qui est aujourd'hui nommée Saint-Nizier. Ils sont honorés le 2 juin, qui est apparemment le jour où leurs reliques furent révélées, ou bien celui de la mort de S. Pothin : car nous avons vu que la plupart de ces martyrs souffrirent au commencement du mois d'août. Leur fête était fort célèbre, et S. Adon de Vienne nous apprend que par une ancienne tradition on la nommait *le jour des miracles*. On voit encore à Lyon sur la montagne de Fourvières (2) des restes de l'amphithéâtre où combattirent ces saints athlètes. Ils furent nommés les martyrs d'Ainay, parce que leurs cendres furent jetées dans le Rhône vers le lieu appelé alors Athénée, *Athenacum*, à cause des exercices de littérature (3) qui s'y faisaient, et depuis par corruption *Ainay*. On y bâtit premièrement une église, ensuite un monastère en l'honneur de S. Martin, qui fut rétabli par la reine Brunehauld.

Ces saints martyrs étaient au nombre de quarante-huit; leurs noms, qui nous ont été conservés, méritent d'avoir place dans l'histoire d'une Église à laquelle ils ont fait tant d'honneur. Ceux qui eurent la tête tranchée, en qualité de citoyens

(1) Gregor. Turon., *de Glor. martyr.*, c. XLIX.

(2) Le père Ménestrier, fort habile dans les antiquités de Lyon, croit que ce nom vient de *forum vetus*, parce que l'ancienne ville de Lyon, nommée *forum Segusianorum*, était bâtie sur cette montagne.

(3) On y disputait le prix d'éloquence devant l'autel dédié à Auguste; et si le vainqueur était récompensé, celui qui était vaincu était puni sévèrement. C'est ce qui a fait dire à Juvénal :

Palleat ut nudis pressit qui calcibus anguem,
Aut Lugdunensis rhetor dicturus ad aram.

Satyr. I.

romains, sont les SS. Épagathe, Zacharie (1) prêtre, Macaire, Alcibiade, Silvius, Prime, Ulpius, Vital, Commine, Octobre, Philomine, Geminus, et les Stes Julie, Albine, Grate, Rogate, Émilie, Posthumienne ou Pothamienne, Pompeia, Rhodane, Biblis, Quarte, Materne, Elpen surnommée Amnas. Ceux qui furent exposés aux bêtes sont les SS. Sancte, Mature, Attale, Alexandre, Pontique et Blandine. Les SS. Pothin, Aristée, Corneille, Zozime, Tite, Zotique, Jules, Apollone, Géminien, et les Stes Jamnique, une autre Julie, une autre Émilie, une autre Pompeia, Ausonia, Alumna ou Domna, Justa, Trophima et Antonia, moururent dans la prison.

Il y a quelque diversité dans la manière dont les martyrologes rapportent ces noms. Grégoire de Tours en omet quelques-uns; d'autres ajoutent un S. Juste, qu'ils prétendent être l'évêque de Vienne de ce nom; mais S. Juste est honoré le 6 mai, et les quarante-huit martyrs de Lyon le sont le 2 juin. S. Juste passe pour le cinquième évêque de Vienne, S. Vère pour le quatrième, S. Martin pour le troisième, S. Zacharie pour le second, et S. Crescent pour le premier : on souhaiterait seulement que cette succession fût un peu mieux établie. Pour les lettres qu'on a cru avoir été écrites à S. Vère et à S. Juste par le saint pape Pie I, on croit aujourd'hui qu'elles sont supposées.

L'Église de Lyon se dédommagea bientôt de la perte qu'elle avait faite de S. Pothin, en choisissant pour son évêque le saint prêtre Irénée. Il était originaire d'Asie, où il fut disciple de S. Polycarpe, qui l'avait été de S. Jean; et il fut choisi, comme on l'a dit, pour porter au pape Eleuthère la lettre des saints martyrs. Mais si les besoins de son Église lui permirent de faire ce voyage, il ne fut pas longtemps sans revenir à Lyon, et peut-être reçut-il l'ordination à Rome. Il avait toutes

(1) M. de Valois croit que l'infidèle version de Ruffin est la cause qu'on a placé ce prêtre Zacharie au nombre des martyrs; mais ce n'est qu'une conjecture. S. Adon de Vienne, qui en parle dans son *Martyrologe*, a pu trouver des mémoires plus sûrs dans son Église.

les qualités nécessaires pour soutenir la chrétienté des Gaules dans des temps si difficiles, à savoir : un zèle ardent, une profonde érudition et une sainteté éprouvée. Il n'en fallait pas moins pour réparer les pertes que cette Église continuait de faire. Le sang des martyrs dont on vient de parler, n'avait pas éteint le feu de la persécution. Un grand nombre d'autres, dont les noms ne sont écrits que dans le ciel, souffrirent dans la Gaule sous Marc Aurèle; mais la ville de Lyon se distingua entre toutes les autres, et eut encore la gloire de donner à l'Église deux nouveaux héros dans la personne des SS. Alexandre et Épipode.

C'étaient deux jeunes hommes de qualité à la fleur de l'âge. Alexandre était grec de nation et Épipode était gaulois, natif de Lyon. Une tendre amitié les avait unis, et la piété et le zèle en avaient serré les nœuds. Ils travaillèrent de concert à soutenir les fidèles durant la persécution : car dans ces temps orageux Dieu suscita des apôtres de toutes les conditions. Ayant été dénoncés au préfet, ils sortirent de la ville et se réfugièrent dans la cabane d'une pauvre veuve, près du lieu nommé dès lors *Pierre-Encise* (1). L'obscurité de leur retraite et la fidélité de cette femme les mirent quelque temps en sûreté; mais ils ne purent échapper aux recherches des persécuteurs. Ils furent découverts et arrêtés, comme ils tâchaient de s'évader par une porte étroite de la chambre où ils étaient cachés. Dans le trouble et la précipitation, Épipode perdit un soulier, que son hôtesse garda dans la suite comme un riche trésor. Ils furent d'abord mis en prison, avant d'être interrogés, ce qui était contre les règles de la jurisprudence romaine : mais on se faisait une loi de n'en observer aucune à l'égard des chrétiens, dont le nom seul était regardé comme un crime suffisamment prouvé. Trois jours après on les fit comparaître, les mains liées derrière le dos, devant le tribunal du président (2). Ce juge leur demanda comment ils s'appe-

(1) *Incisa Petra* : on dit à Lyon *Pierre-Scise*. — (2) *Acta Alexandri et Epipod.* apud Boll., 22 april., et inter *Acta sincera* Ruinart, p. 62.

laient et quelle religion ils professaient : ils dirent leur nom et déclarèrent hautement qu'ils étaient chrétiens. Aussitôt il s'éleva de toutes parts des clameurs contre eux, et le juge furieux s'écria : Quoi! on ose encore violer les édits de nos princes, et par le même crime s'attaquer à la majesté de l'empereur et à celle des dieux! où sont les tourments que nous avons fait souffrir aux autres? où sont les croix, les épées, les bêtes, les lames ardentes et les autres peines prolongées même au delà du trépas? Ces hommes sont morts, leurs tombeaux (1) n'existent point, et la mémoire du Christ n'est pas encore éteinte! Que vous êtes punissables de persister opiniâtrément dans une religion proscrite! vous allez payer la peine due à votre témérité.

Aussitôt, de peur qu'ils ne s'encourageassent l'un l'autre, on les sépara. On renvoya en prison Alexandre, qui, étant plus âgé, paraissait avoir plus de fermeté, et on appliqua à la torture Épipode, qui semblait plus faible ; mais avant de le tourmenter, le juge, qui espérait le gagner par des discours flatteurs, lui dit : Je vois que tu es bien jeune; il ne faut pas que tu t'obstines à périr, en persistant dans tes pernicieux sentiments. Nous adorons des dieux immortels, que tous les peuples de la terre et les empereurs adorent avec nous. Nous les honorons, ces dieux, par la joie, par les jeux, par les festins et les divertissements ; et vous autres, adorez un homme crucifié, à qui on ne peut plaire qu'en renonçant à tous ces plaisirs. Il condamne toutes les voluptés, n'aime que le jeûne et une chasteté triste et stérile. Quels biens attends-tu de celui qui n'a pu se garantir des attentats formés contre lui par les derniers des hommes? Je te le dis pour te faire détester cette austérité, et t'engager à jouir gaiement pendant ta jeunesse des douceurs de la vie.

Épipode répondit : Les armes dont Jésus-Christ et ma foi m'ont revêtu, me rendent invulnérable aux traits de la fausse

(1) Le tyran parle des martyrs de Lyon, dont les corps avaient été brûlés et les cendres jetées dans le Rhône.

tendresse que vous feignez. La compassion que vous montrez est une cruauté : vivre avec vous, c'est une mort; et mourir par vos ordres, c'est commencer à vivre dans une gloire immortelle. Le Seigneur Jésus-Christ que vous nommez le crucifié, ne savez-vous pas qu'il est ressuscité, que par un mystère ineffable il est homme et Dieu, et qu'il ouvre à ses serviteurs l'entrée du royaume céleste? Mais pour parler de choses qui soient plus à votre portée, ignorez-vous que l'homme est composé de deux substances, de l'âme et du corps? chez nous, l'âme commande, et le corps obéit. Les voluptés auxquelles vous vous abandonnez en l'honneur des démons, flattent à la vérité les sens, mais elles tuent les âmes. Pour nous, nous faisons la guerre au corps en faveur de l'âme : c'est pour elle que nous combattons les vices. Mais vous autres, vous n'avez d'autre dieu que votre ventre : après que vous avez cherché comme les bêtes à le satisfaire, vous croyez que tout finit avec cette vie : vous vous trompez. Quand vous nous faites mourir, nous échappons des mains de nos bourreaux pour jouir d'une félicité éternelle.

Le président, pour le punir d'une réponse dont il ne pouvait s'empêcher d'admirer la sagesse, lui fit frapper la bouche à coups de poing. Épipode jetant ses dents mêlées avec le sang, disait : Je confesse que Jésus-Christ est Dieu avec le Père et le Saint-Esprit ; et il est juste que je donne ma vie pour Celui qui est mon créateur et mon rédempteur. Ce n'est point la perdre, c'est la changer en une autre infiniment meilleure. Qu'importe de quelle manière le corps finisse, pourvu que l'âme aille se réunir dans le ciel à celui qui l'a créée?

Comme il parlait de la sorte, le président le fit étendre sur le chevalet, et des licteurs des deux côtés commencèrent à lui déchirer les flancs avec des ongles de fer. Mais comme la cruauté des bourreaux parut trop lente au peuple, il jeta de grands cris, demandant qu'on lui abandonnât le martyr pour le mettre en pièces ou pour l'accabler d'une grêle de pierres.

Le président, qui craignit qu'on ne perdit le respect dû à sa dignité, fit retirer Épipode d'auprès du tribunal, et donna ordre qu'on lui tranchât la tête.

Après un jour d'intervalle, le tyran, qui voulait satisfaire sa fureur et celle du peuple par les supplices qu'il réservait à Alexandre, le fit comparaître devant son tribunal, et lui dit : Il est encore temps que tu profites des exemples de ceux qui t'ont précédé, et que tu voies ce que tu as à faire. Nous avons fait si bonne guerre aux chrétiens, que tu es, je pense, presque le seul qui soit demeuré; car ton compagnon est allé rejoindre ces troupes de misérables que nous avons fait mourir; c'est pourquoi, si tu veux éviter le même sort, brûle de l'encens en l'honneur des dieux.

Alexandre dit : Je rends grâces à mon Sauveur de ce qu'en me rappelant les tourments et les triomphes des martyrs, vous m'animez par leurs exemples. Pensez-vous donc que les âmes de ceux que vous avez fait mourir, aient péri? Elles vivent dans le ciel : ce sont les persécuteurs qui ont péri dans ce combat. Vous vous abusez : le nom de chrétien ne peut être éteint; il se conserve par la vie des hommes, et se multiplie par leur mort. Notre Dieu est le maître du ciel, de la terre et des enfers. Il reçoit dans le royaume céleste les âmes que vous croyez perdues : mais vous, avec vos dieux, vous n'aurez d'autre partage que l'enfer. J'entre avec plus de confiance dans la carrière, maintenant que je sais que mon cher frère est couronné. Je suis chrétien, je l'ai toujours été, et le serai toujours, pour la gloire de Dieu. Tourmentez ce corps qui est en votre puissance; mais que Celui qui a créé mon âme, la conserve et daigne la recevoir!

Le président ne répondit à ce discours qu'en faisant étendre Alexandre sur le chevalet, les jambes fort écartées, et qu'en le faisant frapper par trois bourreaux qui étaient relayés par trois autres. Pendant ce tourment, le saint martyr invoquait avec ardeur l'assistance du Ciel; et il en reçut tant de force que les bourreaux se lassèrent plutôt de frapper

qu'il ne se lassa de souffrir. Le président lui demanda s'il persistait dans sa confession, il répondit avec une sainte fierté : Les dieux des gentils ne sont que des démons : c'est le Dieu tout-puissant, éternel, invisible, qui est mon Dieu, il me donnera la persévérance. Le président dit : Je vois quelle est la folie des chrétiens : ils font consister leur gloire dans la durée de leurs souffrances, ils croient par là avoir vaincu leurs persécuteurs. Pour leur ôter ce vain triomphe, il faut les frapper d'une mort prompte. Ce serait un crime que de souffrir plus longtemps leur opiniâtreté. C'est pourquoi j'ordonne qu'Alexandre soit attaché à une croix, pour y expier son impiété par la mort. En exécution de cette sentence, les bourreaux prirent Alexandre et le lièrent à la croix les bras étendus. Il n'y souffrit pas longtemps : car son corps était tellement déchiré, qu'on voyait ses entrailles à travers ses côtes décharnées ; il rendit l'âme en invoquant Jésus-Christ et en confessant la foi, dont il s'estimait heureux d'être la victime.

Le tombeau réunit les deux amis : car les chrétiens, ayant trouvé le moyen d'enlever leurs corps, les enterrèrent hors de la ville, dans une caverne dont l'entrée était couverte de broussailles. Ce lieu devint fort célèbre par les miracles que ces saints martyrs y opérèrent. Lucie, l'hôtesse de S. Epipode, qui avait ramassé son soulier, s'en servit pour faire plusieurs guérisons miraculeuses (1). Leurs corps furent dans la suite transférés dans l'église de Saint-Jean de Lyon, et placés aux deux côtés du corps de S. Irénée. Ils souffrirent l'an 178 : S. Epipode, vulgairement Epipoi, le 22 avril, et S. Alexandre, le 24. Les martyrologes font mention de trente-quatre autres martyrs qui souffrirent avec eux ; mais il n'en est point parlé dans les actes que nous venons de rapporter, et qu'on juge authentiques. S. Eucher (2) a fait une belle homélie à la gloire des SS. Alexandre et Epi-

(1) Greg., *de Glor. mart.*, c. L. — (2) *Homil. ascripta Euch. Emiss.*

pode. Il dit que Lyon, ayant ces deux martyrs, peut se vanter d'avoir son Pierre et son Paul : c'est apparemment parce que l'un eut la tête tranchée, et que l'autre fut mis en croix. S. Adon place vers le même temps à Vienne le martyre des SS. Séverin, Exupère et Félicien, qui sont honorés le 19 novembre (1).

Cependant la persécution continuait dans plusieurs villes de la Gaule Celtique. Marcel et Valérien s'étaient échappés comme par miracle des prisons de Lyon, où ils avaient été enfermés pour la foi. Comme la prudence n'est jamais opposée au vrai courage, Marcel se tint quelque temps caché, sans cesser de prêcher en secret; mais ayant rencontré le président Prisque auprès de Chalon-sur-Saône, il ne voulut pas perdre la couronne du martyre qui venait s'offrir à lui, et il se déclara chrétien. Il fut aussitôt attaché à de grosses branches d'arbre, qu'on avait courbées avec force, afin que se remettant dans leur état naturel, elles le démembrassent; mais ce tourment n'eut pas l'effet qu'on s'en était promis. C'est pourquoi le président, ayant en vain tâché de lui faire adorer les statues de Saturne et du Soleil qui étaient sur les bords de la Saône, le fit enterrer tout vif jusqu'à la ceinture, et il mourut dans ce supplice le troisième jour. Il est honoré le 4 septembre, et de fréquents miracles ont rendu son culte fort célèbre à Chalon, où dans la suite le roi Gontram fit bâtir un monastère en son honneur (2).

Valérien fut pris à Tournus, et après avoir souffert les ongles de fer et plusieurs autres tourments, il eut la tête tranchée par ordre du même président. On a aussi bâti une église sur son tombeau, et plus tard un monastère. Le *Martyrologe romain* fait mention de S. Valérien le 15 septembre.

Mais rien ne fut plus éclatant que le martyre que souffrit à Autun, pendant la même persécution, un jeune homme

(1) Adon. *Chronic.* — (2) *Acta S. Marcelli* apud Chiffler, in *Hist. Trenorch.*

nommé Symphorien (1). Il était fils de Fauste, d'une famille distinguée par sa noblesse, et encore plus par sa foi. Une aimable candeur lui gagnait les cœurs; une piété solide, et une sagesse que la grâce seule donne à cet âge, lui firent éviter les piéges qui sont tendus à la jeunesse, et mépriser les caresses d'un monde flatteur. La ville d'Autun, qui avait eu plus de relations avec les Romains (2) que les autres villes des Gaules, était aussi adonnée à plus de superstitions païennes. Elle se faisait gloire d'avoir dans son enceinte un grand nombre de temples érigés en l'honneur des fausses divinités. On y adorait particulièrement Cybèle, Apollon et Diane. Un jour qu'on célébrait une fête de Cybèle (3), et qu'on portait avec pompe sur un char la statue de cette mère des dieux, Symphorien vit avec pitié l'aveuglement du peuple qui accourait en foule se prosterner devant l'idole; et sur le mépris qu'il témoigna publiquement de cette divinité, il fut pris et conduit au consulaire Héraclius, qui était alors à Autun pour rechercher les chrétiens. Héraclius l'ayant fait comparaître devant son tribunal, lui demanda son nom et sa condition; il répondit : Je m'appelle Symphorien, et je suis chrétien. Tu es chrétien, reprit le juge; tu as donc échappé à nos recherches? car il reste peu de chrétiens parmi nous. Mais pourquoi as-tu refusé avec mépris d'adorer la statue de la mère des dieux? Symphorien répondit : Je vous l'ai déjà dit, je suis chrétien, j'adore le Dieu vivant qui règne au ciel. Pour l'idole du démon, non-seulement je ne l'adore pas; mais si vous me le permettez, je la briserai à coups de marteau. Le juge dit : Ce n'est pas assez pour lui d'être coupable de sacrilége, il

(1) *Acta Symphor.*, inter *Acta sincera martyrum* P. Ruinart, et ap. Surium, 22 augusti.

(2) On nommait les Autunois les frères des Romains *Augustodunum* signifie Colline d'Auguste.

(3) Le culte de Cybèle continua encore longtemps à Autun. S. Simplice, évêque de cette ville au commencement du cinquième siècle, ayant vu qu'on portait cette idole en procession sur un char pour obtenir la fertilité, se mit en prières, et à l'instant l'idole tomba du char, sans qu'on pût la relever. GREG. TURON., *de Gloria confess.*, c. LXXVII.

veut y joindre le crime de rébellion. Que le greffier (1) dise s'il est citoyen romain. Le greffier dit : Il est de cette ville, et même d'une famille noble. Le juge dit : Symphorien, tu t'en fais accroire à cause de ta naissance, c'est ce qui t'a fait embrasser le mensonge ; mais peut-être ne sais-tu pas les ordonnances de nos princes ? que le greffier en fasse lecture. Le greffier lut l'ordonnance suivante : « L'empereur (2) Aurèle à tous ses officiers et gouverneurs : Nous avons appris que ceux qui de nos jours se nomment chrétiens, violent les règlements des lois. C'est pourquoi faites-les arrêter ; et s'ils ne sacrifient pas à nos dieux, qu'ils soient appliqués à diverses tortures, en sorte que le délai du dernier châtiment en justifie l'équité, et que par la mort des coupables on coupe enfin la racine de ces crimes. »

Après cette lecture, le juge dit : Symphorien, que réponds-tu à cela ? pouvons-nous aller contre ces ordres ? il y a deux chefs d'accusation contre toi : tu es sacrilége à l'égard des dieux, et rebelle à l'égard des empereurs ; si tu n'obéis, on lavera ces crimes dans ton sang. Symphorien répondit : Je ne regarderai jamais cette statue que comme une idole diabolique et un démon pour la perte du peuple. Vos menaces ne me feront pas changer. Je sais qu'un chrétien qui retourne en arrière, tombe dans l'abîme et donne dans les piéges de l'ennemi. Notre Dieu a des châtiments pour le crime, comme il a des récompenses pour la vertu. Il donne la vie à ceux qui lui obéissent, et la mort à ceux qui lui sont rebelles. Il m'est infiniment plus avantageux d'arriver au port où m'appelle ce Roi éternel, en persistant dans la confession de son nom, que de faire un triste naufrage avec le démon. Le juge voyant la constance du jeune martyr, le fit frapper par ses licteurs et l'envoya en prison.

(1) Il y a dans le latin *dicat officium* : ce mot veut dire les officiers du juge ; et en particulier, il est souvent mis pour signifier ceux qu'on nommait *exceptores*, qui faisaient l'office de greffier.

(2) Il y a dans les actes *Aurélien* pour *Aurèle* : on confond souvent ces mots. Mais

Il l'en fit tirer quelques jours après, et lui dit : Symphorien, tu ferais bien mieux de servir les dieux, et de recevoir une gratification du trésor public, avec une charge dans la milice. Si tu veux donc adorer aujourd'hui la statue de Cybèle, et offrir de l'encens à Apollon et à Diane, je vais faire orner l'autel pour le sacrifice. Symphorien répondit : Un magistrat chargé des affaires publiques ne doit point perdre le temps à des discours frivoles. S'il est dangereux de ne pas avancer chaque jour dans la voie du salut, combien est-il pernicieux de s'en écarter, pour donner dans les écueils des vices? Le juge dit : Sacrifie aux dieux, afin d'avoir part aux honneurs du palais. Symphorien répondit : Un juge qui se sert, pour faire violence, du glaive (1) que les lois lui mettent en main, souille son tribunal et donne à son âme la mort éternelle. Nous devons tous mourir; pourquoi n'offririons-nous pas à Jésus-Christ comme un don ce que nous devons un jour lui payer comme une dette ? Il est bien tard de se repentir lorsqu'on paraît devant son juge. Vos présents ne sont qu'un poison caché sous la douceur du miel. Nos richesses sont toujours en Jésus-Christ; ni le temps, ni aucun accident ne peuvent nous les enlever : au lieu que vos biens ont l'éclat et la fragilité du verre. Le temps, comme un torrent rapide, entraîne tout : il n'y a que notre Dieu qui puisse rendre constante la félicité. L'antiquité la plus reculée n'a pas vu le commencement de sa gloire, et la suite des siècles futurs n'en verra point la fin.

Le juge dit : Symphorien, il y a trop longtemps que j'ai la patience de t'entendre discourir de la grandeur de je ne sais quel Christ. Si tu ne sacrifies à la mère des dieux, je te condamne aujourd'hui à la mort, après t'avoir fait souffrir les plus horribles tourments. Symphorien dit : Je ne crains

puisque S. Symphorien a été baptisé par S. Bénigne, disciple de S. Polycarpe, il faut lire Aurèle.

(1) Il y a dans l'édition du P. Ruinart, *qui gladiis legum glutinatur*, et dans celle de Surius, *qui gladiis legum latrocinatur* : ce qui présente un plus beau sens.

que le Dieu tout-puissant qui m'a créé, et je ne sers que lui. Mon corps est pour un temps en votre pouvoir, et non pas mon âme. Considérez vous-même les monstrueuses superstitions accumulées autour de l'idole que vous adorez. Voyez dans ces fêtes ces jeunes eunuques (1) qui vont en sautant frapper la déesse avec les parties qu'ils se sont retranchées. Prêtres sacriléges, c'est ainsi que pour cacher le crime sous le voile de la religion, vous appelez grand sacrifice ce qui est un attentat exécrable. Voyez la fureur fanatique et la folie de ces corybantes, qui frappent des cymbales et qui jouent de la flûte dans ces fêtes. Qui ne sait que votre Apollon a conduit les troupeaux du roi Admète; que le souvenir de ses amours lui fait aimer les couronnes de laurier (2); que par des détours ménagés il a su contrefaire dans l'antre de Delphes la voix et la forme des démons et le mugissement des bœufs, pour mieux séduire par ses oracles? On dit cependant qu'à force de tromper, il lui est arrivé quelquefois de prédire la vérité. Pour Diane, les fidèles ont reconnu que c'est le démon du midi. Elle court dans les rues, dans les forêts, sur les grands chemins, pour y dresser ses embûches, et c'est de là qu'on la nomme *Trivia*.

Le juge, plein de fureur, interrompit ce discours et prononça la sentence en ces termes : « Que Symphorien, convaincu de sacrilége envers nos dieux, à qui il a refusé de sacrifier et dont il a outragé les autels, meure par le glaive, pour venger l'injure des dieux et des lois. » Pendant qu'on le conduisait au lieu du supplice, sa mère accourut, non pour l'attendrir par ses larmes, mais pour l'affermir et l'animer par ses discours; elle lui criait du haut des murs de la ville (3):

(1) Les prêtres de Cybèle étaient eunuques, et on les nommait *Galli*, du nom d'un fleuve de Phrygie.

(2) Le saint martyr fait allusion à la fable selon laquelle la nymphe Daphné, poursuivie par Apollon, fut changée en laurier.

(3) Il y a dans le missel gothique une messe de S Symphorien, où dans la préface il est fait mention de ce discours de sa mère. Le peuple a fort défiguré le nom de Symphorien : on le nomme en quelques endroits S. Sphern, S. Dynephorn, S. Sephreim et S. Sephlorein.

Mon fils Symphorien, mon cher fils, souviens-toi du Dieu vivant; montre ton courage, mon fils, on ne doit pas craindre une mort qui conduit sûrement à la vie. Pour ne pas regretter la terre, lève tes regards vers le ciel, et méprise des tourments qui sont si courts. Si tu as aujourd'hui de la constance, ils vont être changés en une félicité éternelle. La foi qui fit ainsi triompher la mère de la tendresse qu'inspire la nature, ne paraît pas moins admirable que celle qui fit triompher le fils de toutes les horreurs de la mort.

Symphorien eut la tête tranchée hors de la ville. Les chrétiens enlevèrent secrètement son corps, et l'enterrèrent près d'une fontaine voisine du champ public, c'est-à-dire le champ où l'on exécutait les criminels. Le culte de ce saint martyr est devenu très-célèbre dans toute la Gaule, et les miracles qui s'opérèrent à son tombeau rendirent son nom respectable même aux païens. On bâtit dans la suite un célèbre monastère sur son tombeau; et le missel gothique avait une messe particulière pour le jour de sa fête, qui est le 22 août (1).

Plusieurs manuscrits marquent que S. Symphorien fut instruit et baptisé par S. Bénigne. Ce saint prêtre, que presque tous les martyrologes font disciple de S. Polycarpe, vint dans les Gaules pour annoncer la foi avec S. Andoche, qui était aussi prêtre, et S. Thyrse diacre. Ils s'arrêtèrent quelques années à Autun, où Fauste, père de Symphorien, les pria de baptiser sa famille; ils furent les premiers apôtres de cette ville. Bénigne passa à Langres, et de là à Dijon, où Dieu couronna les fruits de son apostolat par le plus cruel et le plus glorieux martyre. Il fut, dit-on, étendu avec des poulies, déchiré avec des nerfs de bœuf; on lui enfonça des alênes sous les ongles, on lui scella les pieds avec du plomb fondu dans une pierre, qu'on voyait encore du temps de Grégoire de Tours (2). En cet état, on l'enferma avec des chiens fu-

(1) Mabil. *Liturg. Gall.* — (2) *De Glor. mart.*, l. I, c. LI.

rieux, on lui brisa les membres avec des barres de fer, et enfin son corps fut percé d'un coup de lance. Sa fête est célébrée le 1er novembre. S. Andoche et S. Thyrse furent pris à Saulieu avec un marchand nommé Félix, chez qui ils logeaient; et après avoir souffert divers tourments, ils furent assommés à coups de bâton. Nous n'entrons pas dans un plus grand détail au sujet des actions de ces saints, non plus que de celles de S. Bénigne, parce que leurs actes ne sont pas hors des atteintes de la critique, quoique le fond de leur histoire paraisse certain. S. Grégoire de Langres décora dans la suite le tombeau de S. Bénigne, et fit bâtir une fort belle église en ce lieu : c'est l'origine du monastère de Saint-Bénigne de Dijon.

La rage des persécuteurs n'épargna pas le sexe le plus faible; mais on ne s'aperçut pas de sa faiblesse quand il dut souffrir pour la défense de la foi. Ste Pascasie, dans un âge déjà avancé, présenta sa tête au bourreau avec une constance digne des instructions et des exemples qu'elle avait reçus de S. Bénigne, qui l'avait baptisée. On croit communément qu'il baptisa aussi les saints jumeaux, Speusippe, Eleusippe et Mélésippe, honorés le 17 janvier à Langres, où l'on prétend qu'ils consommèrent leur martyre. Mais des actes plus authentiques nous portent à croire qu'ils souffrirent en Cappadoce (1).

On ne peut douter qu'une persécution si cruelle n'ait donné à l'Église de France un grand nombre d'autres martyrs, dont les actes ne sont pas venus jusqu'à nous, et que leur sang, en arrosant cette terre, ne l'ait préparée à porter l'abondante moisson que nous verrons bientôt se produire. Il y a même lieu de croire que ce fut alors que la Gaule donna un illustre martyr à la ville de Rome. Gordien ayant été député des Gaules en cette ville, apparemment pour les intérêts de la province, eut le bonheur d'y verser son sang pour la religion avec

(1) V. Bolland., 17 janv.

toute sa famille. Son épitaphe, qu'on voit encore à Rome, est l'unique monument qui nous ait conservé la mémoire de son martyre; il est conçu en ces termes : *Ici Gordien, envoyé de la Gaule, égorgé pour la foi avec toute sa famille, repose en paix. Itphile* ou *Théophile, sa servante, lui a érigé ce tombeau* (1). Cette inscription est latine, mais les lettres en sont grecques et mal formées : c'était l'écriture des anciens Gaulois; ce qui peut faire juger que ce saint martyr aura souffert dans une des premières persécutions.

Mais l'Église avait moins à craindre de la fureur des tyrans, que des guerres intestines que les hérétiques lui suscitaient alors. Les sectes impures d'un Valentin, d'un Marcion, d'un Cerdon et des autres gnostiques, s'efforcèrent de séduire, par l'amorce de la nouveauté et de la volupté, ceux que les tourments et la crainte de la mort n'avaient pu ébranler. Le mal, qui avait pris naissance dans l'Asie, avait gagné l'Italie et s'était communiqué jusque dans les Gaules, par les artifices des disciples d'un certain Marc.

Cet imposteur mêlait du vin blanc avec de l'eau dans un calice (2), et, après avoir fait de longues invocations, comme pour le consacrer, il faisait paraître la liqueur rouge, pour faire croire que c'était son sang qu'il avait transmis dans le calice; ce qui donnait envie aux assistants d'en boire, afin de faire passer en eux l'esprit du prophète. Les prestiges de ce séducteur, qui voulait contrefaire nos saints mystères en changeant le vin en son sang, sont une preuve de la foi de l'Église touchant le changement du vin au sang du Seigneur. Une hérésie nous fournit souvent des armes pour en combattre une autre.

Ce novateur, pour flatter les femmes, leur faisait accroire qu'elles avaient le pouvoir que l'Église ne donne qu'aux prêtres : il leur présentait des calices pleins de vin et leur ordonnait de les consacrer en sa présence. Alors il prenait un

(1) In *Roma subterr.* et in *Musæo Italico*, p. 141. — (2) Iren., l. I, c. IX.

vase beaucoup plus grand, et y versait la liqueur contenue dans le petit vase consacré par la femme, en disant : *Que la grâce ineffable qui est au-dessus de toutes choses vous remplisse intérieurement;* en même temps on était surpris de voir qu'il faisait en sorte que, par ses prestiges, la liqueur du petit vase fût suffisante pour remplir le plus grand. Il s'attachait surtout à séduire les femmes les plus qualifiées ou les plus riches, qui se montrent toujours libérales envers la secte à laquelle elles se sont laissé affilier. En les abordant, Marc leur disait d'un ton flatteur : Je veux vous faire participer à ma grâce, recevez-la de moi et par moi. Parez-vous comme une épouse qui attend son époux, afin que vous soyez ce que je suis, et que je sois ce que vous êtes; mettez dans votre couche la semence de la lumière, recevez de moi un époux... voilà la grâce qui descend en vous : ouvrez la bouche et prophétisez. Quand la femme répondait : Je ne puis prophétiser, je ne l'ai jamais fait, il faisait de nouvelles invocations pour l'étonner, et lui disait : Ouvrez la bouche, et, quelque chose que vous disiez, vous prophétiserez (1). Il n'en fallait pas davantage pour échauffer l'imagination de ces femmes, et leur faire croire qu'elles étaient devenues prophétesses. Le fanatisme aboutissait bientôt au plus honteux libertinage.

Les disciples de cet imposteur s'étant donc répandus dans les provinces voisines de Lyon, ne manquèrent pas, pour propager la nouvelle secte, de commencer par y gagner des femmes, qui sont communément plus faciles à séduire, plus opiniâtres dans l'erreur, et plus artificieuses à la répandre. Le démon n'a pas oublié qu'il se servit avec succès de la femme pour séduire le premier homme, et, dans tous les siècles, les hérétiques, ses ministres, ont mis en usage le même stratagème. Ceux dont nous parlons y réussirent sans peine, parce qu'ils initièrent ces femmes aux mystères de leur théologie. Elles la crurent d'autant plus merveilleuse qu'elles

(1) Iren. *Ibid.*

n'y comprenaient rien. Ils baptisaient au nom de l'inconnu, père de toutes choses; au nom de la vérité, mère de tous, et au nom de Jésus-Christ, qui est venu pour réunir les puissances (1).

Un pasteur aussi vigilant que S. Irénée s'aperçut bientôt du péril de son troupeau, et s'appliqua à le préserver de la contagion par ses discours et par ses écrits. Il avait pu voir lors de son voyage à Rome l'hérétique Valentin, qui vivait encore, comme le témoigne Tertullien (2), sous le pontificat d'Eleuthère, et deux de ses disciples, Florin et Blaste. C'étaient deux prêtres de l'Église romaine déposés à cause de leur pernicieuse doctrine. Blaste ajoutait aux erreurs de Valentin celles des quartodécimans sur la célébration de la Pâque. Par ce moyen, dit Tertullien, il voulait introduire secrètement le judaïsme, et il faisait un schisme sur ce sujet (3).

S. Irénée écrivit une lettre à Blaste, qu'il intitula *du Schisme*. Il composa deux traités contre Florin. Le premier avait pour titre : *de la Monarchie*, pour montrer que Dieu n'est pas l'auteur du mal, quoiqu'il n'y ait qu'un seul principe. Il y parle ainsi à Florin, en le faisant souvenir qu'ils avaient été ensemble disciples de S. Polycarpe. « Ces dogmes, Florin, pour me servir des termes les plus modérés (4), ne sont pas d'une saine doctrine ; ils ne s'accordent pas avec les sentiments de l'Église, et entraînent ceux qui les soutiennent à de grandes impiétés. Les hérétiques mêmes chassés de l'Église, n'ont jamais osé les enseigner. Nos prédécesseurs, qui avaient été les disciples des Apôtres, ne nous ont pas donné ces leçons. Car je vous ai vu auprès de Polycarpe, dans l'Asie inférieure; j'étais encore enfant : vous tâchiez de mériter son approbation, quoique vous fussiez alors en grand honneur à la cour de l'empereur. Comme les connaissances que nous avons acquises dans l'enfance croissent avec l'âge et s'identifient

(1) Theodoreti *Hæretic. Fabul.*, l. I, c. IX. — (2) Tertull., *de Præscriptione hæretic.*—(3) Theodoreti *Hæret. Fabul.*, l. I, c. XXIII. —Tertull., *de Præscript.* sub fin. — (4) Apud Eus., l. V, c. XX, edit. Vales.

avec l'intelligence, je me souviens plus distinctement de ce qui se passa alors que des choses qui sont arrivées récemment. Il me semble encore voir l'endroit où s'asseyait le bienheureux Polycarpe pour nous parler; je le vois entrer et sortir; je me rappelle ses manières, son air, sa figure; il me semble entendre les discours qu'il faisait au peuple; comment il racontait qu'il avait vécu avec Jean et avec les autres qui avaient vu le Seigneur; ce qu'il rapportait avoir appris sur les discours de Jésus-Christ, sur ses vertus et sur ses miracles, de la bouche de ceux qui avaient vu de leurs yeux le Verbe de vie : le tout conforme aux saintes Écritures. Dieu me fit la grâce d'écouter attentivement toutes ces choses, et de les écrire, non sur le papier, mais dans mon cœur; et, Dieu aidant, j'en conserverai toujours précieusement la mémoire. Je puis rendre témoignage devant le Seigneur, que si ce saint vieillard, cet homme apostolique, avait entendu proférer les dogmes que vous enseignez, il se fût bouché les oreilles et se fût aussitôt enfui de la place, en s'écriant, comme il faisait souvent : *O bon Dieu, à quel temps m'avez-vous réservé!* » On voit ici avec quel avantage S. Irénée se servait dès lors de la tradition pour confondre les hérétiques : le temps n'a fait que donner une nouvelle force aux armes qu'elle nous fournit.

Le second traité que le saint docteur adressa à Florin, était intitulé *de l'Ogdoade*, c'est-à-dire du nombre de huit éones, dont nous parlerons bientôt. A la fin de cet écrit, il faisait une prière aux copistes, laquelle marque combien les premiers Pères de l'Église avaient à cœur qu'on transcrivît avec exactitude leurs ouvrages dogmatiques, afin de conserver pur le canal de la tradition : « Qui que vous soyez, dit-il, qui transcrivez ce livre, je vous conjure, au nom de Jésus-Christ et par son glorieux avénement pour juger les vivants et les morts, de collationner et de corriger la copie sur l'original, et de transcrire aussi sur votre exemplaire cette prière que je fais (1). »

(1) S. Jean, au dernier chapitre de son Apocalypse, prend aussi des précautions

S. Irénée publia quelques autres ouvrages qui ne sont pas venus jusqu'à nous, non plus que ceux dont nous venons de parler, et dont il ne reste que quelques fragments. Il composa un discours contre les Gentils, intitulé *de la Science*, ouvrage fort court, dit Eusèbe, mais très-nécessaire ; un autre adressé à un chrétien nommé Marcien, sur la démonstration de la foi catholique et apostolique, et un recueil de divers discours. Il citait l'épître aux Hébreux, et le livre de la Sagesse de Salomon ; Eusèbe en fait la remarque pour donner une plus grande autorité à ces écrits, dont quelques-uns contestaient la valeur canonique (1).

Mais le plus grand ouvrage de S. Irénée, celui qui peut nous consoler de la perte des autres, c'est celui qu'il publia contre toutes les hérésies. Il le composa sous le pontificat d'Eleuthère, c'est-à-dire avant l'an 186, et l'écrivit en grec, sa langue naturelle ; mais il ne nous reste qu'une version latine assez barbare, avec plusieurs fragments du texte grec. Il est divisé en cinq livres ; c'est un des plus beaux aussi bien qu'un des plus anciens monuments de la tradition. On a cru devoir donner ici une idée exacte de ce premier ouvrage dogmatique de l'Église de France qui soit parvenu jusqu'à nous.

S. Irénée remarque d'abord dans sa préface les artifices des hérétiques, toujours prêts à dissimuler leurs erreurs, et à envelopper sous des expressions qui paraissent catholiques les sentiments pernicieux qu'ils ont encore intérêt de cacher. Il dit que pour faire tomber ce masque séducteur, il s'est appliqué à lire avec attention les écrits des novateurs, et qu'il s'est cru obligé de faire connaître au troupeau ces loups qui se couvraient de la peau de brebis, pour le dévorer impunément. Il adresse son ouvrage à une personne qu'il ne nomme pas, et lui dit (2) : « Demeurant parmi les Celtes, nous sommes

contre les falsifications des copistes. *Si quelqu'un*, dit-il, *ajoute à cette prophétie, Dieu fera tomber sur lui les plaies contenues en ce livre ; si quelqu'un en retranche quelque chose, Dieu le retranchera du livre de vie.* — Eusèb., l. V, c. x.

(1) Eus., l. V, c. xxvi. — (2) Iren. in *Præfat.*

souvent obligés de parler une langue barbare. N'attendez donc de nous ni l'art de l'éloquence, que nous n'avons pas appris, ni la force et l'élégance du style, que nous n'affectons pas. Recevez avec charité ce que la charité nous a fait écrire sans ornement, d'un style simple, mais conforme à la vérité... et servez-vous-en, selon la grâce que le Seigneur vous a donnée, pour prémunir les fidèles contre les erreurs. » Ces dernières paroles font juger que c'est à un évêque qu'il parle.

Dans le premier livre, S. Irénée expose les folles visions des valentiniens, qui, mêlant à l'Évangile de S. Jean, le seul qu'ils admettaient, les idées platoniciennes mal entendues, s'étaient formé un monstrueux et ridicule système de la divinité par la propagation des *éones*, c'est-à-dire des *siècles,* dont ils faisaient autant de personnes à qui ils attribuaient l'un ou l'autre sexe. Le premier éone qu'ils nommaient *Prourché* ou *Bythos*, c'est-à-dire commencement ou abîme, ayant demeuré longtemps avec *Sigé*, le silence, engendra son fils *Nous*, l'intelligence, et *Alithea*, la vérité. *Nous* et *Alithea* engendrèrent *Logos* et *Zoé*, le verbe et la vie. *Logos* et *Zoé* engendrèrent l'homme et l'Église. Voilà la fameuse *ogdoade*, c'est-à-dire les huit premiers éones; l'homme et l'Église en engendrèrent douze. Ainsi les valentiniens comptaient jusqu'à trente éones, dont était composé ce qu'ils nommaient *Pléroma* ou plénitude. Sophie, la dernière entre les éones, voulut sortir du *Pléroma*. Elle se serait égarée si *Horos* ou le terme du *Pléroma* ne l'avait retenue. Elle enfanta *Achamoth* (1), qui demeura hors du *Pléroma*, comme un avorton informe. Le christ, que *Nous* avait produit, en eut pitié et lui donna la forme par sa croix. *Achamoth* se tourna vers celui qui lui avait donné l'être, et cette conversion fut la matière de ce monde. Elle pleura de se voir hors du *Pléroma;* ses larmes firent les eaux de la mer et des fleuves; sa crainte produisit les éléments. Alors *christ* lui envoya *le sauveur,* qui la délivra de ses passions. Elle enfanta

(1) Ce nom signifie en hébreu *la sagesse.*

Démiourgos, qui est l'auteur et le dieu du monde et de tout ce qui est hors du *Pléroma*. Tel est le précis de la théologie des valentiniens. Il suffit pour faire comprendre de quels égarements la raison humaine est capable quand elle abandonne la foi.

S. Irénée, après avoir rapporté ces fanatiques visions et plusieurs autres qui en sont la suite, expose quelle est la foi que nous avons reçue des disciples du Seigneur, et l'exposition qu'il en fait n'est que celle du symbole des Apôtres. Il dit que cette foi est la même dans l'Église répandue par tout l'univers, et que les peuples, qui parlent tant de langues différentes, tiennent là-dessus un même langage. Il ajoute, comme nous l'avons déjà vu, « que les Églises qui sont dans les Germanies (1), dans les Ibéries, c'est-à-dire en Espagne, parmi les Celtes, dans l'Orient, dans l'Égypte, dans la Lybie, ont la même croyance et la même tradition. Comme il n'y a qu'un soleil pour éclairer l'univers, il n'y a aussi qu'une même lumière de la vérité qui brille partout et qui éclaire tous ceux qui veulent la connaître. » Il expose ensuite les erreurs de tous les autres hérétiques qui se sont élevés dans l'Église, depuis Simon le Magicien jusqu'à son temps, et il soulève le voile qui cache en eux la corruption des mœurs, la cause la plus commune et le fruit le plus naturel de l'hérésie (2).

Dans le second livre, le saint docteur commence à réfuter les erreurs qu'il a exposées dans le premier, et il s'attache particulièrement à montrer les contradictions où tombent ceux qui les enseignent et les absurdités qui en découlent. Il combat la superstition qui faisait trouver du mystère dans les nombres et dans les lettres numériques dont les noms sont composés, et il établit la spiritualité et l'immortalité de l'âme.

(1) Les Germanies dont parle S. Irénée, sont les deux provinces germaniques, Mayence et Cologne, qui se nommaient la première et la seconde Germanie : c'est une preuve que ces Eglises étaient déjà fondées. S. Irénée ne parle pas de la Germanie d'au delà du Rhin : ce ne fut que longtemps après que la foi pénétra dans ces provinces.

(2) Lib. I, c. III.

Ce qu'il dit sur les prétendus miracles attribués à des hérétiques est remarquable, et doit apprendre ce qu'il faut croire de ceux qu'on publie quelquefois pour faire honneur à des novateurs. « Les disciples, dit-il, de Carpocras et de Simon, et les autres sectaires qu'on dit faire des miracles, n'en peuvent faire de véritables par la vertu de Dieu et pour le bien des hommes : ce ne sont que des prestiges pour la perte et la séduction de ceux qui y ajoutent foi ; car ils ne peuvent rendre la vue aux aveugles, l'ouïe aux sourds, ni chasser les démons, excepté ceux qu'ils auraient envoyés ; et quand ils pourraient chasser les démons, ils ne peuvent guérir les malades, les boiteux et les paralytiques.... A plus forte raison ne peuvent-ils pas ressusciter un mort par leurs prières, comme ont fait le Seigneur et les apôtres, et comme il est arrivé souvent parmi les fidèles, lorsque par la prière et les jeûnes de l'Église de chaque lieu, l'âme d'un mort est revenue dans son corps. Ils ne le croient pas même possible, ce miracle, prétendant que la résurrection des morts n'est autre chose que ce qu'ils nomment la connaissance de la vérité. » Pour montrer ensuite que le don des miracles est toujours subsistant dans l'Église, le saint docteur ajoute : « Ceux qui sont véritablement les disciples de Jésus-Christ opèrent des miracles pour l'utilité des hommes, selon le don que chacun d'eux a reçu de lui. Les uns chassent si efficacement les démons, que très-souvent ceux qui ont été délivrés embrassent la foi et demeurent dans l'Église. Les autres prédisent l'avenir ou guérissent les malades par l'imposition des mains. Il y a même des morts qui sont ressuscités, comme nous l'avons dit, et qui ont encore vécu plusieurs années parmi nous (1). »

Dans le troisième livre, S. Irénée emploie l'Écriture et la tradition pour réfuter les hérétiques. Il commence par établir l'autorité des quatre Évangiles, et dit que S. Matthieu a écrit le sien en hébreu, tandis que S. Pierre et S. Paul fon-

(1) Lib. II, c. LVI.

daient l'Église de Rome; qu'après leur mort S. Marc, disciple et interprète de S. Pierre, a écrit ce qu'il lui avait entendu prêcher; que S. Luc, disciple de S. Paul, a écrit l'Evangile que prêchait cet Apôtre ; et qu'ensuite Jean, disciple du Seigneur, a publié le sien, lorsqu'il demeurait à Ephèse. Il compare les hérétiques à des serpents glissants, qui tâchent de s'échapper des mains de ceux qui les tiennent : « Quand nous les pressons, ajoute-t-il, par l'autorité des saintes Ecritures, ils déclament contre ces Écritures, en soutenant qu'on ne peut connaître par elles la vérité, si l'on ne sait la tradition; et lorsque nous en appelons à cette tradition que nous avons reçue des Apôtres, et qui se conserve dans les Églises par la succession des anciens, ils la rejettent et prétendent en savoir non-seulement plus que les anciens, mais encore plus que les Apôtres, qu'ils accusent d'avoir mêlé le judaïsme à la doctrine du Sauveur (1). »

S. Irénée prouve ensuite la tradition des Apôtres par la succession des évêques qu'ils ont établis dans les Églises. « Si les Apôtres, dit-il, connaissant des mystères cachés ne les avaient pas enseignés qu'en secret aux parfaits, ils les auraient découverts néanmoins à ceux à qui ils confiaient le gouvernement des Églises. Car ils voulaient que ceux qu'ils choisissaient pour leur succéder et pour enseigner après eux, fussent parfaits et irrépréhensibles. Ils savaient quel bien ou quel mal peut causer la bonne ou la mauvaise conduite des pasteurs. Mais comme il serait trop long de rapporter dans ce volume les successions de toutes les Eglises, nous nous contenterons, continue-t-il, de marquer la tradition de la plus grande et de la plus ancienne Église, de cette Église connue de tout le monde et fondée à Rome par les apôtres Pierre et Paul. En rapportant cette tradition qu'elle a reçue des apôtre, et cette foi annoncée aux hommes et conservée jusqu'à nous par la succession de ses évêques, nous confondons tous

(1) Lib. III, c. II.

ceux qui, en quelque manière que ce soit, par vaine gloire, par aveuglement ou par malice, n'ont pas les sentiments qu'ils doivent avoir. Car c'est avec cette Église, à cause de sa plus puissante primauté, que toute Église, c'est-à-dire tous les fidèles de tous les pays, doit s'unir et s'accorder. C'est en elle que la tradition des Apôtres a été conservée par les fidèles de tous les endroits du monde. » S. Irénée fait ensuite l'énumération des évêques de Rome jusqu'à Eleuthère, qui occupait le Saint-Siége lorsqu'il écrivait, et qu'il compte pour le douzième des successeurs de S. Pierre (1).

Il passe à S. Polycarpe, qui avait enseigné aux Églises d'Asie la tradition qu'il avait reçue des Apôtres, et il dit : « Polycarpe, étant venu à Rome sous Anicet, fit rentrer dans le sein de l'Église un grand nombre de ces hérétiques dont nous avons parlé, en prêchant qu'il n'avait appris des apôtres que la vérité qu'il a transmise à l'Église. Il y a encore des personnes qui lui ont entendu dire que l'apôtre S. Jean étant allé au bain à Éphèse, et y ayant trouvé Cérinthe, sortit avec précipitation sans prendre le bain, en disant qu'il craignait que l'édifice ne tombât sur lui, puisque Cérinthe, l'ennemi de la vérité, y était. Polycarpe lui-même, ayant un jour rencontré Marcion, qui lui dit : *Reconnaissez-nous*, il lui répondit: *Je te reconnais pour le fils aîné de Satan*, tant les apôtres et leurs disciples craignaient de communiquer, même de paroles, avec ceux qui avaient altéré la vérité. » Telle est la réflexion de S. Irénée. Il ajoute : « Quoi ! si les apôtres ne nous avaient pas laissé les Écritures, ne faudrait-il pas suivre la tradition qu'ils ont transmise à ceux à qui ils ont donné le gouvernement des Églises? C'est ce que font plusieurs nations barbares qui croient en Jésus-Christ sans Écritures, ayant les règles du salut écrites dans leurs cœurs par le Saint-Esprit, et gardant avec soin l'ancienne tradition (2). » On voit ici combien S. Irénée était éloigné de croire que la lecture de l'Écriture

(1) Lib. III, c. II, III. — (2) *Ibid.*

sainte fût nécessaire à chaque particulier pour son salut, puisqu'il reconnaît que de ferventes Eglises subsistaient sans même avoir les Livres saints. Il dit que les quatre animaux mystérieux que vit Ezéchiel sont les symboles des quatre évangélistes, mais il met le lion pour le symbole de S. Jean, et l'aigle pour celui de S. Marc.

Le saint docteur prouve ensuite fort au long par l'Ecriture l'unité d'un Dieu créateur de toutes choses, et la divinité de Jésus-Christ. Il montre que le Verbe s'est fait homme, que Jésus-Christ est fils de Marie, et non de Joseph ; qu'il a véritablement souffert pour sauver les hommes, et pour rétablir en nous l'image de Dieu que nous avions perdue en Adam. Il fait mention, en plusieurs autres endroits, du péché originel. Il réfute l'interprétation de Théodotion (1), qui avait aussi traduit dans Isaïe : *Voici qu'une jeune fille concevra*, au lieu de traduire : *une vierge, etc.*, et combat en passant l'erreur de Tatien (2), qui enseignait qu'Adam était damné (3).

Dans le quatrième livre, S. Irénée continue à montrer par l'Ecriture qu'il n'y a qu'un Dieu souverain et créateur; que le Dieu de l'Ancien Testament est le même que celui du Nouveau, et il répond aux objections des valentiniens. Il établit clairement deux articles contestés par les hérétiques des derniers temps, savoir : le libre arbitre de l'homme, et la présence réelle du corps de Jésus-Christ dans l'Eucharistie. « L'homme raisonnable, dit-il, et en cela semblable à Dieu, a été créé avec le libre arbitre : il ne peut s'en prendre qu'à lui-même de ce qu'au lieu d'être froment il est quelquefois paille. C'est pourquoi il sera condamné avec justice. » Il ajoute ailleurs : « Dieu a toujours conservé à l'homme sa liberté, afin que ceux qui ne lui obéiraient pas fussent condamnés juste-

(1) La chronique d'Alexandrie marque que Théodotion publia sa version l'an 184. Ce qui montre que S. Irénée publia son ouvrage après cette année; et il le commença avant la fin de l'année suivante, puisqu'il écrivait sous le pontificat d'Éleuthère.

(2) Tatien était un disciple de S. Justin, et il tomba dans plusieurs erreurs après la mort de ce saint martyr. — (3) Lib. III, c. IV, XI, XX, XXIV, XXXIX.

ment, parce qu'ils n'ont pas obéi, et que ceux qui lui obéiraient, méritassent la récompense d'une gloire éternelle. » Il dit sur l'Eucharistie : « Comment seront-ils persuadés que le pain consacré est le corps de leur Seigneur et le calice son sang, s'ils ne reconnaissent pas qu'il est le Fils et le Verbe du Créateur du monde ?.... Comment disent-ils qu'une chair demeure dans la corruption, et ne reçoit pas la vie, elle qui est nourrie par le corps et le sang du Seigneur ? »

Ce qu'il dit sur le schisme est fort remarquable. « Le Seigneur, dit-il, jugera ceux qui font des schismes, ces hommes pleins de vanité, qui, sans amour pour Dieu et ayant plus d'égard à leurs intérêts qu'à ceux de l'Eglise, déchirent et divisent, pour des sujets légers, le grand et glorieux corps de Jésus-Christ et le tuent autant qu'il est en eux de le faire. Ils ne parlent que de paix, et ils font la guerre ; ils craignent d'avaler le moucheron, et ils avalent le chameau. Ils ne peuvent jamais faire un aussi grand bien, par leur prétendue réforme, que le schisme est un grand mal. » Ces paroles s'appliqueront dans tous les siècles à quiconque divisera l'Eglise sous prétexte de la réformer (1).

Enfin, dans le cinquième et dernier livre, S. Irénée traite particulièrement de la rédemption de Jésus-Christ, de la résurrection des corps, de l'Antechrist, du jugement dernier. Il établit clairement, en plusieurs endroits de cet ouvrage, la divinité de Jésus-Christ et celle du Saint-Esprit, le péché originel et les autres dogmes de la foi.

Il y a cependant quelque tache dans un si bel ouvrage. S. Irénée paraît avoir cru que les âmes ne verront Dieu qu'après la résurrection ; du moins, il enseigne le sentiment des millénaires, savoir, que les âmes des justes après la première résurrection régneront mille ans sur la terre avec Jésus-Christ avant le jugement dernier (2). L'aversion qu'il avait des allégories perpétuelles des hérétiques lui fit prendre trop à la

(1) Lib. IV, c. IX, XXIX, XXXIV, LXII. — (2) Lib. V, c. XXXI, XXXIII, XXXIV.

lettre quelques expressions des prophètes et de l'Apocalypse. Il cite à l'appui de son opinion l'autorité de Papias, disciple de S. Jean; mais l'Eglise, à qui il appartient d'interpréter les saintes Écritures et de faire le discernement des vraies traditions, a rejeté le sentiment erroné des millénaires. On doit mettre aussi au rang de ces fausses traditions ce que S. Irénée dit ailleurs avoir appris, que Jésus-Christ a vécu sur la terre plus de quarante ou même plus de cinquante ans (1). L'histoire de l'Evangile suffit pour démontrer la fausseté de cette opinion. Il semble aussi avoir regardé le livre du *Pasteur* d'Hermas comme un livre canonique (2). Nous avons rapporté jusqu'ici ce qui a paru le plus remarquable dans le grand ouvrage de S. Irénée.

Ce saint évêque, après avoir ainsi combattu les hérétiques, employa son zèle à apaiser les disputes qui s'élevèrent quelques années après parmi les catholiques touchant la Pâque. Les Eglises d'Asie, suivant la tradition qu'elles prétendaient avoir reçue de S. Jean et de S. Philippe (3), célébraient cette fête comme les Juifs, le quatorzième de la lune, à quelque jour de la semaine qu'elle tombât. Les autres Eglises du monde chrétien, suivant la tradition des apôtres, en mémoire de la résurrection du Seigneur, attendaient le dimanche qui suivait le quatorzième de la lune, pour finir le jeûne et célébrer la Pâque. Ces différents usages, qu'on avait longtemps tolérés, commencèrent sur la fin du IIe siècle à exciter du trouble dans l'Eglise. On tint à ce sujet plusieurs conciles en diverses provinces (4), savoir : en Palestine, à Corinthe, dans l'Osroène, à Rome, dans le Pont et dans les Gaules, où

(1) L. II, c. XXXIX, édit. Fevard; l. IV, c. XXXIX.

(2) S. Irénée citant un passage du livre du *Pasteur*, dont Hermas est l'auteur, appelle cet ouvrage l'Écriture, *Scriptura*, nom qu'il donne communément aux livres canoniques.

(3) Polycarpe, dans sa lettre à Victor, suppose que c'est l'apôtre S. Philippe; c'est apparemment pour rendre sa cause meilleure. On croit plutôt que c'est le diacre S. Philippe, un des soixante-dix disciples.

(4) Eus. *Ibid.*

présida (1) Irénée. Tous ces conciles et plusieurs autres confirmèrent, par leurs lettres, d'un consentement unanime, la tradition apostolique sur la célébration de la Pâque le dimanche.

Le pape S. Victor, voyant cette unanimité d'opinions, menaça les évêques d'Asie de les excommunier s'ils ne suivaient la pratique du reste de l'Eglise. Polycrate, évêque d'Ephèse, ayant reçu ces lettres, assembla son concile. Il y fut résolu de s'en tenir à la tradition que ces évêques croyaient avoir reçue de leurs premiers apôtres, et Polycrate écrivit à S. Victor pour lui exposer l'usage généralement suivi en Asie. Le saint pape ne crut pas devoir tolérer plus longtemps cette division, et il sépara les Eglises d'Asie de sa communion (2).

Quoique S. Irénée condamnât la pratique des Asiatiques, il n'approuva pas la conduite de S. Victor. Il crut qu'on devait user de ménagements et ne pas excommunier de grandes Eglises pour des usages qui paraissaient de pure discipline. C'est ce qu'il marqua au saint pape dans la lettre qu'il lui écrivit au nom de quelques autres évêques de la Gaule (3). Il ajoute : « Il ne s'agit pas seulement de la Pâque dans cette dispute, mais encore de la manière de jeûner. Car les uns croyaient qu'ils devaient jeûner un seul jour, les autres deux, les autres davantage ; plusieurs comptaient pour leur jeûne quarante heures du jour et de la nuit (4). Cette diversité d'usages dans la manière de jeûner n'a pas commencé de nos jours, mais dès le temps de nos pères, qui paraissent avoir reçu, sans assez d'examen, des coutumes introduites par simplicité ou par un esprit particulier. Ils ont cependant gardé la paix entre eux,

(1) Eusèbe dit qu'on avait la lettre des Eglises des Gaules, auxquelles présidait Irénée : *paræciarum per Galliam quibus præerat Irenæus*. Le mot παροικίαι, dont se sert cet auteur, se prend naturellement pour différents diocèses dont S. Irénée était métropolitain. Nous en avons déjà parlé.

(2) Eus., l. V, c. 24. — (3) Il y a dans le grec, *au nom des frères de la Gaule, auxquels il présidait*, par où on entend naturellement les évêques.

(4) S. Irénée ne parle pas de la durée du carême, mais de la manière diverse d'en observer le jeûne. Les uns ne jeûnaient qu'un jour de suite; les autres prolongeaient leur jeûne plusieurs jours de suite sans prendre aucune réfection. C'est le sens du texte, selon l'édition de M. de Valois, qui est la plus exacte.

comme nous la gardons encore. Ainsi cette diversité d'usages dans la manière de jeûner ne porte pas atteinte à l'unité de la foi. Ceux qui ont gouverné votre Eglise avant Soter, je veux dire, Anicet, Pie, Hygin, Télesphore et Sixte, n'ont pas suivi l'observance des Asiatiques, et ne l'ont pas permise à ceux qui étaient auprès d'eux : ils ont néanmoins communiqué avec les évêques de ces Eglises qui venaient à Rome et leur ont envoyé l'Eucharistie (1). Le bienheureux Polycarpe s'étant rendu en cette ville sous le pontificat d'Anicet, ils conférèrent ensemble de certains points sur lesquels ils avaient quelques légers différends, et ils furent bientôt d'accord. Mais quant à l'objet en question, il ne leur fit pas rompre les liens de la charité : quoique Anicet ne pût résoudre Polycarpe à quitter la pratique qu'il avait reçue de Jean, disciple du Seigneur, et des apôtres avec lesquels il avait vécu, quoique Polycarpe n'ait pu persuader à Anicet de changer la coutume observée par ses prédécesseurs, ils continuèrent néanmoins de communiquer ensemble, et Anicet permit à Polycarpe de célébrer publiquement dans l'église nos saints mystères. »

Irénée écrivit sur le même sujet plusieurs autres lettres aux évêques intéressés dans cette affaire, tâchant toujours de porter les esprits à la paix, comme son nom, qui signifie *pacifique*, l'avertissait de le faire (2). Il paraît, par le témoignage de Sozomène (3), que la communion entre les Eglises d'Asie et celles d'Occident ne fut pas interrompue ; ce qui a fait croire à M. de Marca que S. Irénée avait persuadé à S. Victor de suspendre l'effet de l'excommunication. D'autres, comme M. de Valois, ont cru que ce saint pape s'en était tenu aux menaces ; mais l'autorité d'Eusèbe paraît établir l'opinion contraire. Quoi qu'il en soit, les novateurs ne peuvent tirer de ce fait aucune conséquence contre l'autorité légitime du Saint-Siége, et le concile de Nicée a suffisamment justifié par ses décrets

(1) Les évêques s'envoyaient autrefois l'Eucharistie en signe de communion, surtout à la fête de Pâques ; cet usage fut défendu par le 14e canon du concile de Laodicée.
(2) Eus., l. V, c. XXIV. — (3) Sozom., l. VII, c. XIX.

la conduite du saint pape Victor contre les quartodécimans.

La part que l'amour de la paix engagea Irénée à prendre aux affaires des Églises éloignées, ne diminua en rien les soins qu'il devait à son propre troupeau. Il avait soutenu les fidèles pendant la persécution : il travailla à en accroître le nombre dès qu'elle fut passée. Le Seigneur bénit ses travaux. Une terre arrosée du sang de tant de martyrs ne pouvait être ingrate. Ce saint évêque, non content d'avoir établi à Lyon une chrétienté nombreuse, étendit ses soins aux villes voisines. Il envoya le prêtre Ferréol avec le diacre Ferrution à Besançon ; le prêtre Félix à Valence, avec les diacres Fortunat et Achillée, pour y annoncer l'Évangile. Ils furent les premiers apôtres de ces deux Églises, qui sont redevables des prémices de leur foi au zèle de S. Irénée. Grâce aux travaux de ces ouvriers évangéliques et de plusieurs autres, la semence de la divine parole commençait à se répandre et à fructifier de toutes parts dans les Gaules, quand tout à coup se forma un nouvel orage qui moissonna de si belles espérances.

Depuis la mort de Marc Aurèle, l'Église avait joui d'une paix assez complète. L'empereur Sévère montra d'abord quelque humanité pour les fidèles, on crut même qu'il leur était favorable ; mais il sembla, par la suite, qu'il n'en avait laissé accroître le nombre que pour avoir plus de victimes à immoler à sa fureur. En effet, la dixième année de son empire, c'est-à-dire l'an 202 de Jésus-Christ, il publia les plus sanglants édits contre les chrétiens (1). La persécution éclata particulièrement dans les Gaules, surtout à Lyon ; et on ne peut douter que ce ne soit celle qui couronna S. Irénée. Dieu n'avait conservé si longtemps un si grand évêque à l'Eglise de France que pour y réparer avec usure les pertes qu'elle avait faites, et y former une multitude prodigieuse de nouveaux martyrs, qui honorèrent son triomphe. On assure que Sévère, voyant le nombre des fidèles se multiplier à Lyon par les soins de ce saint prélat, prit une résolution digne de

(1) Spart. in *Sev.*

sa cruauté. Il donna ordre à ses soldats d'entourer la ville et de faire main-basse sur tous ceux qui se déclareraient chrétiens. Le massacre fut presque général. S. Irénée fut conduit devant le tyran, qui le fit mettre à mort, s'applaudissant d'avoir égorgé le pasteur et le troupeau.

Les actes (1) de S. Irénée nous l'apprennent. Ils n'ont pas, à la vérité, l'antiquité que l'on souhaiterait; mais ce que nous en avons rapporté est confirmé par d'autres monuments. S. Adon dit que ce saint évêque fut immolé avec presque tout son peuple ; et une ancienne inscription, qu'on voit à Lyon à l'entrée de son église, marque que, sans compter les femmes et les enfants, dix-neuf mille personnes souffrirent le martyre avec lui : on peut le croire d'après la cruauté de Sévère et la constance des fidèles. C'est sans doute ce qui a fait dire à S. Eucher que Lyon avait un peuple de martyrs (2), et à S. Grégoire de Tours, qu'une si grande multitude de chrétiens furent alors égorgés pour la foi, que leur sang coulait par ruisseaux dans les places publiques (3). L'Eglise honore la mémoire de S. Irénée le 28 juin. Les saints Pères ont donné de magnifiques éloges à ce grand évêque, qui fut en effet par son zèle et par son érudition la lumière des Gaules, le fléau de l'hérésie et le soutien de la religion. Un saint prêtre nommé Zacharie, qui échappa au carnage, prit soin de sa sépulture et fut, à ce qu'on croit, son successeur, Dieu l'ayant conservé comme une étincelle pour rallumer dans cette Eglise le feu sacré, qui venait de purifier tant de victimes.

La cruelle boucherie qu'on avait faite à Lyon ne servit qu'à inspirer un nouveau courage aux ouvriers évangéliques que S. Irénée avait dispersés dans les villes voisines. Les SS. Félix, Fortunat et Achillée, qui prêchaient la foi à Valence, eurent

(1) Adon, *Martyr.*, 28 juin. — Baronius avait vu un fragment des actes de S. Irénée; et le P. Ruinart les a trouvés entiers dans un manuscrit de Citeaux, mais il ne les a pas insérés dans son recueil des *Actes sincères des martyrs*.

(2) Euch. *Hom. de S. Blandina.* — (3) Greg. Tur. *Hist.*, l. I, c. XXVII.

bientôt occasion de le faire connaître. Les fruits de leur apostolat y attirèrent la persécution. Le président Corneille y fut envoyé ; et ce magistrat, entrant dans la ville, passa près du lieu où les saints apôtres chantaient les louanges du Seigneur. Il s'écria : Qu'entends-je ? après le massacre que l'empereur Sévère a ordonné à Lyon, il reste donc encore en ces quartiers quelque vestige du christianisme (1) ? On lui répondit qu'il y avait à Valence trois séducteurs qui avaient perverti presque le tiers de la ville : c'était le nom qu'on donnait aux saints missionnaires. Il les fit aussitôt mettre en prison. Puis, les ayant fait comparaître, il leur dit : Le sort des autres chrétiens ne vous intimide donc pas ? Vous adorez comme eux un Juif crucifié, et vous méprisez nos dieux et les ordonnances des empereurs ! Le prêtre Félix, qui avait été animé au martyre par une vision céleste et par une lettre des SS. Ferréol et Ferrution, confessa généreusement la foi et prouva la vanité des idoles. Corneille, s'étant efforcé inutilement de le séduire par promesses ou par menaces, lui et ses compagnons, les fit cruellement fouetter. Félix lui dit : Si vous n'étiez aveuglé par l'entêtement de votre erreur, vous verriez que ceux que vous croyez déchirés de coups, n'ont pas même reçu la plus légère meurtrissure. Le tyran les fit remettre en prison, mais un ange les en délivra et leur ordonna d'abattre les statues des fausses divinités.

Corneille ayant fait amener de nouveau devant lui ces saints confesseurs, leur dit : Expliquez-nous donc la vertu de votre Christ ? Félix lui répondit : Quoique vous soyez indigne d'entendre les mystères de Dieu, cependant je vous les exposerai à cause du peuple qui est ici présent. Il fit ensuite sur la bonté, sur la sagesse et sur les miracles de Jésus-Christ, un discours qui aurait dû faire sentir au tyran la divinité de la religion qu'il persécutait. Mais sa haine lui fit fermer les yeux à des lumières importunes ; il fit tourmenter longtemps

(1) *Act. SS. Félic., Fortun. et Achill.* apud Boll., 23 april.

les saints martyrs sur la roue, et le lendemain il les condamna à avoir la tête tranchée. On les conduisit hors de la ville pour l'exécution ; et, comme ils étaient suivis d'une grande foule de peuple, ils ne cessèrent jusqu'au dernier instant de prêcher Jésus-Christ : la voix de leur sang fut encore plus éloquente que leurs discours. Les chrétiens les enterrèrent à la faveur de la nuit. L'Eglise honore la mémoire de ces saints martyrs le 23 avril. Leurs actes, dont nous venons de rapporter le précis, ont été écrits par un auteur contemporain.

Les SS. Ferréol et Ferrution reçurent peu de temps après à Besançon le même salaire de leurs travaux apostoliques. Ils furent étendus avec des poulies et fouettés cruellement ; ayant eu la langue coupée, comme ils continuaient à parler, on leur enfonça des alênes dans les mains, dans les pieds et dans la poitrine, après quoi on leur trancha la tête (1).

Leurs corps furent enterrés dans une caverne proche de la ville, où S. Agnan, évêque de Besançon, les trouva dans le IVe siècle. Ces saints sont plus connus sous les noms de S. Fargeau et S. Fargeon. Ils sont honorés le 16 juin. On croit qu'ils souffrirent au commencement du règne de Caracalla, lorsque la persécution de Sévère durait encore, c'est-à-dire vers l'an 212. Leur culte devint fort célèbre, et un ancien missel de l'Eglise gallicane contient une messe pour le jour de leur fête.

On rapporte à la même persécution le martyre du sous-diacre S. Andéol dans le Vivarais. On prétend qu'il eut la tête fendue en quatre parties avec une épée de bois ; il est honoré le 1er mai. Nous avons les actes de son martyre, mais on ne peut invoquer leur autorité.

Tant d'inutiles efforts de toute la puissance romaine conjurée pour exterminer les chrétiens, c'est-à-dire des hommes qui ne savaient que mourir et que souffrir pour la défense de leur foi, durent faire connaître au monde que la religion qu'ils persécutaient était l'ouvrage de Dieu, et que les hommes

(1) *Acta SS. Ferreol. et Ferrutionis.*

n'avaient pas établi ce que les hommes ne pouvaient détruire. On vit en effet le sang des martyrs devenir de toutes parts le germe fécond de nouveaux chrétiens, surtout dans la Gaule, où, après ces tempêtes, l'Église jouit d'un assez long calme, qui ne fut interrompu que par des orages de peu de durée.

Caracalla, qui avait conçu une haute estime pour le christianisme en suçant le lait d'une nourrice chrétienne, fit cesser quelque temps après son avénement à l'empire la persécution excitée par son père (1). Les empereurs Macrin, Héliogabale (2) et Alexandre qui lui succédèrent, ne la renouvelèrent pas. Alexandre, au contraire, qui honorait Jésus-Christ comme l'un de ses dieux, avait placé sa statue dans une espèce de temple domestique avec celles d'Abraham, d'Apollonius de Thyane, d'Orphée, d'Alexandre le Grand et des meilleurs empereurs; et tous les matins, quand il se croyait assez pur, il allait leur rendre ses hommages (3). Il eut même le dessein de bâtir un temple à Jésus-Christ, et de le faire mettre solennellement au nombre des divinités par le sénat, qui se croyait en droit de faire des dieux aussi bien que des rois et des empereurs. Ce prince était surtout charmé de cette maxime qu'il avait apprise des chrétiens : *Ne faites pas aux autres ce que vous ne voudriez pas qu'on vous fît*. Il eut soin de la faire graver dans son palais; et quand il avait condamné au supplice quelque malfaiteur, il la faisait crier dans les rues par un héraut (4).

Maximin, successeur d'Alexandre, publia contre la religion de nouveaux édits qu'on pouvait attendre de sa férocité (5). On croit qu'un soldat chrétien en fournit l'occasion dans l'Occident, en refusant de mettre sur sa tête une couronne de laurier (6) pour aller recevoir la libéralité de l'empereur. Mais

(1) Tertull., *Ad Scapul.*

(2) Cet empereur fut ainsi nommé parce qu'il avait été prêtre du soleil, honoré à Émesse sous le nom d'Élagabale, et sous la figure d'une grosse pierre informe qu'on disait être tombée du ciel.

(3) Lampridius in *Alexandro*. — (4) Lamprid. *Ibid.* — (5) Sulp. Sever. *Hist.*, lib. II.

(6) C'est ce qui donna lieu à Tertullien de composer son livre *de Corona militis*. — Lamprid.

cette persécution n'eut pas de suite et n'attaqua guère que le clergé. Après le règne de Maximin (1), qui ne fut que de trois ans, la paix fut rendue à l'Église sous l'empire du jeune Gordien, et Philippe, qui lui succéda l'an 244, n'eut garde de la troubler. Quoique ce prince fût monté sur le trône par un crime, il était chrétien. Les raisons qu'on allègue pour en faire douter ne sauraient prévaloir contre l'autorité d'Eusèbe, de S. Chrysostome, d'Orose et de Vincent de Lérins, qui affirment ce fait. Aussi les fidèles goûtèrent sous son gouvernement les premières douceurs d'une pleine sécurité.

L'Église des Gaules n'a point été anéantie par les cruelles persécutions que nous venons de décrire; mais son histoire se perd dans l'obscurité des temps. Les ouvriers évangéliques écrivaient peu et agissaient beaucoup. Nous savons cependant d'une manière certaine que leur œuvre ne fut point interrompue, que la plupart des Églises fondées par les premiers hommes apostoliques continuèrent d'avoir leurs prêtres et leurs pontifes, et que, grâce à leur zèle et à celui de nouveaux évêques envoyés de Rome, la religion, loin de s'affaiblir, prit un nouvel accroissement : en effet, c'est à cette époque qu'on rapporte communément la fondation de l'Église d'Apt par S. Auspice, celle de Lodève par S. Flour, celle d'Albi par S. Clair, celle de Nantes par un évêque du même nom, celle du Vexin par S. Nicaise, qui fut, dit-on, dans la suite, premier évêque de Rouen.

Une hérésie fit connaître que les principales villes des Gaules n'avaient pas cessé d'avoir des évêques.

Novatien, prêtre de Rome, ambitionnant le souverain pontificat, et jaloux de voir que S. Corneille lui était préféré, se eta dans le schisme, et du schisme tomba dans l'hérésie : car ces deux choses ne se séparent presque jamais. Il prétendait qu'on ne devait admettre ni à la pénitence ni à la communion ceux qui pendant la persécution (celle de Dèce) étaient

(1) Ce tyran qui s'était rendu fort odieux par ses cruautés, fut proscrit par le sénat, et sa tête fut apportée à Rome.

tombés dans l'apostasie, quel que fût leur repentir, abusant du texte de l'Apôtre : « Il est impossible à ceux qui sont tombés, après avoir été une fois éclairés et après avoir goûté les dons célestes, de se renouveler par la pénitence (1). » L'Eglise n'a jamais adopté ces sentiments. Comme une tendre mère, elle a toujours enseigné que le sang de Jésus-Christ et les larmes de la pénitence pouvaient effacer tous les crimes, quelque énormes qu'ils fussent.

Marcien, qui était alors évêque d'Arles, avait adopté le rigorisme de Novatien, et il eut l'inhumanité de laisser mourir sans les réconcilier à l'Église des apostats qui demandaient avec larmes à y rentrer. On peut s'imaginer quel ravage fit dans la bergerie ce loup déguisé en pasteur. L'erreur fait toujours de rapides progrès quand elle est protégée par des évêques qui, en se révoltant contre l'Église, prennent, comme Marcien, le spécieux prétexte de combattre le relâchement de la morale. Ce masque de rigorisme dont se paraient les novatiens rendit leur hérésie plus contagieuse. On les croyait des saints, parce qu'ils traitaient les pécheurs avec une dureté impitoyable : mais la sainteté coûterait peu, si, pour être saint, il ne fallait que de la sévérité envers les autres.

Faustin était évêque de Lyon après S. Hélie, successeur de S. Zacharie. Il fut alarmé aussi bien que les autres prélats des villes voisines du péril où était la religion dans les Gaules, par l'orgueil opiniâtre d'un seul évêque. Ils en écrivirent au pape, pour le prier de remédier au mal. Faustin n'en demeura pas là : il écrivit sur le même sujet deux lettres à S. Cyprien de Carthage, dont il connaissait l'érudition et le zèle pour combattre le schisme et l'hérésie. S. Cyprien s'adressa lui-même au Saint-Siége, et écrivit en ces termes au pape Étienne : « Faustin notre collègue, l'évêque de Lyon, m'a écrit deux lettres, pour m'apprendre ce que lui et les autres évêques de la même province vous ont mandé touchant Marcien d'Arles, qui s'est joint à Novatien. Ils vous

(1) Hebr. VI, 4.

ont appris que cet évêque s'est séparé de l'unité de l'Église catholique et du corps épiscopal, pour s'attacher à l'impitoyable hérésie qui refuse tout secours et ferme le sein de la divine miséricorde aux serviteurs de Dieu contrits et pénitents, lors même qu'ils frappent avec larmes et gémissements à la porte de l'Église; cette hérésie veut qu'on repousse ceux qui demandent à être guéris de leurs plaies, et qu'on les abandonne à la fureur du loup et du démon.

« C'est à nous, mon très-cher frère, de porter remède à ce désordre... C'est pourquoi, daignez écrire des lettres très-amples sur cette affaire à nos frères les évêques des Gaules, afin qu'ils ne souffrent pas que le superbe et opiniâtre Marcien, l'ennemi de la miséricorde de Dieu et du salut de nos frères, nous insulte plus longtemps. Ce qui lui en fournit occasion, c'est qu'il semble que nous ne l'ayons pas encore retranché de notre communion, lui qui se vante depuis longtemps de s'être séparé de la nôtre en s'attachant à Novatien... » S. Cyprien ajoute : « Envoyez dans la province et au peuple d'Arles des lettres pour excommunier Marcien, et faire ordonner un autre évêque en sa place, afin de rassembler le troupeau de Jésus-Christ, qu'il a dispersé et blessé. Qu'il lui suffise d'avoir laissé mourir dans ces dernières années plusieurs de nos frères sans leur accorder la paix : qu'on ait du moins compassion de ceux qui restent, qui gémissent jour et nuit, implorant la bonté paternelle de Dieu et les secours que nous pouvons leur accorder (1). »

S. Cyprien finit en priant le pape de lui faire savoir celui qui aura été élu en la place de Marcien. Cette lettre peut avoir été écrite la seconde année du pontificat de S. Etienne, c'est-à-dire l'an 253, avant le commencement des difficultés qui s'élevèrent entre lui et S. Cyprien, au sujet du baptême des hérétiques. On ignore quelles furent les suites de cette affaire. Mais si le novatianisme ne fit pas plus de progrès dans les

(1) Cypr. *Ep.* 67 *ad Stephan.*

Gaules, on en fut redevable au zèle des évêques qui s'élevèrent avec tant de courage contre un de leurs collègues. On ne trouve pas Marcien dans les dyptiques que nous avons de l'Église d'Arles : si on l'y avait mis, on l'en aurait ôté à cause de son schisme.

Le Saint-Siége ne donnait pas moins son attention à extirper l'idolâtrie dans les Gaules qu'à y déraciner l'hérésie. S. Sixte II, qui avait succédé à S. Etienne l'an 257, y envoya de nouveaux ouvriers évangéliques. S. Pérégrin, S. Corcodème, S. Marse, S. Timothée et S. Génulfe se trouvaient probablement parmi eux. S. Pérégrin s'arrêta à Auxerre, dont il fut le premier évêque. Après de longs travaux, il eut la gloire de verser son sang pour la foi avec S. Savinien. Mais S. Corcodème et S. Marse, ses disciples, ne purent obtenir la palme du martyre, parce que, dit un ancien auteur, un empereur chrétien occupa le trône peu de temps après : on en peut conclure que S. Pérégrin ne souffrit que sous Dioclétien. On leur donne pour compagnons deux autres saints confesseurs, Alexandre et un second Jovinien. S. Pérégrin est honoré le 16 mai, et il eut pour successeur S. Marcellien (1).

S. Genulfe ou Genou fut, à ce qu'on croit, premier évêque de Cahors; et après y avoir souffert de grands tourments pour la confession de la foi, sous le juge Dioscore, il se retira dans le territoire de Bourges, où il mourut saintement : il est honoré le 17 janvier (2).

S. Timothée, qui avait été envoyé de Rome à Reims, illustra cette Église par un glorieux martyre, qu'il souffrit sous le juge Lampade (3). Il convertit l'un de ses bourreaux, Apollinaire, qui devint le compagnon de ses souffrances et de sa gloire. Cinquante personnes gagnées à la foi par S. Timothée avaient eu la tête tranchée le jour précédent; on compte parmi eux un saint prêtre nommé Maur. Telles

(1) *Vita S. Germani* a Constantio. — (2) Bolland., 17 janv. — (3) Flod., l. I.

furent les prémices de l'Église de Reims. Ces saints martyrs ont probablement souffert pendant la persécution de Valérien. Ce prince, dans les commencements de son règne, avait donné aux chrétiens des marques particulières de bonté et de clémence ; mais Macrien, à qui il donna sa confiance, sut si bien lui inspirer la haine qu'il portait à la religion, qu'il l'en rendit un des plus cruels persécuteurs (1). Ce sont communément les mauvais ministres qui font les mauvais princes.

S. Pons fut une des plus illustres victimes que ce tyran immola dans les Gaules. Nous avons les actes de son martyre écrits par Valère, qui se dit son compagnon et qui prend le Seigneur et les anges à témoin qu'il n'a écrit que ce qu'il a vu. Mais on ne peut disconvenir que ces actes n'aient été altérés (2) par quelque écrivain trop zélé qui a voulu y ajouter du merveilleux. Voici ce qui nous y paraît de plus certain (3). Pons, fils d'un sénateur Romain, fut baptisé par le saint pape Pontien, et demeura à Rome jusqu'à la persécution de Valérien. Pour s'y soustraire, il se retira à Cémèle, ville des Gaules autrefois considérable, mais dont il ne reste que des ruines sur une colline proche de Nice. Le président Claude, que Valérien envoya dans les Gaules pour y rechercher les chrétiens, étant arrivé à Cémèle, fit comparaître Pons devant son tribunal, dressé dans la place publique, et le menaça des plus cruels supplices s'il ne sacrifiait aux idoles. Pons répondit : Je suis chrétien : je ne sacrifierai jamais aux démons. Le président n'osa pourtant, à cause de sa naissance, le condamner à mort sans un ordre particulier de l'empereur. Il en écrivit à Valérien, qui répondit que si Pons s'opiniâtrait à refuser de sacrifier, il permettait de le faire mourir dans les tourments. Claude ayant lu cette réponse au saint martyr, et le trouvant

(1) Eus., l. VII, c. x.

(2) Baluze a donné les actes de S. Pons, et il paraît les croire bons. On y marque que S. Pons convertit les deux empereurs Philippe; et comme ces princes furent tués quelque temps après, le P. Vincent Barale leur donne la qualité de martyrs, sur la foi de quelques anciens manuscrits. Nous croyons ces faits erronés.

(3) Apud Boll. die 14 maii, et apud Baluz. in *Miscellan.* t. II.

inébranlable dans la foi, le fit tourmenter sur le chevalet, l'exposa à deux ours furieux et ordonna qu'il fût jeté dans le feu. Dieu délivra miraculeusement Pons de ces supplices, et il eut enfin la tête tranchée. Valère enterra son corps et acheta des greffiers les actes de son martyre.

Pons, comte de Toulouse, fit bâtir dans la suite une célèbre abbaye à Tomiers en l'honneur de S. Pons, lequel a donné son nom à la ville qui a été fondée en ce lieu. Ce monastère a été depuis érigé en un siége épiscopal. S. Valérien, évêque de Cémèle dans le v[e] siècle, a fait plusieurs homélies sur un saint martyr qui le premier avait versé son sang dans cette ville (1). On ne doute pas que ce ne soit S. Pons. Il fait allusion à plusieurs des tourments que nous avons rapportés : ce qui justifie ce que nous en avons dit. Il marque que les peuples accouraient de toutes parts pour célébrer sa fête et implorer son assistance. On rapporte à la même persécution le martyre de S. Basse, évêque de Nice, qui souffrit les plus cruels tourments par ordre du président Pérennus (2); l'Église de Nice existait donc à cette époque. On prétend qu'elle avait reçu la foi par la prédication de S. Nazaire.

Aurélien, depuis empereur, était gouverneur des Gaules sous Valérien, qui dans une de ses lettres le nomme le restaurateur de ces provinces. La cruauté de ce magistrat n'avait pas besoin d'être excitée par les édits de l'empereur : il était assez porté par sa haine contre la religion à persécuter les chrétiens (3). Il y a lieu de croire que ce fut alors qu'il fit mourir à Sens Ste Colombe, qui combattit avec un courage égal pour la défense de sa virginité et pour celle de sa foi. Les actes que nous avons de cette sainte vierge n'ont pas toute l'autorité désirable; mais la célébrité de son culte est une preuve que son martyre fut éclatant; il y avait auprès de Sens un ancien monastère érigé en son honneur, fondé par Clotaire II en 620 (4).

(1) Valeriani *Hom.* 15, 16, inter Sirmond. opera.— (2) *Martyrol. rom.*, 5 déc. — (3) Vopiscus in *Aureliano.* — (4) V. l'abbé Brullée, *Vie de sainte Colombe.*

Aurélien étant à Troyes, on lui dénonça un chrétien nommé Patrocle (1). C'était un homme de qualité, qui s'était retiré dans sa maison de campagne pour y vaquer à la prière et aux autres exercices de la piété chrétienne. Aurélien l'ayant fait comparaître lui demanda son nom, et, quand il l'eut déclaré, il lui dit : Quel Dieu adorez-vous, Patrocle? Il répondit : J'adore le Dieu vivant qui habite au haut des cieux et qui jette ses regards sur ce qu'il y a de plus bas en terre. Aurélien dit : Quittez cette folie et adorez nos dieux, qui peuvent vous combler d'honneurs et de richesses. Patrocle dit : Je ne connais de Dieu que celui qui a fait le ciel, la terre, la mer, et tout ce qui y est contenu. Aurélien dit : Prouvez ce que vous dites. Patrocle répliqua : Ce que je dis est vrai, mais le mensonge hait la vérité. Aurélien dit : Je vous livrerai au feu jusqu'à ce que vous immoliez aux dieux. Patrocle répondit : Je m'immole comme une hostie vivante à Celui qui, pour la gloire de son nom, a daigné m'appeler au martyre.

Alors Aurélien le fit charger de chaînes qu'on avait rougies au feu, et l'envoya ainsi en prison. Trois jours après il l'en fit tirer ; les souffrances avaient donné un nouveau courage au saint martyr : il parla encore avec plus de fermeté, et menaça des peines éternelles son juge, qui, n'ayant pu lui faire adorer Apollon, Jupiter et Diane, le condamna à avoir la tête tranchée. Le saint fut conduit au supplice sur le bord de la Seine. Alors, ayant eu l'inspiration soudaine de demander à Dieu un miracle pour confondre les idolâtres, il passa la rivière sans enfoncer et se mit en prière de l'autre côté, comme pour attendre les bourreaux, qui allèrent lui couper la tête. Deux pauvres vieillards enlevèrent son corps, et l'archiprêtre Eusèbe, assisté du diacre Libère, l'enterra la nuit suivante. Gré-

(1) Deux raisons nous ont déterminé à placer ici le martyre de S. Patrocle : 1° Aurélien, dans les actes les plus anciens, n'est nommé que président : il n'était donc pas empereur ; 2° selon les mêmes actes, Patrocle mourut un vendredi 21 janvier : or, dans tout le temps de l'empire d'Aurélien, le 21 janvier n'arriva pas un vendredi. S. Patrocle est nommé vulgairement S. Parre. *Acta Patroc.*, Bolland. 21 janvier.

goire de Tours (1) nous apprend que les Francs trouvèrent ses actes en Italie dans une expédition militaire, et les rapportèrent dans la Gaule. D'habiles critiques croient que ce sont ceux que nous avons, et les regardent comme fort anciens. Il est surprenant qu'un savant auteur (2) les méprise à cause de la prétendue longueur des harangues. On peut juger par celles que nous avons rapportées combien cette raison est frivole. Les reliques de S. Patrocle furent transférées dans le x[e] siècle à Soest dans la Westphalie, et il y est honoré comme le patron de la ville. Il souffrit le martyre, selon ses actes, un vendredi le 21 janvier : cette indication peut se rapporter à l'an 259, époque à laquelle la persécution de Valérien était fort vive.

Dieu n'attendit pas la mort de ce prince pour le punir avec éclat des cruautés qu'il exerçait contre son Église : ce tyran en trouva un plus puissant, et peut-être plus cruel que lui. Il tomba l'an 260 entre les mains de Sapor (3), roi de Perse, qui, pour fouler aux pieds la grandeur romaine, le faisait courber devant lui et s'en servait comme de marche-pied quand il voulait monter à cheval : quel supplice pour un prince orgueilleux! La fin même de sa vie ne fut pas celle de ses opprobres. On l'écorcha après sa mort, et sa peau fut suspendue dans un temple de la Perse, pour être montrée ux aambassadeurs romains comme un monument qui leur rappelât que Rome n'était pas invincible. Gallien, effrayé apparemment par la vengeance que le Dieu des chrétiens avait tirée de son père, rendit aussitôt la paix à l'Église. Mais elle fut de nouveau troublée dans les Gaules par une irruption de barbares, aussi ennemis du nom chrétien que du nom romain.

Chrocus, roi des Allemands, crut pouvoir profiter de la faiblesse et de la division de l'empire sous Gallien pour piller

(1) *De Glor. mart.*, l. I, c. 64.

(2) Cet auteur, qui est Tillemont, admet lui-même comme authentiques des actes dont les harangues sont beaucoup plus longues.

(3) Lact., *de Mort. persecutor.*, c. v.

la Gaule. Il y entra à la tête d'une armée aussi formidable par l'avarice du soldat que par la cruauté du général, et il s'y montra le persécuteur de la religion autant par férocité naturelle que par impiété. Après avoir tout ravagé sur son passage avec l'impétuosité d'un torrent qui a rompu sa digue, il alla mettre le siége devant Langres. C'était une place assez forte ; mais la terreur du nom de Chrocus avait désarmé les assiégés : ils songèrent plutôt à se cacher qu'à se défendre. La ville fut prise d'assaut, et Chrocus ordonna qu'on passât les habitants au fil de l'épée. S. Didier, qui en était évêque, s'était mis en prière avec son clergé et les autres fidèles : on les conduisit au roi. Didier lui dit : Prince, si vous avez quelque clémence, pardonnez à de malheureux citoyens, et faites cesser le carnage que font vos soldats. Chrocus n'entendait pas la langue et ne put se faire entendre du saint évêque, qui faisait de nouvelles instances, s'offrant même d'être la victime pour tout son peuple. Le barbare ne lui répondit qu'en commandant qu'on lui coupât la tête, ainsi qu'à tous ceux qui confesseraient Jésus-Christ. S. Didier est honoré le 23 mai. On assure qu'il était né en Italie, proche de Gênes, où son culte est célèbre : ce qui fait croire qu'il aura pu être envoyé en Gaule avec les autres missionnaires dont nous avons parlé. Les actes de son martyre sont anciens (1), et ils étaient connus au commencement du VII[e] siècle.

Chrocus s'avança en Auvergne, et y détruisit un fameux temple des idoles, dont les murs épais de trente pieds étaient incrustés de marbre en dedans, avec un travail admirable. L'avarice avait plus de pouvoir sur l'esprit de ces barbares que la religion païenne qu'ils professaient. Ce temple se nommait *Vasso :* ce qui porte à croire qu'il était dédié à Mars, qu'on prétend avoir été adoré des anciens Gaulois sous ce nom ;

(1) Warnaire les envoya au commencement du VII[e] siècle, avec ceux des SS. Jumeaux de Langres, à S. Céran, évêque de Paris, qui l'avait prié de les faire décrire. *Epist. Warnarii* apud Boll., 17 januar.

mais il paraît que le nom de *Vasso* ne signifiait en celtique que la maison (1) ou le temple (2).

Le prêtre du temple dont nous venons de parler, avait un serviteur appelé Victorin, qui portait une haine implacable à la religion chrétienne. Il allait même outrager les fidèles dans un lieu voisin qu'on nommait le Bourg des chrétiens. Il y trouva S. Caffi, qui par ses prédications et par ses miracles le convertit et fit du persécuteur un zélé disciple. Ils eurent bientôt occasion l'un et l'autre de montrer leur courage. Car Chrocus inonda cette province du sang des chrétiens : il en fit mourir, dit-on, une légion, c'est-à-dire une grande multitude, dont les principaux furent Victorin, Caffi, Antholien, Liminius, vulgairement Linguin, et Maxime. S. Préject ou Prix, évêque d'Auvergne, écrivit dans le VII[e] siècle les actes de ces saints, mais on ne les a pas encore recouvrés (3).

Chrocus passa dans le Gévaudan et mit le siége devant le château de Grèze, où les principaux habitants de la province s'étaient refugiés avec leurs richesses. S. Privat, évêque de Gabales (Mende), ne crut pas devoir s'enfermer dans cette place, que sa situation rendait imprenable. Il s'était fait une espèce de grotte sur la cime d'une montagne proche de Mende (4), qui n'était alors qu'un village, et il allait souvent s'y délasser, dans la prière, de ses travaux apostoliques. Il se retira donc dans cette solitude ; mais sa pauvreté ne l'y mit pas en sûreté contre les recherches de l'avarice. Les soldats se saisirent de lui, et, ayant su qu'il était évêque, ils voulurent l'obliger à persuader aux assiégés de se rendre. Il répondit par un interprète qu'il ne convenait pas à un évêque de donner un pareil conseil, et que quand il le donnerait, son peuple, qui était en

(1) Il y a encore auprès de Clermont en Auvergne un endroit où l'on prétend qu'était la maison de S. Artème, et qu'on nomme pour cette raison, *le Vas Saint-Artem*.

(2) Greg. Tur. *Hist.*, l. I, c. XXX.

(3) Auctor prioris *Vitæ S. Præject.* apud Boll. 25 januar.

(4) La ville de Gabales ayant été détruite par les barbares, Mende, où les évêques du Gévaudan étaient enterrés, devint le siége épiscopal. Javouls, à quatre lieues des Mende, était l'ancienne ville de Gabales.

lieu de sûreté, ne le suivrait pas; au reste qu'il était prêt à donner sa vie plutôt que de livrer son troupeau. Alors les barbares le firent meurtrir de coups de bâton et de coups de verges. Après quoi, le voyant inflexible, ils lui proposèrent de sacrifier à leurs dieux, et sur le refus qu'il en fit, ils lui dirent : Est-ce que vos empereurs et leurs magistrats n'adorent pas les idoles et ne contraignent pas les chrétiens de leur offrir des sacrifices? Il répondit : Je le sais, et ce sont ces crimes des empereurs romains qui attirent sur l'empire ces malheurs et ces ravages des nations infidèles : ce ne sont pas vos forces, c'est l'impiété et l'idolâtrie de nos princes qui vous rendent si puissants contre nous.... Pour moi, l'espérance des biens éternels me fait mépriser les supplices dont vous me menacez. Ils lui dirent : Sacrifie au plus tôt, ou sache que nous te ferons expirer dans les tourments. Le saint évêque répondit : Tourmentez ce corps tant qu'il vous plaira : je ne puis me résoudre à être autre chose que ce que je suis par la grâce du Seigneur. Les barbares lui ayant donc fait souffrir les plus cruelles tortures, le laissèrent à demi mort et se retirèrent au camp qui était devant le château de Grèze. La face des affaires avait bien changé. Les assiégeants manquaient de vivres, et furent obligés de traiter pour en obtenir des assiégés, en promettant de se retirer, ce qu'ils firent. Les chrétiens, ne doutant pas qu'ils ne dussent leur délivrance aux prières de leur saint pasteur, coururent aussitôt le chercher. Il respirait encore ; ils baisèrent ses plaies avec respect et mêlèrent leurs larmes avec son sang. Il mourut de ses blessures peu d'heures après, entre leurs bras. L'Église honore sa mémoire le 21 août, et celle de S. Firmin, son successeur, le 14 janvier.

On place ici également S. Antidius de Besançon : dans sa vie qui est pleine de fictions (1) on dit qu'il a été martyrisé sous

(1) Un critique a prétendu donner quelque autorité à la vie de S Antidius; mais l'histoire du démon qui porte ce saint évêque de Besançon à Rome suffit pour en faire connaître le prix.

Chrocus, et c'est peut-être tout ce qu'il y a de vraisemblable dans cette pièce. Ce saint évêque est honoré le 25 juin.

Le roi barbare, continuant ses ravages, pénétra jusqu'à Arles, où la justice de Dieu l'attendait. Il y fut pris par un officier des troupes romaines, nommé Marius, qui, pour le donner en spectacle, le reconduisit dans les villes qu'il avait saccagées, et, après divers opprobres, il le fit enfin mourir dans les supplices (1). C'est là que s'arrêtèrent les conquêtes d'un prince qui semblait ne mettre sa gloire qu'à faire des malheureux. Si même la vengeance divine n'intervenait pas, pourrait-on être heureux quand on fait le malheur des autres?

Depuis la captivité de Valérien, la Gaule était en proie à divers autres tyrans, qui s'étaient revêtus de la pourpre impériale. Tout occupés de se maintenir contre Gallien, ils laissèrent la paix aux chrétiens au milieu des guerres civiles. Tels furent Posthume, les deux Victorin, Lollien et Tétric. Ce dernier était encore maître de la Gaule, de l'Espagne et de la Bretagne lorsque Aurélien parvint à l'empire, en 270. L'ambition du nouvel empereur ne lui permit pas de se voir un rival. Après avoir pacifié l'Orient, il se mit en marche pour soumettre les Gaules, l'an 273; Tétric, trahissant lui-même sa propre armée, se rendit à lui dans une bataille, près de Châlons-sur-Marne. Aurélien retourna à Rome pour y recevoir les honneurs du triomphe, mais il revint l'année suivante dans les Gaules. C'est à l'un de ces deux voyages, ou peut-être à tous les deux, que l'on doit rapporter le martyre de plusieurs saints, dont les martyrologes fixent le lieu dans nos provinces et l'époque sous Aurélien. Ce prince qui pouvait se faire aimer, aima mieux se faire craindre (2). Fils d'une prêtresse du soleil, il était naturellement superstitieux : la superstition le rendit cruel. Il avait résolu d'anéantir la religion chrétienne, et il était sur le point de signer les édits les plus

(1) Greg. Tur., l. I, c. XXXII. — (2) Vopiscus in *Aureliano*.

sévères contre elle, lorsque la foudre vint à tomber près de lui. La crainte de la mort arrêta pour un temps son bras, mais elle ne changea pas son cœur. Quoiqu'il n'eût point porté d'édits contre les chrétiens lorsqu'il vint dans les Gaules, sa haine contre eux tenait lieu de loi à ses officiers, et les anciennes ordonnances leur servaient de prétextes (1).

Pendant le séjour que cet empereur fit dans les Gaules, les chrétiens se retirèrent en grand nombre dans l'Auxerrois, pour s'y soustraire à la persécution, au milieu des épaisses forêts dont ce pays était alors couvert. Aurélien y envoya Alexandre, officier de ses gardes (2), qui surprit à Toussi-sur-Yonne S. Prisque au milieu d'une troupe de fidèles assemblés pour chanter les louanges du Seigneur (3). Il les traita de séditieux; ils répondirent : Ce n'est pas par un esprit de révolte, mais par religion que nous sommes réunis pour offrir de concert le sacrifice de nos prières au Christ, dont le sang nous a rachetés. Alexandre reprit : D'où vous vient l'audace de vous déclarer chrétiens en présence des envoyés mêmes de l'empereur? Les fidèles répondirent : Celui qui donne la vie aux empereurs nous inspire ce courage par sa grâce. Alexandre leur fit cette question : Vous êtes donc de notre religion : car c'est Jupiter qui donne la vie à nos princes. Vous vous trompez, répondirent-ils, en prétendant qu'un homme livré aux plus sales débauches puisse être l'auteur de la vie. Jupiter n'est-il pas le corrupteur de sa sœur? et sa passion ne l'a-t-elle pas souvent métamorphosé en bête? Alexandre, transporté de colère, s'écria : Vous vous laissez fasciner par les mensonges de je ne sais quel crucifié pour blasphémer le grand Jupiter... Confessez qu'il est le dieu tout-puissant, ou j'exécuterai à l'instant les ordres de l'empereur. Les chrétiens se bornèrent à répondre : Faites ce

(1) Eus. in *Chron.*
(2) Il y a dans le latin *protector sacri lateris.* On nommait ainsi les gardes, ou plutôt les officiers des gardes de l'empereur : car on voit, par une lettre de S. Paulin, que ces places étaient fort briguées. *Ep.* XXXIX.
(3) *Act. S. Prisci* apud Bolland., 26 maii.

qui vous est commandé; nous n'abandonnerons pas le Créateur pour adorer la créature.

S. Prisque pria l'officier de se retirer, comme pour donner aux fidèles la liberté de délibérer. Alexandre l'ayant permis, S. Prisque fit une vive exhortation pour animer sa troupe au martyre. Tous les fidèles d'une commune voix répondirent qu'ils étaient prêts à verser leur sang pour la foi. Alexandre étant rentré, et ayant appris leur dernière résolution, ordonna la décapitation de S. Prisque et fit jeter son corps dans un puits. Il prononça la même sentence contre les autres. Un de ces chrétiens, nommé Cotte, s'enfuit dans la forêt voisine avec la tête de S. Prisque. Il fut poursuivi et mis à mort. Les chrétiens l'enterrèrent dans ce lieu avec la tête de S. Prisque, et ils jetèrent les corps des autres martyrs dans une citerne voisine du puits qui avait servi de tombeau à S. Prisque : on le nomme vulgairement S. Prix ou S. Prex. Les reliques de ces saints demeurèrent sans honneur jusqu'au temps de S. Germain, évêque d'Auxerre. Leurs actes, malgré la censure de quelques nouveaux critiques, paraissent anciens et respectables.

On fixe à Troyes en Champagne, sous Aurélien, le martyre de S. Savinien, frère de Ste Sabine, puis celui de S. Vénérand, des SS. Juste, Claude et Jucondin, de Ste Julie et de cinq autres; mais peut-être ces martyrs souffrirent-ils en même temps que S. Patrocle, et seulement à l'époque où Aurélien était gouverneur des Gaules. On pense que ce fut sous ce même empereur qu'eurent lieu à Autun les martyres de S. Révérien (1), de S. Paul, prêtre, et de dix de leurs compagnons. La cruauté d'Aurélien nous porte à croire qu'il en aura fait mourir bien d'autres; et ce passage de la chanson qu'on fit sur lui, *Personne n'a autant de vin qu'il a versé de sang*, a dû être

(1) Fleury, tome II, le fait évêque d'Autun : on n'en a pas de preuve. Un ancien martyrologe, rapporté par le P. Labbe, le fait à la vérité évêque, mais il le place au territoire de Nevers.

inspiré beaucoup plus par le massacre des chrétiens que par celui des ennemis de l'empire.

Ce prince, victorieux des ennemis de l'empire, s'était proposé d'exterminer les ennemis des dieux ; mais le Seigneur après s'être servi quelque temps des tyrans, soit pour faire éclater la fidélité de ses serviteurs, soit pour châtier leurs négligences à son service, ne manque pas de justifier sa providence en punissant avec éclat leurs persécuteurs. Aurélien fut tué dans la Thrace l'an 275, avant que ses édits eussent été portés dans les provinces les plus éloignées (1). C'est ainsi que les tyrans se succédaient les uns aux autres, et passaient comme des torrents ; tandis que la foi qu'ils persécutaient, subsistait toujours : plus on faisait d'efforts pour la détruire, plus elle s'affermissait.

La paix que Tacite et Probus, successeurs d'Aurélien, rendirent à l'Église, fut encore troublée par les nouvelles excursions que les peuples de la Germanie, et particulièrement les Francs, firent dans les Gaules, où ils s'emparèrent de soixante-dix villes (2). Il ne paraît cependant pas que la guerre que Probus porta dans ces provinces, pour en chasser les barbares, ait empêché la religion d'y fleurir. Les règnes des empereurs suivants ne furent pas moins favorables aux chrétiens. Mais ce n'était qu'une trêve que le Seigneur accordait à ses soldats, pour leur donner le temps de réparer leurs forces et de se disposer à de plus rudes combats. Il fallait que l'Église, fondée par le sang de Jésus-Christ, fût de plus en plus cimentée par celui des martyrs ; et Dieu, qui voulait l'affermir par une dernière persécution plus violente que les précédentes, permit que Dioclétien fût élevé à l'empire l'an 284. Que d'horreurs ce nom odieux ne nous annonce-t-il pas ? C'était un prince timide et cruel, que l'avarice rendit le tyran de ses peuples, avant que la superstition en eût fait le persécuteur des chrétiens. Cependant les vices et les fureurs de

(1) Lactant., *de Mort. persecut.*, c. VI.
(2) *Epist. Prob. ad senatum*, apud Vopisc. in *Probo*.

Maximien Hercule, qu'il associa à l'empire dès l'année suivante, purent faire trouver des vertus et de la clémence dans Dioclétien même (1).

Maximien marcha bientôt après dans les Gaules contre Amand et Elien, qui étaient à la tête des Bagaudes (2). C'est ainsi qu'on nommait une faction de Gaulois que les vexations des Romains avaient obligés à prendre les armes pour recouvrer leur liberté. Dioclétien, pour renforcer l'armée de son collègue, fit venir d'Orient la légion Thébéenne, recrutée en Egypte, dont Thèbes était la capitale (3). Elle avait été instruite dans la religion chrétienne par l'évêque de Jérusalem ; et la foi avait inspiré un nouveau courage à ces généreux soldats, pour rendre à Dieu ce qui est à Dieu et à César ce qui est à César. Cette sainte légion était commandée par Maurice (4) ; Exupère et Candide étaient après lui les principaux officiers. Cette légion passa par Rome, où le saint pape Caius l'encouragea, s'il était nécessaire, à verser pour Jésus-Christ le sang qu'elle était prête à prodiguer pour ses princes. Elle joignit avant le passage des Alpes le corps de l'armée, qui fit quelque séjour à Octodure, aujourd'hui Martigny en Valais. Ce fut là que Maximien, qui avait encore plus à cœur d'exterminer les chrétiens que les ennemis de l'État, qu'il allait combattre, fit voir toute sa haine contre la religion. Il commanda à la légion Thébéenne d'aller persécuter les chrétiens, ou, d'après d'autres actes, il voulut l'obliger à prendre part aux sacrifices solennels qu'il offrait à ses dieux en entrant dans les Gaules. Ces braves soldats répondirent qu'ils ne feraient rien contre la foi qu'ils avaient le bonheur de professer ; qu'ils étaient venus pour combattre les ennemis

(1) Lactant., *de Mort. persecutorum.*

(2) *Bagad*, en bas-breton, qui est l'ancien celtique, signifie *troupe*. Les Bagaudes s'étaient fortifiés auprès de Paris, et Saint-Maur des Fossés était nommé *Castrum Bagadaurum* : le sobriquet de *badauds*, qu'on donne aux Parisiens, pourrait venir de là. Ménage convient que les étymologies qu'il en rapporte sont ridicules.

(3) *Acta Maurit.*, apud Surium, 22 septemb.

(4) Maurice est nommé primicier de la légion : c'était la première dignité après le tribun. S. Exupère était *campi ductor*, et S. Candide est appelé *senator militum*.

de la république, et non pour tremper leurs mains dans le sang de leurs frères, ou pour les souiller par un culte impie.

Après cette déclaration (1), la généreuse légion alla camper à Agaune, lieu situé dans une vallée des Alpes, au pied de la montagne nommée aujourd'hui le Grand Saint-Bernard (2). Maximien fut tellement irrité de sa résistance, qu'il envoya ordre de la décimer. Ces vaillants hommes, qui avaient les armes à la main et qui s'en étaient servis dans tant de combats pour la défense de l'empire, n'avaient appris de Jésus-Christ qu'à souffrir pour sa cause. Ils se laissèrent égorger comme de faibles agneaux ; cette boucherie n'effraya pas leurs camarades, elle ne fit que les exciter de plus en plus au martyre. Ils s'écrièrent, avec une nouvelle ardeur, qu'ils détestaient le culte des idoles, et qu'ils aimaient mieux donner leur sang que de verser celui des chrétiens. Cette résolution ayant été rapportée à Maximien, il commanda de décimer une seconde fois la légion. Ses ordres furent encore exécutés, sans que la constance de ceux qui restèrent en fût ébranlée. Les principaux officiers, Maurice, Exupère et Candide, parcouraient les rangs pour rappeler à leurs soldats la sainteté du serment qu'ils avaient prêté à Jésus-Christ, leur véritable empereur; mais l'exemple de leurs compagnons, qui du haut du ciel les invitaient à la même victoire et aux mêmes couronnes, était la plus éloquente exhortation. Comme on les pressait une troisième fois d'obéir au tyran, ils lui adressèrent la lettre suivante :

« Prince, nous sommes vos soldats, mais nous sommes aussi les serviteurs de Dieu; et c'est ce que nous faisons gloire de confesser hautement. Nous vous devons le service de la guerre, nous lui devons l'innocence des mœurs; nous avons reçu de vous la solde, et nous tenons de lui

(1) *Acta Mauritii* à S. Eucherio scripta, inter *Acta sincera*.

(2) Cette montagne est ainsi nommée à cause de S. Bernard d'Aouste, qui y abattit une idole de Jupiter. Agaune ou Acaune, en langue celtique, signifie *rocher*.

la vie. Le devoir nous engage à vous suivre, mais non pas contre Celui qui est notre Créateur et qui est aussi le vôtre, que vous le vouliez ou non : si vous n'ordonnez rien qui l'offense, nous vous obéirons comme nous l'avons fait jusqu'à ce jour; autrement nous lui obéirons plutôt qu'à vous. Nos mains sont à vous contre l'ennemi, quel qu'il soit; mais nous tenons pour un crime de les tremper dans le sang des innocents. Nos bras savent combattre les impies et les ennemis de l'empire, mais ils ne savent pas égorger les citoyens pieux et paisibles. Nous nous souvenons d'avoir pris les armes pour les défendre, et non pour les égorger. Toujours nous avons combattu pour la justice, pour le bien et la vie des innocents; ce souvenir a été pour nous, jusqu'à présent, le prix de nos périlleux travaux. Nous avons combattu jusqu'ici en vertu de la fidélité que nous vous devons; mais comment pourriez-vous compter sur elle, si nous trahissions celle que nous devons à Dieu? Nos premiers serments ont été pour Dieu, nos seconds pour l'empereur : vous ne pourriez pas croire aux seconds, si nous allions enfreindre les premiers. Vous nous ordonnez de rechercher les chrétiens, et de les conduire au supplice : ces recherches ne sont nullement nécessaires, vous en avez devant vous; oui, vous avez devant vous des chrétiens qui croient en Dieu le Père, principe de toutes choses, et en Jésus-Christ son Fils, Dieu comme lui. Ceux qui partagèrent nos travaux et nos périls, nous les avons vus tomber sous le glaive, nous avons été arrosés de leur sang; toutefois cette mort de nos compagnons d'armes, ces funérailles de nos frères, nous ne les avons point pleurées, nous n'en avons point été affligés : nous les avons félicités de leur trépas, et nous nous sommes réjouis de ce qu'ils ont été jugés dignes de souffrir pour le Seigneur leur Dieu. Et maintenant l'extrême nécessité de défendre notre vie ne nous portera pas à la révolte; non, prince, le désespoir, qui donne tant de force dans les combats, ne nous armera pas contre vous. Nous avons des armes, et nous ne nous en servirons pas, parce que

nous aimons mieux mourir que de tuer. Nous aimons mieux périr innocents que de vivre coupables.

« Si vous avez encore quelque chose à commander contre nous ; s'il vous reste des ordres à dicter, des dispositions à faire, nous sommes prêts à passer par le feu, par les tourments et le fer. Nous vous déclarons que nous sommes chrétiens, et que nous refusons de répandre le sang chrétien. »

Ces nobles paroles ne firent aucune impression sur le cœur du tyran. Il fit envelopper la légion Thébéenne, composée au moins de six mille hommes, et la fit passer tout entière au fil de l'épée. Les courageux martyrs, qui pouvaient vendre chèrement leur vie, ne firent aucune résistance : ils jetèrent bas leurs armes et présentèrent aux glaives leurs poitrines découvertes.

Après ce lâche assassinat, les soldats, enrichis des dépouilles, se livrèrent à un joyeux festin au milieu des cadavres. Un vétéran nommé Victor passant près d'eux, ils l'invitèrent à leur festin et lui racontèrent le bel exploit qu'ils venaient de faire. Victor ne dissimula pas l'horreur que ce récit lui causait. Vous êtes donc aussi chrétien? lui dirent-ils. Oui, répondit le vétéran, je le suis et le serai toujours. Il fut tué sur-le-champ ; il n'était pourtant pas de la légion Thébéenne.

Tous ces illustres soldats de Jésus-Christ furent nommés les martyrs d'Agaune, du lieu de leur supplice, ou la *légion heureuse* (1), à cause de l'héroïsme de leur mort; leur culte devint aussi célèbre dans toute la Gaule que leur martyre avait été éclatant. Les Églises de Vienne, de Tours, d'Angers et de Mirepoix leur furent dédiées. Le lieu où reposaient leurs reliques fut révélé dans le IVe siècle à Théodore, évêque d'Octodure, qui y fit bâtir une fort belle église; et afin que rien ne manquât à la gloire de ces héros chrétiens, S. Eucher de Lyon composa l'histoire de leur martyre et l'adressa dans une lettre à Salvius, alors évêque d'Octodure (2). « Je vous ai envoyé,

(1) Grégoire de Tours, Fortunat et S. Avite leur donnent le nom de *felix legio* ou *felix exercitus*. — (2) Le siége d'Octodure a été depuis transféré à Sion en Valais.

lui dit-il (1), la relation que j'ai composée de la mort de nos martyrs, dans la crainte que le temps et la négligence n'en fissent perdre le souvenir. Au reste, je tiens le récit que j'ai écrit de personnes qui m'ont assuré l'avoir reçu d'Isaac, évêque de Genève, lequel l'avait appris de Théodore d'Octodure. Les fidèles viennent en foule des provinces les plus éloignées offrir de l'or et de l'argent sur le tombeau de nos saints martyrs : moi, j'y dépose cette histoire, que je consacre à leur gloire immortelle et à l'espérance de les avoir pour patrons. » S. Eucher parle de plusieurs miracles éclatants opérés par leur intercession, et particulièrement de la guérison d'une dame paralytique, qui vivait encore lorsqu'il écrivait. Dans l'ancien missel gothique, il y avait une messe en l'honneur des martyrs d'Agaune, dont la préface contenait une histoire abrégée de leur martyre, telle que nous l'avons rapportée d'après les actes de S. Eucher.

Un détachement de la légion Thébéenne s'était avancé vers Cologne, et Maximien le fit poursuivre par le préfet Rictius Varus, digne ministre d'un tel maître. Celui-ci trouva plusieurs de ces légionnaires à Trèves, et les y fit mourir avec S. Thyrse qui les commandait et quelques magistrats de la ville (2). Rictius étant passé de Trèves à Bonne, fit donner la mort également à S. Cassius, à S. Florent et à sept autres soldats. La scène fut plus sanglante à Cologne. S. Victor et S. Mallose, qu'on croit être le même que S. Géréon (3), y versèrent leur sang pour la foi avec un grand nombre de leurs compagnons. Ils étaient environ trois cents. Grégoire de Tours ne fait cependant mention que de cinquante, appelés, dit-il, les *saints dorés*, à cause des dorures qui brillaient de toutes parts dans l'église qui leur fut dédiée. Ils sont honorés le 10 octobre. On compte encore quelques soldats de la même légion

(1) *Epist. Eucher. ad Salvium.* inter *Acta sincera martyr.*, p. 289.
(2) *Inscriptio in eccl. Sancti Paulin. Trevir.*
(3) Un ancien martyrologe, rapporté par le P. Labbe, marque que S. Géréon était surnommé Mallose.

martyrisés en diverses villes d'Italie et de Provence, où ils se trouvaient dispersés (1).

Le carnage ne fait qu'irriter une bête féroce. Tant de sang répandu excita de plus en plus la fureur de Maximien, et il sembla n'être venu dans les Gaules que pour en faire le théâtre de ses cruautés. Il faut en effet rapporter à ce voyage le grand nombre de martyrs que leurs actes désignent comme ayant souffert dans les Gaules sous les règnes de Dioclétien et de Maximien. La grande persécution que Dioclétien suscita l'an 303 ne se fit presque pas sentir dans ces provinces, qui avaient alors le bonheur d'être gouvernées par Constance, père du grand Constantin. On sait d'ailleurs que Maximien, qui vint dans les Gaules au commencement de son règne, s'y déclara l'ennemi de la religion : son caractère seul pourrait en servir de preuve. Il était goth d'origine ; mais ses mœurs étaient encore plus barbares que sa naissance. Prince également cruel et voluptueux, les infâmes plaisirs auxquels il se livrait excitaient encore davantage sa férocité. Il faisait enlever partout sur son passage les filles de qualité, pour assouvir sa brutale passion, et il ne se croyait heureux que quand il faisait du mal : c'est ce qu'il appelait régner (2). Est-il surprenant qu'avec de pareilles inclinations il ait été le persécuteur d'une religion qui enseigne l'humanité et la pureté? Pour comble de malheur, un si mauvais prince trouva dans la personne de Rictius Varus (3), un ministre encore plus cruel et plus méchant que lui.

Ce magistrat romain, que les actes de tant de martyrs ont rendu si cruellement célèbre dans la Gaule Belgique, s'étant rendu à Reims, y fit couler le sang d'un grand nombre de chrétiens. On y trouva sur la fin du XVII[e] siècle, dans un ancien cimetière, les corps de plusieurs martyrs percés de clous à la tête et aux bras; on présume qu'ils ont souffert sous Va-

(1) Gregor., *de Gloria martyr.*, c. LXII, LXIII.

(2) Lact., *de Mort. persecutor.*, c. VIII. — (3) Les martyrologes et les légendaires n'ont fait qu'un nom de *Rictius* et de *Varus*, et ont appelé ce magistrat *Rictiovare*.

rus, parce qu'il employait communément ce genre de supplice.

A Fîmes, ville située entre Reims et Soissons, une vierge chrétienne nommée Macre lui fut dénoncée. Il la fit comparaître devant son tribunal et lui dit (1) : Femme, j'apprends que tu prêches je ne sais quelle superstition d'une nouvelle secte, qu'un crucifié est tout à la fois Dieu et homme. Je veux que tu saches que les empereurs ont publié une loi, par laquelle ils ordonnent de faire mourir dans les plus grands tourments ceux qui refuseront d'adorer Jupiter. Ainsi, prends garde à toi, et ne perds pas la fleur de ta jeunesse. Si tu sacrifies aux dieux invincibles, les empereurs et moi, nous te comblerons d'honneurs et de richesses. Macre répondit : Jésus-Christ, fils de Dieu, qui vous a déjà condamnés, est ma richesse et mon trésor. Ignorez-vous ce qui est arrivé à Simon le Magicien, lorsqu'il voulut acheter à prix d'argent le don de Dieu? La même malice vous fait employer les mêmes offres, pour pervertir une fidèle servante du Seigneur : mais que votre argent périsse avec vous. Rictius Varus, irrité de sa réponse, la fit aussitôt appliquer à la torture, et pendant qu'on la tourmentait, il lui demanda son nom. Elle répondit : Je suis chrétienne, j'adore le vrai Dieu et non les idoles. Le président dit : Sacrifie aux dieux si tu ne veux expirer dans les tourments. Macre répondit : Cruel tyran, qui as le démon pour père, crois-tu me faire changer? Le président dit : Regarde vers le Capitole et sacrifie : ce Capitole était quelque temple de ces cantons dédié à Jupiter. Macre dit : Jésus-Christ, en qui j'ai mis ma confiance, est mon Capitole : je tiens mes regards attachés sur lui, et j'espère que les tourments que tu me fais souffrir m'obtiendront la couronne de l'immortalité.

Après quelques autres discours, le président, confus de voir le courage que la foi inspirait à une jeune vierge, la con-

(1) *Acta S. Macræ* apud Bolland., 6 jan.

damna à être brûlée vive devant le Capitole. On la conduisit dans l'île que forme le ruisseau la Nore en tombant dans la Vesle. Le bûcher était allumé, et les bourreaux l'avaient dépouillée de ses habits pour l'y jeter, ce qui était déjà pour la sainte un grand tourment, lorsque le tyran changea d'avis, jugeant apparemment le supplice du feu trop doux, parce qu'il était trop court. Il lui fit donc inhumainement couper les seins et ordonna qu'on la reconduisît en prison. Le Seigneur l'y consola et la guérit; mais il ne différa pas de la couronner : car le président l'ayant fait étendre sur des charbons ardents et sur des têts de pots cassés, elle expira dans ce tourment. Nous avons les actes de son martyre, qui sont respectables quoiqu'ils ne puissent passer pour originaux. Flodoard en rapporte l'abrégé (1). Macre fut enterrée près du lieu où elle avait souffert, et il se fit plusieurs miracles à son tombeau, ce qui engagea un seigneur français, nommé Dangulfe, à y faire bâtir une église sous le règne de Charlemagne. Les martyrologes font mention de cette sainte le 6 janvier; mais le rituel de Reims en place la fête au 2 mars, qui est le jour de sa mort selon ses actes.

Deux autres chrétiens, Ruffin et Valère, qui avaient dans ces cantons l'intendance des greniers publics, furent déférés à Varus. Il les fit aussitôt chercher avec soin : on les trouva cachés dans une caverne; et comme ils confessèrent généreusement la foi qu'ils avaient prêchée, on les tourmenta d'abord sur le chevalet, et on les déchira à coups de fouets plombés. Le jour suivant, Varus s'étant remis en chemin pour se rendre à Soissons, les traîna à sa suite pendant plus de trois lieues, et comme s'il eût voulu marquer sa route par le sang des martyrs, il leur fit ensuite trancher la tête en qualité de citoyens romains (2).

Rictius Varus, qui avait mérité par ses cruautés que Maximien le fît son préfet du prétoire dans les Gaules, alla de

(1) Flod., l. IV, c. LI. — (2) *Acta Ruff. et Val.* ap. Bolland., 14 jun.

Soissons à Amiens pour en exercer de nouvelles. Quentin y prêchait la foi avec une liberté qui répondait à la noblesse de sa naissance : il était venu en cette ville avec S. Lucien, qui passa ensuite à Beauvais. Le Seigneur versa ses bénédictions sur les travaux de ces deux ouvriers évangéliques; mais au milieu des succès qu'ils obtenaient, ils ne songèrent l'un et l'autre qu'à se préparer au martyre, qu'ils regardaient comme la plus précieuse récompense de leurs travaux. Varus étant donc arrivé à Amiens, commença par faire arrêter Quentin; et l'ayant fait comparaître le lendemain devant son tribunal, il lui demanda son nom. Quentin répondit : Je suis chrétien, tel est mon nom : si vous en voulez savoir davantage, mes parents m'ont nommé Quentin. Quels sont vos parents? reprit le préfet. Quentin dit : Je suis citoyen romain et fils du sénateur Zénon. Le préfet dit : Comment, se fait-il qu'étant d'une si noble famille et le fils d'un si grand homme, vous vous entêtez dans ces folles superstitions, jusqu'à adorer comme Dieu un homme que nous savons avoir été crucifié par les Juifs? Quentin répondit : La plus excellente noblesse consiste à connaître Dieu et à obéir fidèlement à ses commandements. Quant au nom de superstitions que vous donnez à la religion chrétienne, il ne peut lui convenir, puisqu'elle conduit au souverain bonheur, puisqu'elle fait connaître le vrai Dieu et son Fils Jésus-Christ, par qui toutes choses ont été faites, et qui est égal en tout à son Père. Après quelques autres interrogations, le préfet lui dit : Si tu ne sacrifies dans le moment même, je te jure, par nos dieux et nos déesses, que je te ferai mourir dans les plus cruelles tortures. Et moi, dit Quentin, je vous proteste, par le Seigneur mon Dieu, que je ne ferai pas ce que vous me commandez et que je ne crains pas plus vos menaces que vos dieux.

Le tyran commença par le faire cruellement fouetter. Mais pendant ce tourment, le saint martyr mérita d'être encouragé par une voix du ciel, et en même temps une main invisible fit sentir à ses bourreaux de plus vives douleurs que celles qu'ils

lui causaient. Sur quoi Rictius Varus s'écria que Quentin était magicien, et il le fit conduire dans une étroite prison. Là un ange le visita et lui commanda d'aller instruire le peuple : il sortit sans obstacle du cachot, et courut prêcher dans la place publique. L'éclat de ce miracle et ses souffrances pour Jésus-Christ donnèrent tant de force à ses paroles, qu'il convertit près de six cents personnes. Ses gardes mêmes, convaincus de sa délivrance miraculeuse, crurent en Jésus-Christ.

Le préfet, ayant fait une seconde fois comparaître le saint martyr, tâcha de le gagner par de flatteuses promesses. Les voyant aussi inutiles que les menaces, il eut recours à de nouveaux tourments pour vaincre la constance du confesseur de Jésus-Christ. Il lui fit d'abord disloquer les jointures, déchirer la chair avec des chaînes de fer et verser sur ses plaies de l'huile bouillante mêlée avec de la poix et de la graisse ; enfin il le fit brûler avec des torches ardentes. Ce n'est que contre les martyrs de Jésus-Christ que la cruauté des hommes ou plutôt des démons a été si ingénieuse. Comme, malgré ces tortures, Quentin ne cessait de louer le Seigneur, Varus lui fit remplir la bouche de chaux et de vinaigre, et le menaça ensuite de l'envoyer à Rome. Il répondit qu'il espérait consommer son martyre dans la province.

Le tyran le fit charger de chaînes et l'envoya devant lui dans la capitale du Vermandois, où il devait se rendre. La Providence avait destiné ce saint martyr pour être le patron de cette ville, à laquelle il a donné son nom. Varus y étant arrivé, fit un dernier effort pour le gagner. Mais comme il vit que le martyr semblait tirer de nouvelles forces de ses tourments, il se laissa aller à toute sa rage. Il le fit percer de deux broches de fer depuis le cou jusqu'aux cuisses, lui fit enfoncer des clous entre les ongles et la chair des doigts ; et comme après ce douloureux martyre le saint vivait encore, il le condamna à avoir la tête tranchée en qualité de citoyen romain. Quentin, ayant été conduit au lieu du supplice, obtint de ses

bourreaux un peu de temps pour faire sa prière. Aussitôt qu'il l'eut achevée, il se tourna vers eux et leur dit : Je suis prêt : faites ce qui vous est commandé. Ils lui coupèrent la tête et la jetèrent avec le corps dans la rivière de la Somme; mais Dieu ne permit pas que les reliques d'un si illustre martyr demeurassent sans honneur.

Cinquante-cinq ans après (1), sous le règne des trois fils de Constantin, une dame romaine nommée Eusébie, qui depuis neuf ans avait perdu la vue, eut révélation qu'elle la recouvrerait si elle allait dans le Vermandois chercher le corps de S. Quentin, à l'endroit où l'on passe la Somme en suivant le grand chemin d'Amiens à Laon. Elle obéit, et à l'endroit marqué le corps du saint parut au-dessus de l'eau, encore percé de deux broches de fer : ce fut le premier objet qu'elle vit en recouvrant l'usage des yeux par la vertu de ces reliques. Elle les fit enterrer sur une colline voisine, et elle emporta à Rome par dévotion les deux broches de fer, laissant les clous en l'état où S. Éloi les trouva dans la suite. La relation de cette invention miraculeuse de S. Quentin fut écrite par un auteur qui avait été présent, et qui composa la première histoire de ce saint martyr. Nous ne l'avons plus; mais celui qui a rédigé les actes qui nous restent, l'avait lue. Ils sont écrits judicieusement et avec élégance, et paraissent dignes de foi, puisque l'auteur avait devant les yeux de si anciens mémoires. On célèbre la fête de S. Quentin le 31 octobre, qui est le jour de sa mort (2).

Environ six semaines après, les SS. Fuscien et Victoric, qui prêchaient la foi à Thérouanne, se rendirent à Amiens pour conférer avec S. Quentin, dont ils ignoraient encore la mort. Voyant la persécution allumée, ils en sortirent aussitôt et

(1) Cette époque justifie celle où nous plaçons le martyre de S. Quentin. Car les trois fils de Constantin ne régnèrent ensemble que jusqu'à l'an 340. Ainsi le corps du saint martyr ayant été trouvé 55 ans après, sous l'empire de ces trois princes, il faut qu'il ait souffert au plus tard l'an 286, en comptant cette année pour la première des 55. — (2) *Acta S. Quent.* ap. Sur., 31 oct.

prirent la route de Paris. Un vieillard nommé Gentien, encore païen mais affectionné au christianisme, les arrêta à quelques lieues d'Amiens et les pria de loger chez lui. Il leur dit qu'il y avait quarante-deux jours (1) que S. Quentin avait eu la tête tranchée, et il les assura qu'on les cherchait eux-mêmes pour les mettre à mort. Ils furent en effet découverts ce même jour dans sa maison par le préfet Rictius Varus, qui les y rejoignit. Gentien, par un premier mouvement de zèle, mit l'épée à la main pour défendre ses hôtes. Le préfet lui ayant demandé la cause de cette audace, Gentien se déclara chrétien et eut la tête tranchée. Varus ordonna qu'on conduisît Fuscien et Victoric à Amiens. Mais, son impatiente fureur ne pouvant souffrir le moindre délai, il leur fit arracher les yeux en chemin, et, après leur avoir fait enfoncer dans la tête des clous rougis au feu, il la leur fit couper dans un lieu nommé depuis *Saints*, à cause de ces saints martyrs. On y voit encore leurs tombeaux, auprès desquels s'est élevé le monastère de Saint-Fuscien. Ils sont honorés le 11 décembre : leurs actes les mettent au nombre des onze compagnons qui sont : Piaton, Ruffin, Crépin, Crépinien, Valère, Lucien, Marcel (2), Quentin, Rieule, Fuscien et Victoric; mais cette addition est apocryphe (3).

Le cruel Rictius Varus en voulait surtout aux prédicateurs de l'Évangile, persuadé que le troupeau serait bientôt dispersé si on lui enlevait ses pasteurs. Il fit saisir S. Piat ou Piaton et S. Chryseuil, deux autres apôtres de la Belgique. On croit que S. Chryseuil était évêque, tandis qu'on ne donne que la qualité de prêtre à S. Piaton (4). Il prêcha la foi à

(1) Bosquet croit qu'il y a faute dans le nombre des jours, parce que quarante-deux jours après la mort de S. Quentin, arrivée le 31 octobre, désignent le 12 décembre. Or les SS. Fuscien et Victoric étaient morts le 11. Mais l'auteur de leurs actes compte le dernier jour d'octobre pour le premier des quarante-deux jours. Ainsi tout s'accorde parfaitement bien.

(2) On ne sait rien de ce Marcel, à moins que ce ne soit S. Marcel honoré comme martyr à Argenton, et dont la Vie, qui le fait frère de S. Denis et de S. Saturnin, est fabuleuse.

(3) V. Arbellot, *Dissertat.*, p. 177. — (4) Fulbert Carn., *Hymn. de S. Piatone.*

Tournai, et souffrit le martyre à Séclin. Le tyran lui fit aussi enfoncer de grands clous en diverses parties du corps, et S. Eloi les trouva encore lorsqu'il fit l'invention de ses reliques. S. Chryseuil souffrit à Verleghem dans la même province. On leur donne à l'un et à l'autre pour compagnon S. Eubert. On prétend que ce dernier mourut en paix à Séclin. Il est honoré à Lille comme un évêque confesseur, le 1er février, et S. Chryseuil, le 7 du même mois. Telles furent les prémices du christianisme dans cette partie de la Belgique depuis nommée la Flandre, où la religion fit dans la suite tant de progrès.

Après avoir apaisé les troubles des Gaules, Maximien alla à Soissons, où les SS. Crépin et Crépinien prêchaient l'Évangile. Ils étaient frères ; mais la grâce les avait encore unis plus étroitement que la nature. On croit qu'ils étaient venus de Rome dans les Gaules, et on en fait aussi les compagnons de S. Denis ; mais c'est une erreur de copiste. A l'exemple de S. Paul, ils travaillaient de leurs mains ; et quoique d'une famille distinguée, ils exerçaient, si nous en croyons leurs actes, le métier de cordonnier. Mais ces actes ne nous paraissent pas assez authentiques pour que nous garantissions l'exactitude de ce fait. C'est pourquoi nous n'osons pas davantage assurer que Rictius Varus, après avoir inutilement déployé toute sa rage contre les deux frères, la tourna contre lui-même, et, de désespoir, se donna la mort ; et que, pour venger la mort de son préfet, l'empereur Maximien fit couper la tête aux deux saints martyrs. Quelles que soient les circonstances, le martyre n'en est pas moins certain ; il a dû arriver l'an 288, lorsque Maximien était encore dans les Gaules. Ce fut en cette année même qu'un rhéteur gaulois récita (1), à la louange de cet empereur, une harangue qui se distingue beaucoup plus par une basse adulation qu'elle ne brille par l'éloquence. L'orateur ne rougit pas de louer la clémence de ce monstre

(1) *Maximiano Panegyricus in natali urbis.*

de cruauté. Mais il avait un panégyrique à faire, c'était celui d'un tyran : pouvait-il ne pas mentir?

Les corps des SS. Crépin et Crépinien furent enterrés dans une grotte, d'où S. Éloi les tira dans la suite. Le saint évêque leur érigea un magnifique tombeau. Le *Martyrologe romain* marque qu'ils ont été transférés à Rome, mais on croit, avec plus de raison, qu'ils sont encore à Soissons.

Un si violent orage n'empêchait pas S. Lucien de répandre à Beauvais la semence de la divine parole, qui y rapportait au centuple. Les fruits de ses travaux réveillèrent l'attention des principaux citoyens, encore idolâtres : ils soulevèrent la populace contre lui, et le dénoncèrent au préfet Julien, qui paraît avoir succédé à Rictius Varus. Julien envoya trois officiers pour se saisir de Lucien, qui, ayant été averti, sortit de la ville et se retira sur une colline voisine. Il y fut poursuivi, et eut la tête tranchée avec S. Maxien ou Messien, prêtre, et S. Julien, diacre, ses compagnons : il est honoré le 8 janvier. Quelques auteurs en font le premier évêque de Beauvais ; mais les anciens martyrologes ne lui donnent que la qualité de prêtre : il eut du moins la gloire d'être le fondateur de cette Église (1).

Ce fut durant la même persécution que S. Firmin, premier évêque d'Amiens, reçut la couronne du martyre. Il était originaire de Pampelune, et issu d'une famille de sénateurs. Son père, appelé Firmin, avait été converti à la foi par S. Honeste (2), disciple de S. Saturnin ; il le pria d'élever son fils dans la piété et dans les lettres. Honeste, voyant les progrès de son élève, l'envoya à Honorat, successeur de S. Saturnin au siége de Toulouse, afin qu'il l'ordonnât évêque. Honorat le consacra sans lui assigner de siége, l'avertissant que Dieu l'avait destiné à porter la lumière de l'Évangile en diverses

(1) *Vita S. Luciani.*—(2) *Acta S. Firmini* apud Bosquetum, *Hist. Eccl. Gall.*, p. 2. — Il y a ici une erreur de date, telle que Bosquet en a commis beaucoup. Si S. Firmin a été élevé par S. Honeste, disciple de S. Saturnin, il faut placer son martyre au IIe siècle, et telle est la tradition de l'Église de Pampelune.

provinces des Gaules. Firmin reçut cette mission à l'âge d'environ trente et un ans. Il prêcha d'abord dans l'Agenois, dans l'Auvergne et dans l'Anjou. Ayant appris que la persécution était plus vive dans la Gaule Belgique, et qu'il y serait plus exposé à confesser la foi, il se rendit à Beauvais. Il y fut emprisonné. Mais ces premières souffrances, dont il fut bientôt délivré, ne servirent qu'à donner une nouvelle activité à son zèle. Il alla l'exercer à Amiens, où il fit tant de conversions, par ses prédications et ses miracles, qu'il est regardé à juste titre comme l'apôtre du pays.

Le président Sébastien Valère, ayant appris les progrès du christianisme, se rendit à Amiens, y assembla le peuple, et déclara que les empereurs Dèce et Valérien avaient ordonné que quiconque se dispenserait d'adorer les dieux et d'offrir de l'encens sur leurs autels mériterait par là les plus cruels tourments. Ce magistrat faisait valoir les anciens édits pour persécuter les chrétiens, parce qu'ils servaient encore de prétexte à la cruauté de Maximien Hercule, qui les faisait exécuter : ce qui prouve que cela arriva avant la grande persécution de Dioclétien. Le pontife des temples de Jupiter et de Mercure dénonça Firmin comme étant l'ennemi implacable des dieux. Le préfet ordonna qu'on s'assurât de sa personne. Firmin en ayant eu connaissance, alla se présenter le lendemain devant le tribunal du tyran, pour y annoncer Jésus-Christ. On s'efforça en vain de l'intimider par des menaces, et de le gagner par des promesses, artifices ordinaires des persécuteurs. Le juge, qui savait l'estime que tout le peuple portait à Firmin à cause de ses miracles, n'osa pas le faire tourmenter publiquement. Il l'envoya en prison, et le fit décapiter secrètement le 25 septembre, jour où il est honoré. Le sénateur Faustin, ou Faustinien, qu'il avait converti à la foi, le fit enterrer. Ce magistrat avait tant de vénération pour la mémoire de ce saint évêque, qu'il voulut que son fils portât le même nom. Ce fils est S. Firmin surnommé le Confesseur, qui fut aussi évêque d'Amiens, et qui devint célèbre par ses miracles. Ce

fut lui qui fit bâtir une église dédiée à la sainte Vierge, connue aujourd'hui sous le nom de Saint-Acheul. Il y fut enterré, et l'on pense d'après les actes de S. Firmin le Martyr que ce grand saint l'y fut aussi. On voit par là que ces actes sont assez anciens, et qu'ils ont été écrits avant la première invention de son corps. Les reliques de S. Firmin le Martyr reposent aujourd'hui dans la cathédrale d'Amiens, ainsi que celles de S. Firmin le Confesseur, dont on a témérairement contesté (1) la possession à cette église.

La persécution s'étendit jusque dans l'Armorique, et couronna à Nantes deux illustres martyrs, Donatien et Rogatien. Ils étaient frères, et fort distingués par la noblesse de leur naissance. Donatien, le plus jeune, s'était soumis le premier au joug de la foi, et avait été régénéré dans les eaux du baptême. Il joignait à la fleur de la jeunesse la maturité de l'âge le plus avancé, faisant autant d'honneur à la religion par la régularité de sa conduite que par la noblesse des sentiments qu'elle lui inspirait. Le feu de la persécution ne servit qu'à exciter son zèle pour le salut de ses concitoyens, et il en recueillit bientôt le fruit qu'il désirait le plus. Rogatien, son frère aîné, gagné par ses exemples encore plus que par ses discours, devint sa conquête, ou plutôt celle de Jésus-Christ; et comme, en embrassant la foi, le néophyte s'attendait à en être dans peu de jours l'heureuse victime, il pria son frère de le faire baptiser au plus tôt, afin que l'heure du combat le trouvât déjà soldat de Jésus-Christ (2). Mais la persécution avait obligé l'évêque (3) de Nantes à sortir

(1) Les chanoines réguliers de Saint Acheul publièrent, sur la fin du XVII[e] siècle, qu'ils avaient découvert dans leur église le tombeau de S. Firmin le Confesseur, et que la châsse qu'on prétendait avoir des reliques de ce saint dans la cathédrale, était entièrement vide. Mais l'ouverture juridique de cette châsse et les reliques qu'on y trouva, avec les actes authentiques de la translation, justifièrent pleinement la tradition de l'Église d'Amiens.

(2) *Acta SS. Donat. et Rogat.* inter *Acta sincera mart.*, p. 295.

(3) Il y a dans le texte *absentia sacerdotis fugitiva :* le mot *sacerdos* signifie très-souvent l'évêque, surtout dans les anciens auteurs ecclésiastiques, et il paraît que c'est ici le sens qu'on doit lui donner.

de la ville ; Donatien ne jugea pas à propos d'administrer le sacrement à son frère, soit qu'il ne crût pas le danger assez pressant, soit qu'il fût persuadé que le martyre y suppléerait. Ces deux jeunes héros chrétiens ne tardèrent pas à signaler leur courage.

En effet, comme le président envoyé par Maximien arrivait à Nantes, un citoyen de la ville l'aborda, et lui dit : Vous venez fort à propos pour ramener au culte des dieux ceux qui adorent un homme crucifié par les Juifs. Il est bon que vous sachiez que Donatien est engagé dans cette erreur, c'est par lui que vous devez commencer : car il ne s'est pas contenté d'abandonner nos dieux, il a séduit son frère. Ils ne montrent l'un et l'autre que du mépris pour Jupiter et pour Apollon ; et ces divinités, que les empereurs adorent et qu'ils ordonnent d'adorer par toute la terre, sont détestées et blasphémées par cette nouvelle secte ; mais interrogez les coupables, vous connaîtrez mieux la vérité par vous-même. Le président parut affligé de ce discours, et ayant fait comparaître Donatien devant son tribunal, il lui dit : J'apprends de vous, Donatien, que non-seulement vous refusez opiniâtrément d'adorer Jupiter et Apollon, qui nous ont donné la vie et qui nous la conservent ; mais que vous vomissez contre eux des blasphèmes, que vous prêchez au peuple qu'il sera sauvé s'il croit en la personne d'un crucifié, et que bien plus vous contraignez plusieurs de le faire.

Donatien répondit : Vous avez dit la vérité : je voudrais pouvoir détromper tous ceux qui sont dans l'erreur, et les engager à servir Celui qui mérite seul les hommages de toutes les créatures. Le juge dit : Cessez au plus tôt de prêcher ces superstitions ; si vous différez d'obéir, je ne différerai pas de vous faire mourir. Donatien dit : Les menaces que vous me faites retomberont sur vous, et vous-même serez pris au piége que vous me tendez. Le président, irrité par ces réponses, le fit charger de chaînes et l'envoya en prison. Il fit ensuite comparaître son frère; mais prenant des manières

gracieuses et insinuantes, il lui dit d'un ton radouci : Je sais, Rogatien, que vous voulez inconsidérément renoncer à la religion de nos dieux, à qui vous devez la vie et tant de belles qualités dont ils vous ont doué. C'est ce qui nous fait rougir de votre folie : mais prenez garde qu'en ne confessant qu'un seul Dieu, vous n'obligiez tous les autres à vous perdre. Cependant, comme vous n'avez pas encore été souillé par je ne sais quel baptême, si vous ne persistez pas dans votre entêtement, vous pourrez obtenir les plus grands honneurs de la part des empereurs et des dieux. Rogatien répondit : Pervers comme vous l'êtes, il n'est pas surprenant que vous fassiez de pareilles propositions. Vous promettez d'abord la faveur des empereurs, et ensuite celle des dieux. Comment placer au rang des divinités ceux que vous mettez après les hommes? Mais après tout, vous et ces divinités, vous êtes sujets aux mêmes misères. Ces dieux de métal sont sourds, et vous n'entendez pas ce qui est bon; ils n'ont pas de vie, et vous manquez d'intelligence : car celui qui fait consister sa religion à adorer des pierres, devient semblable à ce qu'il adore. Tel était le zèle pour la foi ou l'ardeur du martyre qu'elle arrachait quelquefois aux saints confesseurs des termes injurieux. Le juge dit à ses licteurs : Qu'on mette cet insensé en prison avec l'auteur de sa folie, afin que demain le glaive de la justice venge l'outrage fait aux dieux et aux empereurs.

La joie que les deux frères eurent de souffrir pour Jésus-Christ, fut tempérée par le regret qu'avait Rogatien de n'avoir pas reçu le baptême. Il pria son frère d'y suppléer en quelque manière, en lui donnant le baiser de paix, comme les fidèles se le donnaient souvent alors. Donatien le consola et fit pour lui cette prière : « Seigneur Jésus, auprès de qui les désirs ont souvent le mérite de l'action, parce que la volonté suffit là où manque le pouvoir, et qu'en nous accordant la liberté de choisir vous vous êtes réservé seul le pouvoir d'exécuter, faites qu'une foi pure tienne lieu du baptême à votre serviteur Rogatien, et s'il arrive que nous soyons demain mis

à mort, que l'effusion de son sang soit pour lui le sacrement de l'onction sainte. » Ils passèrent le reste de la nuit en prière, pour se préparer au combat : le lendemain fut en effet le jour de leur triomphe.

Le juge ayant pris séance sur son tribunal, les fit de nouveau comparaître, et leur dit : Je commence par vous parler avec l'indignation que vous méritez : car ce serait trahir le devoir de ma charge, que de vous traiter avec douceur, vous qui méprisez notre religion par ignorance, ou, ce qui est encore plus criminel, qui la connaissant la foulez aux pieds. Les deux confesseurs répondirent : Votre science est pire que la folie de l'ignorance, puisqu'elle vous rend aussi insensible et aussi aveugle que les dieux de métal que vous adorez. Achevez de tresser notre couronne : nous voici prêts à souffrir pour Jésus-Christ les tourments que l'ingénieuse cruauté de vos bourreaux pourra inventer. Nous ne perdons pas la vie en la donnant à Celui dont nous l'avons reçue : il nous la rendra avec usure dans la gloire. Le juge les fit d'abord tourmenter sur le chevalet. Il les condamna ensuite à avoir la tête tranchée. Les bourreaux ne s'en tinrent pas aux termes de la sentence; mais pour plaire au tyran, ils percèrent de leurs lances la tête des deux martyrs, avant de la leur couper. La ville de Nantes honore ces saints comme ses patrons, et leur fête se célèbre le 24 mai avec une grande solennité dans tout le diocèse.

Les actes de leur martyre, regardés comme une pièce des plus authentiques, nous font juger qu'il y avait dès lors un évêque à Nantes. On croit que le premier de cette ville fut S. Clair, le second S. Ennius, et le troisième S. Similin ou Sambin. Nous ne savons rien de certain sur le temps où ils ont vécu. Mais quelque ancienneté qu'on leur donne, il paraît que cette Église n'a commencé au plus tôt que vers le milieu du IIIe siècle. Grégoire de Tours rapporte un miracle des SS. Donatien, Rogatien et Similin, relatif à la délivrance de Nantes assiégée du temps de Clovis, apparemment par les Francs.

Le martyre de S. Victor de Marseille, pendant la même persécution, fut encore plus éclatant et plus glorieux pour la religion. Marseille était depuis plusieurs siècles une des villes les plus célèbres des Gaules par la richesse de ses habitants, la beauté de ses édifices et le concours des étrangers que le commerce et l'étude des lettres y attiraient. C'était comme un second siége de la puissance et de la superstition romaines. Cicéron la nomme la sœur de Rome, et donne les plus grands éloges à la sagesse de son gouvernement. Une ville si riche et si attachée à l'idolâtrie ne pouvait goûter le culte d'un Dieu pauvre, et on y faisait une guerre cruelle à ses adorateurs. Maximien s'étant mis en marche pour se rendre à Marseille, la persécution redoubla au seul bruit de son arrivée. Comme on était persuadé qu'on ne pouvait mieux lui faire sa cour qu'en versant le sang des chrétiens, on en fit couler des ruisseaux (1). Les fidèles étaient traînés au supplice impitoyablement par leurs propres concitoyens, et, après leur avoir fait souffrir les plus horribles tortures, on les égorgait par troupes, comme de vils animaux, sans compassion ni pour l'âge le plus tendre ni pour le sexe le plus faible.

S. Victor fut le plus illustre de tous ces martyrs. C'était un homme de guerre distingué par sa noblesse et sa bravoure, et plus encore par la fermeté et l'intrépidité de sa foi. Quand un militaire est véritablement à Dieu, il porte souvent plus loin l'héroïsme de la vertu qu'on ne le fait quelquefois dans le cloître et dans le sanctuaire. Victor s'appliqua à rassurer les fidèles, que l'arrivée de Maximien à Marseille avait consternés. Ce brave guerrier visitait toutes les nuits le camp des soldats de Jésus-Christ, pour les disposer au combat et leur inspirer le mépris d'une mort passagère, par le désir d'une vie qui ne finit jamais. Il fut surpris dans les exercices de son zèle et conduit au tribunal des préfets. Sa naissance et son mérite parurent leur inspirer quelque modération. Ils l'exhor-

(1) *Acta S. Victoris*, inter *Acta sincera martyrum*.

tèrent d'abord avec douceur à ne point mépriser le culte des dieux, la solde militaire et l'amitié de l'empereur, pour adorer un inconnu dont la mort ignominieuse découvrait assez la faiblesse. Il leur répondit que ceux qu'ils nommaient dieux, n'étaient que des esprits immondes; que pour lui, étant soldat de Jésus-Christ, il ne voulait pas, contre l'honneur de son roi, mériter la solde et l'amitié de l'empereur; qu'à la vérité Jésus-Christ avait été mis à mort par les méchants, mais qu'il avait souffert pour le salut du genre humain, et que si la cause de sa mort ne suffisait pas pour en effacer la honte, il s'était ressuscité lui-même le troisième jour et était monté au ciel pour y régner avec son Père.

Les assistants ne répondirent au discours de Victor qu'en jetant de grands cris contre lui, et qu'en le chargeant d'injures : c'est la réponse ordinaire de l'erreur et de la passion. Cependant, comme il s'agissait d'un homme de qualité, les préfets crurent devoir renvoyer la connaissance de cette cause à l'empereur, qui venait d'arriver à Marseille. C'était une fête pour Maximien : il fit aussitôt comparaître Victor devant lui, et l'on employa de nouveau promesses et menaces pour l'engager à sacrifier aux dieux. Mais le saint martyr, animé par les menaces mêmes, confondit le tyran et ses officiers, en démontrant la vanité des idoles et la divinité de Jésus-Christ.

Alors Maximien, jugeant qu'un guerrier serait plus sensible à l'ignominie qu'à la douleur, le condamna à être traîné par les rues les pieds et les mains liés, comme s'il eût voulu que ce saint martyr consacrât par son sang cette ville, dont il devait être le patron. La populace accourut à ce spectacle, et augmenta ses souffrances en le chargeant de coups et en l'accablant d'injures. Après ce premier tourment, Victor, déchiré et ensanglanté, fut reconduit au tribunal des préfets. Là on mit en usage tous les artifices de l'éloquence et de la sagesse mondaine, pour lui faire abjurer la foi. On lui représenta que c'était une insigne folie de perdre l'amitié des dieux et des empereurs, de renoncer à tous les plaisirs de la vie et aux hon-

neurs du monde, de souffrir les plus grands tourments, de s'arracher à ses amis et à la vie même, pour des biens qu'il n'avait jamais vus ni goûtés ; qu'il était plus raisonnable de renoncer à celui qui, après avoir été pauvre pendant toute sa vie, avait montré en mourant quelle était sa faiblesse. On ajouta que s'il persistait dans son opiniâtreté, on l'enverrait dans la gloire de son Christ par le même chemin qu'il y était allé.

Victor, que son zèle rendait éloquent, fit alors l'apologie de sa conduite et de sa foi avec une liberté et une noblesse dignes d'un guerrier, ou plutôt d'un soldat de Jésus-Christ. Si l'on m'accuse, dit-il, d'être l'ennemi de César et de l'État, je déclare que je n'ai jamais rien fait contre le service ni de l'un ni de l'autre. Au contraire, j'ai toujours combattu pour la gloire de l'empire, j'offre même tous les jours un sacrifice et j'immole des victimes spirituelles pour le salut de l'empereur et de la république. Il y a apparence que le saint martyr parle ici du sacrifice de la messe, que les simples fidèles offrent avec le prêtre, quoique d'une manière moins particulière, et cet endroit est remarquable, car il indique que dès lors on célébrait tous les jours les saints mystères. Quant à la folie qu'on me reproche, ajouta-t-il, il m'est aisé de la justifier. On doit plutôt regarder comme un insensé celui qui s'attache tellement à un moindre bien, qu'il le préfère à un bien cent fois plus excellent, surtout si l'on ne peut ni obtenir ce moindre bien quand on le souhaite, ni le posséder sans crainte, ni le conserver longtemps, quelque soin qu'on en puisse prendre : tandis qu'au contraire on peut acquérir ce centuple dès qu'on le veut, qu'on en jouit sans inquiétude et qu'on est sûr de ne le perdre jamais. Or la faveur du prince, les plaisirs, les richesses, les honneurs, la santé et la vie même, tout le monde sait que nous ne les obtenons pas quand nous le voulons, que nous ne les possédons qu'avec inquiétude et que nous ne pouvons en jouir longtemps. Il faut donc leur préférer les joies ineffables de la vie éternelle et la jouissance du Créateur,

qu'on possède dès qu'on l'aime, et avec qui, en le possédant, on possède tous les autres biens... Quant aux tourments dont on me menace, ils ne peuvent m'effrayer : des supplices qui éteignent les feux éternels sont plutôt des délices que des supplices.

Victor fit sentir ensuite l'impiété et le ridicule des superstitions païennes. Qui de vous, dit-il, a pu ignorer les brigandages et les adultères de Jupiter? Ne connaît-on pas la maligne cruauté et les incestes continuels de la reine des dieux? la férocité d'un Mars, les obscénités d'un Priape, les impudicités d'une Vénus? Pourquoi parler des déesses fièvres et des dieux pâleurs? Vous reconnaissez vous-mêmes que ce sont des divinités ennemies des hommes. Je rougis de vous reprocher les déesses des cloaques, et les dieux des ordures (1), et mille autres monstres à qui vous avez érigé des autels.... La justice des lois rejette de la société les hommes qui ressemblent à vos dieux.

Le saint martyr ajouta, par contraste à ces fausses divinités, un magnifique éloge de la charité et de la grandeur de Jésus-Christ. Oh! que la pauvreté que vous lui reprochez est riche! quand il l'a voulu, elle a nourri cinq mille hommes avec cinq pains. Oh! que sa faiblesse a de force! elle a guéri toutes les infirmités des siens. Que l'ignominie de sa mort est glorieuse! elle qui a vivifié tant de morts... Quoi de plus saint que sa vie, de plus conforme à la droite raison que sa doctrine, de plus avantageux que ses promesses, de plus terrible que ses menaces?... C'est pourquoi, illustres magistrats, défaites-vous d'une aveugle prévention, et ne vous avilissez pas jusqu'à adorer d'infâmes démons... Obéissez plutôt à ce Créateur si puissant, si saint, si juste, si bon ; obéissez à ce Dieu qui veut être votre ami : son humilité vous élèvera, sa pauvreté vous enrichira, sa mort vous vivifiera.

Les juges, manquant de raisons pour réfuter une harangue

(1) Il y a dans le latin *deos stercutios*. Les païens honoraient, selon Lactance, le dieu *Sterculus*, parce qu'il avait appris à fumer les terres.

dictée par l'Esprit de force et de vérité, n'y répondirent que par des menaces. Ils dirent : Victor, ne cesserez-vous pas de philosopher? Choisissez d'apaiser les dieux ou par votre encens ou par votre sang. Victor dit : Puisque vous me donnez le choix, il faut confirmer par mon exemple ce que j'ai prêché par mes discours. Je méprise vos dieux, je confesse Jésus-Christ : faites de moi ce qu'il vous plaira. Les deux préfets, ne pouvant s'accorder sur le genre des supplices, se prirent de querelle, et Eutyque se retira. Astère, qui demeura chargé de l'exécution, fit d'abord attacher Victor sur le chevalet, et le fit tourmenter longtemps. Pendant cette cruelle torture, le saint martyr tenait les yeux attachés au ciel pour demander à Dieu la patience. Jésus-Christ lui apparut tenant sa croix, et lui dit : *Victor, la paix soit avec vous : je suis Jésus, qui souffre dans mes saints, prenez courage ! je suis votre soutien dans le combat, et je serai votre rémunérateur après la victoire.* Ces consolantes paroles, la vue de la croix, l'instrument du supplice et du triomphe du Seigneur, répandirent dans l'âme de Victor une joie indicible et lui ôtèrent tout sentiment de douleur. Les bourreaux se lassant donc inutilement, on le reconduisit en prison, où il fut confié à la garde de trois soldats, Alexandre, Longin et Félicien. Vers minuit, Jésus-Christ l'envoya visiter par ses anges, et tout le cachot fut rempli d'une lumière plus éclatante que celle du jour. Les gardes, à la vue de ce miracle, se jetèrent aux pieds de leur prisonnier et demandèrent le baptême. Il le leur fit administrer cette même nuit, après les avoir instruits autant que le temps pouvait le permettre. Il n'y a qu'une religion divine qu'on puisse ainsi prêcher victorieusement dans les fers.

Maximien, ayant appris la conversion des trois soldats, ordonna qu'on appliquât de nouveau Victor à la torture et qu'on fit mourir les soldats s'ils n'adoraient les dieux. A la première nouvelle qui leur en fut donnée, Victor leur dit : Chers camarades, c'est maintenant qu'il faut montrer votre bravoure, et garder à Jésus-Christ, votre chef, la foi que vous

venez de lui jurer. Voici l'ennemi, voici l'heure du combat. On veut, pour vous arracher la palme de la victoire, vous attaquer pendant que vous êtes de nouveaux soldats : mais vous n'avez pas, chers amis, assez peu de connaissance de Jésus-Christ, vous n'êtes pas assez peu aguerris, pour craindre le combat. Donnez-lui des marques de votre valeur, à notre Dieu, qui vous a fait l'honneur de vous choisir pour le commencer et pour soutenir le premier choc. Il leur proposa ensuite l'exemple de Jésus-Christ et le sien.

A peine avait-il achevé ce discours, que les licteurs les traînèrent tous quatre au tribunal des juges. Les trois soldats confessèrent la foi aussi généreusement que Victor l'avait espéré, et aussitôt ils eurent la tête tranchée, selon l'ordre de l'empereur. Quant à Victor, il fut de nouveau frappé à coups de bâton et de nerfs de bœuf, et ensuite reconduit en prison. Trois jours après, Maximien voulut qu'on le lui amenât ; et comme il se flattait encore de venir à bout de sa constance, après avoir renouvelé les plus terribles menaces, il fit apporter en sa présence un autel et dit à Victor : Offre de l'encens à Jupiter, et sois de nos amis. Victor, s'étant approché comme pour sacrifier, renversa d'un coup de pied l'autel soutenu des mains du prêtre ; le tyran lui fit aussitôt couper le pied, et ordonna que le saint martyr fût écrasé sous une meule de moulin à bras. On exécuta la sentence à l'instant ; mais Victor respirait encore, lorsque la machine se cassa. Pour l'achever, on lui coupa la tête, et l'on entendit aussitôt une voix du ciel qui dit : *Vous avez vaincu, Victor, vous avez vaincu.* Maximien fit jeter les corps des martyrs à la mer ; mais les flots les repoussèrent sur le rivage, et les chrétiens les ensevelirent en une grotte creusée dans le roc, où le Seigneur manifesta la gloire de ces saints par un grand nombre de miracles : la constance de Victor en était déjà un bien éclatant.

Le fameux Cassien bâtit à Marseille un monastère en l'honneur de S. Victor, dont celui de Paris qui porte le même nom dépendait autrefois. Les actes de cet illustre martyr, d'où nous

avons tiré ce que nous avons rapporté, sont écrits avec beaucoup de noblesse et de gravité, et sont dignes de S. Eucher et de Cassien, auxquels quelques critiques les attribuent. L'Église honore le 21 juillet la mémoire de S. Victor, dont le culte s'étendit jusqu'en Orient (1).

Dans la même province viennoise (2), le proconsulaire Crispin, voulant plaire à l'empereur, faisait aussi une rude guerre à la religion chrétienne. On le voyait chaque jour assis à Vienne sur son tribunal, combler d'honneurs ceux qui renonçaient à la foi et faire tourmenter impitoyablement ceux qui y demeuraient attachés. Il paraît qu'il en voulait particulièrement aux gens de guerre ; mais il trouvait en eux plus de fermeté. Ferréol, tribun militaire, était alors à Vienne avec Julien, qui était aussi un officier de l'armée et originaire de cette ville. La même profession, la même foi et surtout la même piété avaient formé entre eux une étroite amitié. Ferréol, voyant l'orage prêt à éclater, ne craignit que pour son ami, et il le pressa de se soustraire à la persécution. Julien se retira en Auvergne, où le proconsulaire Crispin le fit suivre par ses émissaires. Julien, l'ayant appris, se cacha d'abord dans la maison d'une veuve, près de Brioude ; mais son courage et le désir du martyre ne lui permirent pas de demeurer longtemps dans cette retraite. Il alla se découvrir aux persécuteurs, en leur disant : Je ne veux plus demeurer sur la terre, parce que je désire m'unir à Jésus-Christ. On lui coupa la tête sur-le-champ, et on la porta à Vienne au tyran, qui l'envoya à Ferréol pour l'intimider. Deux vieillards enterrèrent le corps de Julien à Brioude, près du lieu où il avait souffert le martyre, et son tombeau devint renommé dans toute la Gaule par un nombre prodigieux de miracles, que Grégoire de Tours a racontés : il est honoré le 28 août (3).

(1) L'empereur Jean Commène ayant obtenu des reliques de S. Victor de Marseille, fit bâtir à Constantinople une église en son honneur. DUCANGE, *Hist de Const.*, part. II, p. 240. — (2) Dans les anciennes notices, Marseille est de la province viennoise. — (3) Greg. Tur., *de Mirac. S. Juliani*, c. I

Cependant Crispin n'omettait rien pour séduire Ferréol, et même pour l'obliger d'être, avec ses soldats, le ministre de la persécution : Vous n'ignorez pas, lui disait-il, les nouvelles ordonnances des empereurs : votre charge, votre gloire et surtout la soumission due aux ordres des souverains vous engagent à y obéir. On vous ordonne de sacrifier aux dieux, qu'attendez-vous pour le faire? Ferréol répondit : Je suis chrétien, je ne puis sacrifier à vos dieux. J'ai servi l'empereur, je lui ai obéi avec fidélité tant que ma religion me l'a permis : maintenant qu'on me donne des ordres impies, je ne puis y déférer. C'est contre les méchants, et non contre les chrétiens, que j'ai résolu de porter les armes. Un empereur sacrilége ne doit avoir que des soldats qui lui soient semblables. Pour moi, je renonce volontiers aux honneurs et aux grâces : la seule récompense que j'attends pour mes services, c'est la liberté de vivre en chrétien ; si on me la refuse, je suis prêt à donner ma vie.

Le président réitéra ses instances, et ayant toujours trouvé Ferréol inflexible, il lui dit : Je vois bien que vous craignez peu la mort : nous verrons si vous mépriserez aussi les tourments ; vous allez en sentir la rigueur si vous ne sacrifiez aux dieux. Ces menaces n'ébranlèrent pas le généreux soldat de Jésus-Christ. Crispin le fit battre longtemps à coups de nerfs de bœuf ; mais la patience du martyr lassa les bourreaux. Après ce tourment, on le mit dans les fers et on l'enferma dans un cachot infect et obscur. Il y demeura deux jours. Sur le matin du troisième, ses gardes étant endormis, il s'aperçut que ses chaînes étaient tombées, et que la porte de la prison était ouverte. Ferréol, croyant devoir se dérober à la persécution, selon le conseil de l'Évangile, sortit de la ville par la porte de Lyon, et, ayant passé le Rhône à la nage, il s'avança jusqu'à la petite rivière de Gère. Le Seigneur permit qu'il y fût repris. On le ramenait à Vienne, lorsque ceux qui le conduisaient le massacrèrent dans un mouvement subit de fureur (1). Les chrétiens l'enterrèrent sur le bord du Rhône,

(1) Greg. Tur., *de Mirac. Juliani*, c. II.

et mirent dans son cercueil la tête de S. Julien. Ce fut à cette marque que S. Mamert, évêque de Vienne, distingua dans la suite le tombeau de S. Ferréol, dont la fête se célèbre le 18 octobre. On ne sait pas d'une manière certaine en quel temps souffrirent ces deux illustres martyrs; il est probable que ce fut sous Dioclétien et Maximien.

Pendant la même persécution, Ste Foi et S. Caprais illustrèrent l'Église d'Agen par un glorieux martyre (1). Foi était une jeune vierge, en qui la noblesse et la beauté faisaient paraître la vertu plus aimable et plus héroïque. La faiblesse de son sexe, sa candeur et sa jeunesse auraient désarmé tout autre tyran qu'un persécuteur de la religion : elles rendirent son triomphe plus éclatant. Le président Dacien (2), confus de n'avoir pu l'engager à sacrifier à Diane, fit préparer un lit d'airain, sous lequel ayant fait mettre un brasier ardent, il y fit étendre la jeune martyre. Caprais était sorti d'Agen pour fuir la persécution, et s'était caché dans le creux d'une caverne près de la ville. Du haut de la montagne où il s'était retiré, il vit les tourments qu'on faisait endurer à la courageuse vierge, et, se sentant subitement excité au martyre par son exemple, il demanda au Seigneur de lui faire connaître s'il l'en jugeait digne, par quelque signe sensible. Il fut exaucé, et, courant aussitôt vers le lieu où l'on tourmentait Ste Foi, il se déclara hautement chrétien. Le président, furieux de voir que les supplices étaient comme un attrait pour les fidèles, fit déchirer Caprais avec tant de cruauté et de fureur que les spectateurs en furent touchés de compassion. Deux d'entre eux, Prime et Félicien, charmés de la constance et de la joie qui éclataient sur le visage de ce nouveau martyr, voulurent avoir part au même bonheur et confessèrent Jésus-Christ. Le président ordonna que Foi et ses trois compagnons

(1) *Acta S. Fid. et Capras.* apud Labb., *Bibl. nov.*, t. II, p. 528.

(2) Dacien est connu par les actes de plusieurs martyrs d'Espagne qu'il a fait mourir sous Dioclétien: et c'est ce qui nous fait rapporter au règne de cet empereur le martyre de Ste Foi. Adon, dans sa *Chronique*, le rapporte à ce même temps.

fussent conduits au temple des dieux, et que s'ils refusaient d'y sacrifier, ils y fussent eux-mêmes immolés. Les saints martyrs aimèrent mieux présenter leur tête aux bourreaux que de la courber devant de vaines idoles. La sentence fut exécutée le 6 octobre. Les chrétiens enterrèrent secrètement leurs corps, et S. Dulcide, évêque d'Agen, leur fit bâtir une église après la persécution. Le corps de Ste Foi a été depuis transféré à l'abbaye de Saint-Sauveur de Conques, qui a reçu le nom de Sainte-Foi; nous avons plusieurs recueils des miracles que Dieu y a opérés par son intercession. On croit communément que S. Caprais était évêque d'Agen, mais ce n'est pas le titre que lui donnent ses actes, ni les anciens auteurs qui en ont parlé.

On honore aussi dans l'Agénois un saint nommé Vincent, qui y versa son sang pour la foi, qu'il prêchait dans cette province. Car nous ne croyons pas qu'il ait été diacre de S. Valère de Saragosse : les auteurs qui l'assurent paraissent l'avoir confondu avec S. Vincent d'Espagne. Quoi qu'il en soit, le saint martyr dont nous parlons (1), se trouvait, à une époque qu'on ne peut fixer, auprès d'Agen, de l'autre côté de la Garonne, dans le temps que les païens célébraient hors de la ville une fête en l'honneur de leurs dieux. Une multitude de peuple s'y était rendue des villes voisines, pour être témoin d'un prodige que le démon y opérait tous les ans. Un globe de feu sortait, dit-on, d'un temple (2) à la vue de tout le peuple, descendait de la montagne jusqu'à la rivière; et après s'y être plongé, remontait et allait s'éteindre dans le temple. Ce pouvait être quelque feu d'artifice. Aussitôt que Vincent vit ce prétendu prodige, il leva la main, et ayant fait le signe de la croix, le phénomène disparut et l'illusion fut dissipée. Le président fit prendre Vincent sur-le-champ, et aux diverses questions qu'il

(1) *Acta Vincentii Aginnensis* apud Bosq., part. II, *Histor. Gall.*

(2) Fortunat nous apprend qu'il y avait en ces cantons un lieu nommé *Vernemetis*; ce qui, dans l'ancienne langue gauloise, signifie, selon lui, *grand temple*. C'est apparemment le temple dont il est ici parlé : car on bâtit à *Vernemetis* une église en l'honneur de S. Vincent.

lui fit, le saint ne répondit autre chose, sinon qu'il était chrétien et qu'il se nommait Vincent. Le président, irrité de son silence, le fit étendre sur des pieux aigus et déchirer à grands coups de fouets. Après ce supplice, dans la crainte que le saint, dont il avait éprouvé le pouvoir, ne fît peut-être aussi tomber le temple des dieux, il s'empressa de lui faire couper la tête. Les fidèles enterrèrent son corps dans une fosse très-profonde, d'où il fut tiré environ cinquante ans après et transféré à Pompéiac, nommé aujourd'hui Saint-Vincent d'Agénois. On a souvent confondu ce saint martyr avec S. Vincent de Saragosse, qui, devenu plus célèbre, a été adopté pour patron par quelques églises des Gaules qui avaient été dédiées à S. Vincent d'Agen.

On n'est pas mieux renseigné sur le temps où souffrit S. Genès d'Arles, dont S. Paulin a écrit les actes (1). Il était originaire d'Arles, et dès sa jeunesse il fut greffier ou notaire du juge de la province. On nommait notaires ceux qui avaient l'art d'écrire en notes (2), et de suivre en écrivant la rapidité du discours. Un jour qu'il remplissait cette fonction aux pieds du juge, on lut un édit contre les chrétiens. Genès eut horreur de prêter son ministère à des ordres si impies; il jeta ses tablettes, et alla se cacher pour se dérober à la fureur du tyran, qui ordonna à ses satellites de le mettre à mort partout où ils pourraient le découvrir (3). Genès, l'ayant appris, changeait souvent de retraite, et comme il n'avait pas encore reçu le baptême, il fit prier l'évêque de le lui conférer. Mais soit que l'évêque ne trouvât pas le moyen de le faire, soit qu'il se défiât de la jeunesse de Genès, il différa d'aller le bap-

(1) Ce martyre est aussi décrit dans une fort belle homélie qui est parmi celles qui sont attribuées à Eusèbe d'Emesse, et qui est apparemment de S. Hilaire d'Arles. On y voit les mêmes circonstances, excepté que l'auteur de l'homélie marque que S. Genès faisait l'office de greffier aux pieds d'un empereur païen, lorsqu'il se déclara chrétien. On le nomme vulgairement S. Geniès d'Arles.

(2) On croit que Tyron, affranchi de Cicéron, inventa cet art; du moins il le perfectionna. Gruter a imprimé les notes de Tyron : ce sont divers caractères dont chacun signifie un mot.

(3) *Acta S. Genes.* a S. Paulin.

tiser, et lui fit dire seulement que l'effusion de son sang lui tiendrait lieu du sacrement qu'il demandait.

Les persécuteurs l'ayant enfin découvert, il prit la fuite devant eux. Vivement poursuivi, il se jeta dans le Rhône et le passa à la nage. Les bourreaux le rejoignirent sur l'autre bord et lui ôtèrent la vie d'un coup d'épée : Genès est honoré le 25 août. Les fréquents miracles opérés par son intercession ont rendu son nom très-célèbre dans l'Église de France. S. Hilaire d'Arles en raconte un éclatant, dont il avait été témoin. Une foule extraordinaire de peuple passant sur le pont du Rhône pour aller célébrer la fête de S. Genès, le pont s'écroula sous le poids, et un grand nombre de personnes tombèrent dans le fleuve. La rapidité du courant ne laissait aucune espérance de les sauver ; mais par la protection du saint martyr personne ne fut noyé. Ce miracle eut lieu sous l'épiscopat de S. Honorat, prédécesseur de S. Hilaire (1).

L'Auvergne a donné à l'Église un autre S. Genès, qui eut le bonheur de verser son sang pour la foi presque en sortant des eaux du baptême, et lorsqu'il était encore revêtu de la robe blanche qu'on lui avait donnée : ce qui marque que, malgré la persécution, les nouveaux baptisés portaient l'habit blanc sans crainte d'être reconnus (2).

Nous nous contenterons d'indiquer quelques autres saints qui souffrirent encore dans les Gaules sous Dioclétien et Maximien, et parmi eux S. Lupercule, vulgairement S. Louber, qui fut martyrisé à Eauze. Il est honoré le 27 juin, et quelques auteurs le font évêque de cette ville, mais sans preuves suffisantes. Ses actes n'ont aucune autorité. Les SS. Tibérie et Modeste, avec S. Florence, cueillirent la palme du martyre sur le territoire d'Agde. On a bâti depuis, en leur honneur, une abbaye sous le nom de S. Tibérie. On croit communément que les SS. Vincent (3), Oronce, Victor, furent aussi martyrisés à Embrun ; mais on voit par les actes de ces saints, dont

(1) *Homilia Hilarii* apud Surium, 25 aug. — (2) Greg. Tur., *de Glor. mart.*, c. LXVII. — (3) Apud Bolland., 22 jan.

Embrun possède les reliques, qu'ils consommèrent leur sacrifice à Gironne (1) la septième année de Dioclétien. On attribue aussi à Embrun S. Nazaire, martyr ; mais comme on lui donne pour compagnon S. Celse, il est vraisemblable qu'il s'agit ici de S. Nazaire de Milan. Il pourrait se faire, néanmoins, que Grégoire de Tours, qui place le martyre de S. Nazaire à Embrun, ne se serait trompé qu'en lui joignant S. Celse, qu'il savait d'ailleurs avoir été le compagnon d'un S. Nazaire. On n'a rien d'assuré sur le temps de leur martyre.

L'Église de France a été illustrée par le sang d'un grand nombre d'autres saints, au sujet desquels on n'a d'autres renseignements que le fait même de leur martyre. Nous nous efforcerons, en parlant des plus connus, de concilier les intérêts de la piété avec ceux de la vérité, auxquels ils ne sont en effet jamais opposés.

Le nom de S. Baudèle était déjà fort célèbre à Nîmes du temps de S. Grégoire de Tours, qui témoigne qu'il s'opérait à son tombeau un grand nombre de miracles (2). Les actes de ce saint martyr ne sont pas fort anciens, mais ils ne contiennent rien qui soit de nature à être rejeté. Ils marquent que c'était un homme de qualité, lequel, ayant quitté ses biens et son pays, fit plusieurs pèlerinages avec sa femme, et, qu'étant arrivé à Nîmes, le zèle avec lequel il reprit des idolâtres qui sacrifiaient dans un bois, lui mérita la couronne du martyre. On célèbre sa fête le 20 mai.

Le culte de Ste Reine, vierge et martyre, dans le diocèse d'Autun, est encore plus répandu. Une bourgade qui porte son nom s'est formée autour de son tombeau, mais ses reliques ont été dans la suite transférées au monastère de Flavigny, qui en est proche. Elle est honorée le 7 septembre. La singulière dévotion des peuples envers cette sainte est la meilleure preuve que nous puissions avoir de l'éclat de ses mé-

(1) Fleury, t. II, p. 450, dit qu'ils souffrirent à Embrun : il se trompe. — (2) Greg. Tur., *de Glor. mart*, c. LXXVIII.

rites et de son pouvoir auprès de Dieu. Car son histoire, assez semblable à celle de Ste Marguerite, est tellement pleine de récits merveilleux, qu'il y a lieu de craindre qu'ils ne soient que fabuleux.

On n'est pas mieux instruit à l'égard des SS. Achée et Acheul, honorés le 1er mai. S. Salve, évêque d'Amiens, plaça leurs reliques dans l'église de Saint-Firmin le Martyr ; dans la suite elles furent transférées dans une église de la Ste Vierge près de la ville, et cette église porte le nom de ces saints martyrs. L'évêque Roricon y établit une communauté de chanoines sur la fin du XIe siècle.

Le Seigneur, qui sait rendre les langues des enfants éloquentes pour en tirer sa gloire quand il lui plaît, voulut qu'ils servissent aussi au triomphe de la foi par leur courage à la confesser. Le martyre que S. Just ou Justin (1) souffrit dans un âge encore tendre, fut un des plus éclatants. Nous en rapportons l'histoire telle qu'on l'attribue au Vénérable Bède. Ce saint enfant était natif d'Auxerre (2). Un de ses frères, nommé Justinien, ayant été emmené captif à Amiens, Justin y alla avec son père pour le racheter. Le préfet était alors en cette ville ; ayant su que Just et son père étaient chrétiens, il les fit chercher pour les mettre à mort. Mais leur hôte, appelé Loup, chrétien comme eux, les fit échapper avec Justinien, qu'il leur rendit sans rançon. On les poursuivit. Just, voyant venir les persécuteurs, fit cacher son père et son frère ; et ayant déclaré hardiment qu'il était chrétien, il eut la tête tranchée sur-le-champ, et, à ce qu'on croit, vers la source de la petite rivière d'Arre, qui tombe à deux lieues de là dans la Brêche, auprès de Clermont en Beauvoisis. On y a construit depuis une église. L'Église de Beauvais célèbre sa fête le 18 octobre.

Les actes du martyre de S. Just se contredisent en ce qui regarde le temps où il a eu lieu. Le préfet qui le fit mourir est désigné sous le nom de Rictius Varus : ce qui prouverait que

(1) Les actes attribués à Bède le nomment Justin : ce qui fait croire qu'on y parle de S. Justin honoré dans le diocèse de Paris. — (2) Beda apud Surium, 18 oct.

S. Just fut martyrisé sous Dioclétien et Maximien. Cependant ces actes ajoutent que, son père ayant rapporté sa tête à Auxerre, elle y fut reçue avec honneur par S. Amateur, qui ne tint ce siége qu'environ cent ans après.

On rapporte à l'égard de S. Justin, honoré à Louvre en Parisis le 8 août, la même histoire que celle de S. Just : ce qui, joint à la ressemblance du nom, peut donner lieu de croire qu'il s'agit du même saint. Néanmoins, comme d'anciens martyrologes distinguent S. Just de Beauvais de S. Justin de Paris, je crois plutôt qu'on aura attribué à l'un l'histoire de l'autre, et il est difficile de déterminer auquel des deux elle convient.

On peut aussi croire que le S. Antonin, martyr, honoré à Pamiers le 2 septembre, est le même que le saint martyr du même nom qu'on désigne comme ayant souffert à Apamée en Syrie. Le nom de ces deux villes, qui est le même en latin, a pu donner lieu à cette erreur. La cause serait aisément décidée en faveur de Pamiers si les actes qu'on a de S. Antonin méritaient plus de créance (1). Il faut cependant reconnaître que le culte de ce saint est fort ancien en cette ville. Dès la fin du VIIIe siècle, une abbaye a été construite en son honneur. Elle est devenue depuis un siége épiscopal.

S. Chéron fut un des apôtres de l'Église de Chartres, comme il en est encore aujourd'hui un des protecteurs. Ce saint missionnaire, après avoir prêché avec zèle la foi en cette ville, fut assassiné par des barbares, comme il allait de Chartres à Paris : ce qui a donné occasion à des critiques de rapporter sa mort à quelques-unes de ces invasions barbares qui ravagèrent la Gaule. Mais on se trompe quand on croit avoir par là une raison de reculer son martyre jusqu'au ve siècle : car nous avons déjà vu bien des peuples envahir la Gaule. Ce saint martyr fut enterré dans les environs de Chartres. On a bâti sur son tombeau une fort belle église : sa fête est célébrée le 28 mai (2).

(1) Apud Labb. *Bibl. nov.*, t. I, p. 685. — (2) *Acta S. Caraeni* apud Boll., 28 maii.

Le 3 mai, on honore encore à Lectoure S. Hygin ou Genie (1). Ce saint convertit trente soldats auxquels on avait ordonné d'aller le prendre, et qui furent martyrisés à Auch. D'autres furent envoyés avec les mêmes ordres; mais on prétend que S. Hygin obtint de Dieu la grâce de mourir avant leur arrivée. L'Église de Dax révère le 1er septembre, comme son premier évêque, S. Vincent, martyr; on ne possède aucun détail précis sur sa vie. Son martyre fournit au moins la preuve que cette Église était établie dès le temps des persécutions. Celle de Lyon honore, le 23 août, S. Minerve et S. Éléazar avec huit de ses enfants; et celle d'Autun, S. Procule, nommé vulgairement S. Preuil, le 4 novembre.

L'Église d'Albi, le 7 du même mois, fait mémoire de S. Amarante, qui souffrit le martyre au village de Vians, dans les environs de cette ville (2). S. Eugène de Carthage ayant été relégué pour la foi dans les Gaules, par les Vandales, voulut mourir au pied de son tombeau. On a depuis transféré les reliques de ces deux saints dans la cathédrale d'Albi, dédiée à Ste Cécile. Le martyre de S. Amarante est communément attribué à la persécution de Dèce; cependant il est assez probable que la plupart des autres dont on vient de parler ont souffert sous Maximien Hercule, pendant le séjour qu'il fit dans les Gaules.

Tel était le triste état où se trouvait l'Église de France sous l'empire de ce cruel tyran. C'était une bergerie en proie à la fureur des loups ravisseurs. La meilleure partie du troupeau avait été immolée avec ses premiers pasteurs : ceux qui restaient n'avaient pas la liberté de faire entendre leur voix, pour rassembler et rassurer leurs ouailles dispersées. Mais le sang des martyrs, plus éloquent que la voix des pasteurs, suppléait aux exhortations, et faisait à la fois la gloire et la consolation de cette Église désolée. Les choses en étaient là, lorsque

(1) *Acta Hygini* apud Boll., 3 maii.
(2) Greg. Tur., *de Glor. mart.*, c. LVII.

le Seigneur, qui sait, selon l'expression du Prophète (1), résoudre les nuages chargés d'éclairs et de foudre en une pluie salutaire, et faire naître le calme du sein de la tempête, fit servir les desseins mêmes des ennemis de la religion au rétablissement de la paix de l'Église dans les Gaules.

Tandis que Maximien ne s'appliquait qu'à combattre la religion chrétienne, l'empire était attaqué de toutes parts avec plus de succès par les nations barbares. Dioclétien, plus politique que brave, voulant remédier au mal sans s'exposer au danger, créa césars, l'an 292, Constance Chlore et Galère. Il donna au premier le gouvernement des Gaules, et il opposa le second aux Perses. Galère fut un de ces princes que Dieu ne donne guère au monde que dans sa colère. Né barbare et sorti de la lie du peuple, il porta sur le trône des inclinations encore plus basses et plus barbares que sa naissance. Pour en donner une juste idée, il suffit de dire qu'il surpassait en perversité Dioclétien et même Maximien Hercule. C'était moins un homme qu'une bête féroce toujours altérée du sang humain; et afin qu'en lui tout fût monstrueux, il était d'une taille gigantesque et d'une grosseur énorme. Il ne paraissait ingénieux qu'à inventer de nouveaux supplices contre les chrétiens et de nouveaux impôts pour épuiser ses sujets. Comme les pauvres mendiants ne pouvaient payer ces tributs, il les fit tous assembler en un même lieu et il ordonna qu'on les jetât dans la mer, s'applaudissant d'avoir trouvé ce beau secret pour qu'il n'y eût plus de misérables dans ses États. Tout son plaisir était de se rendre terrible : à quoi il réussit si bien que Dioclétien même le redoutait.

Constance Chlore était un prince d'un caractère bien différent. Chaste au milieu des délices de la cour, il parut comme insensible aux attraits de la volupté. Plein de bonté et de clémence, il fit consister sa gloire et son bonheur à rendre ses sujets heureux et à s'en faire tendrement aimer (2). Son désin-

(1) Ps. CXXXIV, 7; Ps. CVI, 29. — (2) Euseb. *Vit. Const.*, l. I, c. XIV.

téressement lui procura ce plaisir, le plus doux que puisse goûter un souverain ; car il se mettait peu en peine d'enrichir le fisc, persuadé que quand les peuples sont riches, les princes qu'ils aiment le sont toujours assez. Son estime et son affection pour le christianisme couronnèrent tant d'heureuses qualités et leur donnèrent un nouveau prix (1). Constance aimait la vertu : aurait-il pu haïr les chrétiens? S'il n'eut pas le courage de le devenir, il cessa du moins d'être idolâtre et n'adora qu'un seul Dieu auteur de toutes choses.

La chrétienté des Gaules répara bientôt sous le gouvernement d'un si bon prince les pertes qu'elle avait faites sous celui du cruel Maximien Hercule. Dès que l'orage fut passé, les ouvriers évangéliques, dont cet empereur avait interrompu les travaux, se répandirent avec une nouvelle ardeur dans le champ du père de famille ; et l'on peut juger quelle récolte ils firent dans les terres engraissées, pour ainsi dire, et encore fumantes du sang de tant de martyrs. Les Églises se multiplièrent de toutes parts, et l'on donna des successeurs aux pasteurs que le glaive de la persécution ou qu'une mort naturelle avait enlevés. Toutefois, le calme eut aussi ses écueils, et la vertu d'un saint évêque vint s'y briser.

Urbique, qui était du nombre des sénateurs (2), occupait en Auvergne le siége de S. Austremoine. Il était marié (3) ; mais selon la discipline de l'Eglise, dont on voit ici l'antiquité, il gardait la continence depuis son épiscopat, et vivait séparé de sa femme. L'un et l'autre s'adonnaient aux bonnes œuvres propres à leur état, lorsque l'ennemi de notre salut tenta la femme, et se servit d'elle comme d'une nouvelle Eve pour faire tomber son mari. Elle vint la nuit frapper à sa porte : il lui ouvrit et il n'eut pas le courage de résister à ses caresses, et aux fausses raisons qu'elle empruntait de l'Écriture mal

(1) *Edict. Const.*, ap. Euseb. *Vit. Const.* — (2) Il y avait plusieurs villes dans les Gaules à qui les empereurs avaient accordé le droit d'avoir un sénat. C'était le corps municipal. D'un autre côté, un grand nombre de Gaulois avaient été agrégés au sénat romain: S. Urbique en faisait peut-être partie.—(3) Greg. Tur., l. I, c. XXXIX.

entendue. Urbique ne tarda pas à reconnaître sa faute; il se retira dans un monastère de son diocèse pour y faire pénitence; il revint quelque temps après dans son Église, où il mourut saintement. Il fut enterré à Chantoin, avec sa femme et sa fille, fruit de leur union illicite. Legon ou Léogonce occupa le siége après lui.

Toutes les Églises furent pourvues de pasteurs; mais on ne connaît pas bien la succession des évêques. Il y a erreur et contradiction dans les dates. Nous aimons mieux ne pas en parler que de donner des noms qui peuvent être contestés. Ce qu'il nous suffit de savoir, c'est que les Églises des Gaules ne furent pas sans évêques. Le concile d'Arles tenu en 314 nous en fournira des preuves certaines.

Par les soins de ces saints évêques et de plusieurs autres zélés missionnaires, et surtout par la protection de Constance Chlore, la foi prêchée avec liberté dans les Gaules y fructifiait de toutes parts, lorsqu'une nouvelle tempête, qu'on entendit gronder au loin, fit tout craindre pour une si belle moisson. Maximien Galère s'était déclaré l'ennemi de la religion chrétienne, et il lui faisait honneur par sa haine. Il commença dès l'an 293 à persécuter en Orient les fidèles qui servaient dans son palais et dans son armée. Ce qui donna lieu à la persécution aurait dû plutôt l'empêcher. Quelques chrétiens qui se trouvèrent présents aux sacrifices des aruspices, ayant fait le signe de la croix, avaient rendu inutiles les prestiges du démon (1). On ne pardonna point à la vraie religion son pouvoir et son triomphe sur la faiblesse du paganisme, et l'ordre fut donné de chasser tous les chrétiens de la cour et de l'armée. Galère, excité par sa propre fureur et par celle de sa mère, femme superstitieuse à l'excès, n'en demeura pas là: il souffla ce premier feu de la persécution pour en faire, s'il pouvait, un incendie général.

Etant donc venu passer l'hiver en Bythinie, auprès de Dio-

(1) Lact., *de Mort. persec.*, c. x.

clétien, il ne cessait d'exhorter ce vieillard à exterminer tous les chrétiens de l'empire. Dioclétien n'était peut-être pas naturellement aussi cruel qu'on le croit communément ; il résista longtemps à ses instances. Il lui représenta qu'il serait pernicieux à l'État et même inutile de verser tant de sang pour éteindre la foi, que les chrétiens se faisaient un honneur de mourir pour la religion, qu'il suffisait de purger de cette secte le palais et l'armée. Galère ne se désistant pas de son cruel dessein, Dioclétien voulut avoir l'avis de quelques magistrats et de quelques officiers militaires (1). Car telle était sa maligne politique : quand il voulait faire du bien, il ne consultait personne, afin d'en avoir tout l'honneur ; mais quand il nourrissait quelque mauvais dessein, il prenait conseil de plusieurs, pour faire tomber sur eux tout l'odieux. Le conseil opina contre les chrétiens. Cependant Dioclétien ne se rendit pas encore, ou il fit semblant de ne pas se rendre. Il envoya consulter sur ce sujet l'Apollon de Milète, qui fit une réponse telle qu'on devait l'attendre du démon, parlant par l'organe de cet oracle.

Enfin, le 23 février de l'an 303, Dioclétien, étant à Nicomédie avec Maximien Galère, envoya des soldats abattre l'église des chrétiens et fit le lendemain afficher un sanglant édit contre la religion (2). Un chrétien eut le courage de le déchirer publiquement, en disant par raillerie que c'était une affiche sur les victoires des Goths et des Sarmates. Il fut pris sur-le-champ et brûlé vif (3). Peu de jours après, Galère, par une méchanceté digne de lui seul, fit mettre le feu au palais de Dioclétien et en fit accuser les chrétiens. On peut juger quelle fut alors la fureur de Dioclétien. Pour ne pas la

(1) Lact., *de Mort. persecut.*, c. XI.

(2) Lactant., *de Mort. persecut.*, c. XIII.

(3) Lactance nous apprend la manière cruelle dont Galère faisait brûler les chrétiens. Quand ils étaient attachés au poteau, on allumait sous eux un petit feu qui leur brûlait la plante des pieds jusqu'à ce que la chair fût détachée des os ; ensuite on leur appliquait à toutes les parties du corps des torches ardentes ou récemment éteintes, et pendant qu'on les brûlait ainsi, on leur versait de l'eau

laisser ralentir, Galère fit une seconde fois mettre le feu au palais et en accusa pareillement les fidèles : ce fait est affirmé par Lactance. Mais Constantin (1), qui était alors à Nicomédie, dit que ce fut la foudre qui causa cet incendie, et on peut présumer que Galère eut soin de le faire entretenir, pour en faire un prétexte d'accusation contre les chrétiens. L'artifice lui réussit. Dioclétien, que l'âge rendait encore plus timide et plus soupçonneux qu'il ne l'était naturellement, se laissa aller à toute sa rage, et fit publier dans tout l'empire les édits les plus violents contre la religion chrétienne. Maximien Hercule, qui commandait en Italie, obéit avec plaisir à des ordres si conformes à ses sanguinaires inclinations. Mais Constance Chlore, qui gouvernait les Gaules, connaissait trop l'innocence des chrétiens pour se résoudre à verser leur sang. Il se contenta de laisser abattre les temples matériels qu'on pouvait rétablir, et il conserva, dit Lactance, les temples vivants du Seigneur (2), c'est-à-dire les fidèles. On rapporte à ce sujet un trait qui ne lui fit pas moins d'honneur qu'à la religion.

Ce prince avait un grand nombre de chrétiens dans son palais et parmi les officiers de sa maison. Aussitôt qu'il eut reçu l'édit de Dioclétien, il les assembla et leur déclara qu'il fallait qu'ils sacrifiassent aux dieux, ou qu'ils renonçassent à son amitié et aux charges qui les attachaient à sa personne. Une pareille proposition de la part de celui qui avait paru jusqu'alors si favorable à la religion, fut un coup de foudre pour les chrétiens. Ils en furent consternés ; mais tous n'en furent pas abattus. Ayant délibéré sur le parti qu'ils avaient à prendre, les uns protestèrent qu'ils aimaient mieux sacrifier leurs biens et leur vie même que de perdre la foi ; les autres plus faibles,

froide sur la tête, pour les faire souffrir plus longtemps. On employait quelquefois un jour entier à les rôtir ainsi à petit feu. Enfin, quand on voyait qu'ils allaient expirer, on les jetait dans un bûcher, et on réduisait leurs os en cendres, pour les jeter dans la rivière ou dans la mer. LACT., *de Mort. persecut.*, c. XXI.

(1) Const. *Orat. ad cœtum sanct.*, c. XXV.

(2) Il est cependant assez probable qu'il ne put empêcher que la haine de quelques magistrats n'ait couronné quelques martyrs dans les Gaules durant cette persécution. LACT., *de Mort. persecut.*, l. I, c. XVI.

et suivant le génie des courtisans, qui n'ont souvent d'autre dieu que leur fortune ni d'autre religion que celle du prince, lui déclarèrent que pour conserver sa faveur et les places dont il les avait honorés, ils étaient prêts à offrir des victimes aux dieux. Alors Constance, découvrant ses véritables sentiments, combla d'éloges la généreuse fermeté des uns, et blâma avec de vifs reproches la lâche et criminelle complaisance des autres. « Comment, leur disait-il, pourriez-vous garder à l'empereur une fidélité inviolable après avoir trahi celle que vous deviez à Dieu? » Il les chassa de son palais comme indignes d'être à son service. Quant à ceux qu'il avait trouvés prêts à renoncer à tout plutôt qu'à leur foi, il les regarda comme ses plus fidèles serviteurs, leur conserva leurs charges, les choisit pour ses gardes, et les honora toujours dans la suite de son affection et de sa confiance. Il disait qu'un prince devait plus estimer de tels serviteurs, et plus compter sur eux que sur les plus grands trésors de son épargne (1). Tant de vertus morales, qui sans la foi sont stériles pour le ciel, semblaient demander une récompense sur la terre. Dieu parut la donner à Constance en établissant l'empire dans sa famille, comme nous allons le voir.

Galère, las de n'être si longtemps que césar, tâcha d'abord de persuader à Dioclétien et à Maximien d'abdiquer l'empire, pour se reposer dans leur vieillesse. Comme ils ne goûtaient pas ses raisons, il les menaça de les y contraindre. Ces deux vieillards, qui avaient été la terreur et le fléau de l'univers, craignirent Galère, et se résolurent à faire de bonne grâce une abdication à laquelle ils avaient peur d'être forcés (2). Ils quittèrent en même temps la pourpre impériale, et déclarèrent empereurs Constance et Galère, à qui Sevère et Maximin furent associés avec la qualité de césars. Dioclétien aurait souhaité d'élever à cette dignité le prince Constantin, fils de Constance : si ce jeune prince en eût été moins digne, il l'aurait

(1) Euseb., *Vit. Const.*, l. I, c. XVI. — (2) Lact., *de Mort. persec.*, c. XVIII.

obtenue. Mais Galère, qui voulait pour collègues des hommes aussi méchants et d'aussi basse naissance que lui, s'y opposa toujours.

Dioclétien abdiqua l'empire le premier jour de mai de l'an 305 (1). Il assembla toute son armée sur une éminence proche de Nicomédie, et il ne put retenir ses larmes en annonçant qu'il quittait le diadème, dont ses infirmités ne lui permettaient plus de porter le poids. On ne fut ni surpris ni affligé de cette proposition ; mais quand il vint à déclarer césars Sévère et Maximin, tout le monde fut étrangement surpris, et l'on se demandait si Constantin avait donc changé de nom. Alors Galère prit par la main Maximin, Dioclétien se dépouilla de la pourpre, en revêtit ce dernier et retourna habillé comme un particulier, redevenu Dioclès, ainsi que s'exprime Lactance (2).

Constantin était alors à la cour de Dioclétien comme un ôtage de la fidélité de son père. Constance, qui l'aimait tendrement, eut moins de joie de sa promotion à l'empire qu'il n'eut de chagrin de l'affront fait à son fils. Il pria son collègue Galère de le lui renvoyer. Celui-ci, qui n'avait aucune raison de refuser une si juste demande, le promit, et différait cependant chaque jour d'exécuter sa promesse. Après bien des délais, il dit un soir à Constantin qu'il pouvait partir le lendemain, mais qu'il vînt auparavant prendre les ordres qu'il avait à lui donner. Ce prince, qui avait sujet de craindre de nouvelles embûches, partit secrètement à l'instant même, et se rendit en diligence (3) dans les Gaules auprès de son père, lorsque cet empereur, malgré ses infirmités, était prêt à partir pour une expédition dans la Bretagne. Ils ne goûtèrent pas longtemps la douce consolation de se revoir après une si longue absence.

(1) Lact., *de Mort. persecut.*, c. XIX. — (2) Il se nommait Dioclès avant son empire.— Lact., c. XXIV.

(3) Lactance nous apprend que Constantin, dans la crainte d'être suivi, fit courir avec lui tous les chevaux publics pendant plusieurs postes : ce qui fait voir qu'un usage si commode était alors établi.

Constance mourut à York, le 25 juillet de la même année 306. Il recommanda en mourant Constantin à ses soldats, qui, retrouvant dans le fils toutes les vertus du père, l'élurent aussitôt empereur.

C'était un prince à la fleur de l'âge, d'un cœur encore plus grand que sa fortune, d'un courage invincible, d'un esprit vif et droit, d'un naturel doux et bienfaisant. La nature avait réuni en lui les qualités les plus propres à le faire aimer de ses sujets et craindre de ses ennemis. Il ne lui restait de la jeunesse que les grâces qui le rendaient plus aimable, tandis qu'une taille haute et majestueuse imprimait le respect et annonçait l'empereur. S'il n'aimait pas encore la religion chrétienne, sa droiture et ses autres vertus morales l'empêchaient de la haïr. Elevé à la cour de Dioclétien et près de Galère, il avait vu avec horreur les cruautés que ces tyrans exerçaient contre les fidèles. Il avait souvent été témoin du courage et de la joie que les martyrs montraient dans les supplices. Il estimait les chrétiens : l'exemple de son père le porta à les aimer. Aussi ne tarda-t-il pas à faire connaître ce que l'Église devait se promettre de son règne. Car le premier usage qu'il fit de la puissance souveraine fut de rendre aux chrétiens le libre exercice de la religion, mais sans qu'il parlât de l'embrasser, et sans qu'il y pensât peut-être encore. Dieu, qui avait ses vues pour le salut de ce prince et pour la gloire de l'Église, lui suscita bientôt des ennemis qui l'obligèrent de recourir à lui (1).

Peu de temps après qu'il eut été proclamé empereur, Constantin envoya à Galère, selon la coutume, son image couronnée de lauriers. Galère délibéra quelque temps s'il ne la ferait pas brûler avec celui qui l'avait apportée ; mais, sa haine cédant à sa politique, il la reçut et envoya la pourpre à Constantin avec la seule qualité de césar. Le nouvel empereur dissimula : il crut que le plus sûr moyen d'affermir son trône était de s'en

(1) *De Mort. persecut.*, c. XXIV.

montrer digne, et que pour mieux vaincre ses propres ennemis il fallait commencer par dompter ceux de l'empire. Il marcha donc contre les nations barbares qui attaquaient la Gaule du côté du Rhin, et il remporta sur elles des victoires qui justifièrent sa réputation. Après ces premiers exploits, Dieu, qui l'avait suscité pour exterminer les tyrans, se servit de lui pour venger le sang de tant de chrétiens sur Maximien Hercule.

Ce vieillard, que l'âge et l'humiliation avaient rendu encore plus ambitieux et plus méchant, après avoir quitté et repris plusieurs fois la pourpre, après s'être fait chasser de l'Italie par Maxence, son fils, vint se réfugier dans les Gaules auprès de Constantin, son gendre, qui le reçut avec amitié. Mais c'était un serpent qu'il recevait dans son sein. Maximien forma le dessein de le perdre, et, pour y réussir, il commença par s'emparer de Marseille. Constantin lui pardonna cette première trahison, et, après avoir repris la ville, il garda son beau-père avec bonté dans son palais. Mais on ne peut apprivoiser une bête féroce ni se l'attacher par des bienfaits. Le perfide prit des mesures pour entrer de nuit dans la chambre de Constantin et pour le poignarder de sa main. Pour réaliser ce perfide dessein, il pria sa fille Fausta, femme de ce prince, de laisser la porte ouverte. Elle le promit, mais elle en avertit son époux. Constantin, qui ne pouvait croire une si noire perfidie, voulut s'en convaincre par ses yeux. Il fit coucher un eunuque dans son lit et se tint caché dans la chambre (1). Maximien vint en effet pendant la nuit, et, ayant dit aux gardes : « J'ai fait un songe que je veux conter à mon fils, » il entre dans la chambre et poignarde l'infortuné eunuque. Constantin paraît dans le moment même, environné de ses gardes, et, pour punition d'un si atroce attentat, il ne laissa à l'assassin que le choix du genre de mort. Ce malheureux vieillard en choisit un tout à fait digne de lui, et se pendit lui-

(1) Lact., *de Mort. persecut.*, c. XXX.

même à Marseille, Dieu voulut qu'il reçût la juste punition de ses crimes dans une ville où il avait fait couler tant de sang innocent. Telle fut la fin du plus cruel persécuteur (1) de la religion dans les Gaules, et dont la mémoire est encore plus infâme que ne l'a été sa mort ; au contraire, celle des milliers de martyrs qu'il a fait massacrer, sera éternellement glorieuse.

Constantin, délivré de cet ennemi domestique, ou plutôt ayant purgé le monde d'un monstre, ennemi du genre humain, marcha contre les barbares qui faisaient de nouveaux mouvements sur les bords du Rhin. Mais il apprit bientôt que Maxence ne cherchait que des prétextes pour lui déclarer la guerre. Il feignait de ressentir une grande douleur de la mort de son père Maximien, comme s'il eût été fâché qu'il n'y eût plus dans l'Occident un plus méchant homme que lui. Constantin, de son côté, était ravi de saisir l'occasion de délivrer Rome de la tyrannie sous laquelle elle gémissait.

Maxence, en prenant la pourpre, avait fait cesser la persécution, et avait affecté de paraître favorable à la religion pour s'attacher les chrétiens, mais son naturel l'emporta bientôt sur sa politique. Il se rendit odieux aux Romains par ses exactions, et encore plus par ses impudicités. Il semblait, dans ses infâmes débauches, prendre plaisir à triompher de la vertu et à déshonorer la noblesse. Mais il trouvait dans les vierges et dans les dames chrétiennes une généreuse résistance ; la femme du préfet de la ville en donna un bel exemple. Maxence, à qui elle avait eu le malheur de plaire, ayant donné ordre qu'on la lui amenât, et son mari n'ayant pas osé résister aux satellites du tyran, cette dame, qui joignait à la fierté d'une romaine la pudeur d'une vraie chrétienne, demanda un peu de temps sous prétexte de se parer. On crut en effet qu'elle

(1) Vers le milieu du XIe siècle, on découvrit à Marseille le tombeau de Maximien Hercule. Le corps, qui avait été embaumé, était entier dans un cercueil de plomb, enfermé dans un autre de marbre blanc ; il avait autour de la tête des vases d'or plein de baume. Mais, par le conseil de Raimbauld, archevêque d'Arles, le tout fut jeté à la mer avec le cadavre de ce tyran. *Chronic. Novalic.*

voulait rehausser l'éclat de sa beauté par de nouveaux ajustements, afin de mieux plaire à l'empereur. Mais elle était animée de sentiments bien différents. Etant entrée seule dans une chambre, elle s'y prosterna devant le Seigneur, et, après une courte et fervente prière, elle se plongea un poignard dans le sein, immolant courageusement sa vie à sa pudeur (1). Il est à présumer qu'elle y fut portée par une inspiration toute particulière, qui ne lui laissa envisager que l'excellence de la chasteté : sans cela nous ne saurions louer au point de vue chrétien une telle action. Au jugement des païens, elle mériterait cependant plus d'éloges que celle qu'ils ont tant exaltée dans Lucrèce, qui ne se poignarda qu'après avoir été déshonorée.

Tel était le nouveau tyran dont Constantin se préparait à aller délivrer Rome. Mais la divine Providence, en permettant cette guerre, se proposait de plus grands desseins. Le temps que Dieu avait marqué pour faire triompher la foi de l'orgueil des Césars était arrivé. Trois siècles de persécutions avaient assez fait connaître que toutes les puissances de la terre et de l'enfer, conjurées contre l'Église, ne pouvaient la renverser. Il était temps que Dieu fît voir au monde un nouveau miracle non moins éclatant, dans la personne des empereurs soumis à la loi d'un Dieu crucifié et adorateurs de sa croix. C'est à ce triomphe de la religion que Dieu voulait faire servir celui qu'il préparait à Constantin.

Ce prince, connaissant les forces redoutables de Maxence, n'était pas sans inquiétude sur le succès d'une expédition si importante. Maxence, adonné à la magie, consultait les démons, qui lui promettaient la victoire. Constantin comprit qu'il fallait plus compter sur les secours du Ciel que sur les promesses de l'enfer : mais il ne savait encore à quel Dieu il devait s'adresser. Dans cette incertitude, il se rappela la malheureuse destinée de tant de princes ses prédécesseurs, qui

(1) Euseb. *Hist. eccles.*, lib. VIII, c. XIV.

avaient été si souvent trompés par les oracles, et qui, après avoir égorgé tant de victimes en l'honneur de leurs dieux, étaient devenus eux-mêmes les victimes de leur ambition : tandis que son père, n'adorant que le Dieu de l'univers, avait joui d'un règne tranquille et glorieux. La mort même ne l'avait dépouillé de sa grandeur que pour en revêtir son fils (1). Ces réflexions, inspirées et soutenues par une suite de faveurs célestes, le déterminèrent à adresser ses vœux à ce seul Dieu tout-puissant : il le conjura de se faire connaître à lui et de le favoriser dans ses entreprises.

La prière d'un cœur humble et droit est bien près d'être exaucée. Mais comme la conversion des Césars, dont Tertullien avait désespéré, était peut-être l'ouvrage de la grâce le plus difficile, Dieu voulut que le miracle le plus authentique en devînt l'occasion. Constantin s'étant mis en marche avec son armée pour aller combattre Maxence, vit briller dans le ciel en plein jour, un peu après midi, une croix de lumière plus éclatante que le soleil, immédiatement au-dessus de cet astre, avec cette inscription : *Tu vaincras par ce signe* (2). Toute l'armée vit avec admiration le même prodige, et chacun, comme il arrive, fit des réflexions sur ce qu'il pouvait annoncer ; l'empereur surtout, s'occupa le reste du jour d'un événement si miraculeux. La nuit suivante, Jésus-Christ lui apparut pendant son sommeil avec le même signe, et lui commanda d'en faire faire un semblable pour s'en servir dans les combats, comme d'un gage assuré de la victoire.

Constantin, s'étant levé avec le jour, fit venir des orfévres et des joailliers, et leur traça lui-même le dessin du fameux étendard qui fut nommé *Labarum* (3). Il était formé du bois

(1) Euseb. *Vit. Const.*, l. I, c. XXVII.

(2) Euseb. *Vit. Const.*, l. I, c. XXVIII.

(3) Le *Labarum* est quelquefois nommé *Laborum* par les anciens auteurs. Il est difficile de déterminer l'origine de ce mot, qui paraît barbare. On voit, par la description de cet étendard que les bannières de nos églises ont été faites à peu près sur ce modèle

d'une longue pique couvert d'or, et traversé en haut par un autre bois qui formait une croix, des bras de laquelle pendait un voile tissu d'or et de pierreries. Au haut de la croix brillait une riche couronne d'or et de pierres précieuses, au milieu de laquelle étaient les deux premières lettres grecques du nom de Christ, entrelacées l'une dans l'autre en cette manière : ☧. Au-dessus du voile étaient les images de l'empereur et des princes ses enfants. Constantin choisit cinquante de ses gardes, des plus braves et des plus pieux, pour porter et défendre cet étendard.

On n'est pas d'accord sur le lieu où le prince eut cette vision miraculeuse. Il paraît seulement, par la relation d'Eusèbe, que ce fut dans les Gaules (1) et avant le passage des Alpes. Un ancien panégyriste de Constantin suppose évidemment la même chose. Au reste, rien n'est plus certain dans l'histoire que ce miracle. « Si un autre nous l'eût raconté, dit Eusèbe, il aurait eu peine à nous le persuader (2). Mais l'empereur (Constantin) nous ayant lui-même fait le récit de ce prodige longtemps après, lorsqu'il nous honorait de sa familiarité, et nous l'ayant confirmé avec serment, à nous qui écrivons cette histoire, quelqu'un oserait-il en douter, surtout après

(1) Baluze, le P. Pagi, et Fleury disent que le signe de la croix apparut à Constantin en Italie, la veille du dernier combat contre Maxence. Ils s'appuient uniquement sur l'autorité de Lactance, qu'ils croient décisive sur ce point ; mais Lactance ne parle pas de l'apparition de la croix au ciel : il dit seulement que la nuit qui précéda le combat, Constantin fut averti en songe de faire mettre sur les boucliers de ses soldats le signe céleste. Cet avertissement donné en Italie empêche-t-il que Constantin ait vu la croix miraculeuse dans les Gaules ? Eusèbe, dit-on, assure que Constantin eut une vision la nuit qui suivit l'apparition de la croix. Or, comme Lactance place cette vision en Italie, il faut aussi y placer l'apparition de la croix. Mais ce raisonnement tombe, si nous prouvons qu'Eusèbe et Lactance parlent de deux visions toutes différentes. Selon Eusèbe, la nuit qui suivit l'apparition de la croix, Jésus-Christ apparut à Constantin et lui commanda de faire faire le fameux étendard qui fut nommé *a Lbarum* ; et selon Lactance, la veille du combat, Constantin fut averti en songe de faire mettre la croix ou le chiffre du nom de Christ sur les boucliers de ses soldats. Ce sont deux commandements différents, et faits en divers temps. On ne peut même supposer que Constantin n'ait reçu l'ordre de faire faire l'étendard que la nuit qui précéda le combat. Les joailliers et les orfévres à qui il en traça le dessin eussent-ils pu l'exécuter à temps pour la bataille qui se serait donnée le même jour ?

(2) Euseb. *Vit. Const.*, l. I, c. XXVIII.

que l'événement a justifié la promesse? » Si l'on prenait le parti d'accuser Eusèbe d'imposture, il faudrait en même temps l'accuser de la plus insigne folie : d'avoir prétendu persuader ce fait miraculeux tandis que tant de personnes qu'il supposait en avoir été témoins, vivaient encore et pouvaient le démentir.

Constantin ne fut pas infidèle à une grâce si singulière. Il conçut qu'il ne devait adorer d'autre Dieu que celui qui lui était apparu. Les embarras de la guerre ne l'empêchèrent pas de se faire instruire des vérités de la religion. Il manda auprès de lui des évêques et d'autres personnes habiles, qui lui apprirent que le signe qu'il avait vu, était le trophée de la victoire que Jésus-Christ avait remportée par sa mort. Ils lui expliquèrent la cause de son incarnation et les autres mystères de sa vie. Un prince qui avait tant de droiture dans le cœur et dans l'esprit, fut bientôt persuadé des vérités du christianisme; les superstitions et les fables du paganisme les lui rendaient d'ailleurs plus sensibles. Il admira la grandeur et la bonté de notre Dieu, la pureté et la sagesse de sa loi, la simplicité et la majesté de son culte. La lecture des livres saints, qu'il fit dans ses heures de loisir, acheva de l'affermir dans la foi, et il devint bientôt comme l'apôtre de toute sa cour. La vérité est bien puissante quand le prince la prêche par ses paroles et par ses exemples. Il gagna à Jésus-Christ plusieurs personnes de la famille impériale, et nommément sa mère Hélène, qu'on croit avoir été fondatrice de plusieurs églises dans la Gaule.

C'est ainsi que Constantin se rendait digne de la protection du Ciel. Maxence se préparait d'une manière bien différente à combattre un ennemi qui était déjà presque aux portes de Rome. Il faisait ouvrir des femmes enceintes toutes vives, pour chercher dans les entrailles palpitantes de leurs enfants des présages de la victoire ; et, après avoir fait sortir son armée hors de Rome, n'osant marcher contre son rival, il demeura dans la ville pour donner au peuple les jeux du cirque, le 27

octobre, jour auquel finissait la sixième (1) année de son empire. Mais le peuple, insultant à sa lâcheté, cria dans le cirque que Constantin était invincible. Maxence, épouvanté par ces cris, fit à la hâte consulter les livres des sibylles. On y trouva que l'ennemi du peuple romain devait périr ce jour-là ; le tyran ne douta point que ce ne fût Constantin. Il sortit donc de la ville, plein de présomption, pour aller livrer la bataille. Le nombre et la valeur de ses troupes lui faisaient regarder la victoire comme assurée ; il ne savait pas que c'est le Dieu des armées qui la donne (2). Constantin n'espérait que dans le nom du Seigneur : c'était son étendard, et, la nuit précédente, il avait été averti dans un nouveau songe de le faire mettre sur les boucliers de ses soldats. Son espérance ne fut pas confondue : tout plia devant lui, et Maxence en fuyant fut noyé dans le Tibre, l'an 312, le 27 octobre, jour auquel se donna la bataille.

Rome reçut Constantin comme son libérateur, et ce prince, dans la pompe de son triomphe, n'oublia pas de faire triompher avec lui la croix du Sauveur, le grand instrument de sa victoire. Il voulut même que la première statue qu'on lui érigea dans cette capitale du monde, le représentât tenant en main une longue croix avec cette inscription : *C'est par la vertu de ce signe salutaire que j'ai délivré votre ville de la tyrannie, et rendu au sénat et au peuple romain sa liberté et sa première splendeur* (3). C'est ainsi que la croix, qui avait été jusqu'alors un objet d'ignominie et le supplice des esclaves, devint un signe de salut et de gloire pour les Césars eux-mêmes, qui en firent l'ornement de leur couronne et qui l'arborèrent jusque sur le Capitole, comme pour annoncer à l'univers le triomphe d'un Dieu crucifié.

(1) Fleury dit que c'était la cinquième année de son règne qui finissait : c'était la sixième. Un ancien auteur le marque en termes exprès. Il est vrai que Lactance dit : *Quinquennalia terminabantur*. Mais on sait qu'on différait souvent la solennité de ces jeux. *Panegyr. Constant.*

(2) Lact., *de Mort. persec.*, c. XLIV. — (3) Euseb. *Vit. Const.*, l. I, c. XL.

Quelques mois après, l'empereur Licinius s'étant rendu à Milan auprès de Constantin pour épouser sa sœur, ils publièrent conjointement, en faveur de la religion chrétienne, un édit conçu en ces termes : « Ayant considéré, il y a longtemps, qu'on ne doit refuser à personne la liberté de conscience sur le choix de sa religion, nous avons déjà ordonné qu'on permît, tant aux chrétiens qu'aux autres, le libre exercice de la leur; mais parce que dans le rescrit où cette liberté est accordée, il y a des termes obscurs qui donnent lieu à des contestations, quelques-uns se sont crus dispensés de l'observer. C'est pourquoi, moi Constantin Auguste, et moi Licinius Auguste, étant heureusement arrivés à Milan, et traitant ensemble de ce qui concerne le bon ordre et le bien public, nous avons cru ne pouvoir rien faire de plus utile à notre peuple que de commencer par régler ce qui concerne le culte de la divinité, en accordant, tant aux chrétiens qu'à tous les autres, la liberté de suivre telle religion qu'ils jugeraient à propos.... » Ensuite les deux empereurs, adressant la parole aux magistrats, ajoutent : « Nous avons jugé convenable de vous faire connaître notre volonté, pour ôter l'ambiguïté qui pouvait être dans nos premières lettres, et abroger les édits pleins de sévérité qui vous ont été envoyés et qui sont si éloignés de notre clémence. C'est pourquoi, que ceux qui voudront suivre la religion des chrétiens le fassent en toute liberté, purement et simplement.

« De plus nous avons ordonné, touchant les chrétiens, que les lieux où ils avaient coutume de s'assembler et au sujet desquels vous avez reçu des ordres par les édits précédents, leur soient rendus incessamment par quiconque les aura reçus en don ou les aura achetés, soit de notre questeur ou de quelque autre, et cela sans tergiversation et sans répéter le prix qu'ils auraient coûté. Mais que ceux qui les auraient achetés ou reçus en gratification attendent leur dédommagement de notre bonté, et qu'ils s'adressent pour cela aux préfets des lieux, afin que nous avisions aux moyens de les indemniser.

Vous veillerez à faire restituer ces biens sans aucun délai à la société des chrétiens. Et attendu qu'il est notoire que les chrétiens, outre les lieux où ils s'assemblaient, possédaient aussi d'autres biens qui n'appartenaient pas aux particuliers, mais à la communauté, vous aurez soin qu'ils leur soient aussi restitués gratuitement et au plus tôt, comme nous l'avons ordonné.... Vous devez dans toutes ces choses protéger et soutenir les chrétiens de toute votre autorité, et tenir la main à l'exécution de ce présent édit, par lequel nous avons pourvu au bien et à la tranquillité publique. Ce sera le moyen d'attirer de plus en plus sur nous la faveur divine, que nous avions déjà éprouvée en tant d'occasions. » On voit, par les dispositions de cette loi, que les Eglises possédaient des biens avant le règne de Constantin.

Les deux empereurs envoyèrent cet édit à Maximin, qui gouvernait en Orient, et lui écrivirent pour le prier de s'y conformer et de rendre la paix aux Eglises. Maximin était alors le seul persécuteur qui restât. Maximien Galère était mort l'an 311, rongé par ses remords encore plus que par les vers. La plaie honteuse et incurable dont il était frappé, lui fit reconnaître la vengeance du Dieu des chrétiens, que le sang de tant de martyrs avait attirée sur lui. Il publia avant sa mort une ordonnance pour faire cesser la persécution, et pour engager par cette grâce les fidèles à prier pour sa guérison (1). Mais son impiété paraissait encore dans l'acte même qu'il faisait pour la réparer.

Dioclétien, qui avait eu quelques accès de démence, ne conservait plus de raison qu'autant qu'il lui en fallait pour sentir son humiliation et la cacher dans la retraite. Il s'y occupait à la culture de son jardin, et lorsque Maximien Hercule le pressa de reprendre la pourpre, il lui répondit : *Plût aux dieux que vous puissiez voir la beauté des légumes que j'ai cultivés de mes mains!* (2) Mais quand il eut appris

(1) Lact., *de Mort. persecut.*, c. XXXIII, XXXIV — (2) Victor. *Epit.*

les conquêtes et la conversion de Constantin, sa philosophie l'abandonna. La douleur qu'il eut de voir ses images abattues et le christianisme triompher, le jeta dans les plus cruelles agitations. Il versait des larmes, gémissait, se roulait par terre; il ne put se résoudre à survivre à sa propre gloire et à la victoire de la religion: il se laissa mourir de faim, et devint son propre bourreau après l'avoir été de tant de saints. De toutes les morts dont il fut l'auteur, celle-ci fut la moins injuste (1).

La mort du tyran Maximin offrit encore des traits plus marqués de la vengeance divine. Il refusa d'abord de publier l'édit que Constantin et Licinius lui avaient envoyé, pour ne pas paraître soumis à leur loi. D'un autre côté, la politique lui faisant craindre d'irriter deux puissants empereurs, il en publia un autre en son nom, par lequel, tout en défendant aux juges de faire mourir les chrétiens et de les envoyer en exil, il les exhortait à s'efforcer, par la douceur, de les attirer au culte des dieux (2). Le Seigneur abattit bientôt ce reste d'orgueil : car peu de mois après il fut entièrement défait par Licinius, qu'il était allé attaquer.

Dans le désespoir où le jeta sa défaite, il prit un poison qui, en lui brûlant les entrailles, lui fit souffrir de longues et effroyables douleurs. Mais le souvenir de ses crimes était son plus cruel bourreau. Il croyait voir Jésus-Christ assis sur son tribunal et prêt à le juger; il s'écriait, comme s'il eût été appliqué à la question alors : *Ce n'est pas moi, ce sont les autres qui l'ont fait* (3). Quelquefois il faisait l'aveu de ses crimes et conjurait le Seigneur de les lui pardonner. Il en vint même jusqu'à promulguer un édit entièrement favorable à la religion. Cette espèce de pénitence tardive et forcée ne le calma pas. Son mal et sa fureur augmentant, les yeux lui sortirent de la tête à force de se la frapper contre les murailles. Il mourut

(1) Lact., *de Mort., persecut.* c. XLII.— (2) Euseb., l. IX, c. IX.— (3) Lact., *de Mort. persecut.*, c. XLIX.

ainsi dans les douleurs d'un enfer anticipé, ayant assez fait pour condamner sa conduite passée et trop peu pour la réparer. Triomphe bien glorieux pour la foi, qui, après avoir vaincu par les souffrances des martyrs, tira un nouveau témoignage de la mort même de ses tyrans !

C'est ainsi qu'après tant de persécutions la paix fut enfin donnée à l'Eglise universelle, par le zèle et l'autorité de Constantin, qui n'omit rien pour lui en faire goûter les avantages. Ce grand prince, au comble de la gloire et vainqueur de tous ses ennemis, ne s'estima heureux et glorieux qu'autant qu'il put vaincre ceux de Jésus-Christ. Il consacra à ce Dieu sauveur les fruits de ses conquêtes, et chercha moins à se faire des sujets qu'à lui gagner des adorateurs. Pouvait-il manquer d'y réussir? La conversion d'un héros si accompli était à elle seule une apologie et un éloge du christianisme.

FIN DU LIVRE PREMIER.

LIVRE DEUXIÈME

Nous avons vu jusqu'à présent l'Eglise triompher de la puissance des persécuteurs, s'affermir par les efforts qu'on faisait pour la renverser et croître par le sang et la mort de ses enfants. La paix dont elle commença à jouir sous les empereurs chrétiens vit s'élever dans son sein de nouveaux ennemis, qui y allumèrent des guerres civiles, toujours plus dangereuses que les guerres étrangères. Nous parlons des schismes et des hérésies que le démon suscita pour se consoler de la défaite des tyrans, et pour en renouveler les fureurs. L'Église des Gaules eut le bonheur de ne ressentir presque aucun de ces premiers troubles : elle en fut plus en état de s'employer à calmer les divisions des autres Églises.

Celle d'Afrique était déchirée par un schisme cruel, dont voici l'occasion. La persécution de Dioclétien avait été très-violente dans cette province, surtout au sujet des saintes Écritures, qu'on obligeait les fidèles, et particulièrement les évêques, à livrer pour être brûlées sur la place publique. Ceux qui eurent la lâcheté de le faire furent nommés *traditeurs*. On accusa Cécilien, évêque de Carthage, d'avoir été ordonné par des évêques coupables de ce crime, et, sous ce prétexte aussi faux que frivole, une partie du clergé et du peuple d'Afrique, ayant Donat à leur tête, se sépara de sa communion et fit ordonner Majorin évêque de Carthage. Comme tous les évêques d'Afrique avaient pris parti dans ce

différend, les donatistes souhaitèrent d'avoir pour juges des évêques gaulois. L'Église des Gaules, qui n'avait pas souffert de la dernière persécution, comme nous l'avons vu, était dans un état très-florissant, soit par le nombre des fidèles soit par la piété et l'érudition de ses pasteurs. Les schismatiques, prévenus d'estime pour ces saints évêques, adressèrent à Constantin, qui était alors dans les Gaules, la requête suivante :

« Nous avons recours à vous, très-excellent empereur, vous qui êtes d'une race juste, et dont le père n'a pas été persécuteur comme les autres empereurs. Puisque la Gaule a été exempte de ce crime (d'avoir livré les Écritures), et qu'entre nous et les autres évêques il s'est élevé des divisions dans l'Afrique, nous supplions votre piété de nous faire donner des juges qui soient des Gaules. Présentée par Lucien, Digne, Nassutius, Capiton, Fidentius, et les autres évêques du parti de Donat (1). »

Constantin parut d'abord surpris et indigné qu'on s'adressât à lui, laïque, pour faire terminer des causes de religion. Faisant ensuite réflexion que le premier devoir d'un prince chrétien est de protéger l'Église et d'employer son autorité à en apaiser les divisions, il crut devoir accorder aux donatistes une partie de ce qu'ils demandaient. Il leur nomma pour juges trois des plus saints et des plus savants évêques des Gaules : Materne, Marin et Rhétice. Il était aisé de s'apercevoir que ces schismatiques, en demandant des juges de la Gaule, cherchaient à décliner le jugement du Saint-Siége, tribunal formidable à l'erreur. Mais l'empereur, instruit des règles de l'Église, voulut que le pape présidât à la décision d'une cause si importante, et il en écrivit en ces termes à S. Melchiade, alors assis sur la chaire de S. Pierre : « J'ai jugé à propos que Cécilien se rendît à Rome avec dix évêques de ceux qui l'accusent, et dix autres qu'il jugera nécessaires pour

(1) Apud Optat., l. I.

sa défense, afin qu'en votre présence et en celle de Rhétice, de Materne et de Marin, à qui j'ai donné ordre de se rendre au plus tôt à Rome, il puisse être entendu comme vous savez que la sainte loi le demande (1). »

Materne de Cologne était un saint évêque, dont la vertu dut donner un nouveau poids à son jugement. L'histoire nous apprend peu de chose de ses actions. Il ne faut pas le confondre avec un compagnon de S. Valère, dont la mission date du Ier siècle. S. Marin était évêque d'Arles, et il ne fut pas moins distingué par son mérite que par la dignité de son siége. Selon d'anciens dyptiques (2), il succéda à S. Régule d'Arles, que nous croyons ne pas devoir confondre avec S. Régule ou Rieule de Senlis, ainsi que le fait le *Martyrologe romain* (3).

S. Rhétice, le plus illustre de ces trois évêques, gouvernait l'Eglise d'Autun avec la réputation et l'autorité que sa naissance, ses vertus et ses talents lui avaient acquises. Autun était alors une des plus célèbres villes de toute la Gaule. Constance Chlore l'avait fait rebâtir (4), et y avait fait refleurir l'étude de l'éloquence, en chargeant le fameux orateur Eumène (5) d'en donner des leçons à la jeunesse. Ce prince avait même engagé la principale noblesse des Gaules à s'établir dans cette ville. Rhétice, issu d'une de ces illustres familles, passa sa jeunesse dans les exercices de la piété chrétienne. Il eut le bonheur d'épouser une femme qui n'était pas moins distinguée que lui par sa vertu. Ce mariage ne servit qu'à unir leurs esprits et qu'à sanctifier leurs corps par la continence, qu'ils gardèrent toujours. La femme de Rhétice étant au lit de la mort, lui dit : « Je vous conjure, mon cher frère, d'avoir soin qu'on vous enterre avec moi, afin que le même tombeau réunisse ceux qui ont gardé la

(1) Labb. *Conc.*, t. I, p. 1405. — (2) *Dypt. eccl. Arel.* t. I. I. *Analect.* — (3) *Mart. rom.* 30 mart. — (4) Autun prit en reconnaissance le nom de *Flavia*. c'était celui de la famille de Constance Chlore. — (5) Nous avons la lettre que Constance Chlore écrivit à Eumène pour le prier d'enseigner la rhétorique. Il lui assigne six cent mille écus de gratification : somme exorbitante, mais qui montre en quelle estime était alors cette profession. V. Eumen. *Orat. pro schol. instaur.*

chasteté dans le même lit (1). » Rhétice, après la mort de sa femme, fut élu évêque d'Autun. L'érudition et le zèle de Rhétice parurent avec éclat dans cette dignité : il composa un grand ouvrage contre les novatiens et un commentaire sur le Cantique des Cantiques. Nous n'avons plus ces écrits; mais S. Augustin (2) cite ce saint évêque comme un des plus illustres témoins de la tradition touchant le péché originel, et S. Jérôme (3) reconnaît l'élévation de son style, quoique un peu enflé, selon le génie des Gaulois; il parle avec moins d'estime de ses commentaires. Ce fut la réputation de Rhétice qui attira à Autun S. Cassien (4), un de ses plus illustres successeurs.

Tels étaient les trois évêques de la Gaule que Constantin nomma pour juger avec le pape la cause des donatistes. S. Melchiade, voulant rendre ce jugement plus solennel, invita plusieurs évêques d'Italie à se rendre auprès de lui, en sorte que les Pères du concile furent au nombre de dix-neuf. Les trois évêques de la Gaule tinrent le premier rang après le Pape. Il y eut trois séances, dans lesquelles, après un mûr examen, Cécilien fut reconnu innocent, et son ordination déclarée légitime (5).

Les donatistes, loin de se soumettre à la décision des juges qu'ils avaient souhaités, s'appliquèrent, par d'artificieuses calomnies, à décrier le concile qui venait de les condamner. Il osèrent même demander la révision de la cause. La bonté naturelle de Constantin et le désir qu'il avait de pacifier l'Église lui firent tenter de nouvelles voies de conciliation. Il ne connaissait pas encore le génie de l'hérésie, toujours prête à tirer avantage des moindres complaisances qu'on a pour elle. Après bien des procédures, qui ne sont pas du ressort

(1) Greg. Tur., *de Glòr. conf.*, c. LXXV.
(2) *Contra Julian*, l. I, c. III.
(3) Hier. *Ep.* CXXXIII, vet. edit.— (4) L'auteur inconnu de la vie de S. Cassien le fait plus récent. Nous croyons qu'il vaut mieux s'en rapporter à Grégoire de Tours. — (5) Aug. *Ep.* XLIII, n° 4; *Ep.*, LIII, n° 5.

de cette histoire, ce prince, voyant que le petit nombre des évêques du concile de Rome servait toujours de prétexte à l'opiniâtreté des donatistes, indiqua un concile plus nombreux à Arles pour le 1er août de l'an 314, et il écrivit à ce sujet à Élasius, vicaire (1) de l'Afrique, une fort belle lettre, où il lui dit ces paroles, qui devraient être gravées dans le cœur de tous les princes chrétiens : « Je vous avoue que je ne crois pas qu'il me soit permis de fermer les yeux sur ces divisions et ces disputes, qui pourraient irriter la majesté suprême, non-seulement contre le commun des hommes, mais encore contre moi, à qui elle a confié le soin des choses d'ici-bas.... Car je ne pourrai jamais être dans une parfaite sécurité, et je n'aurai lieu d'espérer avec confiance la prompte et constante protection de la bonté divine, que quand j'aurai vu tous mes sujets s'accorder dans une union parfaite à honorer Dieu par le culte de la religion catholique (2). »

Constantin écrivit une autre lettre à Chrestus, évêque de Syracuse (3). On croit que c'était une circulaire adressée à tous les autres évêques. Après lui avoir exposé en peu de mots l'état de l'affaire, il lui ordonne de se rendre au concile, lui permet d'y amener avec lui deux ecclésiastiques et trois valets pour les servir, l'avertissant qu'il avait donné ordre au magistrat de leur fournir des voitures publiques (4). Ceux à qui l'on accordait ces voitures étaient aussi nourris aux dépens du public.

Les évêques, s'étant donc assemblés à Arles le 1er août, examinèrent avec soin la cause de Cécilien et des évêques qui l'avaient ordonné; mais, n'ayant trouvé aucune preuve des accusations intentées par les donatistes, ils prononcèrent encore en faveur de Cécilien. Après avoir terminé cette grande affaire, ils jugèrent à propos, avant de se séparer,

(1) Le vicaire était dans les provinces de l'empire un magistrat inférieur au préfet et au comte. Il y a lieu de croire que c'est du nom de vicaire qu'est venu celui de viguier, qu'on donnait dans quelques provinces à des magistrats subalternes. — (2) Labb. *Concil.*, t. I, p. 1422.— (3) Le manuscrit de Corbie porte Crescent — (4) Labb. *Concil.*, t. I, p. 1423; et apud Eus., *Hist.*, l. X, c. v.

de faire des reglements pour corriger les abus qui s'étaient glissés dans la discipline : car à l'égard de la foi, les persécuteurs, par leur opiniâtreté à vouloir l'éteindre, en avaient conservé la pureté. Par respect pour le Saint-Siége, les évêques ne voulurent publier ces canons qu'avec son approbation et sous son autorité. Il les envoyèrent donc au pape S. Sylvestre, qui venait de succéder à S. Melchiade, afin qu'il les publiât lui-même. Voici dans quels termes ils lui parlent dans la lettre synodale, après lui avoir rendu compte de la sentence portée contre les donatistes (1) :

« Plût à Dieu, notre très-cher frère, que vous eussiez fait en sorte d'être présent à ce grand spectacle! Leur condamnation aurait été plus sévère, et notre assemblée aurait goûté une joie plus sensible en vous voyant juger avec nous (2) ; mais vous n'avez pu quitter ces lieux où les Apôtres ne cessent de présider, et où leur sang rend un témoignage éclatant à la gloire du Seigneur. Cependant nous n'avons pas cru devoir traiter seulement des affaires pour lesquelles nous avions été convoqués : nous avons jugé que nous devions aussi pourvoir aux besoins de nos provinces. C'est pourquoi nous avons fait divers règlements en présence du Saint-Esprit et de ses anges; mais il nous a paru que c'était principalement à vous, qui tenez sous votre autorité les grands siéges (3), de les faire connaître à tous. » Nous donnons ci-après ces règlements. Ils sont fort respectables par leur antiquité, puisque ce sont les premiers canons de l'Église des Gaules que nous possédions :

I. La fête de Pâques sera célébrée en même temps et le

(1) Labb., t. I, p. 1425. — (2) On voit par ces expressions que les évêques sont véritablement juges de la foi avec le pape.

(3) Il y a dans le latin, *qui diœceses majores tenes*. Le mot de *diocèse* s'appliquait aux patriarcats, aux vicariats apostoliques et, en général, à toutes ces grandes métropoles qui avaient juridiction sur une ou plusieurs provinces. Ainsi les Pères du concile en employant ce mot reconnaissaient le pape, non-seulement pour le patriarche de l'Occident, comme le veut le P. Longueval, mais pour le chef universel de toutes les Églises. Le devoir de notifier ces règlements *à tous* confirme encore ce sens.

même jour dans tout le monde et selon la coutume; le pape l'indiquera à tous par ses lettres (1).

II. Les ministres sacrés demeureront dans les lieux où ils auront été ordonnés.

III. Ceux qui quitteront le service des armes (2) seront retranchés de la communion. (Les fidèles n'avaient plus alors de prétextes pour se croire dispensés de servir dans les troupes, parce qu'ils n'étaient plus exposés à des cérémonies idolâtriques comme sous les empereurs païens. Il semble que l'Église voulait, par ce canon, témoigner sa reconnaissance envers Constantin, qui ne prenait les armes que pour la défendre.)

IV-V. On excommuniera pareillement les comédiens et ceux qui conduiront les chars dans le cirque.

VI. On devra imposer les mains à ceux qui, étant malades, désireront embrasser la foi (ce qui peut s'entendre ou de la confirmation qui suivait le baptême, ou de l'imposition des mains par laquelle on mettait au nombre des catéchumènes ceux qui demandaient le baptême).

VII. Que les fidèles qui sont promus à la charge de présidents, prennent des lettres de communion. Cependant, s'ils font quelque chose contre la discipline, ils devront être excommuniés par l'évêque du lieu où ils exercent leurs charges. On ordonne la même chose à l'égard de ceux qui voudront prendre part au gouvernement de la république.

VIII. Il est ordonné aux Africains (3) qui se font une loi de rebaptiser, d'interroger sur le symbole l'hérétique qui veut

(1) Quand un évêque avait reçu la lettre circulaire du pape qui notifiait le jour de Pâques, il l'annonçait à son peuple le jour de Noël ou de l'Épiphanie, et il marquait en même temps le commencement du carême.

(2) Dans quelques manuscrits il y a, *qui projiciunt arma in bello* ou *in prœlio*; mais dans la plupart, et dans les éditions, on lit, *in pace*, ce que nous entendons de la paix rendue à l'Eglise par Constantin. On voit alors moins de sujet que jamais de renoncer à la milice. Un savant critique entend ce canon comme s'il y avait, *qui occidunt, qui conjiciunt arma in alium*, qui se servent d'armes. Mais ce n'est pas le sens naturel que présentent les termes. *Projice tela manu, sanguis meus*, signifie dans Virgile: Mettez bas les armes.

(3) Dans plusieurs anciens manuscrits, on lit *Arianis* ou *Ariis*, au lieu d'*Afris*. C'est manifestement une faute; Arius n'était pas encore connu.

se réunir à l'Église. S'ils reconnaissent qu'il ait été baptisé au nom du Père, et du Fils, et du Saint-Esprit, ils lui imposeront seulement les mains, afin que ce nouveau chrétien reçoive le Saint-Esprit. Mais si, étant interrogé, il ne confesse pas la Trinité, ils devront le baptiser. Car on devrait alors juger qu'il n'a pas été baptisé au nom de la Trinité, puisqu'il n'a pas la foi de ce mystère.

IX. On ôtera désormais les lettres de communion données par les confesseurs, et ceux qui en sont porteurs en recevront d'autres. (On avait permis aux confesseurs de la foi de donner des lettres de communion, comme les évêques; mais le concile ôte cet usage, où il se glissait des abus.)

X. Pour les chrétiens qui ont surpris leurs femmes en adultère, et qu'on empêche de se marier, quoique encore jeunes, on leur conseillera, autant qu'on le pourra, de ne point se marier du vivant de leurs femmes, quoique adultères. (Les Pères du concile montrent assez qu'ils proscrivaient le divorce pour cause d'adultère, et que la coutume de l'Église y était opposée; mais comme la loi civile le permettait, ces évêques employèrent avec beaucoup de sagesse le mot *conseil*, en même temps qu'ils voulaient l'exécution de la loi de l'Église, que l'autorité civile ne soutenait pas.)

XI. On séparera pour un temps de la communion les filles chrétiennes qui épouseront des gentils.

XII. Les clercs usuriers seront excommuniés selon la loi de Dieu.

XIII. Que ceux qui seront convaincus par des actes publics, et non par de simples délations, d'avoir livré les saintes Écritures, les vases sacrés ou les noms de leurs frères, soient déposés. Si ces traditeurs ont ordonné quelque personne sur laquelle ne pèse aucun reproche, que cette ordination ne leur nuise pas; et parce que plusieurs prétendent être admis à accuser leurs frères par des témoins qu'ils ont subornés, ce qui est contre la règle de l'Église, on ne devra les admettre à prouver leurs accusations que par des actes publics, comme il a été dit.

XIV. Ceux qui intenteront de fausses accusations contre leurs frères ne recevront la communion qu'à la mort. (On voit aisément que ces canons ont été faits en faveur de Cécilien, et pour ôter tout prétexte de contester la légitimité de son ordination.)

XV. Les diacres ne devront pas offrir (est-ce le saint sacrifice?), comme nous avons appris qu'ils le font en plusieurs endroits.

XVI. Ceux qui pour quelque délit ont été excommuniés, ne devront être rétablis dans la communion que dans les lieux où ils auront été excommuniés.

XVII. Aucun évêque ne devra usurper les droits d'un autre évêque.

XVIII. Les diacres des villes ne doivent pas tant s'élever, mais déférer l'honneur aux prêtres et leur être subordonnés dans leurs fonctions. (Le maniement des biens de l'Église, qu'avaient les diacres, leur donnait une autorité dont ils abusaient quelquefois.)

XIX. On doit accorder un lieu pour offrir (le sacrifice) aux évêques qui voyagent et qui arrivent dans une ville.

XX. Que personne ne s'arroge le droit d'ordonner seul un évêque, et ne le fasse dans la suite sans avoir avec lui sept autres évêques. S'il ne peut en trouver sept, qu'ils soient au moins trois.

XXI. Les prêtres et les diacres devront servir dans les lieux où ils auront été ordonnés. S'ils veulent les abandonner et passer en d'autres Églises, qu'ils soient déposés.

XXII. Ceux qui, ayant apostasié leur foi, ne se présenteront pas pour rentrer dans l'Église et ne chercheront même pas à faire pénitence, si, dans la suite, surpris par la maladie, ils demandaient la communion, il ne faudrait la leur donner que quand ils seraient revenus à la santé et lorsqu'ils auraient fait pénitence. (On peut entendre ce dernier canon ou du refus de l'absolution solennelle, ce qui n'empêchait pas l'absolution sacramentelle, ou du refus de l'Eucharistie, qui était la marque la plus solennelle de la communion, dont elle a conservé le nom.)

Tels sont les canons du premier concile d'Arles, si célèbre dans l'antiquité. Il s'y trouva des évêques de toutes les provinces de l'Occident soumises à l'empire de Constantin, de l'Italie, de la Sicile, de l'Afrique, de la Gaule, de l'Espagne et de la Bretagne : on n'est pas d'accord sur leur nombre. Quelques auteurs et quelques manuscrits de ce concile marquent qu'il y avait jusqu'à six cents évêques; ce qui n'est pas vraisemblable (1). On n'en voit aujourd'hui dans les souscriptions que trente-trois, avec les députés de douze absents; mais à en juger par la manière dont les Pères parlent de ce concile, il y a lieu de croire qu'il était plus nombreux (2). Voici les noms des évêques de la Gaule, selon le rang qui est gardé dans la lettre au pape, et qui est apparemment celui de la séance. S. Marin d'Arles est le premier, ce qui fait croire qu'il présida le concile en qualité d'évêque du lieu; S. Agrèce de Trèves; Vocius de Lyon; S. Vère de Vienne (il avait succédé à S. Martin, dont on fait la fête le 1er juillet); S. Rhétice d'Autun; Imbétause de Reims, successeur de S. Amand; S. Materne de Cologne; Avitien de Rouen; Daphnus de Vaison; Oriental de Bordeaux. Les souscriptions marquent encore Mamertin d'Eause, Orèse de Marseille, et les députés des Eglises de Gabales, d'Orange, d'Apt et de Nice. Ceci nous apprend qu'il y avait dès lors un évêque à Vaison aussi bien qu'à Orange, quoiqu'on n'en connaisse pas de ce dernier siége avant Constance, qui assista au concile de Valence l'an 374, et à celui d'Aquilée l'an 381. Quant aux Églises de Gabales ou de Mende, d'Apt et de Nice, nous en avons marqué ailleurs les commencements.

Les membres du concile d'Arles écrivirent à l'empereur Constantin pour l'instruire de tout ce qui s'y était passé. Ce prince était alors dans l'Orient, occupé de sa première guerre contre Licinius, qui s'était déclaré son ennemi en se déclarant

(1) Ado in *Chron.* Arduin., in edit. nov. *Concil.*
(2) Un manuscrit du collége Louis-le-Grand marque que le pape avait ses légats à ce concile. C'étaient deux prêtres et deux diacres.

celui de la religion. Une si importante expédition ne lui fit point perdre de vue les affaires de l'Église. Au contraire, les nouvelles victoires qu'il remporta, furent pour lui de nouveaux motifs de témoigner à Dieu sa reconnaissance. La réponse qu'il fit aux Pères du concile est en effet pleine des plus nobles sentiments de piété et de gratitude envers la souveraine majesté. Il parle avec une sainte indignation de l'opiniâtreté des donatistes, qui avaient traduit devant son tribunal le jugement du concile d'Arles : « Ils demandent, dit-il, que je les juge, moi qui m'attends à être jugé par Jésus-Christ. Car je le dis, et c'est la vérité, le jugement des évêques doit être regardé comme le jugement même du Seigneur. » Et ensuite : « Ils cherchent les jugements du siècle, et ils refusent de suivre ceux du Ciel. O insolence et fureur effrénée ! ils ont interjeté appel comme dans les causes des païens (1). » Il fut aisé de connaître, par la conduite de ces schismatiques, que quand l'erreur condamnée à un tribunal en appelle à un autre, ce n'est pas pour se soumettre au nouveau jugement qu'elle demande, c'est pour avoir le temps de fortifier son parti et de se rendre par là redoutable à ceux qui sont chargés de la réprimer.

On ne rapportera pas ici la suite de l'histoire des donatistes. L'Église des Gaules n'y prit part que pour gémir sur l'opiniâtreté de ces réfractaires, dont le schisme et l'hérésie dégénérèrent en un fanatisme plus cruel que celui des persécutions. Il suffit ici de remarquer que les fourberies et les violences que ce parti mit en œuvre pour se soutenir, durent convaincre les personnes sensées qu'il était l'ouvrage du mensonge et de l'erreur.

Constantin ne mettait pas moins ses soins à saper l'idolâtrie qu'à apaiser les divisions des chrétiens, et il y réussissait encore mieux. Il fit fermer les temples des idoles, et défendit d'y offrir des sacrifices. Il ordonna en même temps qu'on rebâtit dans tout son empire, aux dépens du fisc, les églises qui

(1) Labb. *Conc.*, t. I, p. 1451.

étaient tombées en ruine, ou qui avaient été abattues durant la persécution. Il écrivit à ce sujet à tous les gouverneurs des provinces et à tous les évêques métropolitains, pour les avertir de ne rien épargner de ce qui pourrait servir à l'ornement et à la beauté de ces églises (1). Lui-même, après avoir vaincu, comme David, les ennemis du Seigneur, s'occupa, comme Salomon, à lui ériger des temples dont la magnificence effaçât ceux que la superstition avait consacrés au démon. Il n'en demeura pas là. Pour accréditer le christianisme et lui ménager la protection des magistrats, il ne donna, autant qu'il put, les préfectures et les gouvernements des provinces qu'à des chrétiens; et quand des raisons particulières l'obligeaient à mettre des idolâtres dans ces places, il leur défendait expressément de faire aucun acte de paganisme (2).

Constantin comprit surtout qu'un prince règne plus par la sagesse de ses lois que par la force de ses armes, et que l'autorité souveraine ne se rend jamais plus respectable aux peuples qu'en leur faisant respecter celle de Dieu. Il ordonna par une loi la sanctification du dimanche (3), défendant de plaider et de faire aucune œuvre servile en ce saint jour. Il abrogea, en faveur des vierges chrétiennes, la loi Papia qui défendait le célibat. Par une autre loi, il donna plusieurs priviléges aux fidèles qui avaient eu l'honneur de confesser la foi devant les persécuteurs; et pour honorer les ministres de Jésus-Christ, il accorda aux clercs l'immunité des charges publiques (4). Enfin, quand il fut devenu possesseur de l'Orient par la défaite et la mort de Licinius, il désira plus ardemment que jamais qu'il n'y eût qu'une religion dans l'empire, comme il n'y avait qu'un maître, et il crut ne pouvoir mieux témoigner à Jésus-Christ sa reconnaissance de tant de victoires, qu'en devenant

(1) *Vit. Const.*, l. II, c. XLV et XLVI, edit. Vales. — (2) Euseb. *Vita Const.*, l. II, c. XLIV. — (3) *Cod. Theod.*, *de Fer.* Eusèbe, dans la *Vie de Constantin*, dit que ce prince ordonna aussi qu'on chômât le vendredi, et Sozomène dit qu'on ne plaidait pas ce jour-là; mais la loi de Constantin ne parle que du dimanche. — (4) *De infirm. pœnis cœl.* — Eus. *Vit. Const.*, l. IV, c. XXVI. — *Cod. Theod.*, l. II, *De Ep.*

lui-même le prédicateur de sa sainte loi, par un édit solennel qu'il publia pour exhorter ses sujets à l'embrasser (1). On peut juger combien les ordonnances, les grâces et les exhortations d'un puissant empereur furent efficaces pour faire goûter une religion qui avait su, par elle-même, se faire aimer malgré les persécutions des tyrans.

L'Église des Gaules, qui jouissait au dedans et au dehors d'une paix profonde, était en état de profiter de tant de bienfaits de l'empereur. Le prince Crispe, fils aîné de Constantin, avait vaincu les Francs sur les bords du Rhin, et il avait obligé ces peuples belliqueux à laisser la Gaule goûter, dans une pleine sécurité, les douceurs du règne de son père (2). Les évêques surent aussi se servir de ces favorables conjonctures pour faire fleurir les exercices de la religion. On érigeait de toute part des temples au vrai Dieu. Ceux des idoles tombaient en ruine, et les animaux y allaient, sans danger d'être immolés, brouter l'herbe autour des autels où l'on avait fait couler tant de sang. On abattit même plusieurs temples, quoique l'empereur n'eût pas ordonné de les démolir ni d'y mettre le feu; car il avait peur d'allumer ainsi le flambeau de la révolte et de la sédition; mais le zèle des chrétiens tint lieu de loi en quelques provinces (3). On prétend même, sur la foi d'un ancien manuscrit (4), qu'on abattit alors à Nantes un temple fameux dédié à une idole nommée *Bouljanus*, probablement le dieu Janus des Latins. Le paganisme tombait dans le mépris, et la foi chrétienne, professée par un prince aussi puissant et aussi révéré que Constantin, devenait de jour en jour plus respectable à l'univers.

Mais le sort d'une religion fondée par le sang d'un Dieu crucifié était d'avoir toujours des ennemis à combattre. A peine commençait-elle ainsi à triompher en tous lieux de l'idolâtrie, qu'il s'éleva une secte pernicieuse, laquelle, après avoir fait d'étranges ravages dans l'Orient, où elle avait pris

(1) Eus. *Vit. Const.*, l. II, c. XLVII. — (2) *Nazar. Panegyr.* — (3) *Vit. Const.*, l. II. — (4) Legrand de Morlaix, *Saints de Bret.*, p. 389.

naissance, fit sentir son souffle contagieux jusque dans les Gaules. Nous voulons parler de l'arianisme, monstre que l'enfer enfanta, pour éprouver les forces de l'Église contre la violence et l'artifice réunis. L'hypocrisie en cacha d'abord la difformité sous le masque de la piété; la duplicité lui enseigna toutes ses fourberies, pour en dissimuler et cacher le poison; la violence l'arma enfin de toutes ses fureurs, pour l'imposer de force aux fidèles. Arius, prêtre d'Alexandrie, fut l'auteur de cette hérésie. Il osa attaquer la divinité de Jésus-Christ, triomphante de l'idolâtrie et attestée déjà par le sang de tant de martyrs; l'orgueil opiniâtre d'un seul homme, pour qui on eut d'abord trop de ménagements en considération de ses protecteurs, vint à bout de troubler tout le monde chrétien et d'en pervertir une partie. Cependant la naissance et les progrès de cette secte n'ayant aucune liaison avec l'histoire que nous écrivons, nous nous croyons dispensé de les rapporter. On remarquera seulement que, comme les erreurs de l'impie Arius étaient à peine connues dans la Gaule en 325, il n'y eut qu'un évêque gaulois qui assista au concile de Nicée, pour y rendre témoignage de la foi de cette Église touchant la divinité du Fils de Dieu. Il se nommait Nicaise. Et on croit qu'il était évêque de Dijon. Mais il est probable qu'il était évêque de Die ; cependant il pouvait être encore évêque de Langres et prendre le titre d'évêque de Dijon : car cette ville appartenait à ce diocèse, et les évêques de Langres y demeuraient souvent.

Le concile de Nicée, composé des plus saints et des plus savants évêques du monde chrétien, servit plus à confirmer les fidèles dans la foi qu'à convertir les sectaires. L'hérésie trouva des chicanes pour en éluder les décisions, et des calomnies pour noircir tant de saints confesseurs qui l'avaient condamnée. Elle osa même crier à l'injustice. Constantin méprisa d'abord ces clameurs, et, après le concile, il relégua dans les Gaules Eusèbe de Nicomédie et Théognis de Nicée, deux des plus accrédités et des plus opiniâtres hérétiques. Il est à croire qu'ils y répandirent les premières semences de l'er-

reur, dont on vit dans la suite éclore les malheureux fruits. L'exil des novateurs, quand on leur laisse la liberté de l'intrigue, ne sert souvent qu'à porter la contagion de l'erreur là où elle n'aurait pas pénétré.

La nouvelle secte, qui ne cherchait encore qu'à se cacher pour mieux se répandre, trouva bientôt une ressource contre l'autorité de l'Église, et même contre celle de l'empereur. Constantia, sœur de ce prince, se laissa gagner au parti : trompée par un air hypocrite de piété, elle crut catholiques ceux qui lui paraissaient gens de bien, et elle obtint de son frère qui l'aimait le rappel des évêques ariens. On vit alors que, quelque droites que fussent les vues de ce prince, il causa souvent de grands maux à l'Église lorsqu'il eut le malheur de livrer sa confiance à des sectaires habiles à se masquer pour mieux surprendre sa religion. Tel fut le piége dans lequel la bonté et la facilité de Constantin le firent tomber. Ce prince, après avoir délivré l'Église des tyrans, après avoir travaillé avec succès à la purger des hérétiques, se montra trop crédule à l'égard des calomnies des novateurs qui l'environnaient, et fit une plaie profonde à la foi qu'il protégeait, en bannissant S. Athanase, son plus zélé défenseur.

L'Église des Gaules eut la consolation de recevoir à Trèves cet illustre exilé. S. Maximin, qui était évêque de cette ville, et le jeune prince Constantin, fils de l'empereur, qui y tenait sa cour, n'omirent rien pour adoucir son exil. Maximin fut un de ces prélats qui, par leur zèle et leur courage, sont l'appui et la ressource de l'Église dans les temps de troubles. Il était natif du Poitou (1) ; mais la réputation de S. Agrèce, évêque de Trèves, l'attira auprès de lui. Il lui succéda même vers l'an 332, et par sa vigilance, son érudition et l'autorité que lui donnait ce siége important, il préserva les Gaules de la contagion de l'hérésie.

La foi des évêques des Gaules fut une consolation pour

(1) S. Maximin est né, à ce qu'on croit, à Sillé en Poitou; il est le patron de cette paroisse.

S. Athanase. Il retrouva en Occident la même estime et les mêmes respects qu'en Orient, sans y trouver d'envieux ni d'ennemis. Constantin, qui avait reconnu son innocence, songeait à le rappeler, mais il n'en eut pas le temps. Cet empereur mourut le 22 mai, le jour de la Pentecôte, l'an 337, dans la trente et unième année de son règne, et la soixante-cinquième de son âge : ce prince fut plus grand encore par le zèle qu'il eut pour faire régner Jésus-Christ, que par la gloire avec laquelle il régna lui-même. L'exil d'Athanase est à la vérité une tache (1) dans sa vie : mais elle n'a pas terni l'éclat de ses vertus et n'a pas empêché l'Église d'Orient de rendre à sa mémoire les honneurs qu'elle rend aux saints.

Constantin avait ordonné dans son testament que l'empire serait partagé entre ses trois fils, Constantin, Constance et Constant, et deux de ses neveux, Dalmace et Annibalien. Mais les testaments des princes ne sont pas toujours les plus fidèlement exécutés. On croit que les souverains ont assez commandé pendant leur vie ; aussi est-il très-rare que leur autorité leur survive. Les armées ne voulurent obéir qu'aux enfants du défunt empereur, qui partagèrent entre eux l'empire. Constantin, l'aîné des trois, eut la Gaule, l'Espagne et la Bretagne ; Constance eut tout l'Orient, et Constant l'Italie, l'Illyrie et l'Afrique.

Le jeune Constantin consacra à la religion les prémices de son règne : car le premier acte d'autorité qu'il fit, fut de renvoyer S. Athanase à son Église, avec une lettre adressée aux habitants d'Alexandrie, dans laquelle il faisait le plus bel éloge de ce saint docteur. Ce prince, sincèrement attaché à la foi de Nicée, aurait épargné bien des maux à l'Église des Gaules, s'il eût pu modérer son ambition et conserver la

(1) On reprocha aussi à Constantin d'avoir fait mourir son fils Crispe, et l'impératrice Fauste sa femme. Ce qui donna lieu au consul Ablavius de faire contre ce prince ces deux vers satyriques :

Saturni aurea secla quis requirat?
Sunt hæc gemmea, sed Neroniana. SIDON., l. V, *Ep.* VIII.

paix. Mais des frères, et surtout des princes, s'accordent rarement. Constantin se crut lésé dans le partage, et après avoir régné environ trois ans, il songea à envahir l'Italie. La peste, qui ravageait alors la Gaule, lui parut un voile propre à cacher son dessein (1). En entrant dans les États de son frère à la tête d'une puissante armée, il publia qu'il ne quittait les siens que pour se soustraire à la contagion. Mais, comme l'Italie n'était pas moins affligée de ce fléau que la Gaule, il ne trompa personne et tomba lui-même dans une embuscade près d'Aquilée, où il fut malheureusement tué, l'an 340, à l'âge de vingt-quatre ans.

Constant, devenu par cette mort le maître de tout l'Occident, ne fit sentir sa nouvelle domination à la Gaule que par les secours qu'il lui envoya. La guerre y avait succédé à la peste, et les Francs, profitant de l'absence du jeune Constantin, ravageaient ces belles provinces. Constant se mit en marche pour les combattre, et, afin d'intéresser le Ciel dans sa cause, il publia une loi, l'an 341, pour abolir les restes de l'idolâtrie et défendre de nouveau les sacrifices en l'honneur des dieux. Il défit en effet les Francs et les obligea à se retirer au delà du Rhin (2).

Ce prince se montrait digne d'être le fils du grand Constantin, autant par son zèle contre l'hérésie que par celui qu'il montrait contre l'idolâtrie. Les évêques eusébiens le craignirent jusque dans l'Orient, où ils avaient tout crédit à la cour, et ils n'omirent rien pour le gagner. Dans ce dessein, ils lui députèrent, après le concile d'Antioche, quatre des plus habiles d'entre eux : Narcisse de Néronias, Maris de Chalcédoine, Théodore d'Héraclée et Marc d'Aréthuse. Ces évêques, pour le surprendre, lui présentèrent une formule de foi captieuse. Mais S. Maximin de Trèves, dont les lumières égalaient le zèle, découvrit le piége à l'empereur. L'artifice, rendu inutile, ne servit qu'à confirmer Constant dans la foi de Nicée et qu'à

(1) Zonar., p. 4. — (2) Hiero. in *Chron.*

le mieux convaincre de l'innocence d'Athanase. Ce saint évêque avait été de nouveau chassé de son siége avec quelques autres prélats catholiques. Il fut obligé de repasser en Occident; et s'il eut la douleur de voir germer les premières semences de l'erreur dans les Gaules, il eut au moins la consolation d'y être le témoin du zèle des évêques pour arracher cette ivraie du champ du père de famille.

Euphratas, évêque de Cologne, s'était, dit-on, laissé séduire par l'hérésie d'Arius, ou plutôt par celle de Photin. Il soutint ses erreurs en présence de Jessé de Spire, de Martin de Mayence et de S. Athanase lui-même. Il fut alors condamné par cinq évêques : si S. Amand, premier évêque de Strasbourg, ne fut pas un de ces cinq évêques, il ratifia du moins la sentence. Mais Euphratas eut honte de se rétracter : et c'est ce qui retient souvent dans l'erreur ceux mêmes qui ont reconnu la vérité. Le peuple et le clergé de Cologne, aussi bien que plusieurs villes de la seconde Germanie, écrivirent aux évêques des Gaules pour exciter leur zèle contre ce prélat.

S. Maximin de Trèves, qui combattait avec courage les ennemis étrangers, n'eut garde de demeurer spectateur oisif de ce scandale. Il convoqua un concile à Cologne, le 12 mai, après le consulat d'Amant et d'Albin, c'est-à-dire l'an 346; il s'y trouva quatorze évêques avec les députés de dix autres évêques qui ne purent s'y rendre. On ouvrit le concile par la lecture de la lettre du peuple de Cologne et des autres villes de la seconde Germanie. Après quoi S. Maximin opina le premier et conclut par la déposition d'Euphratas. Il fut suivi des autres évêques, qui, en disant leur avis en termes différents, conclurent tous par la déposition de l'accusé, convaincu d'avoir attaqué la divinité de Jésus-Christ et soutenu, comme Photin, qu'il n'était qu'un homme. Quelques-uns voulurent même le priver de la communion laïque (1).

(1) *Conc. Agrippin.* apud Labb., t. II, p. 615; et *Conc. Gall.*, t. I.

Les évêques qui sont marqués comme ayant assisté à ce concile sont : S. Maximin de Trèves, Valentin d'Arles, S. Donatien de Chalon-sur-Saône, Séverin de Sens, Optatien de Troyes, Jessé de Spire, Victor de (1) Worms, Valérien d'Auxerre, S. Simplice d'Autun, S. Amand, reconnu pour premier évêque de Strasbourg, Justinien de Bâle, Euloge d'Amiens, S. Servais de Tongres et Dyscole de Reims. Ceux qui envoyèrent des députés, sont : S. Martin de Mayence, Victor de Metz, Didier de Langres, Pancaire de Besançon, Saintin de Verdun, Victorin de Paris, supérieur des Nerviens c'est-à-dire de Tournai, Mercure de Soissons, Diopète d'Orléans, qui écrivit son suffrage dans une lettre, et Eusèbe de Rouen.

Il est probable que l'évêque condamné rétracta ses erreurs, et qu'il fut rétabli dans sa dignité : car nous voyons l'année suivante, au concile de Sardique, un évêque de Cologne nommé Euphratas, zélé défenseur du dogme catholique. C'est le même que celui dont nous venons de parler, à moins qu'on ne lui ait donné un successeur du même nom.

Constant, qui voulait apaiser les troubles et faire rétablir S. Athanase sur son siége, ayant pressé Constance d'assembler un concile œcuménique, on en convoqua un à Sardique, l'an 347. Constant eut soin qu'il s'y trouvât un grand nombre d'évêques des Gaules et de ses autres États. S. Athanase nomme trente-quatre évêques des Gaules qui assistèrent à ce concile, ou qui, n'ayant pu s'y trouver, souscrivirent les actes que le concile leur avait envoyés. Le premier est Maximien. Il y a lieu de croire que c'est S. Maximin de Trèves, les Grecs confondant souvent ces noms. Les plus considérables des autres sont : Vérissime de Lyon, Valentin d'Arles, Servais de Tongres, Euloge d'Amiens, Victorin de Paris, Séverin de Sens (2).

Le concile de Sardique avait rétabli S. Athanase et les autres

(1) Le P. Pagi, à l'année 451, parlant de ce concile, confond Victor de Worms avec Victor de Metz : *Cum Victore*, dit-il, *Vangionum seu Metensium episcopo*, comme si c'était la même ville ; mais il compte deux Servais évêques de Tongres.

(2) *Athan. Apol.*, t. I *Concil.* Hard., p. 670.

évêques catholiques déposés par les Eusébiens. Mais on ne pouvait exécuter ce jugement sans le consentement de Constance, maître de l'Orient. Les Pères de Sardique eurent recours à Constant, et l'intéressèrent sans peine dans la cause de la vérité et de l'innocence. Ce prince, aussi zélé défenseur de la foi que Constance l'était de l'hérésie, écrivit à son frère; mais voyant qu'il ne répondait qu'en paroles et qu'il différait d'en venir à l'exécution, il traita l'affaire avec plus de hauteur. Il lui envoya en 348, de sa part et de celle du concile de Sardique, deux évêques qui y avaient assisté, Vincent de Capoue et Euphratas de Cologne (1). Il joignit à ces évêques un officier de ses armées nommé Salien, respectable par sa vertu, et il les chargea d'une lettre pour Constance, par laquelle il lui déclarait que s'il ne rétablissait pas Athanase et les autres évêques catholiques, il irait lui-même les rétablir à la tête de son armée. Les députés se rendirent auprès de l'empereur Constance à Antioche pour la fête de Pâques, qui cette année tombait le 3 avril.

Le bruit de cette députation alarma les ariens, et surtout Étienne, évêque d'Antioche. C'était un des plus artificieux hérétiques, et un des plus méchants hommes de son siècle, qualités presque inséparables. Il avait été déposé au concile de Sardique: mais c'était un mérite auprès de ses partisans, et une raison de le soutenir dans son siége. Il craignit cependant que l'empereur, à la sollicitation des évêques députés, ne se résolût à faire mettre en exécution le jugement du concile de Sardique. Il crut qu'un moyen sûr de discréditer ces envoyés dans l'esprit de Constance, serait de les déshonorer; et pour y réussir, il eut recours à un stratagème infâme, que le démon de l'hérésie pouvait seul inspirer à un évêque.

Il y avait à Antioche un jeune libertin nommé Onagre (2),

(1) S. Athanase ne nomme pas Euphratas dans la liste des évêques du concile de Sardique; mais Théodoret dit qu'il y assista. — Theodoret. *Hist. eccl.*, l. II, c. VIII. — (2) Ce mot signifie *âne sauvage*: ce qui convient bien aux mœurs de ce jeune débauché.

qui parut à Étienne bien propre à exécuter le dessein qu'il avait conçu, pour couvrir de confusion les deux évêques occidentaux. Onagre s'y prêta avec une joie maligne (1). Ayant donc, suivant le projet, fait marché avec une courtisane, comme pour de jeunes étrangers arrivés récemment, il fit cacher une quinzaine de ses compagnons de débauche, pour être témoins de ce qui arriverait. Il alla prendre la courtisane à l'heure marquée, au commencement de la nuit, la conduisit au logis des deux évêques, dont il avait gagné le portier; et, lui ayant montré une chambre où couchait l'un des prélats, il l'y introduisit. C'était la chambre d'Euphratas, le plus âgé des deux. L'évêque entendant du bruit, demanda qui était là: la courtisane répondit d'un ton flatteur. Euphratas, reconnaissant la voix d'une femme, crut que c'était quelque illusion du démon, et se recommanda à Jésus-Christ. La courtisane, surprise d'un langage qu'elle n'avait pas coutume d'entendre, et apercevant un vieillard vénérable qui avait l'apparence d'un évêque, au lieu du jeune homme dont on lui avait parlé, jeta un grand cri et se plaignit qu'on l'avait jouée. Vincent de Capoue, qui couchait dans la chambre voisine, et les domestiques, s'éveillant au bruit, se levèrent à la hâte. Alors Onagre et ses compagnons, qui étaient entrés dans la cour de la maison, se mirent à crier contre les deux évêques comme s'ils avaient été surpris avec des femmes débauchées pendant les fêtes de Pâques. On fit fermer la porte: Onagre se sauva; mais sept de ses compagnons et la courtisane demeurèrent enfermés (2).

Toute la ville fut bientôt remplie du bruit de cette aventure, qui faisait triompher les ariens. Mais le lendemain, dès le matin, le général Salien et les deux évêques occidentaux allèrent au palais de l'empereur demander justice d'une si noire et si artificieuse imposture. L'empereur ne put refuser qu'on examinât juridiquement l'affaire. On interrogea la courtisane et Onagre, lequel confessa n'avoir rien fait que par les ordres de

(1) Theod. *Hist.*, l. II, c. IX, et Athan. *ad Solit.* — (2) Athan. *Ep. ad Solitar.* — Theod.

son évêque. Un attentat si indigne, qui couvrit de confusion le parti arien, détermina l'empereur à chasser Étienne de son siége et à rétablir quelque temps après Athanase et les autres évêques catholiques. Nous ne savons plus rien en ce qui concerne Euphratas. S'il est le même que celui qui fut condamné au concile de Cologne, il dut être bien confirmé par cette imposture dans la haine d'un parti auquel il avait eu le malheur, quelques années auparavant, de se laisser gagner.

S. Maximin de Trèves mourut peu de temps après le concile de Sardique, en Poitou, où il était allé visiter sa famille. On croit qu'il était frère de S. Maixent (1), alors évêque de Poitiers. Il avait mérité par la fermeté de son zèle d'être excommunié par les eusébiens du faux concile de Sardique, avec le pape Jules et le grand Osius de Cordoue. « Nous excommunions aussi, disent ces évêques, Maximin de Trèves, parce qu'il n'a pas voulu recevoir nos frères les évêques que nous avions envoyés dans les Gaules, et parce qu'il a communiqué le premier avec Paul de Constantinople (2). » C'est le plus bel éloge qu'on puisse faire de la foi de ce saint évêque. Son corps fut rapporté à Trèves. On éleva dans cette ville un monastère qui porta son nom et qui devint célèbre. On donne pour disciples à S. Maximin trois saints prêtres, S. Quiriace, S. Castor et S. Lupence : le premier est honoré le 6 mars; le second, le 13 février; le troisième, le 29 mai. S. Paulin fut le successeur de S. Maximin, et l'héritier de son zèle contre l'arianisme. Il eut bientôt occasion de le faire éclater dans la persécution qui s'éleva contre les catholiques, après la révolution dont nous allons parler.

Constant, qui gouvernait l'empire d'Occident, aurait eu toutes les qualités qui peuvent faire aimer un prince, s'il avait su mieux choisir les ministres qu'il honorait de sa confiance. Ceux à qui il fit part du gouvernement rendirent le peuple

(1) Loup, abbé de Ferrières, a composé la vie de S. Maximin : mais il y a inséré des fables, quoiqu'il déclame contre ceux qui en mettent dans les Vies des saints. — (2) Apud Hilar. in *Frag.* et *Concil.* Labb., t. II, p. 709.

malheureux et le prince odieux. Magnence, de concert avec Marcellin et les principaux officiers de l'armée, fomenta le mécontentement et trama une conspiration pour usurper l'empire. Il la fit éclater dans une débauche de table, lorsque la raison un peu troublée craint moins les dangers d'une démarche si hardie. Marcellin donna donc un grand festin aux conjurés dans la ville d'Autun, comme pour célébrer la naissance de son fils. Magnence étant sorti sur la fin du repas, sous quelque prétexte, rentra revêtu de la pourpre et des autres ornements impériaux. Il fut à l'instant salué empereur par tous les conviés, le 28 janvier, l'an 350.

Constant ayant appris cette révolte et la défection de la meilleure partie de ses troupes, s'enfuit vers l'Espagne; mais il fut pris et tué à Elne dans les Pyrénées, à l'âge de trente ans et après en avoir régné treize. S. Athanase, qui perdait en lui son plus zélé protecteur, fit un bel éloge des qualités de cet empereur. Il loua surtout son zèle pour la foi et ses libéralités envers les églises, et il semble regarder sa mort comme un martyre (1). D'autres auteurs postérieurs n'en donnent pas une idée aussi avantageuse. Ils nous le représentent au contraire comme un prince livré aux plus infâmes débauches, ils l'accusent de s'être poignardé pour ne pas tomber entre les mains de ses ennemis; mais il vaut mieux s'en rapporter au jugement de S. Athanase.

La mort de Constant rendit en peu de temps Magnence maître des Gaules, de l'Italie et de la Sicile. Ce prince était barbare d'origine et faisait profession de christianisme. Ses mœurs ne démentaient pas sa naissance; mais elles ne faisaient guère honneur à sa foi. La foi d'un usurpateur, il est vrai, est souvent fort équivoque, et il en sacrifie sans peine les intérêts à l'idole de sa fortune. Magnence, pour s'attacher les païens aux dépens de la religion, leur permit les sacrifices nocturnes, et consulta les enchanteurs et les devins (2); c'est ainsi qu'une

(1) Athan. *Apol. ad Constant.* — (2) *Cod Theod.*, l. V, *de Paganis.* — Athan. *Ibid.*, p. 299.

ambition démesurée a bientôt éteint les lumières de la foi, qui la condamne.

Constance était occupé à faire la guerre aux Perses, lorsqu'il reçut la nouvelle de cette révolution. Il se prépara à marcher contre le tyran, qui lui députa S. Servais de Tongres, un autre évêque nommé Maxime, et deux seigneurs laïques (1). Cet empereur ne put alors se résoudre à traiter avec le meurtrier de son frère, et il se mit en marche pour aller le combattre. Magnence s'avança au-devant de lui jusque dans la Pannonie avec une nombreuse armée. Constance n'était pas brave ; il lui offrit d'abandonner tous les pays d'au delà des Alpes. Mais les premières prospérités aveuglent ceux qui ne les méritent pas: Magnence, qui se tenait sûr de la victoire, rejeta ces propositions avec hauteur et livra la bataille auprès de Murse, le 28 septembre, l'an 351.

Constance n'osa pas se mettre à la tête de ses troupes, et se tint pendant l'action dans une église consacrée à des martyrs, gardant près de lui, pour le consoler, l'évêque de cette ville. C'était un des chefs du parti arien, un homme artificieux, fourbe et hypocrite, enfin, c'était Valens de Murse (2). Ce prélat donna ordre à ses gens de l'avertir le premier du succès de la bataille, afin que si elle était gagnée, il pût apprendre cette heureuse nouvelle à l'empereur, ou pourvoir à sa propre sûreté si elle était perdue. Ses ordres furent suivis. Étant sorti de l'église, il apprit que les ennemis commençaient à fuir, et revint annoncer à l'empereur le gain de la bataille. Le prince demandant qu'on fît entrer celui qui avait apporté cette bonne nouvelle, l'hypocrite Valens répondit, avec un air de modestie, que c'était un ange qui était venu la lui apprendre : imposture qui fit croire à Constance qu'il devait le gain de la bataille aux mérites et aux prières de cet évêque. Quand une fois on s'est laissé gagner à l'erreur, on est bien crédule sur les vertus prétendues de ses partisans.

(1) Athan. in *Apol. ad Constantium.* — (2) Sever. Sulpit. *Hist.*, l. II.

Magnence, après sa défaite, se retira en Italie ; mais, ne s'y croyant pas en sûreté, il repassa dans les Gaules, où il exerça de grandes cruautés, comme pour se venger sur les peuples de sa mauvaise fortune. Il députa de nouveau à Constance des évêques (1) pour implorer sa clémence : ils ne furent pas mieux écoutés que les premiers. Alors il tenta un dernier effort pour se défendre. Mais après avoir perdu, l'an 353, une nouvelle bataille dans les Alpes cottiennes, entre Die et Gap, il se sauva à Lyon ; et, se voyant gardé par ses propres soldats qui voulaient le livrer à son ennemi, il entra dans un si furieux désespoir qu'il tua de sa main sa mère et son frère Didier, avec ceux de ses amis qui se trouvèrent près de lui, et se frappa lui-même du même poignard tout dégouttant de leur sang. Décentius, son autre frère, qu'il avait fait césar, s'étrangla à Sens, où il apprit ces scènes tragiques, dénoûment ordinaire des intrigues que l'ambition et la révolte ont concertées. Admirons cependant et adorons avec respect les conseils insondables de la divine Providence. Magnence méritait d'être vaincu : mais Constance, le protecteur de l'arianisme méritait-il de vaincre ? Il semble que Jésus-Christ ne l'ait permis, qu'afin que le triomphe de sa divinité, attaquée par un ennemi si puissant, en fût plus glorieux.

En effet, Constance devenu maître de tout l'empire romain par la mort du tyran, consacra à l'hérésie arienne les premiers fruits d'une victoire dont il croyait être redevable aux prières d'un évèque de cette secte. A peine fut-il entré dans les Gaules, avec Ursace de Singidon (2) et Valens de Murse, ces deux soutiens de l'hérésie dans l'Occident, qu'il publia un édit pour obliger tous les évêques de ces provinces à souscrire à la condamnation d'Athanase, sous peine d'exil. Il convoqua à ce sujet un concile à Arles, l'an 353, auquel présida Saturnin, évêque de cette ville (3). C'était un prélat entreprenant et ambi-

(1) Zonaras. — (2) C'est aujourd'hui Segedin dans la Basse-Hongrie.
(3) Ap. Labb., t. II, p. 770.

tieux, qui sacrifiait sa religion à sa fortune; et qui, après avoir déguisé ses sentiments sous un empereur catholique, devint un arien furieux dès qu'il vit sur le trône de la Gaule un prince hérétique.

Ursace, Valens et les autres chefs du parti ne manquèrent pas de se rendre à ce concile, où la présence d'un empereur victorieux qui les protégeait, leur inspira une nouvelle audace. On ne connaît pas le nombre des évêques catholiques qui s'y trouvèrent; mais ils avaient à leur tête Paulin de Trèves, dont le zèle suffisait pour les soutenir. On leur proposa d'abord de souscrire à la condamnation d'Athanase : car on croyait ne pouvoir détruire la foi de Nicée qu'en perdant son plus zélé défenseur (1). Les catholiques répondirent qu'il fallait avant toutes choses régler ce qui concernait la foi. Ursace et Valens se récrièrent contre cette proposition. Alors Vincent de Capoue, que le pape Libère avait envoyé à Arles, pour demander qu'on assemblât un concile à Aquilée, crut embarrasser les ariens, en promettant de condamner Athanase, si ceux qui le proposaient voulaient anathématiser Arius (2). Mais les prélats ariens avaient levé le masque : ils répondirent qu'il s'agissait de la condamnation d'Athanase, et non de celle d'Arius; et comme l'empereur espérait tout gagner en gagnant le légat du pape, il fit à Vincent de si terribles menaces, qu'il céda enfin et eut la faiblesse de signer la condamnation du saint docteur. Il se releva bientôt de cette chute.

S. Paulin soutint mieux la vérité et l'innocence. Constance tâcha d'abord de le gagner par ses bonnes grâces : mais le saint demeura toujours inflexible; et lorsqu'on lui présenta à souscrire la condamnation d'Athanase, il déclara qu'il consentait à la condamnation de Photin de Syrmium et de Marcel d'Ancyre, mais qu'il ne pouvait consentir à celle du saint patriarche d'Alexandrie. Les évêques ariens ne répondirent à ses

(1) Sev. Sulp. *Hist.*, l. II. — (2) *Ep. Lib. ad Const.* t. II *Concil.*, p. 746, et *ad Osium*, p. 744.

raisons que par un ordre de l'empereur, qui l'exilait aux extrémités de l'empire, parmi les montanistes de Phrygie, et dans des pays où à peine le nom de Jésus-Christ était connu. Paulin obéit, avec moins de regret de quitter sa patrie que de la voir livrée à la fureur des hérétiques. Pour augmenter ses souffrances sur cette terre barbare, on le fatigua par de continuels voyages, en changeant souvent le lieu de son exil. Il y mourut cinq ans après, l'an 358, et son corps fut dans la suite rapporté à Trèves par les soins de S. Félix, un de ses successeurs (1).

Après ce concile, les ariens ne gardèrent plus de mesure, et la persécution devint universelle dans les Gaules. Mais Dieu, qui ne laisse pas son Église sans défenseurs, y avait suscité un évêque capable de s'opposer aux artifices et à la violence d'une hérésie protégée par un puissant empereur. C'est le grand Hilaire de Poitiers, la gloire de l'Église des Gaules et l'Athanase de l'Occident. Il était né à Poitiers, d'une des premières familles de la ville, et il étudia pendant sa jeunesse les lettres humaines avec un succès qui répondit à la beauté de son génie (2). Il fit surtout de grands progrès dans l'éloquence, étude dans laquelle il se proposa Quintilien pour modèle (3). Dieu, qui le destinait à la défense de son Église, voulut qu'il se rendît habile dans l'art de persuader : mais Hilaire était bien éloigné d'entrevoir sa destinée. Il paraît même, par la manière dont il parle de lui, qu'il avait été élevé dans les ténèbres du paganisme. La droiture de son cœur et la pénétration de son esprit lui firent bientôt reconnaître les fables de la théologie païenne. Il faut l'entendre rapporter lui-même les motifs de sa conversion.

« Comme je cherchais, dit-il (4), en quoi consiste le bonheur de l'homme, je jugeai que ce ne pouvait être dans les deux choses que les hommes estiment communément le plus, le repos et l'opulence, parce que ce bonheur peut nous être

(1) Sever. Sulpit. *Hist.*, l. II. – Hilar. *contra Constant.* n. II. — (2) Fortunat. *Vita Hilar.* — (3) Hieron. *Ep.* LXXXIII, *ad Magnum.* — (4) *De Trin.*, l. I, n. 1, 3, 5.

commun avec les bêtes. » Il réfute ensuite quelques autres opinions sur la béatitude de l'homme, et après avoir dit qu'il a reconnu que l'homme n'a pas été créé par un Dieu immortel précisément pour mourir, il ajoute : « Mon esprit conçut donc une vive ardeur de connaître ce Dieu à qui il se devait tout entier, et en la bonté duquel il pût, comme dans un port assuré, se reposer au milieu des tempêtes de cette vie. Car il y avait diverses opinions sur la divinité : les uns introduisant de nombreuses familles de dieux et admettant la diversité des sexes dans la divinité; les autres reconnaissant des dieux supérieurs ou plus grands, et des dieux inférieurs ou plus petits... Je fus aisément convaincu que la diversité des sexes ne convenait nullement à une nature toute-puissante et incorruptible ; que tout ce qui est divin, est éternel, et qu'il ne peut y avoir qu'un Dieu.... Plein de ces pensées, je tombai sur les livres de la religion des Hébreux , auxquels la tradition donne pour auteurs Moïse et les prophètes , et j'y lus avec admiration ces paroles si propres à nous donner l'idée de l'incompréhensibilité de Dieu : *Je suis celui qui suis ; celui qui est, m'a envoyé vers vous;*... et cet autre endroit : *Il tient le ciel dans sa main, et il y renferme la terre* (1). » Hilaire ajoute que la lecture des évangiles , et surtout le commencement de celui de S. Jean, acheva de lui donner la connaissance de Dieu et de son Fils, qu'il embrassa avec joie la doctrine de ce mystère et qu'il fut appelé par la foi à une nouvelle naissance.

Hilaire, ainsi détrompé des erreurs du monde, le fut bientôt de ses vanités (2) ; il trouvait dans les saintes Écritures une manne cachée, qui lui fit perdre le goût des études profanes et des délices du siècle. Il donnait à cette lecture tout le temps qu'il pouvait dérober aux soins de sa famille : car il était engagé dans le mariage et avait une fille nommée Abra. Mais dans cet état, l'intégrité de ses mœurs répondit toujours à celle de sa croyance. Sa foi était son plus précieux trésor : il la

(1) Exod. III, 14. — Isai. XL, 12. — (2) *De Trin.*, lib. I, n. 12.

conservait avec tant de vigilance qu'il évitait tout commerce avec les hérétiques. Non-seulement il ne les recevait pas à sa table ; mais il ne croyait pas même qu'il lui fût permis de les saluer, lorsqu'il les rencontrait. Il n'était encore que laïque qu'il faisait déjà l'office de pasteur, en exhortant les uns à la vertu et en prêchant aux autres la foi du mystère de la Trinité (1). Le zèle convient à tous les états,surtout dans les temps de séduction.

Après la mort de S. Maixent, évêque de Poitiers (2), les vertus et les talents d'Hilaire ne permirent pas au clergé et au peuple de cette ville de délibérer sur le choix du successeur. Son mérite réunit toutes les voix, et il fut élu évêque d'un consentement unanime vers l'an 353. Il parut bientôt que la Providence l'avait élevé à cette dignité pour l'opposer, comme un mur d'airain, à tous les efforts de l'hérésie. Son zèle était vif, mais sage ; plein de charité, mais ferme et intrépide; facile à se prêter aux voies légitimes de conciliation, mais inflexible en tout ce qui intéressait la vérité. Il fit sans doute des démarches hardies, mais elles étaient mesurées et nécessaires. Il ne faut souvent qu'un évêque de ce caractère à la tête de l'épiscopat, pour le rendre formidable à l'erreur.

Au milieu de la persécution dont nous venons de parler, Constance sembla donner quelque consolation à l'Église, par deux lois qu'il publia en sa faveur. Par la première, il défendit les sacrifices nocturnes que le tyran Magnence avait autorisés (3). Par la seconde, il exempta les clercs, leurs femmes et leurs enfants de toute charge publique et du payement des droits qu'on tirait des marchandises. « Car, dit l'empereur, ce qu'ils amassent par leur épargne et par leur négoce doit être employé au soulagement des pauvres (4). » On voit ici

(1) Fortunati *Vit. Hilar.*, l. I, n. 3.

(2) Les frères de Sainte-Marthe placent S. Maixent le cinquième évêque après S. Hilaire, c'est-à-dire qu'ils le mettent presque un siècle après S. Maximin de Trèves, dont ils disent cependant qu'il était frère. On ne sait rien de bien certain sur les premiers évêques de Poitiers. Les plus célèbres parmi ceux qui ont précédé S. Hilaire, furent S. Agon et S. Justin.

(3) *C. Theod.*, l. XVI, titul. *de Paganis*, leg. 5. — (4) *C. Theod.*, l. XVII, leg. 14.

que le négoce était permis aux clercs : apparemment que ce n'était qu'à ceux des ordres inférieurs; encore suppose-t-on que leur gain était employé à soulager les pauvres.

On sut peu de gré à l'empereur de ce qu'il faisait pour enrichir les ministres de l'Église, tandis qu'il s'efforçait de leur enlever le trésor de la foi. Le mal croissait tous les jours. Ce prince ouvrit pour l'Église une nouvelle source d'épreuves, en convoquant le concile de Milan et en exilant les plus saints évêques, qui eurent le courage de résister à ses violences. Ces généreux défenseurs de la foi lui ayant représenté qu'ils ne pouvaient pas condamner Athanase à l'encontre des canons, il répondit : *Que ma volonté vous tienne lieu de canons.... Obéissez, ou allez en exil* (1). Les évêques, frémissant d'entendre ce langage de la bouche d'un prince chrétien, levèrent les mains au ciel, et lui firent observer que l'empire n'était pas à lui, mais à Dieu qui le lui avait confié ; qu'il devait craindre ses terribles jugements, et ne pas confondre le gouvernement de l'Église avec celui de l'État. Cette réponse, si digne de la fermeté épiscopale, mit Constance dans une telle fureur, qu'il tira l'épée et donna ordre qu'on menât au supplice quelques-uns de ces évêques. Ensuite, changeant d'avis, il se contenta de les exiler (2). Il n'y eut guère que ces confesseurs, parmi les prélats de ce concile, qui ne consentirent pas à la condamnation d'Athanase.

Les mêmes violences passèrent bientôt de l'Italie dans la Gaule. On envoya aux magistrats de toutes les villes l'ordre de faire souscrire les évêques. Ceux qui portaient ces ordres étaient accompagnés des clercs de Valens et de ceux d'Ursace, qui déféraient à l'empereur les magistrats négligents à les faire exécuter. Ainsi, par un renversement qui ne pouvait être que l'ouvrage de l'erreur, les laïques devenaient les juges de la foi. On obligeait les évêques à comparaître devant les tribunaux profanes, pour y rendre compte de leur créance;

(1) Athan. *Hist. Arianor. ad Monachos*, nov. edit. p. 363. — (2) Athan. *Ibid.*

et là, on leur disait : *Souscrivez, ou quittez vos églises : car l'empereur l'a ordonné.* Sur la résistance des évêques, on les dépouillait de leurs biens et on les emprisonnait. On maltraitait les laïques qui prenaient leur défense; et, comme on perd en quelque sorte toute pudeur en perdant la foi, on ne rougissait pas de dépouiller et de frapper publiquement de verges les femmes chrétiennes qui demeuraient attachées à la foi de Nicée. Saturnin d'Arles, un des plus fourbes, et des plus méchants hommes de son parti, était le principal auteur de ces violences (1). Non-seulement il était hérétique, mais il s'était rendu coupable de plusieurs crimes ; il suffisait alors de faire profession de la nouvelle secte pour trouver grâce devant les juges et souvent même pour jouir d'une réputation de sainteté. Voilà jusqu'où peut aller le fanatisme de l'erreur.

S. Hilaire n'oublia rien pour soutenir, dans ces temps orageux, la constance des évêques des Gaules, et pour réveiller le zèle de ceux qui croyaient pouvoir garder le silence, quand la religion était en si grand danger. Ce saint évêque et les autres de la Gaule, qui pour la plupart étaient demeurés fidèles, ne craignirent pas de faire un acte d'éclat, qu'ils jugèrent nécessaire. Ils eurent le courage de publier tous ensemble un décret par lequel ils déclarèrent Saturnin, Ursace et Valens excommuniés. Voici dans quels termes S. Hilaire parle de cet acte. « Prévoyant longtemps auparavant l'extrême péril de la foi après l'exil de Paulin, d'Eusèbe, de Lucifer et de Denis (2), je me séparai avec les évêques des Gaules de la communion de Saturnin, d'Ursace et de Valens, laissant à leurs affiliés la liberté de revenir à résipiscence, afin de montrer par là notre amour pour la paix, tout en retranchant cependant du corps les principaux membres dont la corruption pouvait l'infecter; pourvu néanmoins que cette indulgence fût approuvée par le jugement des bienheureux confesseurs de Jésus-Christ. » S. Hilaire savait à quoi l'exposait cette démarche contre les

(1) Sev. Sulp., l. II. — (2) *Lib. in Constant.* — Paulin était évêque de Trèves, Eusèbe de Verceil, Lucifer de Cagliari, et Denis de Milan.

chefs du parti : mais il est des circonstances où c'est montrer de la lâcheté que de chercher à paraître prudent.

Ce saint évêque, dont le zèle animé par le courage était réglé par la sagesse, osa porter jusqu'au trône de l'empereur les plaintes des catholiques, et faire entendre à ce prince persécuteur, la voix de la vérité qu'il s'efforçait d'étouffer. Les barbares avaient passé le Rhin cette même année 355, pour faire des excursions dans les Gaules. Sylvain, qui avait été envoyé pour les réprimer, ayant pris la pourpre à Cologne, on tâcha de rendre suspecte à Constance la fidélité des Gaulois attachés à la foi de Nicée. Ce fut d'autant plus facile, que Constance savait déjà que les catholiques n'avaient pas sujet d'aimer son gouvernement. Hilaire saisit cette occasion pour lui adresser une remontrance aussi ferme que respectueuse contre les entreprises des juges laïques. Il la présenta au nom de tous les évêques de l'Eglise des Gaules, auxquels sans doute il la fit signer.

« Seigneur, très-heureux empereur, lui dit-il (1), votre bonté naturelle nous fait espérer que nous obtiendrons ce que nous prenons la liberté de vous demander. Nous vous conjurons, non-seulement par nos paroles, mais avec larmes, de faire cesser les outrages intolérables que l'on fait aux Eglises catholiques, et, ce qui est plus indigne encore, les cruelles persécutions qu'elles ont à souffrir de la part même de nos frères. Que votre clémence ordonne que les juges et les gouverneurs des provinces, qui ne sont chargés que des affaires publiques, n'aient plus la présomption ni la témérité de juger des causes ecclésiastiques, ni d'employer les menaces, les tourments et la terreur pour vaincre le courage qu'inspire l'innocence.... Il convient à votre clémence d'entendre la voix de ceux qui s'écrient : Je suis catholique, je ne ne veux point être hérétique ; je suis chrétien et non pas arien, et j'aime mieux perdre la vie que d'altérer la pureté de ma foi, pour obéir à la puissance d'un

(1) *Hilarii Libell. ad Constant.* — Baron. an. 355, n. 72.

homme sans autorité dans l'Eglise..... N'est-il pas juste que ceux qui craignent le Seigneur et ses jugements, puissent s'attacher aux évêques qui conservent la charité et qui désirent une paix sincère? La vérité et l'erreur ne peuvent pas plus s'allier ensemble que la lumière et les ténèbres. Grand prince, si ces raisons, ainsi que nous l'espérons, intéressent votre bonté en notre faveur, défendez aux magistrats d'accorder, comme ils le font, leur faveur et leur protection à de pernicieux hérétiques. »

S. Hilaire cherche ensuite à dissiper les soupçons qu'on avait jetés dans l'esprit de Constance. « Que la malignité et l'envie se taisent, dit-il : il n'y a aucune apparence, je ne dis pas de sédition, mais même de murmure. Tout est tranquille, tout est dans le respect. » Il ajoute : « Nous vous conjurons aussi de renvoyer à leurs Eglises les dignes évêques qui sont retenus en exil dans des lieux déserts, afin que la joie et la liberté nous soient rendues avec eux. » Il emploie les plus vives couleurs pour peindre à Constance les rigueurs de la persécution qu'il avait ordonnée. « Si l'on exerçait, dit-il, ces violences en faveur de la vraie foi, l'humanité des évêques s'y opposerait, et dirait : Dieu n'a pas besoin d'une obéissance forcée, il ne veut pas une confession de foi violemment arrachée (1). Mais que prétend-on aujourd'hui? On met en œuvre les fers et les supplices pour forcer, dit-on, les prélats à craindre Dieu. Les cachots sont pleins d'évêques, et le peuple est contraint de garder ces confesseurs enchaînés. On dépouille les vierges pour les appliquer à la torture, et ces corps consacrés à Dieu sont exposés publiquement aux yeux impudiques des profanes, pour leur servir de spectacle. C'est ainsi qu'on voudrait contraindre tout le monde, non à être chrétien, mais à être arien. On entraîne l'empereur lui-même dans l'erreur.... On demande que les prétendus coupables soient appliqués à la question, on implore l'autorité des tribunaux et celle du prince.... Et toutes ces

(1) En effet les évêques n'ont jamais employé la violence contre les ariens.

violences qui n'ont pu encore pervertir le peuple, ne font pas rougir ceux qui les emploient. »

Tels sont les traits sous lesquels S. Hilaire peint les maux qu'il avait sous les yeux. Nous n'avons pas la fin de cette remontrance, si digne de la vigueur épiscopale. On ne sait pas quelle en fut l'impression sur l'esprit de Constance. Mais on peut croire qu'elle engagea ce prince à porter, la même année, une loi par laquelle il ordonnait que les causes des évêques ne seraient jugées que par des évêques (1). Cependant il est certain qu'elle n'adoucit pas son caractère ; car S. Hilaire éprouva bientôt lui-même la rigueur de la persécution, dont il avait eu le courage de se plaindre à celui qui en était l'auteur.

Saturnin d'Arles, surtout, ne pouvait lui pardonner de l'avoir démasqué, en se séparant solennellement de sa communion. Il se concerta avec Valens et Ursace sur les moyens de s'en venger, et il fit assembler l'année suivante, 356, un concile à Béziers, qu'il présida lui-même, selon toute apparence ; il est probable que Paterne de Périgueux, qui était aussi arien, ne manqua pas de s'y trouver, pour fortifier le parti. S. Hilaire, qu'on voulait perdre, y fut cité, et il s'y rendit accompagné de plusieurs évêques de la Gaule. Il n'espérait pas y faire triompher la vérité ; mais il voulait lui rendre un glorieux témoignage, et il s'attendait à l'honneur de souffrir pour elle (2). Il offrit d'abord de dévoiler l'erreur en plein concile, d'en faire connaître les partisans, et de prouver par témoins leur hérésie. La faction, qui connaissait l'érudition et l'éloquence du saint docteur, craignit de se voir publiquement confondue. On ne lui répondit que par des accusations contre sa personne, telles que l'hérésie en a toujours à sa disposition contre ceux qui la combattent. Son zèle et sa foi étaient tout son crime. Mais on chercha d'autres prétextes ; et l'esprit d'erreur, fonds inépuisable de calomnies, en trouva sans peine.

(1) *Cod. Th., de Episc. et Cl.* leg. 12.
(2) *Lib. in Constant*, n. 2, et *Lib. de Synodis*, n. 2. — Baron. an. 356, n. 105, 111.

Saturnin d'Arles écrivit aussitôt à Constance une relation artificieuse de ce qui s'était passé dans le concile contre Hilaire. Cet empereur avait envoyé dans les Gaules sur la fin de l'année précédente, avec la qualité de césar, le prince Julien son cousin, surnommé dans la suite l'Apostat. Julien fut témoin en cette occasion des violences des ariens, et il paraît qu'il prit la défense d'Hilaire, puisque le saint évêque dit que son exil fut un outrage fait à l'autorité du nouveau césar. Mais les ariens s'adressèrent à Constance, et d'après les exposés calomnieux qu'ils lui firent, ils obtinrent aisément un décret qui bannissait Hilaire en Phrygie (1).

Rhodane de Toulouse fut en même temps exilé dans la même province (2). C'était un évêque d'un naturel doux et facile (3), qui ne vainquit pas tant par ses forces, dit Sulpice Sévère, que par son union avec S. Hilaire. L'amitié et les conseils de ce généreux défenseur de la foi le soutinrent contre les caresses et les menaces des ariens, et il eut le bonheur de mourir dans son exil pour la foi. Après son bannissement, son troupeau fut en proie à la fureur des loups. Les clercs de Toulouse furent frappés à coups de bâton, les diacres furent meurtris avec des balles de plomb, *et l'on osa*, dit S. Hilaire, *porter la main sur le Christ même : les saints entendent ce que je dis* (4). Ces dernières paroles du saint docteur font juger qu'il parle des profanations commises contre le corps adorable de Jésus-Christ (5) dans le sacrement de nos autels. On reconnaît à ces violences le caractère d'une hérésie protégée.

Le zèle et la vraie foi ne furent point bannis de l'Eglise des Gaules avec ces deux évêques : leur exil n'ébranla nullement

(1) *Lib. II, ad Const.*, n. 1. — (2) Sev. Sulpit., l. II.

(3) Cette facilité, qui faisait le caractère de Rhodane de Toulouse, nous porte à croire qu'il avait d'abord consenti à la condamnation d'Athanase, parce qu'on trouve en effet un Rhodane qui a souscrit la lettre synodale du concile de Milan, où S. Athanase est traité de sacrilége. *Conc.* Hard., t. I, p. 609.

(4) Hilar. *Lib. contra Constant.*, n. 2.

(5) Quand les SS. PP. parlaient en termes couverts de nos adorables mystères, ils avaient coutume d'ajouter : *Norunt fideles : Les saints, les fidèles entendent.*

la constance des autres prélats, et tous les artifices de Saturnin ne purent les engager à le recevoir dans leur communion. Ils s'unirent même plus étroitement à S. Hilaire, qui, tout absent qu'il était, gouvernait toujours son Eglise par ses prêtres (1).

Ce que souffrait pour la foi ce généreux défenseur de la divinité de Jésus-Christ ne servait qu'à donner plus d'autorité et plus de vivacité à son zèle. Il profita du premier loisir qu'il trouva dans son exil, pour achever son excellent ouvrage *sur la Trinité*, qu'il divisa en douze livres. Dans le premier, après une courte exposition des divers sentiments des philosophes sur la béatitude et sur la divinité, il développe le plan de tout son ouvrage et fait l'abrégé de ce qu'il doit traiter dans chacun des livres suivants. Dans le second livre, il établit d'une manière générale la foi dans le dogme de la Trinité, et donne une notion des trois personnes divines, ineffable mystère que nous ne pouvons que croire et adorer. Dans le troisième, il traite particulièrement de la génération éternelle du Verbe. Les livres suivants sont employés à établir la divinité et la consubstantialité du Verbe, à découvrir le venin et l'artifice d'une formule arienne qu'il rapporte, et à réfuter les erreurs d'Ebion, de Photin, d'Arius et de Sabellius; surtout à discuter les passages que les ariens tiraient des livres saints pour combattre la divinité du Verbe, et à répondre aux sophismes et aux chicanes de ces hérétiques. Il réfute même par avance l'hérésie où tomba depuis Apollinaire.

Tel est le plan général du grand ouvrage de S. Hilaire sur la Trinité : ouvrage qui a mérité les éloges de toute l'antiquité, et qui est en effet bien digne de l'érudition et de l'éloquence du saint docteur. On y voit presque partout cette sublimité du génie, cette rapidité et cette force qui renverse et qui entraîne, et qui a fait nommer S. Hilaire, par S. Jérôme, *le Rhône de l'éloquence latine* (2). Nous en rapporterons ici quelques traits,

(1) Hilar., *Lib. II, ad Const.*, n. 2. — (2) Hieron. *Præf.* lib. II, *Comment. in Ep. ad Galat.*

pour mettre le lecteur en état d'en juger. Voici comme il parle des victoires que l'Eglise remporte sur toutes les hérésies.

« La force de la vérité est si grande, dit-il, que tout ce que l'on fait pour l'attaquer ne sert qu'à l'éclaircir (1). Elle est immuable par sa nature, et les attaques qu'on lui livre, ne servent qu'à lui donner une nouvelle fermeté. Car c'est le propre de l'Eglise de n'être jamais plus victorieuse que quand elle est plus vivement combattue; plus connue, que quand on la calomnie ; plus puissante, que quand on l'abandonne. Cette mère tendre voudrait que tous demeurassent dans son sein, et souhaiterait de n'être pas obligée d'en rejeter ceux qui s'en rendent indignes. Mais lorsque les hérétiques se séparent d'elle , ou bien encore quand elle les en sépare, si elle perd d'un côté l'occasion de pourvoir à leur salut, elle gagne de l'autre, en faisant mieux sentir par là le bonheur qu'il y a de lui être uni..... On la connaît non-seulement par sa doctrine, mais encore par celle de ses ennemis, dont elle combat seule toutes les erreurs. Toutes les hérésies attaquent l'Eglise , et en l'attaquant, elles se vainquent mutuellement. Mais ce n'est point pour elles-mêmes qu'elles vainquent : les victoires qu'elles remportent les unes sur les autres font le triomphe de l'Eglise. » Il fait voir ensuite comment Sabellius en combattant l'impiété d'Arius, et comment Arius en combattant celle de Sabellius et de Photin combattent l'un et l'autre pour l'Eglise, qui seule triomphe.

On retrouve presque partout la même force : mais la sublimité du sujet et l'élévation du style d'Hilaire, qui est monté, dit S. Jérôme, *sur un cothurne gaulois* (2), ont répandu de l'obscurité sur quelques endroits de cet ouvrage. On remarque particulièrement dans le dixième livre quelques expressions qui semblent dire que le corps de Jésus-Christ n'a pas été formé de la chair de la sainte Vierge, et que Jésus-Christ a été exempt

(1) *De Trinit.*, l. VII, n. 4. nov. edit. — (2) *Ep.* L, *ad Paulin.*, nov. edit. t. III.

de tout sentiment de crainte et de douleur. Ce sont des taches que des yeux malignement critiques ont prétendu découvrir dans ce grand ouvrage. Mais pour justifier S. Hilaire de ces reproches, il ne faut que faire servir de commentaire à ces endroits obscurs ceux où il enseigne clairement le dogme catholique sur les articles en question.

Il y a lieu de croire que le saint docteur avait commencé cet ouvrage dans sa patrie ; mais il ne l'acheva que dans son exil, d'où il l'envoya à ses confrères les évêques des Gaules. « Tout exilé que nous sommes, dit-il, nous parlerons par ces livres ; et la parole de Dieu, qu'on ne peut retenir captive, fera partout de saintes excursions (1). » Il ajoute qu'il ne se plaint pas de son bannissement, qu'il s'en réjouit plutôt dans le Seigneur.

Cependant la joie qu'il avait de souffrir pour la défense de la foi était bien tempérée par la douleur que lui causait la triste situation des Églises d'Orient, et par l'inquiétude où il était sur l'état de celles des Gaules depuis son éloignement. Il avait écrit plusieurs fois aux évêques de la Gaule pour les prémunir contre l'erreur, et les animer à la défense de la foi. Il fut sensiblement affligé de n'en point recevoir de réponse. Sa douleur augmenta lorsqu'il apprit en Orient la chute d'Osius, évêque de Cordoue. Ce grand homme, triste exemple de la fragilité humaine, après avoir confessé la foi devant les tyrans pendant la persécution de Dioclétien, après l'avoir défendue avec tant de zèle contre les ariens au concile de Nicée, dont il dicta lui-même le symbole, après avoir résisté si longtemps et avec tant de fermeté aux violences de Constance, consentit enfin, à l'âge de plus de cent ans, à souscrire le second formulaire (2) de Sirmium. Hilaire craignit alors plus que jamais pour les Gaules ; mais il fut bientôt rassuré.

(1) L. I, n. 4. — (2) Dans ce formulaire on défendait également de dire l'*homoousion*, et l'*homoiousion*, et l'on confessait que le Père était plus grand que le Fils en honneur, en dignité, en majesté et en gloire. Osius l'a signé à contre-cœur. Tourmenté, ennuyé, exilé et voulant retourner dans sa patrie, il a cédé à la violence. *Illis ad horam cessit*, dit S. Athanase, *ut pote senex et corpore imbecillis*. Harduin. *Conc.*, p. 706.

L'empereur, ne doutant pas que l'exemple d'un homme aussi célèbre qu'Osius n'entraînât tout l'Occident, fit envoyer le même formulaire dans la Gaule, avec ordre à tous les évêques de le signer. Mais quelque estime qu'ils eussent pour Osius, ils ne le prirent pas pour la règle de leur foi, suivant ce beau mot de Tertullien : *Nous ne jugeons pas de la foi par les personnes, mais des personnes par la foi* (1). Ils savaient d'ailleurs les violences et les tourments qu'on avait fait souffrir à ce vénérable vieillard âgé alors de plus de cent ans, pour extorquer de lui cette souscription (2). Ils s'assemblèrent donc en concile (3) avant la fête de Pâques de l'an 358 ; et loin de recevoir ce formulaire impie, qui proscrivait également la consubstantialité et le semblable en substance, et où d'ailleurs l'impiété arienne se montrait à découvert, ils eurent le courage de le condamner. Ils envoyèrent ces actes à S. Hilaire, persuadés qu'ils ne pouvaient mieux le consoler de son exil qu'en lui donnant des preuves de leur fermeté. Plusieurs d'entre eux y joignirent des lettres particulières pour le saint confesseur, dans lesquelles ils le priaient de les instruire de la foi des évêques orientaux (4).

S. Hilaire leur fit connaître sa réponse par le livre qu'il intitula *des Synodes*. Il y énumère les différentes professions de foi que les Orientaux avaient publiées depuis le concile de Nicée, savoir : la seconde de Sirmium, qu'il rejette comme impie, celle d'Ancyre, celle d'Antioche, celle du faux concile de Sardique et la première de Sirmium. Dans l'examen qu'il fait de ces formules, il montre partout un esprit de paix et de conciliation. Il excuse l'*homoiousion,* c'est-à-dire *le semblable en substance*, et marque que ce terme est susceptible d'un bon sens (5), puisqu'une chose ne peut être semblable en

(1) *Lib. de Præscript.*

(2) Sev. Sulp., l. II. — (3) On ne sait pas le lieu de ce concile; mais S. Hilaire nous en apprend l'époque, en disant qu'il se tint un peu avant celui qui eut lieu à Ancyre pour examiner la même formule. — (4) Hilar. *de Syn.*, n. 2. — (5) Quelques catholiques ayant trouvé mauvais que S. Hilaire eût justifié l'*homoiousion*, il répondit qu'en disant que cette expression avait un bon sens, il avait assez fait entendre qu'elle en a un mauvais : *Attendat quare dixerim similis substantiæ piam intelligentiam, nisi quia intelligerem et impiam.* Hil. *Ep. apolog.*

substance à une autre, à moins qu'elle ne soit de la même substance (1). Il adresse cet écrit aux évêques de la première et de la seconde Germanie, de la première et de la seconde Belgique, de la première et de la seconde Lyonnaise (2), de l'Aquitaine, de la Novempopulanie, aux prêtres et au clergé de Toulouse dans la province Narbonnaise, et aux évêques de Bretagne : ce qui montre que les évêques de cette île étaient dans les mêmes sentiments que ceux des Gaules. S. Hilaire ne nomme que l'Église de Toulouse dans la Gaule Narbonnaise : on peut en conjecturer que les autres évêques de cette province, plus voisins de la cour de Constance, s'étaient laissés gagner à l'erreur, ou du moins à la dissimulation.

Le soin des affaires de l'Église ne fit pas oublier à S. Hilaire celui de sa famille. Il écrivit vers le même temps une lettre à sa fille Abra (3). Il l'exhorte en termes figurés et allégoriques à consacrer à Dieu sa virginité. Il lui recommande surtout la modestie dans ses vêtements : c'est dans une fille chrétienne l'indice et la gardienne de la pudeur. Si on la presse de porter des habits précieux, il veut qu'elle réponde : « La laine de ma brebis me suffit : je me contente de sa couleur naturelle.... Ces pierreries ne feraient que me charger et que m'embarrasser, moi qui attends une pierre précieuse infiniment plus belle et plus estimable (4). » Il lui envoie aussi deux hymnes (5) qu'il avait composées dans son exil. Quelques critiques, entre autres Erasme, ne jugent pas cette lettre digne de S. Hilaire; ils semblent y reconnaître le style de Fortunat. Mais Fortunat, évêque de Poitiers, nous assure qu'on conservait de son temps l'original de cette lettre dans son Église : aurait-il osé en supposer une autre (6)?

(1) N. 72, nov. edit. p. 1190, et n. 77, p. 1198. — (2) Il n'y avait encore alors que deux provinces Lyonnaises, dont Lyon et Rouen étaient les métropoles. — (3) Quelques auteurs la nomment Apra. Elle est honorée dans le Poitou sous le nom de Ste Abre. — (4) *Epist. Hilar.*, nov. edit. p. 1212. — (5) S. Jérôme dit que S. Hilaire composa un livre d'hymnes; et le quatrième concile de Tolède recomma de de les chanter dans l'église. — (6) Fortun. *Vita Hilar.*, l. I, n. 6.

Cependant S. Phœbade, évêque d'Agen, consolait par son zèle et son érudition l'Église des Gaules de l'absence de S. Hilaire. Il ne se contenta pas de rejeter avec les autres évêques la seconde formule de Sirmium : il composa un savant traité pour en faire ressortir le venin. Il dit d'abord qu'il aurait gardé le silence sur les écrits qu'on lui a envoyés, s'il n'avait vu que la subtilité diabolique des hérétiques, qui les répandent partout, parvient à faire passer l'hérésie pour la vraie foi ; que c'est ce qui l'a obligé de discuter les termes captieux de ce formulaire, afin d'y démasquer l'erreur. Sur quoi il s'écrie (1) : « Mais qu'était-il nécessaire de creuser pour exposer au jour ce poison caché, puisque le serpent, qui haïssait la lumière et qui jusqu'à présent avait roulé secrètement ses replis par des détours et des chemins tortueux, paraissant enfin à découvert et tel qu'il est dans toute son étendue, exhale librement son venin? Car les évêques ont publié une ordonnance qui défend d'attribuer une seule substance à Notre-Seigneur, c'est-à-dire d'enseigner que le Père et le Fils ont la même vertu. Qu'avez-vous donc fait, ô vous qui, assemblés à Nicée de toutes les parties du monde, avez tracé, suivant les saintes Écritures, une règle parfaite de la foi catholique? Est-ce à ce résultat qu'ont abouti vos travaux et vos soins? On défend aujourd'hui d'enseigner dans l'Église la seule chose que vous avez ordonné d'y prêcher, pour découvrir les hérésies. »

Phœbade, après une courte exposition de la créance catholique, conclut ainsi : « Voilà la croyance à laquelle nous nous tenons attachés, parce que nous l'avons reçue des prophètes, parce que les Évangiles nous l'ont enseignée, parce que les apôtres nous l'ont prêchée, parce que les martyrs l'ont scellée de leur sang. Nous sommes si attachés à cette foi, que si un ange du ciel venait nous annoncer le contraire, nous lui dirions anathème.... Je ne doute pas, au reste, que pour nous

(1) *Bibliot. PP.* edit. 4 Par. t. IV, p. 179.

ébranler on ne nous oppose comme une machine de guerre le nom d'Osius, le plus ancien des évêques, et dont la foi a toujours été si pure. Mais je réponds qu'on ne peut tirer aucun avantage de l'autorité d'un homme ou qui est maintenant dans l'erreur, ou qui y a toujours été. Car tout l'univers sait quels ont été ses sentiments jusqu'à cet âge, avec quelle fermeté il a soutenu la foi catholique à Nicée et à Sardique, avec quelle vigueur il a condamné les ariens. S'il a maintenant d'autres sentiments, il soutient ce qu'il a condamné auparavant et condamne ce qu'il a soutenu. Je le répète, son autorité n'est plus pour moi d'aucun poids. Car s'il a mal cru pendant près de quatre-vingt-dix ans, je ne me persuaderai pas qu'il croie bien après quatre-vingt-dix ans; ou s'il croit bien maintenant, que doit-on penser de ceux qu'il a baptisés dans la foi où il était alors, et qui sont morts dans cette foi? Quel jugement porterait-on de lui-même, s'il était mort avant le concile qui l'a fait prévariquer? Il s'ensuit donc que son autorité n'a plus de force, puisqu'elle se détruit elle-même. »

On peut opposer avec avantage le même raisonnement au scandale que donnent quelquefois ceux qui abandonnent lâchement la cause de l'Église, après l'avoir longtemps défendue. On voit, par les derniers traits que nous avons rapportés, que S. Phœbade écrivait avant la mort d'Osius et après sa chute. Il paraît cependant ne lui donner que quatre-vingt-dix ans (1), tandis que S. Hilaire lui en donne plus de cent au temps de sa chute (2). Mais Osius n'eût-il été alors que nonagénaire, les plus grands hommes sont presque toujours bien petits et bien faibles à cet âge.

L'Église n'était pas encore au terme de ses souffrances : Constance lui en préparait de nouvelles. Il avait indiqué un nouveau concile général à Nicomédie; et les évêques étaient

(1) On pourrait concilier S. Phœbade avec S. Hilaire; car lorsque Phœbade dit qu'Osius avait bien cru pendant quatre-vingt-dix ans, on peut croire qu'il ne comprend pas l'enfance d'Osius.

(2) Hilar. apud Sever. Sulpit., l. II.

déjà en chemin pour s'y rendre de toutes les parties de l'empire, lorsque cette ville infortunée, dont l'évêque avait fait comme le siége de l'arianisme, fut tout à coup entièrement renversée par un furieux tremblement de terre. Cet accident détermina d'abord l'empereur à choisir Nicée pour le lieu du concile. Mais changeant bientôt d'avis, il en indiqua deux au lieu de celui qu'il avait projeté : un à Rimini, ville d'Italie sur la mer Adriatique, pour les Occidentaux, et l'autre à Séleucie, en Isaurie, pour les Orientaux.

Le concile de Rimini fut indiqué le premier, et l'empereur envoya ses officiers pour y inviter les évêques, et pour subvenir à leurs besoins sur la route. Ceux des Gaules et de la Bretagne, c'est-à-dire des îles Britanniques, ne voulurent pas avoir cette obligation à un prince qu'ils savaient n'être pas favorable à la religion, et ils firent le voyage à leurs dépens. Il n'y eut que trois évêques de Bretagne que leur pauvreté obligea de profiter de la libéralité de l'empereur; encore quelques-uns les blâmèrent-ils de n'avoir pas plutôt accepté les secours que leurs confrères leur offraient (1). Il se trouva à Rimini plus de quatre cents évêques, dont plus de trois cents étaient zélés défenseurs de la foi de Nicée. Les autres, au nombre de quatre-vingts, étaient ariens. Les plus illustres des évêques de la Gaule étaient S. Phœbade d'Agen et S. Servais de Tongres. Taurus, préfet du prétoire (2) en Italie, eut ordre de l'empereur d'assister au concile, et de ne point laisser les évêques se séparer avant qu'ils ne fussent convenus d'une même profession de foi, avec promesse du consulat s'il y réussissait. C'était moins la réunion des évêques que leur prévarication qu'on mettait à ce prix.

Valens et Ursace se présentèrent au concile avec la troisième formule de Sirmium, datée du 22 mai, sous le con-

(1) Sever. Sulpit., l. II, p. 139. edit. Paris. — (2) Sev. Sulp. *Ibid.* — Depuis le règne de Constantin, il y avait quatre préfets du prétoire dans l'empire : un pour l'Orient, un pour l'Illyrie, le troisième pour l'Italie et le quatrième pour la Gaule. Ces magistrats avaient la principale autorité, après les empereurs, dans le gouvernement civil. Constantin leur ôta le commandement des troupes.

sulat d'Eusèbe et d'Hypatius, c'est-à-dire cette même année 359 (1). On y retranchait toute mention de *substance*, sous prétexte que ce terme causait du scandale. On reconnaissait cependant le ***Fils semblable au Père en toutes choses, selon les saintes Écritures.*** Les Pères du concile rejetèrent cette nouvelle formule, qui portait dans sa date, comme ils le remarquèrent, une preuve de nouveauté par rapport à la doctrine. Ils déclarèrent ensuite qu'ils s'en tenaient au symbole de Nicée. « Nous croyons, dirent-ils, qu'il n'y faut rien ajouter, ni rien en retrancher. Nous ne voulons pas de nouvelles formules; et nous jugeons que, le terme de substance et la chose qui est signifiée par ce terme étant établis par plusieurs témoignages de l'Écriture, le mot doit subsister dans toute sa force (2). » Ils dressèrent ensuite un second acte daté du consulat d'Eusèbe et d'Hypatius, le 2 juillet de cette année 359, par lequel ils déclarèrent hérétiques et séparèrent de leur communion Ursace, Valens, Germinius et Gaïus (3). Tous les évêques catholiques souscrivirent à ces actes. Ce fut ainsi que la foi de Nicée triompha à Rimini et de la puissance de l'empereur et des artifices des ariens, tant que le concile eut quelque liberté, c'est-à-dire tant qu'il fut un vrai concile. Mais de si beaux commencements furent ternis par une issue honteuse, sur laquelle nous jetterions volontiers un voile, s'il n'était nécessaire de la faire connaître pour l'intelligence de l'histoire que nous écrivons.

L'empereur, qui se constituait juge de la foi par-dessus les évêques, avait ordonné que les deux conciles, avant de se séparer, enverraient chacun des députés à sa cour pour lui rendre compte de ce qu'ils auraient décidé, afin qu'il pût prononcer sur la conformité de leurs décisions avec les saintes Écritures. Les ariens, condamnés à Rimini, devancèrent les députés du concile et prévinrent si bien contre eux l'esprit de

(1) *Concil.* Hard. t. I, p. 710.
(2) Apud Hil. *Fragm. VII*, p. 1342. — (3) S. Athanase ajoute Auxence, dont ne parle point S. Hilaire. Ath., *de Syn.*

Constance, qu'il refusa de les recevoir (1). Ce prince écrivit une lettre assez sèche aux Pères du concile, pour leur mander qu'il n'avait pas encore eu le temps d'entendre leurs envoyés. Les Pères de Rimini lui répondirent avec autant de fermeté qu'ils lui avaient déjà écrit. Ils avaient donné ordre à leurs députés de ne point communiquer avec les ariens, et de ne rien conclure sans en avoir fait leur rapport au concile. Mais c'étaient de jeunes évêques sans capacité et sans expérience, et ils avaient à faire à de vieux ariens, versés depuis longtemps dans l'art de la chicane et des fourberies, et à un prince aussi artificieux que violent.

Constance, après avoir fatigué plusieurs mois ces députés par des délais affectés, vint à bout de les affaiblir à force de menaces et de promesses. Ils entrèrent en conférence avec les évêques ariens : c'était déjà pour ceux-ci une demi-victoire; elle fut bientôt complète. Les députés de Rimini, après s'être fait donner quelques éclaircissements pour colorer leur défection, signèrent une confession de foi que Valens leur présenta, et qui était la même que le concile avait rejetée, avec cette différence qu'on y disait seulement le Fils semblable au Père, sans ajouter *en toutes choses*. Ils firent plus : ils dressèrent un acte par lequel, annulant ce qui s'était fait à Rimini, ils déclaraient avoir reconnu la catholicité de Valens, d'Ursace, de Germinius et de Gaïus, en conférant avec eux (2). L'acte est daté de Nicée en Thrace le 10 octobre, et signé de quatorze évêques qui y sont nommés. C'étaient apparemment les dix députés et quatre autres évêques, qui pouvaient avoir apporté la seconde lettre du concile à l'empereur. Nous ne connaissons que Restitut de Carthage, qui était à la tête de la députation.

L'empereur ne demeura pas en si beau chemin. Il renvoya les députés à Rimini, où les ariens qui y avaient été excommuniés retournèrent triomphants. Il écrivit en même temps

(1) *Epist. Constant.*, t. I. *Conc.* Harduini, p. 718 et 719. — Labb., t. II, p. 791. — (2) Apud Hil. *Fragm. VII*, p. 1346.

au préfet Taurus de faire signer la même formule de Nicée en Thrace à tout le concile, et d'envoyer en exil ceux qui le refuseraient, pourvu qu'ils ne fussent pas plus de quinze (1). Les Pères du concile, ayant appris la prévarication de leurs députés, refusèrent de communiquer avec eux, quoiqu'ils s'excusassent sur la violence que l'empereur leur avait faite. Mais quand on sut les ordres que ce prince avait donnés, tout fut dans le trouble et la confusion.

Les évêques ne savaient quel parti prendre. La lâcheté, la faiblesse, l'ennui de rester si longtemps éloignés de leurs diocèses, le prétexte de l'amour de la paix, en détachaient tous les jours quelques-uns qui se rangeaient du côté des politiques, lesquels voulaient qu'on donnât raison à l'empereur. Enfin les esprits, étant une fois ébranlés, recoururent en foule à ce parti : en sorte que le nombre de ceux qui demeurèrent fermes dans la foi fut réduit à vingt : S. Phœbade d'Agen et S. Servais de Tongres étaient à leur tête (2).

Le préfet du prétoire, qui savait que sa fortune dépendait du succès de sa négociation, n'omit rien pour gagner ces deux évêques. N'ayant pu les affaiblir par ses menaces, il les attaqua par ses prières et par ses larmes, en les conjurant, avec la plus tendre affection, de prendre un parti plus modéré. « Voilà, disait-il, le septième mois que les évêques sont enfermés dans cette ville, pressés par la rigueur de l'hiver et par la disette, sans espérance de revoir sitôt leurs Églises. Quand ceci finira-t-il ? Que ne suivez-vous l'exemple de tant d'évêques, et que ne vous rendez-vous du moins à l'autorité du plus grand nombre? » Phœbade répondit d'abord qu'il était prêt à souffrir tous les tourments plutôt qu'à recevoir une profession de foi dressée par les ariens. Cependant il se relâcha peu à peu, et se rendit à une proposition que Valens et Ursace lui firent, d'ajouter à la formule de foi ce que lui et les siens jugeraient nécessaire, l'assurant qu'on était prêt à consentir à toutes les additions qu'ils voudraient faire (3).

(1) Sulpit., l. II, p. 142. — (2) Sulpit. *Ibid* — (3) Sulpit. *Ibid.*

Les catholiques, qui voulaient en finir par quelque moyen que ce fût, reçurent avec joie cette proposition. Le formulaire qu'on proposait n'avait rien d'hérétique en apparence. L'espérance de la réunion de l'Orient avec l'Occident éblouissait les esprits. On crut qu'on pouvait sacrifier à la paix de l'Église le mot de *consubstantiel*, dont on mettrait d'ailleurs le sens à couvert. Phœbade et Servais proposèrent à cet effet divers articles, qui devaient être joints à la formule des ariens et lui servir d'antidote. Ce sont apparemment les anathèmes que rapporte S. Jérôme (1). Mais Valens, en récitant ces anathèmes pour prouver sa catholicité, y inséra celui-ci, comme pour appuyer les catholiques : *Si quelqu'un dit que le Fils de Dieu est créature comme sont les autres créatures, qu'il soit anathème;* et tout le concile répondit : *Qu'il soit anathème*, sans apercevoir le venin de cette proposition. Car les catholiques entendaient que le Fils de Dieu n'était nullement créature, et les ariens, qu'il était une créature plus parfaite que les autres. On envoya de nouveaux députés à l'empereur, après quoi on se sépara. On ne reconnut le piége qu'après s'y être laissé prendre.

Ce fut ainsi que se termina le concile de Rimini, dans lequel, dit Sulpice Sévère, aucun des deux partis ne fut ni tout à fait vaincu ni entièrement victorieux : car la formule de foi était dans le sens des ariens, tandis que les anathèmes qu'on y avait joints donnaient gain de cause aux catholiques, à l'exception de celui que Valens y avait malignement inséré (2). On reconnut bientôt qu'une fausse paix est plus pernicieuse à l'Église qu'une guerre ouverte de la part des hérétiques les plus accrédités, et que la paix avec des novateurs est toujours fausse, quand elle n'est pas fondée sur une entière soumission de leur part.

Pendant que ces tristes scènes se passaient à Rimini, le concile des Orientaux s'était assemblé à Séleucie sur la fin de

(1) Hieron. in *Lucif.*, c. VII. — (2) *Hist.* l. II.

septembre de la même année 359. La Providence, qui veille toujours à la défense de la foi, voulut que S. Hilaire y assistât. L'empereur n'avait pas donné d'ordre particulier pour qu'il y allât ; mais le vicaire d'Asie, ayant reçu un ordre général pour y envoyer tous les évêques, crut que S. Hilaire était du nombre (1). L'opinion que l'on avait conçue de sa sainteté dans ces pays éloignés se manifesta avec éclat dans les honneurs qu'on lui rendit sur sa route.

Le saint évêque étant entré le dimanche dans l'église d'un bourg qui était sur le chemin, une fille païenne, nommée Florence, s'écria à haute voix que le serviteur de Dieu venait d'arriver ; et, fendant la presse, elle alla se prosterner à ses pieds, le priant de faire le signe de la croix sur son front. Le père et la mère de cette fille suivirent son exemple, et Hilaire les baptisa. Florence, par reconnaissance, le suivit à son retour dans les Gaules ; elle est honorée comme sainte à Poitiers, le 1er décembre (2).

Hilaire fut reçu avec distinction à Séleucie, et attira l'attention de toute l'assemblée (3). On lui demanda d'abord quelle était la croyance des Gaulois sur la Trinité, car les ariens les avaient rendus suspects de sabellianisme aux Orientaux. Il déclara que la foi des évêques des Gaules et la sienne n'était autre que la foi de Nicée, et, après qu'il eut dissipé ces soupçons, il fut admis dans le concile. « J'y trouvai, dit-il (4), que cent cinq évêques défendaient l'*homoiousion*, c'est-à-dire le semblable en substance ; dix-neuf, l'*anomoiousion*, c'est-à-dire le dissemblable en substance ; et que les seuls évêques égyptiens, dont il fallait excepter l'évêque intrus (5) d'Alexandrie, soutenaient avec courage l'*homoousion*, c'est-à-dire la

(1) Sulp. Sev., l. II, p. 141. Ap. Baron, an. 359, n. 61.
(2) Fortun. *Vita Hilar.*, l. I, n. 7. — Baron. an. 359, n. 63. — (3) Sulp. Sever., *l. cit.* — (4) Hilar. *Lib. contra Const.*, n. 12. — (5) Cet évêque intrus était Georges d'Alexandrie, que les ariens avaient mis à la place de S. Athanase. Il s'y rendit si odieux par ses violences, que les païens en délivrèrent les catholiques sous Julien, en lui faisant souffrir une mort qui pourrait paraître cruelle, si les crimes de ce méchant homme laissaient quelque lieu à la compassion.

consubstantialité. » Il se joignit à ces derniers, sans se séparer des premiers, dont il paraît que plusieurs étaient catholiques.

Nous ne rapporterons de l'histoire de ce concile que ce qui peut servir à celle de S. Hilaire. Il y a lieu de croire qu'il n'assista qu'à la première séance. Les impiétés des anoméens firent horreur à tous les autres évêques. On y débita publiquement les blasphèmes qu'Eudoxe d'Antioche avait prêchés; celui-ci entre autres, que si Dieu avait un Fils, il fallait qu'il eût aussi une femme. S. Hilaire, indigné, s'écrie (1) : « Que mes oreilles sont malheureuses d'avoir entendu proférer cette funeste parole ! Un homme parler ainsi de Dieu ! un évêque prêcher ainsi sur Jésus-Christ ! » Les acaciens, c'est-à-dire les anoméens, s'étaient retirés du concile le second jour. Ceux qui soutenaient le *semblable en substance* s'assemblèrent et confirmèrent la formule d'Antioche. Le troisième jour, les acaciens, étant rentrés au concile, firent une profession de foi par laquelle ils condamnaient la consubstantialité, la ressemblance en substance, et en apparence la dissemblance ; et ils envoyèrent un évêque de leur parti, pour sonder S. Hilaire sur ses sentiments à cet égard. Le saint docteur, qui voulait dévoiler ces mystères d'iniquité, fit semblant d'ignorer ce qui s'était passé, et lui demanda comment ceux qui l'avaient envoyé pouvaient, sans contradiction, condamner la consubstantialité, la ressemblance et la dissemblance. Il répondit que le Fils n'était pas semblable à Dieu, mais à son Père. S. Hilaire ayant dit que cette réponse lui paraissait encore plus obscure que la question, l'anoméen fut obligé de découvrir tout le venin de son hérésie, en disant que le Fils serait semblable au Père parce que le Père aurait prétendu faire une créature qui voulût les mêmes choses que lui; qu'ainsi il serait plutôt fils de la volonté que de la divinité : mais qu'il serait dissemblable à Dieu parce qu'il ne serait ni Dieu ni de Dieu. S. Hilaire frémit d'horreur en entendant ces blasphèmes,

(1) Hilar. *contra Const.*, n. 13. — Baron., an. 359, n. 77.

et il avait peine à croire que des évêques en fussent capables.

Après quelques incidents et quelques délais, les chefs des acaciens et Acace lui-même furent déposés par le concile. Ils partirent aussitôt pour s'en plaindre à l'empereur. L'autre partie du concile envoya dix députés à ce prince. Hilaire se joignit à eux et se rendit à Constantinople, pour savoir ce qu'il plairait à l'empereur d'ordonner de lui (1). Les acaciens, qui avaient d'abord prévenu Constance, furent ensuite obligés de condamner les blasphèmes d'Eudoxe et d'Aetius. Mais les nouveaux députés de Rimini, qui étaient presque tous ariens, étant arrivés à Constantinople, se joignirent aux acaciens, malgré les remontrances des autres évêques. L'empereur, qui avait ordonné aux Orientaux de souscrire la formule de Rimini, fit tenir à ce sujet un nouveau concile par les évêques qui étaient à Constantinople. Mais il acquit la preuve qu'il en coûte plus à un prince d'établir l'hérésie que de la détruire.

S. Hilaire, voyant alors de près le péril éminent où était la religion, présenta un mémoire à Constance pour la défense de la foi et pour sa propre justification. Il y parle à l'empereur avec une liberté digne d'un confesseur de Jésus-Christ. « Je suis évêque (2), lui dit-il, et, tout exilé que je suis, je demeure dans la communion de toutes les Églises et de tous les évêques des Gaules, et j'accorde encore la communion à mon Église par le ministère de mes prêtres. Mon exil n'est pas la punition de quelque crime que j'ai commis : c'est l'effet de la cabale et des faux rapports que des hommes impies vous ont faits à l'occasion du concile de Béziers. J'ai dans la personne de mon seigneur Julien, votre césar, un témoin de l'outrage qui m'a été fait. Mon bannissement lui a été plus injurieux qu'à moi : car on a encore les lettres de votre piété, et la fausseté de tout ce qui a motivé mon éloignement est reconnue. L'artisan

(1) Ap. Baron., an. 360, n. 2.— (2) *Ad Const.*, l. II, n. 2, 3, 4, 5.

et l'auteur (1) de cette intrigue est dans cette ville. Je suis prêt à vous faire voir que vous, empereur, avez été surpris, et qu'on s'est moqué de votre césar; et si l'on prouve que j'ai fait quelque chose d'indigne, je ne dis pas seulement de la sainteté d'un évêque, mais même de la probité d'un laïque, je ne redemande point les fonctions de l'épiscopat: je m'offre de vieillir dans les exercices de la pénitence, comme le dernier du peuple.

« Grand prince, vous m'écouterez là-dessus quand et de la manière qu'il vous plaira : car je suis prêt à convaincre mon accusateur de calomnie en face et en votre présence. Mais j'ai aujourd'hui à vous entretenir d'une affaire plus importante. Effrayé, d'un côté, du danger où je vois le monde chrétien, et pénétré de la crainte des jugements de Dieu, qui punirait dans un évêque un coupable silence; pressé, de l'autre, par mon zèle pour mon salut et encore plus pour le vôtre et pour celui de tous les hommes, je veux vous faire connaître la foi que vous désirez apprendre des évêques, et que personne n'a le courage de vous enseigner. »

Le saint docteur entrant ensuite en matière, montre que la multiplicité et la diversité de tant de nouvelles professions de foi qu'on publie tous les jours, entraînent avec elles la conviction que ce n'est pas là la vraie foi. *C'est*, dit-il, *la foi des temps*, *plutôt que la foi des Évangiles*. « Nous savons tous, continue-t-il, que depuis le concile de Nicée on ne fait autre chose que de composer des formules de foi. Tandis qu'on chicane sur les mots, qu'on dispute sur les sens ambigus, que les partis s'échauffent, que l'un dit anathème à l'autre, presque tous ont cessé d'être à Jésus-Christ..... Combien la foi de l'an passé n'a-t-elle pas changé? D'abord on supprime l'*homoousion* (c'est-à-dire le consubstantiel), ensuite on ordonne de le prêcher de nouveau; un peu après on tolère et on excuse le mot de *substance*, dont les Pères se sont servi; enfin non-

(1) S. Hilaire parle de Saturnin d'Arles, qui s'était rendu à Constantinople après le concile de Rimini.

seulement on ne l'excuse plus, mais on le condamne.... Où en sommes-nous donc?... Nous faisons tous les ans et tous les mois de nouvelles professions de foi.....

« Je ne vous demande qu'une grâce, seigneur : daignez m'entendre sur les saintes Écritures, en présence du concile qui est aujourd'hui divisé sur la foi (1); que je sois auprès de vous l'interprète de Jésus-Christ mon maître, que je vous instruise par ses propres paroles, moi qui ai l'honneur d'être son exilé et son évêque. Les vases de terre renferment quelquefois de précieux trésors..... Prince, vous cherchez la foi : apprenez-la, non dans de nouvelles formules, mais dans les livres divins; et sachez qu'elle peut avoir été donnée à l'Occident, d'où plusieurs viendront s'asseoir dans le royaume céleste avec Abraham, Isaac et Jacob. Souvenez-vous que cette foi n'est pas une question de philosophie, mais la doctrine de l'Évangile. Au reste, ce n'est pas tant pour moi que je vous demande audience, que pour vous et pour les Églises du Seigneur. Car j'ai la foi au-dedans de moi : je n'ai pas besoin de formulaire. Je m'en tiens à ce que j'ai reçu, et je ne change pas ce qui est de Dieu. »

Les acaciens, qui craignaient de se commettre avec un adversaire aussi formidable qu'Hilaire, n'eurent garde d'accepter le défi qu'il leur faisait; et une requête si sage et si pleine de zèle ne servit qu'à faire connaître que rien ne pouvait plus détromper Constance. Ce prince, dont la foi était le jouet de la passion des ariens et des semi-ariens, qui le dominaient tour à tour, continuait à persécuter les catholiques : ce n'était que là-dessus qu'il ne variait point. Après avoir fait recevoir la formule de Rimini dans son nouveau concile de Constantinople, il expédia des ordres pour la faire signer aux évêques d'Orient, et donna pleins pouvoirs à Valens et à Ursace pour y obliger ceux d'Italie.

S. Hilaire, voyant le mal s'accroître par les remèdes doux

(1) *Ad Const.*, n. 8.

qu'il avait tâché d'y apporter, ne crut plus devoir garder d'inutiles ménagements à l'égard de l'empereur. Il composa un écrit pour démasquer les impiétés de ce prince ; et il le fit avec une liberté que le zèle seul et la violence de la persécution peuvent excuser quand on parle d'un souverain, qu'on doit toujours respecter, fût-il un tyran. Le saint docteur commence cet ouvrage d'une manière bien capable de donner une idée de la grandeur du péril où était la religion.

« Il est temps de parler, dit-il, parce que le temps de se taire est passé. Qu'on attende bientôt Jésus-Christ, car l'antechrist domine. Que les pasteurs élèvent la voix, car les mercenaires se sont enfuis. Mourons pour nos ouailles, car les voleurs sont entrés dans la bergerie... Courons au martyre. Garder plus longtemps le silence, ce ne serait plus modération, ce serait lâcheté et défiance : il n'y a pas moins de danger à se taire toujours qu'à ne se taire jamais (1). »

S. Hilaire regrette le temps des Néron et des Dèce, alors qu'il eût pu combattre contre des persécuteurs déclarés, et non contre un ennemi artificieux qui ne frappe pas, mais qui flatte, qui confesse Jésus-Christ pour le renier, qui recherche et prescrit l'unité pour augmenter la division, qui bâtit les murailles des Eglises pour en détruire la foi.

« Si j'avance quelque fausseté, dit-il, que je sois regardé comme un infâme calomniateur ; mais s'il est manifeste que je ne publie que la vérité, je ne passe pas les bornes d'une sainte et apostolique liberté, surtout en ne parlant qu'après avoir gardé si longtemps le silence. » Le saint évêque justifie la liberté de ses reproches par l'exemple des martyrs Machabées, et il continue ainsi. « Je vous dis, ô Constance, ce que j'aurais dit aux Néron, aux Dèce, aux Maximien. Vous combattez contre Dieu, vous sévissez contre l'Eglise, vous persécutez les saints, vous haïssez les prédicateurs de Jésus-Christ : vous êtes le tyran non plus de l'État, mais de la religion. C'est

(1) *Lib. contra Constant.*, n. 1. — Baron., an. 360, n. 10, 13.

ce qui vous est commun avec ces persécuteurs : écoutez ce qui vous est propre.

« Vous feignez d'être chrétien, et vous êtes un nouvel ennemi de Jésus-Christ ; vous prévenez l'antechrist, et vous opérez le mystère de ses iniquités. Vous ne cessez de faire des formules de foi, et vous vivez contre la foi. Vous donnez les évêchés à vos partisans, vous chassez les bons évêques pour en substituer de mauvais, vous emprisonnez les ministres du Seigneur et vous faites marcher vos armées pour inspirer de la terreur à l'Église. Vous contraignez les Occidentaux à autoriser l'impiété : vous les tenez enfermés dans une ville, vous les épouvantez par vos menaces, vous les tourmentez par la faim et par les rigueurs de l'hiver. Vous entretenez par vos artifices les divisions de l'Orient, et, en exerçant tant de cruautés, vous n'assumez pas sur vous l'odieux de faire des martyrs. C'est un nouveau genre de triomphe que vous remportez sur le démon même : vous persécutez sans répandre de sang ; nous devons plus à votre cruauté, qu'à Néron, Dèce, Maximien..... Le sang des fidèles a coulé alors de toutes parts... Mais vous, plus méchant et plus cruel que ces tyrans, vous tempérez tellement les maux de la persécution que ceux qui tombent n'ont point d'excuse, et que ceux qui confessent la foi n'ont pas la gloire du martyre. »

Et ensuite : « Loup ravisseur, nous voyons votre peau de brebis. Vous ornez le sanctuaire de l'or de la république : vous donnez à Dieu des biens que vous avez enlevés aux Églises, ou qui sont le fruit de vos exactions. Vous recevez les évêques avec le baiser par lequel Jésus-Christ a été trahi ; vous baissez la tête pour recevoir leur bénédiction, afin de fouler aux pieds leur foi ; vous les faites manger avec vous, pour les rendre semblables à Judas, qui se leva de table pour aller vendre son Maître ; vous leur remettez le tribut, que Jésus-Christ paya pour éviter le scandale. Voilà la peau de brebis qui vous couvre : voyons les actions du loup. »

Pour les faire connaître, S. Hilaire expose d'une manière

pathétique toutes les cruautés que Constance avait fait commettre à Alexandrie, à Rome, à Milan et à Toulouse. Il ajoute : « Cet empereur, qui, selon ses artifices ordinaires, veut couvrir ses projets iniques et insensés d'une apparence de justice et de raison, dit (en rejetant l'*homoousion*) : Je ne veux pas d'un terme nouveau qui n'est pas dans l'Écriture. Mais à qui appartient-il de commander ainsi aux évêques, et de leur prescrire la foi qu'ils doivent prêcher ? Répondez-moi vous-même : serait-ce parler sensément, que de dire : Je ne veux pas de nouveaux antidotes contre de nouveaux poisons, de nouvelles guerres contre de nouveaux ennemis, ni de nouvelles précautions contre de nouvelles embûches ? »

Enfin, en reprochant à Constance les variations de son parti, il lui tint ce langage, qui peut servir à confondre tous les hérétiques. « Il vous est arrivé ce qui arrive aux architectes ignorants, à qui leurs propres ouvrages déplaisent : vous ne faites que bâtir et que détruire (1). » On a pu voir, dans les reproches du saint docteur, quels honneurs les empereurs rendaient alors aux évêques. S. Hilaire composa cet écrit, comme il le dit, cinq ans après l'exil de Paulin, d'Eusèbe, de Lucifer et de Denis, c'est-à-dire l'an 360 (2), lorsque Constance vivait encore. Mais peut-être ne devint-il public qu'après la mort de ce prince.

Le généreux confesseur de Jésus-Christ avait commencé dans son exil un autre ouvrage plus important, qui contenait des mémoires pour l'histoire des conciles de Rimini et de Séleucie. Il voulait par là prémunir les évêques contre les nouveaux ordres que l'empereur venait d'expédier pour la souscription de la formule de Rimini ; mais il n'eut pas le temps d'achever ce traité à Constantinople, et il ne nous en reste que des fragments, qui sont précieux par les actes

(1) *Lib. contra Const.* — (2) S. Paulin fut exilé l'an 353 ; mais Eusèbe et les autres ne le furent qu'en l'an 355. S. Jérôme a cru que S. Hilaire n'avait composé cet écrit contre Constance qu'après la mort de ce prince. A quoi bon prémunir les fidèles contre un persécuteur qui n'existe plus?

qu'ils nous ont conservés (1). Cependant on reconnaît qu'on y a inséré des pièces supposées, comme la lettre de Libère aux Orientaux, selon laquelle il faudrait reconnaître que ce pape s'est séparé de la communion d'Athanase dès le commencement de son pontificat : ce qui est évidemment faux.

Il paraît aussi que c'est une main étrangère qui a inséré plusieurs fois ces paroles (2): *Anathème à vous, Libère*, dans le texte de la lettre par laquelle ce pape mande aux Orientaux qu'il a reçu la formule de Sirmium. On pourrait trouver dans ce recueil d'autres raisons de croire que si le fond des fragments qui le composent est de S. Hilaire, comme on n'en peut douter, on y a mêlé de fausses pièces et fait des additions à quelques-unes des autres.

Quoi qu'il en soit, les acaciens ne donnèrent pas le temps au saint docteur de mettre en Orient la dernière main à cet ouvrage. La présence d'un homme avec qui ils n'avaient osé entrer en dispute malgré le défi public qu'il leur en avait fait, était pour eux un reproche continuel et une conviction de leur faiblesse. Ils prirent des mesures pour le faire éloigner. Ils le peignirent à l'empereur comme le perturbateur de l'Orient et l'auteur de toutes les divisions de l'épiscopat, et le prince, à qui Hilaire, de son côté, demandait justice de ses accusateurs, consentit à ce qu'il retournât en Occident, sans néanmoins révoquer les ordres qu'il avait donnés pour son exil, afin de ne paraître pas avoir reconnu son innocence (3). Ainsi

(1) *Fragm. VI*, nov. edit., p. 1327.

(2) Deux raisons nous persuadent que cette addition n'est pas de S. Hilaire : 1° Ce saint évêque ne pouvait ignorer que le pape Libère, qui s'était relevé de sa chute, était alors un des plus zélés défenseurs de la foi. Est-il probable qu'il ait traité de la sorte un souverain pontife, qui réparait avec tant d'édification une faute que la violence lui avait fait faire? 2° Il paraît certain que Libère signa la première formule de Sirmium (*Fragm. VI*), celle-là même que S. Hilaire excuse. Ce saint docteur aurait-il dit anathème, pour l'avoir signée, à un pape qui avait même rétracté cette signature extorquée? Mais comment prouver que Libère ne signa que la première formule de Sirmium? C'est qu'il signa, selon S. Hilaire, une formule composée par vingt-deux évêques, qui sont nommés, et dont quelques-uns étaient morts ou éloignés de Sirmium, lorsqu'on y dressa la seconde formule. *Fragm. VI.*— (3) Sev. Sulp., l. II, p. 144.

le zèle d'Hilaire et la malignité de ses ennemis, qui furent les causes de son exil, devinrent celles de son retour. Il partit en diligence de Constantinople pour voler au secours de la Gaule, et y reporter en quelque sorte avec lui la joie et la liberté. Il passa par Rome, où il prit sans doute des mesures avec le pape Libère pour guérir les plaies que le concile de Rimini avait faites à l'Église.

La nouvelle du retour d'Hilaire se répandit dans tout l'Occident avec la rapidité ordinaire à toutes les nouvelles vraiment importantes. S. Martin, en ayant eu connaissance dans sa retraite de la petite île Gallinaire (1), sur la côte de Ligurie, se mit aussitôt en chemin pour aller au-devant du saint évêque jusqu'à Rome. Hilaire, pressé par le désir de se rendre à son Eglise, en était déjà parti, et S. Martin le suivit à Poitiers, où il arriva presque aussitôt que lui.

Il est plus aisé de juger que d'exprimer avec quels sentiments la Gaule reçut Hilaire, et, pour nous servir de l'expression de S. Jérôme (2), avec quelle tendresse elle embrassa ce héros qui revenait du combat. Mais si la joie était universelle, son troupeau en goûta surtout les douceurs (3). Chacun croyait avoir retrouvé en lui son père et même sa patrie, parce que durant son absence elle avait paru à tous comme un lieu d'exil. L'arrivée de S. Martin à Poitiers donna une nouvelle consolation à S. Hilaire. Il revit avec les plus vifs sentiments de joie ce fidèle disciple, dont il avait connu tout le mérite avant son exil, et que nous devons commencer à faire connaître. En écrire la vie, c'est en faire le panégyrique.

Martin était né à Sabarie (4) en Pannonie, sur les confins de l'Autriche et de la Hongrie, de parents idolâtres. Il fut élevé à Pavie, en Italie, dans les superstitions du paganisme. Mais la grâce divine avait si favorablement prévenu cette belle

(1) Les Italiens nomment l'île Gallinaire *Isoletta d'Albenga*, et c'est plutôt un rocher qu'une île. — (2) Hieron. *Dialog. contra Lucif.* — (3) Fortun. *Vita Hilar.*, l. I, n.11.— (4) On croit communément que c'est la ville de Hongrie qu'on nomme Stein. Il est plus probable que c'est Sarwar, dont le nom a plus de rapport avec Sabarie.

âme, qu'à l'âge de dix ans il s'enfuit à l'église des chrétiens et se fit mettre au nombre des catéchumènes (1). Après cette démarche il n'aspirait qu'à la retraite, lorsque l'empereur, ayant donné ordre d'enrôler les enfants des vétérans, il fut découvert par son propre père, qui était parvenu à la charge de tribun. Martin fut donc contraint de prêter le serment de la milice, et de suivre, malgré ses inclinations, le parti des armes. Il servit en Gaule, dans la cavalerie, sous Constantin (2), sous les empereurs ses enfants et sous Julien. Mais cette profession, qui est pour tant d'autres une école de libertinage, fut pour lui l'apprentissage des plus héroïques vertus. Il se contenta d'un seul valet, et encore lui rendait-il souvent les services les plus bas, qu'il aurait dû en exiger. Sa nourriture était frugale, et plutôt celle d'un moine que celle d'un homme de guerre. Il sut allier la patience et l'humilité chrétiennes avec une noble fierté et une véritable bravoure. Aimé de ses officiers et de ses compagnons, il n'eut d'autres ennemis que ceux de l'État. Il se distingua surtout par un tendre amour pour les pauvres : il ne pouvait rien leur refuser, et tout ce qui lui restait de sa solde, il le leur distribuait.

Un jour, pendant un hiver si rigoureux que plusieurs mouraient de froid, il trouva à la porte d'Amiens un mendiant nu et tout transi, qui tâchait en vain d'exciter la compassion des passants. Ce spectacle réveilla la foi et attendrit la charité de Martin. Mais que pouvait-il faire? Il ne lui restait que ses armes et ses habits. La charité est bien ingénieuse à trouver des ressources. Le généreux cavalier tire son sabre, et, coupant la moitié de son manteau, il la donne à ce pauvre pour se couvrir (3). Un acte si héroïque de vertu ne demeura pas sans récompense. La nuit suivante, Martin vit en songe Jésus-Christ revêtu de cette moitié de manteau, et lui entendit dire

(1) Sever. *Vit S. Martini*, c. I.

(2) On lit dans Sulpice Sévère que S. Martin servit sous Constance et sous Julien. D'anciens manuscrits marquaient *sous Constantin*, et il faut en effet qu'il ait commencé à porter les armes sous le règne de ce prince.

(3) Sev. *Ibid.*, c. II.

aux anges qui l'environnaient : *Martin, encore catéchumène, m'a revêtu de ce manteau* (1).

Une vision si consolante le détermina à demander au plus tôt le baptême (2), et dès qu'il l'eut reçu, il songea à quitter le service. Mais son tribun, qui l'aimait particulièrement et qui lui promettait de renoncer aussi aux vanités du monde, l'engagea à servir encore deux ans. Après ce temps, Julien ayant été fait césar et envoyé dans les Gaules contre les barbares, Martin prit, pour demander son congé, l'occasion d'une largesse (3) que le nouveau césar fit aux soldats. Ayant été appelé à son rang, il lui dit : « Prince, jusqu'ici j'ai servi sous vos étendards ; permettez-moi de servir désormais sous ceux de Jésus-Christ, et réservez vos dons pour ceux qui veulent encore porter les armes (4). »

(1) La tradition d'Amiens est que S. Martin exerça cet acte de charité près d'une ancienne porte de la ville, dont on voit des restes auprès des Célestins. On y a inscrit ces deux vers, plus propres à faire honneur au saint qu'au poëte :

Hic quondam vestem Martinus dimidiavit,
Ut faceremus idem nobis exemplificavit.

On bâtit d'abord en ce lieu une chapelle, où il se forma une communauté de religieuses; ensuite une de chanoines, qui devint une abbaye de chanoines réguliers sous le nom de Saint-Martin aux Jumeaux, apparemment parce que, sur la porte de la ville près de laquelle elle était, on avait représenté les deux jumeaux Romulus et Rémus. D'anciens monuments nous apprennent que les Romains les faisaient souvent représenter sur les portes des villes. Louis XI, pour honorer cette action de S. Martin, a fait une fondation à Saint-Martin de Tours pour l'entretien d'un pauvre qui doit porter une robe de deux couleurs, comme si elle était faite de deux moitiés de manteau.

(2) On lit dans Sulpice Sévère que S. Martin reçut le baptême à dix-huit ans. C'est une faute, que nous croyons devoir plutôt attribuer aux copistes de Sévère qu'à Sévère lui-même, qui aura écrit trente-huit là où ses copistes ont mis dix-huit. Autrement cet auteur se contredirait grossièrement. Car si S. Martin n'avait que dix-huit ans quand il fut baptisé et s'il ne servit ensuite que deux ans, il n'aurait eu que vingt ans quand il quitta le service, lors de la première campagne de Julien. Or cette campagne eut lieu l'an 356, et, par conséquent, Martin n'aurait eu que cinquante ans en 386, époque à laquelle Sulpice Sévère dit qu'il était septuagénaire.

(3) Ammien Marcellin dit que le soldat ne reçut ni largesses, ni même de solde, sous le commandement du césar Julien. Mais l'autorité de Sulpice Sévère est préférable à la sienne. Peut-être qu'Ammien veut seulement dire que l'empereur Constance n'envoya pas d'argent pour ce sujet : mais Julien n'en manquait pas, et il était trop politique pour ne pas s'attacher les soldats par quelques libéralités, surtout en prenant le commandement de l'armée.

(4) Sulpice Sévère rapporte que S. Martin ajouta : *Je suis chrétien, il ne m'est plus permis de combattre* : ce qui n'est guère vraisemblable, puisque Constance avait même ordonné, en 351, que tous les soldats fussent chrétiens. Mais S. Martin, alors peu instruit, pouvait parler selon les anciens préjugés, contre lesquels nous avons vu le concile d'Arles s'élever. V. Sulp. Sev., c. III.

Julien lui reprocha sa lâcheté, et lui dit que ce n'était pas le désir de servir Dieu qui l'engageait à demander son congé, mais la crainte de se trouver à la bataille qui devait se donner le lendemain. Martin lui répondit, avec l'intrépidité que lui inspirait sa foi, que si on livrait le lendemain la bataille, il se trouverait à la tête de l'armée, sans armes, et que, muni du seul signe de la croix, il enfoncerait les bataillons ennemis. Julien, qui dès lors n'aimait pas la religion, le fit arrêter prisonnier, afin de l'obliger à tenir sa parole. Mais le lendemain les barbares envoyèrent demander la paix, et Martin obtint son congé à Worms, l'an 356 (1). Il se rendit aussitôt à Poitiers auprès de S. Hilaire, que ses vertus et ses combats pour la foi avaient déjà rendu célèbre dans toute l'Église d'Occident.

Ce saint évêque connut bientôt le trésor caché que Dieu lui envoyait dans la personne de Martin, et voulut l'ordonner diacre; mais l'humilité de Martin lui fit refuser ce rang, et il se contenta de celui d'exorciste. Ayant passé quelques mois auprès de S. Hilaire, il fut averti en songe d'aller travailler à la conversion de ses parents, qui étaient encore idolâtres. Hilaire ne lui en donna la permission qu'après lui avoir fait promettre de revenir auprès de lui; mais le saint évêque fut lui-même exilé sur la fin de la même année, de la manière que nous avons dit.

Martin courut plusieurs dangers dans son voyage d'Italie. En passant les Alpes, il fut attaqué par des voleurs, et l'un d'eux leva la hache pour lui fendre la tête; mais un autre arrêta le coup, et, ayant mené le serviteur de Dieu à l'écart pour le dépouiller, il fut surpris de voir sa tranquillité dans

(1) On n'est pas d'accord sur le nombre de campagnes qu'un soldat devait avoir faites pour être vétéran et obtenir son congé. La discipline militaire a varié sur ce point parmi les Romains. Plusieurs anciens auteurs n'indiquent que vingt ans de service. Une loi du *Code Théodosien* en prescrit vingt-quatre. On enrôlait les enfants des vétérans à seize ans. Ainsi, si l'on suppose que S. Martin a servi vingt-quatre ans, il aura eu quarante ans lorsqu'il obtint son congé en 356; par conséquent, lorsqu'il mourut, en 397, il était agé de quatre-vingt-un ans, comme le dit Grégoire de Tours.

le péril, et lui demanda qui il était et s'il n'avait pas peur. Il répondit qu'il était chrétien et qu'il n'avait jamais eu moins de peur, parce qu'il comptait sur la protection du Ciel; qu'il était seulement affligé de le voir, par ses brigandages, se rendre indigne de la miséricorde divine. Sur quoi il lui parla avec tant de force des vérités évangéliques et des jugements de Dieu, qu'il le convertit. Ce voleur embrassa dans la suite la vie monastique, comme S. Martin le racontait à ses disciples (1).

Le démon, n'ayant pas réussi par ses ministres, l'attaqua par lui-même. Il lui apparut sous la forme d'un homme, et, pour l'empêcher de continuer sa route, il le menaça de lui susciter partout des persécutions. Martin le mit en fuite par ces paroles : *Le Seigneur est mon appui, je ne craindrai rien de la part de l'homme* (2), et il arriva heureusement chez ses parents. Il eut la consolation de convertir à la foi sa mère avec plusieurs autres personnes, et le chagrin de laisser son père opiniâtrément attaché à ses superstitions. Comme Martin, qui avait été à l'école d'Hilaire, n'avait pas moins de zèle contre l'hérésie que contre l'idolâtrie, il combattait dans toutes les occasions l'arianisme, qui dominait alors dans l'Illyrie, et il eut le courage de s'élever presque seul contre la perfidie et la lâcheté des évêques. Cette liberté lui attira plusieurs mauvais traitements de la part des ariens : il semblait que le père du mensonge lui tînt parole. Il fut publiquement battu de verges et ensuite banni de la ville. Il voulait retourner dans les Gaules; mais, ayant appris l'exil de S. Hilaire, il se retira à Milan, où il se bâtit une sorte de monastère pour vivre en solitude. Il en fut bientôt chassé par l'évêque Auxence, un des chefs du parti arien, et obligé d'aller se cacher avec un saint prêtre dans l'île Gallinaire, sur la côte de Ligurie. Il n'y vivait que de racines d'herbes, et un jour il pensa mourir pour avoir mangé de l'ellébore; mais, ayant eu recours à la prière, il fut guéri (3).

(1) Sev. *Vit. Martini.*— (2) Pss. XXVI et LVI. — (3) Sulp. Sev. *Ibid.*

Il quitta, comme nous avons dit, cette solitude pour se rendre auprès de S. Hilaire, dès qu'il eut appris son retour. Il ne demeura cependant pas longtemps à Poitiers. Comme il avait goûté les douceurs de la retraite, il désira s'éloigner du tumulte de la ville, pour mieux vaquer à l'oraison. S. Hilaire lui désigna un lieu nommé Ligugey, à deux lieues de Poitiers, où Martin bâtit un monastère, qui est le premier qu'on sache avoir été établi dans les Gaules. Un catéchumène (1) et quelques autres allèrent s'y ranger sous sa conduite, et Dieu ne tarda pas à y manifester, par d'éclatants miracles, les vertus que son serviteur s'efforçait de cacher au monde.

Quelques affaires l'ayant obligé de s'absenter pendant trois jours de son monastère, il trouva à son retour le catéchumène dont nous avons parlé, mort sans baptême, et ses frères, désolés d'un accident si imprévu, pleurant autour du cadavre. Il pleura lui-même quelque temps avec eux ; puis, se sentant inspiré par l'Esprit-Saint, il fit sortir tous les frères de la cellule, et il s'étendit sur le corps privé de vie en priant avec instance (2). Quand il se sentit exaucé, il se leva, et, demeurant debout, il tenait les yeux fixement attachés sur le visage du mort, en attendant avec confiance le succès de sa prière. Il passa ainsi deux heures; après quoi, ayant remarqué que le corps commençait à faire quelques mouvements, il jeta un grand cri de joie. Les frères, qui étaient à la porte, rentrèrent aussitôt et furent étrangement surpris de trouver vivant celui qu'ils avaient laissé mort. Le catéchumène ressuscité reçut aussitôt le baptême, et vécut encore plusieurs années.

Peu de temps après, Martin, passant par une terre d'un seigneur nommé Lupicin, entendit des cris lamentables, qui lui firent juger qu'il était arrivé quelque grand malheur. Il y courut (3), et, s'étant informé de la cause de ces lamentations, on lui montra le cadavre d'un esclave qui s'était pendu. Le

(1) On voit par plusieurs autres exemples qu'on mettait souvent des catéchumènes dans des monastères, apparemment pour les instruire des mystères et des devoirs de notre religion. — (2) Sev. *Vita Martini*. — (3) Sev. *Ibid.*

saint, plein d'une foi vive, fait aussitôt retirer tous les assistants de la chambre, se prosterne sur le cadavre, et, après avoir adressé à Dieu une courte mais ardente prière, il prend l'esclave par la main et le conduit plein de vie jusqu'au vestibule de la maison, pour le montrer au peuple attroupé à la porte. Nous reprendrons plus loin la vie de S. Martin.

S. Hilaire, dès son retour à Poitiers, s'appliqua entièrement aux affaires de la religion, qui étaient dans une étrange confusion dans les Gaules depuis le concile de Rimini. Les triomphes des ariens, après ce concile, avaient ouvert les yeux à ceux des évêques qui s'y étaient laissé tromper. « Ces prélats, dit S. Jérôme (1), voyant qu'on les accusait d'hérésie, dont ils sentaient en leur conscience qu'ils n'étaient pas coupables, couraient de tous côtés en prenant à témoin le corps de Jésus-Christ et ce qu'il y a de plus saint dans l'Église, qu'ils n'avaient pas eu le moindre soupçon du mal dans leur profession de foi. Nous avons cru, disaient-ils, que le sens s'accordait avec les paroles... La bonne opinion que nous avons eue des méchants nous a trompés (2). » Mais, se contentant de gémir de leur faute, ils n'avaient encore fait aucun acte public pour en réparer le scandale. L'arrivée de S. Hilaire dans les Gaules ranima leur courage. La plupart des évêques qui n'étaient pas tombés, étaient d'avis de se séparer de communion d'avec ceux qui avaient eu la faiblesse de recevoir le concile de Rimini (3). Mais le saint docteur jugea qu'il fallait traiter le mal avec douceur, et qu'il était plus à propos d'exciter par la clémence les coupables à la pénitence et à la réparation de leur faute. Il tint à ce sujet dans les Gaules plusieurs conciles, où ces évêques, reconnaissant le venin de la formule artificieuse qui leur en avait imposé, condamnèrent ce qui s'était fait à Rimini et rati-

(1) Hieronym. *Dial. advers. Lucif.*, t. IV nov. edit., p. 301.

(2) Ce texte de S. Jérôme suffit pour montrer que la plupart des évêques qui avaient souscrit la formule de Rimini, n'étaient pas ariens, et, par conséquent, que dans ces temps de troubles le plus grand nombre des évêques n'était pas tombé dans l'erreur, comme les novateurs auraient voulu le persuader, pour autoriser leur petit nombre. — (3) Sulp. Sev., l. II, p. 145.

fièrent la foi de Nicée. Saturnin d'Arles et Paterne de Périgueux furent déposés dans l'un de ces conciles et chassés de leurs siéges. Saturnin, outre son hérésie, y fut convaincu de plusieurs crimes énormes. On peut croire que ce fut alors qu'on déposa aussi Germéisile de Besançon pour son attachement au parti arien. On pardonna aux autres. Ainsi l'Église des Gaules fut purgée du mauvais levain de l'arianisme, qui avait causé de si violentes fermentations. Le calme fut rétabli; *et il passa pour constant*, dit Sulpice Sévère, *que les Gaules furent redevables au seul Hilaire d'avoir été délivrées de l'hérésie* (1).

Des évêques orientaux catholiques ou demi-ariens (2), qui avaient connu le zèle et la foi d'Hilaire, lui écrivirent vers le même temps pour s'appuyer de l'autorité des évêques des Gaules, contre ceux qui supprimaient le terme de *consubstantiel* et celui de *semblable en substance*. S. Hilaire, pour leur faire une réponse plus authentique, fit assembler à Paris, environ l'an 361, un concile dont nous avons la lettre synodique en réponse à celle des évêques d'Orient. Les évêques de Gaule, après avoir témoigné à Dieu leur reconnaissance de ce qu'il les a éclairés des lumières de la vraie foi, et de ce qu'il ne permet pas qu'ils soient souillés par aucun commerce avec les hérétiques, parlent ainsi (3) :

« Nous avons connu, par les lettres que vous avez adressées à notre cher frère et coévêque Hilaire, la ruse du démon et les artifices que les hérétiques ont mis en usage contre l'Église, pour nous tromper à la faveur de l'éloignement qui sépare l'Orient de l'Occident, par les faux exposés qu'il nous

(1) Sulp. Sev., l. II, p. 146.

(2) Il n'est pas aisé de décider si les évêques orientaux qui se contentaient du terme *homoiousion*, étaient catholiques. S. Hilaire excuse cette expression, et loue ces prélats dans son livre *des Synodes*; mais quand on lui en fit des reproches, il répondit : *Non eos veram fidem , sed spem revocandæ veræ fidei attulisse dixi*. Pour concilier ce saint docteur avec lui-même, nous croyons qu'une partie de ces évêques, en admettant l'*homoiousion,* cachaient sous ce terme le venin de l'hérésie : ce qui les fit nommer demi-ariens; mais que les autres y donnaient le sens que S. Hilaire nomme *piam intelligentiam*. Il serait aisé de montrer par là que les évêques ariens ne constituèrent pas le plus grand nombre, même en Orient.

(3) Apud Hilar. *Fragm.* XI, p. 1353. — Ap. Labb., t. II, p. 821.

font réciproquement de notre foi. Car le grand nombre de ceux qui se sont trouvés à Rimini ou à Nicée (en Thrace), a été obligé de consentir à la suppression du terme de *substance* sous l'autorité de votre nom. Ce terme de *substance*, que vous aviez trouvé pour renverser l'hérésie des ariens, fut reçu par nous avec respect et conservé toujours fidèlement. Car nous avons embrassé l'*homoousion* pour exprimer la vraie et légitime génération du Fils unique de Dieu, détestant l'union introduite par les blasphèmes de Sabellius (1), et n'entendant pas que le Fils soit une portion du Père : mais nous croyons que de Dieu non engendré, entier et parfait, est né un Dieu, fils unique, entier et parfait. C'est pourquoi nous le disons de la même substance que Dieu le Père, pour exclure toute idée de création, d'adoption, ou de simple dénomination....

« Nous n'avons pas de peine cependant à entendre dire qu'il est semblable au Père, puisqu'il est l'image de Dieu invisible : mais nous ne concevons de ressemblance à son Père digne de lui, que la ressemblance d'un vrai Dieu à un vrai Dieu. » On voit ici que les évêques de la Gaule justifient l'*homoiousion*, ou le semblable en substance, et que cette expression, dont les hérétiques abusaient, est susceptible d'un bon-sens. C'était, comme nous l'avons remarqué, le sentiment de S. Hilaire.

Les évêques du concile ajoutent : « C'est pourquoi, nos très-chers frères, connaissant par vos lettres qu'on a trompé notre simplicité dans la suppression du terme de substance, et notre frère Hilaire, qui est un fidèle prédicateur de la foi de Jésus-Christ, nous ayant appris que les députés de Rimini à Constantinople n'ont pu se résoudre à condamner de si grands blasphèmes, quoique vous les en eussiez pressés, ainsi que le témoigne votre lettre, nous révoquons aussi tout ce qui a été fait mal à propos et par ignorance. Nous

(1) Cette déclaration contre l'hérésie de Sabellius était nécessaire, parce que les ariens avaient rendu suspects de sabellianisme les Gaulois, qui recevaient le terme de *consubstantiel*.

tenons pour excommuniés Auxence, Ursace, Valens, Gaïus, Mégasius et Justin, suivant vos lettres et suivant la déclaration de notre frère Hilaire, qui a protesté qu'il n'aurait jamais de communion avec ceux qui suivraient leurs erreurs. Nous condamnons aussi tous les blasphèmes que vous avez mis à la suite de votre lettre, rejetant surtout les évêques apostats, qui, par l'ignorance ou l'impiété de quelques-uns, ont été mis en la place de nos frères si indignement exilés. » Ils parlent des évêques déposés au dernier concile de Constantinople.

Ils continuent : « Nous protestons devant Dieu que si quelqu'un dans les Gaules s'oppose à ce que nous avons ordonné, il sera privé de la communion et chassé de son siége.... Celui qui ne pensera pas comme nous sur l'*homoousion*, sera indigne du sacerdoce. Et comme Saturnin s'élève avec une extrême impiété contre nos salutaires ordonnances, que votre charité sache qu'il a été excommunié deux fois par tous les évêques des Gaules. Sa nouvelle impiété, qui paraît dans ses lettres téméraires, ajoutée à ses anciens crimes dissimulés si longtemps, l'a rendu indigne du nom d'évêque. » C'est ce que la lettre synodale du premier concile de Paris contient de plus remarquable. Si S. Hilaire, qui nous l'a conservée, ne présida pas à ce concile, on ne peut douter qu'il n'en ait été l'âme.

La révolution qui venait d'arriver dans le gouvernement des Gaules, et dont il faut maintenant parler, mettait les évêques en liberté d'assembler ces conciles et de chasser de leurs siéges les chefs du parti arien. Dès la fin de l'an 355, Constance, comme nous avons vu, avait envoyé dans les Gaules, avec la qualité de césar, Julien, fils de Jules Constance, frère du grand Constantin. Ce jeune prince, en quittant la barbe (1) et le manteau de philosophe, pour prendre la pourpre des cé-

(1) Constance, en l'appelant à sa cour pour le faire césar, lui avait fait couper la barbe : mais il la laissa croître de nouveau dès qu'il fut maître de lui-même. V. Julian. *Ep. ad Atheniens.*

sars, n'avait pas quitté la philosophie, dont il faisait profession. Il la fit servir de voile à son ambition et à ses autres vices. Il montra d'abord des vertus qui lui gagnèrent l'estime et l'amour des Gaulois. Il n'avait paru que philosophe dans l'Orient, il parut guerrier dans les Gaules. Il en chassa les barbares et remporta sur eux des victoires signalées, dont il voulut que les peuples goûtassent les fruits par la diminution qu'il leur procurait des impôts, et par la justice exacte qu'il s'appliquait à leur rendre. On raconte à ce sujet un trait qui lui fait honneur.

Numérius, qui avait été gouverneur de la Gaule narbonnaise, ayant été accusé de péculat, Julien le fit comparaître devant son tribunal en présence du peuple et l'examina avec sévérité. Mais Numérius nia constamment les faits dont on l'accusait, et l'on ne pouvait en fournir de preuves convaincantes. Alors Delphidius, célèbre orateur, qui plaidait contre lui, s'écria avec véhémence : *Illustre césar, quel est le coupable qui ne passera pas pour innocent, s'il lui suffit de nier ses crimes?* A quoi Julien fit sur-le-champ cette belle repartie : *Et quel est l'innocent qui ne passera pas pour coupable, s'il suffit d'être accusé?* (1)

Après tout, ces prétendues vertus n'étaient dans Julien que des vices masqués par la plus artificieuse hypocrisie. Il avait été élevé avec soin dans la religion chrétienne, et il avait même rempli les fonctions de lecteur dans l'Église de Nicomédie; mais il avait renoncé secrètement à la foi dès l'âge de vingt ans, comme il le dit lui-même (2). Cependant la crainte de déplaire à l'empereur Constance et d'aliéner les esprits des Gaulois, chrétiens pour la plupart, l'obligea de dissimuler son apostasie tandis qu'il fut dans les Gaules. Il montrait même en public de l'attachement pour la religion chrétienne (3); mais en particulier il s'adonnait avec quelques confidents aux augures, aux aruspices et aux autres superstitions du paga-

(1) Ammian., l. XVIII, c. I, edit. Lugd. Batav., an. 1693. — (2) Socrat., l. III, c. I. — (3) Ammian., l. XXI, c. II, p. 240.

nisme, et il commençait la journée par offrir secrètement ses vœux à Mercure. Il se vit bientôt en état de n'être plus obligé à garder ces mesures, qui gênaient son impiété (1).

Constance, naturellement soupçonneux, comme le sont les caractères faibles et timides, avait pris de l'ombrage des victoires de Julien. Il crut que pour le rendre plus fidèle il fallait le rendre moins puissant, et il lui envoya l'ordre de faire incessamment un détachement considérable de ses troupes, sous prétexte d'en renforcer l'armée qui servait contre les Perses. Julien parut se mettre en devoir d'obéir. Mais ses soldats, qui pour la plupart étaient nés ou mariés dans les Gaules, regardèrent cet ordre comme un bannissement, qui les arrachait à ce qu'ils avaient de plus cher, et en passant par Paris, où il faisait sa résidence, ils se mutinèrent et entourèrent en armes son palais. Julien, entendant ce tumulte d'une chambre haute où il s'était retiré, regarda le ciel par la fenêtre et adora Jupiter, et il eut soin de faire courir le bruit que ce dieu lui avait ordonné de céder à la volonté des troupes (2).

Étant donc sorti de son palais, comme pour apaiser le tumulte, les soldats le prirent, l'élevèrent sur un bouclier, faute de tribunal, et le proclamèrent empereur. Il ne manquait qu'un diadème; comme on n'en trouvait pas, on voulut lui ceindre le front du collier de sa femme : il ne le souffrit pas, de crainte qu'un pareil ornement ne le fît regarder comme un prince efféminé. Alors un soldat qui portait un collier d'or, se l'arrachant, le lui mit sur la tête (3). Julien se défendait de ces honneurs; mais il entrait plus d'artifice que de modestie dans son refus. Il y a même lieu de croire que, fourbe et ambitieux comme il l'était, il avait ménagé secrètement cette sédition. Il publia que, la nuit qui avait précédé son élévation, il avait vu en songe le génie de l'empire, qui lui adressait ces reproches : « Il y a longtemps, Julien, que je me tiens caché à la porte de ton palais, cherchant l'occasion d'y entrer pour augmenter

(1) Ammian., l. XVI, c. v, p. 126.
(2) Julian. *Ep. ad Athen.* — (3) Ammian., l. XX, c. iv.

ta dignité. Je me suis déjà plusieurs fois retiré, rebuté par toi. Si tu ne me reçois pas aujourd'hui, quoique tant de personnes le désirent, je m'en irai plein de tristesse et de confusion. Souviens-toi bien cependant que je ne demeurerai pas longtemps avec toi (1). » Il n'aurait pas eu apparemment de pareils songes, s'il eût été aussi indifférent pour l'empire qu'il voulait le paraître.

Julien fut ainsi proclamé auguste à Paris au mois de mai, l'an 360. Il aimait le séjour de cette ville, qu'il nomme son *cher Paris*, et il y avait fait bâtir un palais (2), des bains et un aqueduc, dont on voit encore aujourd'hui des restes, qui peuvent faire juger de la magnificence de ces ouvrages. Il députa aussitôt deux officiers de confiance à Constance, avec la mission de lui faire agréer sa promotion à l'empire. Constance, aussi surpris qu'irrité de cette nouvelle, lui envoya le questeur Léonas, avec une lettre dans laquelle il lui mandait qu'il eût à renoncer à la qualité d'auguste et à se contenter du rang de césar, s'il voulait pourvoir à sa sûreté.

Julien, qui était encore à Paris, y reçut Léonas avec tous les honneurs dus à sa dignité; et le lendemain, étant monté sur son tribunal, il fit lire publiquement en présence de l'armée et du peuple la lettre de Constance. Mais quand on en vint à l'endroit où il ordonnait à Julien de quitter la qualité d'auguste, on s'écria de toutes parts : *Julien auguste, ainsi que la province, l'armée et l'autorité de la république l'ont décerné;* et Léonas retourna porter ces nouvelles à Constance, occupé alors à faire la guerre aux Perses (3). Ce prince envoya encore à Julien un évêque de la Gaule, nommé Epictète (4), pour l'exhorter à quitter le titre d'auguste et l'assurer qu'on lui laisserait la vie sauve.

(1) Ammian., l. XX, c. VI, p. 267. — Baron., an. 361, n. 2.

(2) C'est ce qu'on a nommé le palais des Thermes : on en voit encore les ruines sur le boulevard de Sébastopol, à l'endroit où existait naguère la rue de la Harpe. Il paraît par quelques monuments que nos premiers rois demeuraient dans ce palais.

(3) Ammian., l. XX, c. XIX, p. 176.

(4) Jul. *Ep. ad Athen.* On ne connaît pas le siége de cet Epictète. Il y a un évêque de ce nom qui souscrivit la condamnation de S. Athanase au concile de Milan, mais il était de Centum-Celles en Italie.

Mais quand l'ambition est heureuse, elle n'écoute que les conseils de ceux qui la flattent. Pendant ces négociations, Julien, afin de ne pas laisser ralentir l'ardeur de ses soldats, partit pour une expédition contre les Francs, et, après les avoir battus et fait la paix aux conditions qu'il voulut, il revint passer l'hiver à Vienne dans la Gaule, pour s'y préparer à la guerre contre Constance. Il perdit dans cette ville sa femme Hélène, sœur de ce prince; et comme sa politique l'engageait à observer encore les formes extérieures de la religion chrétienne, il alla le jour de l'Epiphanie faire publiquement sa prière dans l'église des chrétiens, ajoutant ainsi la fourberie à l'apostasie (1). Il racontait qu'étant encore à Vienne, il avait vu pendant la nuit un spectre lumineux lui annonçant, en quatre vers grecs qu'il se plaisait à répéter, que quand Jupiter serait dans le Verseau et Saturne au vingt-cinquième degré de la Vierge, l'empereur Constance mourrait misérablement en Asie. S'il fit empoisonner ce prince, comme l'assure S. Grégoire de Nazianze, il n'est pas surprenant qu'il prévît le mal qu'il avait résolu de faire, et qu'en habile imposteur, il tâchât de le mettre sur le compte de ses dieux (2).

Enfin Julien, après avoir délibéré quelque temps et s'être assuré de la fidélité de ses soldats en se faisant prêter un nouveau serment, crut qu'il y avait plus d'avantage à attaquer qu'à se défendre. Il entra en Pannonie pour aller combattre Constance, surprit Sirmium, et s'arrêta à Naïsse en Dacie. Ce fut là qu'il démasqua son impiété et qu'il fit pour la première fois profession publique de l'idolâtrie, comme s'il eût voulu commencer à la rétablir par la ville qui avait donné naissance à Constantin, le destructeur du paganisme. Julien eut soin de mander cette nouvelle à Maxime, son maître dans la magie et le principal auteur de son apostasie. « Nous honorons publiquement les dieux, lui dit-il, et la plus grande partie de mon armée les révère. Nous leur immo-

(1) Ammian., l. XXI, c. I, II.
(2) Greg. Nazianz., *Or. III in Julian.*, p. 68 ed. Par. apud Morell., an. 1609.

lons publiquement des bœufs : nous avons même déjà offert plusieurs hécatombes (1). Les dieux me commandent de vivre dans la plus exacte pureté. Je leur obéis avec d'autant plus de plaisir qu'ils promettent à mes travaux de grandes récompenses, si je persévère. »

Constance, de son côté, quitta les frontières de la Perse et s'avança à grandes journées contre le perfide, dont les bienfaits de l'empereur avaient fait un rebelle. Mais, en arrivant à Tharse, il fut attaqué d'une petite fièvre qu'il négligea. L'agitation de la marche l'ayant augmentée, il fut contraint de s'arrêter au pied du mont Taurus, dans un lieu nommé la Fontaine de Mopsus. Il avait différé jusqu'alors, à l'exemple de Constantin, son père, de recevoir le baptême ; se voyant en danger de mort, il se le fit administrer par Euzoïus, arien, évêque d'Antioche. Après quoi il eut le malheur d'expirer dans l'hérésie, et la douleur de laisser son empire à son plus cruel ennemi. Il mourut le 3 novembre l'an 361, à l'âge de 45 ans. Il en avait régné 25, pendant lesquels, indigne fils du grand Constantin, il persécuta presque constamment les catholiques (2).

Son successeur aurait pu le faire regretter ; mais la passion que Constance avait toujours eue de se faire juge des affaires de la religion et de faire prévaloir son autorité sur la foi des évêques, avait causé plus de maux à l'Église que la persécution des tyrans. C'est ce qu'un auteur païen et contemporain lui reproche. « Il troubla, dit-il, par une superstition de vieille femme la religion chrétienne, toute simple qu'elle est par elle-même ; et, en donnant plutôt ses soins à l'approfondir curieusement qu'à la régler avec gravité, il y excita de grandes divisions, qu'il augmenta et entretint par des disputes

(1) Julian. *Ep.* XVIII. — L'hécatombe était, selon la signification de ce mot, un sacrifice de cent bœufs. Julien sacrifiait en effet un si grand nombre de ces animaux, qu'on lui appliqua ce qu'on avait dit d'un autre empereur romain, à qui on avait adressé une lettre écrite au nom des bœufs, en ces termes : Ἂν σὺ νικήσεις ἡμεῖς ἀπωλόμεθα, c'est-à-dire : *Si vous remportez la victoire, nous sommes perdus* : pour faire entendre qu'à force d'immoler des bœufs, il en exterminerait l'espèce. V. Ammian., l. XXV. — (2) Baron., an. 361, n. 20.

de mots : en sorte qu'il épuisa les fonds destinés pour les voitures publiques en faisant sans cesse aller et venir des troupes d'évêques pour la tenue des conciles, dans lesquels il avait la prétention de se rendre l'arbitre de la foi (1). » S. Jérôme regarda la mort de Constance comme un effet de la providence de Dieu, qui veille à la conservation de son Église. « La barque des apôtres, dit-il, était en grand péril. Les vents soufflaient avec véhémence. Il n'y avait plus d'espérance; mais le Seigneur s'éveille : la bête meurt, et le calme revient (2). » On n'eut pas longtemps lieu de s'applaudir de ce prétendu calme.

Julien s'occupait dans la Dacie à consulter les entrailles des victimes et le vol des oiseaux sur l'issue de la guerre qu'il faisait, et il était fort inquiet : car les présages paraissaient ambigus. Un orateur gaulois nommé Apruncule, qui passait pour habile aruspice, s'efforçait inutilement de le rassurer, lorsqu'il reçut l'agréable nouvelle que Constance était mort, et que l'Orient était disposé à lui obéir (3). C'est ainsi que l'idolâtrie monta sur le trône du grand Constantin dans la personne d'un de ses neveux, après que l'hérésie l'avait déjà souillé dans celle d'un de ses fils.

Dès que Julien vit son autorité reconnue dans l'empire, il publia des lois pour faire ouvrir dans toutes les provinces les temples des idoles, et rétablir les sacrifices en l'honneur des dieux; et, parce qu'il rougissait d'avoir été chrétien, il s'efforça d'effacer par des lustrations sacriléges le caractère du baptême qu'il avait reçu, comme s'il eût pu par là laver la honte de son apostasie (4). Il affecta particulièrement de purifier par le sang des victimes ses mains, qu'il croyait avoir souillées en y recevant l'eucharistie, comme c'était alors l'usage. Enfin, pour mettre à exécution le projet qu'il avait conçu de détruire le christianisme (5), il voulut augmenter le trouble de l'Église et

(1) Ammian. Marcell., l. XXI, c. XVI, p. 318. — (2) Hieronym. *Dial. advers. Lucif.*, t. IV nov. edit., p. 301. — Baron., an. 361, n. 20. — (3) Amm., l. XXII, c. I., p. 320. — (4) Amm., l. XXII, c. I, p. 327. — (5) Greg. Nazianz. *Orat. III*, p. 70.

la division dans l'épiscopat. Pour parvenir à ce but, il rappela tous les évêques qui avaient été bannis par ses prédécesseurs au sujet de la religion, persuadé qu'il était que les chrétiens, en se combattant mutuellement, travailleraient à leur propre destruction plus efficacement qu'il ne pourrait le faire. « Car il avait éprouvé, dit un auteur païen, que les bêtes féroces sont moins cruelles envers les hommes que la plupart des chrétiens ne le sont les uns envers les autres (1). » Les excès que le fanatisme et la fureur avaient poussé les ariens et les donatistes à commettre contre les catholiques, avaient sans doute donné aux païens ces idées d'une religion dont la charité doit être l'esprit.

Julien manda les évêques de différents partis, et, après les avoir exhortés à vivre en paix et à souffrir que chacun crût à sa fantaisie, il leur dit plusieurs fois d'un ton moqueur : *Obéissez-moi : les Allemands et les Francs m'ont bien obéi,* pour faire entendre que les évêques des chrétiens seraient plus indociles que ces nations barbares, s'ils n'observaient pas ses ordres (2). L'apostat voulait paraître neutre dans ces divisions; mais il favorisait ouvertement les ariens, et il nommait Arius et Aëtius ses amis. Ceux qui n'ont pas de religion prennent toujours le parti des hérétiques contre l'Église.

Le nouveau persécuteur leva bientôt tout à fait le masque qui le cachait encore en partie. Il ordonna que les temples des dieux fussent rebâtis aux dépens de ceux qui les avaient fait abattre : ce qui était une source de persécutions contre les fidèles, et surtout contre le clergé. En ôtant aux chrétiens leurs richesses, il disait ironiquement qu'il voulait leur faire pratiquer leur loi, et qu'il ne les rendait pauvres que pour les rendre plus propres au royaume céleste qu'ils espéraient (3). Sous prétexte de réformer le grand nombre d'officiers qui suivaient la cour, il chassa de son palais tous les chrétiens qui y

(1) Amm. Marcell., l. XXII, c. v, p. 327. — (2) Zozomen., l. V, c. v. — (3) Julian., *Ep.* XLIII.

avaient quelque charge, et il s'appliqua surtout à engager tous ses soldats à l'imiter dans son apostasie. Il paraît, malgré les termes de la lettre au magicien Maxime, qu'un grand nombre d'entre eux étaient restés fidèles.

Pour les séduire, il s'avisa d'une ruse diabolique, qui surprit la simplicité de plusieurs d'entre eux. On a cru devoir la rapporter dans cette histoire, parce qu'il n'y a pas lieu de douter que la plupart des soldats de Julien ne fussent Gaulois, ou du moins n'eussent été élevés dans les Gaules. Ce prince, voulant faire une largesse à son armée, s'assit sur son tribunal, fit placer à côté de lui sur une table de l'encens et du feu, sous prétexte de rétablir une ancienne coutume, et il ne donna la gratification aux soldats que lorsqu'ils avaient jeté de l'encens sur le feu. On achetait ainsi argent comptant leur infidélité. Quelques-uns ayant reconnu le piége, l'évitèrent en renonçant aux dons de l'empereur; plusieurs succombèrent, ou par timidité ou par avarice. Mais le plus grand nombre ne soupçonna pas même ce qu'il y avait d'artificieux dans cette cérémonie (1).

En effet, quelques-uns des soldats chrétiens s'étant mis à table après cette action, et ayant fait selon leur coutume le signe de la croix en invoquant le nom de Jésus-Christ, un de leurs camarades, qui était apparemment païen, en parut surpris et leur demanda pourquoi ils invoquaient encore celui qu'ils venaient de renoncer. Ils furent saisis d'horreur à cette parole, et, s'étant fait expliquer pour quel motif on les accusait d'avoir renoncé Jésus-Christ, ils se levèrent à l'instant de table comme des hommes hors d'eux-mêmes, et, courant au milieu de la place publique, ils crièrent à haute voix (2) : « Nous sommes chrétiens, nous le sommes de tout notre cœur. Que tous les hommes le sachent, et surtout que le Dieu pour qui nous vivons, daigne l'entendre. Sauveur Jésus, nous ne vous avons pas renoncé, nous n'avons pas renié notre foi : si la

(1) Theodor., l. III, c. xv. — (2) Greg. Nazianz. *Orat. III in Julian.* Ed. Par. p. 85.

main a péché, le cœur n'y a eu aucune part. Nous avons été séduits par l'artifice de l'empereur; mais son or ne nous a point pervertis : nous renonçons à l'impiété, et nous sommes prêts à l'expier par notre sang. »

Ils coururent ensuite vers l'empereur, et, jetant à ses pieds avec une sainte indignation l'or qu'ils en avaient reçu, ils lui crièrent : « Prince, ce n'est pas un présent que vous nous avez fait, c'est la mort que vous nous avez donnée. Distribuez vos largesses à vos soldats ; pour nous, immolez-nous à Jésus-Christ, sous l'empire duquel nous nous faisons gloire de servir. Rendez-nous le feu pour le feu, expiez par les flammes le feu qui nous a souillés, et faites-nous couper les mains, que nous avons sacrilégement étendues par vos ordres. Donnez votre or à ceux qui ne se repentiront pas de l'avoir reçu : Jésus-Christ nous tient lieu de tout. » Ils exhortèrent en même temps leurs camarades à reconnaître le piége qu'on avait tendu à leur foi, et à laver leur faute dans leur sang (1).

Julien, malgré la philosophie qu'il affectait, fut si transporté de colère qu'il ordonna sur-le-champ qu'on coupât la tête à ces braves soldats de Jésus-Christ. Ils furent aussitôt conduits hors de la ville pour l'exécution. Le plus ancien pria le bourreau de commencer par le plus jeune, qui se nommait Romain, de peur qu'il ne fût intimidé par le supplice des autres. Mais comme le bourreau se disposait à donner le coup de la mort à ce jeune homme, on cria grâce de la part de l'empereur, qui avait commué la peine de mort dans celle de l'exil. Alors le jeune soldat, affligé qu'on lui arrachât des mains la palme qu'il tenait déjà, s'écria : *Hélas! Romain n'était pas digne d'être le martyr de Jésus-Christ* (2).

Ce fut sans doute à cette occasion, ou à quelque autre semblable, qu'arriva ce que S. Paulin raconte de S. Victrice, depuis évêque de Rouen, et alors soldat, comme on le croit, dans

(1) Greg. Nazianz. *Orat. III in Julian.*, edit. Par. p. 86. — (2) Theod. *Hist.*, l. III, c. XVI.

l'armée de Julien. Victrice, voyant que ce prince ne laissait pas libre l'exercice de la religion à ceux qui servaient sous ses étendards, résolut de quitter le service. Un jour que les troupes étaient assemblées pour la célébration de quelque fête, il se revêtit de tous ses habits militaires, et, se présentant en cet équipage devant son tribun, il s'en dépouilla, jeta ses vêtements et ses armes à ses pieds, pour marquer qu'il renonçait à la milice. Le tribun le fit frapper à coups de fouets et de bâton; puis il le fit étendre sur des têts de pots cassés. Le généreux soldat de Jésus-Christ s'y trouva mollement couché et n'en reçut aucune blessure. Le tribun, le voyant inébranlable dans sa résolution, l'envoya au comte de l'armée, qui était un officier supérieur au tribun.

Le comte condamna Victrice à avoir la tête tranchée. Comme on le menait au supplice, le bourreau, qui l'insultait en le conduisant, ayant porté la main sur le cou du jeune martyr comme pour tâter l'endroit où il devait frapper, perdit à l'instant même l'usage de ses yeux; en même temps les chaînes du prétendu criminel tombèrent d'elles-mêmes. Ceux qui furent témoins de ce double miracle n'osèrent renouer les liens que Dieu avait rompus, et ils allèrent le rapporter au comte, qui se rendit lui-même à la force de la vérité en embrassant la religion (1). S. Paulin avait appris ce détail d'un diacre de Victrice, nommé Paschase, qu'il avait retenu quelque temps à Nole auprès de lui. Le Seigneur réservait Victrice pour en faire un apôtre de la Gaule et une des lumières de l'épiscopat, comme nous le verrons dans la suite.

S. Ferruce souffrit le martyre pour une cause semblable, on ne sait pas à quelle époque. Il quitta les armes à Mayence, et en fit un trophée qu'il suspendit aux autels, renonçant par là à la milice : on voulait l'obliger apparemment à quelque cérémonie idolâtrique, ou bien il avait servi le temps prescrit

(1) Paulin. *Epist.* XXVIII, *ad Victric.* Il y avait dans les armées un magistrat qu'on nommait comte, et qui était comme le juge des soldats. C'est apparemment le même officier que S. Eucher nomme *senator militum.*

par les lois. Quoi qu'il en soit, son tribun irrité contre lui le fit enfermer dans un château, où il mourut des mauvais traitements qu'il y reçut. Il est honoré comme martyr le 28 octobre, et S. Lul, archevêque de Mayence, transféra dans la suite son corps dans l'abbaye de Bleindstat, qu'il avait fondée (1).

Quelle que fût la modération dont se piquait Julien pour rendre sa persécution en Orient plus efficace et moins odieuse, il ne laissa pas de verser bien du sang. Nous ne parlerons que de ce qui se passa dans les Gaules. Il avait donné la charge de préfet du prétoire à Salluste, qui avait toute sa confiance : c'est une raison de présumer que ce magistrat était ennemi des chrétiens, et par conséquent il ne devait pas manquer de les persécuter (2), afin de plaire à son maître. On rapporte en effet au règne de Julien le martyre de S. Eliphe de Toul, qui souffrit sur la petite rivière de Voire. Sa vie écrite par l'abbé Rupert nous apprend que S. Euchaire, son frère, qui était évêque, et deux de ses sœurs, Libarie et Suzanne, reçurent aussi la couronne du martyre (3). Mais ces actes (4) n'ont pas assez d'autorité pour que nous en parlions plus longuement. Le *Martyrologe romain* fait mention de S. Eliphe le 16 octobre.

Sous l'empire d'un prince apostat, l'idolâtrie sembla sortir de son tombeau, et avec elle la violence et la calomnie contre la foi chrétienne. Il paraît que des auteurs païens publièrent alors dans la Gaule des écrits contre la religion. Mais S. Hilaire, qui faisait face à tous les ennemis de l'Église, ne manqua pas de la défendre. Il adressa au préfet Salluste un excellent traité contre le médecin Dioscore, qui, sortant des bornes de sa profession, voulait sans doute faire le théologien et combattre nos saints mystères. Nous n'avons plus cet ouvrage de

(1) V. Surium., 28 octob. — (2) Un autre Salluste était préfet du prétoire dans l'Orient, et les auteurs ecclésiastiques en parlent avec éloges : il faut le distinguer de celui des Gaules. Le P. Coutant et plusieurs autres s'y sont trompés. — (3) *Oper. Ruperti*, t. II.— (4) L'abbé Rupert dit qu'il a composé la Vie de S. Eliphe sur une histoire plus ancienne. Si nous avions celle-ci, nous pourrions en juger : car pour celle de Rupert, nous y trouvons des faits qui ne s'accordent pas avec l'histoire de ce temps. S. Eliphe est quelquefois nommé Élophe ou Élis.

S. Hilaire. S. Jérôme, qui l'avait lu, dit que le saint docteur y faisait voir *jusqu'où pouvaient aller son éloquence et son érudition* (1). Il y a lieu de croire qu'il contenait une défense du christianisme, que ce médecin avait apparemment prétendu ébranler par ses raisonnements, en même temps que Julien s'efforçait de le rendre méprisable par ses lois.

Ce prince alla jusqu'à attaquer le nom de chrétien et il le changea dans la suite, par un édit, en celui de galiléen. C'était le nom qu'il donnait par dérision à Jésus-Christ. Mais comme il vit que les fidèles trouvaient des armes invincibles contre le paganisme dans les livres mêmes des païens, il leur fit défendre de lire ces livres, disant qu'il devait suffire aux chrétiens de savoir leurs Évangiles, et qu'il n'était pas juste que les idolâtres fussent percés par leurs propres traits. Il défendit aussi aux rhéteurs et aux sophistes chrétiens de tenir école, et aux enfants des chrétiens d'étudier la poésie, la rhétorique et la philosophie (2). On ne sait comment ces défenses furent observées dans les Gaules, où l'étude de l'éloquence était très-florissante. Julien se flattait de détruire aisément la religion chrétienne, lorsque l'ignorance de ceux qui en faisaient profession l'aurait fait tomber dans le mépris. Mais avait-il donc oublié que le Seigneur, qui est le *Dieu des sciences* (3), l'avait établie par le ministère de douze apôtres illettrés?

En même temps que ce tyran tâchait d'avilir ainsi le christianisme par ce nouveau genre de persécution, il n'oubliait rien pour mettre en crédit le culte de ses dieux. A ce sujet il donna à un de ses pontifes des leçons bien propres à faire honneur à la religion chrétienne, dont il empruntait les maximes. « Jetons les yeux, lui dit-il (4), sur les moyens par lesquels la secte impie des galiléens s'est multipliée, c'est-à-dire, sur cette humanité envers les étrangers, sur ce soin d'ensevelir les

(1) *Ep.* LXXXIII, *ad Magn.*, c. IV nov. edit.
(2) Ammian. Marcell., l. XXV. — Baron., an. 362, n. 285. — (3) I Reg. II.
(4) Julian., *Ep.* XLIX, *ad Arsac.*, *pontif. Galat.*, p. 203 edit. Cramos. — Ap. Baron., an. 362, n. 306.

morts, sur cette sainteté de vie qu'ils affectent. Je suis d'avis que nous mettions tout cela en pratique.... Exhortez chaque prêtre des dieux à ne point assister aux spectacles, à ne point boire dans les cabarets, à n'exercer aucun art sordide ou infâme. Honorez ceux qui suivront ces avis, et chassez ceux qui ne s'y conformeront pas.

« Établissez dans chaque ville plusieurs hôpitaux, où les étrangers soient reçus avec bonté, et non-seulement ceux de notre religion, mais aussi les autres qui sont dans l'indigence..... Il serait sans doute bien honteux que, tandis qu'on ne voit aucun juif mendier, tandis que les impies galiléens nourrissent non-seulement leurs pauvres, mais encore les nôtres, nous laissassions manquer des secours nécessaires ceux de notre religion qui sont dans la misère. » Il est consolant de voir l'ennemi le plus déclaré des chrétiens forcé de faire l'éloge de leur charité, et l'on peut croire qu'il parle surtout de ce qu'il avait vu se pratiquer dans les Églises des Gaules, où il avait passé les cinq dernières années. Julien enseigne ensuite à son pontife ce qu'il doit faire pour donner plus d'autorité au sacerdoce profane de ses dieux. « Rendez, dit-il, rarement visite aux présidents, mais écrivez-leur souvent. Quand ils arrivent dans une ville, qu'aucun prêtre n'aille au-devant d'eux, si ce n'est lorsqu'ils iront aux temples; et encore les prêtres ne s'avanceront pour leur faire honneur que jusqu'au vestibule. Quand ces officiers entreront dans les temples, qu'ils ne soient précédés d'aucun soldat; mais que ceux qui voudront, les suivent. Car dès qu'un magistrat met le pied dans le temple, il est comme un particulier, et c'est vous qui présidez en ce lieu. » On voit encore ici que Julien souhaitait qu'on imitât dans le paganisme le respect que la vraie religion inspire pour les pontifes du Seigneur. Il voulait que les ministres de ses dieux, à l'exemple de ceux du Dieu des chrétiens, portassent dans les temples des habits magnifiques, et qu'ils en eussent ailleurs de modestes. Il avait même conçu le projet d'établir parmi les prêtres du paga-

nisme une sorte de hiérarchie semblable à celle de l'Église (1). Tous ces traits marquent que Julien estimait, malgré lui, la religion qu'il haïssait. Sa haine semblait croître avec son pouvoir, et il avait résolu de publier les édits les plus sanglants contre le christianisme, aussitôt qu'il aurait terminé la guerre qu'il avait déclarée aux Perses.

L'Église ne se défendait que par ses larmes et ses prières. Les plus saints solitaires demandaient avec instance au Seigneur de la délivrer de cette persécution. Ils furent bientôt exaucés. Les tyrans sont dans la main du Père céleste comme des verges qu'il jette au feu, quand il s'en est servi pour punir ses enfants. Julien (2), trompé par les oracles qu'il avait fait consulter, marchait contre les Perses comme si la victoire lui avait été assurée. Mais il avait encore plus à cœur de triompher des chrétiens ; aussi pendant la marche s'occupait-il le soir, dans sa tente, à composer des livres contre la religion chrétienne. Après quelques avantages remportés sur les Perses, il s'engagea témérairement trop avant dans le pays ennemi. Ayant été obligé de se retirer, il se vit attaqué dans sa retraite le 26 juin de l'an 363, et il fut atteint dans la mêlée d'un dard qui lui fit une profonde blessure, dont il mourut le même jour (3). On rapporte, dit Théodoret, que dès qu'il se sentit blessé, de rage il prit dans sa main un peu du sang qui coulait de sa plaie et le jeta vers le ciel, en disant : *Tu as vaincu, Galiléen.* Par cet acte il reconnaissait malgré lui la main qui l'avait frappé, et la puissance de Celui qu'il blasphémait (4).

Ainsi périt, dans la trente-deuxième année de son âge, ce prince apostat, environ trois ans après avoir pris le titre d'au-

(1) Julian. in *Fragm.*

(2) Théodoret rapporte un de ces oracles qui trompèrent Julien. Il peut servir à prouver que l'Apollon qui le rendit en vers, était aussi mauvais poëte que mauvais prophète.

(3) Fleury, tome IV, dit que Julien mourut le 26 juin, et quelques pages après il marque que ce fut le 27. On attribua la mort de cet apostat à S. Mercure. Dans un ancien manuscrit grec des ouvrages de S. Grégoire de Nazianze, qui est à la bibliothèque du roi, Julien est représenté renversé et percé d'un coup de lance par un cavalier, au-dessus de la tête duquel on lit ces deux mots : **ΑΓΙΟΣ ΜΕΡΚΟΥΡΙΟΣ.** — (4) Theod., l. III, c. XX.

guste, et vingt mois après qu'il eut été universellement reconnu empereur. Plusieurs saints avaient eu révélation de sa mort et l'avaient prédite. On regarde comme une d'entre ces prédictions le bon mot d'un grammairien à Libanius. Ce sophiste païen lui parlant de la puissance de Julien et lui demandant, par dérision de notre sainte religion : *Que fait maintenant le fils du charpentier?* le grammairien répondit : *Il fait un cercueil* (1). On apprit en effet peu de jours après la mort du tyran.

On ne peut disconvenir que Julien n'ait montré quelques vertus, qui lui servirent à cacher les plus grands vices sous le manteau du philosophe et sous la pourpre impériale. Mais les yeux éclairés percèrent aisément ce masque trompeur ; et l'on sait que S. Grégoire de Nazianze, étudiant avec lui à Athènes, et voyant sa tête branlante, ses épaules qu'il levait et remuait sans cesse, ses regards égarés et farouches, sa démarche incertaine et chancelante, s'écria : *Quel monstre nourrit ici l'empire!* (2) En effet, la difformité du corps répondait dans Julien à celle de l'âme. Il dit de lui-même que pour punir son visage de sa laideur, il y laissait croître une longue barbe, et souffrait que certains animaux y courussent comme des bêtes dans une forêt : ce sont ses propres expressions, elles ne donnent pas une idée bien noble de sa philosophie. Pour se consoler de ces défauts, il avait coutume de dire *qu'il était honteux à un homme sage, qui a une âme, de chercher des louanges par les qualités du corps*. On loue son esprit, son éloquence, sa sobriété, son courage ; mais toutes ces qualités furent ternies par la légèreté, la vanité, et une superstition honteuse, vices que ses plus grands flatteurs lui ont reprochés : elles furent toutes effacées par son infâme apostasie (3).

Toute l'armée de Julien reconnut dans sa mort funeste la vengeance du Dieu des chrétiens, et, dès le jour suivant, elle

(1) Theodor., lib. III, cap. XX. — (2) Greg. Nazianz. *Orat. IV*, p. 122. — (3) *Misopog.*, edit. Cramos. p. 57. — Ammian. Marcell., l. XXV, c. IV, p. 459 et 462.

procéda à l'élection d'un empereur qui pût la tirer du péril où elle était. Le mérite de Jovien réunit tous les suffrages, quoiqu'il ne fût pas un des premiers généraux. Jovien était un capitaine qui s'était fait distinguer par sa bravoure, il était en même temps un chrétien fort zélé, qui avait même eu l'honneur de confesser la foi. Car lorsque Julien eut ordonné aux officiers de son armée de quitter l'épée ou le christianisme, il ne balança pas, et il préféra sa religion à la fortune. Cependant l'apostat, qui ne voulait pas se priver d'un homme si brave, dont il avait besoin dans sa guerre contre les Perses, jugea à propos de le conserver.

Jovien fit voir, en acceptant l'empire, qu'il l'estimait moins qu'il ne tenait à sa foi : ce fut une nouvelle preuve qu'il méritait cet honneur. Au milieu des acclamations de ceux qui le proclamaient empereur, il déclara qu'étant chrétien, il ne pouvait se résoudre à prendre le commandement d'une armée dont la plupart des soldats étaient idolâtres : car de pareilles troupes, étant indignes de la protection du Ciel, ne pouvaient manquer d'être battues. Les soldats s'écrièrent tous, d'une même voix, qu'il ne craignît pas de se mettre à leur tête, que dès lors il commanderait des chrétiens ; que les plus âgés d'entre eux se souvenaient encore des leçons et des exemples du grand Constantin, et les plus jeunes n'avaient pas oublié ceux de Constance (1).

On peut juger quelle heureuse révolution se fit alors dans les affaires de la religion. L'Église des Gaules, qui avait peu souffert de la persécution de Julien, parut plus florissante que jamais au commencement du règne de Jovien. Mais il semble que Dieu n'eût suscité ce prince que pour annulier tous les édits de son prédécesseur contre le christianisme, et replonger l'idolâtrie dans le mépris et les ténèbres dont elle commençait à sortir. Aussitôt qu'il eut rendu la paix à l'Église, il mourut en Bithynie l'an 364, le 16 février, après sept mois

(1) Theod. *Hist.*, l. IV, c. I.

et vingt jours de règne. Il fut asphyxié pendant son sommeil par la vapeur du charbon qu'on avait mis dans sa chambre, pour en sécher les murailles nouvellement enduites.

Valentinien fut élu pour lui succéder. Il avait eu aussi l'honneur de confesser la foi avec son frère Valens, d'une manière bien éclatante. Un jour qu'il avait été obligé d'accompagner Julien au temple pour accomplir un devoir de sa charge (il était capitaine des gardes de l'empereur), une goutte de l'eau lustrale, dont les ministres du temple aspergeaient ceux qui entraient, tomba sur ses habits. Il en fut tellement indigné qu'il frappa le prêtre des idoles, et coupa l'endroit de son habit sur lequel cette eau était tombée, de peur d'en être souillé. Il mérita, par cette action, d'être exilé; mais il n'en fut que plus estimé de Jovien (1).

Comme Valentinien pensait à s'associer un collègue à l'empire, on lui dit : « Si vous aimez vos proches, vous avez un frère : si vous aimez l'État, jetez les yeux sur un autre. » L'amour de la parenté l'emporta, et il s'associa Valens. Dans le partage qu'ils firent de l'empire, Valentinien choisit l'Occident et fixa sa résidence à Milan, où S. Hilaire livrait de rudes combats à l'arianisme (2).

Ce généreux défenseur de la foi, ayant apaisé dans les Gaules, comme on l'a dit, les troubles causés par le concile de Rimini, s'était rendu en Italie pour le même motif. Il y travaillait avec succès à la réunion des esprits, lorsqu'Eusèbe de Verceil, arrivant de son exil en 363, vint joindre ses travaux à ceux de S. Hilaire (3). Ces deux grands hommes, les deux plus éclatantes lumières de l'Occident, dissipèrent aisément les ténèbres où l'erreur se cachait encore, et agirent de concert pour rétablir la paix. Mais la gloire du succès fut particulièrement due à S. Hilaire, parce qu'en même temps qu'il convainquait les esprits par son érudition, il gagnait les cœurs

(1) Theod., l. III, c. XVI. — Socrat., l. IV, c. I. — (2) Ammian. Marcell. — (3) Ruffin. *Hist.*, l. I, c. XXX.

par sa douceur et sa bonté (1). Ce sont les plus sûrs moyens de persuader.

Lucifer de Cagliari n'approuvait pas la charité indulgente et les sages ménagements dont usait S. Hilaire. Il voulait, au contraire, qu'on déposât tous les évêques qui avaient montré quelque faiblesse (2). Ce fut là le sujet du schisme et de la chute de cet évêque (3). C'était un de ces hommes naturellement austères, qui ne pardonnent rien ni à eux-mêmes ni aux autres. Confesseur généreux de la foi, il avait montré pour sa défense une éloquence vive, mais trop ardente; un zèle courageux, mais peu charitable. Il suivait en cela la rigoureuse droiture de son naturel : car nos vertus tiennent toujours un peu de nos défauts. Lucifer écrivit même contre le livre *des Synodes* de S. Hilaire, où il trouvait mauvais qu'il eût excusé l'*homoiousion*, c'est-à-dire le semblable en substance. S. Hilaire se justifia en expliquant quelques endroits où Lucifer n'avait pas bien saisi sa pensée. Du reste, il crut que sa conduite serait sa meilleure apologie (4).

En effet, il fit bientôt voir que le même zèle qui n'était que douceur et charité envers ceux qui, étant tombés par surprise, reconnaissaient humblement leur faute, se changeait en une fermeté inflexible à l'égard des novateurs qui se montraient fourbes et opiniâtres dans l'erreur. C'est ce que fit S. Hilaire à l'égard d'Auxence de Milan. Le saint prélat, n'ayant pu le convertir, s'appliqua à le démasquer et à faire connaître au troupeau ce loup caché dans la bergerie sous le déguisement du pasteur. Il y réussit, et la plupart des catholiques de Milan refusèrent de communiquer avec leur évêque.

L'empereur Valentinien étant arrivé dans cette ville sur ces entrefaites, l'an 364, Auxence se plaignit à lui de ce qu'Hilaire mettait le trouble et la division dans son Église, en le décriant

(1) Ruff. *Hist.*, l. I, c. XXXI. — (2) Marcellin et Faustin, in *Libell. precum*.

(3) D'habiles critiques ont écrit pour justifier ce schisme de Lucifer, qui est honoré comme saint à Cagliari, le 20 mai. Il est certain que ses disciples furent plus coupables que lui.

(4) Hilar., nov. edit. p. 1205.

auprès de son peuple comme étant arien, quoiqu'il confessât Jésus-Christ fils de Dieu et engendré avant tous les temps. L'empereur, qui aimait la paix et qui ne voulait pas commencer son règne en chassant les évêques de leurs siéges, crut volontiers qu'Auxence était catholique. Il communiqua même avec lui, pour engager, par son exemple, le peuple de Milan à faire de même. Ce prince fit plus : il publia une ordonnance par laquelle il défendait qu'on troublât l'Église de Milan en rendant suspecte la foi d'Auxence. C'est ainsi que l'amour de la paix séduit quelquefois les princes qui ont les plus pures intentions : nous en avons déjà vu bien des exemples.

S. Hilaire crut que le danger de la religion était trop pressant pour qu'il dût obéir aux ordres de l'empereur. Il savait, en outre, que pour établir l'unité il faut commencer par mettre la vérité à couvert. Il présenta donc un mémoire à l'empereur, pour lui faire connaître qu'Auxence n'avait pas les sentiments dont il le croyait animé ; que c'était, au contraire, un ennemi, un blasphémateur de Jésus-Christ. Valentinien, frappé des raisons du saint évêque, ordonna qu'Hilaire et Auxence seraient entendus dans le palais en présence de dix évêques et de quelques officiers de sa maison (1).

Auxence commença par proposer des fins de non-recevoir et des chicanes comme dans le barreau. Il prétendit qu'Hilaire, ayant été autrefois condamné par Saturnin d'Arles, ne devait point paraître dans cette assemblée au rang des évêques. Mais on jugea qu'il ne s'agissait point de ces formalités, et qu'il fallait traiter de la foi, comme l'empereur l'avait ordonné. Auxence, pressé par un adversaire qui le poursuivait dans tous les faux-fuyants de l'erreur, ne put lui échapper par les équivoques si ordinaires aux ariens. Il fallut pour l'intérêt de la secte avoir recours au mensonge et au parjure. Cet évêque, sans cesser d'être hérétique, fit donc effrontément une profession de foi catholique, et il déclara qu'il croyait que le Fils de

(1) Hilar., *Contra Auxentium*, n. 7, p. 1267.— Ap. Baron., an. 369, n. 6. 21.

Dieu avait la même substance et la même divinité que son Père. On fut satisfait de cette profession, et, de peur qu'Auxence ne s'en dédît, on eut soin de la rédiger par écrit. S. Hilaire, qui se défiait toujours, composa une relation de ce qui s'était passé à cette conférence, et il la fit présenter à l'empereur par le questeur qui y avait assisté de la part de ce prince.

Toutes ces mesures ne purent parer aux fourberies d'Auxence. Quelques précautions que l'on prenne, on est communément trompé quand on traite avec un chef de parti. Auxence adressa de son côté aux deux empereurs une déclaration, dans laquelle il inséra une profession de foi captieuse et conçue en d'autres termes que ceux dont on était convenu : « Je crois, très-pieux empereurs, leur dit-il, que les chicanes de quelques évêques qui ont été chassés, il y a plus de dix ans, comme les actes en font foi, ne doivent pas nous obliger à retoucher à ce que six cents (1) évêques ont décrété d'un commun accord après tant de travaux. Mais, attendu que quelques personnes de la lie du peuple, qui n'ont jamais communiqué avec mes prédécesseurs, m'ont appelé hérétique, excités par Hilaire et Eusèbe, et que Votre Piété a donné ordre au questeur et au maître (des offices) de connaître de cette affaire, j'obéis à Votre Sérénité ; et, après avoir protesté que ceux qui ont été déposés ne peuvent être reçus ni à accuser ni à juger, je parle d'Hilaire et de ceux de son parti, je vais montrer la fausseté des blasphèmes qu'ils vomissent contre moi, en prétendant que je suis arien et que je ne confesse pas que Jésus-Christ fils de Dieu, est Dieu (2). »

Le fourbe fait ensuite sa profession de foi, où il omet le terme de substance, qu'il avait confessé dans la conférence. « Je crois, dit-il, en un seul vrai Dieu le Père tout-puissant... et en son Fils unique Notre-Seigneur Jésus-Christ, né Dieu du Père avant tous les siècles et avant tout commencement, vrai

(1) Auxence parle du concile de Rimini ; mais il augmente le nombre des évêques : peut-être compte-t-il les Orientaux à qui on fit souscrire la formule de ce concile.
(2) Ap. Baron., an. 369, n. 15.

fils du Père qui est vrai Dieu. » Il y a dans le latin une équivoque qu'on ne peut bien rendre en français : *Natum ex Patre Deum verum Filium ex vero Deo Patre;* en sorte qu'on ne sait si le *verum* tombe sur *Deum* ou sur *Filium*. Mais l'auteur découvre assez lui-même par la suite le venin caché dans ces paroles artificieusement ambiguës, comme S. Hilaire le fait remarquer. Auxence finit en déclarant qu'il condamne toutes les hérésies, et spécialement toutes celles qui ont été condamnées par les Pères du concile de Rimini, dont il envoie les actes à l'empereur ; il l'exhorte à se les faire lire, pour se convaincre qu'Hilaire et Eusèbe ne cherchent qu'à troubler l'Église.

Valentinien donna dans le piége tendu à sa foi, et il continua de croire Auxence catholique, se refusant à reconnaître le mal, auquel il ne voulait pas remédier. Mais Hilaire ne cessait de crier que cette fausse paix était pernicieuse à l'Église, qu'on trahissait la foi et qu'on se moquait de Dieu et des hommes. L'empereur, qui regardait cette prétendue paix de l'Église, conclue dans son palais, comme son propre ouvrage, donna ordre au saint évêque de sortir de Milan. Celui-ci obéit ; mais il n'abandonna pas la cause de la foi. Il publia un écrit contre Auxence, où il dévoile ses artifices et montre le danger de la prétendue paix qu'on s'applaudissait d'avoir donnée à l'Église (1). « Rien n'est plus beau, dit-il, que le nom de la paix et de la réunion : mais qui ne sait qu'il n'y a que l'unité de l'Église fondée sur les Évangiles qui produise la paix de Jésus-Christ, cette paix qu'il a si instamment recommandée à ses disciples en les quittant? Nous avons tâché, mes chers frères, de la trouver, de la rétablir et de la conserver ; mais les péchés de notre siècle et les précurseurs de l'antechrist ne l'ont pas permis. Ils se vantent de leur paix, c'est-à-dire de leur accord dans l'impiété : en quoi ils se montrent plutôt les ministres de l'antechrist que des évêques de Jésus-Christ. »

(1) Hilar., *Contra Auxent.*, n. 3, 4, 6.

Le saint docteur, après s'être plaint, avec toute la force de son éloquence, de ce qu'on a recours à la puissance séculière pour gouverner l'Église, fait remarquer ensuite que les novateurs, qui ont intérêt à n'être point connus, se font un langage nouveau pour cacher leurs dogmes. « D'où il arrive, dit-il, que sous des évêques ariens les peuples demeurent encore catholiques, parce qu'ils se persuadent que l'on doit croire comme ils voient que l'on s'exprime. Ils entendent dire que Jésus-Christ est Dieu, et ils le croient comme on le dit. Ils entendent dire qu'il est fils de Dieu, et ils croient qu'étant fils de Dieu, il est vrai Dieu. Ils entendent dire : Avant le temps, et ils croient que cela signifie : Toujours. Les oreilles du peuple sont plus saintes que les cœurs des évêques. »

Enfin S. Hilaire, après avoir découvert les fourberies d'Auxence dans sa profession de foi, exhorte les catholiques à se séparer de lui, et à ne point préférer les murailles de l'église dont il est en possession, à la vraie unité de l'Église. Il finit en disant : « Qu'il assemble maintenant contre moi tant de conciles qu'il lui plaira, qu'il me déclare hérétique par des affiches publiques, comme il a déjà fait si souvent, qu'il excite contre moi toute la colère des puissances : il ne sera jamais à mes yeux qu'un démon, parce que c'est un arien, et je ne souhaiterai jamais la paix avec personne qu'avec ceux qui, selon les décrets de Nicée, anathématisent les ariens et confessent que Jésus-Christ est vrai Dieu. »

Hilaire, après avoir publié cet écrit vers la fin de l'année 364, se retira dans les Gaules, où il goûta enfin une paix d'autant plus précieuse qu'elle était le fruit de tant de combats. Il sanctifia ce repos en composant de nouveaux ouvrages pour l'instruction de son peuple. En effet, il y a lieu de croire que ce fut alors qu'il écrivit quelques-uns de ses commentaires sur l'Écriture. Il s'occupait même dans ses heures de loisir à transcrire des livres, et l'on conservait dans l'Église de Tours un exemplaire des saints Évangiles qu'on croyait avoir été écrit de sa main. Ce saint évêque mourut à Poitiers

en 367 (1), renommé dans tout le monde chrétien par la sainteté de sa vie, par l'éloquente érudition de ses ouvrages et par les victoires qu'il avait remportées sur les ennemis de Jésus-Christ. Il fut toujours le fléau de l'hérésie et le défenseur de la foi, pour laquelle il eut la gloire de souffrir. Si celle de verser son sang lui manqua, c'est que Dieu voulut le conserver dans ces temps orageux pour le soutien des fidèles et pour la confusion des hérétiques. Il est honoré le 13 janvier; son culte fut si célèbre, que, dans quelques anciens sacramentaires, son nom est inséré au canon de la messe après celui des martyrs.

S. Maternien, évêque de Reims, ayant appris par une révélation la mort prochaine de S. Hilaire et la sienne, fit le voyage de Poitiers pour avoir la consolation de s'entretenir avec lui. Nous trouvons ce fait dans la vie de S. Maternien. Elle n'est pas à la vérité d'une fort grande autorité; mais on n'a rien à y opposer (2). On y remarque seulement que S. Maternien occupa le siége de Reims pendant vingt-trois ans, et qu'il avait succédé à S. Aper. Celui-ci était apparemment successeur de Dyscole, dont nous avons parlé, et non d'Imbetause, comme le dit Flodoard, qui omet Dyscole : ce qui nous prouve qu'il ne connaissait pas les actes du concile de Cologne.

Outre les ouvrages de S. Hilaire dont nous avons parlé, ce saint docteur a composé des commentaires sur S. Matthieu, sur la plupart des psaumes, sur le livre de Job et sur le Cantique des cantiques. Ces deux derniers ouvrages sont perdus. Le commentaire sur l'Évangile de S. Matthieu est divisé en trente-trois canons ou chapitres. Voici ce qu'on y remarque de plus

(1) Les savants ne conviennent ni du jour ni de l'année de la mort de S. Hilaire. Quelques-uns la mettent le 13 janvier 368; d'autres le 1er novembre 367, et plusieurs le 13 janvier de la même année ; mais on trouve dans l'ouvrage historique de S. Hilaire une lettre d'un conciliabule de Pannonie datée du 18 décembre 366. Or, si S. Hilaire était mort le 13 janvier suivant, il ne serait guère probable qu'il eût déjà reçu cette pièce. On peut répondre que c'est là une des additions que nous avons dit avoir été faites à cet ouvrage de S. Hilaire.

(2) *Vit. Matern.*, apud Bolland., 30 april.

particulier. Pour accorder la généalogie de Jésus-Christ donnée par S. Matthieu avec celle de l'Évangile selon S. Luc, S. Hilaire croit que S. Matthieu décrit la race royale de Jésus-Christ par Salomon, et S. Luc la race sacerdotale par Nathan; que ceux qui sont nommés frères de Jésus-Christ dans l'Évangile, sont les enfants de S. Joseph, mais d'un autre mariage. Il dit, en parlant de Tertullien, que l'erreur dans laquelle il est tombé dans la suite, ôte toute autorité à ceux mêmes de ses écrits qui en sont exempts.

S. Hilaire explique le blasphème de ceux qui attaquent le Saint-Esprit, qui nient la divinité de Jésus-Christ, et il prétend que S. Joseph était serrurier; que le monde ne durera que six mille ans; que Moïse et Elie viendront sur la terre avant le dernier jugement, qu'ils seront mis à mort par l'antechrist; que le jugement universel se fera dans les lieux témoins des souffrances de Jésus-Christ; que Judas n'a pas reçu le corps du Sauveur pendant la cène, puisqu'il était indigne de participer à ce divin sacrement. Il semble croire que tout ce qui est creé, est corporel, et Claudien Mamert le lui a reproché (1). Cependant, dans d'autres ouvrages on voit clairement que S. Hilaire reconnaissait la spiritualité des âmes et des anges. Il ne faut pas prendre ses paroles à la lettre lorsqu'il semble dire que le Verbe s'est séparé de l'humanité de Jésus-Christ sur la croix.

Quant aux commentaires des Psaumes de S. Hilaire, ils ne sont qu'un abrégé de ceux d'Origène. S. Hilaire se servit du prêtre Héliodore pour interpréter cet auteur, et suppléer par là à la parfaite intelligence de la langue grecque qui lui manquait (2). Il agit de même pour faire son commentaire sur Job. Dans la préface qui précède les commentaires sur les Psaumes, il accuse de simplicité ceux qui les appellent Psaumes de David, parce qu'ils sont de divers auteurs, nommés dans l'ins-

(1) Claud. Mam., *de Statu animæ*, l. II. — (2) Hieron., *ad Marcell. Ep.* XVIII, t. II nov. edit.

cription qui est en tête de la plupart ; quant à ceux dont l'auteur n'est pas marqué, on croit par la tradition qu'ils appartiennent au dernier auteur nommé dans les psaumes précédents. Il pense que les Septante ont les premiers distingué et arrangé ces divins cantiques selon l'ordre où nous les voyons. En expliquant les divers titres des Psaumes, il dit que ceux qui sont intitulés *psalmus* étaient seulement chantés sur des instruments (1) de musique, que ceux qui sont intitulés *canticum* étaient chantés par des voix, et que ceux qui ont pour inscription : *canticum psalmi* ou *psalmus cantici*, étaient chantés par des voix accompagnées d'instruments.

La version dont se sert S. Hilaire, et qui était sans doute alors en usage, est fort peu différente de celle dont nous nous servons aujourd'hui : c'est apparemment l'ancienne version italique, telle qu'elle était avant que S. Jérôme ne la corrigeât. Quant au commentaire en général, il est plein des plus beaux traits sur la morale chrétienne et sur nos mystères : ce saint docteur nous les fait entrevoir au milieu des ombres et des figures, comme des rayons de lumière qui s'échappent à travers les nues. Il dit que tout est prophétique dans les Psaumes, et que la connaissance de Jésus-Christ en est la seule clef.

On a cru remarquer quelques taches dans cet ouvrage. L'auteur semble dire, sur le premier psaume, que le jugement dernier aura lieu pour les chrétiens pécheurs, et non pour les justes, qui ne seront pas jugés, ni pour les infidèles, qui le sont déjà. Mais il reconnaît ailleurs que tout homme ressuscitera et comparaîtra devant le tribunal de Jésus-Christ, pour y être jugé (2). Sur le psaume CXVIII il enseigne, à la vérité, que pour observer les commandements de Dieu, il faut avoir la grâce ; mais on lui reproche d'avoir dit que le commencement vient de nous, ce qui renfermerait une erreur des semi-péla-

(1) Il est difficile de comprendre comment ont eût pu distinguer les psaumes qui auraient été chantés sur des instruments, sans voix. Ce n'aurait été que des airs de musique. — (2) *In Psal.* LV.

giens. Il est cependant aisé de le justifier de ce reproche : car on peut remarquer que de semblables expressions doivent s'interpréter favorablement dans les Pères qui ont écrit avant la condamnation du semi-pélagianisme ; le saint docteur enseigne clairement le contraire dans d'autres passages de ses ouvrages.

Dans l'exposition du même psaume, S. Hilaire avance une proposition qui paraîtra étrange à ceux qui ne sont pas assez versés dans la lecture des Pères. Il dit que la sainte Vierge subira la sévérité du jugement et fait entendre qu'elle passera par le feu : mais, dans le fond, cette opinion n'est point injurieuse à la sainteté et à la pureté de la Mère de Dieu, puisque le saint docteur ne dit pas qu'elle souffrira de ce feu. Et en effet, les saints Pères qui enseignent que tous les justes, avant d'entrer dans le ciel, passeront par le feu, dont le glaive flamboyant que le chérubin tenait à l'entrée du paradis était la figure, enseignent en même temps que ceux qui n'auront rien à expier ne souffriront rien de ce feu, par lequel cependant ils passeront. On lit dans quelques endroits de ce commentaire qu'on chantait alors des psaumes et des hymnes dans l'Église (1). On ne sait pas si S. Hilaire a commenté tout le psautier, mais il nous manque de lui l'explication de plusieurs psaumes.

Tous ces ouvrages ont fait regarder avec justice S. Hilaire comme un des plus illustres docteurs de l'Église de France. Mais la sainteté de ses disciples ne lui fit pas moins d'honneur. S. Just était du nombre; il l'envoya, dit-on, prêcher dans le Périgord. On célèbre sa fête le 15 novembre ; le saint prêtre Léonic, vulgairement appelé S. Lienne (2), fut le compagnon fidèle de ses travaux. S. Lupien, ayant été baptisé par S. Hilaire, mourut peu de jours après son baptême : il portait encore des vêtements blancs ; il devint célèbre par les mi-

(1) *In Psal.* LXIV, n. 12 ; *in Psal.* CXVIII, n. 14.— (2) S. Lienne est honoré le 1er février, S. Lupien le 11 octobre, et Ste Triaise le 16 août.

racles opérés sur son tombeau. Ste Triaise qui vivait recluse près de Poitiers, et Ste Florence qui suivit le saint évêque à son retour d'Orient étaient aussi ses disciples. Mais le plus illustre de tous fut sans contredit S. Martin; il est difficile d'affirmer s'il est plus glorieux à Martin d'avoir eu un tel maître, qu'à Hilaire d'avoir eu un tel disciple (1).

L'empereur Valentinien avait suivi de près S. Hilaire dans les Gaules : il venait d'Italie, en 365, pour mettre de l'ordre dans ces provinces. Il y fut attaqué par une maladie dangereuse, qui ne manqua pas d'éveiller l'ambition des prétendants à l'empire. Ce prince, qui fut informé de leurs intrigues secrètes, prit des mesures pour les déconcerter (2). Aussitôt qu'il fut guéri, il déclara auguste son fils Gratien, âgé seulement de huit ans, mais qui dans une si grande jeunesse semblait annoncer par ses vertus naissantes qu'il ferait un jour le bonheur de l'empire : la proclamation se fit à Amiens le 24 août 367 (3). Cette année fut encore marquée par un événement dont plusieurs auteurs contemporains nous ont conservé la mémoire. Ils assurent qu'il tomba du ciel à Arras une espèce de laine mêlée avec la pluie. On pense que c'est ce qu'on nomme la sainte manne : on en a longtemps conservé dans cette ville.

La protection accordée à Auxence par Valentinien, qui avait été trompé par les fourberies de cet évêque, n'empêcha pas ce prince de demeurer toujours attaché à la foi de Nicée. Il avait épousé en secondes noces Justine, veuve du tyran Magnence ; cette princesse était d'une rare beauté, d'un esprit artificieux, et toute livrée au parti de l'hérésie ; cette union devait être encore une cause de bien des maux pour l'Église. Mais Valentinien n'était pas de caractère à se laisser gouverner par une femme. Quoiqu'il aimât Justine, il s'en fit craindre, et tant qu'il vécut elle n'osa découvrir ses sentiments. Ainsi, tandis que l'Église d'Orient gémissait sous la tyrannie

(1) Greg. Turon., *de Gloria confess.*, c. LIV. — (2) Ammian., l. XXVII. — Idac. in *Chron.* — (3) Hieron. in *Chron. Oros.*, l. VII, c. XXXII.

de Valens, devenu aussi ardent protecteur de l'arianisme que Constance, et plus cruel persécuteur que lui, celle d'Occident goûtait, sous l'empire de Valentinien, les plus doux fruits de la paix et de la liberté.

De zélés missionnaires en profitèrent pour porter l'Évangile dans quelques provinces des Gaules où le paganisme régnait encore. S. Marcellin vint d'Afrique dans ce dessein, ainsi que Vincent et Domnin, deux de ses compagnons. Ils abordèrent à Nice, d'où ils s'avancèrent dans la province des Alpes maritimes. Ils trouvèrent à Embrun une abondante moisson, qui semblait n'attendre que des ouvriers. Ils travaillèrent avec zèle à la recueillir, et, pour rendre leurs instructions plus efficaces par l'édification, ils se bâtirent hors de la ville un petit oratoire, où ils passaient en prière le temps qu'ils ne donnaient pas aux fonctions de l'apostolat. Les païens, attirés par les vertus de ces apôtres, par la force de leurs discours, venaient en foule leur demander le baptême. S. Eusèbe de Verceil, ayant entendu parler des bénédictions que Dieu donnait à leurs travaux, demanda à Émilien, appelé aussi Camélien, évêque de Valence, s'il jugeait à propos qu'on ordonnât Marcellin évêque d'Embrun : ce qui fut exécuté malgré la résistance de ce dernier (1).

Le nouvel évêque ne regarda cette dignité que comme une obligation de travailler avec plus d'activité au salut des âmes confiées à ses soins. Son zèle fut si heureux, qu'en assez peu de temps il ne resta plus qu'un idolâtre dans Embrun. Marcellin l'invita à sa table et lui fit d'aimables reproches de ce qu'il ne suivait pas l'exemple de ses concitoyens. L'idolâtre répondit que, n'ayant pas été témoin des miracles qu'on publiait de lui, rien ne pouvait le détacher du culte d'Apollon. A l'instant le verre dans lequel on lui versait à boire s'étant cassé, il dit à S. Marcellin que s'il pouvait rejoindre les morceaux de ce verre brisé, il se rendrait à la vérité. Le saint évêque pria avec ferveur et humilité, et, ayant obtenu le miracle qu'il

(1) *Vit. Marcell.*, apud Bolland., 20 april., t. II.

demandait, il eut la consolation de gagner à Jésus-Christ le dernier idolâtre de la ville (1).

Marcellin ne borna pas son zèle à Embrun : il envoya ses deux compagnons Domnin et Vincent à Digne pour y travailler au salut des âmes. Ils obtinrent de si grands succès dans cette ville qu'on y établit un siége, dont S. Domnin fut le premier évêque, et S. Vincent le second. Dieu continua après leur mort à faire éclater leurs mérites par les fréquents miracles qui s'opérèrent sur leurs tombeaux. S. Marcellin est honoré ainsi que ses compagnons le 20 avril.

C'est aussi à cette époque qu'on doit rapporter la fondation de plusieurs Églises dans le nord des Gaules. L'idolâtrie s'était comme retranchée dans ces pays plus éloignés du commerce des Romains, et par conséquent plus barbares. Ce ne fut que sur la fin du IVe siècle que des hommes apostoliques vinrent à bout de défricher par leurs travaux ces terres incultes, mais ils eurent la consolation d'en recueillir promptement des fruits abondants.

S. Exupère, vulgairement appelé S. Spire, établit une Église florissante à Bayeux et il en fut le premier évêque. Quelques auteurs le font beaucoup plus ancien ; mais comme S. Loup, qui fut son successeur après S. Regnobert et S. Ruffinien, vivait sur la fin du Ve siècle, il paraît qu'on ne peut guère donner plus d'antiquité à S. Exupère, à moins d'admettre une longue vacance dans ce siége, ce qui serait possible. Il est honoré le 1er août, et ses reliques ont été transférées à Corbeil, ville qui l'a pris pour patron.

Les Églises d'Angers, de Coutances, de Lisieux, d'Avranches, de Séez, ne paraissent pas plus anciennes. On ne sait presque rien sur les travaux des premiers apôtres qui en furent les fondateurs, ni sur l'époque où ils ont évangélisé ces contrées. Nous nous contenterons donc de dire qu'Angers reconnaît Défenseur pour son premier évêque ; Séez, Sigibolde ; Coutances, S. Ereptiole; et Avranches, S. Léonce.

(1) *Vita Marcell.*, apud Bolland., 20 april., t. II.

Le siége de Rennes ne serait guère plus ancien, si l'on voulait s'en tenir au catalogue de ses évêques donné par les frères de Sainte-Marthe (1). On n'en compte que cinq avant Athénius, qui vivait en 461, savoir : Modéran, Justin, Rhéotisme, Electran et Jean. Mais la gloire qui revient à cette Église de la sainteté de ces cinq évêques, tous honorés comme saints, peut la dédommager de n'être pas plus ancienne. Au reste, nous ne parlons que de l'établissement du siége : car il est fort probable que la religion chrétienne avait été prêchée à Rennes avant le IIIe siècle (2). Le voisinage de Tours et de Nantes ne permet pas d'en douter. Il en est de même pour les autres villes dont nous venons de parler.

L'Église de Saint-Paul-Trois-Châteaux (3) nous paraît plus ancienne. Elle compte trois évêques avant S. Paul, dont elle a pris le nom : ce saint est probablement l'évêque qui assista au concile de Valence en 374. Les trois premiers évêques de Trois-Châteaux sont S. Sulpice, S. Eusèbe et S. Torquat.

S. Martin fut un des hommes apostoliques qui travaillèrent en ce temps-là avec le plus de succès à l'extirpation de l'idolâtrie dans les Gaules. Il ne s'adonnait pas tellement aux exercices de la vie solitaire, dans son monastère de Ligugey, que son zèle ne l'en fît sortir de temps en temps pour aller prêcher la foi aux idolâtres, encore nombreux dans les villages : c'est pour cette raison qu'on leur donnait le nom de *pagani* (4). Les villes ne manquaient pas de prédicateurs de la vérité ; mais les campagnes étaient négligées. S. Martin prit pour lui cette mission peu éclatante et par là même plus méritoire.

(1) *Gallia Christ.*

(2) Les Bretons sont dans la persuasion que la foi avait été établie dans l'Armorique, dès le temps des apôtres, par S. Luc et S. Joseph d'Arimathie, et par les disciples de S. Jacques le Majeur et de S. Philippe. Quant à S. Luc, il est certain qu'il a prêché l'Évangile dans les Gaules, et il pourrait l'avoir annoncé dans l'Armorique.

(3) Cette ville est appelée dans les anciennes notices *Augusta*, ou *civitas Tricastinorum*, d'où par corruption s'est formé le nom de Trois-Châteaux.

(4) *Pagus* ne signifie pas proprement un village, mais un pays ou un peuple. C'est l'origine des mots *paysan* ou *païen*, dont l'un est dérivé du français *pays*, et l'autre du latin *pagus*. *Centena* ou *cantena*, un canton, a été usité dans la suite pour signifier la même chose que *pagus*. — Greg. Turon., l. X, c. XXXI, *de S. Lidor.*

Les fruits de ses travaux et l'éclat de ses miracles le firent bientôt connaître dans toute la Gaule, et dès qu'on l'eût connu on le jugea digne de l'épiscopat. La voix du peuple était celle de Dieu, et le Seigneur réservait au saint missionnaire un siége digne de son zèle.

S. Lidoire, élu évêque de Tours en 338, mourut en 371, après trente-trois ans d'épiscopat (1). Il est probable qu'il y a eu des évêques entre lui et S. Gatien, fondateur de cette Église, dont les travaux ont été si mal récompensés; mais on ne connaît pas leurs noms. S. Lidoire eut le bonheur d'être considéré comme prophète dans sa patrie : il était originaire de Tours. Ses concitoyens, qui s'étaient roidis autrefois contre les exhortations de S. Gatien, l'écoutèrent avec docilité. Ils y avaient été disposés sans aucun doute par d'autres apôtres envoyés après S. Gatien. En ayant converti un grand nombre, S. Lidoire bâtit la première église de Tours dans la maison d'un sénateur proche de la ville, et il y fut enterré.

Après la mort de S. Lidoire, les habitants de Tours clergé et peuple, à qui le voisinage de Poitiers avait donné occasion de connaître plus particulièrement le mérite de Martin, ne délibérèrent pas longtemps sur le choix d'un successeur : ils jugèrent que personne n'était plus capable que lui de réparer la perte qu'ils avaient faite. Mais la difficulté était de l'attirer à Tours. On eut recours à l'artifice, et, pour surprendre son humilité, on intéressa sa charité. Un citoyen de Tours nommé Rurice, prétextant une maladie de sa femme, alla se jeter aux pieds du saint et le conjura instamment de venir la guérir. Martin se mit aussitôt en route avec Rurice; mais il trouva le chemin bordé d'un grand nombre de personnes qu'on avait disposées d'espace en espace, de peur que le saint n'échappât. Il fut ainsi conduit sous bonne garde jusqu'à Tours, où il se fit un

(1) Grégoire de Tours le dit successeur de S. Gatien, après une vacance de trente-sept ans (*Greg. Turon.*, l. X, c. XXXI, *de S. Lidor.*); mais cette vacance a été beaucoup plus longue, ou il faut supposer d'autres évêques entre S. Gatien et S. Lidoire: c'est en effet ce qui paraît résulter de la narration de Sulpice Sévère.

concours extraordinaire de toutes les villes voisines, pour assister à son élection.

Quand on fut assemblé, on s'écria comme par inspiration : *Martin est très-digne de l'épiscopat, et heureux le troupeau qui sera conduit par un tel pasteur* (1). Il y eut cependant quelques personnes, même parmi les évêques assemblés pour l'ordination, qui, jugeant de lui par son extérieur négligé, élevèrent quelques difficultés. Ils disaient qu'un homme qui paraissait si méprisable par la malpropreté de ses habits et le désordre de sa chevelure, ne ferait pas honneur à l'épiscopat. Mais la plupart se rendirent bientôt aux vœux et aux acclamations réitérées du peuple. Défenseur, évêque d'Angers, fut plus difficile à persuader : il s'opposait encore à l'élection de Martin, lorsqu'une circonstance vint changer ses dispositions. La foule était si grande que le lecteur ne put gagner sa place, et ce fut celui qui en était le plus près qui remplit ses fonctions; ayant ouvert le livre, il lut ce verset du psaume VIII, selon la version qui était alors en usage : *Ex ore infantium et lactentium perfecisti laudem propter inimicos tuos, ut destruas inimicum et defensorem :* Vous avez reçu une louange parfaite de la bouche des enfants les plus tendres, afin de confondre l'ennemi et son *défenseur* (2). Le peuple, appliquant aussitôt ces paroles à Défenseur, interpella avec violence cet évêque, qui se désista enfin de son opposition. C'est ainsi que S. Martin fut ordonné évêque de Tours, âgé d'environ cinquante-cinq ans, la huitième année de Valentinien, c'est-à-dire le dimanche 12 juin 371, selon l'opinion qui nous paraît la plus probable. Il est le premier moine de l'Église de France qui fut élu évêque.

S. Martin sur le siége de Tours, conserva les vertus qu'il avait pratiquées dans son monastère. Il garda son humilité

(1) Sulp. Sev. *Vita Mart.*, c. VII.

(2) D'anciens auteurs, comme Tertullien, ont dit *defensa* pour *vindicta*; ainsi *defensorem* qu'on lisait dans la version du psaume VIII, signifiait la même chose qu'*ultorem* qu'on y lit aujourd'hui.

dans l'élévation, son amour de la solitude dans l'embarras des affaires, et le même esprit de pauvreté dans le maniement des biens de l'Église. On ne vit aucun changement ni dans ses habits ni sur sa table. Sa dignité fut pour lui une obligation d'augmenter ses travaux, sans être pour cela un prétexte de diminuer ses austérités; loin de l'avilir par là, il la rendit plus respectable. Tout en vivant comme un simple moine, il eut toujours l'autorité d'un grand évêque, celle d'un saint, et la sainteté est ce qui fait le plus d'honneur au sacré ministère (1).

Dès le commencement de son épiscopat, il se bâtit une petite cellule attenante à l'église, afin de conserver par ce moyen ce qu'il pourrait de la vie monastique. Mais il n'y trouva pas la solitude qu'il cherchait. Pour éviter les fréquentes visites qui troublaient sa retraite, il fit construire un monastère environ à une demi-lieue de la ville, au milieu d'une plaine située entre la Loire et une montagne escarpée, dans un lieu alors si inhabité qu'il semblait être un désert. Le saint évêque s'y fit une cellule construite en bois, et il eut sous sa discipline jusqu'à quatre-vingts moines, qui avaient tous des cellules séparées et pour la plupart creusées dans la montagne. Voici ce que Sulpice Sévère nous rapporte de la règle de ce monastère.

« Personne, dit-il, ne possédait rien en propre : tout était en commun. Il n'était pas permis de vendre ou d'acheter, comme les autres moines ont accoutumé de le faire. On n'exerçait aucune sorte de métier, et le seul art auquel on s'appliquât, était de transcrire des livres ; encore n'y occupait-on que les jeunes : car les plus âgés ne vaquaient qu'à l'oraison. Il était rare que quelqu'un sortît de sa cellule, si ce n'était pour s'assembler au lieu de la prière. Ils prenaient leur repas ensemble après l'heure du jeûne. Personne ne buvait de vin, à moins que quelque infirmité n'obligeât d'en user. La plupart étaient vêtus de poil de chameau, et c'eût été un crime d'être habillé plus mollement :

(1) Sulp. Sev. *Vita Mart.*, c. VII.

ce qui est d'autant plus digne d'admiration que, parmi ces moines, il y en avait plusieurs de qualité et qui avaient été élevés délicatement. Nous en avons vu plusieurs, ajoute Sévère, qui dans la suite ont été promus à l'épiscopat. Car quelle est l'Église ou la ville qui ne désirât recevoir un évêque sortant du monastère de Martin? » Tels furent les commencements du célèbre monastère de S. Martin, depuis nommé Marmoutier (1), ce qui signifie grand monastère. Il est à remarquer que le travail des mains, si fortement recommandé par tous les autres fondateurs de règles monastiques, n'y fut pas en usage.

Il y avait près de ce monastère un lieu que le peuple honorait comme étant le tombeau d'un martyr. Un des évêques précédents y avait même consacré un autel. Mais S. Martin, ajoutant peu de foi à ces traditions populaires, souvent incertaines, demanda aux plus anciens de son clergé le nom de ce prétendu martyr et le temps de sa mort; personne ne put rien lui apprendre de certain. Comme il n'étaitpas sans scrupule sur la légitimité de ce culte, il ne voulut ni le proscrire ni l'encourager, et il s'en abstint lui-même afin de ne pas autoriser la superstition par son exemple, jusqu'à ce que le Seigneur lui révélât ce qu'il ne pouvait apprendre des hommes.

Un jour, il prit avec lui quelques religieux de son monastère et il se rendit avec eux à ce tombeau, demandant instamment à Dieu la grâce de lui faire connaître quel était celui à qui on avait érigé ce monument. Sa prière était à peine achevée, qu'il vit paraître à sa gauche un spectre hideux, auquel il commanda de la part de Dieu de lui dire qui il était. « Ce spectre répondit qu'il était un brigand supplicié pour ses crimes, qu'une erreur populaire l'avait honoré comme un martyr, mais qu'il n'avait rien de commun avec les saints : qu'ils étaient dans la gloire, mais lui dans les tour-

(1) La célébrité de ce monastère l'a fait nommer grand monastère, *majus monasterium*: d'où l'on a fait le nom de *Mairmonstier* ou Marmoutier. — Sulp. Sev. *Vita Mart.*, c. VII.

ments(1). » Ceux qui étaient présents entendirent ces paroles, mais ils ne virent pas le spectre. Aussitôt Martin fit abattre l'autel et guérit ainsi son peuple de cette superstition.

Sulpice Sévère dit que cet autel avait été consacré par *les évêques prédécesseurs* de S. Martin, ce qui prouverait qu'il y a des évêques entre S. Gatien et S. Lidoire. Aussi le P. Longueval ajoute-t-il : « Ce trait d'histoire peut servir à montrer qu'on était alors persuadé qu'il y avait eu des martyrs dans ces cantons avant la persécution de Dèce, et que, par conséquent, il y avait eu des chrétiens à Tours avant l'arrivée de S. Gatien (2) : car si l'on suppose que ce prétendu martyr avait souffert depuis la mission de cet apôtre de la Touraine, il eût été difficile qu'on s'y fût trompé. »

Peu de temps après l'élévation de S. Martin à l'épiscopat, quelques affaires l'appelèrent à la cour de Valentinien : on ne connaît pas le but de ce voyage ; mais on doit supposer que sa charité et son zèle le lui firent entreprendre. L'impératrice Justine prévint l'empereur contre le saint évêque, qu'elle savait être l'ennemi irréconciliable des ariens. Valentinien, craignant de ne pouvoir lui refuser et ne voulant pourtant pas lui accorder ce qu'il venait solliciter, défendit qu'on l'admît à l'audience. Martin, après s'être présenté plusieurs fois inutilement, eut recours à ses moyens ordinaires. Il se revêtit d'un cilice, se couvrit de cendre et passa six jours dans le jeûne et dans la prière. Le septième jour un ange lui apparut et lui commanda d'aller trouver l'empereur avec assurance.

S. Martin retourna donc au palais plein de confiance : il trouva toutes les entrées libres et pénétra jusqu'à la chambre de Valentinien. Ce prince, en le voyant, fit éclater son indignation et il ne daigna pas même se lever pour lui faire honneur. Mais Dieu ayant permis que le feu prît à l'instant au siége sur lequel cet empereur était assis, il se leva malgré lui, et, changé tout à coup par ce miracle, il courut embrasser le saint évêque,

(1) Sulp. Sev. *Vita Martini.*, c. VII. — (2) Qu'il croit à tort, d'après Grégoire de Tours, être arrivé au milieu du IIIe siècle.

et lui accorda toutes ses demandes avant qu'il les eût exposées. Il lui fit même l'honneur de le faire manger souvent à sa table, et lorsque Martin prit congé de lui, il le pressa d'accepter de riches présents. Le refus que fit Martin de les recevoir augmenta l'estime et le respect qui les lui avaient fait offrir (1). C'est ainsi que le Seigneur, qui tient dans sa main les cœurs des princes, les oblige, quand il lui plaît, à rendre à ses serviteurs des honneurs proportionnés au mérite de leur humilité.

Mais S. Martin n'avait pas l'intention de rester longtemps à la cour de l'empereur. La destruction de l'idolâtrie dans les campagnes était, comme nous l'avons dit, l'objet le plus ordinaire de ses travaux. Il parcourut plusieurs fois la Touraine avec un zèle infatigable, et partout ses discours et les miracles qui les accompagnaient, convertirent ou confondirent les idolâtres.

Le saint évêque, allant un jour à Chartres, passa par une bourgade païenne. Dès qu'on apprit son arrivée, tous les habitants vinrent au-devant de lui, autant par curiosité qu'attirés par la réputation du saint. Martin, pénétré de la plus vive douleur en voyant une troupe si nombreuse composée d'esclaves du démon, commença à leur prêcher Jésus-Christ dans la campagne. Pendant qu'il parlait, une femme, fendant la foule, se jeta à ses pieds, et, lui présentant son fils qui venait d'expirer, elle lui dit : *Nous savons que vous êtes ami de Dieu : rendez-moi mon fils, car je n'ai pas d'autre enfant*. Toute la multitude joignit ses prières à celles de la mère affligée. Martin, prévoyant combien un miracle opéré dans ces circonstances serait efficace pour la conversion de ces pauvres idolâtres, prit l'enfant entre ses bras, et, s'étant mis à genoux en présence de tout ce peuple, il pria Dieu et rendit l'enfant vivant à sa mère. Alors tous s'écrièrent que Jésus-Christ était le Dieu qu'il fallait adorer, et vinrent en foule se jeter aux pieds du

(1) Sulp. Sev. *Dialog. II.*—Ap. Baron., an. 375, n. 2.

saint évêque, pour le conjurer de les mettre au nombre des chrétiens. S. Martin ne crut pas devoir différer davantage, et il les fit catéchumènes à l'instant au milieu de la campagne où il était, disant qu'on pouvait bien faire des catéchumènes dans un lieu où l'on avait coutume de faire les martyrs (1). Ce fut le troisième mort qu'il ressuscita (2).

Dans ses courses apostoliques, S. Martin travaillait lui-même avec joie à démolir les temples des idoles et à couper les arbres que la superstition leur avait consacrés. Son zèle ne connaissait alors ni difficultés ni dangers : mais le Seigneur, qui veillait à la conservation de son serviteur, fit plusieurs miracles pour le délivrer des périls où il s'exposait en ces occasions. Un jour qu'il voulait abattre un vieux pin qui était un objet d'idolâtrie, les païens s'y opposèrent d'abord ; mais enfin ils y consentirent à condition qu'il se tiendrait du côté où penchait l'arbre, et qu'il le recevrait dans ses bras. Martin, plein de foi, accepta cette condition bizarre et il se laissa lier du côté où l'arbre devait naturellement tomber. Alors les idolâtres travaillèrent avec plaisir à l'abattre, ne doutant pas qu'il ne dût écraser le destructeur de leurs idoles. Mais, comme il tombait, Martin, ayant fait le signe de la croix, le fit renverser de l'autre côté, au grand étonnement des idolâtres, qui demandèrent avec empressement le baptême (3).

Il y avait à Amboise un temple et une idole. Ce temple, construit en pierres de taille, était fort élevé et avait la forme d'un cône : la beauté de cet ouvrage entretenait la superstition. S. Martin avait souvent donné ordre au prêtre Marcel qu'il avait établi en ce lieu, de détruire ce monument de l'idolâtrie; mais Marcel n'osait pas l'entreprendre. Martin, étant retourné quelque temps après à Amboise, lui en fit des reproches; il s'excusa sur l'impuissance où étaient quelques clercs

(1) Sulp. Sev. *Dialog. II.* — On exécutait communément les martyrs et les cri minels hors des villes. — (2) L'Église, dans l'office de S. Martin, le nomme *trium mortuorum suscitator magnificus*. — (3) Sulp. Sever. *Vita Mart.*, c. x. — Paulin. *Vita Martini*, l. II.

et quelques moines de démolir un bâtiment aussi solide. Le saint, à qui rien ne paraissait impossible quand il s'agissait de la gloire de Dieu, passa la nuit en prière, et le lendemain un violent ouragan renversa l'édifice et brisa l'idole (1). Martin abattit les temples des fausses divinités en plusieurs autres endroits du diocèse de Tours, comme à Langeais, à Tournon, à Candes et dans quelques autres lieux, et il érigea partout des églises au vrai Dieu à la place de ces autels consacrés au démon (2).

Son zèle ne s'arrêta pas aux limites de son diocèse, il fit des excursions apostoliques dans plusieurs autres provinces de la Gaule. Comme il démolissait un jour un temple dans le diocèse d'Autun, une troupe de paysans idolâtres accourut pour l'en empêcher, et l'un d'eux, plus furieux que les autres, s'avança l'épée nue pour le percer. Le saint évêque jeta son manteau et présenta la tête pour recevoir le coup ; mais l'idolâtre, en levant le bras pour le frapper, tomba à la renverse et ne songea plus qu'à lui demander pardon de sa fureur (3).

Le ressentiment des païens, qui voyaient avec douleur abattre leurs temples et briser leurs idoles, les arma en plusieurs autres occasions contre S. Martin; mais le Seigneur le délivra toujours miraculeusement des périls auxquels son zèle l'exposait. On peut voir le récit de ces miracles dans Sulpice Sévère, qui avait été disciple de S. Martin, et qui en a écrit une partie du vivant de ce saint évêque. L'incrédulité la plus soupçonneuse oserait-elle les révoquer en doute? Ces prodiges sont attestés par des auteurs contemporains; pourrait-on se persuader que le nom de S. Martin fût devenu si célèbre dans tout le monde chrétien, s'il n'eût opéré de fréquents et d'éclatants miracles?

Plusieurs autres saints évêques, qui faisaient alors la gloire de l'Église des Gaules, travaillèrent aussi avec succès à l'extir-

(1) Sulp. Sev. *Dialog. III*, p. 246. — (2) Greg. Tur. *Hist.*, l. X, c. XXXI. — (3) Sulp. Sev. *Vita Mart.*, c. XIII.

pation de l'idolâtrie. Ils ne montrèrent pas moins de force pour combattre l'hérésie, et après la mort de S. Hilaire on ne les vit pas se démentir du zèle qu'il leur avait inspiré contre l'arianisme, spécialement contre Auxence de Milan. S. Athanase nous apprend qu'ils eurent la fermeté d'excommunier dans plusieurs conciles cet hérétique protégé par un puissant empereur (1). Ils écrivirent même à son sujet au pape Damase, qui avait succédé à Libère l'an 366. Ce saint pontife assembla à Rome, l'an 371, un concile de quatre-vingt-dix évêques, tant d'Italie que des Gaules. Auxence y fut de nouveau condamné, et le concile de Rimini rejeté de la manière la plus authentique. La lettre synodale est adressée aux évêques d'Illyrie. Damase et les Pères du concile marquent qu'ils ont appris des évêques de la Gaule et du territoire de Venise, qu'il y a encore des séducteurs qui s'efforcent par toute sorte de moyens de répandre l'hérésie, et que, pour cette raison, ils ont jugé à propos de condamner nommément Auxence. Ce qu'ils ajoutent au sujet du concile de Rimini est remarquable.

« On pouvait d'abord, disent-ils, excuser en quelque sorte la faute qu'ont commise ceux qui ont été contraints à Rimini de changer ou de retoucher la formule de Nicée. Ils avouaient eux-mêmes que, dans la chaleur de la discussion, ils s'étaient laissés écarter de la vérité, par la persuasion où ils étaient que leur formule de foi n'était en aucune manière contraire à celle de Nicée. Quant au nombre des évêques assemblés à Rimini, on ne saurait aucunement s'en prévaloir, puisque leur formule n'a été reçue ni par l'évêque de Rome, dont il fallait avant toutes choses attendre le décret ; ni par Vincent, qui avait si longtemps fait l'honneur de l'épiscopat ; ni par les autres qui leur étaient unis. Mais il y a quelque chose de plus : c'est que ceux mêmes qui, comme nous avons dit, se sont laissé tromper et ont paru s'écarter de la vérité, ont repris

(1) Athan. *Ep. ad Epict.*

de meilleurs sentiments et témoignent publiquement qu'ils réprouvent entièrement cette formule (1). »

Ce texte est une réponse à toutes les objections que les novateurs tirent si souvent du concile de Rimini. Au reste, celui de Rome, en déclarant Auxence hérétique, justifia pleinement le zèle de S. Hilaire contre cet évêque. Mais comme Auxence était toujours protégé par la cour, il n'y eut que la mort qui, quelques années après, délivra l'Église de cet hérétique.

Les évêques des Gaules ne se contentèrent pas de combattre l'hérésie et l'idolâtrie. Ils travaillèrent encore avec zèle à corriger les abus qui s'étaient glissés dans la discipline ; ils tinrent à ce sujet un concile à Valence, le 4 juillet 374, sous le troisième consulat de Gratien. Ils terminèrent d'abord quelques différends, qui étaient un commencement de division dans l'épiscopat ; puis, comme ils le disent dans la lettre synodale, « des évêques proposèrent de traiter quelques articles que la sainteté de l'Église ne permet pas de recevoir, ni la coutume, de condamner. Car, ajoutent-ils, ces vices sont tellement enracinés dans toutes les Églises, qu'il est difficile de les extirper : ce qui devrait faire rougir ceux qui en sont coupables. Mais, après avoir longtemps délibéré, nous avons pris des mesures pour retrancher les scandales et conserver la sainteté de l'Église. » Ils firent donc les canons suivants.

I. Pour ne pas déshonorer le clergé, on défend d'ordonner dans la suite les bigames, c'est-à-dire ceux qui ont été mariés deux fois ou qui ont épousé une veuve, quand même ils auraient contracté ces mariages étant encore idolâtres. Cependant, comme cet abus était commun, on ne veut pas qu'on inquiète ceux qui par le passé ont été ordonnés en cet état, à moins qu'il n'y ait quelque autre sujet de procéder à leur déposition.

II. On n'accordera pas d'abord la pénitence aux filles qui se sont mariées librement après avoir voué à Dieu leur virginité.

(1) Theodor. *Hist.*, l. II, c. XXII. — Labb. *Concil.*, t. II, p. 883.

Et lorsqu'on la leur aura accordée, on leur différera la communion, jusqu'à ce qu'elles aient satisfait par une pénitence convenable.

III. Ceux qui, après avoir reçu une fois le saint baptême, se sont souillés par les sacrifices aux démons ou par quelque baptême impur, seront admis à faire pénitence, comme l'ordonne le concile de Nicée, afin de ne pas les jeter dans le désespoir ; mais ils la feront jusqu'à leur mort.

IV. Ceux qui, étant sur le point d'être ordonnés diacres, prêtres ou évêques, se confessent coupables de quelque crime mortel, ne seront pas promus à ces ordres : parce que, s'ils ne sont pas coupables de ces crimes, ils le sont du moins d'avoir menti pour s'en faire croire coupables. La crainte d'être élevés aux dignités ecclésiastiques rendait souvent alors les fidèles ingénieux à faire paraître en eux de faux crimes, tandis que maintenant l'ambition rend quelques-uns ingénieux à montrer en eux de fausses vertus pour y parvenir.

Outre ces quatre canons, on en trouve deux autres cités par Gratien comme étant de ce concile. Le premier défend à l'évêque de donner ou d'échanger les biens de l'Église sans le consentement de son clergé, et déclare la donation nulle. Le second ordonne que les prêtres qui gouvernent les Églises du diocèse, recevront le saint chrême avant la solennité de Pâques des mains mêmes de leur propre évêque et non par quelques-uns de leurs clercs. Mais la lettre synodale du premier concile de Valence, telle que nous l'avons, ne contient que les quatre premiers canons.

Elle est adressée aux évêques des Gaules et des cinq provinces qui sont des divisions de l'ancienne Narbonnaise, et qui autrefois n'étaient pas à proprement parler des Gaules, puisqu'elles avaient été conquises longtemps auparavant par les Romains : elles comprenaient la province Viennoise, la première et la seconde Narbonnaise, les Alpes maritimes et les Alpes grecques, ou, selon quelques auteurs, la Novempopulanie au lieu des Alpes grecques.

On voit au commencement de la lettre du concile les noms de vingt-un (1) évêques, S. Phœbade d'Agen est en tête : c'est probablement parce qu'il était le plus ancien dans l'épiscopat. Mais dans les souscriptions Florent de Vienne signa le premier : c'est ce qui fait penser qu'il présida ce concile en qualité de métropolitain.

Ceux des évêques dont nous connaissons les siéges sont S. Phœbade d'Agen, qui est nommé Fœgade; S. Florent de Vienne, honoré le 3 janvier; S. Concordius d'Arles : ce pouvait être le successeur de l'hérétique Saturnin; Artémius d'Embrun, successeur de S. Marcellin; S. Vincent, premier évêque de Digne; Britton ou Britannius de Trèves; Eortius, qu'on croit être S. Evortius ou Euvert d'Orléans, successeur de Désignan, qui occupa le siége après Diopète, dont nous avons parlé; S. Just de Lyon, qui, après avoir été diacre de l'Église de Vienne, succéda à Vérissime, qui se trouva au concile de Sardique; Constance d'Orange, le premier évêque que nous trouvons dans cette ville, quoiqu'elle en eût un dès le premier concile d'Arles; Émilien de Valence; Paul, qui est probablement celui de Trois-Châteaux et le quatrième évêque de cette Église : il est honoré le 1er février (2).

Pendant le concile de Valence, Accepte fut élu évêque de Fréjus : il est peut-être le premier évêque de cette Église (3). Pour éviter cette dignité, il s'accusa de crimes capables de l'en faire paraître indigne. Mais on jugea que son humilité l'avait porté à recourir à cet artifice, et le clergé et le peuple de Fréjus écrivirent au concile à ce sujet. Concordius d'Arles fit le rapport sur cette affaire, et prononça un bel éloge des vertus et du mérite d'Accepte. Cependant le concile qui avait déjà porté

(1) Un manuscrit porte qu'il y avait trente évêques à ce concile. — *Conc.* Hard., t. I, p. 797.

(2) Le martyrologe d'Usuard et quelques autres font S. Paul évêque de Troyes. La ressemblance des noms *Tricassinus* et *Tricastinus* a donné lieu à l'erreur.

(3) Comme Fréjus était alors une ville assez célèbre, ainsi qu'il paraît par les ouvrages des Romains dont on voit des restes, et que cette Église avait déjà un clergé formé, on peut croire qu'elle avait des évêques avant l'élection d'Accepte ; mais on ne les connaît point.

le quatrième canon dont nous venons de parler, fit réponse au clergé et au peuple de Fréjus qu'il ne croyait pas devoir rien changer à ce décret, ni accorder aux uns ce qu'il refusait aux autres. « Quoique nous sachions, disent les Pères, qu'il y en a plusieurs qui par pudeur ou par crainte de l'épiscopat, ce qui est une marque de leur sainteté, disent d'eux-mêmes des choses fausses pour éviter cet honneur, cependant, comme on est toujours plus enclin à croire le mal que le bien et qu'on ne cherche qu'à médire des évêques, nous avons jugé que quiconque déposera contre lui-même des choses vraies ou fausses, sera cru sur son témoignage. C'est pourquoi il a été ordonné d'éloigner ces sortes de personnes d'un rang où l'on ne doit souffrir aucun scandale. » S. Quilin ou S. Léonce fut élu à la place d'Accepte pour occuper le siége de Fréjus.

Les décrets du concile de Valence n'empêchèrent pas, peu de mois après, l'élection de S. Ambroise, gaulois de naissance (1), à l'évêché de Milan, malgré les calomnies qu'il fit contre lui-même pour se faire croire indigne de l'épiscopat. Valentinien agit en cette occasion comme un prince véritablement catholique, et, par les ordres qu'il donna pour l'ordination d'Ambroise, il répara le mal qu'il avait fait à l'Eglise de Milan en y protégeant si longtemps l'hérétique Auxence.

Ce prince mourut l'année suivante 375, le 17 novembre, à Brégétio en Pannonie. Il fut frappé d'apoplexie dans un emportement de colère contre les députés des Quades, nation barbare qui avait ravagé cette province. Il était âgé de cinquante-cinq ans, il en avait régné onze et neuf mois environ. Un air majestueux, un esprit vif, une éloquence naturelle parurent le rendre digne de l'empire ; mais l'éclat de ces qualités fut terni par une avarice qui eût été honteuse même dans un homme privé, et surtout par une rigueur excessive, bien dan-

(1) On ne sait dans quelle ville des Gaules naquit S. Ambroise. Son père y était préfet du prétoire, et le préfet demeurait communément dans les villes les plus considérables, comme Arles, Autun, Lyon et Trèves.

gereuse quand elle se trouve jointe avec la souveraine puissance. Valentinien avait pour maxime qu'on ne peut bien gouverner un grand État qu'en montrant de la sévérité; mais il la portait quelquefois jusqu'à la cruauté. Le jour même qu'il mourut, le cheval qu'il monta s'étant dressé contre son ordinaire, il commanda qu'on coupât la main droite à l'écuyer qui l'avait aidé à monter à cheval; mais sa mort empêcha l'exécution d'un arrêt si injuste (1).

Pour ce qui regarde la religion, ce prince ne répondit pas aux espérances qu'on avait conçues de lui et à ce qu'on devait se promettre d'un confesseur de Jésus-Christ. A la vérité, il demeura constamment attaché à la foi de Nicée; mais il n'inquiéta ni les hérétiques ni les païens au sujet de leur croyance; et on voit qu'il n'a fait aucune démarche auprès de Valens, son frère, pour arrêter ou même pour modérer la cruelle persécution que l'Église souffrait en Orient (2). Il parut craindre les richesses pour le clergé. C'est pourquoi il adressa au pape Damase une loi par laquelle il défendait aux ecclésiastiques et aux moines de fréquenter les maisons des veuves et des filles pupilles, et si, pour quelque motif religieux, ces femmes leur faisaient par testament quelques donations, il voulait qu'elles fussent confisquées au profit de l'épargne. Il ordonna, par une autre loi, que ceux qui s'étaient engagés dans le clergé depuis le commencement de son règne, ne jouiraient ni des exemptions ni des autres priviléges accordés aux clercs par ses prédécesseurs (3).

La mort de Valentinien n'excita aucun trouble. Gratien, son fils, qui était à Trèves, demeura maître des Gaules, de l'Espagne et de la Bretagne; puis il laissa l'Italie, l'Afrique et l'Illyrie au jeune Valentinien II, son frère, qui, après la mort de son père, avait été déclaré auguste à l'âge de quatre à cinq ans, d'autres disent neuf ans. Gratien lui-même n'était âgé

(1) Hieronym. in *Chronic.* — Amm. Marcell., l. XXX, c. v, VIII. p. 658. — (2) Amm., l. XXX.—(3) *Cod. Theod.*, l. XVI, tit. *de Episc. et Cler.*, leg. 20 et 21.

que d'environ seize ans lorsqu'il prit les rênes du gouvernement; mais une sagesse et une prudence prématurée vinrent en aide à son inexpérience. Ce jeune prince avait reçu du Ciel un naturel très-heureux et l'avait cultivé avec beaucoup d'assiduité. Il étudia les belles-lettres sous le célèbre Ausone de Bordeaux, qu'il fit consul de rhéteur qu'il était, afin de lui témoigner par là sa reconnaissance. C'était le poëte le plus poli et l'orateur le plus éloquent de son temps; mais il était du nombre de ces beaux esprits chez lesquels la religion est quelquefois à l'état de problème. Quoiqu'il n'y ait pas à douter qu'Ausone ne fût chrétien (1), il a mérité par la licence de ses vers de passer pour un païen au jugement de quelques critiques. Mais Gratien n'apprit de son maître que la délicatesse et le bon goût. Il conserva toujours une tendre piété et une exacte pudeur, la plus héroïque de toutes les vertus pour un jeune empereur.

Il commença son règne par publier plusieurs lois en faveur de la religion. Il y en a une remarquable datée du 17 mai, sous le consulat de Valens et du jeune Valentinien, c'est-à-dire l'an 376. Elle est adressée à Artémius, Euridice, Appius, Gérasime, et aux autres évêques : ce qui peut faire croire qu'ils étaient assemblés en concile, et il y a quelque apparence que c'étaient des évêques de la Gaule. Gratien ordonne par cette loi que les causes moins importantes qui concernent la religion, seront jugées sur les lieux et par les synodes des diocèses (2); mais il veut que les causes criminelles (des clercs) soient portées aux tribunaux des juges laïques ordinaires et extraordinaires (3). Par cette loi, le privilége de la cléricature ne soustrayait pas à la justice séculière les ecclésiastiques coupables de certains crimes; mais il est constaté par l'histoire que, dans les temps

(1) Voir sur la religion d'Ausone l'excellent ouvrage de M. Gorini, *Défense de l'Église*, t. I, p. 134 et suiv.

(2) Le mot de diocèse est ici pris pour le district d'une ou de plusieurs provinces ecclésiastiques, et non pour le territoire d'un évêché. En ce premier sens, le P. Thomassin et d'autres auteurs ont dit : *la diocèse.*

(3) *Cod. Theodos.* l. XVI, t. II, *de Episcop. et Cler.,* leg. 23.

postérieurs, les priviléges du clergé ont été augmentés par les empereurs chrétiens, de sorte que le clergé fut absolument et exclusivement dépendant du tribunal de l'évêque. Déjà avant cette époque, depuis 355, était en vigueur une loi de l'empereur Constance, qui rendait les évêques indépendants des tribunaux laïques (1).

Il s'était formé un schisme dans l'Église romaine par la faction d'Ursin, qui avait tâché d'usurper le souverain pontificat au préjudice de Damase. Les schismatiques avaient même pris les armes et causé de graves désordres. Sur quoi Ammien Marcellin dit qu'il n'est pas surprenant qu'une place aussi éminente excite tant d'ambition, « puisque, dès qu'on y est parvenu, on devient riche par les offrandes des dames, on se fait traîner dans un char, on est vêtu mollement et qu'on a une table qui surpasse en magnificencecelle des rois (2). » Il faut se souvenir que c'est un auteur païen qui parle, et qui envie à l'Église de Rome la splendeur que la piété libérale des empereurs chrétiens avait commencé à lui donner. Le Saint-Siége n'avait encore été jusqu'alors occupé que par de saints papes, dont le plus grand nombre avaient versé leur sang pour la foi. L'antipape Ursin avait été relégué dans les Gaules; mais ses partisans étaient encore une occasion de trouble à Rome. S. Damase y assembla, l'an 378, un concile, qui écrivit à Gratien pour le prier de faire exécuter la sentence rendue contre quelques évêques de cette faction, canoniquement déposés.

Ce prince répondit par un rescrit adressé à Aquilin, vicaire de Rome. Il déclare qu'il retient Ursin dans son exil de Cologne, pour le mettre hors d'état d'exciter du tumulte, et, après avoir donné des ordres contre les autres factieux, il dit (3) : « Nous voulons que quiconque aura été condamné par le jugement de Damase, de l'avis de cinq ou de sept

(1) *Cod. Theodos.,* l. XVI, t. II, leg. 12.
(2) Amm., l. XXVII.
(3) *Concil.* Labb., t. II, p. 1005.

évêques, ou par ceux qui sont catholiques, s'il veut retenir injustement son Église ou s'il a refusé par contumace d'assister au jugement, soit contraint par les préfets du prétoire de la Gaule et de l'Italie ou par les proconsuls et les vicaires et conduit sous bonne garde à Rome. Si cela arrive dans des provinces éloignées, qu'il soit conduit au tribunal du métropolitain de cette province. Si c'est un métropolitain, qu'il soit obligé d'aller à Rome sans délai, ou de subir le jugement des juges que l'évêque de Rome lui aura donnés. »

Cette loi est remarquable, parce qu'elle fait connaître la manière de juger les évêques. On y remarque que ceux des provinces éloignées, comme étaient les Gaules, devaient être jugés sur les lieux et par le métropolitain. Cet usage a été suivi communément dans les Gaules, quant à la manière de procéder contre les évêques.

Gratien publia dans la suite plusieurs autres lois pour réprimer les hérétiques et leur interdire toute assemblée. Mais, quelque grands que fussent les services qu'il rendit par là à la religion, il ne fit rien de si avantageux pour elle que d'élever le grand Théodose à l'empire après la mort de Valens.

Ce persécuteur de la foi de Nicée avait reçu les Goths sur les terres de l'empire et les avait infectés de son hérésie. Dieu se servit d'eux pour le punir avec éclat de tant de violences qu'il avait exercées contre l'Église catholique. Ces barbares s'étant révoltés, Valens, qui avait comblé la mesure de ses crimes, marcha contre eux et perdit une sanglante bataille le 9 août 378. Il prit la fuite entraîné dans la déroute; mais la justice divine le poursuivait, et il fut brûlé tout vif dans une cabane de paysan où il s'était réfugié, digne châtiment des feux qu'il avait fait allumer pour brûler les catholiques.

Gratien envoya Théodose à la défense de l'empire d'Orient. C'était un général qui avait mérité par ses vertus chrétiennes

et militaires la haine de Valens (1), l'amour des soldats et l'estime de tous les gens de bien. Le ciel favorisa les armes de Théodose par des victoires signalées, et Gratien, qui ne cherchait que le bien de l'empire, crut ne pouvoir mieux payer ses services (2) qu'en le déclarant auguste : ce qu'il fit le 19 janvier 379.

Sous le règne de deux empereurs si catholiques, les hérétiques en petit nombre qui restaient dans l'Occident furent obligés d'avoir recours aux artifices pour se mettre à couvert : mais les catholiques ne s'y laissèrent pas tromper. Deux évêques ariens, Pallade et Sécundien, se voyant, malgré leurs déguisements, décriés comme des novateurs, s'adressèrent à Gratien et lui demandèrent un concile devant lequel ils pussent se justifier. L'empereur l'accorda à leurs importunités ; mais il n'obligea pas tous les évêques de ses États à s'y rendre. Le concile se tint à Aquilée le 5 septembre 381. Les provinces des Gaules les plus voisines de l'Italie y députèrent Just de Lyon, Procule de Marseille, Constance d'Orange, Théodore d'Octodure, Domnin de Grenoble, et Amantius de Nice.

Le concile était composé de trente-deux évêques. S. Ambroise, qui en était l'âme, voyant que Pallade ne voulait pas répondre, sous prétexte que le concile n'était pas général, comme il l'avait demandé, dit : « Que les saints évêques députés des Gaules fassent connaître leur avis (3). » L'évêque Constance, député de la Gaule, prit la parole : « Nous avons toujours condamné l'iniquité de cet homme, et nous condamnons non-seulement Arius, mais quiconque déclare

(1) Valens ayant su qu'on avait connu par l'art magique que le nom de son successeur commencerait par ces lettres : *T*, *h*, *e*, *o*, *d*, fit mourir ceux dont le nom commençait ainsi : comme si un tyran pouvait faire mourir son successeur. Théodose le père fut, malgré ses services, sacrifié aux soupçons de ce prince, et le fils n'évita la mort qu'en se retirant en Espagne, d'où Gratien le rappela après la mort de Valens.

(2) Socrate dit que Théodose fut proclamé empereur le 16 janvier ; Idace et plusieurs autres auteurs marquent le 19 du même mois.

(3) *Conc.* Labb., t. II, p. 981 et 982.

que le Fils de Dieu n'est pas éternel. » L'évêque Ambroise dit : « Quelle est aussi l'opinion de mon seigneur Just ? » L'évêque Just, député des Gaules, s'écria : « Anathème à celui qui ne confesse pas le Fils coéternel au Père. » Les autres évêques de la Gaule parlèrent avec la même force et la même précision.

Les deux évêques hérétiques, malgré les plus artificieuses chicanes, furent confondus; et les Pères du concile, en rendant compte à l'empereur Gratien de leur condamnation, le remercièrent de ce que pour deux évêques *véreux dans la foi* (1) (ce sont leurs expressions) il n'avait pas fait assembler un concile universel, ainsi que ces hérétiques le demandaient uniquement pour gagner du temps. Ils écrivirent aussi aux évêques de la province Viennoise et des deux Narbonnaises, pour leur rendre grâce de ce qu'ils avaient bien voulu être présents à leur assemblée dans la personne de leurs députés, Procule et Constance. Il est à croire qu'ils écrivirent dans le même sens aux autres provinces qui avaient député des évêques au concile. Procule de Marseille était également distingué par sa piété et par son érudition : c'est S. Jérôme qui en a fait cet éloge, le plus beau qu'on puisse faire d'un évêque (2).

S. Just de Lyon se rendit encore plus célèbre, et par le zèle avec lequel il gouverna ce grand siége et par l'amour de la retraite qui le lui fit quitter. Peu de temps après son retour d'Aquilée, il sortit secrètement de Lyon et alla se cacher dans les solitudes de l'Orient, pour y expier une faute qu'il se reprochait, quoique ce fût plutôt celle de son peuple que la sienne. Un homme, après avoir blessé et tué à Lyon quelques personnes dans un accès de fureur, s'était réfugié dans l'église. Le peuple l'y poursuivit, et, trouvant les portes fermées, menaçait d'y mettre le feu, si on ne livrait le

(1) Dans quelques éditions, on lit, *in fide cariosos,* et dans d'autres, *in perfidia.* — (2) Hieronym., *Ep.* XCV, *ad Rustic.*, t. IV, part. II, p. 777 nov. edit.

meurtrier. Just apaisa le tumulte et ayant obtenu la promesse qu'on se contenterait d'emprisonner le coupable, le remit entre les mains des principaux citoyens; mais immédiatement la populace mutinée le fit mourir. Le saint évêque ne cessa pas de se reprocher le sang de ce malheureux, et ce fut principalement pour pleurer cette prétendue faute qu'il se retira en Orient avec un jeune lecteur de son Église, nommé Viateur. Il y mourut dans les exercices de la pénitence, et son corps fut rapporté à Lyon avec celui de son compagnon. L'Église honore S. Just le 2 septembre (1).

Constance d'Orange, Théodore d'Octodure et Domnin de Grenoble sont les premiers évêques connus de ces villes. Grenoble, qui se nommait auparavant *Cularo*, devint plus considérable sous le règne de Gratien, qui la nomma de son nom *Gratianopolis*, c'est-à-dire ville de Gratien; ce fut à ce moment qu'elle eut un évêque. Le siége d'Octodure fut transféré dans la suite ou bien encore uni à celui de Sion en Valais. Théodore est cet évêque d'Octodure don nous avons parlé plus haut, à qui les saints martyrs d'Agaune révélèrent l'endroit où reposaient leurs reliques.

Cette même année 381, ou plutôt l'année précédente selon l'opinion qui paraît la plus probable, l'Église des Gaules envoya aussi plusieurs de ses évêques en Espagne, pour arrêter les progrès d'une nouvelle hérésie qui s'y était élevée, et dont la contagion se répandit dans les Gaules. Des gnostiques chassés d'Egypte s'étaient réfugiés en Espagne; un d'eux, nommé Marc, originaire de Memphis, s'attacha Agapé, dame espagnole de certaine distinction, et un rhéteur nommé Elpidius. Ils gagnèrent ensuite Priscillien, qui donna son nom à la secte (2).

C'était un homme de qualité, qui ne manquait pas d'érudition dans les sciences profanes, et qui, avec de grands

(1) Apud Surium, 2 sept. — (2) Sulp. Sever. *Hist.*, l. II, p. 147.

biens, dont il était libéral, avait les dehors spécieux d'une vertu austère : deux appâts bien puissants pour se faire des disciples. Un extérieur humble et modeste prévenait en sa faveur ; ses libéralités et une artificieuse hypocrisie, qui se parait d'un fard de piété, faisaient le reste. L'imposteur gémissait éloquemment sur les désordres du monde ; et, tandis que sa doctrine conduisait aux plus infâmes dérèglements, il ne parlait que de réforme. Il est aisé de prêcher la morale sévère : c'est la pratique qui coûte le plus. Priscillien s'acquit par là à peu de frais une réputation de sainteté, qui lui forma bientôt un nombreux parti, surtout parmi les femmes. Car outre que les personnes de ce sexe ne sont pas souvent assez en garde contre la séduction de la nouveauté, quand elle leur est prêchée par un directeur hypocrite, le priscillianisme avait pour elles des attraits particuliers. On leur permettait d'enseigner dans la nouvelle secte : c'en était assez pour la leur faire goûter.

Le fond de la doctrine des priscillianistes n'était qu'un manichéisme mêlé des erreurs des gnostiques. Ils enseignaient que les âmes étaient de même substance que Dieu, et ils admettaient un mauvais principe, auteur du monde, sans cependant rejeter l'Ancien Testament, qu'ils expliquaient par des allégories. Ils regardaient la chair des animaux comme immonde et s'abstenaient d'en manger. Ils condamnaient le mariage ; mais ils tenaient des assemblées nocturnes où les hommes et les femmes mêlés ensemble priaient nus et s'abandonnaient ensuite aux plus honteuses infamies, qu'ils avaient soin de couvrir d'un profond secret. C'était la première leçon qu'ils faisaient à leurs disciples, et pour ainsi dire la devise de la secte, exprimée par ce vers latin :

Jura, perjura : secretum prodere noli ;

c'est-à-dire : *Jure, parjure-toi : mais garde le secret.* Quand l'attrait de la nouveauté est joint à celui de la volupté, il

a des charmes bien puissants. Deux évêques espagnols, Instantius et Salvien, n'eurent pas le courage d'y résister, et, en embrassant le nouveau parti, ils en augmentèrent considérablement le crédit (1).

Hygin, évêque de Cordoue, qui était dans le voisinage, s'aperçut le premier des progrès d'une erreur si pernicieuse, et il en avertit Idace, évêque de Mérida. Mais, par une inconstance déplorable, Hygin se laissa lui-même séduire bientôt après, et Idace, par son animosité à poursuivre les sectaires, aigrit le mal au lieu de le guérir. Un zèle qui n'est pas animé par la charité et qui n'est pas conduit par la sagesse, détruit plus qu'il n'édifie. Après bien des conférences et des disputes, qui ne servirent qu'à donner le temps à l'erreur de se fortifier, on assembla un concile à Saragosse, où les évêques d'Aquitaine assistèrent (2). Les priscillianistes, qui y furent cités, trouvèrent des prétextes pour refuser d'y comparaître ; mais on ne laissa pas de procéder contre eux. Instantius et Salvien évêques, Elpidius et Priscillien laïques, furent condamnés, et l'on déclara excommunié quiconque les recevrait à sa communion. Ithace de Sossube ou Sossonube, ville qu'on ne connaît plus (3), fut chargé de publier les décrets du concile, et surtout de dénoncer comme excommunié Hygin de Cordoue, qui, après avoir combattu le premier la nouvelle hérésie, l'avait honteusement embrassée. On dressa dans le concile les huit canons suivants, qui sont la plupart contre les erreurs des priscillianistes.

I. Il est défendu aux femmes de s'assembler avec des hommes étrangers et de s'arroger le droit d'enseigner.

II. Défense de jeûner le dimanche, de tenir des assemblées clandestines dans des cavernes ou dans des maisons particulières.

(1) Augustin. *Ep.* CCXXXVII, nov. edit. — Sulp. Sev. *Hist.*, l. II, p. 148. —
(2) Labb., t. II, p. 1009. — Sulp. Sev. *Hist.*, l. II, p. 148.

(3) On croit que le siége de Sossube a été transféré à Sylves, dans le royaume des Algarves.

III. Anathème à celui qui, ayant reçu l'Eucharistie, ne la consomme pas dans l'église (1).

IV. Défense, sous peine d'excommunication, de s'absenter de l'église, de se tenir caché dans sa maison, de se retirer sur les montagnes, et d'aller nu-pieds pendant les vingt-un jours qui précèdent l'Épiphanie (2).

V. Défense aux évêques, sous peine d'excommunication, de recevoir à leur communion ceux qui ont été excommuniés par d'autres évêques.

VI. Défense aux clercs de quitter leur ministère pour se faire moines, sous prétexte d'une plus grande perfection.

VII. Défense à tous de prendre la qualité de docteur, excepté à ceux qui par leur ministère sont chargés d'enseigner.

VIII. Défense enfin de donner le voile aux vierges avant l'âge de quarante ans.

Ce sont là les canons qui nous restent du concile de Saragosse, et qui ne paraissent qu'un fragment des actes de ce concile. On trouve les signatures de douze évêques, à la tête desquels on voit S. Phœbade d'Agen (3) et S. Delphin de Bordeaux. Le zèle et l'amitié les avaient unis étroitement : c'est ce que l'on pense d'après une lettre commune que S. Ambroise leur écrivit (4). Nous ne connaissons plus rien de S. Phœbade, mais il y a apparence qu'à cause de son âge et de son mérite, ce fut lui qui présida le concile

(1) Les priscillianistes s'abstenaient de manger de la chair, la regardant comme immonde; c'est pourquoi ils refusaient de consommer l'eucharistie, pour ne pas manger la chair de Jésus-Christ. Ces hérétiques enseignèrent dans la suite que Jésus-Christ n'avait pris que l'apparence de notre chair. Comme on recevait alors l'eucharistie dans la main, il était plus aisé de l'emporter hors de l'église sans la consommer.

(2) Il paraît que les priscillianistes exerçaient ces austérités pendant les fêtes de Noël en haine de la chair dont Jésus-Christ s'est revêtu.

(3) S. Phœbade est appelé Fitade dans les actes du concile. Les auteurs ou les copistes ont étrangement défiguré le nom de ce saint évêque : il est quelquefois nommé Fégate, Fétade, Fitade et Ségate. On l'appelle vulgairement S. Fiari.

(4) Ambr., n. edit. t II, p. 1106.

de Saragosse. Ce saint évêque était très-âgé lorsque S. Jérôme composait son traité des écrivains ecclésiastiques, en 392. C'est le premier évêque d'Agen que l'on connaisse. Quant à S. Delphin, nous aurons occasion d'en parler encore dans la suite.

Le concile de Saragosse ne put étouffer la nouvelle hérésie dans son berceau : elle avait déjà acquis trop de forces et l'on sait que l'erreur, qui demande quelquefois des conciles, les méprise toujours quand ils l'ont condamnée. Les deux évêques Instantius et Salvien, loin d'observer les censures qu'on venait de porter contre eux, ordonnèrent Priscillien évêque d'Avila. Ils crurent ne pouvoir rien faire de plus utile aux progrès de leur hérésie. Aussi, est-ce toujours une grande conquête pour une secte qu'un évêque de plus, surtout lorsque cet évêque est chef de parti, comme l'était Priscillien, et lorsqu'il sait comme lui se faire estimer par ses talents et en imposer par un masque de piété.

Les prélats catholiques Idace et Ithace, voyant le mépris que ces sectaires faisaient des jugements ecclésiastiques, implorèrent contre eux le secours de la puissance séculière. Gratien donna donc un rescrit à la requête d'Idace, par lequel il ordonnait de chasser les priscillianistes non-seulement de leurs églises, mais encore de toutes les provinces de l'empire (1). Des ordres si précis et si sévères consternèrent ces hérétiques : il fallut obéir ou dissimuler. La plupart prirent ce dernier parti : ceux qui portaient le titre d'évêques y renoncèrent d'eux-mêmes, la crainte dispersa les autres. On crut le mal guéri, parce qu'il était caché : il n'en était que plus dangereux.

Dans cette déroute imprévue de la secte, Instantius, Salvien et Priscillien ne virent d'autre ressource que de s'efforcer de tromper le pape, persuadés qu'ils seraient reconnus pour catholiques si le Saint-Siége leur accordait sa commu-

(1) Sulp. Sev. *Hist.*, l. II.

nion. Ils partirent donc pour Rome dans l'espérance qu'à force de déguisements, ils pourraient faire approuver leur doctrine par S. Damase, qui occupait alors si dignement la chaire de S. Pierre. Ils passèrent par l'Aquitaine, où ils furent reçus par quelques laïques ignorants : ceux-ci décident d'ordinaire plus hardiment que d'autres sur les choses qu'ils ignorent. Les évêques hérétiques ne manquèrent pas de répandre sur leur route les semences de leurs erreurs; ils pervertirent entre autres les habitants d'Eauze, qui étaient auparavant un fort bon peuple et très-affectionné à la religion.

S. Delphin, qui connaissait tous les artifices de ces faux docteurs, et qui joignait à la vigilance d'un bon pasteur la fermeté d'un grand évêque, prit des mesures efficaces pour leur fermer l'entrée de Bordeaux. Ils allèrent s'en consoler dans la terre d'une dame nommée Euthrocia, veuve du fameux orateur Delphidius, dont nous avons parlé, et, en gagnant cette riche veuve, ils firent une conquête bien utile à leur parti. Après avoir séjourné quelque temps dans sa maison, ils continuèrent leur route vers Rome avec un cortége bien honteux pour des évêques. Car ils étaient accompagnés de leurs femmes et de plusieurs femmes étrangères qu'ils avaient séduites. Euthrocia et sa fille Proçula voulurent être du nombre, afin de ne pas se séparer de leurs nouveaux directeurs. Mais l'on vit bientôt les fruits de cette direction : ils ne firent point d'honneur à la secte. Car le bruit courut que Procula, étant devenue grosse par l'incontinence de Priscillien, avait eu recours à des médicaments pour cacher sa honte et conserver à son infâme séducteur la réputation de sainteté que son parti lui avait faite (1).

Les priscillianistes, étant arrivés à Rome, firent d'inutiles efforts pour en imposer au Saint-Siége et pour justifier leur

(1) Sulp. Sev., t. II, p. 149.

foi devant ce tribunal : ils ne purent pas même obtenir une audience du pape. L'évêque Salvien mourut à Rome, Priscillien et Instantius reprirent leur route par Milan. Ils trouvèrent là S. Ambroise, qui ne leur fut pas plus favorable. *Se voyant alors*, dit Sulpice Sévère, *dans l'impossibilité d'en imposer aux deux évêques qui avaient en ce temps-là le plus d'autorité*, ils tournèrent toutes leurs espérances et leurs artifices du côté de la cour, pour tâcher de surprendre l'empereur, en gagnant ses ministres par de riches présents.

Priscillien et Instantius achetèrent la protection de Macédonius, maître des offices, et, par le crédit de ce magistrat, qui trahissait son maître et la religion, ils obtinrent un rescrit qui les rétablissait dans leurs Églises. Ils retournèrent donc triomphants en Espagne. Ithace tâcha en vain de s'opposer à leur rétablissement; ils gagnèrent encore Volventius, proconsul d'Espagne, et Ithace fut obligé lui-même de quitter son pays et de se réfugier dans les Gaules. Il porta plainte à Grégoire, préfet du prétoire, qui cita devant son tribunal les auteurs des troubles. Mais tout était vénal à la cour de Gratien, à cause de l'avarice de quelques-uns des premiers officiers. Les catholiques n'avaient pas de présents à faire pour acheter la justice : ils croyaient ces moyens indignes de la cause qu'ils défendaient. Macédonius, corrompu par les nouvelles libéralités du parti hérétique, fit en sorte que l'empereur ôtât la connaissance de cette affaire au préfet des Gaules, et qu'il la renvoyât au vicaire d'Espagne, qui avait pris la charge de proconsul. Macédonius ordonna même qu'on se saisît d'Ithace et qu'on le reconduisît en Espagne. Mais cet évêque, qui était à Trèves, sut d'abord éluder adroitement ces ordres; puis il para entièrement le coup qui le menaçait par le crédit de Britannius, évêque de Trèves, successeur de Bonose, qui le fut de S. Paulin. Les choses en étaient là, lorsqu'on apprit dans les Gaules que Clément Maxime avait pris le titre d'auguste dans la Bretagne, et se disposait à venir combattre Gratien. Ithace crut devoir attendre l'issue de la

révolution qui se préparait, afin de prendre conseil des événements.

Maxime était espagnol de naissance : ce qui lui donna l'occasion de se vanter d'être l'allié de l'empereur Théodose. Il était depuis longtemps un des principaux officiers des troupes romaines qui servaient dans la Bretagne. Il sut s'en faire aimer, et, les voyant peu satisfaites du gouvernement de Gratien, qui donnait la préférence aux barbares sur les Romains dans la distribution des charges militaires, il fomenta si adroitement leur mécontentement qu'elles le proclamèrent auguste en 383. Comme il avait du courage et beaucoup d'ambition, il ne refusa pas la fortune et il n'omit rien pour la soutenir et la fixer. Ayant donc rassemblé ce qu'il y avait dans la Bretagne de soldats et de jeunes gens capables de porter les armes, il passa immédiatement dans les Gaules. Gratien s'avança au-devant de lui pour le combattre : mais que peuvent la valeur et la prudence contre la perfidie? Ses troupes, qu'on avait gagnées sous main, l'abandonnèrent pour se ranger sous les étendards de l'usurpateur. Après un revers si imprévu, ce prince prit la fuite pour gagner l'Italie ; il fut poursuivi par Andragathe, général de Maxime, qui, l'ayant reconnu près de Lyon, se mit dans un char et lui fit dire que c'était l'impératrice qui le suivait. Gratien, qui aimait tendrement sa femme (1), retourna sur ses pas pour aller au-devant d'elle : ce fut ainsi qu'il tomba entre les mains de ses ennemis, qui le firent mourir quelque temps après (2).

Telle est la manière dont Socrate et Sozomène racontent la fin malheureuse d'un si bon prince. Mais S. Ambroise, qui semble mieux instruit de cet événement, nous dit que cet empereur fut trahi par un homme à qui il avait confié le gouvernement des provinces, et qui, pour rendre sa perfidie

(1) Gratien avait épousé en premières noces Constantia, fille posthume de l'empereur Constance, et en secondes noces Léta, fille de Pissamène, laquelle lui survécut fort longtemps.

(2) Sozomen. *Hist.*, l. VII, c. XIII.

plus noire, l'invita à un festin, comme s'il eût voulu violer toutes les lois par le même crime. Gratien refusa d'abord, craignant que ce ne fût un piége : car il savait qu'un prince malheureux doit peu compter sur la fidélité de ceux qui lui ont de grandes obligations. Cependant, le perfide ayant juré sur les saints Évangiles qu'il ne lui serait fait aucun mal, l'empereur se rendit à ses instances et fut cruellement assassiné en sortant de la salle du festin (1). Dans cette extrémité, il se souvint de S. Ambroise, le nomma plusieurs fois et parut plus sensible à la douleur que le saint évêque aurait en apprenant sa mort, qu'à son propre malheur (2).

Ainsi mourut à Lyon, le 25 août 383, dans la vingt-cinquième année de son âge et la huitième de son règne depuis la mort de Valentinien, un prince qui méritait par ses vertus de trouver des sujets plus fidèles et des ministres qui le rendissent moins odieux. S. Ambroise ne se consola de sa mort qu'en la regardant comme une grâce du Seigneur, *qui enleva ce juste du monde de peur que la corruption du siècle ne l'infectât* (3).

Par cette mort, Maxime devint maître des Gaules, de l'Espagne et de la Bretagne, sans combattre; il établit le siége de son empire à Trèves. Dès qu'il y fut entré victorieux, Ithace, qui n'attendait que l'issue de cette guerre pour agir contre les hérétiques, lui présenta un mémoire contre Priscillien et ses partisans. Maxime aimait la religion, et il aurait été digne de l'empire s'il ne l'avait pas usurpé. Il se montra surtout sensible au danger que courait la foi dans l'Espagne, sa patrie. Pour remédier au mal par des voies canoniques, il assembla un concile à Bordeaux, et il donna ordre au préfet des Gaules et au vicaire d'Espagne d'y faire comparaître tous les priscillianistes. Les deux chefs du parti, Instantius et Priscillien, y furent conduits avec ceux de leurs disciples qu'on put découvrir. On ne connaît pas le nombre

(1) S. Jérôme dit que de son temps on voyait encore à Lyon sur les murailles de la chambre où Gratien fut assassiné, des traces de sa main ensanglantée.

(2) Ambros., *de Obitu Valent.*, t. II nov. edit., p. 1195.— (3) *In Ps.* LXI, v. 17.

des évêques (1) des Gaules et d'Espagne qui assistèrent à ce concile; mais la foi triompha des artifices d'une secte qui ne se soutenait que par l'adresse qu'elle employait à cacher la doctrine et la morale les plus pernicieuses sous le voile de la sévérité. On permit aux accusés de se justifier s'ils le pouvaient. Instantius parla le premier, et déploya son éloquence et ses fourberies en faisant l'apologie de sa croyance. Le concile, après l'avoir entendu, le déclara indigne de l'épiscopat (2).

Priscillien, voyant ce mauvais succès, prit le parti de refuser pour ses juges les évêques du concile : « Il en appela au prince, et les évêques, dit Sulpice Sévère, eurent la faiblesse de consentir à cet appel, lorsqu'ils pouvaient condamner cet hérétique malgré sa récusation ; ou, s'ils passaient pour lui être suspects, le faire condamner par d'autres évêques, sans renvoyer à l'empereur la connaissance de crimes si notoires. » Priscillien et ceux qui avaient embrassé son parti furent aussitôt conduits à la cour de Maxime, pour y relever l'appel qu'ils avaient interjeté. Idace (3) et Ithace, leurs accusateurs, les y suivirent et montrèrent plus d'animosité que de vrai zèle dans la poursuite de cette affaire : car, oubliant ce qu'ils devaient à la sainteté de leur ministère, ils travaillèrent avec chaleur à faire condamner à mort tous ces sectaires.

On instruisait le procès, lorsque S. Martin se rendit à la cour de Trèves pour y solliciter plusieurs grâces. Malgré son zèle contre l'erreur, il n'approuva pas la conduite des deux évêques espagnols, qui voulaient éteindre le flambeau de l'hérésie dans le sang de ceux qui l'avaient allumé, et il s'opposa hautement à leurs sollicitations. Ce saint évêque

(1) Idace marque dans sa *Chronique* que S. Martin était du nombre des évêques qui condamnèrent Priscillien comme hérétique au concile de Bordeaux.

(2) Labb., t. II, p. 1034.— Sulp. Sever. *Hist.*, l. II, p. 151.—Baron., an. 385, n. 22.

(3) Idace était distingué par son érudition, mais ce n'est pas l'auteur de la *Chronique* dont nous avons parlé. Sulpice Sévère, parlant de lui, le nomme *emeritæ ætatis episcopum*. Il faut apparemment lire *Emeritæ civitatis*, c'est-à-dire de Mérida.

ne contestait pas aux princes le droit de punir les hérétiques selon les lois alors en vigueur; mais il savait que l'Église ne permet pas aux ministres des autels de solliciter la mort des coupables.

Ithace, par ses mœurs, faisait tort à la cause qu'il défendait (1). C'était un homme audacieux, effronté, grand parleur, aimant l'éclat et la bonne chère. Il accusait de priscillianisme tous ceux qu'il voyait adonnés aux jeûnes et à l'abstinence, il osa même intenter cette accusation contre S. Martin. Le saint évêque méprisa ces calomnies, et elles ne l'empêchèrent pas de conjurer instamment l'empereur d'accorder la vie aux malheureux dont on désirait la mort. Il fit remarquer qu'il suffisait de déclarer hérétiques par le jugement des évêques la doctrine de ces sectaires, pour qu'ils fussent chassés des églises, et que c'était une faute inouïe pour un laïque d'entreprendre le jugement d'une cause ecclésiastique.

On eut égard aux remontrances de S. Martin, et tant qu'il fut à Trèves on suspendit toutes procédures. Ce saint eut assez de crédit auprès de l'empereur pour lui faire promettre, en partant, qu'il ne verserait pas le sang de ces hérétiques. Mais après son départ, deux évêques, Rufus et Magnus, joignant leurs poursuites à celles d'Ithace, changèrent les sentiments de Maxime, qui chargea le préfet Évodius de continuer le procès. Ce magistrat était aussi sévère que probe. Priscillien ne put lui en imposer. Indépendamment des maléfices dont cet hérétique fut convaincu, il confessa qu'il avait l'habitude de prier nu, de tenir des assemblées nocturnes avec des femmes débauchées, et qu'il avait fait des études obscènes. Après toutes les informations juridiques, Evodius le déclara convaincu de ces crimes, et le fit incarcérer jusqu'à ce qu'il eût fait son rapport à l'empereur (2).

Ithace, voyant combien il se rendrait odieux à l'épiscopat s'il assistait au dernier jugement, cessa de se porter comme

(1) Sulp., l. II, p. 152.— (2) Sulp., l. II, p. 153.

accusateur. Maxime, qui voulait purger l'État d'une secte qui causait un si grand trouble, fit instruire de nouveau le procès, à la requête d'un avocat du fisc, nommé Patrice ; après de nouvelles procédures, Priscillien fut condamné à mort avec deux clercs, Félicissime et Arménius, qui peu de temps auparavant avaient abandonné la foi de l'Église pour s'engager dans cette hérésie. Latronien, qu'on croit être le poëte Matronien, et la dame Euthrocia, dont nous avons parlé, furent aussi punis du dernier supplice. On jugea que personne n'aurait pu mieux servir les intérêts de la secte, qu'un hérétique qui était en réputation de bel esprit et qu'une veuve riche et libérale, aveuglément éprise d'une doctrine rebelle à l'Église. Quant à l'évêque Instantius, déjà condamné par le concile de Bordeaux, on se contenta de le reléguer dans une île des Sorlingues, nommée Syline. Tybérien fut exilé dans le même lieu, et ses biens furent confisqués.

Après ces premières exécutions, on commença le procès d'Asaria et du diacre Aurèle, qui furent condamnés à mort. On pardonna à Tertullien, à Potamien et à Jean, qu'on regardait comme des personnes viles, dignes de compassion, parce qu'avant même d'être appliqués à la question, ils avaient découvert tous les mystères iniques de cette secte. On se contenta donc de les envoyer pendant un certain temps en exil dans les Gaules (1). Il y avait à Bordeaux une femme priscillienne, nommée Urbica, qui essaya de dogmatiser. Mais le peuple de cette ville eut une telle horreur de ses impiétés, qu'il l'assomma à coups de pierres. On fit pendant quelques années diverses autres exécutions de priscillianistes ; cependant, loin d'éteindre cet incendie dans le sang, on ne fit que l'allumer davantage (2).

En effet, les sectateurs de Priscillien, qui l'avaient révéré comme un saint pendant sa vie, l'honorèrent après sa mort comme un martyr. On reporta son corps avec pompe en Es-

(1) Sulp. *Ibid.* — (2) Prosper. in *Chron.*

pagne, ainsi que ceux de ses disciples qui avaient été suppliciés avec lui, et, par un fanatisme qui n'est que trop ordinaire à l'hérésie, on les révéra comme des reliques. Chaque secte a eu ses prétendus saints, et, pour s'en faire honneur, elle n'a pas manqué de leur attribuer des miracles; mais les saints Pères ont eu soin de mettre en garde les fidèles contre ces illusions.

Les évêques des Gaules, tout en détestant l'hérésie priscillienne, n'approuvaient pas, pour la plupart, l'animosité avec laquelle Ithace avait poursuivi la mort des hérétiques. Un de ces prélats, nommé Théogniste, dont on ignore le siége, se sépara le premier de sa communion; son exemple fut suivi quelque temps après par les plus saints évêques (1). Mais le zèle qu'avait montré l'évêque espagnol contre l'erreur, fit oublier sa faute, ou du moins servit de prétexte à ceux de ses confrères qui craignirent de déplaire à l'empereur. Plusieurs prirent hautement la défense d'Ithace, ce qui les fit surnommer ithaciens, et il y eut à ce sujet une grande division dans l'épiscopat. Les évêques du parti d'Ithace s'étant assemblés à Trèves pour l'élection de Félix, après la mort de Britannius, y tinrent un concile, où ils déclarèrent qu'Ithace n'était coupable d'aucune faute. Ils firent plus : pour justifier sa conduite par la leur, ils conseillèrent à l'empereur de faire mourir tous les autres priscillianistes (2). Le prince, d'après leur avis, avait pris la résolution d'envoyer un tribun en Espagne pour cette exécution, lorsqu'on apprit que S. Martin était en chemin pour se rendre une seconde fois à la cour. Cette nouvelle déconcerta les projets des ithaciens. Ils craignirent que si le saint évêque se séparait de leur communion, son autorité n'entraînât tous les autres. Ils persuadèrent donc à Maxime d'envoyer au-devant de lui des officiers pour lui

(1) On ne désapprouvait pas la sévérité de l'empereur, S. Léon l'approuve expressément. (Labb., t. III, p. 1410.) Ce qu'on désapprouvait, c'est qu'un évêque eût demandé le sang des hérétiques, et cela par un sentiment de haine. V. Baron., an. 385, n. 29; an. 386, n. 36, 37.

(2) Sulp. Sev. *Dial. III.* — Labb., t. II, p. 1035.

défendre l'entrée de la ville, à moins qu'il ne promît de conserver la paix avec les évêques qui y étaient assemblés et de communiquer avec eux. Martin éluda ces artifices, en répondant qu'il viendrait avec la paix de Jésus-Christ. Étant entré de nuit dans la ville, il alla d'abord à l'église faire sa prière et le lendemain il se présenta au palais. Il y venait intercéder pour le comte Narsès et pour le gouverneur Leucade, qui n'étaient coupables que d'avoir montré trop d'attachement à Gratien ; mais la charité l'intéressait encore plus pour tant d'infortunées victimes qu'on se préparait à immoler au zèle trop ardent de quelques évêques. Il demanda grâce pour ces malheureux.

Maxime, qui avait besoin d'argent pour une guerre à laquelle il se préparait en ce moment, et qui désirait enrichir son épargne par la confiscation des biens d'un grand nombre de coupables, tint quelques jours le saint évêque en suspens, sans lui accorder ni refuser sa demande. Pendant ce temps-là, les évêques du parti d'Ithace, voyant que Martin ne voulait pas communiquer avec eux, allèrent s'en plaindre amèrement à l'empereur. « Prince, lui dirent-ils, c'est fait de nous, et nous sommes déjà condamnés par avance, si l'autorité de Martin appuie la témérité de Théogniste, qui a osé seul porter une sentence contre nous. On n'aurait pas dû recevoir un homme de ce caractère dans cette ville. Il n'est plus seulement le défenseur des hérétiques : il en est le vengeur. On n'a rien fait par la mort de Priscillien, si Martin entreprend de la venger. » Après ce début, ils se jetèrent aux pieds de Maxime, implorant avec larmes et gémissements sa puissance contre le saint évêque, et peu s'en fallut qu'ils ne portassent cet empereur à le traiter comme les hérétiques.

Mais, quoique Maxime fût entièrement livré à ces évêques, il n'ignorait pas que personne n'était comparable en sainteté à Martin; d'ailleurs il ne désespérait pas de le gagner. L'ayant donc mandé à une audience secrète, il lui parla avec cet air de bonté si persuasif chez les grands, quand ils daignent le

prendre. Il lui dit que les hérétiques avaient été condamnés selon les formes ordinaires de la justice, et non pas à l'instigation des évêques; qu'il n'y avait aucune raison légitime de se séparer d'Ithace et de ses partisans; que c'était la haine et la jalousie qui avaient porté Théogniste à faire un éclat; qu'après tout, il était le seul qui se fût séparé; que les autres n'avaient rien innové, et que depuis peu de jours un concile venait de justifier Ithace.

L'empereur, voyant que ces raisons ne faisaient aucune impression sur l'esprit de S. Martin, s'emporta contre lui, et, le quittant brusquement, il envoya des juges et des satellites pour faire mourir ceux pour qui il lui avait demandé grâce. Le saint évêque, ayant appris cette nouvelle pendant la nuit, en fut extrêmement affligé, et, dans le trouble où le jetait sa douleur, la tendresse de son cœur ébranla sa fermeté. Il retourna avec précipitation au palais, et promit de communiquer avec les ithaciens si l'empereur voulait pardonner, et rappeler les tribuns envoyés en Espagne. Maxime, qui croyait avoir assez gagné, ne se fit pas prier et n'accorda jamais de grâce avec plus de plaisir.

Le lendemain était le jour destiné pour l'ordination de Félix, élu évêque de Trèves : S. Martin se trouva à la cérémonie et communiqua avec les évêques ithaciens qui ordonnèrent Félix. Mais, quelques instances qu'ils lui fissent, ils ne purent obtenir de lui qu'il confirmât par sa signature ce qu'il avait fait en communiquant avec eux. Dès le jour suivant, il sortit de la ville accablé de tristesse, et, comme il avait toujours présente à l'esprit la faute qu'il avait commise, il s'arrêta seul au milieu des bois pour en gémir devant le Seigneur. Un ange lui apparut pendant sa prière (1) et lui dit : « Vous avez raison, Martin, de vous affliger; mais vous ne pouviez sortir

(1) Sulpice Sévère nomme *Andethanna* le lieu où l'ange apparut à S. Martin. On croit communément que c'est *Epternach*. M. de Valois, fort versé dans notre ancienne géographie, est de ce sentiment. Cependant la diversité de ces deux noms pourrait faire douter que ce fût le même lieu.

d'affaire autrement. Reprenez courage, de peur que vous ne risquiez non plus votre gloire, mais votre salut. »

Depuis ce temps-là, S. Martin se garda bien de communiquer avec les ithaciens, et quand il trouvait de la peine à chasser les démons du corps des énergumènes, il avait coutume de dire, les larmes aux yeux, que Dieu le punissait d'avoir eu la faiblesse de communiquer quelques moments avec ces évêques. Pour s'en punir lui-même, pendant les onze ans (1) qu'il vécut après cette faute, il ne voulut plus se trouver à aucune assemblée d'évêques, et Dieu sembla approuver par des miracles cette sorte de pénitence qu'il s'imposa.

En effet, un concile ayant été convoqué quelque temps après à Nîmes, on ne sait pour quel sujet, S. Martin, qui avait refusé d'y assister, désirait néanmoins être instruit de ce qui s'y passait. Il l'apprit le jour même par le ministère d'un ange, et il le dit aussitôt à Sulpice Sévère, qui raconte ce miracle dont il fut témoin. Ithace fut dans la suite déposé de l'épiscopat, et l'on se sépara même de la communion de ceux qui communiquaient avec Félix de Trèves, à l'ordination duquel S. Martin se reprochait d'avoir assisté (2).

A cette faute près, S. Martin montra à la cour de Maxime, dans les deux voyages qu'il y fit, un courage et une fermeté qui augmentèrent l'estime qu'on avait conçue de sa sainteté. Maxime, qui aimait à l'entendre parler des choses de Dieu, l'ayant invité à manger à sa table, le saint évêque répondit qu'il ne pouvait manger avec celui qui avait fait mourir un empereur et qui avait dépouillé l'autre de ses États (3).

(1) On lit dans Sulpice Sévère : *sexdecim postea vixit annos*. C'est encore une faute de copiste : il faut lire *undecim*. Un ancien manuscrit de Tours ne marquait pas même le nombre des années, et l'on y voit *sexdecim* ajouté en interligne par une autre main.

(2) Sulp. Sev. *Dialog. II*, p. 238. — Ap. Labb., t. II, p. 1040. — Sev. *Hist.*, l. II, p. 154. — *Concil. Taurin.*

(3) Sulp. Sev. *Vita Mart.*, c. XXIII. C'est ce que Sulpice Sévère fait dire à S. Martin. Cependant Maxime n'avait pas encore chassé Valentinien de l'Italie. Mais, en usurpant les Gaules, il avait dépouillé Valentinien des États qui lui appartenaient après la mort de son frère Gratien.

Maxime, qui avait plus de piété et de religion (1) que n'ont coutume d'en avoir les usurpateurs, ne s'offensa pas de cette liberté. Il répondit qu'il n'avait pas pris l'empire de lui-même : qu'ayant été contraint par les soldats de l'accepter, il s'était trouvé dans la nécessité de se défendre et de suivre les dispositions de la Providence; que l'insigne victoire dont Dieu avait favorisé ses armes, le justifiait assez; qu'au reste, il n'avait versé le sang d'aucun de ses ennemis hors du combat. Martin se rendit aux raisons ou aux prières de Maxime et lui promit de manger à sa table.

Le prince, qui regarda cette faveur comme une des plus signalées qu'il pût recevoir, invita comme à une fête les plus grands seigneurs de sa cour à dîner avec le saint évêque. Les conviés étaient deux comtes, Marcellin frère de l'empereur, et un de ses oncles, ainsi qu'Évodius, préfet du prétoire et consul (2). L'empereur fit asseoir Martin à côté de lui, et le prêtre qui l'accompagnait fut placé au milieu des autres conviés. Vers le milieu du repas, on présenta, selon la coutume, la coupe à l'empereur, qui fit signe qu'on la donnât à Martin, se faisant un honneur de la recevoir de sa main. Mais Martin but le premier, et donna ensuite la coupe à son prêtre, comme à la personne la plus digne de la compagnie, ce qui causa au prince et aux conviés un sentiment de surprise mêlée de respect : ils estimèrent d'autant plus le saint évêque d'avoir préféré à toute la puissance impériale un homme honoré du sacerdoce de Jésus-Christ. En sorte qu'on disait tout haut, dans le palais, que Martin avait fait à la table de l'empereur ce qu'aucun autre évêque n'aurait osé faire à celle du moindre magistrat (3).

L'impératrice avait encore plus de respect pour Martin que l'empereur. Elle ne pouvait se lasser de l'entendre discourir des choses du ciel, et, à l'exemple de la femme de l'Évangile,

(1) Maxime est représenté dans plusieurs de ses médailles tenant en main le *labarum*, avec cette légende : *Magn. Maximus Restitutor Reipublicæ.*

(2) Evodius fut consul l'an 386. Ce fut ce magistrat qui fit le procès à Priscillien. — (3) Sulp. Sev. *Vita Martini*, c. XXIII.

elle arrosait ses pieds de ses larmes et les essuyait de ses cheveux. Souhaitant aussi de l'avoir à sa table en particulier, elle l'en pria et l'en fit prier par l'empereur. Le saint évêque, qui venait solliciter des grâces plus importantes pour des criminels, ne crut pas devoir refuser celle-ci, quelque éloignement qu'il eût de se trouver avec des femmes (1).

La pieuse impératrice voulut avoir seule l'honneur de servir S. Martin. Elle fit retirer ses officiers, mit le couvert, apprêta elle-même les mets, donna à laver au saint évêque, et, par respect, ne voulut pas manger avec lui. Mais se tenant debout comme une humble servante, elle lui présentait les viandes qu'elle avait préparées de ses mains, et lui versait à boire, faisant l'office de Marie en l'écoutant et celui de Marthe en le servant. Après le repas, elle ramassa soigneusement les restes du pain dont Martin avait mangé, et les conserva comme de précieuses reliques. Tel est le pouvoir de l'humble vertu : les grands du monde qui refusent de l'imiter, l'estiment toujours et lui rendent quelquefois les honneurs qu'elle mérite et qu'elle méprise.

Les miracles que S. Martin opéra pendant son séjour à Trèves dans les deux voyages qu'il y fit, contribuèrent à lui attirer ces distinctions. Une fille paralytique depuis longtemps était à l'agonie, ses parents, en pleurs autour de son lit, attendaient le moment de sa mort, lorsqu'ils apprirent que Martin venait d'arriver. Le père, fort âgé, courut aussitôt le conjurer de rendre la santé à sa fille. Il arriva au moment où le saint évêque était déjà entré dans l'église. Là, en présence du peuple et de plusieurs évêques, il se jeta à ses pieds, et, embrassant ses genoux : « Ma fille se meurt, lui dit-il, d'une maladie plus cruelle que la mort : l'âme vit encore dans un corps qui est déjà mort. Je vous conjure de venir la voir et de lui donner votre bénédiction. J'ai confiance que vous la guérirez. » Le saint s'en excusa d'abord par humilité ; mais, les évêques

(1) Sulp. Sev. *Dial. II*, p. 230.

qui étaient présents ayant joint leurs prières aux larmes de ce père affligé, S. Martin le suivit accompagné d'une foule de peuple qui voulait être témoin du miracle. Le saint ayant fait sa prière, demanda de l'huile, la bénit et en versa dans la bouche de la malade. Aussitôt elle recouvra l'usage de la langue, puis de tous ses autres membres perclus (1).

Dans la même ville, Tétradius, qui avait été proconsul et qui était encore païen, le pria de délivrer un de ses esclaves tourmenté d'un démon furieux. Le saint commanda qu'on le lui amenât : mais on ne put jamais faire sortir le démoniaque de la maison. On pria donc S. Martin de s'y rendre. Il répondit qu'il ne pouvait entrer dans la maison d'un idolâtre. Tétradius promit de se faire chrétien, et à cette condition le saint évêque délivra son esclave (2).

Pendant que S. Martin était à Trèves, le bruit se répandit que les barbares allaient faire une invasion, et toute la ville en fut alarmée. Martin, qui exorcisait alors un énergumène, commanda au démon de déclarer si cette nouvelle était véritable : l'esprit de mensonge fut obligé d'avouer que c'était un artifice qu'il avait inventé, afin de l'obliger à sortir de Trèves. Le saint évêque délivra plusieurs autres possédés dans la même ville. Après des miracles si publics, doit-on être surpris des honneurs qu'on lui rendait?

Dieu fit aussi éclater à la cour de Trèves, et en faveur de l'empereur (3), le pouvoir d'un autre saint évêque. Ce prince avait une fille qui était tourmentée par le démon, et, comme il cherchait quelqu'un qui pût la délivrer (Martin n'étant pas alors à Trèves), on lui parla des vertus de S. Illydius, vulgairement S. Allyre, évêque d'Auvergne. L'empereur lui envoya aussitôt un courrier pour le prier de venir délivrer sa fille. Illydius, malgré sa vieillesse, se rendit à Trèves, et, après avoir passé la nuit en prières, il mit les doigts dans la

(1) Sulpit. Sever. *Vita Mart.*, c. XV. — (2) *Ibid.*, c. XVI.

(3) Grégoire de Tours ne nomme pas ce prince : il l'appelle seulement l'empereur de Trèves ; mais il désigne assez par là Maxime, qui tint constamment sa cour en cette ville.

bouche de la jeune princesse et chassa le démon de son corps. L'empereur, pour lui témoigner sa reconnaissance, lui offrit de grosses sommes d'argent : mais le saint vieillard les refusa constamment. Il demanda seulement, pour le soulagement de son peuple, que le tribut que la capitale d'Auvergne payait en vin et en blé fût dans la suite payé en argent (1). S. Allyre mourut peu de temps après dans une grande vieillesse, il fut enterré dans une église qu'il avait fait bâtir, et qui porte aujourd'hui son nom. Just, son archidiacre, renommé pour la sainteté de sa vie, fut mis dans le même tombeau. (2) S. Allyre avait (3) succédé sur le siége épiscopal d'Auvergne à Léogonce; il eut S. Népotien pour successeur.

Maxime aurait goûté en paix les fruits de son usurpation, si son ambition avait su se contenter d'un empire. Mais la modération dans la victoire n'est pas la vertu d'un conquérant, et encore moins d'un usurpateur. Malgré le désir que Théodose avait de venger la mort de Gratien, il avait consenti à reconnaître Maxime pour son collègue, pourvu qu'il laissât régner le jeune Valentinien en Italie. Maxime l'avait promis; mais, malgré ses promesses, il nourrissait le dessein de détrôner ce jeune prince, pour être plus en état de résister à Théodose, qu'il ne pouvait s'empêcher de craindre. Pendant que S. Martin était à sa cour, il le consulta sur le succès de cette expédition. Le saint évêque lui prédit que s'il portait la guerre en Italie, il serait d'abord victorieux, mais que la victoire le conduirait bientôt à sa perte, et que la fortune ne l'élèverait plus haut que pour rendre sa chute plus funeste (4). Une ambition heureuse est toujours aveugle sur les dangers qui la menacent. Maxime ne crut de la prédiction du saint que ce qui le flattait : il ne renonça donc pas à ses projets; mais il les cacha encore quelque temps, et s'appliqua à s'attacher

(1) Greg. Tur. *Vit. PP.*, c. II. — (2) Greg. Tur. *Hist.*, l. I, c. XL.
(3) Le *Martyrologe romain* marque la fête de S. Allyre le 7 juillet; mais on la célèbre dans son Église le 5 juin.
(4) Sulp. Sev. *Vit. Martini*, c. XXIII.

les peuples par la protection qu'il donnait à la religion.

L'impératrice Justine, qui était livrée au parti arien, comme nous l'avons dit, avait levé le masque après la mort de Valentinien Ier, qu'elle craignait, et, comme si elle eût voulu se dédommager de la contrainte qu'elle s'était imposée, elle déclarait une guerre ouverte aux catholiques sous l'autorité de Valentinien II, son fils. Maxime, l'ayant appris, écrivit à ce jeune prince une fort belle lettre, dans laquelle il montre autant de zèle que de modération. « Si la paix, dit-il, qui règne entre nous, n'était de ma part aussi sincère qu'elle l'est, j'aurais sujet de me réjouir de ce qui se passe dans vos États. Car un ennemi peut-il souhaiter rien de plus avantageux que de voir son ennemi attaquer l'Église de Dieu, c'est-à-dire Dieu même? » Il lui représente ensuite que la foi qu'il persécute, est celle de l'Italie, de l'Afrique, de la Gaule, de l'Aquitaine, de l'Espagne et de Rome même, *laquelle*, dit-il, *tient aussi en cela la principale autorité*. « Croyez-moi, il y a toujours du danger à donner atteinte à la religion. C'est par cette foi que votre père Valentinien, de vénérable mémoire, a régné heureusement. Il n'a point voulu toucher à ce qu'il a trouvé bien établi..... Espérez-vous pouvoir arracher du cœur des hommes la foi que Dieu même y a plantée? Quels troubles, quelles séditions n'exciterez-vous pas? Je ne sais si vous prendrez ces avis en bonne part : mais je ne puis mieux vous marquer mon attachement qu'en vous exhortant à faire cesser la persécution. J'espère que vous reconnaîtrez qu'un ennemi ne vous donnerait pas ce conseil (1). » Théodoret, qui parle de cette lettre, ajoute que Maxime menaça Valentinien de lui déclarer la guerre, s'il continuait à persécuter les catholiques (2). Il ne pouvait avoir un prétexte plus spécieux, et il songeait en effet plus que jamais à faire la conquête de l'Italie.

Ce bruit s'étant répandu, l'impératrice Justine en fut très-

(1) *Conc.* Labb., t. II, p. 1031. — (2) Theod., l. V, c. XIV.

alarmée : car elle voyait son fils Valentinien hors d'état de s'opposer aux forces de l'usurpateur. Elle eut donc recours à S. Ambroise, qu'elle venait de persécuter pour la foi de Nicée, et elle le députa une seconde fois vers Maxime, pour le détourner de la guerre d'Italie. Le saint évêque avait déjà réussi dans une première ambassade qui avait le même objet : on se flatta du même succès. Mais, pour ne pas faire paraître qu'on se défiait de Maxime, on prit le prétexte de redemander le corps de Gratien. Ambroise, qui oubliait toutes les injures personnelles dès qu'il s'agissait de servir son prince, se mit aussitôt en chemin. Etant arrivé à Trèves, il fit demander une audience particulière à l'empereur. Celui-ci lui fit répondre qu'il n'en aurait qu'une publique dans le consistoire (1). Ambroise représenta que ce n'était pas la coutume d'en user ainsi envers les évêques; que d'ailleurs il avait des affaires importantes à traiter avec l'empereur ; mais qu'après tout, il aimait mieux se voir privé d'une distinction due à sa dignité que de manquer à la commission dont il était chargé.

Aussitôt que Maxime eut pris séance dans le consistoire, on fit entrer le saint évêque. L'empereur, en le voyant, se leva pour lui faire honneur; mais Ambroise se tint debout parmi les conseillers, qui l'exhortaient à s'approcher du trône. Maxime l'invitant à s'avancer pour lui donner le baiser, Ambroise lui dit avec cette sainte et modeste fierté qu'inspire quelque fois la vertu : « Prince, pourquoi donnez-vous le baiser à celui que vous ne connaissez pas? car si vous me connaissiez, je n'aurais pas ici mon audience. Évêque, dit l'empereur, vous paraissez un peu ému. Ce n'est pas sans sujet, répondit Ambroise, la honte que j'ai de me voir dans un lieu où je ne devrais pas être en est la cause (2). » On voit ici que la modestie

(1) Paulin. *Vita Ambr.*, n. 19. — On nommait *consistoire* le lieu où le prince rendait la justice avec son conseil, et où il délibérait sur les affaires d'État. Il paraît que les conseillers nommés *consistoriales* s'y tenaient debout, et que c'est de là que ce tribunal fut appelé *consistorium*.

(2) Ambr. *Ep.* XXIV, *ad Valent.*, nov. edit. t. II, p. 888, n. 2, 3.

n'empêche pas les plus grands saints de soutenir avec vigueur les droits de leur dignité.

Après quelques autres éclaircissements, Maxime reprocha à Ambroise de s'être joué de lui dans sa première ambassade, en l'empêchant d'entrer en Italie, lorsque rien ne pouvait résister à ses armes. Le saint évêque répondit qu'il aurait été glorieux pour lui de l'avoir fait, puisqu'il s'agissait de sauver un empereur orphelin, et que le devoir des évêques est de prendre la défense des pupilles. Puis il ajouta : « Où me suis-je opposé à vos légions, pour vous empêcher d'envahir l'Italie? Quelle armée, quels rochers, quelles forces vous ai-je opposés? Vous ai-je de mon corps fermé les Alpes? et plût à Dieu que je l'eusse fait! Je craindrais peu vos reproches.... » S. Ambroise, montrant ensuite à Maxime le prince son frère qui était présent, lui dit :

« Regardez celui qui est à votre droite : Valentinien vous l'a renvoyé avec honneur, lorsqu'il pouvait se venger sur lui. Comparez votre procédé avec le sien : il vous a renvoyé votre frère vivant, rendez-lui du moins son frère mort.... Mais vous craignez que ce spectacle ne renouvelle la douleur des soldats : car tel est le prétexte dont vous vous servez. Celui qu'ils ont abandonné durant sa vie, le défendront-ils après sa mort? Pourquoi craignez-vous, tout mort qu'il est, un prince que vous avez fait mourir lorsque vous pouviez lui donner la vie? J'ai fait mourir mon ennemi, dites-vous : il n'était pas votre ennemi; vous étiez le sien. Rendez à Valentinien les restes de son frère comme des ôtages de la paix. Et comment voulez-vous qu'on croie, comme vous le dites, que vous n'avez pas donné ordre de tuer celui que vous voulez priver encore des honneurs de la sépulture? (1) »

Comme S. Ambroise excusait ensuite les officiers qui, dans la crainte d'être mis à mort par Maxime s'étaient réfugiés auprès de Théodose, l'empereur lui dit : « Qui sont donc ceux

(1) Ambr. *Epist. ad Valent.*, n. 6, 9 et 10.

que j'ai fait mourir? Ambroise répondit : C'est Vallion, ce grand homme de guerre. Sa fidélité envers son prince était-elle un crime qui méritât la mort? Je ne l'ai pas fait mourir, s'écria Maxime. C'est cependant ce que nous avons ouï dire, reprit Ambroise. Il est vrai, repartit Maxime, que s'il ne se fût tué lui-même, j'avais donné ordre qu'on le conduisît à Chalon-sur-Saône pour y être brûlé vif. » Il termina ensuite l'audience, en disant qu'il délibérerait sur ce qui lui avait été proposé.

Pendant son séjour à Trèves, le saint évêque s'abstint de communiquer avec les évêques ithaciens, et même avec Maxime, et fit avertir l'empereur de faire pénitence pour avoir versé le sang de son maître. L'usurpateur, irrité de cette conduite, lui donna ordre de se retirer au plus tôt en Italie (1). Il obéit, et il eut la douleur, en sortant de Trèves, de voir traîner en exil un évêque fort âgé nommé Hygin, qui semblait prêt à rendre le dernier soupir. Il était presque sans habits et totalement dépourvu de tout ce qui pouvait adoucir son voyage (2). S. Ambroise intercéda auprès de ceux qui le conduisaient pour lui faire donner ce qui lui manquait ; mais ses demandes furent inutiles. Il y a lieu de croire que Hygin est l'évêque de Cordoue dont nous avons parlé, qui, après avoir combattu le premier les priscillianistes, se laissa dans la suite surprendre par leurs artifices. S. Ambroise écrivit à Valentinien le détail de ce qui s'était passé à son audience. Il finit sa lettre en lui disant : *Soyez sur vos gardes contre un homme qui cache la guerre sous le voile de la paix* (3).

Valentinien, ayant appris le mauvais succès de cette ambassade, dépêcha au plus tôt Domnin vers Maxime pour tâcher de prévenir les effets de sa colère. Maxime, qui savait dissimuler, reçut gracieusement le nouvel ambassadeur, le renvoya comblé d'honneurs et de présents et lui donna des

(1) Paulin. *Vita Ambr.*, n. 19.
(2) Il y a dans le texte de S. Ambroise: *sine veste, sine plumario*: on croit que *plumarium* signifie ici un *lit de plume*, un *coussin*, peut-être faut-il lire *sine plumacio*.
(3) Ambr. *Ep.* XIV, n. 12, 13.

troupes pour l'accompagner. Ces troupes en apparence étaient destinées à secourir Valentinien contre les barbares, mais en réalité elles devaient assurer à l'empereur le passage des Alpes. Il les suivit de près, avec le reste de son armée, vers la fin d'août 387, et marcha droit sur Milan, puis sur Aquilée, où Valentinien s'était retiré. Le jeune prince n'eut que le temps de s'embarquer avec sa mère Justine, pour aller implorer la protection de Théodose. De la sorte toute l'Italie demeura sous la puissance de Maxime.

S. Sirice, qui avait succédé à S. Damase en 384, écrivit à ce nouvel empereur afin d'obtenir sa protection pour l'Eglise catholique, et principalement pour faire déposer un prêtre des Gaules nommé Agricius, qui avait été ordonné contre les règles. On voit par ce trait que les papes croyaient dignes de leur attention les moindres atteintes données à la discipline. Maxime fit à ce saint pape la réponse suivante.

« Nous avons reçu les lettres de Votre Sainteté (1), qui nous ont été fort agréables, et qui sont en effet dignes de l'évêque et de la splendeur de la Ville. Pour la foi catholique, touchant laquelle vous avez voulu vous adresser à nous, je déclare que j'en prendrai d'autant plus de soin que j'éprouve une protection de Dieu plus particulière. Je suis monté sur le trône presque en sortant des fonts du salut où j'avais été régénéré. Depuis ce temps Dieu n'a pas cessé de favoriser tous mes desseins et toutes mes entreprises; et j'espère, mon très-cher père, qu'il continuera toujours d'être mon protecteur et mon gardien. Quant à ce qui regarde Agricius, que vous dites avoir été ordonné prêtre contre les règles, puis-je mieux témoigner mon respect pour notre religion qu'en faisant juger cette affaire par les évêques catholiques? Je ferai assembler ceux des Gaules, ou des cinq provinces, à leur convenance, dans la ville qu'ils auront choisie, afin qu'ils jugent ensemble ce que comportent

(1) Le titre de Sainteté donné dès lors au pape est remarquable : mais on le donnait quelquefois alors à de simples évêques.

la coutume et la loi. Car, ce qu'il faut déterminer par l'autorité des Livres saints et des canons, c'est à ceux qui en sont instruits de le faire. Au reste, je proteste que je n'ai d'autres vues que d'éloigner toute division, et de maintenir inviolable et sans atteinte l'unité de la foi catholique, par la parfaite unanimité de l'épiscopat. » Maxime parle ensuite des désordres qu'il a trouvés en Italie à son arrivée. Il entend sans doute les troubles de l'arianisme, que la persécution de Justine avait fait renaître, et il finit sa lettre en disant au pape qu'il aime mieux que Sa Sainteté apprenne par des actes juridiques les crimes qu'on a découverts depuis peu dans les manichéens, que de lui faire lui-même le récit de ces abominations. « Car, ajoute-t-il, il y a des choses non-seulement honteuses, mais infâmes et horribles, à tel point qu'on n'ose les dire sans rougir (1). » Ces manichéens sont les priscillianistes, que plusieurs voulaient encore justifier pour rendre Maxime odieux. Il y a apparence que la révolution arrivée peu de temps après empêcha la tenue du concile dont il est parlé dans cette lettre.

Maxime protégeait les juifs. Les chrétiens de Rome ayant brûlé une synagogue, il donna des ordres très-sévères pour la faire rétablir, et envoya des soldats à Rome pour les faire exécuter. Les chrétiens, blessés de cette mesure, s'écrièrent : *Il n'arrivera rien de bon à ce prince : il s'est fait juif.* S. Ambroise pense que la mort de Maxime arrivée peu de temps après fut la punition de cette violence (2).

Valentinien aborda à Thessalonique avec sa mère, et envoya aussitôt prier Théodose de lui accorder des secours contre le tyran qui avait fait mourir son frère et qui venait d'envahir ses États. Théodose ne cherchait que l'occasion de venger la mort de Gratien, à qui il était redevable de l'empire. L'intérêt, la gloire, la justice, la reconnaissance le portaient également à prendre la défense de Valentinien, dont il venait

(1) Labb., t. II, p. 1030.— (2) Ambr. *Ep.* XL, *ad Theod.*, nov. edit. t. II, n. 23, p. 953.

d'épouser la sœur Galla, après la mort de Ste Flaccille, sa première femme. Dès qu'il eut appris le mauvais état des affaires de ce jeune prince, il lui écrivit qu'il n'était point surpris des malheurs qui lui étaient arrivés, puisqu'il avait persécuté la véritable religion, et que le tyran l'avait protégée. Il joignit bientôt des secours efficaces à ces salutaires avis, et il alla lui-même à Thessalonique s'entendre avec Valentinien pour déterminer le plan de la campagne (1).

Mais, de tous les préparatifs pour une si importante expédition, Théodose jugea que le plus nécessaire était d'intéresser le Ciel à sa cause. Il tâcha de mériter sa protection par de nouvelles lois qu'il publia contre les hérétiques, et, après avoir recommandé le succès de ses armes aux plus saints solitaires, il envoya consulter sur l'événement de la guerre le célèbre Jean d'Égypte, renommé par le don de prophétie que Dieu lui avait accordé. En ayant reçu une réponse favorable, il s'avança avec tant de célérité en Pannonie, qu'il surprit les troupes de Maxime, les défit en deux combats, passa les Alpes et prit Aquilée, où Maxime avait eu l'imprudence de s'enfermer. L'usurpateur, dépouillé des ornements impériaux, fut conduit pieds nus et mains liées devant Théodose et Valentinien, à trois milles de la ville. Théodose lui fit quelques reproches, mais d'un ton où la compassion avait plus de part que l'indignation. Il paraissait touché de l'état malheureux où il voyait Maxime, il détournait la vue, et son cœur balançait entre la clémence et la justice. Ses soldats, s'en étant aperçus, enlevèrent Maxime de sa présence et lui tranchèrent la tête le 27 août 388 (2) : il avait régné 5 ans depuis la mort de Gratien (3).

(1) Theodor. *Hist.*, l. V, c. xv.

(2) D'habiles critiques croient devoir rapporter au règne de Maxime le martyre de Ste Ursule et d'un grand nombre de saintes vierges, mises à mort à Cologne par les Huns dans quelque irruption de ces barbares. C'est ce qu'on trouve de plus vraisemblable parmi tant d'opinions différentes, auxquelles ont donné lieu les fausses histoires qu'on en a publiées. Mais ces pièces apocryphes ne doivent pas faire douter du martyre de ces saintes. Il est aussi réel que la plupart des circonstances dont on l'a embelli sont fabuleuses.— (3) Paccat. *Paneg. Theod.*—Socrat., l. V, c. xiv.

Le comte Arbogaste fut envoyé dans les Gaules, où il fit mourir le jeune Victor, que son père Maxime avait associé à l'empire (1). Andragathe, qui commandait la flotte de Maxime, et qu'on prétend avoir été le meurtrier de Gratien, ayant appris ces tristes catastrophes, se punit lui-même de son crime et se précipita dans la mer. C'est ainsi que cette guerre fut terminée par la mort seulement de quelques coupables. Une victoire qui coûta si peu de sang, fut plus agréable à Théodose et plus glorieuse. Ce prince fit encore une action plus belle pour lui que de conquérir ainsi l'empire d'Occident : il le rendit à Valentinien et y demeura environ trois ans, pour régler et affermir l'autorité de ce jeune empereur, à qui il voulut servir de père et de maître dans l'art de régner.

Les exemples et les leçons de Théodose eurent bientôt effacé de l'esprit de Valentinien les mauvaises impressions que sa mère l'impératrice Justine pouvait y avoir inculquées. Ce jeune prince devint l'exemple et les délices de son empire par sa bonté, sa sagesse, son amour pour la chasteté (2), et par son zèle pour les progrès et la pureté de la foi. Peu de temps après que Théodose eut quitté l'Italie, Valentinien passa dans les Gaules ; il y gagna tous les cœurs, excepté celui d'un perfide qu'il avait comblé de bienfaits, et dont il devint la malheureuse victime.

Le comte Arbogaste, général des troupes de Valentinien, avait rendu à l'État les plus grands services, et avait aussi reçu pour récompense les plus grands honneurs : ses services le rendirent insolent, et les bienfaits du prince, ingrat. C'était un de ces hommes qui, se croyant nécessaires, et l'étant peut-

(1) Victor a le titre d'auguste dans ses médailles : sur le revers d'une d'elles, il est représenté avec son père Maxime, tenant chacun d'une main le même globe, avec cette légende : *Bono Reipublicæ nati.*

(2) S. Ambroise rapporte un beau trait de la pudeur de Valentinien II. Ce prince, ayant su qu'il y avait à Rome une comédienne qui passait pour un prodige de beauté, et qui était l'objet de la passion de toute la jeune noblesse, fit venir cette femme à sa cour, pour ôter cette occasion de pécher à la jeunesse romaine. Mais pour ne pas s'y exposer lui-même, il ne voulut pas même se permettre la curiosité de voir, ni en particulier ni en public, une beauté dont on faisait tant d'éloges.

être, vendent trop cher leur fidélité et veulent dominer leurs maîtres. Aussi cesse-t-on de leur être obligé, parce qu'ils font trop sentir qu'on doit l'être. Valentinien, qui voulait régner par lui-même, souffrait avec peine les manières impérieuses du comte. Mais sa reconnaissance l'empêchait encore de faire éclater son mécontentement, lorsqu'il reçut à Vienne dans la Gaule une députation (1) du sénat romain, ou plutôt de quelques sénateurs idolâtres, qui demandaient le rétablissement des priviléges ôtés par Gratien aux temples des idoles. On pensait qu'un jeune empereur, qui n'était soutenu ni par la présence de Théodose ni par les conseils de S. Ambroise, ne pourrait refuser une demande faite au nom respectable du sénat, et appuyée de tout le crédit d'Arbogaste, qui était paien. On se trompa : Valentinien fut inexorable (2). Ce refus augmenta le mécontentement du comte Arbogaste, qui, ne songeant qu'aux services qu'il avait rendus, oubliait les grâces qu'il avait reçues.

Valentinien s'aperçut trop tard de la puissance presque souveraine de ce général. Il informa Théodose de ses craintes, et forma le dessein de repasser en Italie, où il devait avoir plus d'autorité : mais il se pressa trop de découvrir ses sentiments. Étant un jour monté sur son tribunal, il donna un brevet à Arbogaste par lequel il lui ôtait la charge de général. Arbogaste, l'ayant lu, le déchira et répondit insolemment : *Vous ne m'avez pas donné cette charge : il ne sera pas en votre pouvoir de me l'ôter* (3). Après une rébellion si éclatante, il ne songea qu'à achever son crime en perdant celui qui pouvait l'en punir.

Valentinien eut quelques pressentiments de sa mort : comme il n'était pas encore baptisé, il envoya un silentiaire (4)

(1) Le sénat romain avait fait une députation à Valentinien pour le même sujet dès l'an 385, sous la préfecture de Symmaque : il faut la distinguer de celle dont nous parlons, qui se fit peu de temps avant la mort de ce prince.

(2) Ambr., *de Obit. Valentin.*—(3) Zozim., l. IV.

(4) Les silentiaires étaient des officiers du palais dont l'emploi était d'imposer silence, et d'empêcher qu'on ne fît du bruit dans la chambre et dans l'antichambre

à S. Ambroise, avec une lettre pour le presser de se rendre auprès de sa personne. Il le priait de ne pas s'imaginer qu'il le faisait venir pour assister à un concile. « Il savait, dit S. Ambroise, que je m'étais souvent excusé de me trouver à ces assemblées, à cause des fréquentes dissensions des évêques de la Gaule (1). Ce refus de S. Ambroise d'assister à ces conciles marque que les dissensions dont il parle, ne concernaient pas le dogme : car le zèle du saint évêque l'aurait fait voler au secours de la foi. Il s'agissait apparemment des divisions qui existaient alors entre les évêques des Gaules au sujet de ceux qui communiquaient avec les ithaciens : nous savons d'ailleurs que S. Ambroise écrivit une lettre à ce sujet (2).

Valentinien, après avoir envoyé son courrier à S. Ambroise, passa les deux jours suivants dans de continuelles inquiétudes, causées par l'impatience qu'il avait de recevoir le baptême ; dès le matin du troisième jour, il demanda si le saint évêque n'était pas encore arrivé : ce jour fut le dernier de sa vie. Arbogaste, qui craignait peut-être l'autorité de S. Ambroise, voulut prévenir son arrivée, et pendant que Valentinien prenait quelque divertissement auprès de Vienne sur le bord du Rhône, il envoya des assassins qui l'étranglèrent et le pendirent ensuite à un arbre avec son mouchoir, afin de faire croire qu'il s'était étranglé : le bruit en courut en effet (3). Il est surprenant que S. Prosper dans sa chronique ait adopté une opinion si outrageuse à la mémoire d'un si bon prince (4). Valentinien mourut le samedi 15 mai, la veille de la Pentecôte, en 392. Il était âgé de vingt et un ans (5), son règne en

de l'empereur. Il paraît qu'ils assistaient pour le même sujet aux consistoires et aux autres assemblées, et on les employait souvent pour les messages secrets. Dans la suite on donna le nom de *silentiaires* aux confidents et aux conseillers des princes.

(1) Ambr., *de Obitu Valentin.*, t. II nov. edit. — (2) *Conc. Taurin.* — (3) Hieron. *Ep.* XXXV, nov. ed.— (4) Epiph. *Lib. de ponderibus et mensuris.*

(5) Ceux qui donnent vingt-cinq ans à Valentinien, comme a fait Fléchier, ont été trompés par les auteurs qui le confondent avec Valentinien fils de Valens. S. Jérôme dit que ce prince fut tué dans l'adolescence, *adolescens, et pene puer :* ce qu'on ne pourrait dire d'une personne de vingt-cinq ans. V. Hier. *de Obit. Nep.*

avait duré dix-sept (1). Son corps fut porté à Milan, et S. Ambroise, inconsolable de cette perte, fit une belle oraison funèbre, dans laquelle il fait ressortir la bonté du cœur de ce jeune prince et les vertus qu'il regrette en lui. Il ne craint pas d'assurer son salut, quoiqu'il n'eût pas reçu le baptême, parce qu'il l'avait désiré ardemment et qu'il s'y était disposé.

Arbogaste, qui aimait mieux gouverner l'empire que d'être empereur, fit déférer cet honneur à Eugène, avec qui il avait concerté sa conjuration. C'était un simple rhéteur, qui se piquait d'être fort éloquent : talent assez inutile pour défendre un empire; mais Arbogaste lui promettait l'appui de son bras. Eugène de son côté voulut s'attacher les idolâtres, en favorisant le paganisme aux dépens de la religion chrétienne, qu'il professait. S. Ambroise eut le courage de lui écrire pour lui en faire des reproches (2).

Théodose, ayant appris ces tristes nouvelles, délibéra s'il devait entreprendre la guerre contre un ennemi qui devenait tous les jours plus puissant. Il envoya donc consulter S. Jean d'Égypte, et, en ayant reçu une réponse favorable, il marcha contre le nouvel usurpateur, força les Alpes et se trouva en présence de la formidable armée d'Eugène. Théodose fit commencer l'attaque par les barbares de son armée : mais après un combat opiniâtre, ils furent repoussés et mis en fuite. Ce prince religieux, voyant leur déroute, monta sur un rocher, et, à la vue de son armée, il adressa à Dieu une fervente prière, qui fit renaître le courage dans le cœur de ses soldats. Le combat recommença avec tant d'acharnement de part et d'autre que la nuit seule put séparer les combattants.

Alors les principaux officiers de l'armée de Théodose lui

(1) S. Ambroise (*de Obitu Valent.*) marque que Valentinien fut enlevé la dix-huitième année de son règne : il compte sans doute la première et la dernière année, qui ne sont pas complètes. Fleury dit qu'il régna dix-sept ans, apparemment parce que la dix-septième année était commencée : car ce prince ne régna que seize ans, cinq mois et vingt-un jours. Le P. Hardouin, dans ses notes sur Thémistius, lui donne un règne bien plus court, et croit qu'il ne fut reconnu pour empereur qu'après la mort de Gratien. Mais les historiens et plusieurs inscriptions prouvent le contraire.— (2) Ambr. *Ep.* LVII.

conseillèrent de se retirer et de remettre à l'année suivante la décision de cette guerre. Il répondit qu'il ne souffrirait pas que la croix, qui marchait à la tête de son armée, reculât devant l'idole d'Hercule, qu'Eugène faisait porter. Ayant donc pris le parti de terminer l'affaire par un combat décisif, il passa la nuit en prières dans une chapelle, qui était sur la montagne où il campait. Le Seigneur ne tarda pas à l'exaucer. Ce prince, ayant succombé au sommeil vers la pointe du jour, vit en songe deux hommes vêtus de blanc et montés sur des chevaux de même couleur. Après lui avoir fait connaître qu'ils étaient les apôtres S. Jean et S. Philippe, ils l'assurèrent de la victoire ; un soldat eut la même vision (1) : ce qui releva le courage de toute l'armée, et l'on vit bientôt l'accomplissement de leurs promesses.

Théodose, plein d'une vive confiance, fit marcher ses troupes au-devant de l'ennemi. Comme quelques bagages arrêtaient la marche, il mit pied à terre; et, s'avançant à la tête de son armée, il s'écria : *Où est le Dieu de Théodose?* En effet le Dieu des armées vint à son secours, et les éléments combattirent pour lui. Il s'éleva tout à coup de violents tourbillons (2), qui, en donnant une nouvelle force aux traits lancés par les soldats de Théodose, repoussaient ceux des ennemis contre eux-mêmes (3).

Cependant Arbogaste, qui avait laissé à Eugène le soin de haranguer, ce qui était son premier métier, faisait partout l'office d'un grand général ; il aurait sans doute vaincu par sa valeur et par le nombre de ses soldats, s'il n'eût combattu contre Théodose, ou plutôt contre le Ciel. Mais la victoire ne

(1) Theod., l. V, c. XXIV.

(2) Le poëte Claudien, tout païen qu'il était, fait allusion à ce miracle par ces beaux vers qu'il récita deux ans après :

O nimium dilecte Deo, cui fundit ab antris
Æolus armatas hyemes, cui militat æther,
Et conjurati veniunt ad classica venti !
(In tert. Consul. Hon.)

(3) Ambros. *Orat. de Obitu Theod.*, t. II nov. ed., p. 1200.

tarda pas à se déclarer pour le parti de la justice. La plupart des troupes d'Eugène mirent bas les armes et demandèrent quartier. Théodose l'accorda, à condition qu'on lui livrerait Eugène. On courut aussitôt pour se saisir de ce malheureux, qui, voyant venir à lui des cavaliers à toute bride, leur demanda s'ils lui amenaient Théodose. *Non,* lui répondirent-ils, *mais nous vous menons à lui.* Aussitôt on le dépouilla des ornements impériaux et on le conduisit à Théodose, les mains liées derrière le dos. Ce prince, le regardant avec un air de mépris, lui reprocha son usurpation et la mort de Valentinien. Eugène se jeta aux pieds de son vainqueur, et employa tout son art de rhéteur pour tâcher de le fléchir. Mais, tandis qu'il était en cette posture, ses propres soldats lui tranchèrent la tête (1).

Arbogaste, le premier auteur de tant de maux, se punit lui-même en s'enfonçant deux épées dans le corps. Il était d'origine franque. Tant qu'il suivit un parti juste, il fut le plus grand et le plus heureux capitaine de son temps. Il ne devint malheureux qu'en devenant perfide (2).

L'usage que Théodose fit de la victoire pour le bien de la religion et des peuples, lui fut plus glorieux que la victoire même. Mais ce grand prince, quoique dans un âge peu avancé, après tant de belles actions, n'avait plus de gloire à acquérir sur la terre, et le temps où il devait recevoir dans le ciel une récompense plus solide n'était pas éloigné (3). Il avait fait venir de Constantinople ses deux fils, Arcade et Honorius, mais il ne jouit pas longtemps du plaisir de les voir. Se sentant attaqué d'une hydropisie mortelle, il partagea entre eux ses États, donna l'empire d'Orient à Arcade et celui d'Occident à Honorius; il les exhorta surtout à se montrer héritiers de son zèle pour la religion, parce que c'est la piété du souverain qui conserve la paix et qui lui assure la victoire sur ses ennemis. Il mourut âgé d'environ cinquante

(1) Theod., l. V, c. XXIV. — Zozim., Socrat., Sozom. — (2) Claud. *in tert. Consul. Honor.* — (3) Ambros. *Orat. in Funer. Theodosii.*

ans, le 17 janvier 395 : la seizième année de son empire finissait. Ce prince était digne des éloges que tous les saints Pères lui ont donnés, et que les païens même n'ont pu lui refuser. Il ne manqua à sa gloire que d'avoir des enfants capables de la soutenir.

Quarante jours après la mort de Théodose, S. Ambroise prononça son oraison funèbre dans l'église de Milan, en présence du jeune empereur Honorius (1) : « Voilà, dit le saint évêque, ce que nous annonçaient les fréquents tremblements de terre, les pluies continuelles, et les ténèbres extraordinaires qui couvraient le ciel. Tous les éléments semblaient pleurer la mort du prince qui devait nous être enlevé.... Nous l'avons perdu, ce grand empereur : mais nous ne l'avons pas perdu tout entier; nous le voyons encore et nous le reconnaissons dans les princes ses fils. Que leur âge encore tendre ne vous alarme pas..... La vertu parfaite fait l'âge parfait..... Rendez aux enfants ce que vous devez au père. » S. Ambroise fait ensuite le plus bel éloge des vertus de Théodose. Il loue sa foi, à laquelle il attribue ses victoires ; son humilité, qui a paru dans sa pénitence publique, et surtout sa facilité à pardonner. « Il croyait, dit-il, recevoir un bienfait quand on lui demandait une grâce. Il n'était jamais plus disposé à pardonner, que quand il s'était laissé aller à la colère. Son indignation devenait alors la ressource des coupables : c'était pour lui une raison de leur faire grâce. » Le saint évêque joint les prières de l'Église à ces éloges. « Seigneur, dit-il, accordez le repos à votre serviteur Théodose, ce repos que vous avez préparé à vos saints. »

Nous avons cru devoir faire connaître en peu de mots toutes ces révolutions, arrivées coup sur coup dans le gouvernement civil des Gaules, pour répandre plus de jour sur l'histoire de l'Église, qui se trouve liée à ces événements.

(1) Ambr. *de Obit. Theodos.*

FIN DU LIVRE DEUXIÈME.

LIVRE TROISIÈME

Les troubles des guerres civiles dont nous venons de parler, n'avaient pas empêché la religion et même l'état monastique de fleurir dans les Gaules. On vit alors un grand nombre de personnes s'efforcer, par une sainte émulation, d'imiter les solitaires de l'Orient, qui donnaient tant d'édification à l'Église. Si le genre de vie des moines occidentaux fut moins éclatant, il eut quelque chose d'aussi héroïque et peut-être de plus difficile, si l'on tient compte de la diversité des climats et des tempéraments. Les solitaires de la Thébaïde s'enfonçaient dans les déserts inhabités pour mourir au monde, en s'en éloignant. Ceux d'Occident se firent des solitudes au milieu des provinces les plus peuplées, et, sans s'éloigner du monde, ils eurent le courage d'y renoncer et d'y mourir.

S. Martin fut, comme nous avons vu, le premier père des moines dans la Gaule : il n'est pas surprenant que la réputation d'un saint si illustre ait mis en peu de temps la vie monastique dans un si grand crédit. Outre les monastères de Poitiers et de Tours, ce saint évêque en avait fondé plusieurs en divers endroits de la Touraine, et particulièrement dans les lieux où il avait abattu des temples d'idoles. Il croyait ne pas pouvoir mieux réparer que par la fondation de ces saints établissements, les outrages qu'un culte superstitieux avait faits à la majesté divine.

Il y avait aussi un monastère à Trèves, dans des jardins attenants aux murs de cette ville. Quelques moines s'y étaient bâti des cabanes, et ils possédaient un exemplaire de la vie de S. Antoine, avec la pensée de s'en servir comme d'un modèle. Deux officiers de l'empereur (Maxime), qui tenait sa cour à Trèves, étant allés se promener dans ces jardins, arrivèrent par hasard à une de ces cabanes, et eurent la curiosité d'y entrer. L'un d'eux prit la Vie de S. Antoine, qu'il avait vue dans la cellule. Il la lut, et à cette lecture il se sentit embrasé du désir d'imiter un tel modèle et de quitter la milice du siècle. Tout à coup, animé d'un saint amour et saisi d'une sorte de honte, il jeta les yeux sur son ami et lui dit : « Dis-moi où peuvent nous mener tous nos travaux? Que cherchons-nous? Pour quelle cause combattons-nous? Pouvons-nous espérer autre chose à la cour que de devenir les amis de l'empereur? Mais que cet objet de notre ambition est fragile et dangereux! et par combien de périls ne faut-il pas parvenir à un plus grand péril? tandis que, si je le veux, je puis devenir l'ami de Dieu à l'instant même. » Il dit, et troublé par cet enfantement à une nouvelle vie, il jeta encore une fois les yeux sur le livre, et à mesure qu'il lisait son âme se transformait, et son cœur se détachait du monde. Ses pensées s'agitaient comme les flots de la mer, il éprouvait un frémissement inconnu; enfin il prit sa résolution et dit à son ami : « Je renonce à mes espérances, je suis décidé à servir Dieu, et dès cet instant même, sans sortir de ce lieu, je réalise mon dessein. Si tu n'as pas la force de m'imiter, ne t'oppose pas à ma résolution. » Son ami lui répondit qu'il voulait s'associer à ses combats pour mériter la même récompense, et tous deux se fixèrent dans le monastère. Ils étaient l'un et l'autre fiancés : pour rendre complet ce triomphe de la grâce, leurs épouses futures les imitèrent, et consacrèrent à Dieu leur virginité (1).

Mais on ne vit nulle part des exemples plus édifiants de

(1) August. *Conf.*, l. VIII, c. VI.

détachement du monde que dans le célèbre monastère de Lérins. Ce fut vers la fin du IVe siècle que cette île, auparavant déserte, commença à devenir pour la Gaule comme une nouvelle Thébaïde par le nombre et l'austérité des saints moines qui vinrent la peupler sous la conduite de S. Honorat. Ce saint patriarche retraça dans l'Occident les vertus des plus saints abbés de l'Orient, et fit croire à la vérité des merveilleux récits dont ils étaient l'objet. Il était originaire du territoire de Toul et issu d'une noble famille romaine, qui avait eu l'honneur de donner des consuls à l'empire. Il n'estima ces avantages que parce qu'ils pouvaient rendre son sacrifice plus précieux. En effet, prévenu par la grâce dès sa plus tendre jeunesse, il se fit mettre au nombre des catéchumènes malgré ses parents, et se disposa au baptême avec une ferveur telle, qu'ils craignirent de voir perdus pour le monde des talents qui pouvaient le conduire à un rang élevé. Ils ne se trompèrent pas : dès qu'il eut reçu cette grâce, il ne songea qu'à mettre sa conduite d'accord avec sa foi. Son père, qui craignait de perdre en lui l'héritier de la gloire de sa famille, n'omit rien pour l'attacher au monde par les plaisirs, qu'il s'efforça de lui faire goûter : ces liens, quelque légers qu'ils paraissent, sont souvent les plus difficiles à rompre. Honorat sut s'en dégager, et, pour ôter au monde toute espérance de le gagner, il se coupa les cheveux et se revêtit d'habits grossiers, pour inaugurer la nouvelle vie qu'il voulait mener. Son exemple persuada bientôt un de ses frères, nommé Venant, qui se fit son disciple, quoiqu'il fût plus âgé que lui : la vertu donne une autorité que l'âge n'impose pas toujours (1).

Les deux frères, que les mêmes sentiments de piété unirent plus étroitement, se retirèrent ensemble à la campagne, pour vaquer avec plus de liberté à tous les exercices d'une vie pénitente. Mais l'éclat de leurs vertus leur attirait trop

(1) Hilar. Arel. *Serm. de Vit. Hon.*, apud Boll., 16 januar., n. 6, 8 et 10.

d'éloges dans un pays où ils étaient connus. Ils craignirent la vaine gloire, tentation encore dangereuse pour ceux qui ont vaincu toutes les autres; c'est pourquoi, après avoir vendu au profit des pauvres les biens dont ils pouvaient disposer, ils se rendirent à Marseille, où l'évêque Procule voulut arrêter Honorat et l'engager dans les rangs de son clergé. Mais Dieu, qui le destinait à être un jour une des gloires de l'état ecclésiastique, voulait qu'il glorifiât auparavant l'état religieux. Les deux frères s'embarquèrent pour l'Orient avec un saint moine nommé Caprais, à la conduite duquel ils s'étaient confiés. Ils parcoururent les diverses côtes de la Grèce, sans autre dessein que d'étudier de près les vertus et les pratiques des plus fervents moines de ce pays. Venant mourut à Méthone ou Moudon dans le Péloponèse : il est honoré le 30 mai.

Honorat, ayant perdu sur ce sol étranger un frère qui faisait sa consolation, prit le parti de revenir dans les Gaules. Il passa par l'Italie, où plusieurs saints évêques s'empressèrent de le retenir. L'estime particulière qu'il conçut pour S. Léonce, évêque de Fréjus, le porta à se fixer dans son voisinage. Il demeura quelque temps dans le creux d'un rocher, qu'on nomme encore aujourd'hui la *Baume-Saint-Honorat*, dans un lieu appelé le désert de Caporosse. Mais la petite île de Lérins (1), qui n'en était pas éloignée et qui est située entre Antibes et Fréjus, lui parut encore plus propre à le dérober aux yeux du monde, et il prit la résolution de s'y retirer. On fit des efforts pour l'en détourner, en lui représentant qu'elle n'était qu'un repaire de serpents venimeux. Il se fia à la parole du Prophète : *Vous marcherez sur l'aspic et sur le basilic, et vous foulerez aux pieds le lion et le dragon* (2). Sa confiance ne fut pas vaine : les serpents de l'île parurent avoir perdu

(1) Strabon nomme l'île de Lérins *Planesia*, parce qu'elle ne contient qu'une plaine fort unie, et c'est pour la même raison que Sidoine l'appelle *Insula plana*. On la nomme aujourd'hui l'*île Saint-Honorat :* il faut la distinguer de l'île de Lero, dite de *Sainte-Marguerite*. — (2) Ps. XC.

leur venin à son égard et à l'égard de ses disciples. Il ne fut trompé que dans l'espérance dont il s'était flatté de pouvoir vivre caché : les honneurs qu'il fuyait, vinrent le chercher dans son désert, et, malgré son humilité, il fut élevé à la prêtrise par S. Léonce. Voyant ensuite qu'on accourait de toutes parts se ranger sous sa conduite, il fit bâtir dans cette île, vers la fin du IVe siècle, un monastère, qui fut un des plus célèbres du monde chrétien par la multitude de saints et de grands personnages qu'il a donnés à l'Église. Les moines demeuraient dans des cellules séparées, et ils pratiquaient les exercices de la vie cénobitique en même temps que ceux de la vie solitaire. C'était en cela que consistait principalement la règle de Lérins, qui ne nous a pas été conservée. Nous aurons l'occasion de parler encore de ce saint désert (1).

Il y avait aussi dès cette époque dans la Gaule des monastères pour les vierges consacrées à Dieu. On le voit par ce que raconte Sulpice Sévère d'un soldat marié, que S. Martin ne reçut au nombre de ses moines qu'à condition que sa femme entrerait dans un monastère de filles. Le soldat y consentit d'abord ; mais quelque temps après s'étant fait une cellule à l'écart, pour mener la vie anachorétique, il revint prier S. Martin de lui permettre d'avoir sa femme auprès de lui, afin, disait-il, de s'animer l'un l'autre par les exemples mutuels qu'ils se donneraient, bien résolus au reste à garder la continence qu'ils avaient promise. S. Martin, qui connut le piége, lui dit : « Vous qui avez été à la guerre, vous êtes-vous jamais trouvé à quelque bataille ? Je me suis trouvé à plusieurs, répondit l'ermite. Eh bien, reprit Martin, y avez-vous jamais vu des femmes combattre avec les hommes (2) ? » Cette réflexion simple et naturelle fit cesser l'illusion du nouveau solitaire. Alors, S. Martin se tournant vers ses disciples, qui étaient en grand nombre autour de lui, leur dit : « Mes frères, il ne faut

(1) Hilarii *Sermo*, n. 19. — Eucher. *de Laude eremi*. — (2) Sev. Sulp. *Dial. II.*

pas que les femmes mettent le pied dans le camp des hommes. C'est à ceux-ci à aller à la guerre, et à celles-là à demeurer enfermées dans l'enceinte des murailles... La première vertu et la parfaite victoire d'une femme, c'est de ne pas se montrer. »

A la vérité, les monastères de religieuses étaient encore alors fort rares ; mais il y avait dans toutes les villes un grand nombre de pieuses filles, qui, sans quitter la maison paternelle, faisaient profession de garder la virginité : elles portaient comme signe de distinction un voile, symbole de la modestie et de la pudeur. Quelques-unes même vivaient recluses et ne se laissaient voir à aucun homme. S. Martin, passant un jour près de la cellule d'une de ces vierges, renommée pour sa sainteté, alla pour lui rendre visite, quoiqu'il n'en rendit pas aux femmes. Mais la sainte recluse le fit prier de lui permettre de garder la résolution qu'elle avait prise, de ne parler jamais à aucun homme, et le saint évêque se retira plus édifié de ce refus qu'il n'aurait pu l'être des plus beaux discours de piété (1).

Il y eut même des vierges chrétiennes qui eurent le courage de conserver cette glorieuse qualité jusque dans le mariage, avec le consentement de leurs époux. Dans la ville appelée alors d'Auvergne, et aujourd'hui Clermont, une fille de qualité nommée Scholastique avait voué à Dieu sa virginité. Ses parents, dont elle était l'unique héritière, ne laissèrent pas de la marier malgré elle à Injurieux, sénateur de la même ville, qui était pareillement fils unique. Le soir des noces, l'épouse pleurant amèrement, le mari lui en demanda la cause. Elle répondit qu'elle avait consacré à Jésus-Christ sa virginité, et que, s'il voulait la respecter, elle lui ferait part de la dot qu'elle espérait de ce divin Époux. Injurieux, qui avait aussi une rare piété, y consentit sans peine, et les deux époux gardèrent constamment leur résolution. Ils furent enterrés dans le

(1) Sev. Sulp. *Dial. II*

même tombeau, sur lequel il se fit plusieurs miracles. Ils sont connus dans le pays sous le nom *des deux amants* (1).

S. Artème, qui gouvernait vers le même temps l'Église d'Auvergne, donnait par son exemple à son peuple de belles leçons du mépris du monde et de ses plaisirs. Ce saint évêque avait fait partie de la cour de l'empereur de Trèves, c'est-à-dire de Maxime. Il s'y distingua par une sagesse d'autant plus admirable, qu'elle était jointe à une grande jeunesse et à une rare beauté. Il fut envoyé de Trèves en Espagne avec quelques autres députés; mais, passant par la ville d'Auvergne, il tomba malade d'une fièvre violente. S. Népotien, qui avait succédé sur ce siége à S. Allyre, comme nous l'avons dit, le visita, et, l'ayant oint du saint chrême, il le guérit. Il travailla ensuite à lui rendre la santé de l'âme, en le détrompant des vanités du siècle. La reconnaissance rendit Artème docile aux instructions du saint évêque. Il quitta ses biens, qui étaient considérables, et s'engagea généreusement dans le clergé, sans que l'amour d'une femme, avec laquelle il était fiancé (2), pût l'arrêter. Il montra tant de talents et de piété dans ce nouvel état, qu'il fut choisi pour être le successeur de Népotien, vers l'an 388. S. Népotien est honoré le 22 octobre, et S. Artème le 24 janvier.

S. Paulin venait de donner à la Gaule un exemple encore plus éclatant du mépris des grandeurs mondaines. Il avait reçu en naissant tout ce qui peut flatter l'ambition : de la noblesse, il était issu d'une des plus illustres familles de Rome (3); des richesses, ses biens étaient immenses; de l'esprit, on l'admire encore dans ses ouvrages. Mais la divine Providence ne l'avait comblé de tous ces avantages que pour rendre plus

(1) Greg. Tur. *Hist.*, l. I, c. XLII. — (2) L'expression de Grégoire de Tours : *erat sponsali vinculo nexus*, peut faire croire qu'il n'était que fiancé; mais on pourrait aussi l'entendre du mariage. V. Greg. Tur. *Hist.*, l. I, c. XLI.

(3) On croit que S. Paulin était de la famille des Anices, parce qu'en effet plusieurs personnes de cette famille eurent le surnom de Paulin. Il se nommait *Pontius Meropius Paulinus*. Quelques-uns ajoutent le nom d'*Anicius*; mais nous ne trouvons pas que les anciens le lui aient donné. Ebromage, où il naquit, est, à ce qu'on croit, Embrau, à deux lieues de Blaye.

glorieux le triomphe de la grâce, qui devait les lui faire mépriser. Il naquit dans l'Aquitaine, à Ebromage près de Bordeaux, et fut élevé dans cette province. Ainsi l'Église de France peut le compter au nombre de ses enfants. On n'omit rien pour lui donner une éducation digne de sa naissance et des heureux dons qu'il avait reçus du Ciel. Il eut pour maître d'éloquence et de poésie le célèbre Ausone, qui se faisait gloire d'être surpassé (1) par son disciple. La naissance et les qualités de Paulin lui ouvrirent une route facile pour arriver aux premières dignités de l'empire; Ausone semble dire qu'il fut élevé au consulat avant lui. Cependant le nom de S. Paulin ne se trouve pas dans les fastes consulaires : c'est apparemment parce qu'il ne fut que consul honoraire.

Il eut le bonheur d'épouser une femme vertueuse, nommée Thérèse, qui avait aussi de grands biens, et qui, par ses exemples et ses leçons, commença à le détacher du monde et à le disposer au baptême. S. Delphin, évêque de Bordeaux, acheva de le convertir; il l'instruisit et le fit instruire par S. Amand, prêtre de son Église; puis il le baptisa vers l'an 392. Paulin regarda toujours dans la suite Delphin comme son père spirituel. Aussi, faisant allusion au nom de ce saint évêque, et au baptême qu'il lui avait administré, il lui écrivait : « Je n'oublierai pas que je suis un enfant de Dauphin, et un poisson (2) qui ai reçu la vie dans les eaux. Je me souviendrai toujours que vous avez été pour moi non-seulement un père, mais un Pierre, puisque vous avez jeté l'hameçon pour me

(1) Ausone écrit à S. Paulin :

> *Cedimus ingenio quantum concedimus ævo.*
> *Assurgit musæ nostra camena tuæ.* (AUSON. *Ep.* XX.)

(2) Paul. *Ep.* XVI. — Comme les chrétiens reçoivent une vie nouvelle dans les eaux du baptême, les saints Pères les appellent souvent des *poissons*. Ils donnent même quelquefois ce nom à Jésus-Christ, surtout en grec : ἰχθύς, *piscis*, parce que, comme l'ont remarqué, entre autres, S. Optat et S. Augustin, les cinq lettres qui composent ce mot grec, étant prises pour des lettres initiales, sont censées signifier ces cinq mots : Ἰησοῦς Χριστὸς Θεοῦ Υἱὸς, Σωτήρ· *Jesus Christus Dei Filius, Salvator;* c'est-à-dire : Jésus-Christ Fils de Dieu, Sauveur.

tirer des eaux profondes et amères du siècle. » Il paraît, par une autre de ses lettres, qu'il était âgé d'environ trente-huit ans lorsqu'il reçut le baptême (1).

Il ne manquait à Paulin et à Thérèse que le bonheur d'avoir un fils, qui pût être l'héritier de leurs biens immenses et le soutien de leur illustre famille : c'était depuis longtemps l'objet de leurs vœux les plus ardents. Dieu ne parut le leur accorder que pour mettre leur foi à une plus rude épreuve : cet enfant leur fut enlevé peu de temps après sa naissance. Un coup si sensible fut pour Paulin un coup de la grâce, qui rompit tous les liens qui l'attachaient encore au monde. Il ne songea plus qu'à mener une vie obscure et pénitente en Espagne, où il s'était rendu avant la mort de son fils (2). Mais la lumière ne se cache pas facilement. Comme il était le jour de Noël dans l'église de Barcelone, le peuple comme par inspiration se saisit de lui, et, le présentant à l'évêque, le pria de l'ordonner prêtre. Paulin ne put s'en défendre; mais il n'y consentit qu'à condition qu'il ne serait pas attaché à l'Église de Barcelone; il fut ordonné par l'évêque Lampius ou Eulampius, successeur de S. Pacien.

Ausone, qui, dans un âge beaucoup plus avancé, aimait encore les grandeurs mondaines, ne put approuver le nouveau genre de vie que menait son élève. Il lui écrivit plusieurs lettres en vers, employant l'amitié et la raillerie pour l'en détourner. Paulin ne se laissa pas affaiblir par la fausse tendresse d'un maître, auquel il restait attaché d'ailleurs par les sentiments d'une vive reconnaissance. Il lui répondit aussi en vers avec aménité, mais avec une force digne de sa piété et une élégance digne de la beauté de son génie. Après avoir

(1) *Ep.* XLI.—Paulin dit, dans une lettre écrite à S. Augustin l'an 394, qu'il avait alors l'âge du boiteux guéri par S. Pierre à la Belle Porte du temple, c'est-à-dire, plus de quarante ans; mais qu'il était encore dans l'enfance de la nouvelle vie qu'il avait reçue au baptême, et qu'en ce sens il était de l'âge des SS. Innocents que la fureur d'Hérode immola : ce qui montre qu'il n'y avait au plus que deux ans écoulés depuis son baptême.

(2) Ce fils de S. Paulin se nommait Celse : il ne vécut que huit jours, et fut enterré à Alcala auprès des tombeaux des martyrs. Sa mère se fit religieuse.

vengé la vie monastique des railleries d'Ausone, et montré la solidité des biens qu'il espérait, il finit en lui disant : « Si vous approuvez mon dessein, félicitez votre ami de ses riches espérances; si vous ne l'approuvez pas, permettez-lui de se contenter de l'approbation de Jésus-Christ (1). »

Paulin ne revint dans les Gaules que pour y vendre les belles terres (2) qu'il y possédait. Après en avoir distribué le prix aux pauvres, il se retira à Nole, en Italie, près du tombeau de S. Félix, pour lequel il avait depuis longtemps une tendre dévotion. Là il vivait du travail de ses mains, cultivant un petit jardin qu'il s'était réservé près de l'église de Saint-Félix. Il fut dans la suite élevé au siége épiscopal de Nole. Ainsi, le reste de sa vie n'appartenant plus à l'histoire que nous écrivons, nous n'en parlerons qu'autant qu'elle y sera liée par les rapports qu'il conserva avec les plus saints personnages des Gaules.

Toute l'Église fut édifiée de voir, dans la personne de Paulin, un grand du monde fouler aux pieds les honneurs et les richesses pour embrasser la croix de Jésus-Christ. Mais, tandis qu'on exaltait de toutes parts la grandeur de son sacrifice, son humilité lui en cachait le mérite. Il disait : « Misérables que nous sommes! nous croyons donner quelque chose à Dieu : c'est un trafic que nous faisons. Nous passons pour généreux, et nous sommes avares : nous donnons des biens terrestres et périssables pour des biens célestes. » Et dans un autre endroit : « Peut-on regarder comme quelque chose de grand d'acquérir le salut à un aussi vil prix que le sont des biens périssables, de vendre la terre et d'acheter le ciel? J'ai coûté bien plus cher à mon Dieu, lui qui est mort sur la croix et sous la forme d'un esclave, pour racheter par son précieux sang de vils esclaves (3). »

Les plus illustres docteurs de l'Église : S. Ambroise, S. Jé-

(1) Paulin. *Ep.* IV *ad Auson.*, p. 380 edit. Antwerp.
(2) Ausone nomme ces terres *les royaumes de Paulin*, tant elles avaient d'étendue.
(3) *Epist.* XII, *ad Sev.*—*Natal.* IX.

rôme, S. Augustin, furent les amis et les panégyristes de Paulin. Mais S. Martin l'admirait plus encore. Il ne pouvait se lasser de proposer l'exemple de Paulin à ceux qui l'approchaient. Il disait que son siècle était heureux d'avoir vu un si grand miracle de la grâce dans un homme si puissant, qui, en se dépouillant de ses biens, avait rendu possible ce qui en quelque sorte ne l'était pas. Paulin, de son côté, était un des plus grands admirateurs des vertus de Martin (1). Il avait eu la consolation de le voir à Vienne dans les Gaules, et ce saint évêque l'avait guéri d'une taie sur l'œil en la touchant avec une éponge (2). Il en avait conservé tant de reconnaissance, qu'il n'avait pas de plus grand plaisir que de lire à ses hôtes la Vie de S. Martin, où ce miracle est rapporté. Il la lut à la célèbre Mélanie, qui le visita l'an 397, à son retour de la Palestine avec Ruffin et S. Nicétas, évêque dans la Dacie ; et cette illustre dame, qui venait de voir, parmi les solitaires d'Orient, tant de prodiges de toutes les vertus, trouva encore dignes de son admiration celles du saint évêque de Tours (3).

Sulpice Sévère avait composé cette Vie de S. Martin, dont il s'était fait le disciple pendant qu'il vivait encore ; il était l'ami intime de Paulin. Né dans l'Agénois, avec de grands talents et une grande ambition, il ne songeait qu'à s'ouvrir un chemin aux honneurs, lorsque Dieu lui en fit connaître la vanité. Rien ne persuade plus efficacement que l'exemple d'un ami qu'on estime : celui de Paulin détrompa Sévère, et lui fit quitter le barreau, où il avait déjà acquis une grande réputation. La piété qui, en sanctifiant l'amitié, en serre plus étroitement les nœuds, rendit le commerce de ces deux amis plus fréquent et plus doux.

(1) Sulpit. *Vita Martini*, c. XXVI. — Paulin. *Epist.* XXVIII, *ad Vic.* — Sulpit. *Vita Martini*, c. XXI.

(2) Le mot *peniculus* dont s'est servi Sulpice Sévere en racontant ce miracle, peut signifier un pinceau, une éponge, ou un linge propre à essuyer quelque chose. Nous n'avons point cru devoir traduire *un pinceau*, comme a fait Fleury, parce qu'il est probable que S. Martin n'en avait pas.

(3) Paulin. *Ep.* X, *ad Sever.*, p. 131.

Paulin écrivit de sa retraite à Sévère pour le confirmer dans ses pieuses résolutions : « Mon cher frère, lui dit-il, votre conversion est un plus grand miracle que la mienne. Vous êtes dans un âge plus florissant, et dans une plus grande estime. Vous étiez, à la vérité, moins chargé du poids de votre patrimoine : mais vous n'étiez pas moins riche. Vous brilliez sur le théâtre du monde dans la célébrité du barreau, et vous y remportiez la palme de l'éloquence, lorsque tout à coup vous avez secoué le joug et rompu les liens de la chair. Ni les richesses que vous avait apportées votre mariage, contracté dans une famille consulaire, ni l'attrait du péché, ni le célibat joint à la jeunesse, ne vous ont détourné du chemin rude et étroit de la vertu. » Il invite Sévère à venir le voir dans sa solitude, et lui fait quelques présents conformes à la pauvreté évangélique dont il faisait profession. « Je vous envoie, lui dit-il, une écuelle de buis pour vous donner une idée de nos richesses et pour vous servir d'exemple, si vous n'usez pas encore d'une semblable argenterie (1). »

Peu de temps après sa conversion, Sulpice Sévère alla à Tours se ranger sous la discipline de S. Martin. Il voulait étudier de près les vertus de ce grand évêque, non-seulement pour les imiter, mais pour les transmettre à la postérité par ses écrits. Car il avait dès lors formé le dessein d'en composer la Vie. « On ne peut croire, dit-il, avec quelle humilité et quelle bonté ce saint évêque me reçut. Il se félicita et se réjouit dans le Seigneur de ce que je l'avais assez estimé pour venir le chercher de si loin. Misérable que je suis! je rougis de le dire, lorsqu'il daigna me recevoir à sa table, il me donna lui-même à laver, et le soir il s'abaissa jusqu'à me laver les pieds, sans que j'eusse le courage de m'en défendre, tant il avait d'autorité sur moi. Il ne nous parla que des embarras et des faux charmes du monde, dont il faut se détacher pour suivre Jésus-Christ en liberté. Il nous proposait

(1) *Ep.* I, *ad Sever.*, p. 4.

le grand exemple de l'illustre Paulin, lequel, s'étant déchargé du fardeau de ses richesses pour suivre le Seigneur, est presque le seul qui de nos jours ait mis en pratique les préceptes évangéliques. Il nous criait que c'était là le modèle qu'il fallait se proposer et imiter. »

On rendait hommage à la sainteté de S. Martin, mais plusieurs ne convenaient pas de son érudition ni de la beauté de son génie. C'est pourquoi Sulpice Sévère, qui connut par lui-même l'injustice de ces préjugés, ajoute au même endroit : « Quelle gravité! quelle dignité dans ses discours et dans sa conversation! quelle pénétration! quelle facilité à résoudre les questions qu'on lui propose sur les saintes Écritures! Comme je sais, continue Sévère, que plusieurs sont incrédules sur cet article, je prends à témoin Jésus-Christ, notre commune espérance, que je n'ai jamais vu dans les discours de qui que ce soit tant d'érudition, tant d'esprit et tant de pureté de langage (1). » On voit par là que les plus beaux talents ne sont pas incompatibles avec la simplicité évangélique, et que l'humilité qui s'efforce de les cacher, n'y réussit pas toujours.

Sévère demeura quelque temps auprès de S. Martin, et l'accompagna dans plusieurs de ses voyages. Après quoi, le désir d'être utile au prochain et de satisfaire sa propre piété le porta à composer la Vie de ce saint évêque, encore vivant. « Comme nous n'avons pas vécu de telle sorte, dit-il, que nous puissions servir d'exemple aux autres, nous avons tâché de faire connaître celui qu'on doit imiter. » Et il proteste, au commencement et à la fin de l'ouvrage, qu'il n'a rien écrit dont il n'ait eu de bonnes preuves. Il avait vu une partie de ce qu'il rapporte, et avait appris l'autre de la bouche même de S. Martin ou de celle de ses disciples. Il fallait en effet que l'auteur fût bien assuré de la vérité des faits qu'il raconte, puisqu'il osa les publier du vivant même de S. Martin, qui les lut sans que sa modestie pût les démentir.

(1) *Vita Martini*, c. XXVI.

Sulpice Sévère envoya cet ouvrage à son ami Paulin, qui l'en félicita en ces termes : « Il ne vous aurait pas été donné d'écrire l'histoire de S. Martin, si par la pureté de cœur vous n'aviez rendu vos lèvres dignes des louanges de ce saint homme. Vous êtes béni du Seigneur d'avoir composé, d'un style si noble et si plein de sentiments de piété, la Vie d'un si grand évêque. Il est heureux lui-même d'avoir trouvé en vous un historien digne de ses mérites (1). » Paulin fut le premier qui publia à Rome le livre de son ami. Il y fut reçu avec enthousiasme, et répandu ensuite dans tout le monde chrétien et jusque dans les solitudes de la Thébaïde, où l'on admira les vertus d'un saint moine réunies à celles d'un saint évêque.

S. Martin vécut encore quelques années après la publication de sa Vie, et il fournit par ses vertus et par ses miracles une nouvelle matière à son historien. Le zèle et la charité intéressaient ce saint évêque aux besoins des Eglises voisines. Ayant appris que S. Liboire du Mans était malade, il se rendit en cette ville, assista à ses funérailles et ordonna évêque S. Victeur (2). S. Liboire est honoré le 23 juillet. L'éclat des miracles opérés par son intercession l'a fait admettre dans le *Bréviaire romain*. Nous parlerons en son lieu de la translation de ses reliques, qui fut très-célèbre. L'Église du Mans avait le privilége de n'avoir que des saints pour évêques.

Jusqu'alors la vertu de S. Martin n'avait pas été éprouvée par des contradictions. Dieu permit qu'il trouvât des envieux même dans l'épiscopat, et des esprits rebelles et indociles jusque dans son clergé. On s'efforça de répandre le venin de la calomnie sur ses plus saintes actions; mais le saint évêque ne se défendit qu'en pleurant devant le Seigneur les péchés

(1) *Epistol.* v, *ad Sev.*, p. 90.

(2) Quelques critiques doutent que l'Eglise de Tours fût alors métropolitaine. Mais une nouvelle division des Gaules faite sous l'empire de Gratien ou au commencement de celui d'Honorius, met Tours pour métropole de la troisième Lyonnaise. Or l'on sait que les métropoles civiles étaient communément métropoles ecclésiastiques.

de ses calomniateurs. Les insultes les plus outrageantes ne purent jamais altérer la tranquillité de son âme (1). Une joie modeste éclatait toujours sur son visage, parce qu'il avait toujours Jésus-Christ dans la bouche et la paix et la douceur dans le cœur. Ces vertus ne désarmèrent pas l'envie. On prit même l'occasion de ce qu'il avait failli périr dans un incendie pour le décrier, comme n'ayant pas auprès de Dieu autant de pouvoir qu'on le prétendait. Sulpice Sévère se crut obligé de réfuter par une lettre particulière ces injustes préjugés. Voici comment il raconte ce fait, qui faisait triompher les ennemis de S. Martin.

« Le saint évêque faisant la visite de son diocèse, selon la coutume qu'ont les évêques, dit Sévère, de visiter leurs Églises, on alluma un grand feu dans la chambre où il logeait : car l'hiver sévissait avec rigueur et l'on mit force paille pour lui servir de lit. Martin, qui couchait toujours sur la dure, jeta cette paille au milieu de la chambre, et le feu y prit pendant la nuit. S'étant éveillé dans un tel péril, il gagna la porte à travers les flammes ; mais tandis qu'il faisait des efforts inutiles pour l'ouvrir, ses habits furent brûlés sur son corps. Alors il implora le secours du Seigneur, et, dès qu'il eut prié, il demeura au milieu des flammes sans sentir leur activité, jusqu'à ce que les clercs et les moines qui l'accompagnaient, eussent enfoncé la porte (2). » Il n'y a que les yeux de l'envie qui aient pu voir dans cet événement de quoi obscurcir la gloire de S. Martin. Mais la mort seule des grands hommes et des saints fait taire leurs envieux. Celle de S. Martin réunit bientôt tous les esprits dans une admiration commune de ses vertus.

Ce grand évêque était parvenu à une extrême vieillesse sans se relâcher de ses austérités ni de ses travaux apostoliques. Mais le temps de couronner tant de mérites était enfin arrivé. Martin, à qui Dieu avait fait connaître le moment de sa mort,

(1) *Vita S. Martini*, cap. ult. — (2) Sev. *Ep. ad Euseb.*

s'empressa de se rendre au bourg de Candes, près du confluent de la Vienne et de la Loire, pour y terminer quelques différends survenus dans le clergé de cette Église. Il croyait ne pas pouvoir mieux finir sa carrière qu'en travaillant à rétablir la concorde parmi les ministres du Dieu de la paix. Ayant réuni les esprits divisés, il se préparait à retourner dans son monastère, lorsqu'il sentit tout à coup ses forces défaillir. Il appela les disciples qui l'avaient accompagné, et leur annonça qu'il touchait à sa fin. A cette nouvelle, ils versèrent des larmes amères et s'écrièrent d'une commune voix : « Notre père, pourquoi nous quittez-vous? à qui nous abandonnez-vous? Des loups ravissants vont déchirer votre troupeau, et qui pourra nous en défendre après la mort de notre pasteur? Nous savons que vous désirez vous unir à Jésus-Christ : mais votre récompense est assurée, et pour être différée elle n'en sera pas moins grande. Ayez plutôt compassion de nous et ne nous délaissez pas (1). »

Martin, qui aimait tendrement son troupeau, se sentit attendri par les larmes de son clergé : il ne put retenir les siennes, et dit : « Seigneur, si je suis encore nécessaire à votre peuple, je ne refuse pas le travail : que votre volonté soit faite (2). » Le temps de travailler était passé pour ce serviteur fidèle, et il touchait à la couronne qui lui était réservée. Il languit encore durant quelques jours dans les ardeurs de la fièvre, couché sur la cendre et le cilice; pendant ce temps il ne cessa de s'entretenir affectueusement avec le Seigneur. Ses disciples, qui le voyaient souffrir, le conjurèrent de permettre qu'on mît un peu de paille sous son corps. Il leur répondit : « Mes enfants, il ne sied pas qu'un chrétien meure autrement que sur la cendre : je ferais mal de ne pas vous en donner l'exemple. » Comme il tenait sans cesse les yeux et les mains élevés vers le ciel, les prêtres qui s'étaient rendus auprès de lui, voulurent, pour le soulager, le changer de situation

(1) Sev. *Ep. ad Bassulam.* — (2) *Ibid.*

et le tourner sur le côté. Il leur dit : « Laissez, mes frères, laissez-moi regarder plutôt le ciel que la terre : c'est le chemin par où mon esprit doit aller s'unir à Dieu. » A peine eut-il prononcé ces paroles, que, voyant le démon auprès de lui, il s'écria : « Que fais-tu là, bête cruelle? Malheureux, tu ne trouveras rien en moi qui soit ta proie : c'est dans le sein d'Abraham que je vais être reçu. »

En disant ces mots il rendit l'esprit à son Créateur. Selon l'opinion la plus probable, ce fut le dimanche 8 novembre 397, sous le consulat d'Attique et de Césaire, après vingt-six ans quatre mois vingt-sept jours d'épiscopat. Il était âgé de quatre vingt-un ans. Aussitôt qu'il eut expiré, les épines de la pénitence semblèrent se changer en roses : son visage exténué par les austérités parut fleuri, et son teint devint vermeil comme celui d'un jeune enfant (1).

Dès que le bruit de sa mort se fut répandu, les peuples accoururent en foule à Candes, et il s'éleva une grande contestation entre les habitants de Poitiers et ceux de Tours, à l'occasion du lieu où il devait être enterré. Ceux de Poitiers soutenaient que le corps du saint évêque leur appartenait, parce qu'il avait été moine et abbé dans leur province; qu'ils n'avaient fait que le prêter à l'Église de Tours, et que les habitants de cette ville devaient être assez satisfaits de ce qu'il avait de son vivant opéré tant de miracles parmi eux. Les habitants de Tours répondaient que S. Martin avait fait de plus grands miracles dans le Poitou avant son épiscopat, ainsi qu'il le disait souvent lui-même, et que Dieu, leur ayant donné ce saint évêque, il devait, selon l'ancienne coutume, être enterré dans son Église.

La nuit étant survenue au milieu de ce différend, les habitants de Tours le terminèrent en enlevant secrètement le corps. Ils le transportèrent sur la Vienne, puis sur la Loire, et le

(1) Greg. Tur., l. X, c. ult., et l. I, c. XLIII. *De Mirac. Martini,* c. III. — Sev. *Ep. ad Bassulam.*

conduisirent comme en triomphe à Tours, où il fut reçu avec un concours incroyable des habitants de la ville et même des villes voisines. La piété et la douleur des assistants faisaient le plus bel appareil des funérailles. Tous pleuraient leur père commun. Une troupe de près de deux mille moines, accourus des environs, marchait devant le corps et mêlait ses gémissements au chant des hymnes et des psaumes. Un chœur nombreux de vierges consacrées au Seigneur les suivait en bel ordre. Elles avaient honte de pleurer celui dont le bonheur leur causait une joie secrète, et la foi séchait les larmes qu'une sainte tendresse leur faisait verser. On croit que S. Martin fut enterré le 11 novembre, jour où l'on célèbre sa fête (1).

Les miracles que Dieu continua d'opérer sur son tombeau remplirent tout le monde de sa gloire : ce fut, sans contredit, le saint confesseur le plus célèbre de l'Église de France, et on le regarda comme le saint tutélaire du royaume. Sa fête fut célébrée dans toute l'Église, particulièrement dans les Gaules, avec une grande solennité. Il est surprenant que l'année de sa mort, qui a longtemps servi d'époque à nos pères pour compter les autres années, soit demeurée incertaine, sans que les disputes des savants aient pu entièrement éclaircir ce point de chronologie. Nous avons cru devoir suivre Grégoire de Tours, qui a sans doute trouvé dans les archives de son Église les renseignements qu'il donne à ce sujet.

On a donné au public une profession de foi sur la Trinité, que d'anciens manuscrits attribuent à S. Martin. Il est certain qu'il n'avait pas moins de zèle contre l'hérésie que contre l'idolâtrie, et nous ne voyons rien d'ailleurs dans cette pièce qui doive la faire croire indigne de ce saint évêque, comme quelques critiques l'ont jugée (2).

(1) Sev. Sulp. *Epist. de Morte Martini.*— L'Eglise honore un grand nombre de saints, non le jour de leur mort, mais le jour de leur déposition, c'est-à-dire de leur sépulture. Nous avons marqué ailleurs les raisons que nous avons de croire que S. Martin n'est pas mort le 11 novembre.

(2) Labb. *Conc*, t. II, p. 1037.

Sulpice Sévère était en Aquitaine lorsque S. Martin mourut. Il vit en songe le saint évêque qui, tenant en main l'histoire de sa vie composée par Sévère lui-même, lui donna sa bénédiction et s'éleva ensuite vers le ciel. A son réveil, on lui annonça que deux moines arrivaient de Tours pour lui apprendre la mort de S. Martin. Si nous en croyons Grégoire de Tours, S. Séverin, évêque de Cologne, et S. Ambroise, évêque de Milan, eurent aussi révélation de cette mort : mais ce récit paraît dénué d'exactitude à l'égard de S. Ambroise, qui, selon l'opinion commune, était mort six mois auparavant. D'habiles critiques soutiennent cependant la vérité de ce fait miraculeux, qui se trouve d'ailleurs appuyé par la tradition des Églises de Tours et de Milan (1).

S. Martin eut plusieurs disciples dont la sainteté fit briller d'un plus vif éclat celle du maître. On signale parmi eux S. Martin, abbé de Saintes, honoré le 7 décembre un autre S. Martin de Brive-la-Gaillarde; S. Maurile d'Angers ; S. Victrice de Rouen; S. Clair; S. Meisme ou Maxime deChinon, dont nous aurons occasion de parler dans la suite; S. Florent, et plusieurs autres.

S. Maurile était né à Milan. On prétend que ce fut la réputation de S. Martin qui l'attira dans les Gaules. Il fut élevé sur le siége d'Angers et s'y rendit fort célèbre par ses miracles et ses vertus. Il est honoré le 13 novembre. On croit qu'il succéda à Prosper, successeur de S. Apothème, qui occupa ce siége après Défenseur.

S. Florent se retira sur la montagne de Glonne, vers les confins des diocèses de Nantes et d'Angers, pour mener une vie solitaire. Son exemple lui attira des imitateurs, et ce fut l'origine du monastère de Glonne, depuis nommé *Saint-Florent-le-Vieux*. Ses reliques ont été dans la suite portées à Roye (2) et mises dans l'église de Saint-Georges : c'était

(1) *Dissert. de die et anno obitus S. Ambrosii* præfixa t. I april. *Act. SS.*

(2) Ce fut Hugues-le-Grand, comte de Vermandois, qui, dans le XIe siècle, enleva de Saumur les reliques de S. Florent, et les plaça à Roye, ville qui lui ap-

alors l'église collégiale, et c'est aujourd'hui l'église de Saint-Florent. Ce saint est honoré le 22 septembre comme patron de la ville.

Le saint prêtre Clair, ayant renoncé à ses biens pour se faire disciple de S. Martin, s'éleva en peu de temps, sous un si habile maître, à une haute perfection. Il se bâtit un monastère près de celui du saint évêque et y vécut avec plusieurs moines, qui se mirent sous sa conduite.

Il se retira ensuite en Aquitaine avec Sulpice Sévère et il y mourut peu de temps avant S. Martin. Sévère vit son âme entrer dans le ciel, et fit bâtir sur son tombeau une église, pour laquelle S. Paulin composa de belles inscriptions en vers à la louange de S. Clair, qu'il invoquait comme un puissant intercesseur auprès de Dieu. Le *Martyrologe romain* en fait mention le 8 novembre (1).

S. Victrice, évêque de Rouen, fut aussi un disciple de S. Martin. Après avoir quitté la milice séculière de la manière dont nous l'avons raconté, il s'engagea dans le clergé et fut élu évêque de Rouen. Quoique élevé à l'épiscopat, il était souvent le compagnon des voyages et des missions de S. Martin. S. Paulin le vit à Vienne avec ce saint évêque (2). Victrice, ainsi qu'un autre évêque nommé Valentinien, se trouvait encore à Chartres avec S. Martin lorsqu'un père vint présenter à celui-ci sa fille muette de naissance, âgée de douze ans. Le saint lui dit de s'adresser aux deux évêques qui l'accompagnaient, comme à des personnes qui avaient plus de pouvoir que lui auprès de Dieu. Mais Victrice et Valentinien joignirent leurs prières à celles du père, et S. Martin, ayant béni de l'huile et en ayant versé sur la langue de la jeune fille, lui rendit l'usage de la parole (3). Nous verrons dans la suite les

partenait. Quatre cents ans après, Louis XI les fit restituer à Saumur. Les habitants de Roye intentèrent un procès qu'il gagnèrent ; mais comme il était difficile de faire exécuter la sentence, on partagea le différend en partageant les reliques. La ville de Roye est ancienne : il en est parlé dans la *Table théodosienne* sous le nom de *Rhodium*. Flodoard l'appelle *Rauga*, et Guillaume le Breton, *Roya*.

(1) Sever. *Ep. ad Aurel.*— (2) Paulin. *Ep.* XII, *ad Sever.*— (3) Sever. *Dial. III*, p. 241.

fruits abondants que S. Victrice recueillit dans son Église et dans les Églises voisines.

On prétend que S. Corentin fut aussi le disciple de S. Martin, de qui il reçut l'ordination épiscopale. On le reconnaît pour le premier évêque de Cornouailles : nous en parlerions volontiers plus longuement, si les fables insérées dans sa Vie, ne nous rendaient suspects les autres faits que l'on raconte. On ne convient pas même du temps où il a vécu (1) ; mais il est certain qu'il se rendit célèbre par sa sainteté. C'est en son honneur que la ville de Quimper a ajouté à son ancien nom celui de Corentin (2).

De tous les disciples de S. Martin personne ne parut lui être plus attaché que Sulpice Sévère. Il s'était retiré en Aquitaine, où il employa une partie de ses biens à faire bâtir deux églises. Ayant reçu l'ordre de la prêtrise, il passa le reste de sa vie à desservir une de ces églises, et peut-être toutes les deux, du moins pendant quelque temps, comme nous le dirons dans la suite. Il fit peindre dans le baptistère de son église le portrait de S. Martin et celui de S. Paulin encore vivant. S. Paulin lui envoya à ce sujet plusieurs inscriptions que son humilité lui avait dictées, dans lesquelles il déclare que S. Martin sera le modèle des saints, et lui le modèle des pécheurs :

Exemplar sanctis iste sit, ille reis.

C'était sans doute à cette occasion que Sévère avait prié S. Paulin de lui envoyer son portrait. Mais S. Paulin éluda ingénieusement la demande de son ami : « Quel est, lui répondit-il, le portrait que vous souhaitez avoir de moi? Est-ce celui de l'homme spirituel, ou celui de l'homme terrestre? Je sais

(1) Une vie de S. Menou, évêque irlandais, honoré dans le Berry, place l'épiscopat de S. Corentin sous le règne de Dagobert, c'est-à-dire au VIIe siècle. D'autres monuments nous le représentent comme un disciple de S. Martin.

(2) Il est remarquable que des villes épiscopales de Bretagne, quatre, par respect pour leurs premiers évêques, en ont pris les noms : savoir, Quimper-Corentin, Saint-Pol de Léon, Saint-Brieuc et Saint-Malo.

que vous n'estimez que la beauté de l'âme, que le Roi du ciel a aimée en vous, et un autre portrait de moi ne peut vous être nécessaire....; mais la honte me presse de tous côtés. Je rougirais de me peindre tel que je suis, et je n'ose me peindre tel que je ne suis pas (1). » Ce trait d'histoire nous apprend qu'on peignait dès lors les images des saints dans les églises.

Sévère s'occupa dans sa retraite à servir l'Église par ses ouvrages. Le plus considérable est son *Histoire sacrée*, qu'il publia au commencement du ve siècle. C'est un abrégé fort bien écrit de l'histoire de l'Ancien Testament, et de celle de l'Église. La brièveté ne nuit pas à la clarté et à l'élégance; mais on souhaiterait plus d'exactitude pour la chronologie. L'ouvrage est divisé en deux livres. Le premier contient l'histoire abrégée depuis la création du monde jusqu'à la prise de Jérusalem par Nabuchodonosor, sous Sédécias; et le second la continue depuis la captivité de Babylone jusqu'au consulat de Stilicon, c'est-à-dire, jusqu'à l'an 400 de Jésus-Christ.

Quoique l'auteur soit fort concis dans son histoire de l'Église, il nous apprend cependant assez en détail ce qui s'est passé dans l'Occident au sujet de l'arianisme et du priscillianisme, dont les troubles duraient encore lorsqu'il écrivait. Il avait demandé des mémoires à son ami Paulin pour faire cette histoire, et concilier quelques points de chronologie qui l'embarassaient. S. Paulin répondit qu'il n'était pas versé dans ces sortes de matières, mais qu'il avait écrit au prêtre Rufin, pour avoir les éclaircissements qu'il désirait. Comme Rufin n'était pas lui-même un historien exact, on ne doit pas être surpris des fautes que l'on trouve dans l'*Histoire* de Sévère (2).

Sévère composa aussi trois *Dialogues* (3), qui sont écrits

(1) Paulin. *Epist.* VIII et XII, *ad Sever.* — (2) Paul. *Epist.* IX, *ad Sever.*

(3) Les anciens auteurs ne font mention que de deux *Dialogues* de Sulpice Sévère, mais on divisait le premier en deux sections; ce qui a donné lieu de compter trois *Dialogues*.

élégamment et avec esprit. Le premier traite des vertus des moines d'Orient. Posthumien y raconte avec beaucoup de charme ce qu'il a vu parmi eux de plus merveilleux. S'étant embarqué à Marseille, il aborda sur les côtes les plus désertes de l'Afrique. Il y trouva un saint prêtre, qui le reçut avec bonté, lui et ses compagnons. Posthumien, ayant compassion de la pauvreté de son hôte, lui offrit quelques pièces d'or. Mais celui-ci lui répondit *que l'Église de Dieu ne se bâtissait point avec de l'or, que l'or n'était propre qu'à la détruire* (1).

Posthumien parle aussi dans ce *Dialogue* avec une grande sagesse des troubles qu'il avait vus à Alexandrie au sujet de l'origénisme. « Il paraissait, dit-il, que les évêques avaient défendu, en plusieurs conciles, de lire ou de garder les ouvrages d'Origène, qui passait pour un habile interprète des saintes Écritures. Mais les évêques trouvaient plusieurs dogmes insensés dans ses écrits. Ses défenseurs, n'osant les soutenir, prétendaient qu'ils avaient été insérés par la fraude des hérétiques, et qu'ainsi il ne fallait point condamner tout ce qu'il y avait de bon pour quelques mauvaises propositions, dont la foi des lecteurs pouvait aisément faire le discernement..... ; qu'on ne devait pas s'étonner que les hérétiques eussent altéré des livres récemment écrits, puisqu'ils avaient bien osé falsifier l'Évangile en quelques endroits.

« Mais, continue-t-il, les évêques demeuraient fermes et contraignaient par autorité les défenseurs d'Origène à rejeter ce qu'il y avait de bon dans ses écrits, et à condamner ce qu'il y avait de mauvais, avec l'auteur même, disant qu'il suffisait des livres que l'Église avait reçus, et qu'on devait entièrement interdire une lecture qui pouvait plus nuire aux ignorants qu'elle ne pouvait être utile aux personnes éclairées. » On obligeait donc les fidèles à condamner, non-seulement les sentiments attribués à Origène, mais encore Origène lui-même : c'est-à-dire qu'on exigeait la condamnation de ses

(1) Sulp. Sever. *Dial. I.*

propositions dans le sens de l'auteur, qui est toujours censé le sens naturel.

« Pour moi, ajoute Posthumien en parlant d'Origène, je suis surpris qu'un homme ait pu être si différent de lui-même. Personne ne l'a égalé depuis les apôtres dans les choses qu'on approuve, et personne ne s'est égaré plus grossièrement dans celles que l'on reprend avec raison. »

Posthumien fait ensuite le plus bel éloge de S. Jérôme, sous la conduite duquel il avait passé six mois à Bethléem : « Sans parler, dit-il, du mérite de sa foi et de ses vertus, c'est un homme si versé dans les lettres latines, grecques et hébraïques, que personne n'ose se comparer à lui dans aucun genre de science..... Les hérétiques le haïssent, parce qu'il ne cesse de les combattre ; le clergé ne l'aime point, parce qu'il lui reproche ses vices : mais tous les gens de bien l'admirent et l'aiment. Il n'y a que les insensés qui le regardent comme un hérétique. Son érudition est universelle, sa doctrine saine et catholique. Il ne prend de repos ni jour ni nuit, et il est toujours occupé à composer ou à lire. »

A l'occasion de l'abstinence des moines orientaux, Sévère raille en passant les moines gaulois, qui connaissaient peu cette sobriété. Mais Gallus répond que manger beaucoup serait gourmandise chez les Grecs, tandis que chez les Gaulois c'est l'effet du tempérament. On voit par quelques traits de ce *Dialogue* quelle vanité s'était déjà glissée dans le cœur de quelques ecclésiastiques et même de quelques moines des Gaules : « Est-il quelqu'un de nous, dit Posthumien, qui ne soit enflé d'orgueil et de vaine gloire ? Si quelqu'un vient le saluer avec respect, ou si quelque femme le loue par de fades adulations, il se croit aussitôt un saint. Si on lui envoie souvent des présents, il s'imagine que c'est Dieu qui le nourrit, tandis qu'il dort et ne fait rien. S'il opérait quelque miracle, il se croirait un ange ; et, comme il n'a ni œuvres ni vertus, s'il est élevé à la cléricature, il porte aussitôt de longues franges ; il aime à rendre et à recevoir des visites.....

Celui qui auparavant allait à pied ou monté sur un âne, ne fait plus de voyages que sur un beau cheval. Celui qui était content d'une petite cellule et d'une vile cabane, se fait faire de beaux lambris et de grands appartements. Il fait orner sa porte de sculptures et de peintures sa bibliothèque. Il ne veut plus porter d'habits grossiers, il lui faut des étoffes fines et douces. Ce sont là comme les tributs qu'il impose à ses chères veuves et aux vierges qui lui sont affectionnées. Il ordonne à celle-ci de lui faire un manteau d'un drap fort, et à celle-là de lui faire une robe fine et légère. »

A la fin de ce *Dialogue* la *Vie de S. Martin* composée par Sulpice Sévère devient le sujet de l'entretien : Posthumien dit que dans ses voyages il l'avait trouvée répandue par toute la terre ; qu'en Italie, en Afrique, en Égypte, dans les solitudes de la Thébaïde et de Nitrie, on la lisait avec avidité et admiration ; qu'à Rome surtout on se l'arrachait des mains, et que les libraires de cette ville disaient eux-mêmes qu'il n'avaient jamais eu de livre qui fût d'un plus prompt débit. Ce livre était cependant vendu très-cher. Il ne manquerait rien à cet éloge, s'il n'était pas l'œuvre de l'auteur même de l'ouvrage, se cachant sous un nom emprunté. Mais Sulpice Sévère cherchait moins en cela sa gloire que celle de S. Martin, dont il dit que le nom était déjà célèbre dans l'Éthiopie et dans les Indes : « Il n'y a, ajoute-t-il, que quelques clercs et quelques évêques de nos cantons qui ne lui ont pas rendu justice : les intérêts de leurs passions les en ont empêchés ; s'ils eussent reconnu ses vertus, ils eussent été contraints de reconnaître leurs vices. »

Les deux *Dialogues* suivants roulent uniquement sur les vertus et les miracles de S. Martin. Sulpice Sévère les composa pour suppléer à ce qu'il avait omis dans sa Vie. Il y fait parler comme principal interlocuteur un disciple de S. Martin nommé Gallus, qui raconte les faits qu'il avait vus de ses yeux, et dont nous avons rapporté plus haut les plus remarquables. Outre ces dialogues, Sévère publia plusieurs lettres

à la louange de S. Martin. Il en écrivit aussi quelques-unes à une sœur qu'il avait, pour la porter à l'amour de Dieu et au mépris du monde. On croyait ces dernières lettres perdues : Baluze, au commencement du siècle dernier, en a recouvré deux (1), qu'il a données au public. La seconde contient un éloge de la virginité.

On ne peut disconvenir que les *Dialogues* de Sulpice Sévère ne soient écrits avec beaucoup d'art et d'élégance. Mais, parmi ces fleurs, l'auteur avait répandu quelque venin de l'erreur des millénaires, ainsi que le remarque S. Jérôme (2), et c'est la raison pour laquelle ces *Dialogues* furent flétris par le décret attribué au pape Gélase. Sévère donna ensuite dans un autre écueil. Il se laissa surprendre dans sa vieillesse aux artifices des pélagiens. Mais il n'eut pas l'entêtement ordinaire aux hérétiques : il reconnut humblement qu'il s'était égaré, et, pour s'en punir, il s'imposa un silence qu'il garda jusqu'à sa mort, qui fut précieuse devant le Seigneur (3), comme il y a lieu de le croire.

Grégoire de Tours rapporte en effet des miracles d'un prêtre nommé Sévère, à qui il donne la qualité de saint : il est probable qu'il parle de Sulpice Sévère. Il marque que ce prêtre gouvernait deux églises assez éloignées, et que le dimanche, quand il avait dit la messe dans l'une, il allait la dire dans l'autre. C'est le premier exemple d'un prêtre disant deux messes en un jour (4). On avait confondu Sulpice Sévère, dans le *Martyrologe romain*, avec S. Sulpice le Sévère, évêque de Bourges ; mais on a corrigé cette erreur. Nous ne devons pas omettre que, parmi plusieurs inscriptions

(1) Baluz. *Miscell.*, t. I. — (2) Hier. *in Ezech.*, l. II, c. XXXVI.

(3) Genn. *de Vir. illustr.* — Guibert Martin, abbé de Gemblours, écrivit au XIII[e] siècle une apologie ou un éloge de Sulpice Sévère. Il y dit qu'on en célébrait tous les ans la fête à Marmoutier, et qu'il avait assisté à cette solennité. Mais peut-être ne lui rendait-on ce culte que parce qu'on le confondait alors avec le saint évêque de Bourges du même nom. Cependant Pierre des Noels et du Saussai, dans son *Martyrologe de France,* ne font pas difficulté de donner la qualité de saint à Sulpice Sévère. On souhaiterait que ces auteurs eussent plus d'autorité.

(4) Greg. Turon., *de Glor. conf.*, c. L.

que S. Paulin fit en vers pour l'église de Sulpice Sévère, il y en a une qui est une preuve sans réplique de la foi de l'Église touchant la présence réelle de Jésus-Christ dans l'Eucharistie. S. Paulin, parlant de ce divin sacrement, dit ces belles paroles : *La chair dont je suis nourri a été clouée à la croix; c'est de la croix qu'a coulé ce sang, avec lequel je bois la vie et purifie mon cœur :*

In cruce fixa caro est qua pascor : de cruce sanguis
Ille fluit, vitam quo bibo, corda lavo (1).

Brice, successeur de S. Martin sur le siége de Tours, avait aussi été son disciple, mais un disciple ingrat et indocile. Martin l'ayant tiré de son monastère où il l'avait élevé, pour le faire entrer dans les rangs de son clergé, il se refroidit bientôt de sa première ferveur, et comme le saint évêque ne cessait de lui donner des avis, ce qui est toujours désagréable à ceux qui le méritent, Brice en conçut une vive aversion pour S. Martin et devint son persécuteur. Un pauvre malade, cherchant un jour S. Martin dans la place publique, s'adressa à Brice, qui était encore diacre, et lui dit : « Je cherche le saint homme et je ne sais où il est. Brice répondit : Si vous cherchez ce radoteur, le voilà qui regarde le ciel comme un insensé. » Martin, après avoir satisfait le malade, alla trouver Brice et lui dit : « Je vous semble donc un radoteur ? » Brice, confus, voulut nier qu'il eût parlé avec si peu de respect. Mais S. Martin lui dit : « Je vous ai entendu de loin; je vous dirai cependant que j'ai obtenu de Dieu qu'après ma mort vous soyez mon successeur; mais sachez que vous aurez beaucoup à souffrir dans l'épiscopat. » Brice se moqua de cette prophétie, en disant : « N'avais-je pas raison d'assurer qu'il tient des discours insensés (2)? » Quand il eut reçu la prêtrise, il insulta encore davantage le saint évêque.

Un jour S. Martin le réprimanda paternellement de ce que lui, qui n'avait rien avant d'entrer dans le clergé, nourrissait

(1) Paulin, *Ep.* XII, *ad Sev.* — (2) Greg. Tur., l. II, c. I.

des chevaux et achetait de jeunes esclaves de l'un et de l'autre sexe pour s'en faire servir. Il ajouta qu'on était surtout scandalisé qu'entre les jeunes filles il parût choisir les plus belles. Brice fut outré de ce reproche, et s'emporta le lendemain jusqu'à proférer mille injures contre le saint évêque; peu s'en fallut qu'il ne portât la main sur lui. Martin, qui avait vu les démons l'animer, l'écouta sans s'émouvoir, et sa douceur calma les emportements de ce furieux. A peine Brice se fut-il retiré qu'ayant honte de lui-même, il revint se jeter aux pieds du saint évêque et lui demander un pardon qu'il n'eut aucune peine à obtenir (1).

S. Martin, qui avait prévu sa conversion, ne put se résoudre à le déposer de la prêtrise. Il disait : « Puisque Jésus-Christ a souffert Judas, pourquoi ne souffrirais-je pas Brice? » On ne peut douter que Brice n'eût déjà changé de conduite, lorsqu'on le jugea digne de l'épiscopat. Il ne tarda pas à trouver une occasion d'expier ses fautes, ainsi que le lui avait prédit S. Martin. Comme sa conduite passée avait donné lieu à plus d'un bruit désavantageux, on porta contre lui diverses accusations au concile qui se tint à Turin peu de temps après son ordination.

Les évêques s'y étaient assemblés pour terminer quelques différends qui s'étaient élevés surtout au sujet de la juridiction. Un prêtre nommé Lazare, qu'on croit avoir appartenu au clergé de Tours, saisit cette occasion et accusa Brice, devant le concile, de certains crimes dont on ignore la nature. Mais l'innocence de Brice fut reconnue, et Lazare fut condamné comme calomniateur. C'est ce que nous apprend le pape Zozime (2) : car il ne nous reste des actes de ce concile que la lettre synodale, contenant huit canons. Elle commence ainsi :

« Le saint concile assemblé dans la ville de Turin, le 22 du mois de septembre, à nos chers frères des Gaules et des cinq

(1) Sever. *Dial. III*, p. 253. — (2) Zozimi *Epist. ad Afr.*, ap. Labb., t. II, p. 1155.

provinces(1). Nous étant assemblés en concile dans l'Église de Turin à la requête des évêques des provinces de la Gaule, là, le Seigneur étant au milieu de nous, après avoir ouï les évêques envoyés pour ce sujet, nous avons fait les règlements suivants pour le bien de la paix, pour l'observation des canons et pour remédier à plusieurs abus. » Suivent les canons, dont le premier regarde Procule, évêque de Marseille. Il prétendait devoir présider, avec la qualité de métropolitain, les évêques de la seconde Narbonnaise et en faire les ordinations, alléguant que ces Églises avaient été démembrées de son diocèse, et qu'il y avait ordonné des évêques. Les prélats de la seconde Narbonnaise soutenaient, au contraire, qu'un évêque d'une autre province ne devait pas les présider.

Le concile, ayant égard au bien de la paix, accorda la primauté en question à la personne de Procule, et non à son siége, et il ordonna que ce prélat présiderait, sa vie durant, les évêques qu'il prouverait avoir été de ses disciples, ou dont les Églises avaient été démembrées de son diocèse. On peut juger par ce règlement combien était grande l'autorité de Procule. Il la devait à sa piété, à son érudition et à son ancienneté dans l'épiscopat. Nous avons vu qu'il fut député des Églises des Gaules au concile d'Aquilée, dès l'an 381. Sa prétention peut servir de préjugé légitime pour l'antiquité de son siége.

Les évêques d'Arles et de Vienne se disputaient aussi la qualité de métropolitain. Le concile décida que celui des deux qui pourrait prouver que sa ville était métropole, jouirait des droits de métropolitain, c'est-à-dire aurait l'honneur de la primauté dans toute la province et ferait l'ordination des évêques, selon la règle des canons. Mais dans le cas où ils ne voudraient pas entrer dans ces discussions, on leur laissa la liberté de partager le différend, et on leur permit de

(1) On entendait par les Gaules : la Celtique, l'Aquitaine et la Belgique; et par les cinq provinces, la Gaule Narbonnaise divisée en cinq provinces, comme nous l'avons dit ailleurs.

s'attribuer les villes les plus voisines de leurs siéges avec le droit de visiter ces Églises comme métropolitains : c'est le sujet du second canon. Cette contestation resta donc sans véritable solution.

Le troisième canon traite des ordinations que quelques évêques étaient accusés d'avoir faites contre les règles. Le quatrième concerne un laïque, qui avait accusé un prêtre ; et le cinquième un prêtre, qui avait outragé son évêque.

Le sixième est plus remarquable. Plusieurs évêques des Gaules communiquaient avec Félix de Trèves (1), que nous avons dit avoir été ordonné par les ithaciens, et comme les autres évêques refusaient pour ce motif de communiquer avec ces prélats, ils envoyèrent des députés au concile. Les Pères déclarèrent qu'ils recevraient à leur communion ceux qui se sépareraient de celle de Félix, suivant les lettres que S. Ambroise et le pape avaient écrites longtemps auparavant : on fit lire ces lettres dans le concile en présence des députés de ces évêques.

Le septième canon défend aux évêques de recevoir un clerc d'une autre Église, de lui conférer l'ordination dans la leur, ou de le recevoir à leur communion quand il a été chassé par son évêque ; et le huitième enfin défend de conférer les ordres supérieurs à ceux qui ont été ordonnés contre les règles, ou qui ont eu des enfants depuis leur ordination.

Tels sont les canons du concile de Turin. On ne connaît pas précisément l'année (2) dans laquelle il fut tenu, ni le nombre et les noms des évêques qui y assistèrent. Mais l'Église des Gaules avait alors un grand nombre de saints et savants évêques. S. Paulin, dans un fragment d'une de ses lettres que Grégoire de Tours nous a conservé, nous en fait connaître plusieurs, qui firent vers ce temps-là l'honneur de

(1) Les savants auteurs des *Acta sanctorum* croient, sans aucun fondement, que ce canon regarde un autre Félix que celui de Trèves, qui est au nombre des saints.

(2) Le sixième canon fait voir que c'était après la mort de S. Ambroise, qui y est nommé *de vénérable mémoire*.

l'épiscopat : « Si vous voyez, dit-il, ces évêques si dignes du Seigneur : Exupère de Toulouse, Simplice de Vienne, Amand de Bordeaux, Diogénien d'Albi, Dynamius d'Angoulême, Vénérand d'Auvergne (successeur de S. Artème), Aléthius de Cahors (successeur de S. Florent), et Pégasius de Périgueux, vous reconnaîtrez en eux des hommes d'une sainteté soutenue et des défenseurs zélés de la foi et de la religion (1). » Il paraît que S. Paulin s'était particulièrement proposé de parler des évêques de l'Aquitaine et des provinces Narbonnaises, sans quoi il n'eût pas manqué de compter encore au nombre des plus saints évêques de la Gaule S. Séverin de Cologne, S. Agnan d'Orléans, S. Victrice de Rouen, S. Marcel de Paris et S. Aper de Toul, qui édifiaient alors l'Eglise par leurs vertus ; nous allons les faire connaître.

Ce que nous savons de plus certain au sujet de S. Séverin, c'est que sa sainteté fut aussi éclatante pendant sa vie que son histoire est aujourd'hui obscure. On prétend que ce saint évêque, après s'être rendu célèbre à Cologne par ses miracles, quitta ce siége et fut contraint de monter sur celui de Bordeaux, que S. Amand lui céda par estime pour ses rares vertus : c'est ce que suppose le *Martyrologe romain* (2). Mais comme les translations étaient alors insolites, et que Grégoire de Tours, qui parle ailleurs de S. Séverin de Cologne, dit seulement que celui de Bordeaux était venu d'Orient, il serait peut-être plus convenable de les distinguer. Quoi qu'il en soit, S. Évergisile succéda à S. Séverin de Cologne, et après la mort de celui de Bordeaux (3), S. Amand reprit le gouvernement de son Église.

S. Amand avait succédé à S. Delphin vers le commencement du ve siècle. S. Paulin, à la conversion duquel il avait contribué par ses exemples et ses leçons, conserva toujours pour lui la plus tendre amitié, et il lui écrivait souvent de sa solitude. On voit, par une de ses lettres, que S. Pau-

(1) Greg. Tur. *Hist.*, l. II, c. XIII. — (2) *Mart. rom.*, 23 oct. — (3) S. Séverin de Bordeaux est nommé vulgairement S. Seurin.

lin ne faisait qu'un repas, même pendant la solennité de Pâques. Car voici comme il parle à S. Amand d'un clerc de Bordeaux : « Cardamas, étant arrivé ici en carême, a jeûné exactement tous les jours, attendant jusqu'au soir une table frugale et pauvre. Il a bien voulu même se contenter comme nous d'un peu de vin, lui à qui il en fallait auparavant un muid.... Mais la fête de Pâques étant venue et les jeûnes passés, on l'entendait murmurer sur le midi et se plaindre que son gosier était sec, et que sa langue s'attachait à son palais. Il voulait dîner : mais personne ne lui donnait à manger que sur le soir (1). » Cette abstinence de S. Paulin dans le temps pascal nous a paru remarquable. Le *Martyrologe romain* fait mention de S. Amand le 18 juin, et de S. Delphin, son prédécesseur, le 24 décembre. S. Paulin nous apprend que ce dernier fit bâtir l'église de Langon, ville du diocèse de Bordeaux.

S. Agnan d'Orléans fut, par la sainteté de sa vie et par ses talents, un des plus grands évêques de son temps. On le croit originaire de Vienne dans la Gaule, et l'on prétend qu'il vécut quelque temps reclus en cette ville. La réputation de S. Euverte l'attira à Orléans. Ce saint évêque, qui connut bientôt son mérite, l'ordonna prêtre et l'établit abbé de Saint-Laurent des Orgerils, qui devint un prieuré de Cluny. Ensuite, sentant sa fin approcher, il l'ordonna son successeur, après qu'il eut été désigné miraculeusement par un jeune enfant. Agnan justifia parfaitement le choix du Ciel par sa conduite dans l'épiscopat. Il fit rebâtir plus magnifiquement l'église de Sainte-Croix, fondée par son prédécesseur, et l'on croit que ce fut lui qui obtint du général Agrippin le privilége singulier dont les évêques d'Orléans ont joui, de délivrer tous les prisonniers à leur entrée dans la ville. Ce privilége est du moins fort ancien, et Yves de Chartres en parle comme d'un usage qui de son temps avait déjà passé en

(1) Paulin. *Epist.* XXV, *ad Amand.*

coutume (1). Nous aurons encore occasion de parler de S. Agnan.

S. Marcel de Paris était natif de Paris même, où, dès sa jeunesse, il fut l'exemple et l'ornement du clergé. Il n'était encore que sous-diacre que Dieu avait déjà manifesté sa sainteté par plusieurs prodiges. Aussi, après la mort de Prudence, évêque de Paris, personne ne fut jugé plus digne que lui de remplir ce siége. Tout ce qu'on sait de son épiscopat, c'est qu'il fut glorieux à l'Église et utile au peuple par les vertus et les miracles d'un si saint évêque (2). Ce n'est pas que Fortunat de Poitiers n'ait écrit sa vie à la prière de S. Germain de Paris, mais il ne nous apprend de lui presque rien que des faits miraculeux, dont la tradition avait conservé la mémoire. S. Marcel fut enterré hors de la ville dans le faubourg qui porte aujourd'hui son nom, et où se trouve une église élevée en son honneur. Sa fête, marquée dans les martyrologes au 1er novembre, ne se célèbre communément que le 3 du même mois.

S. Aper, évêque de Toul, vulgairement S. Èvre, vivait, à ce qu'on croit, vers le même temps. Il avait exercé avant son épiscopat les premières charges de la magistrature, et il était marié à une femme nommée Amande, dont il eut plusieurs enfants. Les deux époux s'étant imposé la continence d'un commun consentement, Aper ne songeait qu'à se sanctifier dans la retraite, lorsqu'il fut élevé sur le siége de Toul. En renonçant au siècle, il en éprouva la malignité, et le monde ne lui pardonna pas de l'avoir quitté. Mais S. Paulin, à qui Aper écrivait tous les ans, l'exhorta à mépriser les calomnies et les injures du monde, comme il en avait méprisé les honneurs (3). Presque tous les martyrologes font mention de S. Èvre le 15 septembre, et il y a eu à Toul un monastère de son nom.

(1) Yvonis Carn. *Epist. ad Sanctian., episc. Aurelian.* — (2) Fortunat. *Vit. Marcell.* — (3) Paulin. *Epist.* XXVIII et XXX.

Félix de Trèves, dont nous venons de parler, mérite aussi d'être mis au nombre des saints évêques de ce temps-là. En effet, s'il eut le malheur d'être un sujet de division dans l'épiscopat à cause de son ordination, faite par les ithaciens, il eut le courage de réparer sa faute et de renoncer à son siége, pour rendre la paix à l'Église des Gaules. Après avoir gouverné son Église douze ans, il abdiqua l'épiscopat l'an 398 : il avait été ordonné en 386. Le canon que nous avons rapporté du concile de Turin put le déterminer à cette démarche, que son humilité et son amour pour la paix rendirent bien glorieuse. Il se retira dans un monastère qu'il avait fait bâtir avec une église en l'honneur de la sainte Vierge, et de ceux des martyrs de la légion Thébéenne qui avaient souffert à Trèves. Il y mourut quelques années après dans les exercices de la vie monastique, laissant un exemple demeuré stérile pour tant d'évêques, qui ont été dans les siècles suivants une occasion de troubles. Sulpice Sévère, qui n'est pas d'ailleurs favorable aux ithaciens, reconnaît que Félix était un très-saint prélat, et qu'il aurait mérité qu'on l'eût fait évêque dans d'autres circonstances. Il fit rapporter à Trèves le corps de S. Paulin, qui était mort en Phrygie, et il le fit placer au milieu des tombeaux des saints martyrs de la légion Thébéenne, dans l'église qu'il avait fait bâtir en leur honneur (1). Le *Martyrologe romain* honore la mémoire de S. Félix le 26 mars.

S. Victrice de Rouen continuait d'éclairer le nord des Gaules par l'éclat de ses vertus. Il avait puisé à l'école de S. Martin le zèle contre l'idolâtrie, et les exemples de ce grand saint lui avaient appris à allier aux devoirs d'un évêque les travaux d'un apôtre. Il porta la lumière de l'Évangile aux peuples de la Gaule Belgique qui étaient le long des côtes de l'Océan, et en particulier aux Morins (2) et aux Nerviens, qui

(1) Sev. *Dial.* II. — Bolland., ad diem 26 mart., *de S. Felice*.
(2) Le nom de *Morins* est dérivé du mot celtique *mor*, qui signifie *mer*. Ces peuples habitaient près des côtes de l'Océan à l'extrémité des Gaules : c'est ce qui a

sont les peuples de Thérouanne et de Tournay. Il établit de nombreuses Églises dans ces pays, où la foi avait fait jusqu'alors peu de progrès. S. Paulin crut devoir en féliciter ce saint évêque : « Dans ces lieux, lui dit-il, où des forêts désertes servaient auparavant de retraite aux barbares et aux brigands, on entend maintenant des chœurs angéliques de saints, qui font retentir les villes, les bois et les îles des louanges du Seigneur, dans des églises et des monastères nombreux (1). »

Victrice n'avait pas négligé le champ que le Seigneur avait plus particulièrement confié à ses soins. Il rendit l'Église de Rouen une des plus florissantes des Gaules par la piété des fidèles, par la régularité et la chasteté du clergé, par la ferveur avec laquelle on psalmodiait tous les jours dans les monastères et dans les églises, par la beauté et le nombre des édifices sacrés; « en sorte, ajoute S. Paulin, que Rouen, qui était auparavant peu connu, même des provinces voisines, est renommé dans tout le monde chrétien comme une ville célèbre par les lieux saints qui en font la décoration. » Quelques expressions du même auteur pourraient faire croire que S. Victrice avait établi la psalmodie perpétuelle; mais il ne paraît pas qu'on doive les prendre à la lettre (2).

S. Paulin avait appris toutes ces particularités d'un diacre de S. Victrice nommé Pascase, qu'il avait trouvé à Rome, y étant allé selon sa coutume visiter les tombeaux des saints Apôtres le jour de leur fête. Il l'engagea à venir le voir à Nole, et ce fut à son instigation qu'il écrivit la lettre dont nous venons de parler, pour féliciter S. Victrice des succès de ses travaux apostoliques. Il la finit en lui disant : « Que vous êtes heureux d'être le père de tant de saints, et de voir croître dans un vaste champ, cultivé et ensemencé de vos mains, une

donné occasion à Virgile de les nommer *extremos hominum Morinos*. S. Jérôme et S. Paulin se sont servis de la même expression. Le nom d'*Armoriques,* qui fut donné à d'autres peuples de la Gaule qui habitent aussi sur les côtes de la mer, a la même signification et la même étymologie que celui de *Morins*.

(1) Paulin. *Epist.* XXVIII, *ad Victric.*, p. 248. — (2) Paulin. *Ibid.*

riche moisson qui rapporte à Dieu le centuple !... Le Très-Haut vous a mis au nombre des plus grands de son royaume, puisqu'il vous a fait la grâce d'égaler vos discours par vos œuvres, afin d'autoriser votre doctrine par votre vie et votre vie par votre doctrine. Personne n'ose plus s'excuser sur la difficulté, parce que vous donnez le premier l'exemple de ce que vous prêchez. »

Les persécutions sont toujours l'épreuve et souvent la récompense d'un grand zèle. Le Seigneur permit, pour épurer et couronner celui de Victrice, que la calomnie l'attaquât par l'endroit le plus sensible. On s'efforça de rendre suspecte sa foi sur le mystère de la Trinité, et de faux témoins s'élevèrent contre lui; « mais on ne peut trouver de tache dans la lumière, lui dit S. Paulin, et votre chandelier (1) est demeuré ferme, parce que c'étaient les mains des hommes qui s'efforçaient de le renverser (2). » Ces dernières paroles font juger que les adversaires de Victrice ne se proposaient rien moins que de le faire déposer. Il y a même quelque lieu de croire que l'accusation fut portée au pape, et que S. Victrice n'entreprit le voyage qu'il fit en ce temps-là à Rome que pour justifier sa foi auprès du vicaire de Jésus-Christ.

Quoi qu'il en soit, la noirceur de la calomnie ne servit qu'à rendre plus éclatantes la vertu et la foi de S. Victrice. Tandis qu'il était à Rome, S. Paulin l'avait invité à venir le voir, à son retour, dans sa solitude de Nole; mais Victrice, qui était pressé de se rendre dans son Église, lui écrivit pour s'en excuser. S. Paulin en fut sensiblement affligé, et lui manda dans la réponse qu'il lui fit, qu'il n'avait jamais mieux senti la grièveté de ses péchés, puisqu'ils l'avaient privé de la consolation de voir un si saint homme (3).

Victrice n'avait pas moins de zèle pour le maintien ou le rétablissement de la discipline que pour la propagation de la

(1) S. Paulin fait allusion à ces paroles de l'Apocalypse : *Movebo candelabrum tuum de loco suo*, qui sont une menace de déposition pour un évêque. (Apoc. II, 5.)
(2) Paulin. *Epist.* XXVII, *ad Victr.* — (3) *Ibid.*

foi. Mais, afin d'éviter les contradictions et de puiser à la source la plus pure de la tradition, il s'adressa au Saint-Siége, alors occupé par S. Innocent Ier, qui avait succédé à S. Sirice au commencement de l'an 402. S. Victrice lui envoya un mémoire contenant plusieurs articles, sur lesquels il le priait de lui marquer quelle était la discipline de l'Église romaine, afin de s'y conformer. S. Innocent lui fit réponse par une lettre datée du 15 février sous le consulat d'Honorius et d'Aristénète, c'est-à-dire de l'an 404 : « Mon très-cher frère, lui dit-il, quoique pour l'honneur du sacerdoce, dont vous êtes si dignement revêtu, vous ayez une connaissance parfaite des canons qui concernent la foi et la discipline, et qu'il n'y ait rien là-dessus dans les livres saints que vous n'ayez recueilli ; cependant, comme vous m'avez demandé instamment de vous envoyer la règle de l'Église romaine pour vous servir d'autorité, j'ai joint à cette lettre les règlements de discipline qui y sont usités. » Il le prie d'en faire part aux autres évêques du pays, afin qu'ils s'y conforment : « Car quelques-uns, ajoute le pape, s'écartant des décrets des anciens, ont donné atteinte à la pureté de leurs Églises.... C'est pourquoi, pour ne pas paraître les approuver par notre silence, voici les règles que la vue des jugements de Dieu doit faire observer désormais à tout évêque catholique. » Suivent treize articles, dont nous rapporterons ici la substance (1) :

I. Qu'on n'ordonne aucun évêque sans la participation du métropolitain, et qu'un seul évêque ne se permette pas d'en ordonner un autre : car le concile de Nicée l'a défendu (2).

II. Si quelqu'un, après avoir reçu la rémission des péchés (par le baptême), prend le baudrier de la milice séculière, qu'il ne soit pas admis dans le clergé.

III. S'il s'élève des différends entre les clercs, tant des ordres inférieurs que des ordres supérieurs, qu'ils soient jugés, selon les canons de Nicée (3), par le concile des

(1) *Conc. Gall.*, t. I, p. 30. — Labb., t. II, p. 1249. — (2) *Conc. Nicæn.*, can. 4. — (3) *Nic.*, c. 3.

évêques de la province, et qu'il ne soit permis à personne de décliner ce jugement, pour se faire juger dans d'autres provinces : sans préjudice néanmoins de l'Église romaine, pour laquelle dans toutes les causes on doit garder le respect qui lui est dû. Si quelqu'un s'écarte de cette règle, qu'il soit jugé coupable et déposé de la cléricature. Mais s'il y a des causes majeures, après le jugement des évêques, elles doivent être référées au Saint-Siége, comme le concile l'a ordonné.

IV. Qu'un clerc n'épouse pas une femme qui ait été mariée : car il est écrit : *Que le prêtre épouse une vierge*, et non pas une veuve ou une femme répudiée : ce serait un empêchement pour la prêtrise (1).

V. Si quelqu'un, même laïque, épouse, soit avant soit après son baptême, une femme qui ait été déjà mariée, qu'il ne soit pas admis dans le clergé : car il y a le même empêchement. Le baptême, qui remet les péchés, n'ôte pas le défaut contracté par ce mariage.

VI. Qu'on n'admette pas non plus dans le clergé celui qui a épousé une seconde femme, parce qu'il est écrit : *Qu'il n'ait été marié qu'une fois* (2).

VII. Que personne ne s'arroge le droit d'ordonner un clerc d'une autre Église, à moins que son évêque, en ayant été prié, n'y consente. Le concile de Nicée a aussi défendu de recevoir dans une autre Église un clerc qui a été chassé par son évêque (3).

VIII. Que ceux qui se convertissent de la secte des novatiens ou de celle des donatistes (4) soient seulement reçus par l'imposition des mains, parce que, quoiqu'ils aient été baptisés par des hérétiques, ils l'ont cependant été au nom de Jésus-Christ. Mais si ceux qui ont quitté l'Église pour s'engager dans ces sectes, et y ont été rebaptisés, viennent

(1) Levit. XXI, 13.
(2) I Tim. III, 2. — Le pape paraît citer au même endroit comme de l'Écriture ces paroles : *Sacerdotes mei semel nubant*, et *Sacerdotes mei non nubent amplius*, ce qui ne se trouve pas dans notre Vulgate.
(3) *Conc. Nicæn.*, can. 5. — (4) Il y a *montensibus* : on nommait ainsi les donatistes.

à résipiscence, qu'ils ne soient reçus qu'après une longue pénitence.

IX. L'Église doit avoir soin, comme la pudeur et l'honnêteté le demandent, que les prêtres et les lévites de la nouvelle loi n'aient plus de commerce avec leurs femmes, puisqu'ils sont occupés tous les jours aux fonctions du sacré ministère : car il est écrit : *Soyez saints, parce que moi, le Seigneur votre Dieu, je suis saint*, etc. (1).

X. Les moines qui sont tirés de leurs monastères pour être élevés à la cléricature, doivent persévérer dans la profession qu'ils ont faite de garder la continence, etc.

XI. Il n'est pas à propos d'élever à la cléricature ceux qui ont des emplois à la cour ou quelques charges publiques : car il est certain que dans ces places ils sont occupés à procurer des divertissements dont le démon est l'inventeur, et qu'ils sont obligés de présider ou d'assister aux jeux et aux fêtes profanes : « Vous avez été témoin vous-même, lorsque vous étiez ici, de l'inquiétude que nous avons eue à l'occasion de ces clercs. » (Apparemment que, pour l'honneur du clergé, le pape avait agi afin d'empêcher que ces clercs, à raison des charges civiles qu'ils exerçaient, ne fussent obligés d'assister aux spectacles et de faire d'autres fonctions indignes du saint ministère.)

XII. Si les vierges chrétiennes qui ont reçu le voile de l'évêque viennent à se marier publiquement ou en secret (2), on ne doit pas les recevoir à la pénitence avant que celui à qui elles se sont mariées ne soit mort. Car si l'on regarde comme adultère celle qui, du vivant de son mari, s'est mariée à un autre, et si on ne lui accorde la pénitence qu'après la mort de l'un des deux, il faut à plus forte raison traiter de la même manière celle qui, après avoir choisi un époux immortel, se marie à un homme mortel.

(1) Le pape prouve la nécessité du célibat par la sainteté des fonctions sacerdotales. — (2) Le texte porte : *Vel se clanculo corruperint*. La suite fait juger qu'il s'agit de mariages clandestins.

XIII. Quant aux vierges qui n'ont pas encore reçu le voile, mais qui ont promis de garder la virginité, si elles se marient, il faut, quoiqu'elles n'aient pas reçu le voile, les mettre quelque temps en pénitence, parce qu'elles s'étaient obligées à Dieu par leur promesse.

A la fin de ces articles le pape ajoute : « Voilà la règle, mon très-cher frère : si tous les évêques la font observer, l'ambition cessera, les dissensions s'apaiseront, il n'y aura plus ni hérésies ni schismes. » C'est qu'en effet l'observation exacte de la discipline conserve la pureté de la foi : l'hérésie, toujours ennemie de l'autorité, ne naît que dans le désordre et ne se soutient contre l'Église que par l'infraction des plus saints canons.

L'année suivante S. Exupère de Toulouse consulta aussi le Saint-Siége, comme l'oracle auquel il faut recourir dans les difficultés qui s'élèvent. S. Innocent lui répondit qu'il avait fait prudemment de soumettre ses doutes au Siége apostolique plutôt que d'entreprendre de les décider, et il lui envoie la réponse à sept questions qu'il lui avait proposées.

La première concerne les prêtres et les diacres qui ne gardent pas la continence. S. Innocent déclare qu'il faut les éloigner du saint ministère et les priver de tout honneur ecclésiastique, selon la décision de S. Sirice ; que si cependant ces prêtres ou ces diacres n'ont pas connu la décision de ce pape, il faut user d'indulgence envers eux et les laisser continuer les fonctions de leur ministère, à la condition qu'ils garderont dans la suite la continence et qu'ils ne seront pas promus aux ordres supérieurs.

La seconde question concerne la manière dont on doit agir à l'égard de ceux qui, ayant été baptisés, passent leur vie dans les désordres de l'incontinence et demandent à l'heure de la mort la pénitence et la réconciliation de la communion. Le pape répond : « On avait coutume autrefois d'accorder à ces pécheurs la pénitence et de leur refuser la communion ; en effet, comme on était au temps des persécutions, on crai-

gnait que si on leur accordait si aisément la communion, ils ne retombassent plus facilement, étant sûrs de leur réconciliation. Ainsi on avait raison de leur refuser la communion, en leur accordant cependant la pénitence, pour ne pas leur tout refuser. Mais le Seigneur ayant rendu la paix à l'Église, on a jugé à propos de leur donner la communion à la mort, et comme un viatique avant leur départ, en vue de la miséricorde du Seigneur, et de peur que nous ne paraissions imiter la dureté de l'hérétique Novatien, qui refuse le pardon. »

Les théologiens ne s'accordent pas sur ce qu'il faut entendre ici par le mot *communion :* les uns l'interprètent dans le sens de l'absolution sacramentelle, et les autres de l'absolution solennelle et réconciliatoire. Mais ne pourrait-on pas prendre ici ce terme dans la signification qui est devenue propre, c'est-à-dire pour la participation à la divine Eucharistie, qui est la marque la plus solennelle de la communion ecclésiastique?

Dans les quatre articles suivants, le pape déclare que les chrétiens, après le baptême, peuvent administrer les affaires publiques, appliquer les criminels à la torture, les condamner à mort, dicter des requêtes contre eux et poursuivre leur mort ; que l'Église a également horreur de l'adultère dans les deux sexes ; que comme les maris ne doivent point avoir de commerce avec leurs femmes adultères, les femmes n'en doivent point non plus avoir avec leurs maris adultères, quand le crime est prouvé, parce qu'elles seraient excommuniées ; que ceux qui, après avoir divorcé, se marient du vivant de la personne dont ils se sont séparés, sont adultères aussi bien que les personnes qu'ils épousent, et qu'on doit les retrancher de la communion.

S. Exupère avait aussi demandé des éclaircissements sur les canons des saintes Écritures. Le pape, dans le dernier article, lui donne la liste suivante des livres canoniques que l'Église reçoit : « Cinq livres de Moïse, c'est-à-dire la Genèse,

l'Exode, le Lévitique, les Nombres et le Deutéronome; un livre de Jésus Nave (il s'agit ici de Josué), un des Juges, quatre des Règnes (ce sont les livres des Rois) avec le livre de Ruth, seize livres des Prophètes, cinq livres de Salomon (1), le Psautier, un livre de l'histoire de Job, un de Tobie, un d'Esther, un de Judith, deux des Machabées, deux d'Esdras, deux des Paralipomènes. En ce qui concerne le Nouveau Testament, les quatre livres des Évangiles, quatorze Épîtres de l'apôtre S. Paul, trois de S. Jean, deux de S. Pierre, une de S. Jude, une de S. Jacques, les Actes des apôtres, l'Apocalypse de S. Jean. »

Il est aisé de reconnaître que cette liste contient les mêmes livres qui composent aujourd'hui le canon des saintes Écritures, quoique dans un ordre différent. Car si S. Innocent ne compte que seize livres des Prophètes, c'est que le livre de Baruch était censé n'en faire qu'un avec celui de Jérémie, dont Baruch était disciple et secrétaire. Le pape ajoute : « Quant aux autres écrits qui sont sous le nom de Matthias, de Jacques le Mineur, ou sous celui de Pierre et de Jean ou d'André, ou qui ont été composés par un certain Leucius, ou par les philosophes Xénocaris et Léonidas, aussi bien que ceux qui portent le nom de Thomas, sachez que non-seulement on ne doit pas les admettre, mais qu'il faut les condamner. »

On voit quelle foule d'écrits pernicieux avaient été supposés et répandus comme étant des livres saints, afin d'enseigner l'erreur sous les noms les plus respectables. Mais c'est à l'Église à faire le discernement des saintes Écritures. Cette mère des fidèles ne peut tromper ses enfants, ni lorsqu'elle

(1) Les cinq livres qu'on attribue ici à Salomon, sont le Cantique des cantiques, les Proverbes, l'Ecclésiaste, l'Ecclésiastique et la Sagesse. Mais l'Ecclésiastique n'est pas de Salomon, et l'on ne connaît pas l'auteur du livre de la Sagesse. Les anciens les ont cependant attribués à ce roi, apparemment parce qu'ils paraissent composés sur ses maximes. Il doit nous suffire de savoir que le Saint-Esprit est le premier auteur des livres canoniques. *En effet, quand on sait*, dit S. Grégoire, *qu'une lettre est de quelque seigneur, il serait bien inutile de rechercher de quelle plume il s'est servi pour l'écrire.* (*Præf. in Job.*)

leur dit : Lisez, c'est la parole de vie; ni lorsqu'elle leur crie : Ne lisez pas, c'est un poison artificieusement caché sous la nourriture la plus saine. La lettre de S. Innocent est datée du 20 février. Elle fut écrite sous le consulat de Stilicon et d'Anthémius, c'est-à-dire l'an 405 (1).

Exupère, à qui cette lettre est écrite, était, comme nous l'avons déjà dit, un des plus saints évêques de son temps. Il avait été prêtre de l'Église de Bordeaux. Ses vertus le firent élever au siége de Toulouse après la mort de S. Sylvius, successeur de Rhodane. Il s'y distingua par une grande charité, qu'il étendit au delà des mers. Ayant appris que les moines de Palestine et d'Egypte avaient beaucoup à souffrir d'une famine qui affligeait ces provinces, il y envoya, l'an 406, un saint moine nommé Sisinnius pour leur porter des aumônes (2). S. Jérôme ne fut pas oublié, et le saint évêque accompagna d'une lettre les secours qu'il lui envoyait. Le saint docteur les reçut sur la fin de l'automne, et comme il était en ce moment occupé à rédiger ses *Commentaires sur les petits Prophètes*, il dédia à Exupère le *Commentaire sur Zacharie,* pour lui témoigner par là sa reconnaissance :

« Le moine Sisinnius, lui dit-il, notre frère et votre fils, m'a remis votre lettre sur la fin de l'automne. J'ai goûté une joie sensible en voyant que vous vous souvenez de moi et de tous les frères qui servent le Seigneur dans les saints lieux, et qu'en les soulageant vous vous faites des amis de vos richesses..... vous qui êtes le pontife du Seigneur, et qui foulez le pressoir pour faire couler le vin du sang de Jésus-Christ et en abreuver les peuples altérés.... J'apprends avec plaisir que dans cette vallée de larmes..... vous vous élevez, comme par degrés, de vertus en vertus, et que vous imitez la pauvreté du Seigneur, pour devenir riche avec lui. C'est sur vous qu'il repose sa tête, et c'est par vous qu'il est chaque jour reçu, visité, nourri et vêtu. J'apprends aussi que vous vous nour-

(1) Labb., t. II, p. 1254. — (2) Paulin. *Ep.* XXI, *ad Amand.*, p. 203.

rissez vous-même par votre application à l'étude des saintes Écritures. » C'est cette étude assidue des saintes Écritures qui engagea S. Jérôme à dédier à S. Exupère le *Commentaire* dont nous venons de parler.

Comme les infirmités du saint docteur ne lui permettaient plus d'écrire, il se hâta de le dicter avant le départ de Sisinnius, qui était pressé de se rendre en Égypte pour y soulager les moines. Il lui donna aussi son *Commentaire sur Malachie*, qu'il dédia à deux frères nommés Minervius et Alexandre, moines à Toulouse. Ils lui avaient écrit par Sisinnius pour lui demander l'explication de plusieurs difficultés, et particulièrement de cet endroit de S. Paul : *Omnes quidem dormiemus, sed non omnes immutabimur* : car c'est ainsi qu'on lisait alors suivant le texte grec. S. Jérôme répondit à cette question par une lettre spéciale. Il dit que selon quelques exemplaires grecs on lisait : *Non omnes dormiemus*; mais que les exemplaires latins portaient : *Omnes quidem resurgemus*, comme dans la Vulgate.

Le saint docteur répondit en même temps à plusieurs autres personnes des Gaules et même à des dames, qui lui avaient écrit pour lui adresser aussi plusieurs questions. Car il était le maître du monde entier, selon l'expression de S. Prosper, et l'oracle que l'on consultait de toutes parts sur les saintes Écritures.

Nous verrons que cette étude était fort en vogue non-seulement parmi les moines, mais encore parmi les dames des Gaules. Rien n'est plus louable que cette étude des Écritures saintes, même chez les femmes, quand un esprit de parti et d'erreur ne leur fait pas étudier l'Écriture dans les livres suspects ou proscrits.

S. Jérôme chargea aussi Sisinnius de porter en Occident un écrit contre Vigilance, dont les erreurs commençaient depuis quelques années à se répandre dans l'Espagne et dans la Gaule. Cet hérétique était originaire de Cominges, ville bâtie aux pieds des Pyrénées par Pompée, qui l'avait peuplée

des brigands et des pirates qu'il avait subjugués (1). Il exerça quelque temps le métier de cabaretier à Calahorra. Il fut ensuite prêtre de l'Eglise de Barcelone, où il se lia avec S. Paulin, qu'il trompa par son hypocrisie. Puis il passa en Palestine avec des lettres de recommandation de ce même saint auprès de S. Jérôme, à qui il porta le *Panégyrique de Théodose* composé par S. Paulin. Il se joignit bientôt à Rufin pour diffamer le saint docteur, qui voulut bien, comme il le dit, lui pardonner les injures faites à sa personne, mais non pas celles qu'il faisait à Dieu.

Vigilance ayant publié un écrit dans lequel il interprétait d'une manière impie certains endroits de l'Écriture, S. Jérôme lui écrivit une lettre et le traita avec le mépris qu'il méritait. « Mon frère, lui dit-il (2), je vous conjure de ne vouloir pas être plus savant que vous n'êtes, de peur qu'en écrivant..... vous ne fassiez rire tout le monde de vos bévues. Ce que vous entreprenez aujourd'hui n'est pas ce que vous avez appris dans votre jeunesse : vous avez été élevé dans d'autres études. Il n'appartient pas à la même personne d'éprouver la valeur des pièces d'or et de connaître le prix des saintes Écritures, de goûter les bons vins et d'entendre les Prophètes et les Apôtres.... Si vous voulez exercer votre esprit, appliquez-vous à la grammaire et à la rhétorique, étudiez la dialectique et la philosophie, et quand vous aurez appris toutes ces choses, apprenez encore à vous taire. Mais il est inutile de faire ces leçons à un homme qui ne sait point parler, et qui ne peut garder le silence. »

Vigilance après son retour de la Palestine ne garda plus de mesure, et découvrit tout le venin de sa pernicieuse doctrine. Il combattait la virginité et la continence des clercs,

(1) C'est ce qui fit donner à cette ville le nom de *Convenæ*, qui signifie des gens assemblés de divers endroits. Les anciens géographes la nomment *Lugdunum Convenarum*, parce qu'elle est située sur une colline. *Lugdunum* signifie en celtique : montagne éclairée ou clair-mont. Cette ville se nomme aujourd'hui Saint-Bertrand de Cominges du nom d'un de ses évêques.

(2) Hieron. *Epist.* XXXVI, *ad Vigil.*, t. IV, p. 277.

et c'est probablement pour s'opposer à cette erreur que S. Victrice et S. Exupère consultèrent, comme nous l'avons vu, le Saint-Siége sur cet article. Il traitait d'idolâtrie le culte des saintes reliques, et de prestiges des démons les miracles qu'elles opéraient; il blâmait l'état monastique et le dépouillement entier des biens; il condamnait les veilles dans les églises, excepté la nuit de Pâques; il n'approuvait pas qu'on chantât le cantique : *Alleluia*, sinon à cette fête, et il traitait de superstition l'usage d'allumer des cierges en plein jour pour honorer les martyrs.

Une hérésie qui flattait l'incontinence du clergé fit d'abord quelques progrès dans les Gaules et dans l'Espagne, et elle séduisit même quelques évêques. Riparius, prêtre de Tarragone, en avait été alarmé et il avait excité dans une lettre le zèle de S. Jérôme, qui le pria de lui envoyer les écrits de ce fanatique, afin qu'il pût les réfuter. Riparius et Désidérius les lui envoyèrent en effet par le moine Sisinnius, l'an 406 (1). Le saint docteur, les ayant lus, en dicta en une nuit la réfutation, le départ précipité du porteur ne lui ayant pas laissé plus de temps pour la composer. Son éloquence vive et naturelle paraît avec beaucoup plus d'éclat. Il combat les dogmes impies de ce novateur avec une force et une véhémence que le zèle et l'indignation lui inspiraient contre un adversaire si vil et si méprisable.

S. Jérôme fait remarquer d'abord que Vigilance est le premier hérésiarque que la Gaule ait produit : « On a vu, dit-il (2), plusieurs monstres dans les différentes parties de l'univers... La Gaule était la seule qui n'en eût pas enfanté. Au contraire elle a toujours été féconde en braves capitaines et en orateurs éloquents. Mais Vigilance, ou plutôt Dormitance, s'est élevé tout-à-coup..... Ce cabaretier de Calahorra mêle de l'eau avec le vin, et, par un artifice de sa première

(1) Hieronymi *Epistola ad Ripar.* — (2) *Advers. Vigilant.*, t. IV, part. II, p. 28 nov. edit.

profession, il tâche d'altérer la pureté de la foi catholique par le venin de son hérésie. Il combat la virginité, il hait la pudeur ; au milieu des repas qu'il fait avec les mondains, il déclame contre les jeûnes des saints, et c'est en philosophant parmi les bouteilles et les plats qu'il se plaît à entendre chanter les psaumes.

« O impiété ! continue S. Jérôme. On dit qu'il y a des évêques engagés dans ses erreurs, si cependant on peut appeler évêques ceux qui n'ordonnent point de diacres s'ils ne les ont vus mariés auparavant, et qui ne croient pas qu'on puisse garder la pudicité dans le célibat. Ils font assez voir par là combien ils vivent eux-mêmes chastement, puisqu'ils soupçonnent le mal de tous les autres, et qu'ils ne donnent pas les sacrements de Jésus-Christ à moins qu'ils n'aient vu les femmes des clercs enceintes, ou qu'ils n'aient entendu les enfants crier entre les bras de leurs mères. Que feront donc les Églises d'Orient? Que feront celles d'Égypte et du Siége apostolique, qui ne reçoivent que des clercs vierges ou continents, ou qui, étant mariés, se séparent de leurs femmes? » C'est là assurément un beau témoignage de l'antiquité de la discipline ecclésiastique concernant la continence des ministres des saints autels.

S. Jérôme ne justifie pas avec moins de force contre Vigilance l'invocation des saints, que ce novateur combattait, fondé sur l'autorité apocryphe et mal entendue du quatrième livre d'Esdras :

« Si les apôtres et les martyrs, dit le saint docteur, lorsqu'ils sont sur la terre et qu'ils ont lieu de craindre encore pour eux-mêmes, ne laissent pas d'intercéder pour les autres, à combien plus forte raison le peuvent-ils après leurs victoires et leurs triomphes? Un S. Paul nous assure qu'il a obtenu par ses prières la vie de deux cent soixante-dix personnes qui étaient dans le vaisseau avec lui, et après sa mort, lorsqu'il est uni à Jésus-Christ, il fermera la bouche et n'osera dire un mot en faveur de ceux qui ont cru

dans tout l'univers à son Evangile? Vigilance, ce chien vivant, vaudra mieux que ce lion mort (1)? »

Vigilance traitait d'idolâtrie les honneurs qu'on rend aux saintes reliques : « Pourquoi, disait-il, baisez-vous, pourquoi adorez-vous un peu de poussière enveloppée d'un linge? » « *O l'insensé personnage!* s'écrie S. Jérôme, *qui a jamais adoré les martyrs?* » C'est cependant cette même calomnie, démentie tant de fois, que les sectaires ne se lassent point de renouveler contre l'Eglise, avec autant de hardiesse que si on n'y avait jamais répondu. Mais l'hérésie ne cessera point de débiter les faussetés les plus absurdes. Si elle perd d'un côté en se décriant par ses impostures auprès des personnes équitables, elle gagne de l'autre en imposant aux ignorants et aux esprits superficiels, qui font toujours le grand nombre de ses partisans. Elle sait d'ailleurs que la justification fait communément bien moins de progrès que la calomnie. S. Jérôme établit l'orthodoxie du culte qu'on rend aux saintes reliques par l'exemple de tous les fidèles, de tous les évêques du monde chrétien et des souverains pontifes, qui célèbrent les saints mystères sur le tombeau des Apôtres, et il dit que Vigilance renouvelle en ce point l'hérésie d'Eunomius et celle des caïnites (2).

Quant à l'usage d'allumer des cierges en plein jour, usage que Vigilance traitait de superstition, le saint docteur reconnaît que cette pratique n'était pas encore bien établie dans l'Occident; mais il la justifie sans craindre les reproches de ce novateur : « Si quelques laïques ou quelques femmes dévotes, lui dit-il, par simplicité ou par ignorance, allument des cierges en plein jour pour honorer les martyrs, quel tort cela vous fait-il?..... Ceux qui en usent ainsi reçoivent leur

(1) Pour entendre ce que dit ici S. Jérôme, il faut savoir que Vigilance prétendait que les hommes vivants pouvaient à la vérité intercéder auprès de Dieu les uns pour les autres, mais que dès qu'ils étaient morts, quelque saints qu'ils fussent, ils n'avaient plus aucun pouvoir.

(2) Les caïnites étaient une secte de gnostiques qui honoraient Caïn et Judas : ils avaient un Evangile attribué à ce dernier et se livraient aux plus infâmes turpitudes.

récompense selon la foi qui les fait agir. Cela se faisait en l'honneur des idoles, et c'est pourquoi il faut le détester : mais cela se fait en l'honneur des martyrs, et c'est une raison d'en admettre l'usage..... Dans toutes les Eglises d'Orient, sans parler de ce qu'on fait pour les reliques des martyrs, on allume des cierges en plein jour lorsqu'on lit l'Evangile : ce n'est pas pour dissiper les ténèbres de la nuit, mais c'est en signe d'allégresse. » On voit ici que l'usage de brûler des cierges en l'honneur des martyrs en plein jour commençait à s'établir, et il n'y avait que les hérétiques qui traitaient ces pratiques de superstitions.

Au sujet des veilles dans les églises des martyrs, S. Jérôme répond que les désordres que quelques libertins peuvent y commettre quelquefois, ne doivent pas empêcher une œuvre d'être sainte ni être imputés à tant de gens de bien. Il défend la vérité des miracles qui s'opéraient tous les jours par la vertu des saintes reliques, et, après avoir peint les débauches et l'impudence de Vigilance, il s'écrie : « Voilà quels sont les ennemis de l'Eglise, voilà les chefs qui combattent contre le sang des martyrs, les orateurs qui tonnent contre les apôtres, ou plutôt voilà les chiens enragés qui aboient contre les disciples de Jésus-Christ. Pour moi, continue-t-il, je confesse ma délicatesse de conscience, peut-être un peu trop grande : quand je me suis laissé aller à la colère, quand j'ai eu quelque mauvaise pensée ou quelque illusion nocturne, je n'ose entrer dans les basiliques des martyrs, tant je tremble de tout mon corps et de toute mon âme. Tu t'en moqueras, Vigilance, comme d'un scrupule de bonne femme..... Mais il me semble que tu crains, toi, quelque chose de bien différent. Tu as peur, à ce qu'il paraît, que si la continence, la sobriété et le jeûne s'établissent dans les Gaules, on ne gagne plus rien dans tes cabarets. »

Enfin S. Jérôme justifie la piété des fidèles qui envoyaient des aumônes à Jérusalem, et, en faisant l'apologie de la vie monastique, il en décrit ainsi les obligations : « Le devoir

d'un moine, dit-il, n'est pas d'enseigner : c'est de pleurer, c'est de gémir sur ses péchés et sur ceux du monde et d'attendre dans la crainte l'avénement du Seigneur. Comme il connaît sa faiblesse et la fragilité du vase qu'il porte, il craint de le heurter et de le casser. C'est pourquoi il fuit la vue des femmes et surtout des jeunes personnes. Mais, me diras-tu, pourquoi vous retirer dans le désert? C'est pour ne pas te voir et ne pas t'entendre; c'est de peur que la vue de quelque objet séduisant ne me soit une occasion de chute... Je fuis de peur d'être vaincu. Il n'y a pas de sûreté à reposer auprès du serpent : il peut arriver qu'il ne me morde pas, mais il peut arriver aussi qu'il me morde. Nous nommons des femmes nos mères, nos sœurs et nos filles, et l'on ne rougit pas quelquefois de faire servir de voile à la passion ces noms de la piété. Car que fait un moine dans les cellules des femmes? Que veulent dire ces entretiens particuliers et ces yeux qui fuient les témoins? Un saint amour n'a pas de pareils empressements. Or, ce que nous avons dit de l'amour criminel, nous pouvons le dire de l'avarice et des autres vices qu'on évite dans la solitude. »

Tous ces traits suffisent pour faire connaître quelles étaient les erreurs que Vigilance répandait dans les Gaules, et quelles sont les réponses qu'il convient de faire aux sectaires qui les ont renouvelées tant de siècles après. Cette hérésie fut étouffée dès sa naissance par les calamités publiques qui affligèrent alors la Gaule. Les maux qu'eurent à souffrir les Gaulois, devenus, ainsi que nous le dirons bientôt, la proie et la conquête de presque toutes les nations barbares, éteignirent dans leurs cœurs l'amour de la nouveauté.

S. Jérôme fait mention dans l'écrit contre Vigilance d'une lettre qu'il avait écrite à une veuve de la Gaule et à sa fille consacrée à Dieu, pour les engager à demeurer ensemble. C'est encore une satire agréable et mordante de la conduite des vierges qui vivent trop familièrement avec des clercs (1).

(1) *Epist.* LXXXIX nov. edit. — S. Jérôme fait entendre que le sujet de cette

Deux dames gauloises, Hédibie et Algasie, écrivirent aussi à S. Jérôme vers cette époque et lui firent parvenir leur lettre par un nommé Apodémius. Elles demandaient l'explication de divers passages des Evangiles et des Epîtres de S. Paul. Les questions qu'elles adressent sont curieuses et font connaître qu'elles étaient habiles dans la science des saintes Écritures. L'étude des livres saints n'est point dangereuse pour des femmes chrétiennes, surtout quand elles ont pour maîtres des Jérômes; mais il est à craindre qu'elles ne trouvent des Rufins, qui les attachent au parti de l'erreur. S. Jérôme répondit à ces deux dames par deux lettres séparées. Il dit à Algasie qu'elle a le saint prêtre Aléthius, qui peut de vive voix lui expliquer ces difficultés. On croit que c'est celui qui fut évêque de Cahors, et que S. Paulin compte au nombre des plus illustres prélats.

Hédibie était une riche veuve, qui descendait des orateurs Patéra et Delphidius, célèbres par leur éloquence. Elle engagea aussi S. Jérôme à écrire à un gaulois nommé Rustique, qui, après s'être engagé à garder la continence du consentement de sa femme Artémie, avait dans la suite oublié ses promesses (1). Artémie était passée en Palestine, probablement avec Hédibie, et ce fut à leurs prières que S. Jérôme écrivit à Rustique une lettre pleine des plus belles sentences de l'Écriture, pour le porter à la pénitence (2). Ce ne fut pas seulement la réputation de S. Jérôme qui attira ces pieuses dames en Palestine : les calamités dont leur patrie était affligée, les obligèrent à chercher ailleurs un asile, et elles crurent ne pouvoir mieux sanctifier et adoucir leurs souffrances qu'en venant se fixer dans une contrée consacrée par celles de Jésus-Christ et arrosée de son sang. Il ne leur fallait pas des motifs moins puissants pour les consoler du déluge de maux que l'inondation des barbares causait alors dans la Gaule.

lettre est feint, et qu'il ne l'avait composée que pour exercer son style et faire voir à ses envieux qu'il pouvait traiter toute sorte de sujets. — (1) *Præfat. Epist. ad Hedibiam*, t. III, part. I, p. 168.—(2) *Epist.* XC, t. IV nov. edit., part. II, p. 734.

Stilicon, qui gouvernait l'empire d'Occident sous la minorité d'Honorius, fut la première cause de ces malheurs. Théodose, par estime pour ce général, lui avait fait épouser la princesse Sérène sa nièce, et il l'avait rendu le plus puissant seigneur de l'empire. Mais de trop nombreux bienfaits ne servent souvent qu'à faire des ingrats. Stilicon mesura son ambition à son pouvoir, et la porta jusqu'à concevoir le dessein d'élever son fils sur le trône de son maître et pupille. N'espérant réussir qu'à la faveur des troubles, il pensa, par une détestable politique, que pour triompher de la fidélité des peuples il fallait les rendre malheureux. Dans ce dessein, il sollicita secrètement les nations barbares dont il tirait son origine, d'entrer dans les États d'Honorius (1). Il voulait affaiblir l'empire pour s'en rendre plus facilement le maître, mais il ne réussit qu'à le ruiner et à se perdre lui-même.

Les Vandales et les Alains passèrent le Rhin et entrèrent dans les Gaules le dernier jour de l'année 406 (2). Ils ravagèrent toute la première Germanie, prirent et ruinèrent Mayence, Strasbourg, Spire et Worms et portèrent ensuite le fer et la flamme dans la Gaule Belgique, où ils saccagèrent Reims, Tournay, Thérouanne, Arras et Amiens. Enfin ils pénétrèrent dans l'Aquitaine, dans les provinces Lyonnaise e Narbonnaise, et toute leur route fut marquée par la ruine et la désolation. Rien de profane ou de sacré ne fut épargné par eux.

La barrière de l'empire romain étant une fois rompue, les Bourguignons, les Hérules, les Gépides et plusieurs autres peuples qui ne sont connus que par les maux qu'ils nous ont faits, accoururent pour prendre part au pillage des Gaules. C'étaient comme autant d'essaims d'abeilles qui sortaient du Nord, ayant leurs rois à leur tête, pour aller chercher de nouvelles demeures, ou plutôt comme ces nuées de sauterelles qui ravagent en un moment les plus fertiles campagnes.

(1) Oros., l. VII, c. XXXVII. — (2) Prosp. Tyr. in *Chron.*, c. I, *Biblioth. Labb.*

Nous ne pouvons mieux faire sentir l'excès de ces maux qu'en empruntant les expressions de S. Jérôme, qui vivait alors.

Ce saint docteur, écrivant quelques années après à une jeune dame gauloise, crut que pour la détacher du monde il suffisait de lui en exposer les misères, et, à ce sujet, il lui fait des calamités de la Gaule une peinture d'autant plus triste qu'elle est plus vraie. « Que fais-je? dit-il, le vaisseau est brisé, et je m'arrête à disputer des marchandises.... Des nations féroces et innombrables ont envahi les Gaules. Toute l'étendue de pays qui est entre les Alpes et les Pyrénées, entre l'Océan et le Rhin, a été ravagée par les Quades, les Vandales, les Sarmates, les Alains, les Gépides, les Hérules, les Saxons, les Bourguignons, les Allemands, et même, ô malheureuse république! par les Pannoniens.... Mayence, cette ville autrefois si illustre, a été saccagée, et plusieurs milliers de ses habitants ont été égorgés dans l'église. Worms a été détruite après un long siége; Reims, cette ville si puissante, Amiens, Arras, Tournay, Spire, Strasbourg, toutes ces places ont été prises, et leurs citoyens menés en captivité dans la Germanie. Les Morins mêmes, qui sont à l'extrémité du monde, n'ont pas été épargnés. Tout est devenu la proie du soldat barbare dans l'Aquitaine et la Novempopulanie, dans la province Lyonnaise et dans la Narbonnaise, à l'exception de quelques villes qui ont échappé; encore la faim les tourmente-t-elle au dedans, tandis que le glaive les menace au dehors.

« Je ne puis sans verser des larmes, continue S. Jérôme, faire mention de Toulouse, à qui les mérites de son saint évêque Exupère ont servi jusqu'à présent de rempart. » Il ajoute que tous ces malheurs n'étaient pas arrivés par la faute des empereurs, mais par la trahison d'un demi-barbare, qui avait armé les ennemis de l'empire des richesses de l'empire même (1). On voit assez qu'il désigne Stilicon. Toulouse

(1) Hieron. *Epist.* XCII *ad Ageruch.*, nov. edit. t. IV, part. II, p. 748.

succomba enfin sous les armes victorieuses des barbares, et dans la disette qui précéda ou qui suivit la prise de la ville, S. Exupère ne se fit pas scrupule de dépouiller les autels de Jésus-Christ pour revêtir les pauvres qui sont ses membres, et de vendre jusqu'aux vases sacrés pour les nourrir (1).

La religion souffre des troubles de l'État, comme l'État souffre des troubles de la religion. Mais il est plus facile d'imaginer que d'exprimer les maux que firent à l'Eglise des Gaules des barbares sans discipline et sans religion : l'excès de ces maux a empêché ceux qui les souffraient, d'en écrire le détail. Nous savons en général que plusieurs évêques furent massacrés ou emmenés captifs avec leur troupeau. Il paraît même certain que S. Aurée, évêque de Mayence, et Ste Justine, sa sœur, reçurent la couronne du martyre dans le sac de cette ville. Ce saint pasteur fut égorgé par les Vandales au pied des autels avec la plus grande partie de son peuple. On prétend que S. Diogène, premier évêque de Cambrai et d'Arras, suivant plusieurs auteurs, eut le même sort.

L'auteur anonyme du *Poëme sur la Providence*, composé dix ans après la première incursion des barbares (2), nous dépeint d'autant plus vivement les excès auxquels ils se portèrent, qu'il avait éprouvé lui-même leur barbarie. Les temples du Seigneur brûlés, les vases sacrés profanés, les vierges et les veuves déshonorées, les enfants égorgés dans l'âge le plu tendre, les solitaires massacrés dans leurs grottes, les évêques et les autres pasteurs enlevés à leurs ouailles, chargés de chaînes, frappés à coups de fouets et jetés dans les flammes, sont les traits qui forment l'affreuse peinture qu'il fait de ces ravages, et qui lui font dire *que si l'Océan eût inondé toutes les Gaules, il y eût causé de moindres maux.*

L'auteur du *Poëme* fut lui-même emmené captif avec son évêque, vénérable vieillard qui, chassé de sa ville ruinée par le feu, accompagnait dans la captivité les malheureux

(1) Rutil. *Itin.*— (2) *Carm. de Provid.* inter *Opera* S. Prosperi, nov edit. p. 786.

restes de son troupeau. On ne sait quel est l'évêque dont il parle. Comme on prenait occasion de ces calamités pour blasphémer contre la divine Providence, l'auteur composa cet ouvrage pour la justifier. Il est plein des plus nobles sentiments, qui laissent entrevoir cependant quelques vestiges des erreurs connues depuis sous le nom de semi-pélagianisme.

Ce fut le débordement des vices où la Gaule était alors plongée, qui attira sur elle ces inondations de peuples barbares. Voici dans quels termes en parle un écrivain du même siècle, né dans les Gaules : c'est Salvien, cet orateur chrétien si hardi et si habile à peindre le vice sans le flatter (1). Après avoir décrit les désordres qui régnaient dans Trèves et dans une autre grande ville qu'il ne nomme pas, il ajoute : « J'ai parlé des cités les plus célèbres : que penser de celles qui sont dans les autres provinces des Gaules? Ne sont-ce pas les abominations de leurs citoyens qui ont causé leur ruine? Leurs crimes ne les avaient-ils pas tous tellement aveuglés qu'ils ne pensaient pas même au péril? On prévoyait la captivité et on ne la craignait pas.... Les barbares étaient à la vue des places, et l'on n'y faisait aucune garde : tant les péchés avaient rendu les pécheurs stupides! Personne ne voulait périr, et personne ne cherchait les moyens de ne pas périr : partout régnaient l'inaction et la plus folle sécurité. On ne songeait qu'à se livrer à la gourmandise, à l'ivrognerie, au sommeil. Ainsi s'accomplissait la parole de Dieu : *Un assoupissement envoyé par le Seigneur s'était répandu sur eux* (2). »

L'Aquitaine était sans contredit la plus belle et la plus opulente province des Gaules. La fertilité du pays et la richesse des habitants y attirèrent bientôt la cupidité des barbares. La justice divine permit qu'ils y fissent encore plus de ravages qu'ailleurs, « parce que, dit le même auteur, les peuples de

(1) Salv. *de Provid.*, l. VI, p. 233 edit. Paris. an. 1594. — (2) I Reg. XXVI, 12.

l'Aquitaine étaient les plus vicieux, aussi bien que les plus riches d'entre les Gaulois. » Salvien leur reproche surtout l'impudicité, à laquelle ils continuèrent de s'abandonner au milieu des horreurs mêmes de la captivité et de l'indigence : car ce qu'il y eut de plus déplorable, c'est que de si horribles fléaux ne corrigèrent pas les vices dont ils étaient la punition. On vit dans l'esclavage et dans la misère la même impiété qu'on avait vue dans le sein de l'abondance et de la liberté. Salvien en donne pour exemple ce qui se passa dans la suite à Trèves. Cette ville avait été plusieurs fois saccagée par les barbares, et un grand nombre de ses habitants y avaient été égorgés. Quelques-uns des plus riches citoyens qui avaient échappé au carnage, demandèrent peu de temps après les jeux du cirque aux empereurs. A cette occasion le même auteur s'écrie avec cette véhémence que le zèle donne à l'éloquence sacrée : « Vous demandez des jeux publics : mais où les représenterez-vous? Sera-ce sur le bûcher, sur les cendres, sur les ossements, sur le sang de vos concitoyens massacrés? Car quel endroit de la ville ne vous offre pas ces lugubres spectacles?.... Ville infortunée, je ne suis plus surpris des maux que tu as soufferts. Parce que tes premiers malheurs ne t'ont pas corrigée, tu as mérité de périr pour la quatrième fois (1). » Ce qui montre que dans ces excursions des barbares et dans les autres qui suivirent quelques années après, la ville de Trèves fut prise et pillée jusqu'à quatre fois.

S. Jérôme, qui du fond de sa solitude entretenait un commerce de lettres dans la Gaule, prit occasion de ces misères publiques pour détourner une jeune veuve gauloise nommée Agéruchie de passer à de secondes noces (2). Après lui avoir peint avec les plus tristes couleurs les calamités de ces provinces, il lui demande si elle pourra se marier au milieu de tant d'horreurs et entendre pour épithalame le bruit terrible

(1) *De Provid.*, lib. VI, p. 227. — (2) *Epist.* XCI, *ad Ageruch.*, t. IV nov. edit. part. II.

des trompettes. Et pour lui mieux inspirer l'amour de la chasteté par un exemple arrivé dans sa patrie, il rapporte que le consul Marius ayant défait auprès d'Aix les Teutons, qui inondaient la Gaule, trois cents femmes de ces barbares, qu'il fit prisonnières, lui demandèrent en grâce qu'il ne les donnât pas à d'autres hommes, mais qu'il les attachât au service des temples de Cérès et de Vénus. N'ayant pu l'obtenir, le désir de conserver leur pudeur leur fit concevoir une étrange résolution : elle égorgèrent leurs enfants et s'étranglèrent toutes les unes les autres.

S. Jérôme rapporte dans la même lettre un autre trait fort singulier. Il dit que lorsqu'il était à Rome, occupé auprès du pape Damase à répondre aux consultations synodiques de l'Orient et de l'Occident, on y voyait un homme qui avait eu vingt femmes, et une femme qui avait eu vingt-deux maris. On les maria ensemble, et tout le monde était dans une grande attente pour voir lequel survivrait à l'autre. Ce fut le mari qui survécut : il assista à l'enterrement de sa femme aux acclamations de tout le peuple, portant pour marque de son triomphe une couronne sur la tête et une palme à la main. Ce fait n'était guère propre à détourner une jeune veuve de se remarier : mais S. Jérôme voulait apparemment égayer son style, après avoir parlé des horreurs de tant de guerres.

Pendant que tout était en confusion dans les Gaules par les ravages des barbares, les légions romaines qui servaient dans la Bretagne, sous prétexte de remédier aux troubles, les augmentèrent en proclamant un empereur du nom de Marc, et ensuite un autre nommé Gratien ; elles leur ôtèrent presque aussitôt, avec la vie, le diadème qu'elles leur avaient donné, pour en ceindre le front d'un simple soldat appelé Constantin. Son nom, qui parut d'un heureux augure, fit sa fortune, et il ne manqua pas de courage pour la soutenir. En effet, étant passé presque aussitôt dans la Gaule, il paya si bien de sa personne que, quoiqu'il eût tout à la fois à se défendre contre

les troupes demeurées fidèles à Honorius et à attaquer celles des barbares, son autorité fut reconnue en peu de temps depuis l'Océan jusqu'aux Alpes (1).

Le nouvel usurpateur ne borna pas là ses conquêtes : il envoya son fils Constant avec la qualité de césar pour soumettre l'Espagne, qui avait toujours obéi à l'empereur des Gaules. Constant avait embrassé la vie monastique, mais l'éclat du diadème de son père l'éblouit. Il quitta le froc pour prendre la pourpre et une femme : deux puissantes tentations, dont une seule a suffi pour faire bien des apostats. Constant parut d'abord heureux : après avoir soumis l'Espagne, il fut déclaré auguste. Mais la fortune ne lui fut pas plus fidèle qu'il ne l'avait été lui-même à son Dieu : car il fut tué peu de temps après. Honorius, à qui Alaric donnait de l'inquiétude en l'Italie, fut obligé d'associer Constantin à l'empire et de lui envoyer la pourpre. Constantin de son côté traita avec les barbares et fixa sa demeure à Arles ; mais il ne put y fixer l'inconstance du sort, comme nous le verrons bientôt.

Héros, ancien disciple de S. Martin, et Lazare, qui avait calomnié S. Brice au concile de Turin, s'étaient attachés au parti du nouveau tyran des Gaules, et ils avaient trouvé le moyen de s'insinuer dans ses faveurs. Constantin les récompensa de leurs services en les élevant à l'épiscopat. On assure que Héros, appuyé de la protection de ce prince, usurpa le siége d'Arles, malgré la résistance du peuple et du clergé, et que Lazare s'empara de celui d'Aix. Le pape Zozime nous apprend que Procule de Marseille, qui avait condamné Lazare comme calomniateur au concile de Turin, eut la faiblesse de l'ordonner évêque : il n'eut probablement pas le courage de s'opposer aux volontés du nouvel empereur. Ce pape ajoute que Lazare monta sur le siége épiscopal teint et fumant encore du sang de son prédécesseur (2) : ce qui montre que l'évêque

(1) Oros., l. VII, c. XLII. — (2) Zozim. *Epist.* I, *ad Afric.*, ap. Labb., t. II, p. 1561.

d'Aix avait été tué, ou par les ordres du tyran Constantin, ou dans quelque émeute des barbares, peu religieux observateurs de la foi des traités. Quoi qu'il en soit, Héros et Lazare ne jouirent pas longtemps de leur élévation : ils tombèrent avec le tyran qui était leur appui.

La faiblesse d'Honorius avait fait jusqu'alors la plus grande force de Constantin. Mais les affaires changèrent de face dès qu'Honorius eut choisi le brave Constance pour son général. Après quelques événements qui n'appartiennent pas à cette histoire, Constantin fut assiégé dans Arles par Constance (1), et comme il vit, après quelques mois de siége, qu'il ne pouvait échapper à son ennemi, il quitta de lui-même les ornements impériaux et se refugia dans l'église, où il se fit ordonner prêtre par l'évêque Héros. Puis, ayant fait jurer qu'on lui conserverait la vie ainsi qu'à son fils Julien, ils se rendirent tous les deux au général romain, qui les envoya à Honorius. L'empereur, ne se croyant pas obligé à tenir la parole donnée en son nom, commanda qu'on leur coupât la tête avant qu'ils fussent arrivés à Ravenne. Cette révolution se fit sur la fin de l'an 411.

La chute de Constantin entraîna celle d'Héros et de Lazare. Héros fut chassé par son peuple, et Lazare, craignant de l'être aussi par le sien, renonça de lui-même à son siége. Ils quittèrent ensemble les Gaules, d'où ils n'étaient pas originaires, et ils se réfugièrent en Palestine, où ils servirent utilement la religion en dénonçant Pélage au concile de Diospolis et aux évêques d'Afrique. Le pape Zozime dit que ces deux prélats avaient été excommuniés plusieurs fois par le Saint-Siége, apparemment pour être parvenus à l'épiscopat par des voies peu canoniques. Il les traite de *tourbillons et de tempêtes de l'Église* (2) ; ce qui n'empêche pas qu'ils ne l'aient bien servie contre les hérétiques : car Dieu se sert quelquefois des tempêtes pour perdre

(1) Sozom., l. IX, c. xv. Cassiod. et Prosper. in *Chron.* — (2) Zozim. *Epist.* II, *ad Afric.*, apud Labb., *Conc.*, t. II, p. 1569.

les méchants. S. Augustin, que son zèle contre le pélagianisme prévenait en faveur de tous ceux qui le combattaient, donne une idée plus avantageuse de ces deux évêques, et S. Prosper parle de Héros comme d'un saint prélat, qui fut injustement chassé de son siége. Il ajoute que Patrocle fut élu à sa place, grâce à la faveur dont il jouissait auprès du général Constance : « Ce qui fut, dit-il, un grand sujet de division entre les évêques de la province (1). » Nous n'osons pas prononcer entre des auteurs si respectables. Quand les jugements des hommes sont si différents, il vaut mieux attendre la manifestation de ceux de Dieu.

La mort violente d'un tyran est moins un remède qu'un aiguillon à l'ambition des autres, qui se flattent toujours d'être plus heureux, tant l'amour du diadème rend aveugle. Jovin, soutenu par Goar, roi des Alains, et par Gundicaire, roi des Bourguignons, se revêtit de la pourpre à Trèves pendant que Constantin s'en dépouillait à Arles. Jovin la donna ensuite à Sébastien son frère, et ces deux nouveaux empereurs, après avoir commandé quelques années dans les Gaules, y furent, à leur tour, les malheureuses victimes de leur ambition.

Les Bourguignons, qui avaient favorisé l'usurpation de Jovin, étaient entrés dans les Gaules avec les autres barbares vers 407. Après avoir parcouru pendant quelque temps diverses provinces, ils s'établirent en 413, probablement par suite d'un traité avec Honorius, sur les terres voisines du Rhin (2). C'était un peuple de la Germanie qui paraissait n'avoir rien de barbare que le nom. Les Bourguignons étaient d'une taille gigantesque, ils avaient pour la plupart sept pieds de haut, si nous ajoutons foi au témoignage de Sidoine Apollinaire, qui les nomme *septipèdes* (3). Du reste, ils étaient doux, modérés, sans ambition, laborieux et appliqués aux arts mécaniques. Doués d'un naturel si heureux, ils n'eurent point de peine à goûter les vérités du christianisme, ils l'embrassè-

(1) Prosper. in *Chron.* — (2) *Ibid.* — (3) Sidon. *Carm. XII.*

rent par une délibération publique. Voici comment l'historien Socrate raconte un événement si glorieux pour la religion :

« Les Bourguignons, voyant que les Huns faisaient souvent des ravages sur leurs terres, n'eurent point recours aux hommes pour résister à des ennemis si formidables : ils crurent qu'il leur serait plus avantageux de se mettre sous la protection d'une puissance divine. Ayant donc considéré que le Dieu qu'adoraient les Romains est le défenseur de ceux qui le craignent, ils prirent, d'un commun consentement, la résolution de croire en Jésus-Christ. Ils se rendirent à cet effet dans une ville des Gaules et prièrent l'évêque de leur donner le baptême des chrétiens. L'évêque les prépara à cette grande action par sept jours de jeûne, et, les ayant instruits dans la foi pendant ce temps, il les baptisa et les renvoya chez eux pleins de consolation et de confiance. Ils marchèrent alors avec courage contre leurs ennemis, et leur espérance ne fut pas trompée. Car Uptare, roi des Huns, étant mort subitement pendant une nuit de débauche, trois mille Bourguignons attaquèrent les Huns, qui étaient sans chef, au nombre de dix mille, et ils les défirent entièrement. A partir de ce moment cette nation est toujours demeurée attachée à la religion chrétienne (1). »

C'est ainsi que Socrate raconte ce fait, mais il se trompe en le rapportant au temps de Valentinien III. Paul Orose, qui écrivait sous l'empire d'Honorius (2), nous apprend que les Bourguignons avaient dès lors embrassé la foi : « Par la providence de Dieu, dit-il, ils sont maintenant tous chrétiens, et même catholiques. Ils ont reçu parmi eux quelques-uns de nos clercs et leur obéissent, ils mènent une vie innocente et traitent les Gaulois avec douceur et humanité. Ils ne vivent pas avec eux comme des vainqueurs avec des peuples subjugués, mais

(1) Socrat., lib. VII, c. XXX.

(2) Paul Orose acheva son *Histoire* l'an 417. Il l'avait entreprise par le conseil de S. Augustin, pour faire voir, par le récit des malheurs dont le monde avait été de tout temps affligé, qu'on ne devait pas attribuer à la religion chrétienne les calamités présentes de l'empire.

comme des frères avec leurs frères dans la foi (1). La suite ne répondit pas à de si beaux commencements. Les liaisons que les Bourguignons eurent depuis avec les Visigoths, qui s'établirent dans les Gaules vers le même temps, les firent tourner vers l'arianisme. Cette hérésie, bannie de la Grèce et du reste de l'empire, ne trouva plus d'asile que chez les peuples barbares, et par eux elle remonta sur le trône.

Les Visigoths ayant à leur tête Ataulphe, beau-frère et successeur d'Alaric, passèrent dans les Gaules l'an 412, chargés des dépouilles de l'Italie et de Rome, qu'ils venaient de piller. Ils se rendirent maîtres de Narbonne, de Bordeaux et de quelques autres places; mais ils assiégèrent en vain Marseille (2). Ataulphe, plus jaloux d'assurer ses conquêtes que d'en faire de nouvelles, épousa à Narbonne (3) la princesse Placidie, sœur d'Honorius, sa prisonnière, et, pour rendre honneur à une si illustre alliance, il fit présent à son épouse, le jour des noces, de cinquante esclaves vêtus de soie, qui portaient chacun deux bassins dont l'un était plein d'or et l'autre plein de pierreries d'un prix inestimable. C'étaient les dépouilles de Rome, ou plutôt du monde entier, à qui Rome les avait enlevées (4). Le roi barbare céda la première place à la princesse, qu'il traita toujours en impératrice, et Attale, cet empereur de théâtre à qui Alaric, pour se jouer de l'empire, avait donné et ôté plusieurs fois la pourpre (5), chanta l'épithalame. Ce mariage causa une grande joie à tous les peuples de ces provinces, et une reine romaine parut adoucir à leurs yeux le joug d'un roi visigoth. Ataulphe ne put cependant prolonger son séjour dans la Gaule et fut contraint

(1) Oros., l. VII, c. XXXII. — (2) Prosp. in *Chron.*

(3) Jornandès, ou, comme quelques-uns le nomment, Jordanès, dit que ce mariage se fit à Forli en Italie. L'autorité d'Idace et d'Olympiodore, qui marquent que ce fut à Narbonne, nous paraît préférable.

(4) Olympiodor. apud Photium in *Biblioth.*, cod. 80.

(5) Orose, parlant des vicissitudes de la fortune d'Attale, dit: *In hoc Alaricus imperatore facto, infecto ac defecto, citius his omnibus actis pene quam dictis mimum risit, et ludum spectavit imperii*: c'était comme un empereur de théâtre qu'Alaric faisait paraître sur la scène pour jouer la comédie.

de passer en Espagne, où la plupart des autres nations qui avaient inondé la Gaule s'étaient retirées ; il fut assassiné peu de temps après à Barcelone. Geiséric, qui lui succéda, arracha des bras de Sigésaire, évêque de sa nation, les enfants qu'Ataulphe avait eus d'une première femme, et il les fit cruellement massacrer. Il voulait affermir son trône par cette barbare exécution ; mais elle le lui fit perdre avec la vie, après un règne de sept jours. Vallia fut élu roi des Visigoths. Ce nouveau prince fit la paix avec les Romains, renvoya Placidie à Honorius, qui la maria à Constance, et, après avoir servi l'empire contre les autres barbares d'Espagne, il repassa dans les Gaules en l'an 418, où l'empereur Honorius lui donna pour y habiter, lui et sa nation, la seconde Aquitaine, avec Toulouse et quelques autres villes des provinces voisines jusqu'à l'Océan (1). On croit que les Visigoths obtinrent aussi la Novempopulanie. Ainsi par ce traité l'arianisme, dont ces peuples faisaient profession depuis leur transmigration dans les terres de l'empire sous Valens, fut établi dans la plus belle province des Gaules.

Il n'était pas difficile, au milieu de tous ces troubles, de se détacher du monde, qui, n'étant plus qu'un théâtre d'horreurs et de misère, n'avait plus même de faux biens pour faire illusion. C'est ce que S. Jérôme fait sentir dans ses lettres à un moine gaulois nommé Rustique. C'était un jeune homme fort versé dans les lettres humaines, qui avait tout quitté pour embrasser la vie monastique. Le saint docteur, après lui avoir donné des leçons sur les devoirs de sa profession et sur les écueils qu'il pouvait y trouver (car on en trouve jusqu'au moment où l'on arrive au port), lui dit (2) : « Vous avez auprès de vous le saint et très-savant évêque Procule, qui vous instruira mieux de vive voix que je ne puis le faire par écrit. » Il ajoute, en parlant des ravages des Gaules alors en proie aux barbares : « Plût à Dieu que cette prière de l'Église : *Sei-*

(1) Prosper. in *Chron.* — (2) *Epist.* xc, *ad Rustic. mon.*, t. IV, part. II, p. 277.

gneur, donnez-nous la paix (1) : *car vous avez tout donné*, fût exaucée ! Plût à Dieu que ce fût la volonté et non la nécessité qui nous fît renoncer au siècle, et que notre pauvreté fût plus volontaire. Mais, après tout, parmi les misères de ces temps et les horreurs de la guerre allumée de toutes parts, c'est être assez riche que de ne pas manquer de pain, et assez puissant que de n'être pas réduit en servitude. »

Le saint docteur fait ensuite un bel éloge de S. Exupère de Toulouse : « Ce saint évêque, dit-il, est l'imitateur de la veuve de Sarepta : quoique affamé lui-même, il nourrit les autres ; il a le visage amaigri par les jeûnes, mais il n'est tourmenté que par la faim d'autrui. Il a distribué tout son bien pour servir de nourriture aux entrailles de Jésus-Christ, mais personne n'est plus riche que celui qui porte le corps de Jésus-Christ dans une corbeille d'osier et son sang dans un vase de verre, qui a chassé l'avarice du temple du Seigneur et renversé sans fouet les chaires de ceux qui vendaient les colombes, c'est-à-dire les dons du Saint-Esprit..... Marchez sur les traces de ce saint prélat et des autres qui lui ressemblent, que l'épiscopat a rendus pauvres et plus humbles. » S. Exupère ne portait le corps de Jésus-Christ dans une corbeille d'osier que parce qu'il avait vendu, comme nous l'avons dit, les vases précieux pour nourrir les pauvres. Il se présenta dans ces temps malheureux plusieurs occasions d'agir ainsi : car outre les ravages des barbares, la Gaule était encore affligée par une grande famine (2).

Avant les incursions des Vandales et des Visigoths, S. Exupère avait fait achever une belle église que S. Sylvius, son prédécesseur, avait commencée en l'honneur de S. Saturnin, premier évêque de Toulouse ; et comme il avait quelque répugnance à remuer les cendres de ce saint martyr pour y trans-

(1) S. Jérôme cite ce passage du prophète Isaïe selon la version des Septante. Il y a dans la Vulgate : *Seigneur, vous nous donnerez la paix : car vous avez fait toutes nos œuvres*. Le texte hébreu est conforme à la Vulgate.

(2) Prosp. in *Chron.*, apud Duchesne, t. I, p. 198.

férer ses reliques, le Ciel le rassura par une révélation. On prétend aussi que ce fut lui qui changea en une église dédiée à la sainte Vierge un fameux temple de Toulouse consacré à Minerve. S. Exupère est honoré le 28 septembre. On ne sait en quelle année il mourut, ni s'il eut la douleur de voir la désolation de son troupeau par l'établissement des barbares ariens dans cette province (1).

Un seigneur d'Aquitaine nommé Paulin, riche et d'un esprit distingué, qu'il ne faut pas confondre cependant avec Paulin de Nole, fut un de ceux qui firent le meilleur usage de ces calamités. Il était, à ce qu'on croit, petit-fils du poëte Ausone, dont il possédait les talents et les richesses. Mais le charme trompeur de la prospérité l'attachait au monde ; et il ne pensait qu'à mener une vie molle et voluptueuse au sein de l'abondance, lorsqu'un revers de fortune changea son cœur. Les Goths, dont Paulin avait d'abord gagné la faveur, lui ayant enlevé tous ses biens, il reconnut la main de Dieu qui le frappait et il s'appliqua à la désarmer par la pénitence. Il voulut même embrasser la vie monastique ; mais on l'en détourna, en lui représentant que dans des temps si malheureux il ne devait pas abandonner sa femme, ses enfants et sa belle-mère. Il se retira dans la suite à Marseille, où pour vivre il était réduit à faire valoir un petit champ qu'il affermait (2).

Plus content dans cet état qu'au milieu des richesses, il composa un poëme pour rendre grâces à Dieu de lui avoir ôté des biens dont il faisait un mauvais usage. C'est un ouvrage plein des plus héroïques sentiments que puissent inspirer le mépris du monde et l'amour de la pénitence. L'auteur nous apprend qu'il avait eu le malheur de s'engager dans une secte, probablement celle de l'arianisme, que le désir de plaire aux Visigoths, ses nouveaux maîtres, lui aura fait embrasser (3).

(1) *Acta S. Saturn.*—*Gallia Christ.*, Robert. *in ep. Tolosan.*—(2) Paulin. *Eucharistic.*, Lipsiæ, an. 1681.

(3) Il paraît que c'est pour détester ses anciennes erreurs, qu'il fait mention de la divinité de Jésus-Christ en parlant de sa conversion : *Ad tua, Christe Deus, alta-*

Et l'on ne peut douter qu'une hérésie qui était sur le trône dans cette partie de l'Aquitaine, n'ait fait bien d'autres conquêtes. Il aurait fallu que les pasteurs s'entendissent pour défendre leurs ouailles contre la contagion de l'erreur; mais, pour comble de malheur, la division qui existait dans l'État se mit aussi parmi les évêques de ces provinces.

Patrocle, qui avait été placé sur le siége d'Arles à la place de Héros, entreprit de soutenir tout à la fois les prétentions de son Église contre Procule de Marseille, Simplice de Vienne et Hilaire de Narbonne. Il s'adressa à Zozime, qui avait succédé l'an 417 à S. Innocent, et ce pape écrivit une lettre à ce sujet, dès le commencement de son pontificat, aux évêques des Gaules et des sept provinces (1). Elle contient trois articles : premièrement, Zozime ordonne que tous les évêques, les prêtres, les diacres, ou les autres clercs qui iront des Gaules à Rome, ou dans quelque autre province du monde, aient à prendre des lettres formées (2) de l'évêque d'Arles, sans quoi ils ne seront pas reçus : privilége qu'il accorde, dit-il, à Patrocle, en considération de ses mérites.

ria sacra reversus. On peut aussi croire qu'il était engagé dans le priscillianisme, qui fit quelques progrès dans ces provinces.

(1) Zozimi *Ep*. v, ap. Labb., t. II, p. 1566.—Ce qu'on nommait auparavant les cinq provinces fut nommé les sept provinces quand on y eut joint deux autres provinces. Suivant une ancienne division des Gaules, les sept provinces sont la Viennoise, la première Aquitaine, la seconde Aquitaine, la Novempopulanie, la première Narbonnaise, la seconde Narbonnaise, et les Alpes Maritimes.

(2) Les lettres formées étaient des lettres de communion ou de recommandation données par les évêques. On prenait de grandes précautions, afin qu'on ne pût les contrefaire. On écrivait, au haut de la lettre, les premiers caractères grecs du nom des trois personnes de la Trinité, et celui de S. Pierre, pour marquer qu'on était en communion avec le Saint-Siége, en cette manière : Π. Υ. Α. Π. Ces lettres aussi bien que celles du mot *Amen* qui était à la fin, étaient censées numérales, comme elles le sont en grec ; et toutes ensemble formaient le nombre 660 commun à toutes les lettres formées. Mais de plus on prenait la première lettre du nom de celui qui écrivait, la seconde du nom de celui à qui on écrivait, la troisième du nom de celui pour qui l'on écrivait, et la quatrième du nom de la ville d'où l'on écrivait. Toutes ces lettres avec l'indiction courante formaient encore un certain nombre, qui était exprimé dans le contenu de la lettre formée signée de l'évêque qui la donnait et scellée de son sceau. On prétend que ce fut le concile de Nicée qui traça ce modèle, et les évêques le tenaient secret, afin que les faussaires ne pussent le contrefaire. On peut voir au tome II des *Conciles* du P. Sirmond plusieurs formules de ces lettres formées, qui étaient encore en usage dans le IXe siècle.

En second lieu, il veut que l'évêque d'Arles ait la principale autorité dans les ordinations, comme il l'a toujours eue, dit-il, et qu'il rentre dans les droits de métropolitain sur la province de Vienne et sur la première et la seconde Narbonnaise; il déclare privé de l'épiscopat celui qui ordonnerait aussi bien que celui qui serait ordonné dans ces provinces sans le consentement du métropolitain, c'est-à-dire de l'évêque d'Arles.

Enfin, le pape recommande à chaque évêque de se contenter de son territoire, sans empiéter sur celui des autres, et il veut qu'on conserve à l'Église d'Arles ses droits sur les paroisses qui sont de son diocèse, bien qu'enclavées dans un autre. A ce sujet, il dit : « Il est juste de ne pas déroger aux anciens priviléges de la métropole d'Arles, à laquelle S. Trophime a été envoyé par le Saint-Siége, et qui est comme la source d'où ont coulé dans toutes les Gaules les ruisseaux de la foi (1). Il ajoute que les différends qui s'élèveront dans ces provinces, seront jugés par l'évêque d'Arles, à moins que l'importance des affaires ne demande que le Saint-Siége en prenne connaissance. La lettre est datée du 22 mars sous le onzième consulat d'Honorius et le second de Constance, l'an 417.

Comme Procule de Marseille était autorisé dans ses prétentions par le concile de Turin, qui lui avait accordé les priviléges de métropolitain, il refusa d'obéir à la lettre de Zozime. Il ordonna même deux évêques, Ursus et Tuentius, sans le consentement de l'évêque d'Arles. On ne sait pas de quel diocèse Tuentius était évêque ; Ursus était évêque de Senez. Zozime fut bientôt averti de ce procédé par Patrocle, qui était allé à Rome soutenir les priviléges de son siége, et il écrivit contre Procule une lettre très-vive adressée à tous les évêques de l'Afrique, des Gaules, des sept provinces et de l'Espagne (2). Le pape y expose toutes les irrégularités commises par l'évêque de Marseille dans ces ordinations : 1° En ce qu'il avait ordonné

(1) Si l'Église d'Arles est la première qui ait reçu la foi, elle a donc existé avant celle de Lyon, par conséquent avant le IIe siècle.—(2) Ap. Labb., t. II, p. 1568.

des personnes notées pour leur vie et pour leur doctrine : car Tuentius, outre ses mœurs dépravées, avait été accusé de l'hérésie priscillienne devant le Saint-Siége ; et Ursus, déféré par ses concitoyens, avait été condamné par Procule lui-même. 2° En ce qu'il avait fait ces ordinations sans le consentement de l'évêque d'Arles métropolitain, et sans y appeler les évêques comprovinciaux, excepté Lazare, cet évêque dont nous venons de parler, et qui, après avoir renoncé à l'épiscopat, était venu dans les Gaules apparemment pour tâcher de remonter sur son siége épiscopal à la faveur des troubles. Enfin, pour que tout fût irrégulier dans ces ordinations, Zozime ajoute qu'elles n'avaient pas été faites en un jour légitime, et que ces évêques avaient été établis dans des territoires qui avaient appartenu de tout temps à l'Église d'Arles : le dimanche était le jour où se faisaient alors les ordinations des évêques. Le pape finit en avertissant tous les évêques du monde chrétien de ne point recevoir dans la communion de l'Église Tuentius et Ursus, qui étaient excommuniés : « Car on assure, dit-il, que ce sont des coureurs et des vagabonds, et nous l'avons reconnu par les diverses sentences prononcées contre eux en différents pays. Il faut retrancher du corps sain ces chairs pourries, et ôter ce mauvais levain de la pâte sainte. » Cette lettre est datée du 22 septembre sous le onzième consulat d'Honorius et le second de Constance, l'an 417.

Zozime avait cité Procule à Rome pour y rendre compte de sa conduite et soutenir ses prétentions s'il les croyait légitimes. Il ne s'y rendit pas au temps prescrit. Le pape en prit occasion d'écrire une nouvelle lettre aux évêques de la province de Vienne et de la seconde Narbonnaise, dans laquelle il rappelle que Procule a fait des ordinations contre l'ancienne règle, qu'il a fait injure au Saint-Siége en extorquant par subreption, du concile de Turin, le privilége d'ordonner des évêques dans la seconde Narbonnaise, que Simplice de Vienne a fait le même outrage au Siége apostolique, en demandant au

concile le même droit pour la province de Vienne : « L'autorité même du Saint-Siége, dit-il, ne pourrait accorder ou changer ce droit contre les canons des Pères et contre le respect dû à S. Trophime, qui a été envoyé de Rome pour être le premier métropolitain d'Arles. Car l'antiquité à laquelle les décrets des Pères ont rendu hommage, est pour nous inviolable (1). » La lettre est datée du 29 septembre de la même année.

Zozime écrivit aussi à Hilaire, évêque de Narbonne, à qui il avait ordonné de produire des preuves sur l'ancien usage concernant les ordinations de sa province. Il se plaint de ce qu'il lui a déguisé la vérité dans la relation qu'il en a reçu, en se contentant de représenter qu'il n'est pas convenable qu'un évêque soit ordonné par un évêque d'une autre province, sans faire mention de l'ancienne coutume qui autorise ces ordinations et qui lui est contraire. C'est pourquoi il révoque les priviléges qu'Hilaire avait obtenus du Saint-Siége par surprise, et fonde encore les droits de l'évêque d'Arles sur la mission de S. Trophime, « qui a, dit-il, transmis ses droits à ses successeurs, lesquels les ont toujours exercés presque jusqu'à ce temps, comme cela semble résulter des actes que nous en avons et du témoignage de plusieurs évêques. » Il finit par ces menaces : « Sachez, mon cher frère, que si vous osez entreprendre quelque chose au préjudice de ce que nous avons statué par le jugement de Dieu, non-seulement ceux que vous aurez ordonnés n'obtiendront pas l'épiscopat, mais vous-même vous serez séparé de la communion et vous vous repentirez trop tard de votre téméraire présomption (2). »

Le pape écrivit le même jour une troisieme lettre, adressée à Patrocle d'Arles : « Vous avez su par vous-même, lui dit-il, lorsque vous étiez présent à l'examen que j'ai fait de l'affaire de Procule, combien je le crois condamnable, et vous n'ignorez pas les décrets que j'ai envoyés contre lui par toute la

(1) Zozimi *Epist. ad episc. prov. Vienn. et Narbonn.*, t. I *Conc. Gall.* — Labb., t. II, p. 1570. — (2) Zozimi *Epist. ad Hilar. Narbonn.*, apud Labb., t. II, p. 1570.

terre. C'est pourquoi, considérez en vous la dignité de métropolitain, que vous tenez aussi par l'autorité du Saint-Siége (1). »

Ensuite, après avoir renouvelé ses ordres sur les lettres formées que doit donner l'évêque d'Arles, il lui intime quelques règlements touchant les ordinations faites *per saltum*, c'est-à-dire, ainsi qu'il l'explique, lorsque quelqu'un est promu aux ordres supérieurs sans avoir passé par les inférieurs. Il ne touche pas aux ordinations de cette sorte qui auraient déjà été faites ; mais il déclare que celles qui se feront ainsi dans la suite n'auront aucun effet, et il menace de déposition l'évêque qui les ferait. Il charge Patrocle d'intimer ces règlements aux évêques. Toutes ces lettres sont datées du 29 septembre sous le onzième consulat d'Honorius et le second de Constance, l'an 417.

Procule continua toujours à exercer les fonctions de métropolitain et à ordonner des évêques ; mais Zozime n'était pas de caractère à souffrir patiemment ce mépris de son autorité. Il écrivit le 5 mars de l'année suivante une nouvelle lettre à Patrocle, pour lui faire des reproches de ce qu'en qualité de métropolitain et de légat du Saint-Siége, il ne réprimait pas ces entreprises. Il fit plus : il écrivit le même jour au clergé et au peuple de Marseille, que, puisque Procule ne cessait de brouiller et d'ordonner des évêques, quoiqu'il ne le fût plus lui-même, il avait commis le soin de cette Église au métropolitain Patrocle, et qu'il le chargeait de pourvoir à ce qu'on élût un digne évêque à la place de Procule.

Ce fut avec raison qu'une peine aussi sévère atteignit cet évêque, car il n'avait aucun droit au titre de métropolitain. Le décret du concile de Turin n'avait pas eu la sanction du souverain pontife, qui seul peut donner le privilége de métropole. L'évêque de Narbonne pouvait y prétendre avec plus de droit que lui ; mais, à défaut de documents sans doute, il n'avait pu appuyer ses titres sur l'antiquité, comme Patrocle l'avait fait

(1) Zozimi *Epist. ad Patrocl.*, *Conc. Gall.*, t. I, p. 46.—Labb., t. II, p. 1571.

pour son Église et comme le pape le lui avait demandé. Le pape crut donc que ses prétentions étaient illégitimes, et qu'il avait obtenu son titre de métropolitain par subreption; c'est pourquoi il le lui ôta, et le menaça s'il osait encore en faire usage. Il ne faut pas s'étonner de sa vivacité: il croyait avoir été trompé par l'évêque de Narbonne, c'est-à-dire avoir reçu de lui une exposition mensongère de ses droits.

Pendant cette discussion, l'évêque de Vienne était parvenu à trouver ses titres et les avait envoyés au Saint-Siége. Zozime, qui ne voulait déroger à aucun droit accordé par ses prédécesseurs, s'empressa d'écrire à l'évêque de Vienne, pour le prévenir qu'il le maintenait du moins provisoirement dans ses droits de métropolitain, jusqu'à ce qu'on pût discuter ses titres (1). Le pape mourut avant d'avoir terminé cette affaire.

Zozime trouva plus de soumission dans les Gaules pour les décisions qu'il fit en matière de foi contre une nouvelle hérésie, qui troublait alors l'Église. Le moine Pélage, originaire de la Bretagne, en fut l'auteur ou il mérita de passer pour l'être (2). Il combattait la nature et la nécessité de la grâce et niait le péché originel, anéantissant ainsi le bienfait de la rédemption. Comme il avait la réputation d'un saint et d'un habile directeur, il parvint à se faire un nombreux parti parmi les dames romaines, qui combattirent pour lui comme des Amazones, pour nous servir de l'expression de S. Jérôme. L'hypocrite en imposa même à S. Augustin, qui le crut un homme de bien. Mais le saint docteur et les autres évêques d'Afrique, ayant bientôt connu tout le venin de sa doctrine, la signalèrent au Saint-Siége, qui la condamna solennellement. La cause paraissait finie, mais l'erreur ne l'était pas. Pélage,

(1) Baron., an. 417, n. 52

(2) Marius Mercator dit que Théodore de Mopsueste fut le premier auteur de l'hérésie qui fut nommée pélagienne, et qu'un certain Rufin, syrien de nation, différent de celui d'Aquilée, l'enseigna le premier à Rome, où il fut le maître de Pélage. Celui-ci gagna Célestius, Julien, évêque d'Éclane, et Annien, écrivain de quelque réputation, qui vendit sa plume au parti à prix d'argent, ainsi que le fait entendre S. Jérôme.

condamné par le pape S. Innocent, espéra surprendre Zozime, son successeur, moyennant une exposition artificieuse de sa doctrine : ce qui ne coûte guère aux novateurs.

Mais ce pape, qui ne parut pas d'abord se défier assez des fourberies de ce sectaire, découvrit bientôt tous ses artifices. Pour les démasquer, il envoya, l'an 418, à tous les évêques des Gaules aussi bien qu'à tous ceux du monde chrétien, sa fameuse Constitution (1), par laquelle il anathématise les erreurs de Pélage et de Célestius, son disciple. Il ordonnait en même temps à tous les évêques et à tous les autres ecclésiastiques de la souscrire : ce qui fut exécuté sans difficulté dans toutes les Gaules. On ne contestait pas alors à l'Église le droit d'exiger des déclarations écrites pour s'assurer de la foi des pasteurs ; du moins nous ne voyons pas que, parmi le clergé de ces provinces, personne ait refusé de recevoir et de signer ce décret, tandis que dix-sept évêques d'Italie, à la tête desquels était le fameux Julien d'Éclane (2), donnèrent le premier exemple de l'appel d'une constitution dogmatique du Saint-Siége au futur concile général.

Zozime, qui mourut le 26 décembre de cette même année après une longue maladie, n'eut pas le temps de faire exécuter ce qu'il avait ordonné contre Procule, ou bien peut-être cet évêque, qui avait d'ailleurs beaucoup de piété, lui fit-il réparation. Quoi qu'il en soit, Boniface, qui succéda à Zozime, ne soutint pas les mesures que son prédécesseur avait prises en faveur de l'Église d'Arles : ce qui a fait croire à certains auteurs

(1) Les anciens auteurs ont donné de grands éloges à cette Constitution de Zozime : mais elle est perdue, et les quelques fragments qui nous en restent, ne nous consolent pas de cette perte. Elle est connue sous le nom de *Tractoria Zozimi* : on donnait ce nom aux lettres et aux décrets qui étaient portés dans toutes les provinces de l'empire par les courriers publics. Quelques critiques croient cependant qu'il faut lire *Tractatoria*, parce que les lettres synodales étaient appelées *Tractatoriæ*. On pourrait dire, sans reconnaître des fautes dans les manuscrits, que *tractoria* est un dérivé et une abréviation de *tractatoria*.

(2) Éclane était une ville d'Italie distante de Bénévent de quinze milles, comme marque l'*Itinéraire d'Antonin* : c'est ce qui lui fit aussi donner le nom de *Quintodecimum*. Elle a été ruinée, et le siége épiscopal, transféré d'abord à Frigento, a été réuni à celui d'Avellino.

que ce dernier avait été trompé par Patrocle ou gagné par le général Constance, protecteur de cet évêque.

En effet, peu d'années après la mort de Zozime, Patrocle ayant exercé dans la province de Narbonne les droits de métropolitain que Zozime lui avait accordés et ayant ordonné un évêque à Lodève, le peuple et le clergé de cette ville se joignirent à Hilaire de Narbonne pour s'en plaindre au Saint-Siége. Boniface répondit qu'il fallait s'en tenir à la sage définition du concile de Nicée, qui avait *ordonné que chaque province eût son métropolitain* (1), et que si l'Église de Lodève était de la province de Narbonne, il chargeait Hilaire de se transporter sur les lieux muni de l'autorité du Saint-Siége et d'y exercer les fonctions de métropolitain, selon les désirs du peuple et du clergé (2). La lettre est datée du 9 février sous le treizième consulat d'Honorius, c'est-à-dire, l'an 422. Nous verrons encore dans la suite les souverains pontifes souvent occupés à terminer les différends que la jalousie de juridiction fit naître entre l'Église d'Arles et les Églises voisines, au sujet de l'étendue des droits de métropole.

Boniface avait donné ses soins, dès le commencement de son pontificat, à une affaire plus importante pour l'honneur de l'épiscopat dans les Gaules. Maxime, évêque de Valence dans la province de Vienne, scandalisait depuis longtemps l'Église par ses crimes et par ses erreurs : car il était engagé dans la secte infâme des manichéens. On l'avait dénoncé successivement aux papes Innocent et Zozime; mais l'artificieux sectaire n'avait eu garde de comparaître devant un tribunal si redoutable pour le crime et l'erreur. Il s'était même tenu un concile dans les Gaules où l'on avait prouvé juridiquement les attentats dont il était accusé, et cependant, malgré toutes ces procédures, il conservait toujours le nom et la qualité d'évêque. Les hérétiques, qui avaient intérêt à ce qu'il ne perdît

(1) Les paroles soulignées ont fort embarrassé les savants : car le texte tel qu'il est cité par Boniface ne se trouve pas dans les canons du concile de Nicée.

(2) Bonif. *Epist. ad Hil. Narb.*, t. I *Conc. Gall.*, p. 49. — Labb., t. II, p. 1585.

pas un poste où il leur était utile, n'omettaient rien pour empêcher sa déposition.

Le clergé de Valence ne se rebuta pas en présence de ces difficultés : il envoya des députés à Boniface avec des chefs d'accusation contre Maxime. On l'y chargeait des crimes les plus énormes, qu'on assurait être de notoriété publique dans toute la province. On prouvait par les actes d'un concile qu'il était manichéen, par d'autres pièces que c'était un homicide et qu'il avait été appliqué à la question dans un tribunal laïque.

Boniface ne tarda pas à faire cesser un si grand scandale. Il écrivit une lettre adressée à tous les évêques des Gaules et des sept provinces, par laquelle, après un exposé des crimes dont Maxime était accusé, il leur ordonnait de s'assembler en concile avant le 1er novembre, afin que, si cet évêque consentait à s'y rendre, il pût répondre aux accusations intentées contre lui ; s'il refusait obstinément de comparaître, on devait porter contre lui la sentence : car un semblable refus était un aveu suffisant de ses crimes. Boniface ajoutait en finissant : « Mais, quelle que soit la décision que vous rendiez, il est nécessaire qu'elle soit confirmée par notre autorité, après qu'on nous en aura envoyé la relation (1). » La lettre est datée du 15 juin sous le consulat de Monaxius, c'est-à-dire de l'an 419.

Quatorze évêques sont nommés dans la suscription de la lettre ; mais on ne connaît que les évêques Patrocle d'Arles, qui est nommé le premier, Hilaire de Narbonne, Léonce de Fréjus, et Castorie ou Castor d'Apt, qui mourut peu de temps après et qui est honoré le 21 septembre (2) : il était frère de S. Léonce de Fréjus. On ne sait point quelle fut l'issue de cette affaire ; mais il n'y a pas lieu de douter que les évêques de la province, qui s'étaient réunis pour chasser ce loup de la bergerie, n'aient secondé le zèle du souverain pontife, qu'ils avaient excité. L'hérétique Maxime est le premier évêque de

(1) Bonif. *Epist. ad episc. Gall.*, t. I *Conc. Gall.*, p. 48. — Labb., t. II, p. 1584. — (2) *Supplem. Martyrol. Gall.*

Valence qu'on connaisse. Mais le zèle avec lequel le clergé et le peuple de cette ville s'élevèrent contre ce faux pasteur, fit la gloire et le salut de cette Église, comme l'hérésie impunie et tolérée dans son évêque en eût fait la honte et la perte.

Le Seigneur opposa, comme il a coutume de le faire, de grands exemples de vertu à ces scandales, et pour effacer la tache qu'un évêque hérétique et scandaleux pouvait avoir faite à la gloire de l'épiscopat dans les Gaules, il suscita un grand prélat, qui fut tout à la fois un des plus parfaits modèles de sainteté et un des plus ardents défenseurs de la foi, l'honneur et la consolation de l'Église des Gaules, le fléau de l'hérésie, le père des peuples, le refuge de tous les malheureux : pour renfermer en un mot tous ces éloges, il suffit de nommer S. Germain, évêque d'Auxerre.

Il était né à Auxerre de parents qui soutenaient, par leurs richesses, l'éclat de leur noblesse. Rustique, son père, et Germanille, sa mère, lui procurèrent un bien plus précieux encore et qui donne tout leur prix aux autres : je veux dire une heureuse éducation. Il le firent élever avec soin dans l'étude des belles-lettres, et, après qu'il se fut distingué dans les plus célèbres écoles des Gaules, il alla se perfectionner à Rome dans la jurisprudence. Il suivit même le barreau et s'acquit une grande réputation par ses plaidoyers devant le tribunal du préfet. Il épousa ensuite une femme de qualité nommée Eustachia, et fut élevé à des charges dignes de sa naissance et de son mérite : car l'empereur Honorius le fit duc de l'Auxerrois, c'est à-dire commandant des troupes qui étaient dans cette province, charge importante en ces temps de troubles et de continuelles alarmes. Germain, occupé du soin de servir le monde et d'en goûter les plaisirs, songeait peu à remplir les devoirs du christianisme. Sa passion était la chasse, et il se plaisait à suspendre, comme en trophée, à un poirier qui était au milieu d'Auxerre, les têtes des bêtes fauves qu'il avait tuées. Comme cette pratique semblait être un reste des superstitions païennes, S. Amateur ou Amatre, évêque de la ville, l'en avait souvent

repris; mais le chasseur se moquait de ses avis, qui semblaient ne servir qu'à lui faire trouver un nouveau plaisir dans ce qu'on lui défendait. Le saint évêque, voulant enfin couper la racine du mal, prit son temps pendant l'absence de Germain, et par ses ordres l'arbre fut abattu et jeté au feu. Germain en fut si courroucé qu'il en vint jusqu'à menacer l'évêque de le faire mourir. Amateur ne s'en émut pas : il répondit seulement qu'il n'était pas digne de verser son sang pour Jésus-Christ (1).

Qui aurait pensé alors que le Seigneur destinât Germain à devenir un des plus saints évêques de son Église? L'ouvrage de la grâce, qui trouva en lui si peu de dispositions, en fut plus merveilleux. Amateur, ayant appris peu de temps après par révélation divine que sa fin était proche, et que Germain était celui que la Providence lui destinait pour successeur, songea à l'engager dans le clergé, persuadé que Dieu, en donnant la vocation, donne les talents nécessaires pour la bien remplir. Mais comme Germain était revêtu d'une charge importante, il fallait, avant de passer outre, avoir le consentement de la cour. S. Amateur alla le demander à Jules, préfet des Gaules, qui demeurait à Autun.

S. Simplice en était alors évêque. Il était marié; mais comme avant son épiscopat il avait gardé la continence avec sa femme, il crut pouvoir encore demeurer avec elle tout en étant évêque. Son peuple en fut scandalisé et se souleva contre lui un jour de Noël. Le saint évêque, pour preuve de sa parfaite pureté et de celle de son épouse, lui fit porter des charbons ardents dans un pan de sa robe sans qu'elle brûlât : ce qui apaisa le tumulte et convertit un grand nombre d'idolâtres. C'est Grégoire de Tours qui rapporte ce miracle : quand bien même il ne serait pas si avéré, le récit qu'il en a fait nous apprend du moins ce qu'on pensait alors de l'obligation de la continence dans l'épiscopat (2).

Dès que Simplice eut appris qu'Amateur arrivait, il alla au-

(1) Constant. *Vita Germani*, apud Surium, 31 jul.—*Historia episc. Autissidior.*, t. I *Biblioth. nov.* — (2) Greg. Tur., *de Glor. conf.*, c. LXXVI.

devant de lui avec son clergé, et le préfet Jules fit de même avec ses officiers : ce qui montre quels honneurs les premiers magistrats rendaient alors au sacré ministère quand il était soutenu par la sainteté (1). Le lendemain, S. Amateur ayant fait demander audience au préfet, ce religieux magistrat s'avança pour le recevoir et commença par lui demander sa bénédiction. Le saint évêque, après la lui avoir donnée, lui dit que le Seigneur lui ayant fait connaître que sa fin était proche, et que personne n'était plus propre que Germain pour gouverner son Église, il venait lui demander son consentement pour le tonsurer. Cette expression, dont s'est servi le prêtre Constance en rapportant cette histoire, fait voir que dès cette époque les clercs étaient distingués des laïques par la tonsure des cheveux. Le préfet répondit que, quoique Germain fût très-utile et même nécessaire à la chose publique, il ne s'opposerait pourtant pas aux desseins de Dieu sur lui.

Amateur, étant de retour à Auxerre, assembla les principaux fidèles de son diocèse dans sa maison, leur déclara qu'il n'avait plus que peu de temps à vivre et les pria de lui choisir un successeur. On ne répondit à ce discours que par des larmes, qu'une douleur sincère fit couler. L'évêque, voyant ce silence profond, sortit pour se rendre à l'église ; tout le peuple l'y suivit. Germain et plusieurs autres étaient armés et se disposaient à entrer ainsi dans l'église, selon la coutume des Gaulois, qui portaient partout leurs armes. Mais S. Amateur, les arrêtant à la porte, leur dit : « Mes chers enfants, quittez ces javelots et ces boucliers : car c'est ici une maison de prières et non un champ de Mars. » Ils obéirent. Alors l'évêque, voyant Germain sans armes, fit fermer les portes, et, l'ayant entouré avec son clergé et les principaux citoyens, il lui coupa les cheveux, l'avertissant de se rendre digne du sacré ministère, parce que Dieu l'avait choisi pour son successeur. Ensuite Amateur adressant la parole à son

(1) *Vit. Germ.*, l. I, c. III.

peuple : « Mes chers enfants, leur dit-il, le Seigneur ne tardera pas à m'appeler à lui : je vous conjure de vous accorder à élire Germain. » Ils le promirent ; mais ce ne fut pas sans verser de nouvelles larmes, dont l'amertume était à la vérité adoucie par l'espérance que Germain réparerait la perte qu'ils allaient faire (1).

Le mercredi premier mai 418, S. Amateur, se trouvant plus mal, recueillit ses forces et fit un discours dans lequel il s'efforça de consoler les assistants de sa mort prochaine. Puis il se fit porter à l'église pour y rendre son esprit au Seigneur. A peine l'eut-on placé sur le trône épiscopal qu'il expira. Son corps fut enterré dans un lieu nommé *Autricus* (2) ; on pense que c'est maintenant Autri près d'Auxerre. Le Seigneur ne tarda pas à manifester la gloire de S. Amateur. Un homme paralytique depuis trente ans, qui s'était fait porter du Berry à Auxerre fut guéri, pour s'être frotté de l'eau dont on avait lavé le corps du saint évêque avant de l'ensevelir. Une pieuse vierge nommée Hélène, qui était alors à Auxerre, fort célèbre par ses vertus et ses miracles, vit l'âme de ce saint au moment de sa mort portée au ciel en triomphe par une troupe de bienheureux. Ste Hélène est honorée le 22 mai (3).

S. Amateur est regardé comme le sixième évêque d'Auxerre ; il resta sur le siége épiscopal de cette ville trente ans, un mois et cinq jours. Si nous pouvons nous en rapporter à ce que raconte l'auteur de sa vie, sa vocation à l'épiscopat eut quelque chose de bien singulier. Au moment même où il allait s'engager dans les liens du mariage, S. Valérien, évêque d'Auxerre, ayant récité sur lui les prières de l'ordination en place de celles de la bénédiction nuptiale, il reconnut que Dieu l'appelait à la cléricature et il persuada l'épouse qui lui était

(1) *Ibid.*, c. IV et V.

(2) Quelques-uns ont cru que la ville même d'Auxerre était nommée *Autricus* ou *Altricus*. Mais de Valois dit qu'il y a près d'Auxerre un lieu nommé Autri, qui était la sépulture des évêques de cette ville. *Notit. Gal.*

(3) *Vita S. Amatoris*, apud Bolland., 1 maii.

destinée de se faire religieuse. Ayant succédé à S. Ellade, successeur de S. Valérien, il fit bâtir l'église d'Auxerre dans un lieu plus commode, et il fut renommé par plusieurs miracles. C'est ce qui porta dans la suite S. Aunaire à faire écrire sa vie par le prêtre Étienne, d'après la tradition et les mémoires de son Église. Ainsi, quoique cette pièce ne soit pas d'un auteur contemporain, elle ne laisse pas d'être respectable.

Un mois après la mort de S. Amateur, Germain fut élu évêque d'un commun accord et il fut contraint, malgré sa résistance, d'accepter l'épiscopat. Son ordination se fit le 7 juillet qui, cette année, était un dimanche. On ne vit jamais un changement plus prompt et plus entier que celui qui s'opéra dans toute la conduite de Germain. Il ne regarda plus sa femme que comme sa sœur, et ses biens que comme ceux des pauvres. Depuis le jour où il fut ordonné jusqu'à sa mort, il ne se nourrit plus de pain de froment, de chair, de vin, de vinaigre, d'huile, de sel ni de légumes. Il commençait ses repas en prenant un peu de cendre, comme s'il eût eu besoin de se préserver contre la sensualité et la délicatesse des mets qu'il prenait : son pain était fait d'orge qu'il moulait et battait lui-même, encore ne prenait-il de nourriture que le soir, quelquefois au milieu de la semaine après trois jours de jeûne, et souvent après sept. Aux fêtes de Pâques et de Noël, il buvait un peu de vin, mais avec tant d'eau qu'il perdait le goût du vin (1).

Ses habits consistaient en un cilice qu'il gardait toujours. Il portait une cuculle et une tunique d'une étoffe simple et grossière, et ni la rigueur de l'hiver ni la chaleur de l'été ne lui faisaient changer ses vêtements. Quelques planches couvertes de cendre, sur lesquelles il étendait un cilice et un sac, lui servaient de lit : il s'y couchait tout habillé et sans chevet, le plus souvent sans ôter ses souliers ni sa ceinture;

(1) Const. *Vit. Germ.*, l. I, c. VII, VIII, IX, X et XI.

car il portait toujours une ceinture de cuir, à laquelle était attaché un reliquaire. Il exerçait l'hospitalité envers toute sorte de personnes, lavait lui-même les pieds à ses hôtes; sans rompre son jeûne, il les traitait bien, les pressant de manger avec cet air de politesse auquel on ne saurait résister quand la charité le rend sincère. Est-il surprenant qu'une vie si sainte et si austère ait acquis à S. Germain l'autorité que nous lui verrons dans la suite, et qu'on ait cru voir revivre en lui les Hilaire et les Martin? Pour se faire une solitude au milieu du monde même, il fit bâtir, dès le commencement de son épiscopat, un monastère près d'Auxerre, de l'autre côté de l'Yonne, en l'honneur des SS. Cosme et Damien. Il s'y forma bientôt une fervente communauté de moines, où il plaça pour premier abbé S. Allode ou Allogius. C'est là que le saint évêque se retirait souvent pour se délasser de ses travaux apostoliques, ou plutôt pour se macérer par de nouvelles austérités et puiser de nouvelles forces dans l'oraison (1).

L'exemple de S. Germain et de plusieurs autres saints évêques rendit de plus en plus l'état monastique florissant dans les Gaules. Jamais peut-être on ne vit plus de ferveur dans les monastères. Il semblait que la paix et la piété, exilées par la domination des barbares, se fussent retirées dans ces saints asiles, comme dans des ports à l'abri des tempêtes qui agitaient l'empire. Ce fut dans les monastères des Gaules que S. Patrice, cet homme de prodiges, et dont la vie fut elle-même un miracle continuel, prit vers ce temps-là cet esprit de zèle et de pénitence qui le caractérise. Il passa plusieurs années à Marmoutier, puis à Auxerre sous la conduite de S. Germain. Enfin il se retira à Lérins, où pendant neuf ans il se prépara au pénible apostolat de l'Irlande (2). La régularité édifiante des monastères de la Gaule fut en partie l'ouvrage des instructions et du zèle du célèbre Jean Cassien, qui tra-

(1) *Ibid.*, c. XII. — (2) *Vit. S. Patrit.*

vaillait alors à discipliner les moines de l'Occident en prenant pour modèles ceux de l'Orient.

L'abbé Cassien fut un de ces hommes extraordinaires en qui l'on voit des caractères qui paraissent opposés. Né avec de grands talents, il les cacha dans la retraite sans les y enfouir. Il sut tellement allier l'étude avec la prière que l'une ne nuisit pas à l'autre, et que du fond de sa solitude, où il cherchait l'obscurité, il remplit toute la Gaule de la réputation de ses écrits et de ses vertus. Zélé contre les hérésies, il donna lui-même dans quelques erreurs ; mais ses sentiments, qui furent le sujet de bien des disputes, ne nuisirent pas à sa catholicité, parce qu'ils n'étaient pas encore condamnés par l'Église. S'ils l'eussent été, nous n'aurions garde de louer sa piété : nous ne reconnaissons de vraie sainteté que dans la vraie foi. La patrie de cet abbé est un autre problème : il était scythe selon Gennade, romain selon Photius, et gaulois d'après quelques nouveaux critiques ; il semble dire lui-même qu'il était de Constantinople (1). Mais quelle que fût la patrie de Cassien, il la quitta dans sa jeunesse pour mieux servir le Seigneur. Il fut élevé dans un monastère de Bethléem, où il déploya et fit valoir ses rares dispositions pour les lettres. Le désir de s'édifier et de s'instruire de plus en plus l'en fit sortir. Il alla, avec un compagnon nommé Germain, visiter les monastères et les anachorètes de l'Égypte et de la Thébaïde. Il pratiqua même pendant quelque temps les exercices de la vie monastique dans les solitudes de Diolque et de Scété, où vivaient les plus saints moines de l'Égypte.

Il se rendit ensuite à Constantinople, où S. Chrysostome, qui connut son érudition et sa vertu, l'ordonna diacre. Pendant l'exil de ce saint évêque, le clergé de Constantinople le députa à Rome vers S. Innocent pour l'intéresser à cette affaire, et défendre auprès de lui l'innocence opprimée. Il s'acquitta de cette commission avec tant de zèle et de sagesse,

(1) Cass. *contra Nest.*, l. VII, in fin.

que ce saint pape l'ordonna prêtre et le retint quelque temps auprès de lui (1). Plus tard, Cassien, voyant Rome saccagée et la persécution allumée à Constantinople contre les défenseurs de S. Jean Chrysostome, vint chercher un asile dans les Gaules, pour s'y consacrer à la pénitence et la prêcher aux autres, dans un temps où les péchés des Gaulois avaient attiré tant de fléaux sur ces belles provinces. Il fixa sa demeure à Marseille, où sa réputation lui procura bientôt les moyens de fonder deux célèbres monastères, l'un d'hommes en l'honneur de S. Pierre et de S. Victor, et l'autre de filles en l'honneur de la Ste Vierge. Il y établit, autant que la sagesse pouvait le permettre, les règlements qu'il avait vus et observés dans les monastères d'Orient, et il eut un si grand nombre de disciples, qu'il gouverna, dit-on, jusqu'à cinq mille religieux.

Toute la Provence fut édifiée de la ferveur des nouveaux moines. S. Castor, évêque d'Apt et originaire de Nîmes, ayant établi un monastère dans sa province, écrivit à Cassien pour le prier de rédiger les usages des moines orientaux, afin qu'ils servissent de règle et d'instruction à ceux qu'il venait de rassembler (2). Cassien exécuta ce dessein dans un grand ouvrage qu'il intitula : *Institutions monastiques*. Il est divisé en douze livres. Les quatre premiers contiennent les pratiques et les usages des monastères de l'Égypte, de la Palestine et de la Mésopotamie. Mais Cassien déclare qu'il s'efforce de proportionner les austérités et l'abstinence de ces moines étrangers au climat et au tempérament des Occidentaux. Il annonce d'abord qu'il ne rapportera pas de miracles, quoiqu'il ait été témoin de plusieurs, parce qu'il ne s'est point proposé d'écrire ce qu'on ne peut qu'admirer.

Le premier livre traite de l'habit des moines, qui doit être simple, sans être ni malpropre, ni singulier par la forme ou par la couleur.

(1) Pallad. *Vit. Chrysost.* — (2) Castoris *Epist.*, apud Cassian.

Dans le second livre, Cassien traite de l'office divin, dont il a trouvé les usages bien différents parmi les moines de diverses communautés qu'il a visitées.

Dans le troisième livre, l'auteur parle de l'office de tierce, de sexte et de none selon les usages des moines d'Orient, c'est-à-dire de la Mésopotamie et de la Palestine.

On jeûnait à Rome le samedi, ce que les moines mêmes ne faisaient pas en Orient, et Cassien dit que le jeûne que S. Pierre indiqua aux fidèles ce jour-là, avant d'entrer en discussion avec Simon le Magicien, est l'origine du jeûne du samedi (1).

Dans le quatrième livre, Cassien traite d'abord de la réception des postulants, et des épreuves qu'il convient de leur faire subir avant de les admettre dans le monastère. Il donne pour exemple ce qui se pratiquait dans le célèbre monastère de S. Pacôme (2). On laissait le postulant dix jours à la porte ; pendant ce temps on lui faisait essuyer de fréquents rebuts pour éprouver sa persévérance. S'il persistait dans sa résolution, on lui ôtait ses habits, que l'on donnait à garder à l'économe, et on le revêtait des habits de la communauté. Ensuite on le tenait dans un appartement près de la porte du monastère, où il passait un an, occupé à servir les hôtes ; après quoi on l'admettait dans la communauté, mais sous la discipline d'un maître des novices, à qui il devait découvrir toutes ses pensées. On ne souffrait pas qu'il donnât son bien au monastère, de peur que ce ne fût pour lui un sujet de s'élever au-dessus des autres. Si l'on n'était pas content de sa

(1) S. Innocent Ier apporte une autre raison du jeûne du samedi. Il dit qu'il convient de jeûner le vendredi et le samedi, parce que les apôtres passèrent ces jours dans la tristesse. (Inn. *Ep.* I, *ad Decent. Eugub.*) On jeûnait aussi en Afrique le samedi ; mais on ne jeûnait pas à Milan ce jour-là. Ste Monique en ayant paru scandalisée, S. Augustin consulta S. Ambroise, qui lui répondit : *Quand je suis à Rome je jeûne le samedi, et quand je suis à Milan je ne jeûne pas* ; il indiquait ainsi qu'il fallait se conformer là-dessus aux usages des lieux où l'on était. (Augustin. *Ep.* LIV nov. edit.)

(2) Le plus célèbre monastère de S. Pacôme fut celui de Tabenne, situé dans une île du Nil. On y vit, selon Cassien, jusqu'à cinq mille religieux, et selon quelques autres auteurs, jusqu'à sept mille.

conduite, on lui ôtait les habits du monastère, et on le renvoyait avec ceux qu'il avait apportés.

Dans les huit livres suivants, l'auteur traite des huit vices capitaux, qui sont : la gourmandise, l'impureté, l'avarice, la colère, la tristesse, la paresse ou l'ennui, la vaine gloire et l'orgueil. Il explique la nature de ces vices, en découvre les sources, et montre les remèdes qu'il convient d'y apporter. En parlant de la paresse, il dit que si les monastères de la Gaule sont moins nombreux que ceux d'Orient, c'est l'oisiveté des moines gaulois qui en est la vraie cause, et il rapporte cette belle sentence des Pères de l'Égypte, *qu'un moine qui travaille n'a qu'un démon qui le tente; mais que celui qui demeure oisif, en a une infinité* (1).

Dans le douzième livre, quoique Cassien paraisse assez bien parler de la grâce en quelques endroits, il donne lieu de croire qu'il ne la reconnaît nécessaire que pour acquérir la perfection. Il dit même, sans réfuter ce sentiment, que quelques-uns prétendent *que la loi est le seul secours que nous ayons* (2). On doit croire, pour l'excuser, que cet ouvrage a été composé avant que les erreurs de Pélage sur la grâce aient été formellement condamnées. A ces taches près, les *Institutions* de Cassien sont un excellent ouvrage, et elles méritent le bel éloge que Photius en fait. « Il y a, dit-il, une vertu si puissante, et, pour ainsi dire, si divine, dans les *Institutions monastiques* de Cassien, que jusqu'à présent toutes les communautés de moines qui en ont fait la règle de leur conduite, se sont distinguées par l'éclat de leurs exemples, et ont paru des séminaires de toutes les vertus ; au lieu que celles qui les ont négligées, sont demeurées dans un état d'imperfection, exposées aux tempêtes où elles font aisément naufrage. » Il ajoute que la beauté de l'élocution répond dans cet auteur à celle des pensées (3).

Le succès de ce premier ouvrage encouragea Cassien, et

(1) L. X, c. XXIII. — (2) L. XII, c. XI. — (3) Photius *Biblioth.*, cod. 197.

engagea ses amis à lui en demander d'autres. S. Castor, pour qui il l'avait composé, le pria instamment d'écrire les entretiens spirituels qu'il avait eus avec les solitaires de Scété. Cassien le fit en dix *Conférences* qu'il dédia à S. Léonce, évêque de Fréjus, frère de S. Castor, et à Hellade, alors abbé et depuis évêque. S Castor, qui avait demandé cet ouvrage, était mort avant qu'il eût été achevé. Comme ce livre fit grand bruit dans la Gaule, nous le ferons connaître en peu de mots, en rapportant le sujet de chaque *Conférence*.

Dans les deux premières, l'abbé Moïse traite de la fin de la vie monastique, et de l'esprit de discrétion. Dans la troisième, l'abbé Paphnuce explique en quoi consiste le renoncement parfait, et il attribue à la grâce le commencement de la bonne volonté. Dans la quatrième, l'abbé Daniel parle des sécheresses dans la vie spirituelle, et montre l'utilité qu'on peut tirer des combats de la chair contre l'esprit. Dans la cinquième, Sérapion traite des vices capitaux, et il dit que chacun doit surtout s'appliquer à connaître sa passion dominante, pour la combattre avec plus de soin. Dans la sixième, Cassien ayant demandé à Théodore pourquoi Dieu avait permis que de saints solitaires fussent mis à mort par les Arabes, Théodore, répondant à cette question, en prend occasion de parler des afflictions qui arrivent aux justes. Dans les deux *Conférences* suivantes, Sérène traite des tentations, de la nature et des ruses des démons. Il dit que chaque homme a un bon et un mauvais ange; et, en parlant de la manière d'interpréter l'Écriture, il rapporte que des moines grossiers, entendant mal ces paroles de Jésus-Christ : *Celui qui ne porte pas sa croix n'est pas digne de moi*, se firent de grandes croix de bois, qu'ils portaient continuellement sur les épaules; mais que loin d'édifier le prochain, ils se firent moquer d'eux. Enfin dans la neuvième et dans la dixième l'abbé Isaac traite de l'oraison, et par occasion de l'hérésie des anthropomorphites (1), dans laquelle l'abbé Sérapion était tombé.

(1) Les anthropomorphites furent ainsi nommés parce qu'ils croyaient que Dieu

S. Honorat, abbé de Lérins, et S. Eucher, qui était venu dans cette île se ranger sous sa conduite, furent si édifiés de la lecture de ces premières *Conférences*, qu'ils prièrent l'auteur d'écrire aussi les instructions qu'il avait reçues des autres solitaires. Cassien, à qui le fruit et la réputation de ses ouvrages inspiraient une nouvelle ardeur, composa sept nouvelles *Conférences* sur les entretiens qu'il avait eus avec les solitaires de Panephise, et dans la suite il en ajouta sept autres provenant de ses relations avec les solitaires de Diolque. Il dédia les sept premières à S. Honorat, encore abbé alors, et à S. Eucher, qui s'était retiré à Lérins; et les sept autres à Jovinien, Minervius, Léon et Théodore (1), moines ou abbés dans les îles Stéchades, aujourd'hui nommées les îles d'Hyères. Il loue particulièrement Théodore d'avoir introduit dans les monastères des Gaules une discipline exacte, sur le modèle des anciens cénobites. Ainsi l'ouvrage de Cassien contient vingt-quatre *Conférences* destinées à former la vie intérieure des moines.

Ce fut dans la treizième qu'il répandit le venin des erreurs semi-pélagiennes : ce qu'il n'a pu faire néanmoins sans tomber en contradiction avec lui-même. Car il établit d'abord *que le principe des bonnes pensées vient de Dieu, qui inspire le commencement de la bonne volonté,* et il avance ensuite, en plusieurs endroits, que la bonne volonté vient quelquefois des forces de la nature, et qu'on ne doit pas toujours l'attribuer à la grâce (2).

Dans la dix-septième, en traitant du mensonge, il avance plusieurs propositions erronées. Il dit, par exemple, qu'il

a la forme humaine, prenant trop à la lettre quelques textes de l'Écriture. Plusieurs moines de l'Egypte donnèrent dans cette erreur grossière. L'abbé Sérapion fut de ce nombre. Comme on s'applaudissait de l'avoir détrompé, il s'écria en gémissant : *Malheureux que je suis ! ils m'ont ôté mon Dieu, et je ne sais plus qui adorer.* Les solitaires ignorants, une fois gagnés à l'erreur, y sont les plus opiniâtres.

(1) L'abbé Théodore est celui qui fut dans la suite successeur de S. Léonce dans le siége de Fréjus. Minervius pourrait être le moine de ce nom à qui nous avons vu que S. Jérôme écrivit.

(2) *Coll. XIII*, c. III, VIII, IX et XII.

faut se servir du mensonge comme de l'ellébore, qui est salutaire quand on le prend dans un grand danger, et qui est nuisible quand le péril n'est pas extrême ; et il tâche de prouver par plusieurs exemples de l'Écriture que le mensonge est permis en certaines circonstances (1).

Nous avons cru devoir donner une notion de cet ouvrage, qui fit un grand bruit et par les louanges qu'on lui donna et par les justes critiques qu'on en fit, comme nous verrons bientôt. Il fut composé à diverses reprises, et l'auteur n'y mit pas la dernière main avant l'an 426 : car la préface qui est à la tête des sept dernières *Conférences* suppose que S. Honorat de Lérins était élevé à l'épiscopat.

Tandis que Cassien édifiait la Gaule par ses pieux écrits, qu'il faut cependant lire avec précaution, un moine nommé Léporius entreprit ouvertement de corrompre la foi des fidèles. Il avait été élevé à l'école de Pélage, mais il ne s'en tint pas à l'hérésie de son maître sur la grâce. Il y ajouta des erreurs au sujet de l'incarnation : ces erreurs l'ont fait regarder comme le précurseur de Nestorius, qui troubla l'Église quelques années après. Léporius avait tous les talents propres à donner la vogue à une nouvelle erreur : de l'esprit, de l'intrigue et une piété apparente, qui prévenait en sa faveur. Car sa vie était pure, dit Gennade ; mais il en rapportait toute la gloire aux forces de son libre arbitre (2). Après avoir dogmatisé quelque temps en secret, il essaya de répandre son hérésie par une lettre qu'il osa publier. Il savait que la curiosité, qui porte à lire ces sortes d'écrits, en fait souvent avaler imperceptiblement le poison. Mais les sentinelles du camp du Seigneur n'étaient pas endormies. Plusieurs évêques, et entre autres Procule de Marseille et Cilinnius, dont on ignore le siége épiscopal, donnèrent l'alarme contre ce nouvel ennemi et découvrirent les piéges qu'il tendait.

Cassien s'efforça, pour l'honneur de la vie monastique, de

(1) *Coll. XVII*, c. XVII. — (2) Genn. *Vir. ill.*, c. LIX.

détromper de ses erreurs ce moine entêté (1). La gloire d'une conversion si difficile était réservée à un maître plus habile et plus aguerri dans les disputes contre les hérétiques. Léporius refusant opiniâtrément de se rétracter, on le chassa de la Gaule pour la délivrer d'un si dangereux sectaire. Il se retira à Carthage : il n'y cherchait qu'un asile pour se mettre à couvert de l'orage, il y trouva un port de salut et le remède à ses maux. Il ne résista pas à l'éloquence et aux raisons d'Augustin, évêque d'Hippone (2), qui était alors si célèbre dans toute l'Église par ses glorieux combats contre les hérésies de toute sorte. Le moine rebelle et fugitif, converti par ce grand docteur, reconnut humblement ses erreurs, et, comme il les avait enseignées dans un écrit public, il se crut obligé d'en faire aussi une rétractation publique, qu'il adressa à Procule et à Cilinnius (3), et qu'il envoya à toutes les Églises des Gaules. Il la fit approuver par S. Aurèle de Carthage, par S. Augustin et par les autres évêques d'un concile qui se tenait alors en Afrique. Théodoret et quelques autres croient même que ce fut S. Augustin qui la lui dicta.

Rien n'est plus édifiant que les sentiments d'humilité et de repentir que Léporius fait paraître dans cet écrit. « Je ne sais, dit-il (4), par où commencer à m'accuser moi-même : je ne trouve rien qui puisse servir à m'excuser. L'orgueil a tellement été uni en moi à l'ignorance, une sotte simplicité à un entêtement pernicieux, un zèle indiscret à une foi faible, que j'ai honte d'avoir suivi les mouvements de tant de passions,

(1) Cass. *de Incarn.*, l. I, c. IV.

(2) Hippone est aujourd'hui une ville de l'Algérie nommée Bone. Elle fut appelée *Hippo Regius*, apparemment parce que les anciens rois de Numidie y faisaient leur demeure, et c'est ce qui a fait dire à Silius Italicus : *Antiquis dilectus regibus Hippo*. Pour Hippone Diarryte, on la trouve assez souvent nommée *Zarryte*, parce qu'en effet le *Z* se met pour *Di*. Ainsi l'on trouve dans plusieurs auteurs *zæta* pour *diæta* et *zabulus* pour *diabolus*.

(3) Quelques critiques placent Cilinnius à Aix, et d'autres à Fréjus. On reconnaît en effet un S. Quillin (Quillinius) pour évêque de Fréjus avant S. Léonce ; mais il paraît certain que ce dernier occupait ce siége quand Léporius fit sa rétractation.

(4) *Concil.* Labb., t. II, p. 1678.

et que je ne puis assez me réjouir d'avoir pu en dégager mon cœur. Je reconnais donc mon crime et je deviens volontiers mon accusateur. Mais j'espère miséricorde, parce que j'ai péché par ignorance.... J'en atteste le Seigneur : j'ai pris l'erreur pour la vérité, et les plus épaisses ténèbres pour la lumière la plus pure; un zèle qui n'était pas selon la science, m'a séduit. »

Un changement qui fait tenir ce langage n'est pas équivoque, et on montre une véritable grandeur d'âme quand on reconnaît ses erreurs avec tant d'humilité. C'est ce qui fait dire à Cassien qu'un retour si sincère de la part de Léporius ne lui fut pas moins glorieux qu'aurait pu l'être une fidélité constante à conserver la foi (1). Léporius retracte ensuite de la manière la plus précise ses erreurs sur l'incarnation et sur la grâce : « Nous confessons maintenant hardiment ce que nous n'osions avouer auparavant, que Dieu est né de Marie... Ne faisant pas assez d'attention au mystère de la foi, nous soutenions que Dieu n'était pas né homme, mais que l'homme parfait était né avec Dieu, parce que nous craignions d'attribuer à la divinité ce qui est propre à l'humanité. O folle sagesse! Nous reconnaissons donc que notre Seigneur et notre Dieu Jésus-Christ, fils unique de Dieu, né du Père avant les siècles, s'est fait homme dans le temps par l'opération du Saint-Esprit, est né de la vierge Marie. Nous confessons la substance de la chair et la substance du Verbe, et nous croyons qu'elles ne sont qu'un même Dieu-Homme, qui ne peut être divisé. »

Au sujet de la grâce, Léporius avait enseigné que l'homme en Jésus-Christ n'avait reçu aucun secours ni aucune grâce de la divinité : il rétracte ainsi cette erreur : « Je ne dois pas omettre, dit-il, que dans la même lettre, par un semblable égarement, j'ai dit que Jésus-Christ Notre-Seigneur a accompli tout le mystère de ses souffrances sans aucun secours

(1) Cass. *in Nestor.*

de la divinité, prétendant que l'homme en Jésus-Christ n'était si parfait que pour tâcher de prouver que le Verbe n'avait eu aucune part à ses souffrances, et que l'homme seul a fait toutes ces choses par les forces de la nature mortelle et sans aucun secours de la divinité. »

Domnin et Bon, deux disciples de Léporius, et qui avaient apparemment donné dans les mêmes erreurs, signèrent sa rétractation, et, pour la rendre plus authentique, Léporius la fit souscrire encore par quatre évêques : Aurèle de Carthage, Augustin d'Hippone la Royale, Florent d'Hippone Diarryte, et Secondin de Mégarme. Ces quatre évêques écrivirent en même temps à Procule de Marseille et à Cilinnius, pour leur donner avis de ce qui s'était passé dans cette affaire et pour les prier de recevoir avec bonté ce moine pénitent, qui avait été chassé de la Gaule (1). On fut satisfait de la rétractation de Léporius, et dans la suite il fut élevé à la prêtrise.

On ne connaît pas l'année dans laquelle se passèrent les événements que nous venons de rapporter (2). Mais il paraît que l'hérésie pélagienne, qu'enseignait Léporius, ne fit aucun progrès dans les Gaules sous le règne d'Honorius. Quelque faible que fût ce prince contre les ennemis de l'État, il montra toujours beaucoup de vigueur et de fermeté contre ceux de l'Église, et ce ne fut guère qu'à ce zèle pour la foi qu'on reconnut en lui le fils du grand Théodose. Il fit en effet un grand nombre de lois en faveur de la religion, pour maintenir la pureté de la doctrine, les priviléges des Églises, le droit d'asile dans les lieux saints, qu'il étendit à cinquante pas hors de l'église, et les immunités des clercs, dont il réserva toute les causes au jugement des évêques (3). Il publia plusieurs ordonnances fort sévères contre les hérétiques,

(1) *Conc.* Labb., t. II, p. 1676.

(2) Le cardinal Noris et Antelmi placent la rétractation de Léporius en 410, Baronius en 420, le P. Garnier en 424, le P. Sirmond en 425, les PP. Bénédictins et le P. Hardouin en 426, le P. Pagi en 427 : c'est une preuve évidente qu'on ne peut rien en savoir de certain.

(3) *Epist. imperialis*, Hard. *Conc.*, t. I, p. 1231.

particulièrement contre les pélagiens, appuyant de toute son autorité la Constitution de Zozime contre ces derniers, et donnant des ordres précis pour la faire approuver par le clergé. Son zèle fut si bien secondé par les préfets des provinces, que le nouveau parti parut dissipé.

Mais la mort de ce prince religieux releva bientôt les espérances d'une secte aussi habile à se cacher qu'artificieuse à se répandre. Honorius, qui avait épousé successivement les deux filles de Stilicon, Marie et Termancie, mourut sans enfants l'an 423, âgé de trente-neuf ans et dans la vingt-neuvième année de son règne, qu'on peut regarder comme la première époque de la décadence de l'empire. Le brave Constance, qu'il avait déclaré auguste après lui avoir fait épouser la princesse Placidie, veuve d'Ataulphe, était mort avant lui. Aussi, après la mort d'Honorius, l'empire d'Occident demeura-t-il en proie à la rapacité des barbares qui le ravageaient et à l'ambition des seigneurs romains qui voulaient le gouverner. La faction de Jean, primicier des notaires, prévalut. Il prit le diadème et se fit reconnaître empereur d'Occident. Il avait de la douceur etde la clémence, vertus rares dans un tyran; mais il manquait de zèle pour la religion, et une mauvaise politique le porta à protéger les hérétiques.

Dans des circonstances si favorables à l'erreur, les pélagiens sortirent de toutes parts de leurs retraites et se répandirent dans la Gaule, où l'on vit bientôt les funestes effets de leurs intrigues. Ils séduisirent quelques évêques, qui se déclarèrent pour leur parti avec d'autant plus de hardiesse qu'ils n'avaient rien à craindre du nouveau gouvernement. Mais ce triomphe fut de courte durée. L'usurpateur, qui avait commencé par favoriser l'erreur, sentit bientôt qu'un trône qui n'est pas appuyé sur la religion est toujours mal affermi. Il fut pris et mis à mort après un an de règne; Valentinien III, fils de Constance et de Placidie, fut reconnu empereur d'Occident.

Ce jeune prince, sous la tutelle de l'impératrice sa mère,

commença son règne en accordant sa protection à l'Église, qui avait encore plus souffert de la tyrannie de Jean que l'empire lui-même. Il adressa à Amacius ou Almachius, préfet des Gaules, une constitution impériale divisée en cinq articles (1).

I. Il rend aux églises et aux clercs les priviléges que le tyran leur avait ôtés.

II. Il défend de traduire indifféremment les clercs devant les tribunaux laïques, comme Jean l'avait ordonné. « Nous les réservons, dit-il, au jugement des évêques, voulant qu'on observe ce que l'antiquité a décerné sur ce sujet. Car il n'est pas permis de soumettre au jugement des puissances séculières ceux qui sont revêtus d'un ministère divin (2). »

III. Il ordonne que les évêques partisans des erreurs de Pélage et de Célestius soient sommés par l'évêque Patrocle d'anathématiser cette hérésie, et il leur accorde vingt jours de délai après la sommation pour délibérer sur le parti qu'ils auront à prendre. Après quoi, il veut qu'on chasse des Gaules ceux qui resteront attachés à leur erreur, et qu'on élise en leur place des évêques qui puissent réparer le mal.

IV. Pour préserver les peuples des superstitions, il ordonne de chasser des villes les manichéens et tous les autres hérétiques, schismatiques, ou mathématiciens. On donnait ce dernier nom aux tireurs d'horoscope, et à tous ceux qui prétendaient connaître l'avenir par l'astrologie judiciaire. Quant aux manichéens, nous avons vu par l'exemple de l'évêque de Valence qu'il y en avait dans les Gaules.

V. Valentinien défend aux juifs de plaider des causes, de servir dans ses armées ou d'avoir des esclaves chrétiens, de

(1) Il y a une autre loi de la même année qui défend les spectacles et les comédies les dimanches, les fêtes et pendant la quinquagésime, c'est-à-dire, comme nous le pensons, depuis le commencement du carême jusqu'au dimanche de l'octave de Pâques.

(2) *Codex Theodos., de Episc. et Cleric.*, leg. 47. — *Conc. Gall.*, p. 54. — Labb., t. II, p. 1685.

peur qu'ils ne se servent de leur autorité pour les pervertir. Honorius leur avait accordé ces priviléges sur la fin de son règne. Cette loi de Valentinien est datée d'Aquilée le 9 juillet, sous le consulat de Théodose et de Valentinien, c'est-à-dire de l'an 425. On regarde encore ici Patrocle comme étant le premier métropolitain des Gaules, puisqu'on le charge de sommer les évêques pélagiens de se soumettre; à moins qu'on ne suppose, ce qui est assez probable, que ces évêques occupaient les siéges des Églises voisines d'Arles. La proximité de l'Italie pouvait avoir donné accès à la contagion de l'erreur.

Patrocle fut tué misérablement l'année suivante par un tribun barbare, que l'on crut avoir été porté à cet attentat par Félix, général de la cavalerie. Le reproche qu'on fait à cet évêque d'avoir abusé de la faveur de Constance et du crédit qu'il avait auprès de Zozime, pour étendre les droits de son siége au préjudice des métropolitains ses voisins, serait plus facile à soutenir que celui que quelques-uns lui font de n'avoir été qu'un intrus dans l'Église d'Arles, par l'expulsion injuste de Héros (1). On peut sans témérité s'en tenir à ce que pensait sur ce point le saint pape Zozime. On accuse aussi Patrocle d'avoir fait un indigne commerce en vendant les évêchés. Si ces scandales furent réels, la Providence donna à cet évêque, dans la personne de S. Honorat, un successeur bien capable de les réparer (2).

Ce saint abbé gouvernait depuis long-temps, avec une grande édification, le monastère qu'il avait fondé à Lérins. Le soin qu'il prenait de cacher ses vertus dans la solitude leur donnait un nouvel éclat. On venait de toutes les parties de l'Occident se consacrer aux exercices de la pénitence sous sa conduite, et ses disciples retrouvaient en lui un père plus tendre que ceux qu'ils pouvaient avoir quitté dans le siècle : car il puisait dans sa charité et sa douceur l'art de gouverner.

(1) Tyr. Prosper. in *Chr.*, t. I *Biblioth.* Labb. — (2) Prosper in *Chron.* apud Duchesne, t. I.

Il était persuadé qu'il aurait assez d'empire sur ses inférieurs s'il pouvait s'en faire aimer, et il n'omettait rien pour y réussir. Sa bonté a fait dire à S. Eucher et à S. Hilaire, deux de ses disciples, *que si la charité eût voulu se faire peindre, elle eût dû emprunter les traits et le visage d'Honorat* (1).

Ayant été élu évêque d'Arles, il gouverna son Église avec la même bonté qu'il avait gouverné son monastère. Il s'appliqua avant toutes choses à y réunir les esprits divisés, et, pour faire triompher le bon ordre, il fit régner dans son clergé la charité qu'il avait dans le cœur. On ne s'aperçut de l'accroissement de ses ressources que par les libéralités qu'il fit aux pauvres. Il leur distribua les trésors de l'Église, amassés depuis longtemps, ne réservant que ce qui était nécessaire pour l'entretien des ministres et pour le service divin. Son zèle pour le maintien de la discipline égalait sa charité, et l'on peut croire que ce fut lui qui fit parvenir au pape Célestin I[er] des plaintes sur plusieurs abus qui se glissaient dans les Églises de la Gaule Narbonnaise. Ce saint pape, qui avait succédé dès l'an 423 à S. Boniface, écrivit à ce sujet une belle lettre adressée aux évêques des provinces de Vienne et de Narbonne. Il leur dit d'abord qu'il souhaiterait pouvoir les féliciter sur l'exacte discipline de leurs Eglises; mais qu'il ne peut dissimuler les désordres qui y règnent, parce qu'il doit étendre sa sollicitude partout où le nom de Dieu est annoncé. C'est pourquoi il établit contre les abus qui étaient venus à sa connaissance, des règlements en huit articles, dont nous allons donner le précis (2).

I. Le pape réprouve l'habillement que quelques prêtres, venus d'autres pays, introduisaient dans l'Église des Gaules, s'enveloppant d'un manteau et portant toujours une ceinture autour des reins, parce qu'ils prenaient trop à la lettre les paroles de l'Évangile; à cela il ajoute : « D'où vient ce nouvel

(1) Hilar. *Sermo de Honor.*, c. VI, n. 26, apud Bolland., 16 januar. — (2) *Conc. Gall.*, t. I, p. 55. — Labb., t. II, p. 1618.

habillement dans les Églises des Gaules? et pourquoi changer là-dessus l'usage de tant d'années et de tant de grands évêques? Nous devons être distingués du peuple et des autres par la doctrine, et non par l'habit; par nos mœurs et par la pureté de l'esprit, et non par la forme de nos vêtements. » Ce passage semble montrer que les prêtres ne portaient point encore alors d'habit qui les distinguât des laïques, au moins quant à la forme. Les prêtres étrangers qui introduisaient cet usage dans les Gaules, pouvaient être des moines orientaux, tels que Cassien, qui conservaient l'habit monastique dans le clergé. Car nous savons d'ailleurs que ces moines portaient un manteau fort court et une ceinture.

II. Le pape défend de refuser la pénitence aux mourants. Il dit que c'est une impiété et une cruauté dont il a horreur, et qu'il ne faut jamais désespérer du salut de qui que ce soit, ni mettre des bornes à la miséricorde de Dieu, qui a dit : *Je ne veux pas la mort du pécheur, mais seulement qu'il se convertisse et qu'il vive*. Il ajoute qu'une pénitence d'une heure a sauvé le bon larron ; sur quoi il cite ces paroles du prophète : *Quand vous vous convertirez et que vous gémirez, vous serez sauvés* (1).

III. Le pape défend d'ordonner évêques ceux qui n'ont pas passé par les degrés ordinaires de la cléricature : « Car il faut avoir été disciple avant de devenir maître. On ne parvient pas aux premières charges de la milice sans avoir passé par les charges inférieures : doit-on donner plus aisément l'épiscopat, qui est plus difficile à remplir? Mais on ne se contente pas, dit le pape, d'ordonner des laïques, ce qui est déjà contre toute discipline; on ordonne même des personnes décriées pour leurs crimes dans toutes les provinces. Car un certain Daniel, accusé devant notre tribunal par tout un monastère de religieuses qu'il avait gouverné en Orient, a,

(1) Le pape cite ce passage d'Isaïe selon la version des Septante. Il y a dans la Vulgate : *Si revertamini et quiescatis, salvi eritis*. Le texte hébreu approche de notre Vulgate.

dit-on, été ordonné évêque dans le temps où j'avais écrit à l'évêque d'Arles de l'envoyer pour être jugé par les évêques.

« IV. Chaque province doit, selon les canons, avoir son métropolitain, comme notre prédécesseur l'a écrit à l'évêque de Narbonne. Mais que chacun soit content de son territoire ; et qu'on ne préfère pas pour les dignités ecclésiastiques des étrangers et des inconnus à ceux qui ont servi longtemps l'Église, et qui ont bien mérité de leurs concitoyens, de peur qu'il ne semble qu'on a établi une nouvelle communauté pour en tirer les évêques. » (Célestin paraît ici désigner le monastère de Lérins, qui était en effet alors dans ces provinces comme un séminaire pour l'épiscopat. Le clergé des villes et peut-être S. Honorat lui-même pouvaient s'en être plaints.)

« V. On ne donnera pas un évêque aux citoyens malgré eux. Il faut qu'il soit agréé du peuple, du clergé et de la noblesse ; et on n'en choisira dans une autre Église que lorsqu'il n'y aura pas de sujets dignes dans l'Église qu'il s'agit de pourvoir. Que chaque clerc perçoive la récompense de ses services dans l'Église à laquelle il a été constamment attaché, et ne cherche pas à enlever aux autres la rétribution qui leur est due.

« VI. Il est défendu d'ordonner un laïque, un bigame, ou celui qui a épousé une veuve. Il faut éloigner du sacré ministère ceux qui ont été ainsi ordonnés illicitement.... Ceux qui sont évêques doivent suivre les lois de l'épiscopat. »

VII — VIII. Enfin le pape déclare que Daniel, dont on a parlé, est séparé du corps épiscopal jusqu'à ce qu'il vienne comparaître devant son tribunal, si sa conscience le lui permet ; et il renvoie au jugement des évêques de la province Viennoise et de la Narbonnaise la cause de l'évêque de Marseille, qui avait reçu le meurtrier de son frère, c'est-à-dire d'un autre évêque, et avait paru se réjouir de sa mort. Cet évêque de Marseille pouvait encore être Procule, qui aurait donné retraite à l'assassin de Patrocle, avec qui il avait eu

tant de démêlés. La lettre de S. Célestin est datée du 25 juillet, sous le consulat de Félix et de Taurus, c'est-à-dire l'an 428.

S. Honorat ne put longtemps veiller à ce que ces règlements fussent observés dans sa province. Il mourut au commencement de l'année suivante, n'ayant guère occupé le siége épiscopal que deux ans. Il prêcha encore le jour de la fête de l'Épiphanie, mais peu après il tomba malade d'une défaillance contractée par ses austérités. Il consolait de sa mort ses clercs, qui fondaient en larmes autour de lui. Le préfet et d'autres personnes de distinction étant venus le visiter, il leur dit : « Vous voyez combien la maison que nous habitons est fragile. A quelque rang que nous soyons montés, la mort nous en fait bientôt descendre, sans que les honneurs ou les richesses puissent nous soustraire à cette nécessité.... Vivez donc de telle sorte que vous ne craigniez pas la dernière heure, et que vous ne regardiez ce que nous appelons la mort, que comme un passage. Elle n'est point une peine, quand elle ne conduit pas aux supplices.... Mes chers enfants, faites ce que je vous dis : c'est l'héritage que vous laisse votre père et évêque Honorat. Il vous invite par ses derniers soupirs au royaume céleste. Ne vous laissez pas séduire par l'amour du monde : il faut se détacher volontairement de ce qu'il faudra un jour quitter par nécessité. Que personne de vous ne se laisse donc corrompre par les richesses : c'est un crime et une folie de faire contribuer à sa perte ce qui peut être le prix de son salut. (1) »

Ayant ainsi parlé, il donna sa bénédiction aux assistants. On le pria de vouloir bien marquer celui qu'il jugeait le plus digne de lui succéder. Il montra du doigt Hilaire, son plus cher disciple, et il expira plein de jours et de mérites, le huitième ou le neuvième jour après l'Épiphanie, l'an 429. Les honneurs dont furent entourées ses funérailles, furent un

(1) Hilar. *Serm. de Honor.*, c. VII, n. 32, apud Bolland., 16 januar.

hommage bien sincère rendu à ses vertus. Il fut enterré hors de la ville au milieu d'un concours extraordinaire de peuple, et pendant le convoi on porta des parfums et de l'encens devant le corps. On l'avait revêtu d'habits, selon la coutume : mais la piété du peuple les mit en pièces, chacun s'efforçant d'en avoir quelques lambeaux pour les garder comme des reliques. L'Église honore sa mémoire le 16 janvier, qui paraît tre plutôt le jour de sa sépulture que celui de sa mort (1).

La désignation que le saint évêque avait faite d'Hilaire pour son successeur, réunit tous les suffrages. On espéra voir revivre l'esprit d'Honorat dans celui qui avait été son élève et sa conquête. En effet, Hilaire avait été dans sa jeunesse fort entêté des vanités du siècle ; S. Honorat, qui était du même pays, c'est-à-dire du territoire de Toul (2), se rendit auprès de lui pour le détromper, semblable au bon pasteur qui quitte son troupeau pour courir après la brebis égarée. Hilaire ne céda pas sans combat : le monde se présentait à lui avec tous ses charmes et tâchait de le retenir. Honorat eut recours à la prière, et elle acheva la victoire. Le saint abbé conduisit comme en triomphe à son monastère ce nouvel esclave de Jésus-Christ, et il l'aima si tendrement qu'il le nommait *son âme et sa bouche* (3).

Quand Honorat eut été élu évêque d'Arles, Hilaire l'y suivit ; mais l'amour de la solitude l'arracha bientôt à ce qu'il avait de plus cher au monde, et le fit retourner à Lérins sous la conduite de S. Maxime, successeur d'Honorat dans le gouvernement de ce monastère. Le saint évêque le rappela auprès de lui quelque temps avant sa mort, et il crut en mourant ne pouvoir rien faire de plus utile à son Eglise que de le désigner pour son successeur. Hilaire, qui craignait

(1) Hil. *Serm.*— S. Honorat, selon S. Hilaire, mourut le huitième ou le neuvième jour après l'Épiphanie, c'est-à-dire le 13 ou le 14 janvier.

(2) L'auteur de la Vie de S. Loup de Troyes dit que Piméniole, femme de S. Loup, était de Toul et sœur de S. Hilaire. Ce qui nous fait connaître la patrie de ce dernier, et par conséquent celle de S. Honorat, qui était du même pays.

(3) Hilar. *Serm. de vit. Honorati*, c. v, n. 24.

l'épiscopat autant qu'il en était digne, retourna promptement se cacher dans sa retraite. On fut obligé d'envoyer une troupe de soldats et de citoyens pour l'en tirer de force. Il ne pouvait cependant se résoudre à accepter cette dignité : il fallut que Dieu déclarât sa volonté par un miracle, en faisant paraître sur sa tête une colombe blanche, symbole du Saint-Esprit.

Il se rendit enfin à des signes si visibles de la volonté divine, et fut ordonné évêque d'Arles en 429, âgé seulement d'environ vingt-huit ans. Mais on retrouva dans sa jeunesse toutes les vertus qui avaient orné la vieillesse de S. Honorat, et sa jeunesse même ne servit qu'à les faire paraître plus aimables et qu'à les rendre plus éclatantes.

S. Hilaire prit part, dans les commencements de son épiscopat, aux disputes qui s'élevèrent alors sur la grâce dans cette partie des Gaules, et dont nous devons faire connaître la naissance et les progrès. Le clergé et les moines de Marseille, qui cultivaient les sciences en pratiquant la vertu, applaudissaient aux victoires que S. Augustin remportait sur les pélagiens; mais ils n'approuvaient pas la manière dont il défendait une aussi bonne cause. La piété et l'humilité dont ils faisaient profession, leur inspirèrent d'abord une certaine réserve : ils se contentèrent pendant quelque temps de publier qu'ils n'entendaient point assez ses ouvrages; mais bientôt ils ne craignirent pas d'avancer « que tout ce qu'il enseignait dans ses écrits contre les pélagiens sur la vocation des élus selon la parole de Dieu, était contraire à l'opinion des Pères et au sentiment de l'Église (1). » Ils ne s'en tinrent pas là; ils donnèrent dans des erreurs opposées à celles qu'ils croyaient voir dans S. Augustin, et qu'ils se faisaient un mérite de combattre. Le déchaînement contre la doctrine du saint docteur devint presque universel dans cette partie des Gaules : il n'y eut que deux laïques, Prosper et un autre

(1) Prosp. *Ep. ad August.*

Hilaire, qui en prirent hautement la défense. S. Prosper était originaire d'Aquitaine ; ses ouvrages lui ont acquis une réputation méritée. Il était poëte, orateur éloquent, profond théologien ; mais la qualité de zélé défenseur de S. Augustin et de son disciple le plus fidèle devint le plus glorieux de ses titres. Hilaire est moins connu, quoiqu'il paraisse que ce fut lui qui engagea S. Prosper dans la défense du docteur de la grâce. Il ne faut pas le confondre avec S. Hilaire, évêque d'Arles, et l'on n'a aucune preuve que ce compagnon de S. Prosper soit le même qui écrivit de Sicile à S. Augustin sur les erreurs pélagiennes (1). La résistance que ces deux défenseurs d'Augustin firent à ses adversaires, rendit plus vives les disputes et les répandit dans le clergé et le peuple et même parmi les femmes.

Telle était à Marseille et dans les villes voisines la disposition des esprits au sujet de la doctrine de S. Augustin, lorsque son livre *de la Correction et de la Grâce* y fut apporté. Ce nouvel écrit augmenta encore le trouble. Alors Hilaire et Prosper, ne pouvant seuls résister à l'autorité de tant de personnes distinguées, comme ils le disent, par leur vertu et leur mérite, demandèrent du secours à S. Augustin lui-même. Prosper ne l'avait jamais vu, mais il était déjà en commerce de lettres avec lui. Il lui écrivit donc pour savoir ce qu'il convenait de répondre aux difficultés qu'on formait contre sa doctrine. Après avoir fait un bel éloge des adversaires du saint docteur, il lui expose ainsi leurs sentiments.

« Voici, dit-il, leur profession de foi (2). Ils croient, à la vérité, que tout homme a péché en Adam, et que personne ne peut être sauvé et régénéré par ses œuvres, mais qu'il ne le peut que par la grâce ; que néanmoins la rédemption, qui est le prix du sang de Jésus-Christ, est proposée à tous les

(1) Hilaire témoigne, à la vérité, qu'il avait déjà écrit à S. Augustin ; mais il fait entendre que c'est sur les contestations présentes : ainsi on ne peut en conclure que c'est celui qui écrivit de Sicile. (Hil. *Ep. ad August.*)

(2) Prosper. *Epist. ad Augustin.*

hommes sans exception : en sorte que tous ceux qui veulent embrasser la foi et recevoir le baptême peuvent être sauvés; que Dieu a prévu avant la création du monde ceux qui devaient croire et demeurer constants dans la foi avec le secours de la grâce; qu'il a prédestiné pour son royaume ceux qu'il a prévus, après les avoir appelés gratuitement, devoir se rendre dignes d'être élus et de mourir dans la grâce; que c'est pour cette raison que le Seigneur avertit tous les hommes de croire et de faire de bonnes œuvres, afin que personne ne désespère d'obtenir la vie éternelle, qui est la récompense réservée à la piété.

« Mais ils croient que le décret de la vocation de Dieu par lequel on prétend qu'il a fait avant la création du monde, ou dans l'instant même de la création, le discernement des élus et des réprouvés, de sorte que les uns aient été créés vases d'honneur et les autres vases d'ignominie, selon qu'il a plu au Créateur, ôte aux pécheurs le soin de se relever et donne aux saints sujet de s'abandonner au relâchement : le travail étant inutile de part et d'autre, si celui qui a été rejeté ne peut entrer quelques efforts qu'il fasse, et si celui qui a été élu ne peut périr à quelque négligence qu'il se livre; qu'ainsi, si l'on veut que le décret de Dieu prévienne les volontés, on détruit les vertus, on ôte le soin du salut et l'on introduit une fatale nécessité sous le nom de prédestination.....

« Et, pour exprimer mieux leurs sentiments et d'une manière plus précise, je vous dirai, ajoute S. Prosper, que tout ce que vous vous êtes objecté de la part de vos adversaires dans ce livre (*de la Correction et de la Grâce*), et tout ce que vous avez réfuté avec tant de force sur cette question dans vos livres contre Julien, les saints dont je parle le soutiennent de tout leur cœur. Et quand nous leur citons vos écrits, qui sont pleins d'une infinité de témoignages de l'Ecriture, ils justifient leur opiniâtreté en invoquant l'ancienneté de leur doctrine, et ils assurent qu'aucun écrivain ecclésiastique n'a jamais entendu comme vous ce que vous citez de l'Epître aux

Romains pour montrer que la grâce divine prévient les mérites des élus. »

Il n'est pas nécessaire d'avertir que le sentiment de la mort de Jésus-Christ pour tous les hommes, si autorisé par l'Écriture et par la tradition, et celui de la prédestination conséquence des mérites, telle que l'ont enseignée tant de docteurs catholiques, ne contiennent aucun venin de l'erreur. Ils ne sont répréhensibles, ces sentiments, que dans le système des semi-pélagiens, qui, en admettant pour principe que la volonté précède la grâce et fait par ses forces naturelles les premières démarches vers Dieu, infectaient par là le reste de leur doctrine sur l'économie de notre salut : c'était un mauvais levain qui corrompait toute la masse. Nous ne croyons cependant pas que tous les adversaires de S. Augustin aient été dans cette erreur, et S. Prosper insinue le contraire, en n'attribuant qu'à quelques-uns d'entre eux les sentiments qu'il continue d'exposer ainsi : « Quelques-uns d'entre eux, dit-il, s'écartent si peu des routes tracées par les pélagiens, que, se voyant contraints de confesser une grâce de Jésus-Christ qui prévient tous les mérites de l'homme (car ce ne serait plus une grâce si elle était donnée au mérite), ils prétendent que cette grâce n'est autre chose que l'état où, sans que l'homme ait rien mérité, puisqu'il n'existait pas et qu'il n'avait ni raison ni liberté, où, dis-je, la grâce du Créateur le met, afin que par le discernement du bien et du mal il puisse diriger sa volonté vers la connaissance de Dieu et vers l'observation de ses commandements, et parvenir ainsi à la grâce par laquelle nous renaissons en Jésus-Christ ; et cela par la force de nos facultés naturelles, en demandant, en cherchant, en frappant ; mais en sorte que l'homme ne reçoive, ne trouve et n'entre que parce qu'ayant fait un bon usage d'un bien naturel, il a mérité de parvenir, avec le secours de cette grâce initiale, à la grâce qui sauve. » Ils ajoutaient que la bonté de Dieu paraît en ce qu'il n'exclut personne du salut et veut indifféremment que tous soient sauvés.

On sent assez, par cet extrait de S. Prosper, quel était le venin renfermé dans la doctrine opposée à celle de S. Augustin, et qui avait quelques adhérents dans les Gaules. Ceux-ci voulaient que la grâce fût, pour ainsi dire, la suivante de la volonté, qui la prévenait, selon eux, en s'ouvrant par ses forces naturelles l'entrée des routes du salut ; qu'alors seulement la grâce venait à son secours : c'est-à-dire que le commencement du salut n'était pas de Dieu, mais de l'homme, et que le libre arbitre sans la grâce commençait le discernement des élus. Ils adoucissaient ainsi les dogmes de Pélage ; mais en déguisant l'erreur ils ne la faisaient pas disparaître : c'est ce qui les fit nommer semi-pélagiens.

S. Prosper nous apprend encore, dans la même lettre, que pour expliquer pourquoi Dieu laisse mourir des enfants sans baptême, tandis qu'il en appelle d'autres à la gloire aussitôt qu'ils ont été baptisés, les semi-pélagiens avaient recours à je ne sais quel système de mérites futurs et conditionnels, *prétendant que ces enfants sont damnés ou sauvés selon la manière que Dieu a prévu qu'ils vivraient, s'ils atteignaient un âge plus avancé* (1).

Prosper, ayant ainsi exposé à S. Augustin les sentiments de ses adversaires dans les Gaules, lui parle de leurs forces et de leur nombre. « Nous ne sommes pas en état, dit-il, de résister à ceux qui tiennent ces opinions, parce que les mérites de leur vie leur donnent un grand ascendant sur nous. Quelques-uns d'entre eux ont été même depuis peu promus à l'épiscopat. A l'exception de quelques intrépides défenseurs de la grâce parfaite, on trouve à peine quelqu'un qui ose résister à des personnages si éminents.

Il demande ensuite des éclaircissements à S. Augustin sur les articles proposés, et dit entre autres choses ces paroles : « Apprenez-nous aussi comment on peut répondre à la difficulté suivante, tirée du consentement de ceux qui nous ont

(1) Prosper. *Epist. ad August.*

précédés, et qu'on trouve presque tous s'accorder dans le même sentiment, qui est d'admettre la prédestination de Dieu selon la prescience : en sorte que Dieu fait les uns vases d'honneur et les autres vases d'ignominie parce qu'il a prévu la fin de chacun, et que la prescience lui a fait connaître en quel état chaque homme serait alors sous le secours de la grâce. » Ainsi, il semble que S. Prosper reconnaît ici que la prédestination qui suppose la prévision des mérites est le sentiment de presque tous ceux qui ont précédé S. Augustin, c'est-à-dire des quatre premiers siècles. Il n'avait donc garde de regarder ce sentiment comme une erreur.

Il ajoute : « Nous espérons que, par le secours de vos éclaircissements, les hommes illustres à qui les ténèbres de ces opinions obscurcissent l'esprit, recevront la pure lumière de la grâce. Car il est bon que vous sachiez qu'Hilaire, évêque d'Arles, qui a la principale autorité parmi eux et qui est un prélat fort versé dans les sciences divines, se range à leur opinion. Il admire et suit en tout le reste votre doctrine; mais sur le sujet dont il se plaint, il désire depuis longtemps conférer avec vous par lettres. »

Quoique S. Hilaire d'Arles n'approuvât pas le sentiment de S. Augustin sur la prédestination, on ne peut sans témérité lui faire l'injure de croire qu'il ait donné dans les erreurs semi-pélagiennes, comme quelques auteurs l'ont prétendu. Honorat de Marseille rapporte que ce saint prélat, étant au lit de la mort et exhortant son clergé à combattre les ennemis du salut, dit ces paroles, suffisantes assurément pour justifier sa foi sur l'article en question : « Mes chers enfants, on ne peut manquer d'avoir des combats à soutenir, quand on veut parvenir à la béatitude avec le secours de la grâce prévenante et par un travail qui suit la grâce (1). »

La lettre d'Hilaire, compagnon de S. Prosper, roule sur le même sujet que celle dont nous venons de parler. Voici ce

(1) Honor., *de Vit. Hilarii.*

qu'elle renferme de particulier. Hilaire, en exposant les objections des adversaires de la doctrine de S. Augustin, et les réponses qu'ils faisaient à ses arguments, rapporte deux textes du saint docteur, dont ils triomphaient. Ils sont tirés de son commentaire sur l'Épître aux Romains et ils contiennent en effet la doctrine des semi-pélagiens. Il ajoute que ceux qu'il avait à combattre s'embarrassaient peu de ce passage cité par S. Augustin : *Il a été enlevé de peur que la malice ne changeât son esprit* (1), parce qu'ils n'accordaient pas au livre de la Sagesse, d'où il est tiré, l'autorité des livres canoniques ; qu'ils ne pouvaient souffrir la différence que S. Augustin mettait entre la grâce donnée à Adam dans l'état d'innocence, et celle qui est aujourd'hui donnée aux autres hommes ; qu'ils prétendaient que l'exemple des enfants ne concluait rien, parce que S. Augustin paraissait être incertain sur l'état où ils sont après la mort et qu'il se contredit lui-même là-dessus. Hilaire ajoutait qu'on publiait qu'il n'était nullement nécessaire, pour défendre la foi, d'entrer dans les questions de la prédestination, et que lui (Augustin) l'avait fort bien défendue dans ses autres ouvrages contre les pélagiens sans toucher à ces questions. Toutes ces objections d'Hilaire font connaître qu'il n'était pas lui-même sans quelque inquiétude sur la doctrine de S. Augustin.

Le saint docteur, ayant reçu les deux lettres dont nous venons de parler, y répondit par deux livres : l'un *de la Prédestination des saints*, et l'autre *du Don de la persévérance* (2). Il les adressa à Hilaire et à Prosper, qu'il nomme ses enfants, d'où on peut conclure qu'ils n'étaient que laïques. S. Augustin prouve fort au long dans le livre *de la Prédestination des saints* que le commencement de la foi vient de Dieu, et il reconnaît avec humilité que dans quelques ouvrages composés avant

(1) Sap. IV, 11.
(2) Quelques critiques croient que ces deux livres de S. Augustin furent composés l'an 428 ; mais comme ils ont été faits en réponse à la lettre de Prosper, où il est fait mention de l'épiscopat de S. Hilaire d'Arles, ils n'ont pu être composés avant l'an 429.

son épiscopat il avait enseigné l'erreur opposée à cette vérité; mais qu'il en avait été détrompé par le témoignage de S. Paul : *Qu'avez-vous que vous n'ayez reçu?* Il abandonne dans son commentaire sur l'Épître aux Romains les endroits qui avaient soulevé des objections, et il justifie une de ses lettres où ses adversaires croyaient trouver la même doctrine. Dans le reste du livre il traite de la prédestination gratuite et prouve que le livre de la Sagesse est un livre canonique, parce qu'on le lisait depuis longtemps publiquement dans l'église, comme faisant partie des saintes Écritures (1).

Dans le livre *du Don de la persévérance*, S. Augustin s'attache à faire voir que, puisque nous demandons dans nos prières la persévérance finale, elle est un don de Dieu ; que les enfants ne sont pas jugés selon les mérites qu'ils auraient eus s'ils avaient vécu plus longtemps; que la prédestination n'empêche pas l'utilité des réprimandes et des exhortations, et il la définit ainsi : la prédestination des saints n'est autre chose *que la prescience et la préparation des bienfaits de Dieu, par laquelle tous ceux qui sont sauvés sont très-certainement sauvés.* Il prescrit la manière dont il convient d'en parler au peuple, et il finit par ces paroles remarquables :

« Que ceux qui liront ce livre remercient le Seigneur s'ils l'entendent; s'ils ne l'entendent pas, qu'ils prient Celui qui est la source de la science d'être leur maître intérieur. Que ceux qui croient que je me trompe examinent avec grand soin ce que j'ai dit, de peur qu'ils ne se trompent eux-mêmes. Pour moi, quand ceux qui lisent mes ouvrages, non-seulement m'instruisent, mais encore me corrigent, je le regarde comme une grâce du Seigneur, et j'attends surtout cette faveur de ceux qui sont distingués dans l'Église par leur science, s'ils daignent lire ce que j'écris. » Tant le docteur de la grâce était éloigné de croire que ses sentiments fussent des oracles infaillibles, qu'on pût opposer aux décisions mêmes de l'Église.

(1) *De Prædest. sanct.*

Il est bon de remarquer en passant que S. Augustin, qui traitait partout les pélagiens comme des hérétiques, traite toujours dans cet ouvrage et ailleurs les semi-pélagiens comme des frères, avec qui il est en communion. « Ils ne sont pas pélagiens, dit-il : car ils ne résistent pas avec une opiniâtreté hérétique à cette vérité si manifeste (que la sagesse et la continence sont des dons de Dieu) ; mais ils prétendent que le commencement qui est de nous, nous obtient de Dieu ces dons (1). »

Il les distingue même tellement des pélagiens, qu'il nomme ceux-ci ses ennemis, et ceux-là ses amis. « Prions, mes chers frères, dit-il à Hilaire et à Prosper, prions le Seigneur de faire la grâce à nos ennemis (les pélagiens) et surtout à nos frères et à tous ceux qui nous aiment (les semi-pélagiens), de comprendre et de confesser qu'après la chute que nous avons faite en Adam, personne n'est délivré que par la grâce de Dieu ; que cette grâce n'est pas donnée comme due et selon les mérites, mais que c'est une vraie grâce, donnée gratuitement et sans aucuns mérites précédents. » Il faut bien reconnaître en effet que des sentiments tels qu'en avaient dans les Gaules ceux qui furent depuis nommés semi-pélagiens, ne faisaient point perdre alors la qualité de catholique. Plusieurs de ceux qui les ont eus, et qu'on ne sait pas les avoir rétractés, sont encore aujourd'hui honorés comme saints dans plusieurs Églises.

Les nouveaux ouvrages de S. Augustin dont nous venons de parler, n'arrêtèrent pas les troubles et les murmures parmi le clergé de Marseille et des villes voisines. Prosper qui, avec les nouvelles armes qu'il avait reçues, continuait de combattre avec zèle les semi-pélagiens, eut le sort des défenseurs de la vérité. On n'omit rien pour le rendre odieux : on interpréta malignement ses intentions, et l'on sema artificieusement contre lui les bruits les plus désavantageux. Un

(1) *De Dono persev.*, c. XVII.

de ses amis, nommé Rufin, en fut alarmé et lui en écrivit. Prosper lui répondit par une fort belle lettre, où, pour confondre la calomnie et justifier S. Augustin contre les semi-pélagiens, il découvre les erreurs et les artifices des pélagiens eux-mêmes. L'éloge qu'il fait du docteur de la grâce mérite d'être rapporté :

« Tous ces artifices, dit S. Prosper (1), que les enfants des ténèbres (les pélagiens) ont employés pour se transformer en enfants de lumière, ont été découverts par le jugement des évêques orientaux, par l'autorité du Saint-Siége et par la vigilance des conciles d'Afrique. Le bienheureux Augustin, qui tient un des premiers rangs dans l'épiscopat, les a aussi entièrement confondus dans une foule de savants écrits : car, entre plusieurs dons qu'il a reçus avec tant d'abondance de l'Esprit de vérité, il est doué particulièrement de celui de la science et de la sagesse, non-seulement pour exterminer ce monstre d'hérésie qui palpite encore dans ses membres coupés et dispersés, mais aussi pour triompher de plusieurs autres erreurs. Cependant, malgré les palmes de tant de victoires qu'il a recueillies, malgré les couronnes de tant de triomphes qu'il a remportés à la gloire de Jésus-Christ et de son Eglise, quelques-uns des nôtres (les semi-pélagiens) osent murmurer secrètement contre lui ; et, selon qu'ils trouvent des personnes disposées à leur prêter l'oreille, ils décrient ses ouvrages contre les pélagiens, publiant qu'il ôte le libre arbitre, et que sous le nom de grâce il enseigne une fatale nécessité.

« Afin de faire passer ce saint évêque pour un païen et un manichéen, continue S. Prosper, ses adversaires ajoutent qu'il reconnaît deux masses et deux natures du genre humain. Mais, si cela est ainsi, pourquoi sont-ils assez négligents ou assez impies pour ne pas s'élever contre de si folles erreurs? Que ne publient-ils quelques écrits contre l'auteur de

(1) Prosper. *Epist. ad Rufin.*

cette doctrine : car ce serait une chose bien glorieuse pour eux et bien salutaire au genre humain, s'ils pouvaient détromper S. Augustin de quelque erreur. Mais, peut-être que ces nouveaux censeurs épargnent par modération et par compassion un vénérable vieillard, respectable par son âge et par les services qu'il a rendus à l'Église, et qu'ils ne demeurent tranquilles que parce qu'ils se tiennent assurés que personne ne lit ses ouvrages. Mais qu'ils sachent que non-seulement l'Église romaine, l'Église d'Afrique et tous les enfants objets de la bénédiction céleste qui sont dans l'univers, s'accordent avec Augustin dans la confession de la grâce ; mais encore que dans les lieux mêmes où l'on murmure contre sa doctrine, il se trouve, grâces au Ciel, plusieurs personnes qui puisent dans ses salutaires écrits la doctrine de l'Evangile et des apôtres. » On ne peut faire un plus magnifique éloge de S. Augustin et de ses ouvrages.

S. Prosper fit servir tous ses talents à la défense de la grâce. Il en chanta les triomphes dans un poëme qu'il intitula : *Contre les Ingrats*, et qui contient mille vers. Il y rapporte en abrégé l'histoire des pélagiens, y démêle les artifices des semi-pélagiens et répond à leurs objections. On ne sait pas précisément à quelle époque il publia cet ouvrage : la manière dont il parle de S. Augustin fait juger que ce fut avant la mort de ce saint docteur, arrivée le 28 août 430. Au reste, le poëte n'est pas un historien assez exact du pélagianisme. Il dit, par exemple, que le Saint-Siége condamna le premier cette hérésie, puis les évêques d'Orient et enfin ceux d'Afrique. C'est justement le contraire : les évêques d'Afrique la condamnèrent les premiers en 412, ensuite les évêques d'Orient et enfin le Saint-Siége.

S. Prosper publia aussi quelques épigrammes contre un auteur qui avait écrit contre S. Augustin sous un nom emprunté, et il mit en vers un grand nombre de sentences tirées des livres de ce saint docteur. Sachant que l'hérésie cache souvent son poison sous les fleurs de la poésie, il pensa

que la vérité devait s'en parer quelquefois, pour se faire goûter de ceux que des écrits trop sérieux pourraient rebuter.

Il ne paraît cependant pas que tous ces ouvrages de S. Prosper aient ramené les esprits, et donné dans ces provinces plus d'autorité à la doctrine de S. Augustin. Les évêques de la Gaule ne s'alarmèrent pas de ces troubles et, parmi le grand nombre de saints et de savants évêques qui faisaient alors dans cette contrée l'ornement de l'Église, on n'en voit aucun qui se soit mis en devoir d'arrêter les rapides progrès du semi-pélagianisme ; cependant ces mêmes prélats ont donné, à cette époque, des marques éclatantes de leur zèle contre le pélagianisme, dans une circonstance qu'on va rapporter.

L'hérésie pélagienne semblait ne survivre à sa défaite dans quelques restes dispersés de la secte, que pour être en plus d'endroits un monument de la victoire de l'Église. Mais elle se réveilla tout à coup plus formidable et plus triomphante que jamais dans la Bretagne, où elle se répandit avec l'impétuosité d'un torrent par les intrigues d'un certain Agricole, fils d'un évêque pélagien nommé Sévérien. Il fut secondé par quelques-uns des principaux hérétiques exilés par les lois de l'empereur, et qui s'étaient retirés dans cette île pour y professer en repos leurs erreurs. La patrie de leur maître leur inspira une nouvelle ardeur, et ils trouvèrent les peuples plus disposés à croire ce qu'on leur débitait de la sainteté d'un homme qu'on leur faisait regarder comme l'ornement de leur nation (1).

Les catholiques de la Bretagne, ne se sentant pas assez forts pour tenir tête à des adversaires qui devenaient tous les jours plus puissants, eurent recours au Saint-Siége et aux évêques des Gaules, dont ils connaissaient le zèle et l'érudition. Ils envoyèrent donc des députés à Rome et dans les

(1) Prosper. in *Chron.*, ad an. 429.

Gaules pour exposer le danger de la religion et demander du secours. Les évêques des Gaules, touchés des maux d'une Église dont le voisinage rendait la séduction contagieuse pour les fidèles qui leur étaient confiés, tinrent à ce sujet, l'an 429, un nombreux concile, dans une ville dont le nom ne nous est pas parvenu (1). Ils députèrent de ce concile S. Germain, évêque d'Auxerre, et S. Loup, évêque de Troyes, pour aller combattre dans la Bretagne l'hérésie pélagienne. C'est ce que raconte le prêtre Constance dans la Vie de S. Germain. Mais S. Prosper dit que ce fut le pape S. Célestin qui, à la persuasion du diacre Pallade (2), envoya S. Germain en Bretagne. On peut concilier ces deux assertions en disant que le pape ne fit que joindre son autorité à celle du concile en approuvant la députation, ou qu'il désigna au concile les deux prélats qu'on devait charger de la mission. Quoi qu'il en soit, on ne pouvait faire un plus heureux choix.

S. Germain était alors, par sa sainteté et son érudition, l'oracle de l'Église des Gaules, et S. Loup s'était aussi rendu célèbre après deux ans d'épiscopat. Il avait épousé dans sa jeunesse Piméniole, sœur de S. Hilaire d'Arles. Mais les deux époux ayant d'un consentement mutuel fait vœu de continence, Loup s'était retiré au monastère de Lérins, d'où il ne sortit que pour aller vendre ses biens. Il voulait rompre tous les liens qui l'attachaient encore au monde, afin d'y mourir plus parfaitement et de s'ensevelir pour toujours dans la solitude. La Providence avait d'autres desseins sur lui. Pendant qu'il était à Mâcon, occupé à distribuer son patrimoine aux pauvres, on l'enleva comme par inspiration et on le plaça sur le siége de Troyes, l'an 427 (3), après la mort de

(1) Const., *de Vita Germani*, c. XIX. — Apud. Baron., an. 429, n. 11.

(2) Prosper. in *Chron.*, ad. an. 429.— Pallade fut peu de temps après ordonné évêque par le pape Célestin, pour prêcher la foi aux Ecossais ou aux Irlandais.

(3) Le P. Pagi tâche de prouver que S. Loup ne fut pas élevé à l'épiscopat l'an 427, comme on le croit communément, mais l'an 428: les raisons qu'il apporte ne nous paraissent pas convaincantes. On compte, parmi les prédécesseurs de S. Loup, S. Mélaine, honoré le 22 avril.

S. Ours. Il s'y fit tellement estimer qu'après deux ans d'épiscopat il fut député avec S. Germain pour aller combattre l'hérésie en Bretagne.

Le voyage de ces deux saints évêques, qui allaient au secours de la religion, ne fut qu'une suite d'honneurs rendus à leur dignité et à leurs vertus. Comme ils approchaient du village de Nanterre, près de Paris, les habitants sortirent au-devant d'eux, pour leur demander leur bénédiction. Germain leur fit une courte exhortation, pendant laquelle, ayant distingué dans la foule une jeune vierge nommée Geneviève, il la fit avancer et prédit à ses parents la sainteté éclatante à laquelle elle parviendrait un jour. Après avoir adressé à Geneviève quelques paroles d'amitié convenables à la gravité d'un saint évêque et à l'âge d'une jeune fille, il lui demanda si elle ne voulait pas devenir l'épouse de Jésus-Christ ; elle répondit que, s'il la jugeait digne de cet honneur, elle le priait de lui donner sa bénédiction et de la consacrer à Dieu. Germain l'exhorta à la constance et la conduisit à l'église, où il fut suivi par tout le peuple. Pendant le chant des psaumes et des autres prières, il tint toujours sa main imposée sur la tête de Geneviève. Il la fit manger avec lui et lui ordonna de venir le trouver le lendemain (1).

Geneviève étant retournée vers le saint évêque, il lui demanda si elle se souvenait de la promesse qu'elle avait faite le jour précédent ; elle répondit qu'elle espérait qu'avec le secours de la grâce et de ses prières, elle y serait fidèle toute sa vie. Germain vit en même temps à terre une médaille où l'image de la croix était empreinte ; il la ramassa, et, la donnant à Geneviève, il lui dit : « Recevez ce gage de mon amitié et portez-le toujours pendu à votre cou. Laissez aux filles mondaines l'éclat de l'or et des pierreries : que celles qui servent le monde portent ces parures mondaines ; mais pour vous qui avez été mise au nombre des épouses de Jésus-

(1) Const , *de Vita German*. c. XX et XXI.

Christ, ne cherchez qu'à parer votre âme de l'éclat des vertus. » Après ces avis il la congédia, et, l'ayant exhortée de nouveau à la persévérance, il la recommanda très-particulièrement à son père et à sa mère.

Tels furent les commencements de Geneviève, cette sainte si célèbre, qui ne pouvait avoir alors que huit ou neuf ans. Il paraît, par l'exhortation que lui fit S. Germain de ne point porter de pierreries, qu'elle n'était pas d'une aussi basse naissance qu'on le croit communément. On peut même supposer, par le nom de son père qui s'appelait Sévère, qu'elle appartenait à une famille romaine établie dans les Gaules.

Les deux saints évêques, ayant continué leur route, s'embarquèrent pour la Bretagne avec un vent favorable qui se changea bientôt en une furieuse tempête. Germain, à l'exemple de Jésus-Christ, dormait tranquillement au milieu du péril. S. Loup et les autres passagers l'éveillèrent, le conjurant de calmer l'orage. Alors, prenant de l'huile bénite et invoquant le nom de la très-sainte Trinité, il en répandit quelques gouttes sur les flots de la mer, et aussitôt elle devint calme.

Quelque diligents qu'eussent été les deux prélats, la réputation de leurs vertus les avait précédés. On accourait de toutes parts pour les entendre prêcher contre l'erreur, et la foule des auditeurs les obligea de leur annoncer la parole dans les places publiques et dans les campagnes. La docilité des peuples répondit à leur empressement, et, par une révolution aussi prompte que miraculeuse, l'incendie subit que l'hérésie avait causé, fut éteint en moins de temps qu'on n'en avait mis à l'allumer (1).

Les deux évêques de la Gaules, en qualité de légats du Saint-Siége, assemblèrent un concile à Vérulam (2). Les chefs du parti pélagien, qui n'avaient pas encore osé paraître, crurent qu'il leur serait moins honteux d'avoir disputé la victoire

(1) Const., *de Vit. Germani*, c. XXII. — Apud Baron., an. 429, n. 13.

(2) Cette ville a été détruite par les Anglo-Saxons : on l'a rebâtie sous le nom de Saint-Alban.

que de la céder par la fuite et le silence. Ils parurent donc dans l'assemblée avec un orgueil qui éclatait dans le faste de leurs habits. Ils étaient environnés d'une troupe de flatteurs prêts à les applaudir pendant la dispute, tandis que les deux saints évêques n'y parurent qu'avec la modestie, l'humilité et la confiance que la vérité inspire à ses défenseurs. « D'un côté, dit le prêtre Constance, étaient l'autorité divine, la foi et Jésus-Christ, et de l'autre, la présomption, la perfidie et Pélage : » non pas que cet hérésiarque y fût lui-même, comme quelques auteurs l'on cru, mais il y était dans la personne de ses défenseurs. Le peuple accourut de toutes parts pour assister à la dispute. Les pélagiens la commencèrent par un long et fastidieux discours, qui ne laissa pas d'être applaudi par leurs partisans. S. Germain et S. Loup le réfutèrent avec force, confirmant ce qu'ils avançaient par les témoignages des saintes Écritures (1).

Les assistants commençaient à célébrer par leurs acclamations la victoire de la grâce, lorsqu'un tribun, s'avançant dans l'assemblée avec sa femme, présenta aux saints évêques une jeune fille de dix ans qui était aveugle. Ils lui firent signe de s'adresser aux pélagiens ; mais ceux-ci, forcés par le témoignage de leur conscience, joignirent leurs prières à celles du peuple pour engager les deux saints évêques à guérir cette fille. Alors Germain, animé d'une foi vive, invoqua l'adorable Trinité, et, prenant le reliquaire qu'il portait toujours à son côté, il l'appliqua en présence de tout le monde sur les yeux de la jeune aveugle, qui recouvra la vue à l'instant. Ce miracle remplit tous les assistants d'une joie mêlée d'une sainte frayeur, et acheva d'ouvrir les yeux de l'esprit à ceux qui les avaient fermés à la vérité. Les deux saints évêques allèrent remercier le Seigneur de cet heureux succès sur le tombeau de S. Alban, célèbre martyr de la Bretagne, près de Vérulam. S. Germain, l'ayant fait

(1) Const. *Vita Germani.* — Baron., an. 429, n. 14 et 15.

ouvrir, y déposa les reliques qu'il avait coutume de porter, se contentant de prendre de la terre du sépulcre du saint martyr encore teinte de son sang.

Un autre miracle fit regarder S. Germain et S. Loup comme les libérateurs de la nation. Les Pictes et les Saxons faisaient alors une guerre cruelle aux Bretons. Ceux-ci, ne se sentant pas en état de résister, appelèrent les deux saints évêques à leur secours. Ils accoururent, et leur arrivée au camp rassura les Bretons plus que n'aurait pu faire une armée de troupes auxiliaires. On était au saint temps du carême : les deux évêques en profitèrent pour réconcilier les pécheurs et disposer au baptême les catéchumènes, persuadés que la piété des soldats leur inspire la valeur et leur obtient la victoire du Dieu des armées. On dressa au milieu du camp un oratoire de branchages et de feuillage, où l'on célébra la fête de Pâques avec une piété dont la sincérité répondit à la simplicité de l'appareil (1).

Les ennemis tâchèrent de surprendre les Bretons tandis qu'ils étaient occupés à ces exercices de religion. Mais S. Germain, qui avait eu avis de leur marche, fit voir qu'il n'avait pas oublié le métier de la guerre. Il rangea lui-même l'armée en bataille et plaça un détachement en embuscade dans un vallon. Il se mit à la tête de ce corps de troupes, et, dès qu'il vit paraître l'ennemi, il ordonna pour signal à tous les soldats de crier trois fois : *Alleluia*. Ces cris d'allégresse, répétés par les collines voisines, jetèrent une telle épouvante dans le cœur des Pictes et des Saxons qu'ils prirent aussitôt la fuite, et les Bretons profitèrent si bien de ce désordre qu'ils remportèrent une victoire complète, qui ne leur coûta pas une goutte de sang. C'est ainsi que les deux saints évêques députés de la Gaule vainquirent dans la Bretagne les ennemis de la foi et ceux de l'État. Après ces événements ils repassèrent dans les Gaules (2).

(1) Constant. *Vit. Germani*. — (2) Apud. Baron., an. 429, n. 19.

S. Germain, à son arrivée à Auxerre, trouva son peuple dans une grande affliction, causée par de nouveaux impôts dont on l'avait surchargé.

La charité qui le pressait lui fit aussitôt prendre la résotion d'aller à Arles demander à Auxiliaire, préfet des Gaules, quelque diminution de ces impôts. Ses infirmités l'obligèrent à faire le voyage à cheval avec quelques-uns de ses clercs; mais un pauvre à demi-nu, s'étant joint à eux dans le chemin, logea avec eux et déroba pendant la nuit le cheval de S. Germain, qui fut obligé de monter celui d'un de ses clercs. Ils continuaient leur route, lorsque le saint évêque leur dit : *Attendons un peu ce malheureux, qui me fait pitié.* Ils mirent pied à terre, et peu de temps après ils virent de loin le voleur qui venait à eux, conduisant par la bride le cheval qu'il avait pris. Il se jeta aux pieds de S. Germain, confessant son péché; et il avoua que pendant toute la nuit il n'avait pu avancer ni prendre aucun détour pour s'échapper. Germain luidit : « Si je vous avais donné hier un habit pour vous couvrir, vous n'eussiez pas été obligé de voler : recevez-le maintenant. » En même temps il lui fit donner de quoi se vêtir : c'est ainsi que se vengent les saints.

Pendant ce voyage, S. Germain fit plusieurs autres miracles et fut reçu partout avec de grands honneurs, surtout à Lyon et à Arles. L'évêque S. Hilaire et le préfet Auxiliaire allèrent au-devant de lui, et, après l'avoir entretenu, ils avouèrent que son mérite était encore plus grand que sa réputation. Il guérit d'une fièvre quarte la femme du préfet, et, après cette grâce, il obtint sans peine celles qu'il était venu de si loin demander pour son peuple.

Un idolâtre de l'Auxerrois nommé Mamertin éprouva, par un bienfait plus signalé, la charité et le pouvoir du saint évêque. Il était fort attaché au culte des fausses divinités. Comme il allait un jour, selon sa coutume, leur demander la guérison d'un œil et d'une main dont il avait perdu l'usage, un clerc de S. Germain nommé Savin en prit occasion de lui

parler de la vanité des idoles et de la sainteté et des miracles de son évêque. Mamertin, qui avait senti l'impuissance des dieux qu'il invoquait, le crut sans peine, et, pressé par le désir de recouvrer la santé, il prit aussitôt la route d'Auxerre. Un orage l'ayant obligé à se retirer dans un oratoire bâti sur le tombeau de S. Corcodème, il y eut une vision miraculeuse, qui acheva de le désabuser de ses anciennes superstitions (1).

Dès le lendemain matin il alla trouver S. Germain, qui était alors dans son monastère. Le saint évêque, à qui Dieu avait fait connaître ce qui s'était passé, s'avança au-devant de lui, et, voyant ses heureuses dispositions, il le baptisa et lui guérit ensuite l'œil et la main, en les frottant avec de l'huile. Mamertin embrassa la vie monastique dans ce même monastère, et il mérita de succéder à S. Alodius, qui en était le premier abbé, et d'être mis aussi au nombre des saints. Ce fut lui-même qui écrivit la relation de sa guérison miraculeuse et de sa conversion.

La défaite des pélagiens dans la Bretagne ne ralentit pas la vivacité des adversaires de S. Augustin dans la Gaule Narbonnaise, et ne donna point encore atteinte à leur réputation. Celle de Cassien, qui était à la tête du parti, semblait croître de jour en jour. S. Léon, alors diacre de l'Église romaine, estimait tant la vertu et l'érudition de cet abbé qu'il le chargea d'écrire contre l'hérésie de Nestorius, qui troublait alors l'Église d'Orient.

Cassien obéit et fit paraître en l'année 430 un bel ouvrage sur l'incarnation, qu'il adressa à S. Léon avec une lettre qui tient lieu de préface. Il est divisé en sept livres. Dans le premier, après avoir dit que l'hérésie est semblable à l'hydre dont parlent les poëtes, qui semblait tirer de nouvelles forces de ses blessures, et dont les têtes coupées renaissaient presque aussitôt, il fait l'énumération des anciennes héré-

(1) Constant. *Vita Germani.*

sies que Nestorius renouvelait par la sienne. Il dit ensuite que de son temps il s'était élevé dans la plus grande ville des Belges (1) une semblable erreur, à laquelle on ne savait quel nom donner : il s'agit de celle que Léporius adopta. Cassien rapporte et loue la rétractation de ce moine, qui avait été depuis promu à la prêtrise, apparemment en Afrique, où il était alors. Il s'élève avec force contre l'hérésie pélagienne, qu'il dit être alliée de celle de Nestorius, qui pour cette raison la protégeait secrètement.

Dans les quatre livres suivants, Cassien combat l'hérésie nestorienne par l'autorité des saintes Écritures et par des raisons théologiques. Le sixième livre contient les plus vifs et les plus éloquents reproches adressés à Nestorius, et l'auteur le confond par le symbole qu'il a professé à son baptême. Il répond dans le septième aux vaines subtilités des nestoriens, et confirme la doctrine de l'Église par la tradition de ses docteurs.

En citant S. Hilaire de Poitiers, il dit : « C'est le maître des Églises, un prélat orné de toute sorte de vertus et de grandes qualités, et aussi célèbre par son éloquence que par la sainteté de sa vie : c'est un rocher toujours immobile au milieu des tempêtes des persécutions. » Il n'est pas moins éloquent lorsqu'il donne des louanges à S. Jérôme : « C'est, dit-il, le maître des catholiques. Ses écrits éclairent tout l'univers, comme autant de flambeaux célestes, et la pureté de sa doctrine égale la profondeur de son érudition. » L'éloge qu'il fait de S. Augustin est plus réservé, on sait qu'il n'approuvait pas ses sentiments : il se contente de dire que c'est un grand évêque.

Il finit par adresser une exhortation pathétique au peuple de Constantinople. Il l'invite à se garder des erreurs de Nestorius, et il fait connaître son attachement pour S. Jean

(1) Il y a dans Cassien, *in maxima Beligarum urbe* : on croit qu'il faut lire *Belgarum* ; ce qui désignerait Trèves, métropole de la première Belgique Le P. Hardouin dit que Cassien semble faire allusion par là au concile de Cologne, où Éphratas, évêque de cette ville, fut déposé. Cologne était métropole de la seconde Germanie : mais les deux Germanies étaient comprises dans l'ancienne Belgique. (Hardouin, *Conc.* t. I, in *jud. prævio.*)

Chrysostome : « Je vous en conjure, dit-il, ô vous tous qui êtes dans l'enceinte de Constantinople, mes concitoyens par l'affection de la patrie (1) et mes frères par l'unité de la foi, séparez-vous de Nestorius, ce loup ravisseur, qui dévore le peuple de Dieu comme *un morceau de pain*, ainsi qu'il est écrit (2). Eloignez-vous de ce séducteur.... Souvenez-vous de vos anciens maîtres, ces grands évêques : de Grégoire (de Nazianze), illustre dans tout l'univers; de Nectaire, célèbre par sa sainteté ; de Jean (Chrysostome), admirable par sa pureté et sa foi, et qui, semblable à Jean l'évangéliste, apôtre et disciple lui-même de Jésus , s'est reposé sur le sein du Seigneur. Souvenez-vous de ce père si tendre , suivez ses exemples; rappelez-vous son innocence, sa foi, sa doctrine, sa sainteté : n'oubliez jamais cet aimable maître dans le sein de qui vous avez été élevés. Lisez ses écrits , qu'il soit toujours présent à votre esprit et qu'il vous fasse estimer ce traité que j'ai composé : c'est lui qui m'a enseigné ce que j'ai écrit, c'est moins ma doctrine que la sienne. »

Cet ouvrage de Cassien, en augmentant sa réputation, donna un nouveau crédit au parti qui combattait la doctrine de S. Augustin, et la mort de ce saint docteur, arrivée le 28 août de l'an 430, inspira une nouvelle audace à ses adversaires. Pour rendre sa mémoire odieuse, on répandit dans le public quinze articles ou propositions qu'on lui fit l'injure de lui attribuer. C'étaient en effet les sentiments que les prédestinatiens, qui parurent quelque temps après dans les Gaules, soutinrent comme la pure doctrine de S. Augustin. Peut-être même y avait-il alors quelques-uns de ces hérétiques dans ces provinces. Quoi qu'il en soit, voici ces articles calomnieusement attribués au saint docteur.

(1) Cette expression peut faire croire que Cassien était né à Constantinople. Il n'y a rien de plus précis sur la patrie de cet abbé. D'ailleurs, après avoir témoigné tant d'envie de se retirer dans sa patrie, nous voyons qu'il se retira en effet à Constantinople. Quant à ce que nous avons déjà remarqué que son style ne paraît pas celui d'un Grec qui écrivait en latin, on peut répondre que Cassien fut élevé dès sa jeunesse dans l'étude de la langue latine, au monastère de Bethléem.

(2) Ps. XIII, 4.

I. En vertu de la prédestination, les hommes sont contraints au péché par une fatale nécessité et condamnés à la mort.

II. La grâce du baptême n'efface pas le péché originel dans ceux qui ne sont point prédestinés à la vie.

III. Il ne sert de rien à ceux qui ne sont pas prédestinés à la vie, fussent-ils baptisés, de mener une vie juste et sainte. Ils sont réservés jusqu'à ce qu'ils tombent et périssent, et ils ne sont pas enlevés de ce monde sans qu'il soient tombés.

IV. Tous les hommes ne sont pas appelés à la grâce.

V. Tous ceux qui sont appelés ne sont pas appelés également : les uns sont appelés à croire, et les autres à ne pas croire.

VI. Le libre arbitre ne fait rien dans les hommes : c'est la prédestination divine qui agit en eux, soit pour le bien soit pour le mal.

VII. Dieu refuse la persévérance à quelques-uns de ses enfants qu'il a régénérés en Jésus-Christ et auxquels il a donné la foi, l'espérance et la charité, et il la leur refuse précisément parce qu'ils n'ont pas été séparés de la masse de perdition par la prescience et la prédestination de Dieu.

VIII. Dieu ne veut pas le salut de tous les hommes, mais seulement d'un certain nombre de prédestinés.

IX. Le Sauveur n'a pas été crucifié pour la rédemption de tout le monde.

X. Il y a des hommes à qui Dieu empêche qu'on ne prêche l'Évangile, de peur qu'ils ne soient sauvés par cette prédication.

XI. Dieu par sa puissance contraint les hommes au péché.

XII. Dieu ôte la grâce de l'obéissance à des justes qu'il a appelés, afin qu'ils cessent de lui obéir.

XIII. Il y a des hommes qui n'ont pas été créés de Dieu pour la vie éternelle, mais seulement pour servir à l'ornement de ce monde et à l'utilité des autres hommes.

XIV. Ceux qui ne croient pas à l'Évangile sont incrédules par la prédestination de Dieu : il a fait un décret pour empêcher de croire ceux qui ne croient pas.

XV. La prescience et la prédestination sont la même chose.

Tels sont les quinze articles qu'on répandit dans les Gaules comme le précis de la doctrine de S. Augustin, afin de mieux persuader qu'il avait mal défendu le dogme catholique par ses derniers ouvrages. C'est ce qu'on nomma les *objections des Gaulois*.

S. Prosper, qui depuis la mort du saint docteur était à la tête des défenseurs de la grâce, n'oublia rien pour confondre la calomnie et venger l'honneur de son maître. Il publia une réponse aussi solide que précise aux quinze objections des Gaulois. En voici quelques traits, qui, en faisant connaître la doctrine du disciple, serviront à justifier celle du maître. Pour répondre à la première objection, il dit « que tout catholique admet la prédestination, et que les païens eux-mêmes rejettent la nécessité. » Il dit sur la seconde : « Celui qui s'éloigne de Jésus-Christ et qui ne meurt pas en état de grâce, où peut-il aller si ce n'est dans la perdition? Mais les péchés qui lui ont été remis, ne reviennent pas, et il ne sera pas condamné pour le péché originel. Il avait déjà mérité la mort éternelle par les péchés qui lui ont été remis : il y sera condamné en punition de ses derniers péchés, et, parce que la prescience de Dieu n'a pas ignoré cela, Dieu ne l'a pas choisi et ne l'a pas prédestiné. » Il est remarquable que S. Prosper semble se déclarer ici pour le sentiment de ceux qui tiennent que la prévision des mérites précède la prédestination.

Sur le troisième article, il dit des justes qui tombent dans le péché : « Ils n'ont pas été abandonnés afin qu'ils abandonnassent Dieu ; mais ils l'ont abandonné, et ils en ont été abandonnés. » Pour marquer la libre coopération à la grâce, il dit en répondant à la cinquième objection : « Ce qui a été

commencé en l'homme par la grâce de Jésus-Christ, est augmenté par l'industrie du libre arbitre aidé par le secours de Dieu, et c'est une très-grande absurdité de prétendre que quelque nécessité porte l'homme soit au bien soit au mal. » Peut-on exclure plus clairement la grâce nécessitante et marquer mieux que l'homme coopère librement à la grâce? Le nom de *secours*, qu'on donne à la grâce, est encore une preuve qu'elle ne fait pas seule l'ouvrage de notre salut.

Pour réfuter la huitième objection, que Dieu ne veut pas le salut de tous les hommes, S. Prosper dit ces paroles remarquables : « Dieu a soin de tous les hommes, et il n'y a personne qui ne soit averti ou par la prédication de l'Évangile, ou par le témoignage de la loi, ou par la nature elle-même. Attribuons aux hommes l'infidélité des hommes, et reconnaissons que la foi est un don de Dieu. » Sur le neuvième article, il prouve que Jésus-Christ est mort pour tous les hommes, parce qu'il n'y a aucun homme dont Jésus-Christ n'ait pris la nature. Il ajoute : « Le Sauveur a donné son sang pour le monde, et le monde n'a pas voulu être racheté. »

S. Prosper, après avoir ainsi répondu aux quinze objections des Gaulois, y oppose quinze autres articles sur les points contestés. Il néglige de faire voir, comme il l'aurait pu, que les erreurs objectées ne s'ensuivent pas de la doctrine de S. Augustin : il se contente de se plaindre de la calomnie. Mais il éprouva bientôt qu'il est plus facile de la confondre que de la faire taire. Elle l'attaqua personnellement, et un nommé Vincent publia contre lui seize articles d'objections semblables à celles qu'on avait faites contre la doctrine de S. Augustin. Prosper y répondit avec la même précision, mais avec plus de vivacité. Il nomme la liste des propositions qu'on lui reproche *une liste diabolique*, et il appelle ces objections *des mensonges énormes et des blasphèmes absurdes*. Quelques critiques prétendent cependant que S. Vincent de Lérins, dont nous parlerons bientôt, est l'auteur de ces objections. La con-

formité de nom et le voisinage de Marseille sont des conjectures assez plausibles, mais ce ne sont pas des preuves, et il en faudrait de convaincantes pour être en droit de mettre sur le compte d'un homme si grand et si saint un écrit si injurieux pour un autre saint.

Ce n'était pas seulement dans les Gaules que les derniers ouvrages de S. Augustin trouvaient des censeurs. Deux prêtres de Gênes, Camille et Théodore, furent alarmés de plusieurs endroits des livres *de la Prédestination des saints* et *du Don de la persévérance ;* mais ils eurent assez d'humilité pour ne pas condamner ce qu'ils n'entendaient pas. Ils ne rougirent point de s'adresser à un laïque tel que S. Prosper, pour lui demander la solution des difficultés qui les arrêtaient. Ils lui envoyèrent neuf articles, sur lesquels ils le priaient de leur donner des éclaircissements.

Prosper les leur donna dans un ouvrage qu'il leur adressa, et où il ne fait pas paraître moins de modestie que de savoir. Tous ces écrits auraient dû faire ouvrir les yeux aux adversaires de S. Augustin, et détruire les fausses opinions qu'ils se formaient de sa doctrine; mais dans les disputes de religion les ouvrages qu'on publie contre l'erreur, servent plus à préserver les catholiques qu'à détromper les novateurs. Ceux qui sont une fois engagés dans un mauvais parti, ne lisent plus que ce qui peut les confirmer dans leur opiniâtreté.

Hilaire et Prosper, voyant donc que tous leurs efforts n'arrêtaient pas le progrès du mal, et que leur écrits ne réveillaient pas le zèle des évêques, eurent recours à celui qui était chargé de veiller sur tout le troupeau. Ils se rendirent à Rome, l'an 431, pour représenter au pape le danger qui menaçait la foi et se plaindre de la négligence des évêques à la défendre. Célestin, qui occupait la chaire de S. Pierre, consacrait alors tout son zèle à combattre Nestorius, contre qui le concile d'Éphèse fut assemblé cette même année. Mais les soins que ce saint pape donnait à cette importante affaire, ne l'empêchè-

rent pas de prêter une sérieuse attention à celle du semi-pélagianisme, et, quoique les plaintes contre les prêtres de Marseille ne lui fussent portées que par deux laïques, ils les écouta favorablement.

Ce saint pontife fut touché du péril auquel il voyait exposée l'Eglise des Gaules par le soulèvement d'une partie du second ordre, et la moindre contagion dans une aussi belle portion du troupeau de Jésus-Christ l'alarma. Il jugea que le silence des premiers pasteurs était la principale source du mal. C'est pourquoi il écrivit à ce sujet une belle lettre à tous les évêques des Gaules, et nommément à Vénérius, Marin, Léonce, Auxonius, Arcadius, Philtanius et Sillucius. Léonce était évêque de Fréjus, Vénérius de Marseille, Arcadius de Vence (1), et Sillucius d'Apt (2) : on ignore le siége épiscopal des autres. Célestin, après une courte préface sur le crime de ceux qui scandalisent les fidèles, parle ainsi dans cette lettre (3) :

« Nos chers fils, Prosper et Hilaire, qui sont auprès de nous, et dont le zèle pour la cause de Dieu est digne de louanges, nous ont représenté qu'il y a dans vos provinces certains prêtres qui, pour troubler la paix des Églises, agitent des questions indiscrètes et prèchent opiniâtrément contre la vérité. Mais c'est à vous que nous imputons ces désordres avec plus de justice, puisque vous leur laissez la liberté d'en disputer, comme s'ils étaient au-dessus de vous. Nous lisons que le disciple n'est pas au-dessus du maître, c'est-à-dire que personne ne doit s'arroger le droit d'enseigner au mépris de ceux qui sont chargés de le faire... Quelle espérance reste-t-il chez vous, si ces prêtres parlent tandis que les maîtres se taisent?... Je crains bien qu'un tel silence ne soit une vraie

(1) On donne à Arcadius pour prédécesseurs sur le siége de Vence S. Eusèbe et S. Juvinius, dont on ne sait presque rien.

(2) On marque Sillucius dans le catalogue des évêques d'Apt comme successeur de S. Castor, à qui on donne pour prédécesseur S. Quentin.

(3) Cœlestini *Epist. ad episc. Gall.*, t. I *Concil. Gall.*, p. 58. — Labb., t. II, p. 1611.

complicité ; il ne peut du moins manquer de faire naître bien des soupçons : car si l'erreur déplaisait, on connaîtrait aisément la vérité. En effet, c'est à nous qu'on doit s'en prendre, si par notre silence nous favorisons l'erreur.

« Réprimez donc ces prêtres, ôtez-leur la liberté de parler comme il leur plaît, que la nouveauté cesse d'attaquer l'ancienne doctrine, que l'inquiétude de ces personnes cesse de troubler la paix des Églises.... Qu'ils apprennent, ces prêtres, si toutefois ils le sont, qu'ils vous sont soumis à cause de votre dignité ; qu'ils sachent que tous ceux qui enseignent mal feraient mieux d'apprendre que d'enseigner. Eh ! que faites-vous dans vos Églises, si ceux-ci prennent la principale autorité pour enseigner? » Ces paroles sont bien propres à confondre la témérité des simples prêtres qui veulent quelquefois s'ériger en juges de la doctrine au préjudice même des évêques. Ils doivent se souvenir de la belle réponse que fit à ce sujet le prêtre Orose à un évêque fauteur des pélagiens (1) : « Nous sommes, disait-il, les enfants de l'Eglise catholique : n'exigez pas de nous que nous osions nous faire docteurs au-dessus des docteurs, et juges au-dessus des juges. Les évêques nos pères..... ont parlé avec l'approbation de l'Église universelle : il est juste que nous leur obéissions. Pourquoi demandez-vous le sentiment des enfants, quand vous entendez ce que les pères décident ? »

S. Célestin, après avoir réprimé dans sa lettre l'orgueil de ces prêtres, fait l'apologie de S. Augustin, pour répondre aux calomnies de ses adversaires : « Augustin, de sainte mémoire, dit-il, a toujours été dans notre communion pour ses mœurs et ses mérites, et jamais ni bruit ni même soupçon désavantageux n'a terni sa réputation. Nous nous souvenons que c'était un prélat si estimé que même nos prédécesseurs l'ont regardé comme un des meilleurs maîtres. On n'a jamais

(1) Oros. *Apol.*

eu sur lui que des sentiments avantageux, puisqu'il a été également aimé et honoré de tous. » S. Célestin fait mention d'une réponse qu'il avait faite à l'évêque Tuentius à l'occasion de ceux qu'on tirait de l'état laïque pour les ordonner évêques, et il attribue à ce désordre et à l'incapacité de ceux qui sont ainsi promus la négligence ou le peu d'autorité qu'ils ont pour réprimer leurs prêtres. Tuentius, dont on vient de parler, est apparemment celui contre lequel Zozime avait écrit. On voit par là qu'il conserva l'épiscopat ou qu'il y fut rétabli.

On trouve joint à la lettre de S. Célestin un recueil de témoignages des papes relativement à la grâce et au libre arbitre. Il paraît que S. Célestin n'est pas lui-même l'auteur de cette collection. Mais on a lieu de croire qu'il chargea Prosper, alors à Rome, ou le diacre Léon, de dresser ces articles, qui sont au nombre de dix. Il voulait ne laisser aucun prétexte plausible aux adversaires de S. Augustin, qui avaient déclaré s'en tenir à la doctrine du Saint-Siége. Ces articles expliquent le dogme catholique sur le péché originel, sur la nécessité de la grâce, sur les tentations, sur les bonnes œuvres et les mérites des saints. Ces vérités y sont établies par les lettres d'Innocent et de Zozime, par les conciles d'Afrique approuvés par le Saint-Siége, par les prières de l'Église et les cérémonies du baptême. Le dernier article est digne de remarque, parce qu'il règle l'usage qu'on doit faire de l'autorité des docteurs qui ont défendu la grâce. Il est conçu en ces termes (1) :

« En ce qui regarde les questions plus profondes et plus difficiles qui ont été traitées plus au long par ceux qui ont combattu les hérétiques, comme nous n'osons les mépriser, nous ne croyons point nécessaire de les autoriser, parce que nous jugeons que tout ce que les écrits des souverains pontifes nous ont enseigné selon les règles qu'on vient de rappor-

(1) Labb., t. II, p. 1613.

ter, est suffisant pour confesser la grâce de Dieu, dont il ne faut en rien diminuer l'opération et la dignité, en sorte que nous ne regardons pas comme catholique tout ce qui paraîtra contraire aux susdites règles. » Il faut rappeler à ces maximes ceux qui voudraient quelquefois ériger en dogme les questions concernant la nature du péché originel et les causes de la prédestination : questions les plus profondes et les plus difficiles que S. Augustin ait traitées dans ses disputes contre les pélagiens.

Cette lettre dogmatique du souverain pontife rencontra quelques contradictions de la part des novateurs, et surtout de la part des prêtres superbes qui envahissaient l'autorité épiscopale. La crainte de passer pour rebelles au Saint-Siége, auquel ils avaient promis de se soumettre, les obligea néanmoins de garder quelque mesure. Ils n'osèrent rejeter ouvertement le décret apostolique : ils tâchèrent de l'éluder et « de répandre, dit S. Prosper, des ténèbres sur un jugement si clair par de malignes interprétations et des termes ambigus. « En effet, ils prétendirent, dit le même docteur, que le pape, n'ayant pas exprimé dans sa lettre le titre des livres dont il s'agissait, ne les avait pas approuvés, et que l'éloge de S. Augustin ne s'adressait qu'à ses premiers ouvrages (contre les pélagiens) (1). » Tant il est vrai que jamais l'esprit d'erreur n'a montré plus de mauvaise foi et n'a inventé plus de détours, que lorsqu'il s'est agi d'éluder les décrets du Saint-Siége.

Mais si S. Augustin avait dans les Gaules des adversaires, qui s'efforçaient de faire passer ses sentiments pour des erreurs, il avait aussi de faux disciples qui donnaient leurs erreurs sur la prédestination pour ses vrais sentiments. Si nous en croyons même l'auteur du ***Prædestinatus*** (2), ils supposèrent sous le nom du saint docteur un ouvrage plein de

(1) Prosper. *Contra collator.*, c. XLI.

(2) On nomme ainsi un écrit contre les prédestinatiens, que le P. Sirmond a donné au public, et dont on ne connaît pas l'auteur. Mais on convient qu'il est ancien.

leurs blasphèmes, qu'ils répandirent furtivement : « Ce livre, dit cet auteur, qu'on cachait avec tant de soin, qu'on lisait en secret, qu'on transcrivait furtivement et avec tant de précaution, est enfin tombé entre nos mains. C'est à tort que son titre porte le nom d'Augustin, puisque le texte est hérétique. Qui ne sait qu'Augustin a toujours été un docteur orthodoxe, qui, par ses discours et par ses écrits, s'est toujours opposé à tous les hérétiques ? Ce livre est comme un sépulcre infect : il est blanchi au dehors par le nom d'Augustin ; mais au dedans il est plein de corruption et de pourriture. Il fut présenté un jour au pape Célestin, d'heureuse mémoire : il en eut tant d'horreur qu'il en défendit à jamais la lecture. Les hérétiques n'en furent que plus ardents à en prendre la défense : ils le portaient furtivement de maison en maison pour le faire lire, et plus on le proscrivait, plus ils en faisaient l'éloge (1). » En effet, et cela se voit encore de nos jours, dès qu'un livre est proscrit, l'empressement pour le lire redouble ; si le cœur est gagné à l'erreur, l'esprit alors est séduit au point de trouver des beautés dignes d'admiration dans l'ouvrage le plus médiocre.

Plusieurs personnes veulent que ceux dont parle l'auteur qui vient d'être cité, ne soient autres que les véritables disciples de S. Augustin, qu'on calomniait ; mais puisqu'on est obligé de reconnaître des prédestinatiens dans les Gaules environ trente ans après, pourquoi voudrait-on, sans preuve et contre le témoignage de plusieurs historiens, qu'il n'y en eût aucun alors ? Tout semi-pélagien que paraît l'auteur du *Prædestinatus*, il n'impute pas à S. Augustin les erreurs qu'il reprend. Il dit, au contraire, que ce sanit docteur a toujours été catholique. Il croyait donc que ceux qu'il combattait, étaient de faux disciples de S. Augustin. Il produit des faits pour le démontrer : il faut plus que des conjectures pour les détruire.

(1) Auctor *Prædestinati* in *Præfatione*.

Quoi qu'il en soit, S. Célestin n'eut pas la consolation de calmer par sa constitution les querelles qui s'étaient élevées dans la Gaule au sujet de la grâce. Ce saint pape mourut le 18 juillet 432, et eut pour successeur Sixte III. Comme on avait publié que le nouveau pape avait été fort lié autrefois avec Pélage, son élévation sur le Saint-Siége releva les espérances d'un parti toujours attentif à se prévaloir des moindres avantages, et même des faux bruits qu'il faisait courir en sa faveur. S. Prosper eut alors de nouvelles contradictions à essuyer de la part des prêtres de Marseille, mais elles ne servirent qu'à donner plus de vivacité à son zèle. Il jugea qu'on livrerait en vain de nouveaux combats aux disciples, tandis qu'on épargnerait le maître. Cassien passait depuis longtemps pour être l'âme du parti opposé à S. Augustin. Ses *Conférences spirituelles* étaient depuis plusieurs années entre les mains de toutes les personnes de piété. Il les avait composées à la prière de plusieurs grands évêques. La doctrine erronée du semi-pélagianisme, qui commençait à troubler l'Église, y était mise dans la bouche des plus saints solitaires, et, comme on lisait l'ouvrage sans défiance et même avec édification, on suçait le poison de la nouveauté, enveloppé des plus beaux sentiments de la piété chrétienne. La réputation de l'auteur avait rendu ce livre plus contagieux. Il était devenu un livre de parti, et l'autorité des prélats à qui il était dédié, augmentait la vogue dont il jouissait. C'est cet ouvrage si estimé et par là même si dangereux que S. Prosper entreprit de combattre par un écrit qu'il intitula : *Contre l'auteur des Conférences*. Il expose ainsi les motifs qui l'ont engagé à cette démarche :

« Il y a des personnes, dit-il, qui osent publier que la grâce de Dieu, par laquelle nous sommes chrétiens, n'a pas été bien défendue par l'évêque Augustin, de sainte mémoire, et l'on ne cesse de répandre le venin de la calomnie sur ses écrits contre les pélagiens. La malignité de ceux qui excitent ces troubles au dedans, ne mériterait pas moins de mépris que

les clameurs de ceux qui aboient au dehors, s'ils ne favorisaient, sous le nom et la peau de brebis, les loups qui ont été chassés de la bergerie du Seigneur, et s'ils n'étaient tels qu'on ne dût mépriser ni leur esprit ni le rang qu'ils tiennent dans l'Église. Car ils se parent des dehors de la piété, tandis qu'ils renoncent à ce qu'elle a de solide. Ils mettent de leur parti une multitude d'ignorants, et troublent les âmes qui n'ont pas l'esprit de discrétion, en soutenant que nos docteurs ont mal défendu la grâce. Ils tâchent d'amener la cause de l'Église au point de faire croire que les ennemis de la grâce ont été injustement condamnés.....

« Il y a plus de vingt ans, continue S. Prosper, que l'armée catholique, sous la conduite d'Augustin, combat et remporte des victoires sur ses ennemis; elle continue de les vaincre, parce qu'elle ne laisse pas respirer ceux qu'elle a défaits, et dont elle a écrit la sentence par la main de tous les évêques (1). Que ceux qui ont mieux aimé abandonner la vérité que d'être les citoyens de l'Église, qui ont été déposés de leurs siéges et privés de la communion se plaignent du bonheur de notre victoire. Mais pourquoi ceux qui sont avec nous les membres d'un même corps, qui participent à la même grâce de Jésus-Christ, blâment-ils les armes qui ont si bien défendu la foi commune? Pourquoi recommencent-ils une guerre qui est terminée? Pourquoi affaiblissent-ils les remparts sacrés à l'abri desquels nous jouissons depuis longtemps d'une paix tranquille? »

On voit que S. Prosper, en lançant ces traits contre les semi-pélagiens, ne laissait pas de les mettre encore au nombre des catholiques. Il ajoute que pour démontrer la vérité de ce qu'il avance contre ces nouveaux adversaires de la grâce, il s'est proposé d'examiner les écrits de celui d'entre eux qui est sans

(1) S. Prosper fait allusion aux souscriptions qu'on avait exigées des évêques, pour s'assurer qu'ils condamnaient sincèrement Pélage, *quo mens pura pateat*, comme dit à ce sujet l'empereur Honorius.

contredit le plus versé dans l'étude des saintes Écritures. Il parle de Cassien, et il attaque dans son ouvrage sa treizième *Conférence*, qui a pour objet la protection de Dieu, et dans laquelle l'auteur introduit l'abbé Chérémon qui explique la doctrine de la grâce et de la liberté. S. Prosper réduit la dispute à douze propositions, relevées par lui dans les écrits de son adversaire. Il reconnaît que la première est fort catholique. Cassien en effet y déclare, en termes formels, « que le principe, non-seulement de nos actions, mais encore de nos bonnes pensées, vient de Dieu et qu'il nous inspire le commencement de la volonté. » Mais il oublie bientôt un sentiment si orthodoxe, pour enseigner dans les quatre propositions qui suivent que les bons désirs, les premiers efforts, les prières, le soin de chercher et de frapper, peuvent prévenir quelquefois la grâce. S. Prosper remarque qu'en cela Cassien ne s'accorde ni avec les pélagiens, qui attribuent toujours à la volonté le commencement des bonnes œuvres, ni avec les catholiques, qui rapportent toujours à la grâce le commencement de la bonne action.

Le saint docteur oppose victorieusement à son adversaire l'autorité des conciles d'Afrique et d'Orient, et les constitutions d'Innocent et de Zozime. A cette occasion, il lui dit ces belles paroles : « Voyez-vous que les règles que vous aviez établies, ont été brisées par la solidité de ces constitutions invincibles, et que les bâtiments ruineux que vous aviez élevés dans l'édifice de la foi ont été renversés, comme les murs de Jéricho, par le concert des trompettes sacerdotales? » C'est qu'en effet la voix des évêques catholiques, unis au Saint-Siége, est cette voix de l'Église si terrible à l'erreur, et qui se fait entendre comme le son des trompettes pour renverser les murs de l'infidèle Jéricho. Il faut se boucher opiniâtrément les oreilles, pour ne pas la distinguer.

Dans la sixième proposition, Cassien dit « que la grâce et le libre arbitre, qui paraissent contraires, s'accordent ensemble,

et que la piété nous oblige à les admettre également. » Cette proposition n'est répréhensible que dans le sens de Cassien, qui, pour mettre une entière égalité entre la grâce et le libre arbitre, prétendait que le libre arbitre prévient quelquefois la grâce, ainsi que la grâce prévient quelquefois le libre arbitre; et que comme la grâce, selon lui, ôte le libre arbitre lorsqu'elle le prévient, le libre arbitre à son tour ôte la grâce en la prévenant. C'est là le sens que S. Prosper donne à la proposition, en la réfutant.

Cassien enseigne dans la septième proposition, « qu'Adam n'a point perdu par le péché la science du bien; » dans la huitième, « qu'il ne faut pas tellement rapporter à Dieu les mérites des saints, qu'on n'attribue à la nature que ce qui est mauvais, » prétendant toujours que sans la grâce on peut faire de bonnes œuvres méritoires. Il soutient dans la neuvième, « qu'il y a naturellement dans l'âme des semences de vertu, et que si ces semences ne sont cultivées par la grâce de Dieu, elles ne pourront arriver à la perfection. » Ainsi, il donne à entendre que la grâce n'est nécessaire que pour la perfection de la vertu. Dans la dixième, il dit que Job a vaincu par ses propres forces. Dans la onzième, il soutient que la foi que Jésus-Christ admira dans le centenier, n'était pas un don de Dieu, parce qu'il n'aurait pas loué ce qu'il aurait donné lui-même. Enfin, dans la douzième, il avance « que Jésus-Christ n'est pas le Sauveur de tous les hommes; qu'il en a sauvé une partie qui était perdue, et qu'il a reçu l'autre, entendant que Jésus-Christ est le Sauveur de ceux qu'il attire à lui par la grâce, et qu'il ne fait que recevoir ceux qui viennent à lui d'eux-mêmes. »

Nous avons cru devoir rapporter ici les propositions que S. Prosper reprend dans Cassien, afin de faire mieux connaître en quoi consistaient les erreurs des prêtres de Marseille. Le lecteur sera par là en état de juger la mauvaise foi avec laquelle on a avancé que les semi-pélagiens reconnaissaient la nécessité de la grâce prévenante pour le commence-

ment de chaque bonne action, et même pour le commencement de la foi (1).

S. Prosper, en terminant cet écrit, rapporte tout ce que les papes avaient fait contre les erreurs pélagiennes et semi-pélagiennes. Il dit, entre autres choses, que Zozime, par sa Constitution, a armé du glaive de S. Pierre le bras de tous les évêques, pour couper les têtes de l'hérésie ; que Boniface a combattu les ennemis de la grâce, non-seulement par les décrets apostoliques, mais encore par ceux du prince ; que Célestin n'a pu se résoudre à permettre qu'on recommençât l'examen d'une cause déjà jugée, parce qu'il savait que pour des personnes condamnées il ne reste plus d'autre remède que celui de la pénitence. L'auteur conclut qu'il ne s'agit plus de chercher à convaincre ces novateurs par la discussion, mais qu'il faut les réprimer par l'autorité et prendre bien garde que quelque membre de cette hérésie terrassée ne se relève : « Car évidemment, dit-il, cette secte est tellement artificieuse, que si, sous prétexte de favoriser une prétendue conversion, on tolère qu'ils retiennent la moindre fibre de leur erreur, ce sera une racine par laquelle l'hérésie tout entière se reproduira bientôt : c'est ce qu'ils prétendent obtenir par tant de détours. Mais nous avons une vive confiance que ce que le Seigneur a opéré dans Innocent, dans Zozime, dans Boniface et dans Célestin, il l'opérera dans Sixte, et que ce pape aura la gloire de chasser du troupeau les loups cachés, comme ses prédécesseurs ont eu celle d'en écarter les loups qui se montraient à découvert. »

Si cet écrit de S. Prosper rendit les catholiques plus circonspects dans la lecture des ouvrages de Cassien, il ne paraît pas qu'il ait rien diminué de l'estime et de la vénération que l'on portait à sa vertu, qu'une grande vieillesse

(1) C'est la quatrième proposition de Jansénius condamnée comme fausse et hérétique : *Les semi-pélagiens admettaient la nécessité de la grâce intérieure prévenante pour chaque acte en particulier, même pour le commencement de la foi ; ils étaient hérétiques en ce qu'ils voulaient que cette grâce fût telle que la volonté pût lui résister ou lui obéir.*

rendait plus respectable. Ce célèbre abbé mourut à Marseille fort âgé, et dans une réputation de sainteté que ses sentiments n'ont pas rendue équivoque, parce qu'il est mort avant la condamnation de sa doctrine. Il est honoré comme saint dans plusieurs Églises de Provence, il l'était surtout dans son monastère de Saint-Victor de Marseille, où sa fête se célébrait tous les ans le 23 juillet avec une octave solennelle.

Un écrivain inconnu prit part à ces disputes dans un ouvrage intitulé : *de la Vocation des gentils*. L'auteur semble s'y être proposé de dissiper les vaines ombres des semi-pélagiens, et d'expliquer ce qui les arrêtait dans les écrits de S. Augustin et de S. Prosper. Il s'attache à prouver la nécessité et la gratuité de la grâce, la volonté sincère de Dieu de sauver tous les hommes, et la mort de Jésus-Christ pour tous, pour les impies eux-mêmes. Il admet une grâce générale donnée à tous les hommes, et il reconnaît que la divine Providence n'a jamais manqué à personne (1) :

« La grâce de Jésus-Christ, dit-il, n'a pas manqué au monde dans les siècles précédents : en effet, quoique les Israélites aient été spécialement choisis de Dieu,... la bonté éternelle du Seigneur ne s'est pas tellement éloignée des hommes, qu'elle ne leur ait donné quelque moyen de le reconnaître et de le craindre. Il ajoute : Ceux qui ont cru, sont aidés afin qu'ils persévèrent ; et ceux qui n'ont pas cru, sont aidés afin qu'ils croient.... Ceux qui viennent, sont dirigés par le secours de Dieu ; et ceux qui ne viennent pas, y résistent par leur opiniâtreté. » On ne peut marquer plus clairement que la foi n'est pas la première grâce, comme l'enseignent les novateurs.

« Il y a eu, dit encore cet auteur, des dons généraux dont les hommes ont pu s'aider pour chercher le vrai Dieu, et

(1) *De Vocatione gentium*, l. II, c. IV et IX.

ceux qui, dans tous les siècles, se sont servis de ces dons pour connaître leur Créateur, ont reçu avec abondance une grâce spéciale. » Les deux livres *de la Vocation des gentils* sont attribués par quelques critiques à S. Léon, et par d'autres à S. Prosper lui-même ; mais les conjectures sur lesquelles on appuie ces opinions sont si faibles, qu'on doit en conclure que l'auteur est encore inconnu, quoiqu'un pareil écrit fût digne de transmettre son nom à la postérité.

Parmi les personnages célèbres du monastère ou plutôt de l'école de Lérins, se trouve S. Vincent, prêtre et moine, savant dans les saintes Écritures et les dogmes catholiques. Témoin de tant d'hérésies qui avaient troublé l'Église, il entreprit de les détruire toutes en les attaquant par la base et de prémunir ainsi les fidèles contre leur poison. L'ouvrage qu'il a publié sous le modeste titre d'*Avertissement, Commonitorium*, est un des plus beaux monuments de l'Église, et montre quelles étaient les profondes études qu'on faisait à Lérins. Il commence par établir avec une grande lucidité la règle qu'on doit suivre, et qui a toujours été suivie dans l'Église pour distinguer la vérité de l'erreur. Elle se résume dans l'autorité des saintes Écritures, expliquées suivant la tradition de l'Église catholique :

« Souvent, dit-il, j'ai demandé avec grand zèle et grande sollicitude, à des hommes éminents en sainteté et en savoir, comment je pourrais, par une règle générale et sûre, discerner la vérité de la foi catholique d'avec la fausseté des hérésies perverses, et j'en ai toujours reçu cette réponse presque unanime : que si moi ou un autre nous voulions démêler les artifices, éviter les piéges des hérétiques naissants et demeurer sains et sans tache dans l'intégrité de la foi, il fallait, avec l'aide du Seigneur, affermir notre croyance de deux manières : d'abord par l'autorité de la loi divine, ensuite par la tradition de l'Église catholique.

« Quelqu'un me dira peut-être : Puisque la règle de l'Écriture est parfaite et qu'elle est par elle-même suffisante et plus

que suffisante, qu'est-il besoin d'y joindre l'autorité de l'interprétation de l'Église? C'est parce que la profondeur de l'Écriture sainte est telle que tous ne la prennent pas dans un seul et même sens, mais que les mêmes paroles sont expliquées autrement par celui-ci, autrement par celui-là, de sorte qu'on pourrait dire : Autant de têtes, autant de sentiments. Autre est l'interprétation de Novatien, autre celle de Photin, de Sabellius, de Donat, d'Arius, d'Eunomius, de Macédonius, d'Apollinaire, de Priscillien, de Jovinien, de Pélage, de Célestius, et enfin de Nestorius. Il est donc absolument nécessaire, au milieu de tant d'erreurs et de détours, d'interpréter les écrits prophétiques et apostoliques suivant le sens ecclésiastique et catholique. Dans l'Église catholique elle-même, on doit avoir grand soin de s'en tenir à ce qui a été cru *en tout lieu, dans tous les temps et par tous : quod ubique, quod semper, quod ab omnibus creditum est.* Voilà ce qui est vraiment et proprement catholique, comme le déclarent la force et le sens du mot, qui embrasse tout universellement. »

S. Vincent montre ensuite que la nouveauté est toujours le caractère de l'erreur, et fait voir par l'exemple de l'arianisme quelles calamités peut attirer l'introduction d'un seul dogme nouveau :

« Alors non-seulement les petites choses, mais encore les plus grandes ont été ébranlées : non-seulement les affinités, les alliances, les affections, les familles souffrirent de ce mal; mais aussi les cités, les peuples, les provinces, les nations, et enfin l'empire romain fut agité et remué de fond en comble. Car lorsque la profane innovation des ariens, semblable à une Bellone ou à une furie, après s'être emparée du prince tout le premier, eut soumis à de nouvelles lois les grandeurs du palais, elle ne cessa plus dès lors de confondre et de troubler toutes choses, le privé comme le public, le sacré comme le profane; ne faisant aucune attention ni au bon ni au vrai, et frappant, comme d'un lieu élevé, tous ceux qu'il lui plaisait de tourmenter. Alors on vit les femmes déshonorées, les veuves

dévoilées, les vierges profanées, les monastères démolis, les clercs dispersés, les lévites battus, les prêtres chassés et exilés, les cachots, les prisons, les mines regorgeant de saints, dont la plupart furent proscrits des cités, bannis et fugitifs, errant dans les déserts, dans les cavernes, au milieu des bêtes sauvages et des rochers, périssant misérablement, brisés de froid, épuisés de faim, consumés de soif. Or, quelle fut la cause de tous ces maux? c'est qu'on avait substitué au dogme céleste des superstitions humaines. »

Il est à regretter que S. Vincent n'ait pas employé son éloquence à nous peindre également les fureurs des donatistes et les malheurs qu'ils ont attirés sur l'Afrique. Peut-être n'en connaissait-il pas encore tous les détails; mais il nous dépeint avec de vives couleurs l'agitation des esprits au milieu des hérésies de son temps :

« Hélas! dit-il, quelle misérable condition! Quels tourbillons de soucis, quelles tempêtes les agitent! Tantôt poussés par l'erreur, ils sont enlevés au gré des vents; tantôt, refoulés sur eux-mêmes, ils se choquent et se brisent comme des vagues opposées; tantôt, avec une présomption téméraire, ils approuvent ce qui paraît incertain; tantôt, par une crainte déraisonnable, ils redoutent même ce qui est certain, ne sachant où aller ni par où revenir, ignorant ce qu'ils doivent chercher ou fuir, ce qu'ils doivent admettre ou rejeter. Cette affliction d'un cœur qui doute et qui chancelle, est un remède de la divine miséricorde s'ils savent en profiter : car s'ils se voient agités, battus et presque engloutis, loin du port assuré de la foi catholique, par les divers orages de leurs pensées, c'est afin qu'ils abaissent les voiles de l'orgueil déployées en pleine mer et livrées imprudemment au souffle des nouveautés; qu'ils se retirent et se tiennent à l'abri dans le sûr asile de leur douce et paisible mère; qu'ils vomissent les flots troublés et amers de l'erreur, pour boire à longs traits les eaux vives et jaillissantes de la vérité; qu'ils désapprennent ce qu'ils avaient mal appris, et que, pour les dogmes de l'Église, ils se contentent de com-

prendre ce qui peut être compris et croient ce qui ne peut l'être. Quand j'y réfléchis, je ne puis assez m'étonner de la grande folie de certains hommes, de l'extrême impiété de leur esprit aveugle, enfin de cette passion pour l'erreur, passion qui les porte à ne pas se contenter d'une règle de foi donnée et reçue anciennement; mais à chercher sans cesse du nouveau, à vouloir toujours ajouter, changer, retrancher dans la religion, comme si ce n'était pas une doctrine céleste, comme s'il ne suffisait pas qu'elle ait été révélée une fois, comme si elle était une institution humaine, qui ne puisse arriver à sa perfection que par des réformes et des corrections continuelles (1). »

S. Vincent fait voir ensuite à quoi aboutissent ces vains efforts de l'esprit: la destruction de toute vérité est leur dernier terme.

« Si on laisse une fois, dit-il, cette licence impie et frauduleuse se donner carrière, on courra le risque, je le dis avec horreur, de voir la religion entière rejetée et abolie: car, dès qu'on aura rejeté une partie quelconque du dogme catholique, on en rejettera une autre, puis une autre, et encore une autre, comme par une coutume licite et reçue. Or, les diverses parties étant ainsi répudiées une à une, où arrivera-t-on à la fin? à répudier le tout. Si l'on se met une fois à mêler des choses nouvelles aux anciennes, des choses étrangères aux choses domestiques, des choses profanes aux choses sacrées, on en viendra nécessairement à ne laisser dans l'Église rien d'intact, rien d'inviolable, rien d'intègre, rien de pur, et à établir un cloaque d'erreurs honteuses et impies là où se trouvait auparavant un sanctuaire de chaste et incorruptible vérité. Que la clémence divine préserve l'esprit des siens d'un pareil attentat ! »

Telles sont les conséquences politiques et religieuses de l'hérésie. S. Vincent semble avoir été prophète : l'expérience des siècles est venue confirmer la justesse de ses raisonne-

(1) C. xx.

ments. Quand on considère les funestes suites de l'hérésie, on n'est point étonné que les princes chrétiens se soient unis à l'Église pour arrêter ses progrès.

S. Vincent, après avoir si souvent dit et répété qu'il faut s'en tenir, en cas d'hérésie, à l'antiquité et à l'universalité, prévient l'objection qu'on a faite souvent depuis et qu'on faisait déjà probablement de son temps : c'est qu'il n'y a pas de progrès dans le christianisme. Pour y répondre, il prouve que le christianisme, tout en rejetant toute nouveauté, n'est pas sans progrès, pourvu qu'on veuille bien s'entendre sur le sens de ce mot :

« Quelqu'un dira peut-être : Il n'y aura donc pas de progrès pour la religion dans l'Église du Christ? Il faut au contraire qu'il y en ait un, qu'il y en ait un très-grand : car qui serait assez ennemi des hommes et assez abandonné de Dieu pour l'arrêter? mais il faut que ce soit un vrai progrès et non un changement. Ce qui constitue le progrès d'une chose quelconque, c'est qu'elle croisse en elle-même sans changer d'essence ; ce qui constitue au contraire le changement, c'est qu'elle passe d'une nature à une autre. Qu'elles croissent donc et se développent avec force et vigueur, l'intelligence, la science, la sagesse de chacun comme de tous, de l'individu comme de l'Église entière, suivant l'âge et le siècle ; mais en conservant leur nature, de manière que le dogme, le sens et la pensée soient les mêmes. Que la religion des âmes imite l'état des corps qui, tout en se développant et en grandissant avec les années, ne laissent pas néanmoins d'être les mêmes. Il y a bien de la différence entre la fleur de la jeunesse et la maturité de la vieillesse ; mais celui qui est aujourd'hui vieillard n'est pas d'une nature différente de celui qui était jadis adolescent : quoiqu'il ait changé d'état et de manière d'être, c'est le même homme, c'est la même nature, la même personne... Que la religion chrétienne suive ces lois du progrès, qu'elle se fortifie avec les années, qu'elle se dilate avec le temps, qu'elle grandisse avec l'âge ; mais qu'elle demeure pure et sans tache, qu'elle se maintienne pleine et entière

dans toutes ses parties, qui sont comme ses membres et ses sens, qu'elle n'admette aucun changement, ne perde rien de sa nature et ne souffre aucune variation dans les points définis (1). »

Voilà le progrès tel que l'entend S. Vincent, progrès légitime auquel l'Église travaille sans cesse, ainsi que l'affirme le même docteur :

« Il est permis, dit-il, de soigner, de limer, de polir avec le temps ces dogmes anciens d'une céleste philosophie; mais c'est un crime de les changer, c'est un crime d'en retrancher quelque chose, de les mutiler. Qu'ils reçoivent l'évidence, la lumière, la distinction; mais qu'ils conservent leur plénitude, leur intégrité, leur propriété... L'Église du Christ, soigneuse et prudente gardienne des dogmes à elle confiés, n'y change jamais rien, ne diminue rien, n'ajoute rien, n'en retranche rien de nécessaire, n'y introduit rien de superflu, ne perd pas ce qui lui appartient et n'usurpe rien d'étranger; mais elle met toute son industrie et tous ses efforts à traiter fidèlement et sagement les choses anciennes, à façonner et à polir ce qui a pu autrefois n'être que commencé, qu'ébauché, à consolider, à affermir ce qui a été exprimé et éclairci, à garder ce qui a été confirmé, défini. En effet, quel autre but s'est-elle jamais proposé dans les décrets des conciles, sinon de faire croire avec plus de force ce que l'on croyait avec plus de simplicité, de faire prêcher avec plus de véhémence ce qui se prêchait avec plus de faiblesse, de faire adorer avec plus de zèle ce qu'on adorait déjà avec sûreté? L'unique but que l'Église, éveillée par les nouveautés des hérétiques, s'est proposé dans les décrets de ses conciles, a été de consigner pour la postérité, comme par le sceau de l'écriture, ce qu'elle avait reçu par la seule tradition, embrassant en peu de mots beaucoup de choses, et, pour en faciliter l'intelligence, désignant dans une dénomination nouvelle un dogme qui n'avait rien de nouveau (2). »

(1) C. XXIII. — (2) *Ibid.*

Vincent de Lérins s'applique aussi à prémunir les fidèles contre une des plus dangereuses tentations à laquelle leur foi puisse être exposée : ce qui arrive lorsque Dieu permet que de grands hommes, des hommes estimés pour leurs talents et en réputation de sainteté deviennent les docteurs de l'hérésie et de la nouveauté. Il cite comme exemple Valentin, Donat, Photin, Apollinaire, Nestorius, Tertullien et surtout Origène, dont il fait le plus magnifique éloge ; et il conclut que les catholiques doivent recevoir les docteurs avec l'Église, et non pas abandonner la foi de l'Église avec les docteurs. Il réfute en passant les erreurs de Photin, d'Apollinaire et de Nestorius. Il insiste davantage sur celles de ce dernier, qui troublaient alors l'Église. Il fait un beau commentaire sur ces paroles de S. Paul : *O Timothée! gardez le dépôt, évitant soigneusement les profanes nouveautés de paroles.* Il remarque en divers endroits les artifices des hérétiques, qui ne manquent pas de s'autoriser des saintes Écritures et de quelques textes tronqués et obscurs des saints Pères, et il peint partout les novateurs avec des traits si naturels qu'on y reconnaît encore ceux de ces derniers temps.

Ce savant défenseur de la catholicité répète encore, en finissant, que les armes dont il faut se servir pour combattre les hérétiques sont l'Écriture expliquée selon la tradition et l'autorité des Pères morts dans la communion de l'Église : « Il faut croire, dit-il, ce que tous ou le plus grand nombre ont enseigné ; mais il faut mettre au rang des opinions particulières ce que quelqu'un des Pères, fût-il un saint évêque, un confesseur, un martyr, aurait avancé seul, ou même ce qu'il aurait avancé de contraire au sentiment des autres (1). » Il avertit que souvent il n'est pas à propos de combattre les anciennes erreurs par l'autorité des Pères, parce que les hérétiques ont eu le temps de corrompre leurs ouvrages et d'y altérer les

(1) C. XXXIX.

règles de la foi et il croit qu'il ne faut opposer à ces anciennes hérésies que l'autorité de l'Écriture et des conciles. Ce sont là les principes qui nous ont paru les plus dignes d'être remarqués dans le premier *Avertissement* de Vincent de Lérins.

Il en avait composé un second, dans lequel il faisait l'application des règles établies dans le premier. Il montrait surtout par l'exemple du concile d'Éphèse, tenu, dit-il, près de trois ans auparavant (1), l'usage que l'on doit faire de l'autorité des Pères contre les hérétiques. Mais cet ouvrage lui ayant été dérobé avant qu'il y eût mis la dernière main, il se contenta d'en faire un abrégé, que l'on trouve dans les deux derniers chapitres qui sont à la fin du premier *Avertissement*. Quoiqu'il y cite la lettre de S. Célestin contre les prêtres de Marseille, quelques critiques cependant ont cru que Vincent n'avait composé cet écrit que pour combattre la doctrine de S. Augustin (2). On veut même qu'il ait désigné le saint docteur dans un endroit que nous allons rapporter, pour mettre le lecteur en état d'en mieux juger. Vincent, après avoir dit que les hérétiques imitent le démon, qui tenta Jésus-Christ en citant l'Écriture et en lui faisant de magnifiques promesses, parle ainsi : « Si vous demandez à quelqu'un de ces faux docteurs comment il prouve ce qu'il avance en faveur de la nouveauté, il répond aussitôt : *Il est écrit*, et vous accable de passages de l'Écriture. Il n'en demeure pas là. Les hérétiques, pour séduire les simples, font les plus spécieuses promesses : car ils osent dire et enseigner que dans leurs Églises, c'est-à-dire dans les conventicules de leur communion, il se trouve une grande grâce de Dieu, une grâce spéciale et personnelle ; en sorte que tous ceux qui sont de

(1) Nous apprenons par là que cet ouvrage fut composé l'an 434.

(2) Le P. Pagi dit que Vincent de Lérins n'était attaché ni à la doctrine de S. Augustin, ni à celle de Pélage, et que par conséquent il était semi-pélagien. On sent assez le défaut de ce raisonnement.

leur parti, sans aucun travail, sans soin ni vigilance de leur part, quoiqu'ils ne demandent, ni ne frappent, ni ne cherchent, sont tellement protégés du Ciel qu'étant comme portés sur les mains des anges, c'est-à-dire conservés par leurs soins, ils ne peuvent jamais heurter contre la pierre de scandale (1). »

Il serait beaucoup plus naturel de reconnaître dans ces traits satiriques de Vincent de Lérins le portrait des prédestinatiens. Il n'y a que ceux qui ont intérêt à faire passer cette secte pour une hérésie imaginaire qui puissent ici la méconnaître. Ainsi l'auteur pourrait avoir composé cet ouvrage pour prémunir les fidèles en général contre toutes les hérésies, et en particulier contre l'abus que quelques-uns faisaient dès lors de la doctrine de S. Augustin pour établir leurs erreurs sur la prédestination. D'anciens auteurs (2) assurent, en effet, que le prédestinatianisme avait pris naissance quelques années auparavant. Mais, quand ce serait la prévention contre la doctrine de S. Augustin qui aurait enfanté cet écrit, on pourrait dire qu'un mal aurait fait naître un très-grand bien. Car c'est un excellent ouvrage, et il fournira toujours aux catholiques des armes invincibles contre toutes les sectes hérétiques.

Quelques auteurs modernes ont tiré de l'ouvrage de S. Vincent une autre conclusion, qui mérite plus d'attention : ils ont prétendu que S. Vincent invoquait toujours contre l'hérésie l'Église universelle, et qu'il n'a jamais fait allusion à la suprématie d'aucune Église particulière (3). Ils ont conclu de là que S. Vincent ne reconnaissait pas la suprématie de Rome.

Ces auteurs semblent n'avoir pas lu attentivement le texte

(1) *Commonit.*, c. XXVI.

(2) La *Chronique* de Prosper de l'édition de Pithou marque à l'année vingt-troisième d'Honorius, c'est-à-dire à l'an 417 : *Prædestinatorum hæresis quæ ab Augustini libris male intellectis accepisse dicitur initium, his temporibus serpere exorsa est.* Sigebert rapporte environ au même temps la naissance de cette secte.

(3) Ampère, *Hist. litt.*, t. II, p. 65.

de S. Vincent : car voici dans quels termes il s'exprime quand il parle du baptême des hérétiques : « Pour n'être pas trop long, nous nous bornerons à un seul exemple et nous l'emprunterons au Siége apostolique, afin que tous voient plus clairement que le jour avec quelle force, avec quel zèle et avec quel empressement les bienheureux successeurs des bienheureux Apôtres n'ont cessé de défendre l'intégrité de la religion une fois reçue. Or, jadis Agrippinus, évêque de Carthage, pensait qu'il fallait rebaptiser (les hérétiques). De toutes parts on se récriait contre la nouveauté de la chose, et tous les évêques s'y opposaient, chacun suivant la mesure de son zèle ; alors le pape Étienne, de bienheureuse mémoire, pontife du Siége apostolique, résista avec ses collègues, mais avec plus de force qu'eux : car il jugeait, selon moi, qu'il était convenable de surpasser tous les autres par le dévouement de sa foi, autant qu'il les surpassait par l'autorité du lieu (1). »

S. Vincent, vers la fin de son livre, reconnaît non moins clairement l'autorité du Siége de Rome. Après avoir récapitulé tous les témoignages qui ont été produits au concile d'Éphèse contre Nestorius, il ajoute :

« Tout cela suffit abondamment et surabondamment sans doute à l'extinction totale des nouveautés profanes. Cependant, afin qu'il ne manquât rien à la plénitude des preuves, nous avons ajouté, en terminant, deux autorités du Siége apostolique, celle du saint pape Sixte, qui fait aujourd'hui l'ornement de l'Église romaine et celle de son prédécesseur, le pape Célestin, de bienheureuse mémoire, que nous avons jugé nécessaire de répéter encore ici (2). »

Dans ces deux passages, S. Vincent reconnaît très-clairement une prééminence qui appartient au siége de Rome.

S. Vincent de Lérins fut encore plus recommandable par

(1) *Loci auctoritate,* c'est-à-dire par l'éminence de sa dignité : car S. Vincent parle de Rome comme Siége apostolique et non comme capitale de l'empire (*Commonit.*, c. VI).
(2) *Commonit.*, c. XXXII.

sa piété que par sa science. Issu d'une noble famille, et, à ce qu'on croit, frère de S. Loup de Troyes, il méprisa les avantages que le monde lui offrait et se retira au monastère de Lérins, pour s'y adonner aux exercices de la vie monastique. Il y fut promu à la prêtrise, et, après avoir fait servir ses talents à la défense de la foi, dans un temps où elle était attaquée par tant d'hérésies, il mourut saintement dans sa solitude. Le *Martyrologe romain* en fait mention le 24 mai et loue sa sainteté et son érudition.

S. Eucher avait tant d'estime pour S. Vincent qu'il le donna pour maître à ses fils, avec lesquels il s'était retiré à Lérins. Eucher était d'une famille de première noblesse, mais il était distingué plus encore par son mérite que par sa naissance. Le même rang et les mêmes inclinations l'avaient rendu ami de S. Paulin (1) de Nole : il en voulut être l'imitateur. Ayant renoncé de concert avec sa femme à toutes les grandeurs du monde, il alla étudier la science des saints au monastère de Lérins, l'école la plus célèbre qui fût alors des vertus religieuses. Il avait deux fils et deux filles, à ce qu'on croit communément. Il laissa l'éducation des filles (2) à sa femme Galla, qui s'en acquitta si bien qu'elle les sanctifia en se sanctifiant elle-même. Quant à ses deux fils, Salonius et Véranius, il les mit à Lérins sous la conduite de S. Honorat et de S. Hilaire. Après qu'ils y eurent été formés à la piété, il leur donna pour maîtres dans l'étude des belles-lettres et de la rhétorique Vincent de Lérins et le célèbre Salvien, prêtre de Marseille. Mais on peut dire qu'Eucher pouvait lui-même mieux que personne, par ses exemples et ses leçons, leur

(1) Nous avons une lettre de S. Paulin pour féliciter S. Eucher et sa femme, Ste Galla, du courage qu'ils avaient eu de renoncer au monde. C'est le P. Chifflet qui l'a donnée le premier au public.

(2) On croit communément que les filles de S. Eucher sont Ste Consorce et Ste Tulle. Mais l'histoire qu'on en a, présente des difficultés qui ont porté quelques critiques à prétendre que ces deux saintes sont filles d'un autre S. Eucher, qu'ils font aussi évêque de Lyon : nous ne croyons pas qu'il soit nécessaire de recourir à cette explication.

donner le goût de la vertu et de l'éloquence. Car les ouvrages qui nous restent de lui font voir qu'il était un grand maître et dans l'art de bien écrire et dans celui de bien vivre.

Le désir d'une plus grande perfection avait fait naître dans Eucher le désir de visiter les moines d'Égypte, pour s'édifier de leurs vertus ; mais Cassien lui dédia ses *Conférences* pour l'en instruire et lui épargner les dangers d'une si pénible navigation (1). Il ne perdit cependant pas le goût qu'il avait pour une solitude plus grande encore que la sienne. Après avoir mené quelques années la vie cénobitique à Lérins, il passa dans une île voisine, nommée alors *Lero* (aujourd'hui *Sainte-Marguerite*), et là Dieu devint son unique occupation. Ce fut dans cette retraite qu'il composa deux excellents traités. Le premier est adressé à S. Hilaire, son ami, et contient un bel éloge de la solitude et en particulier de celle de Lérins (2). L'auteur y loue S. Hilaire de ce qu'étant allé conduire S. Honorat à Arles, il s'était séparé d'un autre lui-même pour retourner dans son désert : ce qui montre que ce traité fut écrit l'an 427 ou l'an 428.

L'autre traité est intitulé : *Mépris du monde et de la philosophie du siècle*. Eucher l'adressa à un de ses parents, nommé Valérien (3), pour le détacher des biens périssables. Il déclare qu'il le composait l'an 1185 de la fondation de Rome, qui correspond à l'an 432 de l'ère chrétienne. La beauté du style et la délicatesse des pensées, qui excitent dans ces deux ouvrages l'admiration des lecteurs, font assez voir que la domination des barbares, qui avaient dépouillé les Gaulois de la plupart des autres biens, ne leur avait pas encore enlevé le vrai goût de l'éloquence. Il n'y eut que l'entière décadence de l'empire qui entraîna quelque temps après celle de tous les beaux-arts.

(1) Cass. *Præf. Coll. II.* — (2) Eucher., *de Laude eremi.*
(3) On peut croire que ce Valérien est le saint évêque de ce nom qui fut dans la suite élevé sur le siége de Cémèle, et l'on conjecture même que c'est lui qui est honoré à Lérins sous le nom de S. Valère.

On ne peut peindre la vanité des biens de ce monde avec des couleurs plus vives et plus naturelles que le fait S. Eucher (1) : « A peine, dit-il, le monde a-t-il maintenant de quoi nous tromper. Le faux éclat qu'il étalait à nos yeux pour les surprendre s'est évanoui. Il tâchait auparavant de nous faire illusion par des dehors spécieux ; mais à présent il ne peut plus faire briller même cette vaine montre à nos yeux. Il a toujours manqué de biens solides, et le voilà qui manque même de biens faux et périssables..... A moins que nous ne prenions plaisir à nous tromper nous-mêmes, le monde n'a plus de quoi nous en imposer. » Il faudrait transcrire la lettre entière pour en citer les endroits remarquables. C'est peut-être le plus beau morceau d'éloquence chrétienne que nous ayons en ce genre.

Ces deux admirables ouvrages de philosophie nous expliquent pourquoi il y eut à cette époque un si grand nombre de solitaires. C'est qu'on était vivement pénétré de ces trois principes : la vanité des honneurs, des plaisirs et des richesses du monde ; la brièveté de la vie humaine, et la grandeur des récompenses éternelles. Ces principes prêchés par S. Eucher et par d'autres hommes éloquents sont devenus dominants dans ce siècle, et ont arraché au monde une foule de personnes pour les porter vers la solitude, où l'on croyait pouvoir le mieux se sanctifier.

Ce fut apparemment dans la même solitude que S. Eucher fit un abrégé de quelques ouvrages de Cassien, d'où l'on croit qu'il retrancha les erreurs. Il était en commerce de lettres avec S. Honorat. Ce saint évêque lui ayant un jour écrit une lettre sur des tablettes enduites de cire selon la coutume de ces temps-là, Eucher lui répondit par ce mot ingénieux que rapporte S. Hilaire : *Vous avez rendu son miel à la cire*, pour marquer quelle était la douceur de son style, et quel plaisir il avait goûté en lisant sa lettre (2). C'est ainsi que S. Eucher

(1) Eucher. *Epist. ad Valerian.* — (2) Hilar., *de Vita Honorati.*

sanctifiait, par de pieux écrits, les loisirs de sa solitude. Ses ouvrages augmentèrent sa réputation et firent juger qu'une si grande lumière ne devait pas demeurer plus longtemps sous le boisseau. En effet, la Providence ne tarda pas à la faire briller aux yeux de tous.

L'Église de Lyon possédait en quelque sorte le privilége d'avoir de saints évêques. Depuis S. Just, elle avait eu S. Albin, S. Martin, S. Antiochus, S. Elpide et S. Sicaire. Sénateur, successeur de S. Sicaire, étant mort vers l'an 433, S. Eucher fut élu pour remplir ce siége important. Il soutint et surpassa même la gloire de tant d'illustres prédécesseurs, en se montrant par sa piété et son érudition un des plus saints et des plus grands prélats de l'Église des Gaules.

Le monastère de Lérins, qui continuait d'être comme un séminaire d'où l'on tirait les évêques pour les Églises voisines, donna, l'an 433, S. Maxime à l'Église de Riez (1), ou plutôt il le rendit à sa patrie : car il était originaire du territoire de cette ville. Il avait succédé à S. Honorat dans la charge d'abbé de Lérins, et avait gouverné sa communauté pendant sept ans avec une bonté et une fermeté qui maintenaient l'ordre sans altérer la paix, et qui le firent également craindre et aimer : « Il avait, dit Fauste de Riez, son successeur, la douceur de Pierre dans le cœur, et sur le visage la sévérité de Paul ; mais il n'était à l'égard de personne aussi sévère qu'envers lui-même. Quoiqu'il eût toujours conservé une grande innocence de mœurs, il châtiait son corps comme s'il eût eu de grands désordres à expier (2). »

Plusieurs Églises souhaitaient d'avoir ce saint abbé pour évêque. Mais les vertus qui rendent les saints dignes des honneurs, les leur font appréhender. Dès que Maxime sut qu'il avait été élu évêque de Riez, il s'embarqua et s'enfuit

(1) On croit communément que S. Maxime succéda dans le siége de Riez à S. Fabien : mais on ne connaît aucun de ses prédécesseurs assez certainement pour en parler ici.
(2) Faust., *Hom. de S. Maximo*, inter Eusebii Emisseni *Homilias*.

hors de la Gaule. On le poursuivit dans sa fuite et on le ramena malgré lui à Riez, où il céda moins aux instances du clergé et du peuple qu'aux ordres de la Providence, qui manifestait sa volonté. Sa nouvelle dignité, en augmentant ses travaux, ne diminua pas ses austérités. On reconnut l'abbé de Lérins dans l'évêque de Riez, comme on avait retrouvé l'humble religieux dans l'abbé.

Peu de temps avant que S. Maxime eût été élevé sur le siége de Riez, il avait déjà été élu évêque de Fréjus (1) par les suffrages unanimes du clergé et du peuple ; mais, sur la nouvelle qu'il en eut, il se cacha dans les bois, où pendant trois jours il essuya une pluie continuelle. La Providence, qui le destinait à une autre Église, ne permit pas qu'il fût découvert, quelques recherches que fissent les envoyés : ainsi l'on procéda à une nouvelle élection. On voit par là que S. Léonce de Fréjus était déjà mort en 433, ou du moins qu'il avait abdiqué le gouvernement de son Église pour aller prêcher la foi aux nations germaniques. D'anciens monuments de l'Eglise de Fréjus nous apprennent en effet qu'il fut un des apôtres de ces peuples (2). Une lettre de S. Léon, dont nous parlerons dans la suite, nous porte à croire que S. Léonce n'était pas mort, mais qu'il avait seulement abdiqué. Quoi qu'il en soit, Théodore fut son successeur. Il avait été abbé dans les îles d'Hyères et avait établi dans ces monastères une discipline très-austère et inconnue avant lui dans la Gaule : c'est le témoignage que lui rend Cassien, en lui dédiant quelques-unes de ses *Conférences* (3).

S. Caprais, le maître de S. Honorat dans la vie spirituelle, vivait encore à Lérins dans une grande vieillesse et dans une plus grande réputation de vertu. Depuis la fondation de ce monastère, il avait mené dans ce désert une vie angélique, et, content d'obéir à ses propres disciples, il ne prenait d'autre

(1) Fauste ne nomme pas la ville de Fréjus ; mais il la désigne assez en disant que celle dont il parle, est située entre Riez et l'île de Lérins.
(2) Antelm., *de Init. Eccl. Forojul.* — (3) Cass. *Præfat. Coll. XVIII.*

part au gouvernement que celle qui coûte le plus, c'est-à-dire d'édifier et de donner l'exemple d'une régularité qui soutient celle des autres. Dieu l'appela enfin à lui vers l'an 434. Sur le bruit de sa maladie, S. Hilaire d'Arles, S. Maxime de Riez et Théodore de Fréjus se rendirent à Lérins pour assister à sa mort (1), et S. Hilaire avait tant de vénération pour sa vertu qu'il se prosterna à ses pieds pour lui demander sa bénédiction. S. Caprais est honoré le 1er juin. Les martyrologes lui donnent la qualité d'abbé de Lérins, apparemment parce qu'il fut le directeur de S. Honorat : car nous ne voyons pas qu'il ait gouverné par lui-même ce monastère, soit qu'il ait refusé la supériorité, soit qu'on l'ait cru moins propre pour une charge où la vertu n'est pas le seul talent nécessaire. Fauste, dont nous aurons souvent lieu de parler dans la suite, était alors abbé de Lérins, et ce fut à cette occasion que S. Hilaire, pour témoigner l'estime qu'il faisait de son mérite, le fit asseoir entre lui et les deux évêques Maxime et Théodore. Ces prélats voulurent bien lui céder un rang qu'ils méritaient eux-mêmes, autant par la sainteté de leur vie que par leur dignité (2). Mais l'humilité ne perd rien à se relâcher de ses droits, et l'on s'honore toujours soi-même en honorant la vertu chez les autres.

L'illustre S. Paulin de Nole était mort quelques années auparavant. Comme il appartient par sa naissance à l'Eglise des Gaules, nous avons cru devoir rapporter ici les circonstances de sa mort, d'autant plus qu'elles sont aussi certaines qu'édifiantes : car elles ont été décrites par le prêtre Uranius, qui y assista. Ce saint évêque étant tombé malade d'une pleurésie, les médecins lui appliquèrent le feu en plusieurs endroits; mais tout fut inutile, et l'on désespéra bientôt de sa vie. Trois jours avant sa mort, deux évêques du voisinage

(1) *Vit. Hilar.* — Les savants auteurs des *Acta sanctorum* rapportent la mort de S. Caprais à l'an 430; mais puisque S. Maxime déjà évêque y assista, il fallait que ce fut au plus tôt l'an 433.

(2) *Vit. Hilar.*

vinrent le visiter, il fut si consolé de les voir qu'il parut oublier son mal. Il se fit apporter les vases sacrés près de son lit, pour offrir le sacrifice avec ces évêques et recommander son âme à Dieu. En même temps il réconcilia à l'Eglise tous ceux que son zèle pour la discipline l'avait obligé d'excommunier ou de suspendre de leurs fonctions. Ayant ainsi célébré les saints mystères avec une sainte joie, qui éclatait sur son visage, il dit d'une voix claire et distincte : *Où sont mes frères?* Un des assistants croyant qu'il parlait des évêques présents, répondit : *Les voici, vos frères.* Mais Paulin dit : *Je parle de mes frères Janvier et Martin, avec lesquels je viens de m'entretenir, et qui m'ont promis de revenir bientôt.* C'étaient S. Martin de Tours et S. Janvier martyr, évêque de Capoue, dont le culte était dès lors célèbre à Naples. Après avoir dit ces paroles, Paulin leva les mains et les yeux au ciel et chanta le psaume CXX : *Je tiens les yeux élevés vers les montagnes, d'où il me viendra du secours;* puis il récita l'oraison.

Après quoi le prêtre Posthumien s'approcha de lui et lui dit qu'il était encore dû quarante sous pour des habits donnés aux pauvres. Paulin lui répondit en souriant : *Soyez tranquille, mon frère, il se trouvera quelqu'un qui payera la dette des pauvres.* Il ne se trompait pas. Peu d'heures après arriva un prêtre de Lucanie, qui lui apporta cinquante sous d'aumônes de la part de l'évêque Exupérence et d'Ursace son frère. Il les reçut avec reconnaissance et bénit le Seigneur de l'avoir secouru si à propos. Il donna de sa main deux sous au prêtre, et du reste il fit payer ce qui était dû aux marchands pour les pauvres. On ne sait qu'admirer ici davantage, ou des soins aimables de la Providence envers ceux qui se confient en elle, ou de l'extrême pauvreté à laquelle la charité avait réduit un des hommes les plus riches de son siècle.

Paulin, content d'avoir ainsi payé ses dettes avant sa mort, reposa assez tranquillement jusqu'à minuit; mais son mal de côté, joint à la douleur des brûlures qu'on lui avait faites, le tourmenta fort le reste de la nuit. Il avait la poitrine si

oppressée qu'à peine pouvait-il respirer. Cependant, dès qu'il vit le jour paraître, il éveilla tout son monde selon sa coutume, et chanta les laudes à son ordinaire. Puis, recueillant ses forces, il exhorta les prêtres et les diacres qui entouraient son lit à conserver la charité et la paix comme un précieux héritage qu'il leur laissait, à l'exemple de Jésus-Christ. Il ne fit pas d'autre testament : il n'avait plus rien à donner. Après cette exhortation, il ne parla plus jusqu'au soir; s'éveillant alors comme d'un profond sommeil, il comprit qu'il était l'heure des vêpres (1); il chanta lentement et les bras étendus ce verset du psaume CXXXI : *Paravi lucernam Christo meo : J'ai préparé ma lampe pour recevoir mon Christ.* Il demeura encore dans le silence jusqu'à la quatrième heure de la nuit. Alors un violent tremblement de terre se fit sentir dans sa chambre, et effraya tous ceux qui y étaient réunis ; il ne fut pas sensible au dehors. C'était le moment où le saint expirait. Il mourut le 22 juin sous le consulat de Bassus et d'Antiochus, c'est-à-dire l'an 431. Son corps parut blanc comme la neige après sa mort.

Le prêtre Uranius, après avoir rapporté toutes ces circonstances, ajoute : « Nous avons vu, mes frères, comment meurent les saints, et quoiqu'il nous en ait coûté bien des larmes et des sanglots, nous nous réjouissons de l'avoir vu. » C'est qu'en effet, comme rien n'est plus consolant et plus propre à inspirer l'amour de la piété que de voir la paix et la joie avec laquelle l'homme juste meurt, de même rien n'est plus effrayant que de voir le trouble et le désespoir d'un pécheur mourant. Le deuil fut universel aux funérailles du saint évêque. Les juifs mêmes et les païens y assistèrent et déchiraient leurs habits en signe de douleur.

Il nous reste de S. Paulin cinquante lettres et un assez grand nombre de poésies, dont plusieurs sont à la louange

(1) Il y a dans le texte : *Lucernariæ devotionis tempus.* L'office du soir ou de vêpres s'appelait *lucernarium*, parce qu'on y allumait les lampes.

de S. Félix : car il composait tous les ans un poëme en l'honneur de ce saint pour le jour de sa fête, c'était un tribut annuel que sa reconnaissance lui avait imposé. On s'aperçoit que l'onction de la plus tendre piété, dont l'auteur était pénétré, a coulé de sa plume dans ses écrits : c'est le cœur qui y fait parler l'esprit, et l'esprit y parle au cœur. Paulin avait fait un abrégé en vers des trois livres de Suétone sur les rois, et il y avait réuni, dit Ausone, deux choses qui paraissent incompatibles, la brièveté et la clarté. Cet ouvrage est perdu, aussi bien qu'un panégyrique de Théodose le Grand, qu'on regrette d'autant plus que S. Jérôme en fait un magnifique éloge.

S. Victrice de Rouen, l'ami particulier de S. Paulin, était mort plusieurs années auparavant. On croit qu'il eut pour successeurs Innocent, puis Évodius, vulgairement appelé S. Ived, dont on ne sait rien de certain sinon que ses reliques ont été transférées à Braisne dans le diocèse de Soissons, où l'on bâtit un monastère en son honneur. Les reliques de S. Victrice reposaient au même lieu.

FIN DU LIVRE TROISIÈME.

LIVRE QUATRIÈME

Les Gaules étaient toujours en proie aux invasions des barbares. Les ravages qu'ils y exerçaient, n'étaient pas comme ces orages passagers auxquels le calme succède bientôt et qui, après avoir désolé les campagnes, les laissent plus propres à porter de nouveaux fruits. Plusieurs de ces peuples trouvèrent encore les provinces qu'ils venaient de saccager assez belles pour vouloir s'y établir. Les Bourguignons s'étaient d'abord fixés sur les bords du Rhin ; ils y furent défaits par le général Aétius, qui les refoula dans la Savoie, d'où ils étendirent ensuite leur domination sur les villes du Rhône et de la Saône (1). Mais ces conquêtes leur furent bien funestes : car le voisinage des Visigoths les infecta bientôt de l'hérésie arienne. Le même général donna aux Alains le territoire de Valence, abandonné à la suite de tant de ravages. Une autre colonie de ce peuple s'établit sur les rives de la Loire, près des confins de l'Armorique. Mais ces petits États durèrent peu de temps, et il paraît qu'ils étaient soumis à l'empire.

D'un autre côté, les Francs, redoutés déjà des Romains et des Gaulois, voulurent prendre part à la conquête de ces belles provinces. Clodion, leur roi, pénétra avec une puissante armée jusqu'à la rivière de la Somme ; il s'empara de Cambrai et des environs. Il fut défait dans les plaines d'Arras et chassé de la Belgique par le brave Aétius, qui réprima aussi vers

(1) Prosp. *Chron.* a Pithæo edit.

le même temps une nouvelle faction de Bagaudes (1) qui s'était élevée dans la Gaule. Ce grand capitaine effaça par ces glorieux exploits la honte d'une lâche perfidie qui coûta l'Afrique à l'empire. D'ami qu'il était du comte Boniface, il devint son rival dès qu'il vit qu'on lui avait donné le commandement de l'Afrique, et, sacrifiant l'amitié et l'honneur à l'ambition, il calomnia le comte auprès de l'impératrice, tandis que par de faux rapports il portait celui-ci à la révolte, sans se soucier de perdre un ami et une partie de l'empire, pourvu qu'il perdît un concurrent dont la gloire lui faisait ombrage. A cette tache près, Aétius eut les qualités les plus éclatantes d'un guerrier et mérita d'être appelé *le dernier des Romains* (2).

Les Visigoths établis dans l'Aquitaine augmentèrent les troubles dans la Gaule, en y portant une seconde fois la guerre. Théodoric leur roi, successeur de Wallia, trouva les bornes de son royaume trop étroites. Après avoir cherché inutilement à surprendre la ville d'Arles, il alla mettre le siége devant Narbonne. Littorius, général des troupes romaines, le fit lever et remporta plusieurs autres avantages sur les Visigoths. Théodoric se vit obligé d'envoyer ses évêques ariens demander humblement la paix : comme ils ne furent pas écoutés, il députa S. Orient (3), évêque d'Auch, dans l'espoir qu'il serait plus heureux.

(1) Greg. Tur., lib. II, c. IX. — Nous avons déjà vu, sous l'empire de Dioclétien et de Maximien, une faction de Gaulois qui furent nommés *Bagaudes*. On donna le même nom à ceux qui se révoltèrent dans le v[e] siècle contre les officiers romains chargés de lever les impôts : ce qu'ils faisaient avec une cruauté qui a fait dire à Salvien qu'ils ne se contentaient pas de dépouiller les peuples comme font les voleurs; mais que, comme des bêtes féroces, ils se nourrissaient et s'engraissaient de leur sang. Ces nouveaux Bagaudes, qui prirent les armes pour se mettre à couvert de ces vexations, avaient à leur tête un nommé Tibaton. — V. Salv., l. V, *de Prov.*

(2) Procop., *de Bell. Vandal.*

(3) *Vita S. Orient.*, *Bibliothecæ nov.* t. II, p. 596. S. Orient est honoré le 1[er] mai. On lit dans une ancienne légende qu'il était originaire d'Espagne, et frère du diacre S. Laurent. Mais ses actes n'en disent rien, et la distance de temps qui se trouve entre ces deux saints démontre assez la fausseté de cette allégation. Nous croyons qu'on doit plutôt attribuer à S. Orient d'Auch qu'à Orèse de Tarragone

Aétius reçut le saint évêque avec la distinction due à son mérite, mais Littorius le méprisa. Ce général, fier du succès de ses armes et se fiant aux promesses des aruspices (d'où l'on pourrait conclure qu'il était païen), alla assiéger Toulouse, capitale du royaume des Visigoths. Les Romains mettaient toute leur espérance dans leurs forces et dans les troupes auxiliaires des Huns, et Théodoric, tout arien qu'il était, n'espérait que dans le Seigneur. Ce prince combattit par ses prières, et il demeura couvert d'un cilice jusqu'au jour de la bataille, où Dieu confondit l'orgueil et l'impiété de Littorius. Ce présomptueux fut pris dans le combat et conduit prisonnier à Toulouse le même jour qu'il s'était vanté d'y entrer en triomphe (1). La défaite des troupes romaines facilita la paix, que le roi goth continua de demander avec autant d'humilité que s'il avait été vaincu. Elle fut enfin conclue l'an 439, par les négociations d'Avitus, alors préfet des Gaules (2).

L'Église en goûta les premiers fruits, et les évêques profitèrent de ce calme pour tenir un concile à Riez sur la fin de cette même année. Voici à quelle occasion. L'évêque d'Embrun, dans la province des Alpes Maritimes, étant mort, deux évêques seulement, sans l'autorité du métropolitain et sans avoir demandé le consentement des évêques de la

un beau poëme intitulé : *Sancti Orientii Commonitorium*, et divisé en deux livres. Les manuscrits l'attribuent à Orientius, et non à Orésius. D'ailleurs il paraît que l'auteur était évêque dans la Gaule, parce qu'il décrit avec assez de détail les ravages qu'elle eut à subir :

Per vicos, villas, per rura, et compita, et omnes
Per pagos, totis inde vel inde viis,
Mors, dolor, excidium, strages, incendia, luctus :
Uno fumavit Gallia tota rogo.

Ce poëme est un ouvrage plein de fort belles pensées. La Vie de S. Orient, donnée par le P. Labbe, nous en apprend assez peu de chose, et l'on ne s'accorde pas sur les noms de ses prédécesseurs, parce qu'on a souvent confondu les évêques d'Auch avec ceux d'Eauze.

(1) Prosper. *Chronic.*, apud Labbe. — Salvian., l. VII, p. 252 edit. Paris., an. 1594. — (2) Prosp. *Chron.* — Sidon. *Panegyr. Aviti,* carm. 7. — Ap. Baron., an. 439, n. 16.

province, ordonnèrent évêque d'Embrun un jeune homme nommé Armentaire. Il avait été élevé dans la crainte de Dieu et montrait de la piété; mais le désir de l'épiscopat est une tentation bien délicate pour ceux qui ne sont pas encore affermis dans la vertu. Il y succomba. Le clergé d'Embrun refusa son consentement à une ordination irrégulière sous plusieurs rapports. Quelques seigneurs ne laissèrent pas de soutenir longtemps le nouvel évêque, de telle sorte que cette Église demeura vingt mois privée d'un légitime pasteur.

Dès que la paix de l'État eut rendu la tranquillité à ces provinces, S. Hilaire d'Arles assembla un concile à Riez (1). Il paraît qu'Embrun, quoique capitale de la province des Alpes Maritimes, ne jouissait pas encore alors des droits de métropole ecclésiastique, puisqu'on reproche aux évêques qui ordonnèrent Armentaire d'avoir agi sans l'autorité du métropolitain. Mais on peut dire que S. Hilaire d'Arles, en vertu des priviléges de Zozime et des prérogatives de son siége, était regardé comme le premier métropolitain de ces provinces, sans le consentement duquel l'ordination d'un autre métropolitain était réputée illégitime (2). Les Pères de ce concile dressèrent huit canons.

Ils y ordonnent, suivant la disposition du concile de Turin, que les évêques qui ont fait cette ordination irrégulière ne pourront plus dans la suite assister à aucune ordination ni à aucun concile ordinaire. Mais ils leur accordent leur communion, parce qu'ils ont reconnu leur faute. Ils déposent Armentaire et ordonnent de procéder à une autre élection. Cependant, en considération du repentir qu'il faisait paraître, on lui laisse la qualité de coévêque, dont il ne pourra exercer les fonctions qu'à la campagne et dans une seule église, que quelque évêque pourra lui céder par bienveillance com-

(1) Labb., t. III, p. 1285. -- (2) Le pape Hilaire, dans une lettre écrite environ trente-quatre ans après ce concile, dit qu'Ingénuus d'Embrun avait toujours eu le rang de métropolitain. Or, ce fut Ingénuus qui fut élu à la place d'Armentaire, comme la suite de l'histoire le fait voir.

patissante, pourvu néanmoins que ce soit hors de la province des Alpes Maritimes ; encore lui défend-on de faire aucune ordination dans cette église et d'offrir jamais le sacrifice dans les villes, même en l'absence de l'évêque. Les fonctions épiscopales qu'on lui permet de remplir sont celles de la confirmation des néophytes de son église. On lui permet encore d'y offrir avant les prêtres, d'y bénir publiquement le peuple et d'y consacrer les vierges : de telle sorte, dit le concile, *qu'il soit moins qu'un évêque et plus qu'un prêtre.*

Quant aux clercs qu'Armentaire avait ordonnés, le concile statue que, s'il en a ordonné quelques-uns qui fussent excommuniés, comme on le prétendait, ils devront être déposés, et que l'évêque d'Embrun qui sera élu, pourra garder ceux qui sont sans reproche ou les renvoyer à Armentaire dans l'église qui lui sera assignée.

Le concile donne aux simples prêtres la permission qu'ils avaient déjà, dit-il, dans quelques provinces, celle de donner des bénédictions dans les maisons particulières et dans les champs. Et afin de prévenir le retour d'un scandale semblable à celui qui venait d'arriver à Embrun, il ordonne que quand un évêque sera mort, il n'y ait que l'évêque le plus voisin qui se rende en cette ville pendant le temps des funérailles pour prendre soin de cette Église en qualité de visiteur. Après le temps des funérailles, c'est-à-dire après le septième jour, il devra s'en retourner dans son Église et attendre, comme les autres évêques de la province, le mandement du métropolitain qui les invitera pour l'élection du nouvel évêque. Le concile ordonne enfin que les évêques en temps de paix s'assembleront deux fois l'an, selon les anciens règlements.

Treize évêques de la province d'Arles et des provinces voisines assistèrent à ce concile avec le prêtre Vincent député de Constantin (1), qu'on pense être l'évêque de Gap.

(1) Il existe quelque incertitude relativement au siége occupé par Constantin.

Ceux dont on connaît les siéges épiscopaux sont : Hilaire d'Arles qui présida le concile, Auspicius de Vaison, Valérien de Cémèle, Maxime de Riez, Théodore de Fréjus, Nectaire de Digne. Les actes sont datés du 29 novembre sous le consulat de Théodose et de Festus, c'est-à-dire de l'an 439.

Valérien de Cémèle avait aussi été moine de Lérins, et on croit que c'est lui qui est honoré sous le nom de S. Valère. Nous avons de lui vingt homélies pleines de sentiments de piété et écrites avec assez d'élégance (1). On y découvre cependant quelques traces du semi-pélagianisme ; mais en condamnant des opinions dont nous avons vu le venin et le danger, on peut excuser des expressions qui paraissent les contenir dans des écrits publiés avant qu'elles fussent formellement censurées.

L'Église de Tours vit un scandale beaucoup plus grand que celui auquel remédia le concile de Riez. S. Brice fut noirci d'une atroce calomnie, dont Dieu ne le fit triompher qu'après qu'il en eut été longtemps la victime. Nous avons vu que S. Martin lui avait prédit qu'il aurait beaucoup à souffrir dans l'épiscopat : les accusations intentées contre lui au concile de Turin avaient déjà justifié en partie la prédiction ; mais Dieu lui réservait de plus sensibles épreuves. Il avait déjà passé trente-deux années dans l'épiscopat, lorsqu'une femme dévote qui fréquentait sa maison, parce qu'elle blanchissait son linge et lavait ses vêtements, ayant eu un enfant, il fut accusé d'en être le père. Le peuple, toujours malin et crédule, ne l'est jamais plus que quand il s'agit d'ajouter foi au mal qu'on publie en cette matière contre l'honneur de ses pasteurs.

On trouve un Constance de Gap, qui assista en 517 au concile d'Epaone : on croit que c'est lui qui est nommé aussi Constantin. S'il en est ainsi, Constantin qui députa au concile de Riez n'était certainement pas évêque de Gap. Mais Constantin et Constance étant des noms différents, n'est-on pas en droit de distinguer les personnes et de reconnaître un Constantin et un Constance pour évêques de Gap ? Cette Eglise reconnaît pour son premier évêque S. Démétrius. S. Constantin de Gap est honoré le 12 avril.

(1) Vide Antelm., *de Initiis Eccles. Forojul.*, p. 212.

Les habitants de Tours s'élevèrent aussitôt contre le saint évêque, et l'auraient volontiers lapidé. Ils lui disaient : « La charité de S. Martin a longtemps caché vos débauches ; mais il ne nous est plus permis de nous souiller en baisant vos indignes mains. » Brice eut recours au Seigneur, et, plein de la confiance qu'inspire l'innocence, il dit aux calomniateurs : « Apportez cet enfant. » Ils l'apportèrent, et le saint évêque lui dit : « Je te commande au nom de Jésus-Christ, fils de Dieu tout-puissant, de déclarer publiquement si je suis ton père. » L'enfant qui n'avait que trente jours, dit : « Vous n'êtes pas mon père. » Le peuple pressa l'évêque de lui faire nommer celui qui l'était. L'évêque répondit : « Cela ne me regarde pas ; il me suffit d'être justifié. » Il devait l'être en effet : mais il est aussi difficile de guérir les impressions de la calomnie qu'il est aisé d'en répandre le poison (1).

Ce miracle fut attribué aux prestiges du démon. S. Brice en fit un autre pour prouver son innocence : il porta des charbons ardents jusqu'au tombeau de S. Martin dans un pan de sa robe, sans qu'elle brulât, mais le peuple n'écouta que ses préjugés. Le saint fut chassé de son siége et de sa ville, et on mit Justinien en sa place. Brice disait avec larmes : « Je ne souffre que ce que j'ai mérité en péchant contre le saint de Dieu et en le traitant d'insensé. » Il eut recours au jugement du Saint-Siége et alla lui-même à Rome. Les habitants de Tours obligèrent Justinien à l'y suivre pour se défendre ; mais cet intrus mourut à Verceil, en Italie, et, à la nouvelle de sa mort, on élut Armentius évêque de Tours (2).

Brice demeura sept ans à Rome occupé à poursuivre cette affaire. Pendant ce séjour, il lava dans ses larmes les fautes de sa vie passée, et particulièrement celles qu'il avait commises à l'égard de S. Martin ; et le Seigneur, après l'avoir purifié par une si longue épreuve, le fit enfin triompher de ses calomniateurs. Le pape rendit justice à son innocence et

(1) Greg. Tur., *Histor.*, l. II, c. I. — (2) Greg. *Ibid.*

le rétablit dans son siége. Il se mit aussitôt en chemin pour revenir à Tours. Étant arrivé près de cette ville, il s'arrêta dans un village alors nommé ***Mont-Laudiac*** (aujourd'hui ***Mont-Louis***). Il lui fut révélé pendant la nuit que celui qui occupait son siége venait de mourir. Éveillant aussitôt ceux qui l'accompagnaient, il leur dit : « Levez-vous promptement pour aller rendre les derniers devoirs à notre frère l'évêque de Tours. » Il y arriva trop tard. En même temps qu'il entrait par une porte de la ville, on portait par une autre le corps d'Armentius au lieu de sa sépulture.

C'est ainsi que Brice remonta sans obstacle sur son siége; il gouverna encore sept ans son Église avec beaucoup d'édification. Il mourut en paix après quarante-sept années d'épiscopat, c'est-à-dire l'an 444, et fut enterré dans une église qu'il avait fait bâtir sur le tombeau de S. Martin (1). On honore la mémoire de S. Brice le 12 novembre. Il eut S. Eustache pour successeur. Grégoire de Tours ne nomme point le pape qui rétablit S. Brice, mais on voit assez par son récit que ce fut Sixte III. Ce saint pape, qui avait eu lui-même à se justifier d'une calomnie semblable, dut déployer un zèle d'autant plus grand pour venger l'innocence d'un saint évêque opprimée par les mêmes artifices (2).

S. Sixte occupa le Siége pontifical jusqu'à l'an 440. S. Léon, quoique absent, fut élu pour lui succéder. Comme les divisions des généraux romains faisaient encore plus de maux à l'empire que l'accord des barbares, ce saint diacre de l'Église de Rome était allé dans les Gaules pour réconcilier Aétius avec Albin, lorsque Sixte mourut. Malgré son absence, ses grandes qualités firent réunir tous les suffrages en sa faveur, comme si la Providence n'avait permis ce voyage, dit S. Prosper, que pour faire mieux éclater le mérite de celui

(1) Greg. Turon., l. X, c. XXXI.

(2) S. Sixte avait été accusé par l'ex-consul Bassus d'avoir péché avec une vierge consacrée à Dieu. Mais il fut parfaitement justifié dans un concile, et, Bassus étant mort quelque temps après, ce saint pape, pour marquer qu'il avait oublié une si atroce injure, l'ensevelit de ses mains et l'enterra ensuite à Saint-Pierre.

qui fut ainsi élu et la sagesse de ceux qui l'élurent. En effet, il n'y eut que ses grands talents et ses rares vertus qui briguèrent pour lui cette place.

Sous le pontificat d'un si grand pape, les évêques des Gaules s'appliquèrent avec un nouveau zèle à faire fleurir la discipline. S. Hilaire d'Arles tint un concile dans l'église Justinienne, sur le territoire d'Orange, le 5 novembre sous le consulat de Cyrus, c'est-à-dire l'an 441. On y fit trente canons, bien propres à nous faire connaître la discipline de ces temps. Nous rapporterons intégralement ceux qui paraissent les plus importants, et nous ne donnerons que l'abrégé des autres (1) :

I. Les prêtres, à défaut de l'évêque, réconcilieront par l'onction du chrême et la bénédiction les hérétiques qui veulent se convertir en danger de mort.

« II. Aucun des ministres qui ont reçu la charge de baptiser ne doit administrer le sacrement sans le chrême, parce qu'il a été résolu parmi nous d'en faire l'onction une fois. Si quelqu'un par nécessité n'a pas reçu cette onction, on en avertira l'évêque à la confirmation : car, selon l'usage universel, il n'y a qu'une seule bénédiction du chrême; non que l'onction réitérée porte quelque préjudice, mais afin qu'on ne la croie pas nécessaire, *ut non necessaria habeatur*. »

Des critiques ont prétendu qu'il fallait lire sans négation, *ut necessaria habeatur;* mais les meilleurs manuscrits et la suite du discours réfutent assez cette prétention.

« III. Ceux qui meurent étant en pénitence ne recevront pas l'imposition des mains réconciliatrice, mais seulement la communion : ce qui suffit pour la consolation des mourants, selon les définitions des Pères, qui ont nommé cette communion *viatique*. S'ils ne meurent pas, ils demeureront au rang des pénitents, et, après avoir montré de dignes fruits

(1) Labb., t. III, p. 1446.

de pénitence, ils recevront la communion légitime (1) avec l'imposition des mains réconciliatrice. »

La communion ou le viatique, dont il est parlé au commencement de ce canon, n'est autre chose que l'absolution sacramentelle, distinguée de l'absolution solennelle, qui est l'imposition des mains pour la réconciliation. Nous sommes cependant persuadé qu'on joignait à cette absolution sacramentelle, donnée aux mourants, le sacrement de l'Eucharistie, et c'est pourquoi il paraît que l'on nomme cette communion viatique. Le treizième canon de Nicée marque que, selon l'ancienne coutume, on ne doit pas refuser le viatique aux mourants, et par ce viatique il entend l'Eucharistie (2).

IV. On ne doit pas refuser la pénitence aux clercs qui la demandent (la pratique de l'Église romaine était contraire).

V. Il ne faut pas livrer ceux qui se réfugient dans l'église.

VI. Si quelqu'un prend les esclaves des clercs sous prétexte que les siens se sont réfugiés dans l'église, qu'il soit excommunié par toutes les Églises.

VII. Il faut aussi réprimer par les censures ecclésiastiques ceux qui veulent soumettre à quelque genre de servitude des esclaves affranchis dans l'église (3) ou recommandés à l'Église par testament.

VIII. Si quelqu'un veut ordonner un clerc qui demeure ailleurs, qu'il commence par le faire demeurer avec lui, et qu'il n'ordonne pas celui que son évêque a différé d'ordonner sans avoir auparavant consulté cet évêque.

IX. Si quelqu'un a ordonné des clercs d'un autre diocèse, qu'il les appelle auprès de lui s'ils sont sans reproche, ou qu'ils fassent leur paix avec leurs évêques.

(1) Ce que le concile nomme ici la *communion légitime* est celle qu'on accorde à celui qui a accompli toute la pénitence prescrite par les lois de l'Église.

(2) Le terme d'*eucharistie*, qui est dans le grec du concile de Nicée, a été rendu dans les anciennes versions latines de ce canon par le mot de *communion*.

(3) Pour rendre l'acte de manumission plus solennel, les maîtres affranchissaient souvent leurs esclaves dans l'église en présence des fidèles. Ceux qui avaient été affranchis de la sorte étaient par là comme placés sous la protection de l'Église. Elle prenait leur défense contre ceux qui prétendaient les remettre en servitude.

X. Un évêque qui bâtit une église dans un autre diocèse, ne peut en faire la dédicace. Il pourra cependant présenter des clercs pour la desservir ; mais il appartient à l'évêque diocésain de les ordonner, ou, s'ils sont ordonnés, de les agréer : car il a le gouvernement de cette Église. Si un laïque qui a bâti une église, invite à en faire la dédicace un autre évêque que le diocésain, ni celui qui est invité ni aucun autre évêque ne se trouvera à l'assemblée.

On voit ici l'origine du droit de patronage, c'est-à-dire du droit de présenter des clercs pour desservir les églises qu'on a fondées : mais en même temps on voit la nécessité du visa de l'évêque.

XI. Un évêque ne doit pas recevoir à la communion un excommunié, avant que l'évêque qui a porté l'excommunication l'ait levée. Le concile prochain devra juger de l'équité ou de l'injustice de l'excommunication.

XII. Celui qui perd subitement l'usage de la parole peut recevoir le baptême ou la pénitence, si on témoigne qu'il l'a souhaitée, ou s'il prouve par quelque signe qu'il la souhaite.

XIII. Il faut accorder aux insensés tout ce qui est de la piété (c'est-à-dire, apparemment, les prières de l'Église et les sacrements qui peuvent être conférés à ceux qui n'ont pas l'usage de la raison, comme le baptême et l'extrême-onction).

XIV. Les énergumènes baptisés qui désirent leur délivrance et qui se mettent entre les mains des clercs, s'ils se montrent dociles à leurs avis, recevront même l'Eucharistie ; afin que la vertu du sacrement les fortifie contre les vexations du démon.

XV. Pour les énergumènes qui ne sont que catéchumènes, il faut les baptiser le plus tôt que faire se pourra.

XVI. Ceux qui ont été possédés du démon ne doivent être admis à aucun ordre du clergé, et, s'ils ont été ordonnés, il faut leur interdire les fonctions de leur ministère.

XVII. Il faut offrir le calice avec la capse (c'est-à-dire

avec le vase où est le pain) et le consacrer (le calice) en y mettant une portion de l'Eucharistie (1).

XVIII. On lira désormais l'évangile aux catéchumènes dans toutes les églises de nos provinces.

XIX. On ne doit jamais laisser entrer les catéchumènes dans le baptistère.

XX. On ne doit pas même les bénir avec les fidèles dans les prières particulières qui se font dans les maisons ; mais il faut les avertir de se retirer pour recevoir séparément la bénédiction.

XXI. Quand deux évêques ordonnent malgré lui un évêque, si celui qui aura été ainsi ordonné est digne de l'épiscopat, il sera mis en la place de l'un des deux qui l'ont ordonné, et l'autre sera aussi déposé. Si celui qui a été ordonné par deux évêques seulement a consenti à son ordination, il sera pareillement condamné.

XXII. Il est également arrêté qu'on n'ordonnera plus de diacres mariés, à moins qu'auparavant ils n'aient fait vœu de chasteté.

XXIII. Si quelque diacre, après son ordination, a encore commerce avec sa femme, qu'il soit exclus du ministère.

XXIV. Ceux (des autres clercs) qui après leur ordination tombent dans la même faute, ne seront pas promus aux ordres supérieurs, suivant le règlement du concile de Turin.

XXV. Ceux qui ont été mariés deux fois et qui méritent d'ailleurs d'avoir place dans le clergé, ne pourront être promus qu'au sous-diaconat.

XXVI. On n'ordonnera plus aucune diaconesse ; s'il en

(1) La consécration dont il est ici parlé n'est pas le changement du vin au sang de Jésus-Christ : il ne se fait que par les paroles : *Hic est calix*, etc. Le concile nomme ici consécration, d'une manière moins propre, le mélange même des deux espèces, et cette expression semble être autorisée par ces mots du canon de la messe : *Hæc commixtio et consecratio corporis et sanguinis*, etc. Ce n'est pas ici le lieu de réfuter les auteurs qui paraissent avoir cru que le vin était véritablement consacré par une portion de l'Eucharistie.

reste quelques-unes, il faut qu'elles reçoivent la bénédiction avec le peuple (1).

XXVII. Les veuves qui voudront garder la viduité, en feront profession devant l'évêque, dans le sanctuaire (2) ou dans la salle secrète de l'église, et recevront de lui l'habit de viduité (3). Mais si elles abandonnent leur profession, elles seront condamnées, aussi bien que ceux qui les enlèveraient.

XXVIII. Les vierges et les moines qui abandonneront la profession qu'ils auraient faite de garder la chasteté, seront traités comme prévaricateurs, et on leur imposera une pénitence convenable.

XXIX. Un concile ne se séparera pas sans annoncer le concile suivant.

En conséquence de ce canon les Pères indiquent le prochain concile pour le 18 octobre de l'année suivante à Lucien, faisant partie du territoire d'Orange.

XXX. Si quelque évêque, par infirmité ou autrement, ne peut plus s'acquitter des fonctions propres aux évêques, qu'il ne permette pas aux prêtres de les remplir en sa présence, mais qu'il appelle un autre évêque.

Les canonistes attribuent à ce concile quelques autres règlements, entre autres sur la manière d'excommunier et celle de réconcilier les excommuniés à l'Église.

Tels sont les canons du premier concile d'Orange, qui ont eu une grande autorité dans l'Église quoique le concile ne fût composé que de seize évêques avec le député d'un absent. Les plus connus sont: S. Hilaire d'Arles, qui le présida,

(1) L'évêque donnait premièrement la bénédiction au clergé, et ensuite au peuple. C'est pourquoi le concile, qui ne regarde pas les diaconesses comme faisant partie du clergé, ordonne qu'elles recevront la bénédiction avec les laïques.

(2) Il y a dans le latin *in secretario*. On peut donner trois diverses significations à ce mot : 1° Il y avait derrière l'autel des siéges où les prêtres étaient assis, et ce lieu se nommait *secretarium*. 2° On nommait aussi *secretarium* la sacristie où les ministres se revêtaient des ornements sacrés. 3o Enfin on appelait *secretarium* des salles qui étaient attenantes à l'église.

(3) L'habit des veuves qui faisaient profession de garder la viduité était noir. Vincent de Lérins, parlant des désordres commis par les ariens, dit qu'ils ôtèrent l'habit noir aux veuves, *depullatæ viduæ*.

S. Eucher de Lyon, qui y souscrivit en attendant, dit-il, le consentement des évêques de la province; Salonius, son fils, qui était déjà évêque d'une Église dont le nom ne nous est point parvenu; S. Maxime de Riez; Théodore de Fréjus; Auspicius de Vaison (1); Constantin, qu'on croit être le saint évêque de Gap de ce nom; Ingénuus d'Embrun, qui avait été élu en la place d'Armentaire, et Nectaire de Digne.

On ignore si le concile indiqué pour l'année suivante dans le territoire d'Orange s'y tint en effet. Peut-être fut-il transféré à Vaison. Ce fut là en effet qu'un concile fut tenu chez l'évêque Auspicius, le 13 novembre sous le consulat de Dioscore, c'est-à-dire l'an 442. On y fit les dix canons suivants (2) :

I. Les évêques de la nation qui voyageront dans l'étendue des Gaules, ne seront pas examinés et n'auront pas besoin de témoignages, c'est-à-dire apparemment, de lettres formées.

II. On recevra l'offrande et l'on fera les prières de l'Église pour ceux qui, dans le cours de leur pénitence, meurent subitement, et dans la communion.

III. Les prêtres et les diacres ne s'adresseront qu'à l'évêque diocésain pour avoir le saint chrême : ce qu'ils feront vers la fête de Pâques par eux-mêmes ou du moins par un sous-diacre.

IV. On doit excommunier ceux qui retiennent les legs pieux que les fidèles en mourant ont faits à l'Église : ils doivent être regardés comme des homicides des pauvres.

V. Celui qui n'acquiesce pas au jugement de son évêque doit avoir recours au concile.

VI. Le clergé et le peuple ne doivent pas attendre la sentence de l'évêque pour se séparer de ceux avec qui l'évêque ne communique pas; il leur doit suffire de voir

(1) On ne connaît aucun de ses prédécesseurs depuis Daphnus, qui se trouva au premier concile d'Arles. Vaison était alors une ville assez considérable, située dans la plaine; mais, ayant été souvent saccagée, elle fut rebâtie sur la montagne où elle est aujourd'hui. — (2) Labb., t. III, p. 1457.

son exemple et de connaître sa volonté. Le concile appuie cette décision de l'autorité de S. Clément, dont il rapporte un passage tiré de la première des deux lettres (1) à S. Jacques, évêque de Jérusalem, attribuées à ce saint pape.

VII. On défend aux évêques d'accuser ou d'excommunier légèrement.

VIII. On veut qu'ils reprennent en particulier les crimes secrets, et que si celui qui a été repris de quelque faute par son évêque ne s'en corrige pas, on lui défende de se trouver en sa présence aux assemblées ecclésiastiques (2), quand même l'évêque qui le juge coupable manquerait de preuves pour le convaincre.

Les deux derniers canons concernent les enfants exposés. Constantin avait ordonné, en 331, qu'ils appartiendraient comme leurs enfants ou comme leurs esclaves à ceux qui les auraient nourris ou élevés. Honorius avait ajouté en 412 que celui qui élèverait ainsi un enfant exposé, prendrait pour sa sûreté une attestation de témoins signée par l'évêque (3). Malgré ces lois, on inquiétait souvent ceux qui avaient eu la charité de recueillir ces enfants, et après qu'ils les avaient nourris, on les obligeait de les rendre : ce qui était cause que personne n'osait plus s'en charger, et ils étaient plutôt exposés aux chiens, dit le concile, qu'à la compassion de ceux qui voudraient les recueillir. Le concile ordonne que les lois des empereurs seront observées, et que de plus, le dimanche suivant, le diacre avertira le peuple qu'on a recueilli un enfant exposé, afin que ceux qui voudront le reconnaître puissent le redemander dans l'espace de dix jours. Celui qui après ce

(1) Les critiques s'accordent assez à croire que ces lettres sont supposées ; mais on voit ici que la supposition est ancienne, puisque les évêques de ce concile les citent comme écrites par S. Clément.

(2) On voit ici que les évêques qui n'ont pu souffrir dans ces derniers temps que des prêtres réfractaires à leurs ordres et à ceux de l'Église assistassent avec eux aux offices divins, ont agi en cela selon les anciennes règles de l'Église de France.—(3) *Cod. Theod.*, l. V, titul. *de Exposit.*, leg. 1.

temps écoulé inquiètera ceux qui auront recueilli cet enfant, sera excommunié comme un homicide. On ne sait ni le nombre ni les noms des évêques qui dressèrent ces canons.

S. Rustique de Narbonne ne se trouva pas à ces conciles. L'évêque d'Arles les avait convoqués : c'était une raison pour que celui de Narbonne, qui lui disputait l'étendue de sa juridiction et de ses priviléges, ne s'y rendît pas. La sainteté n'oblige pas à renoncer à des droits qu'on croit légitimes : elle apprend seulement à les défendre sans blesser la charité. Rustique est le moine gaulois à qui S. Jérôme écrivit la belle lettre dont nous avons parlé. Il était fils d'un évêque nommé Bonose (1), et neveu par sa mère d'un autre évêque nommé Arator. Après s'être distingué par sa piété dans son monastère avec Vénérius, depuis évêque de Marseille, il fut ordonné prêtre de cette Église et ensuite évêque de Narbonne, l'an 427, le 9 octobre, qui cette année était un dimanche (2).

Rustique remplit sur ce siége important tous les devoirs d'un saint et vigilant pasteur, en s'efforçant de maintenir la discipline et les droits de son Église. Comme il ne crut pas devoir déférer aux règlements portés par l'autorité de l'évêque d'Arles, il s'adressa au Saint-Siége pour obtenir sur diverses questions des réponses qui pussent lui servir de règle. Il envoya à ce sujet à S. Léon son archidiacre Hermès, avec une lettre et un mémoire séparé dans lequel il proposait à ce saint pape toutes les difficultés. Il lui mandait, dans sa lettre, le désir qu'il avait de se décharger de l'épiscopat, et combien les scandales qu'ils s'effor-

(1) C'est ce que nous apprend une ancienne inscription qu'on voyait dans le palais archiépiscopal de Narbonne. En voici le commencement : *Rusticus Eps Epi Bonosi filius, Epi Aratoris de sorore nepos : Epi Venerii Soci ; in monasterio Compr. Eccles Massiliens.* Cette inscription nous apprend aussi que, la quinzième année de son épiscopat, Rustique fit rebâtir l'église de Narbonne, qui avait été brûlée.

(2) *Vetus inscriptio Narbonn.*, apud Baluz. in notis ad *Salvian.*

çait en vain de corriger et les maux auxquels il voyait son peuple exposé par les ravages des barbares, le faisaient soupirer après le repos de la solitude qu'il avait goûté (1).

S. Léon était trop éclairé pour ne pas savoir que ceux qui sentent le fardeau de l'épiscopat et qui désirent en être déchargés, sont ordinairement les plus propres à le porter. Il répondit à Rustique que dans l'état où il était, il devait regarder l'amour de la retraite comme une tentation et garder le poste où la Providence l'avait placé; que les contradictions que l'on a à essuyer dans le gouvernement des âmes de la part des esprits rebelles et récalcitrants sont une espèce de persécution, qui supplée à celles des tyrans; qu'il faut dans l'exercice du ministère épiscopal allier la clémence à la justice, haïr les péchés et non les pécheurs, corriger les superbes et souffrir les faibles. Quand on gouverne des hommes, on ne doit pas se flatter de pouvoir corriger tous les abus.

La contumace de deux prêtres était un des scandales qui rendaient plus pesante à S. Rustique la charge de l'épiscopat. Une extrême sévérité de la part de ces prêtres dans la punition des adultères avait paru répréhensible au saint évêque, et, comme l'affaire avait eu quelque éclat, il voulut juger avec rigueur ceux qui en avaient montré une excessive à l'égard des autres. Il tint pour ce sujet une assemblée de prélats et d'autres personnes de considération; mais les coupables s'étaient soustraits à ce jugement. Il consulta donc le pape sur cette affaire. S. Léon lui manda qu'il laissait à sa discrétion le châtiment de ces prêtres, l'exhortant néanmoins à la douceur, puisque, après tout, ils n'avaient péché que par un excès de zèle.

Le mémoire que Rustique avait joint à sa lettre contenait dix-neuf questions. Voici la substance des réponses qu'y fit S. Léon.

(1) Leon. *Epist. ad Rust.*, ap. Labb., t. III, p. 1404.

I. On ne doit pas regarder comme évêques ceux qui n'ont pas été élus par le clergé, demandés par le peuple et consacrés par les évêques de la province du consentement du métropolitain. Les ordinations que ces faux évêques auront faites, doivent être regardées comme nulles. On peut cependant ratifier celles qu'ils auraient faites dans d'autres Églises, du consentement et par l'autorité de ceux qui président à ces Églises.

II. Il est contre l'usage de l'Église que les prêtres et les diacres soient mis en pénitence par l'imposition des mains. S'ils sont tombés, qu'ils la fassent en particulier. (Cette décision est contraire au quatrième canon du concile d'Orange, à moins qu'on n'entende la décision du concile d'une tout autre pénitence que la pénitence publique.)

III. La loi de la continence est la même pour les ministres de l'autel que pour les évêques et les prêtres. Étant laïques ou lecteurs, ils ont pu se marier et avoir des enfants : ils ne le peuvent plus quand ils ont été élevés aux ordres dont nous parlons. Ils ne doivent pas pour cela répudier leurs femmes, mais vivre comme s'ils n'en avaient pas. S. Léon comprend les sous-diacres parmi les ministres de l'autel qu'il oblige à la continence, ainsi qu'il paraît par sa lettre à Anastase de Thessalonique (1). Le concile d'Orange ne parle que des prêtres et des diacres.

IV. Un clerc peut, sans craindre de pécher, marier sa fille à un homme qui a déjà une concubine.

V. Les filles qui sont ainsi mariées à des concubinaires ne pèchent point.

VI. Celui qui chasse sa concubine pour prendre une femme fait bien.

VII. Quant à ceux qui, ayant reçu la pénitence en état de maladie, refusent de la faire quand ils ont recouvré la santé, il faut blâmer leur négligence ; mais on ne doit pas les aban-

(1) *Epist. ad Anastasium Thess.*, c. 4.

donner, parce qu'il ne faut jamais désespérer d'un pécheur tant qu'il vit.

VIII. Il faut laisser juger à Dieu ceux qui, ayant demandé la pénitence étant malades, meurent avant d'avoir reçu la communion (c'est-à-dire avant d'avoir été réconciliés à l'Église). Mais nous ne pouvons communiquer après leur mort avec des personnes avec lesquelles nous ne communiquions pas pendant leur vie : ce qui paraît encore contraire au concile de Vaison, qui ordonne de prier pour ces sortes de personnes (1).

IX. On ne doit pas refuser la pénitence à ceux qui, étant attaqués de quelque maladie, l'ont demandée, et qui, à l'arrivée du prêtre, ont refusé de la recevoir par suite de la diminution de la maladie.

X. Il est permis à ceux qui sont dans les exercices de la pénitence de plaider, mais il est plus convenable qu'ils poursuivent leurs droits devant un tribunal ecclésiastique que devant le barreau.

XI. Les pénitents peuvent aussi s'adonner à un trafic honnête, mais il leur est plus utile de s'en abstenir : car il est difficile qu'il ne se glisse quelque péché dans le commerce de vendre ou d'acheter.

XII—XIII. Il est contraire aux lois de l'Église de s'engager dans la milice séculière après avoir fait pénitence publique. On ne devrait même pas se marier : cependant on doit excuser ceux qui, après avoir fait pénitence dans leur jeunesse, se marient ensuite pour éviter la fornication.

XIV. Il faut mettre en pénitence publique les moines qui renoncent à leur état pour s'engager dans la milice et dans le mariage.

XV. Les filles qui, sans être contraintes par leurs parents, ont promis volontairement de garder la virginité et qui ont pris l'habit convenable à leur profession, quoiqu'elles n'aient

(1) *Conc. Vas.*, c. 2.

pas été consacrées à Dieu, prévariquent si elles renoncent à leur résolution. Le crime serait plus grand si elles avaient été consacrées.

XVI. Si les parents, les amis, le clergé et les voisins n'ont aucun indice qui puisse faire croire que quelqu'un ait été baptisé, il faut lui administrer ce sacrement.

XVII. Ceux qui ont été pris dès leur enfance par les ennemis, et qui se souviennent seulement qu'ils allaient quelquefois à l'église avec leurs parents, peuvent aussi se souvenir s'ils recevaient dans l'église ce que l'on y donnait à leurs parents (c'est-à-dire l'Eucharistie). S'ils ne s'en souviennent pas, il faut les baptiser. On voit par là que les fidèles recevaient l'Eucharistie presque toutes les fois qu'ils assistaient à nos saints mystères, et qu'on la donnait aussi aux enfants baptisés.

XVIII. Quant à ceux qui viennent d'Afrique ou de Mauritanie et qui se souviennent d'avoir reçu le baptême, mais qui ne savent dans quelle secte ils l'ont reçu, on ne doit pas les baptiser; mais il faut les réconcilier à l'Église par l'imposition des mains, en invoquant la vertu du Saint-Esprit, qu'ils n'ont pas reçue des hérétiques.

XIX. Ceux qui, après avoir été baptisés dans leur enfance, ont été pris par les barbares et ont vécu en gentils avec eux, eussent-ils seulement mangé des viandes immolées, doivent être reçus par l'imposition des mains. S'ils ont aussi adoré des idoles et se sont souillés par des homicides et des fornications, on ne doit les recevoir à la communion qu'après une pénitence publique.

Le barbare Genséric, roi des Vandales ariens qui s'étaient emparés de l'Afrique, y renouvelait alors en faveur de l'arianisme les plus sanglantes persécutions des anciens tyrans. L'hérésie est peut-être encore plus cruelle que l'idolâtrie; elle est du moins plus artificieuse. Cette Église, si florissante quelques années auparavant par la sainteté et l'érudition de ses prélats, tomba dans la plus étrange désolation. Un grand

nombre d'Africains quittèrent leurs biens et leur patrie pour conserver leur foi, et ils se réfugièrent en Italie ou dans la Gaule : c'est ce qui donna lieu aux dernières questions proposées par l'évêque de Narbonne. Au reste, on ne doit pas être surpris de voir la discipline qu'établit ici S. Léon, différer en quelques points de celle du concile d'Orange et de celui de Vaison. La foi est toujours la même : c'est un dépôt sacré que l'Église conserve inviolablement; mais la discipline a souvent varié selon les temps et les lieux, parce que la même sagesse qui fait porter des lois en certaines circonstances les fait abroger en d'autres.

On ne sait pas précisément en quelle année fut écrite la lettre de S. Léon qui contient les règlements que nous venons de rapporter. Il est probable que ce fut peu de temps après les conciles d'Orange et de Vaison dont on a parlé. On voit, par les questions que proposa S. Rustique et par les canons de ces conciles, avec quelle vigilance les évêques des sept provinces s'appliquaient à maintenir la discipline dans leurs Églises. S. Hilaire d'Arles était un des plus zélés ; mais quelques démarches précipitées qu'il fit pour corriger les abus lui attirèrent des affaires fâcheuses. Un grand zèle sans une grande circonspection qui en modère les mouvements, est un feu plus propre à consumer qu'à purifier.

S. Germain d'Auxerre, s'étant rendu à Arles pour solliciter quelques nouvelles grâces, se lia d'une étroite amitié avec Hilaire, et ils firent ensemble quelques excursions apostoliques. Ces deux prélats étant arrivés dans une ville dont Célidoine était évêque (l'auteur de la Vie de S. Romain nous apprend que c'était Besançon) (1), la noblesse et le peuple

(1) Toutes les conjectures qu'on a faites pour prouver que Célidoine n'était pas évêque de Besançon ne peuvent contrebalancer l'autorité d'un écrivain ancien qui l'assure. Fleury paraît se contredire. Il dit, t. VI, p. 267, que Célidoine était apparemment évêque dans la province de Vienne, et, à la page 585 du même tome, il dit que S. Hilaire, se trouvant dans le pays du mont Jura à l'occasion de l'affaire de Célidoine, fit venir S. Romain auprès de Besançon : il suppose par là que Célidoine était évêque de Besançon et détruit ce qu'il avait dit plus haut, c'est-à-dire qu'il était de la province de Vienne.

vinrent leur présenter une requête dans laquelle ils accusaient cet évêque d'avoir été marié à une veuve, et d'avoir assisté à des condamnations à mort en qualité de magistrat laïque. Hilaire ordonna qu'on produisît les témoins de ces faits, et il fit assembler quelques évêques des villes voisines, pour assister au jugement. Après un examen qu'on crut juridique, on déclara l'ordination de Célidoine irrégulière et on le déposa de l'épiscopat (1). Mais la suite fait juger qu'on était allé un peu trop vite dans une affaire de cette importance.

Célidoine en appela au Saint-Siége et alla à Rome pour y défendre son innocence. S. Hilaire, l'ayant appris, l'y suivit à pied malgré la rigueur de l'hiver, et, après avoir visité les tombeaux des saints Apôtres, il alla présenter ses hommages au pape S. Léon. Il le pria humblement de ne rien changer dans le gouvernement des Églises, et se plaignit de ce qu'on recevait à Rome à la participation des saints mystères des personnes justement condamnées dans les Gaules par une sentence publique. Il ajouta qu'au reste il n'était venu que pour lui rendre ses respects, et non pour plaider; qu'il lui rendait seulement compte de ce qui s'était passé, et que s'il en ordonnait autrement, il ne l'en importunerait pas davantage (2). On trouva de la hauteur dans ce discours d'Hilaire et encore plus d'opiniâtreté dans sa conduite.

S. Léon examina juridiquement la cause de Célidoine en présence des parties. Cet évêque produisit des témoins qui prouvèrent qu'il n'avait pas épousé de femme veuve, et l'on fut peu satisfait de la défense d'Hilaire. Ainsi le pape cassa la sentence portée contre Célidoine et le rétablit dans son siége. Hilaire n'aquiesça pas à ce jugement : « Il ne céda, dit Honorat de Marseille, auteur de sa Vie, ni aux menaces ni à la puissance, et il refusa constamment sa communion à celui qu'il avait condamné avec tant de grands hommes. C'est

(1) Ap. Pagi, an. 445, n. 8. — (2) *Vita Hilar.*

pourquoi, malgré la rigueur de la saison, il crut devoir quitter ceux qu'il n'avait pu fléchir par ses raisons (1). »

Le départ précipité d'Hilaire acheva d'irriter contre lui S. Léon, qui peu de temps après reçut de nouvelles plaintes à son sujet. L'évêque Projectus, dont on ne connaît pas le siége épiscopal, écrivit au pape pour se plaindre de ce que, profitant de sa maladie, Hilaire était accouru dans sa ville et avait ordonné un autre évêque à sa place. Le clergé et le peuple de cette ville firent les mêmes plaintes à S. Léon, qui cassa cette ordination et maintint Projectus dans son siége.

Ce saint pape écrivit à ce sujet contre Hilaire, aux évêques de la province de Vienne, une lettre fort vive (2). Il la commence en établissant l'autorité du Saint-Siége sur les prérogatives accordées à S. Pierre : « Jésus-Christ, dit-il, a tellement institué l'économie de sa religion pour éclairer par la grâce de Dieu tous les peuples et toutes les nations, qu'il a voulu que la vérité, annoncée auparavant par les prophètes, le fût par les apôtres pour le salut de tous. Mais voulant que ce ministère appartînt à tous les apôtres, il l'a placé principalement dans S. Pierre, chef de tous les apôtres, et il a voulu que ce fût de lui, comme du chef, que ses dons se répandissent sur tout le corps : en sorte que quiconque s'écarte de la solidité de S. Pierre doit savoir qu'il n'a plus de part à ce divin mystère. »

Ensuite S. Léon, après avoir parlé de ceux qui, s'éloignant de l'ancienne tradition, tâchent de porter atteinte à la puissance du Saint-Siége, dit aux évêques : « Que Votre Fraternité reconnaisse donc avec nous que les évêques de votre province ont consulté le Siége apostolique par une infinité de relations, et que, les diverses causes lui ayant été portées par

(1) Honorat. *Vita S. Hil.*, apud Pagi, an. 445, n. 13.

(2) Dans un ancien manuscrit l'adresse de cette lettre est à tous les évêques de la province des Séquaniens et de Vienne. C'est une nouvelle raison de croire que Célidoine, dont il s'agit principalement, était évêque de Besançon, capitale des Séquaniens.

appel, selon l'ancienne coutume, il a confirmé ou cassé les jugements qui avaient été rendus. Mais Hilaire, voulant troubler par ses prétentions l'état des Églises et la paix de l'épiscopat, s'est écarté de cette route que nos ancêtres ont toujours tenue et qu'ils ont si sagement ordonné de tenir. Il prétend vous soumettre à sa puissance et se soustraire à celle de S. Pierre, s'arrogeant le droit de faire des ordinations dans toutes les Églises des Gaules, au préjudice des métropolitains, et blessant par des paroles pleines de hauteur le respect dû à S. Pierre, à qui le soin de paître les brebis appartient plus spécialement, parce qu'il a reçu avant les autres le pouvoir de lier et de délier. » Le reste de la lettre contient six articles, où S. Léon fait le récit exact de ce qui s'est passé à Rome relativement à S. Hilaire :

I. Il dit que, dans une réunion d'évêques, Célidoine s'est justifié par témoins, et que S. Hilaire, qui était présent, n'a eu rien de raisonnable à y opposer (1); mais qu'il a fait preuve d'une grande irritation, et que son langage a été d'une hauteur telle que des laïques ne se permettraient pas d'en tenir un semblable, et que des ecclésiastiques ne devraient jamais en entendre d'aussi violent. Voyant donc Célidoine pleinement justifié par des témoins auxquels Hilaire n'a eu rien à répondre, il a absous cet évêque et l'a rétabli dans sa dignité; ce qu'il n'aurait pas fait, ajoute-t-il, si Célidoine avait épousé une veuve, selon les termes de l'accusation. Car il veut que l'on exclue les bigames non-seulement du sacerdoce, mais même des ordres inférieurs. En ce point il diffère du concile d'Orange, qui permet d'élever les bigames jusqu'au sous-diaconat.

II. L'affaire de Projectus avait plus de gravité. Ce pape reproche à S. Hilaire d'avoir déposé un évêque que la charité devait ménager, attendu qu'il était malade, et d'avoir fait cet acte d'autorité dans un diocèse qui n'était pas de son ressort; enfin

(1) *Rationabile quod posset respondere, non habuit.*

d'avoir ordonné un nouvel évêque sans prendre le suffrage du clergé et du peuple. S. Léon est indigné de cette conduite, au sujet de laquelle il avait reçu des plaintes signées par tous les citoyens de la ville épiscopale, plaintes qui l'émurent au point de faire couler ses larmes. Dans l'indignation qu'il éprouvait, il dit qu'« Hilaire a moins cherché à consacrer un évêque qu'à tuer celui qui était malade et qu'à tromper celui qu'il ordonnait. » Après avoir donc pris l'avis de ses frères, il a rétabli Projectus et privé de son siége celui qui avait été mis à sa place. Et pour qu'Hilaire ne pût pas s'autoriser des priviléges accordés à Patrocle par le pape Zozime, il fait observer que ces prérogatives n'avaient été données que pour un temps et qu'elles ont été révoquées depuis. Ce qui s'accorde parfaitement avec ce que nous avons dit au sujet de l'archevêque de Vienne, qui avait fourni au pape Zozime les preuves de son titre de métropolitain.

III. Il règle la manière dont on doit faire les élections : « Nous avons appris, dit-il, qu'un évêque se fait accompagner d'une troupe de soldats pour se rendre maître des Églises dont les évêques sont morts. » Il désigne Hilaire, qui, dans ces temps d'hostilités, pouvait se faire escorter dans ses voyages par quelques gens de guerre. Il continue en ces termes : « Je vous en prie, mes frères. je vous en conjure au nom de Dieu, empêchez ces désordres; faites disparaître dans vos provinces la cause des dissensions. Pour nous, nous avons déchargé notre conscience devant Dieu, en chargeant la vôtre de remédier à ces abus. Il trace ensuite les règles qu'on doit observer dans les élections des évêques : « Il faut avoir le témoignage des principaux citoyens signé des clercs, avec le consentement du clergé et du peuple, afin que celui qui doit commander à tous, soit élu par tous. » Il rend aux métropolitains le droit de faire les ordinations avec les plus anciens évêques de la province. Si le métropolitain veut céder son droit à un autre évêque, ce droit sera dévolu au plus ancien dans l'épiscopat. Enfin il déclare irrégulières les

ordinations qui n'auront pas été faites le samedi au soir ou le dimanche, selon l'ancienne coutume.

IV. S. Léon ôte à Hilaire le droit de métropolitain et la juridiction qu'il prétendait exercer sur la province de Vienne, ajoutant que cet évêque doit s'estimer heureux de conserver son siége par l'indulgence du Siége apostolique. Il lui défend de convoquer des conciles, de faire des ordinations et même d'y assister, attendu qu'il avait assez montré qu'il était coupable et qu'il ne méritait pas la communion du Saint-Siége, en se dérobant par la fuite au jugement qui devait être porté contre lui (1).

V. S. Léon recommande aux évêques de ne point excommunier légèrement : « Nous avons appris, dit-il, que des personnes ont été excommuniées pour des fautes légères, pour quelques paroles, par exemple; et qu'une âme pour laquelle Jésus-Christ a versé son sang, blessée ainsi par une peine si grave, est demeurée en quelque sorte sans armes, exposée aux attaques du démon et dépouillée de tout ce qui pouvait la défendre. » On voit ici quels sont, selon S. Léon, les funestes effets d'une excommunication même lancée pour des fautes légères. Il paraît que ce saint pape désigne encore ici Hilaire.

VI. Enfin, dans le dernier article, S. Léon, sans porter atteinte aux prérogatives des métropolitains, propose aux évêques d'accorder à Léonce (2) un droit de primatie, surtout pour la convocation des conciles, parce qu'il est le plus ancien d'entre eux dans l'épiscopat. Cette discipline était en

(1) Hilaire, dit le pape, avait demandé *insolemment* la confirmation pure et simple de sa sentence, et, ne l'ayant pas obtenue, il s'était retiré avant le prononcé du jugement sans prendre congé de personne.

(2) On croit communément que S. Léon parle ici de S. Léonce de Fréjus, lequel, s'il vivait encore, devait être en effet fort ancien dans l'épiscopat. Mais nous avons vu que S. Maxime avait été élu évêque de Fréjus dès avant l'an 433: ce qui fait croire que Léonce était mort. Cependant, comme on ne connaît pas d'autre Léonce, ne pourrait-on pas dire, ce que nous avons insinué ailleurs, que S. Léonce de Fréjus avait seulement renoncé au gouvernement de son Eglise pour aller prêcher la foi aux barbares, comme on croit qu'il fit, et qu'ensuite, étant revenu dans sa patrie, S. Léon aura voulu lui accorder la distinction dont il s'agit en considération de son âge et de son mérite?

usage dans plusieurs provinces de l'Afrique, mais elle n'a pas été reçue dans les Gaules. Aussi S. Léon ne prétendait l'établir que du consentement des évêques : « Nous souhaitons, leur dit-il, si vous le jugez à propos, d'accorder à notre frère et coévêque Léonce que vous ne puissiez pas indiquer le concile d'une autre province sans son consentement, et que vous lui rendiez l'honneur dû à son ancienneté et à sa vertu, sauf les droits et la dignité du métropolitain. »

D'après les faits que nous venons d'exposer, il est inutile de réfuter les auteurs qui ont pris parti pour S. Hilaire contre S. Léon. Nous savons qu'il y a quelques différences de détail entre le récit de S. Léon et celui d'Honorat de Marseille, auteur de la Vie de S. Hilaire. Mais les faits substantiels sont les mêmes. Quant aux détails, qui faut-il croire? Est-ce Honorat, qui a écrit vingt ou trente ans, peut-être même quarante ans après l'événement, d'après ses souvenirs ou d'après des récits sans autorité; ou bien est-ce S. Léon, témoin et juge de l'affaire, qui avait sous les yeux les pièces du procès, comme il le dit (1), et qui, en écrivant aux évêques des Gaules, ne se serait certainement pas permis la moindre inexactitude? Le caractère personnel de S. Léon et sa position élevée en sont les plus sûrs garants (2).

L'empereur Valentinien vint en aide au pape et sanctionna sa décision sans qu'il en fût sollicité : du moins rien ne le prouve. La constitution qu'il fit à cette occasion, et qui est adressée à Aétius, est un des monuments les plus glorieux pour le Saint-Siége et un des plus propres à détruire les préjugés contre le pouvoir spirituel et indépendant que les pontifes romains exerçaient dans l'Église depuis S. Pierre. Nous la transcrivons en entier, à cause de son importance et des nouveaux détails qu'elle donne sur la conduite de S. Hilaire.

« Il est certain, dit l'empereur, qu'il n'y a point pour

(1) Labb., t. III, p. 1397. — V. Pagi, an. 445, n. 13, 14. — (2) Ap. Labb. t. III, p. 1401.

nous et pour notre empire d'autre appui que la faveur divine. La foi chrétienne et notre vénérable religion nous aident principalement à la mériter. Que personne donc n'ose porter atteinte à l'autorité du Siége apostolique, dont la primauté a sa source dans S. Pierre, le prince des apôtres et l'honneur de la ville de Rome, et a été confirmée par le sacré concile (de Nicée) : car les Églises jouiront enfin d'une paix inaltérable lorsqu'elles reconnaîtront toutes leur chef. C'est aussi ce qui avait été inviolablement observé jusqu'ici. Mais Hilaire d'Arles, comme nous l'avons appris, par la *fidèle relation* du vénérable Léon, pape de Rome, s'étant obstiné dans des entreprises illicites, un désordre affreux s'est emparé des Églises transalpines. Hilaire, qu'on appelle évêque d'Arles, a usurpé, sans le consentement du pontife de l'Église romaine, le privilége de juger ou d'ordonner des évêques, sans autre droit que son audace. Dépourvu de toute compétence, il a chassé les uns et ordonné scandaleusement les autres, contre le gré des peuples. Et comme ils n'étaient pas facilement reçus par ceux qui ne les avaient point choisis, rassemblant autour de lui une troupe armée, il entourait leurs murs comme on assiége une ville ennemie, s'en ouvrait l'entrée par violence et conduisait vers un siége de concorde et de repos avec l'appareil de la guerre ceux qui devaient annoncer la paix. Ces attentats à la majesté de l'empire et au respect dû au Siége apostolique ayant été constatés par l'ordre du religieux pape de Rome, une sentence définitive a été portée contre Hilaire, par rapport à ceux qu'il a illégitimement ordonnés. Cette sentence n'avait pas besoin de notre sanction impériale pour être exécutée dans les Gaules : *car quel obstacle peut rencontrer dans les Églises l'autorité d'un si grand pontife?* Cependant nous avons cru devoir porter cette constitution pour empêcher que dans la suite Hilaire, à qui la seule clémence du pape laisse encore la qualité d'évêque, ou tout autre n'employât la force des armes dans les affaires ecclésiastiques, ou ne se montrât rebelle aux ordonnances du pontife romain : car de

pareilles entreprises violent la fidélité et le respect qui nous sont dûs. Nous ne prétendons pas seulement arrêter ces excès; mais, afin de prévenir les plus légers troubles dans les Églises, et pour que la discipline ecclésiastique ne souffre aucune altération, nous ordonnons, par cet édit irrévocable, que les évêques soit des Gaules soit des autres provinces ne puissent rien innover contre l'ancienne coutume sans l'autorité du pape de Rome; mais que tout ce que l'autorité du Siége apostolique a décerné ou décernera, soit pour tous une loi inviolable : en sorte que si un évêque, ayant été cité par l'évêque de Rome à son tribunal, refuse d'y comparaître, il y soit contraint par le gouverneur de la province (1). »

L'auteur de l'*Histoire de l'Église de France* a trouvé à redire à cette constitution : « Si l'empereur, dit-il, se fût contenté d'interdire l'emploi des armes dans les affaires ecclésiastiques, il fût resté dans son droit et n'eût mérité que des louanges; mais il outrepassait ses pouvoirs en prescrivant aux évêques d'être soumis à l'évêque de Rome. » L'empereur, loin d'avoir outrepassé son pouvoir, en a fait le plus louable usage. Il est venu en aide au pontife de Rome, il a revêtu son décret de sa sanction pour lui donner plus de force. C'est ce qu'avait déjà fait avant lui, en 378, l'empereur Gratien à la prière du pape Damase, et ce que feront après lui d'autres empereurs chrétiens, en vertu de l'alliance entre le sacerdoce et l'empire.

D'autres auteurs ont avancé des erreurs bien plus graves. Ils ont prétendu que ce rescrit devait être regardé comme le premier fondement de la juridiction des pontifes romains sur les Églises en deçà des Alpes (2) : ainsi, jusque-là l'Église gallicane eût été indépendante. Mais le rescrit même réfute cette opinion : il suppose l'autorité du pontife romain et ne l'établit pas. D'ailleurs, avant la publication de cette pièce, Célidoine et Projectus avaient eu recours à Rome, comme à la cour su-

(1) *Novellæ* Valent. inter *Novell.* Theodosii, tit. *de Episc. ordin.*
(2) Le Bas, *Dict. encyclop.*

prême d'appel. S. Hilaire y était allé lui-même pour se défendre. Ils reconnaissaient donc tous la compétence du tribunal.

S. Hilaire n'avait pas attendu cet éclat pour se mettre en devoir d'adoucir S. Léon. Aussitôt qu'il fut de retour à Arles, il s'appliqua à désarmer sa colère par son humilité et par des mémoires qu'il composa pour sa justification, sans cesser cependant de soutenir ses prétendus droits. Il lui envoya d'abord le prêtre Ravennius, et ensuite deux évêques, Nectaire de Digne et Constance d'Uzès. Il les avait recommandés au préfet Auxiliaire, qui était alors à Rome et qui lui fit cette réponse :

« J'ai reçu avec le respect convenable les saints évêques Nectaire et Constance, qui venaient de votre part, et je me suis souvent entretenu avec eux de votre fermeté, de votre constance et du mépris que vous faites des choses humaines... J'ai aussi parlé au saint pape Léon. Vous frémissez un peu, je crois, en lisant ceci. Je sais que vous êtes attaché à ce que vous avez une fois résolu, toujours égal à vous-même, sans ressentiment et sans fiel, insensible même aux joies mondaines; comme aussi je ne me souviens pas d'avoir jamais remarqué dans vos actions le moindre vestige d'arrogance. Mais les hommes ne souffrent pas patiemment que nous parlions comme nous pensons, et les oreilles des Romains ont je ne sais quelle délicatesse particulière. Si vous vous y accommodiez un peu plus, vous ne perdriez rien et vous gagneriez beaucoup. Accordez-moi cette grâce, et dissipez ces petits nuages par la sérénité que ramènera un léger changement (1). »

Il y a lieu de croire que S. Hilaire suivit le conseil de son ami, et qu'il n'omit rien pour regagner les bonnes grâces de S. Léon. Ses intentions avaient été pures; mais son zèle s'était porté à des excès que le pape ne devait pas tolérer. Ce sont là de ces fautes dans lesquelles Dieu permet

(1) Ap. Bolland., 5 maii. — Honor. *Vita Hilar.*, n. 23.

quelquefois que les saints tombent, pour les humilier et pour les rendre ensuite plus circonspects et plus fervents. C'est le fruit qu'Hilaire tira de son erreur. Après sa disgrâce, il s'appliqua aux fonctions de son ministère avec une nouvelle ardeur, redoublant ses austérités et ses travaux apostoliques. Mais les forces ne répondant pas à son courage, il succomba quelques années après (1).

Il avait conservé dans l'épiscopat l'amour de la pauvreté, qui lui avait fait tout quitter pour embrasser l'état monastique. Il faisait tous ses voyages à pied, portait le même habit dans les chaleurs de l'été et dans les rigueurs de l'hiver et marchait toujours les pieds nus. Il se nourrissait du travail de ses mains et se disait à lui-même et aux siens : *Semons, puisqu'il faut manger : cultivons la vigne, puisqu'il faut recueillir du vin.* Il était si avare de son temps qu'il faisait souvent plusieurs choses à la fois. On mettait devant lui une table avec un livre ouvert, et, pendant qu'il lisait, il travaillait des mains à faire des filets ou d'autres ouvrages semblables et il dictait en même temps à un secrétaire. Il se faisait toujours lire pendant qu'il était à table, et il en introduisit la coutume dans les villes. Il établit à Arles dès le commencement de son épiscopat une communauté de moines ou de clercs réguliers.

Ce saint évêque fit bâtir plusieurs églises, et fit servir à leur construction le marbre qui ornait un ancien amphithéâtre. Il avait une tendresse particulière pour les pauvres et surtout pour les captifs, dont le nombre était fort grand dans ces temps d'invasions. Il employa à les racheter tout l'argent des Églises et vendit à cet effet jusqu'aux vases sacrés, de telle sorte qu'on fut réduit à se servir quelque temps de calices et de patènes de verre. Mais la libéralité des fidèles rendit bientôt aux autels les vases précieux dont la charité du pasteur les avait dépouillés (2).

(1) Honorat. *Vita Hilar.*, c. III, n. 24 ; c. II, n. 10. — (2) *Ibid.*

S. Hilaire avait un don particulier pour annoncer la parole de Dieu : car il joignait une éloquence vive et naturelle à la sainteté, qui est toujours le plus grand talent d'un orateur sacré. On ne se lassait pas de l'entendre, et il se lassait encore moins de parler à son peuple. Les jours de jeûne il prêchait souvent depuis midi jusqu'à quatre heures. Ce qu'il faisait avec tant de force et avec tant de succès qu'un poëte célèbre de ce temps-là, nommé Livius, l'ayant entendu, s'écria publiquement : *Si Augustin était venu après vous, on l'estimerait moins que vous.*

S. Hilaire recueillait le fruit de ses prédications dans l'administration du sacrement de la pénitence. Lorsqu'il l'administrait, ce qu'il faisait souvent le dimanche, une grande foule de peuple accourait à lui. Des pénitents fondaient en larmes pendant qu'il leur exposait les jugements de Dieu, qu'il leur peignait les feux de l'enfer et qu'il découvrait à leurs yeux toute la profondeur des plaies de leur âme. Après leur avoir donné les avertissements nécessaires, il priait avec larmes pour affermir encore par ses prières les fruits de pénitence qu'il venait de leur donner. On voit dans ces traits, rapportés par un auteur contemporain, quelle était à cette époque la pratique du sacrement de pénitence, et comment celui qui en était le ministre fouillait dans les consciences pour en sonder toutes les plaies, c'est-à-dire pour faire confesser les péchés les plus secrets.

S. Hilaire, qui avait tant de bonté pour les pécheurs pénitents, montrait une fermeté inflexible envers ceux qui voulaient persévérer dans leurs crimes, à quelque rang qu'ils appartinssent. Il avait souvent repris secrètement de ses injustices celui qui était alors préfet des Gaules, sans que ses avis produisissent aucun résultat. Il prêchait un jour dans la basilique Constantienne lorsqu'il vit entrer ce magistrat avec ses officiers. A l'instant même il interrompit son discours, disant que celui qui avait méprisé les avis spirituels qu'on lui avait donnés pour son salut, n'était pas digne d'entendre

la divine parole. Le préfet fut obligé de sortir, et le saint évêque continua d'instruire ses auditeurs. Un autre jour, voyant plusieurs personnes sortir de l'église après la lecture de l'évangile, il les arrêta en leur criant : *Sortez, sortez : il ne vous sera pas un jour permis de sortir ainsi de l'enfer* (1).

La vie pénitente et laborieuse de S. Hilaire ruina sa santé à la fleur de son âge; mais il ne regretta pas une vie si bien employée. Dieu lui ayant fait connaître que sa fin était proche, et que Ravennius serait son successeur, cette révélation le remplit de la plus douce consolation. Il assembla sa communauté et lui fit une exhortation pathétique; il dit entre autres choses : « Nous approchons tous sous la conduite du Seigneur du port de notre repos. Nous avons combattu contre les princes de ce monde avec lesquels l'Apôtre dit que la guerre doit être continuelle, et l'on ne peut manquer d'être exposé à bien des combats, quand on veut parvenir à la béatitude avec le secours d'une grâce prévenante et par un travail qui suit la grâce. » Ces dernières paroles confirment ce que nous avons dit des sentiments de S. Hilaire et suffisent pour faire voir combien il était éloigné des erreurs semi-pélagiennes.

Il continua ainsi : « Préparez-vous aux adversités : je suis bien trompé, ou un grand malheur menace cette ville. » Il parlait apparemment de la prise d'Arles par les Goths ariens. Puis il ajouta: « Conservez inviolablement la foi de la Trinité. Approfondissez les saintes Écritures. Que vos habits soient rudes, votre pain bis et votre nourriture grossière, et ne laissez pas de faire vos voyages à pied. » Après avoir donné ses avis à ses chers disciples, il fit réciter l'office du soir et aussitôt que la communauté eut pris son repas, il rendit son esprit à Dieu, après avoir fait le signe de la croix sur ses yeux et sur sa bouche. Il mourut l'an 449, âgé seulement de

(1) Honorat. *Vita Hilar.* — On rapporte un trait semblable de S. Césaire d'Arles. C'était pour ne pas entendre le sermon que ces personnes sortaient: ce qui marque que l'on prêchait alors après l'évangile, comme on fait encore à présent dans les paroisses.

quarante-huit ans; il en avait passé vingt dans l'épiscopat (1).

Toute la ville d'Arles le pleura comme son père. On exposa d'abord son corps dans la basilique de Saint-Étienne, et on l'entoura de flambeaux allumés pour empêcher le peuple d'en approcher de trop près. Ensuite, après l'office de la nuit, on le porta devant l'autel de Saint-Genès, avec le concours non-seulement du peuple fidèle, mais encore des Juifs. « Je me souviens, dit l'auteur de sa vie, de les avoir entendus chanter en hébreu pour honorer ses funérailles, l'excès de la douleur ne permettant pas aux nôtres de s'acquitter de ce devoir (2). » Comme chacun s'empressait d'avoir de ses reliques, le prêtre Basile, depuis évêque d'Aix, prit une partie du vêtement qui couvrait le corps et courut le partager au peuple loin du cercueil. Ce stratagème diminua l'affluence autour du corps, et l'on profita de ce moment pour l'enterrer. L'Église honore la mémoire de S. Hilaire le 5 mai.

Il avait composé plusieurs ouvrages qui ne sont pas venus jusqu'à nous : savoir des homélies pour toutes les fêtes de l'année, une exposition du symbole, un grand nombre de lettres et quelques poésies. Il ne nous reste de lui qu'un sermon sur la vie de S. Honorat, un autre sur S. Genès, et une courte lettre à S. Eucher. L'histoire de la Genèse mise en vers, qu'on lui attribue, n'est pas digne de lui. La vie de ce saint évêque a été écrite par Honorat de Marseille, son disciple, et c'est d'un monument si ancien que nous avons tiré les divers traits que nous avons rapportés.

S. Germain d'Auxerre avait assisté, comme nous l'avons vu, au jugement rendu contre Célidoine; mais il ne paraît pas qu'il ait fait aucune démarche pour le soutenir. Il employa à des affaires plus importantes au bien de l'Église le peu d'années qu'il avait encore à vivre. Ce saint évêque avait confondu par ses discours et par ses miracles tous les pélagiens de la Bretagne ; mais il ne les avait pas tous convertis. Leur

(1) Honorat. *Vita Hilar.*, c. III, n. 24 ; c. II, n. 10. — (2) *Ibid.*

hérésie, comme un feu caché sous la cendre, éclata de nouveau l'an 447. Les catholiques de l'île eurent recours au même remède dont ils avaient éprouvé un effet si salutaire. Ils prièrent Germain de revenir en Bretagne. Son zèle lui fit oublier les infirmités d'un âge déjà avancé. Il prit pour compagnon S. Sévère, évêque de Trèves, qui avait été disciple de S. Loup de Troyes, et qui prêchait alors l'Évangile aux peuples de la première Germanie (1). Les deux prélats passèrent par Paris. Les habitants de cette ville, ayant appris qu'ils arrivaient, sortirent au-devant d'eux et prièrent S. Germain de leur donner sa bénédiction. Il leur demanda avec empressement des nouvelles de Geneviève, qui avait quitté Nanterre et était venue demeurer à Paris, où elle s'était solennellement consacrée à Dieu en recevant le voile des mains de l'évêque (2). S. Germain connut, par les réponses qu'on lui fit, que la sainteté de cette épouse de Jésus-Christ ne l'avait pas mise à couvert des traits de la médisance : la vertu et le mérite en sont le but le plus ordinaire. Aussitôt, pour justifier l'humble servante du Seigneur, le saint évêque se fit conduire chez elle et lui rendit des honneurs qui surprirent les assistants. Il en prit occasion de leur faire l'apologie de la sainte et leur fit remarquer la terre toute trempée de ses larmes à l'endroit où elle faisait sa prière (3).

En effet, Ste Geneviève n'avait pas tardé à vérifier par sa piété la prédiction que S. Germain avait faite lors de son premier voyage en Bretagne. Mais sa mère parut l'avoir oubliée, et un jour que sa fille la suivait à l'église, elle s'emporta jusqu'à lui donner un soufflet. Aussitôt, en punition de cet acte de colère, elle perdit la vue. Ce châtiment lui fit reconnaître sa faute, et Ste Geneviève, trois mois après, lui fit recouvrer

(1) La première Germanie contenait Mayence, Strasbourg, Spire et Worms.
(2) La Vie de Ste Geneviève nomme cet évêque Julicus ou Vilucus. Comme on ne trouve pas ces noms dans le catalogue des évêques de Paris, on croit que c'est une faute des copistes, et qu'il faut lire Félix; mais il y a plusieurs évêques qui ne sont connus que par une seule pièce ancienne.
(3) Const. *Vit Germ.*, l. II, c. II.

l'usage des yeux, en faisant sur eux le signe de la croix et en les frottant avec de l'eau d'un puits qu'on montre encore. Après la mort de ses parents, Ste Geneviève vint demeurer à Paris, où le Seigneur, qui voulait la sanctifier par ses souffrances, lui réservait de nouvelles épreuves. Elle y devint paralytique; et, en recouvrant la santé elle sembla perdre sa réputation : car les grâces singulières que Dieu lui avait faites pendant sa maladie, l'exposèrent aux railleries des mondains et la firent traiter de visionnaire. Mais sa vertu dissipa bientôt ces nuages et n'en parut dans la suite que plus éclatante (1).

Le zèle de S. Germain fit de nouveau triompher la foi dans la Bretagne, où les démons, qu'il allait combattre, publièrent malgré eux son arrivée. Élaphius, un des principaux habitants de l'île, sans avoir eu d'autres nouvelles, s'avança au-devant du saint évêque avec une grande multitude de peuple et lui présenta son fils perclus de ses membres : Germain le guérit (2). Les deux évêques eurent la consolation de trouver les peuples constamment attachés à la foi, à l'exception d'un petit nombre de novateurs, que les catholiques amenèrent devant eux. On ne sait si ces sectaires renoncèrent aux erreurs de Pelage; mais s'ils le firent, S. Germain ne crut pas devoir compter sur leurs promesses, après l'inconstance que plusieurs d'entre eux avaient montrée. Il les fit exiler de la Bretagne, persuadé qu'une fausse compassion pour les hérétiques est souvent une vraie cruauté à l'égard des catholiques, qu'on laisse ainsi exposés à la séduction.

Germain était la ressource de tous les malheureux. A son retour à Auxerre, il trouva des députés des Armoriques qui venaient implorer sa charité : on nommait ainsi les peuples des Gaules qui habitaient le long des côtes de l'Océan. La faiblesse de l'empire leur avait fourni plusieurs fois l'occasion de secouer le joug des Romains; mais Aétius se mit enfin en devoir de punir leur révolte d'une manière qui fit perdre

(1) *Vita Genovefæ.* — (2) Const. *Vita Germ.*, c. II et IV.

l'envie de les imiter. Il envoya Éocharich, roi des Allemands ou plutôt des Alains (1), avec une armée de barbares pour mettre tout à feu et à sang dans la province.

Les Armoriques, qui n'étaient pas en état de résister, eurent recours à S. Germain et l'envoyèrent prier de détourner la foudre qui les menaçait. Sa charité lui donna des ailes et des forces. Il partit aussitôt pour aller fléchir le roi barbare, qui était en marche pour entrer dans l'Armorique. L'ayant abordé au milieu de son armée, il lui parla par un interprète, et le pria humblement d'épargner le sang et les biens de ce peuple infortuné. Le prince idolâtre resta inflexible à ses prières. Le saint évêque le menaça : Éocharich se moqua de ses menaces et ne daigna pas même s'arrêter pour l'écouter. Alors Germain, avec cette autorité que Dieu seul peut donner aux saints, se jette à la bride du cheval du roi, l'arrête et arrête avec lui toute l'armée. Éocharich, changé tout à coup et surpris lui-même de son changement, consent aux propositions du saint évêque, retourne sur ses pas et promet de ne pas entrer dans l'Armorique, pourvu qu'on le fasse agréer à Aétius ou à l'empereur (2).

Germain, qui ne voulait pas laisser son ouvrage imparfait, prit aussitôt la route de l'Italie pour aller trouver Valentinien à Ravenne. Il rendit visite en chemin au prêtre Sénateur, son ami, et guérit à sa prière une fille muette âgée d'environ vingt ans. En prenant congé de lui, il l'embrassa tendrement et lui dit : « Adieu, mon cher frère, jusqu'à l'éternité. Que le Seigneur nous fasse la grâce de nous voir sans confusion au jour du jugement ! nous ne nous

(1) Il y a dans le texte *Alemannorum ;* le P. Sirmond croit qu'il faut lire *Alanorum*, comme le marque en effet Eric d'Auxerre. M. de Valois dit qu'il y avait des Alains établis sur la Loire, qui furent ensuite confondus avec les Bretons, et que c'est là la raison pour laquelle le nom d'Alain est si commun en Bretagne. Le P. Pagi prétend qu'il faut lire *Alemannorum*, parce que le roi des Alains qui vivait alors s'appelait Sangiban. Mais selon les auteurs que nous avons cités, il y avait deux petits États d'Alains dans les Gaules, l'un au territoire de Valence et l'autre sur la Loire. Chacun de ces États avait apparemment son roi.

(2) Const. *Vita Germ.*, c. v.

reverrons plus sur la terre. » En passant par Autun, où il fit aussi plusieurs miracles, il alla prier au tombeau de S. Cassien, évêque de cette ville. Une grande foule de peuple l'accompagnait dans le trajet d'une ville à l'autre. Comme il s'arrêtait de distance en distance pour prier avec eux, ou pour les prêcher, on érigea dans ces endroits des croix ou des oratoires, qu'on voyait encore lorsque l'auteur qui raconte ces faits les écrivait.

En traversant les Alpes, Germain se chargea du fardeau d'un pauvre bûcheron, que l'âge et ses infirmités faisaient succomber sous le faix, et porta lui-même ce vieillard sur ses épaules au passage d'un torrent. Il voulut entrer dans l'église de Milan un jour de fête sans se faire connaître; mais le démon s'écria par la bouche d'un possédé : « Germain, pourquoi viens-tu nous persécuter en Italie? Contente-toi de nous avoir chassés des Gaules. » On chercha le saint évêque, et malgré la pauvreté de ses habits on le reconnut à la majesté de son visage; il délivra le possédé à la prière des évêques qui étaient présents (1).

En sortant de Milan, il rencontra plusieurs pauvres qui lui demandèrent l'aumône. Touché de compassion, il demanda à son diacre combien il avait encore d'argent pour la dépense du voyage. Le diacre lui répondit qu'il n'avait plus que trois sous d'or. Le saint lui dit de les donner aux pauvres; mais le diacre, sans rien dire, en réserva un pour les plus pressants besoins et n'en donna que deux. Germain, continuant sa route, vit venir à lui des cavaliers qui, s'étant jetés à ses pieds, le conjurèrent de se détourner un peu de sa route pour visiter leur maître Léporius, qui était malade avec presque toute sa famille. S. Germain leur promit de le faire, et aussitôt ils lui présentèrent deux cents sous d'or. Il dit à son diacre : « Recevez-les, et reconnaissez le tort que vous avez fait aux pauvres : car si vous aviez

(1) Const. *Vita Germani.*

donné ce que je vous avais dit, sachez que le Seigneur nous en eût envoyé trois cents. » La santé que le saint évêque rendit à Léporius et aux autres personnes de sa maison, fut la récompense de cette charité.

Quoiqu'il eût affecté d'arriver la nuit à Ravenne pour éviter les honneurs, son entrée fut un triomphe. Le peuple, la noblesse, le clergé, à la tête duquel était le saint évêque Pierre Chrysologue, lui donnèrent à l'envi des marques de leur vénération. L'impératrice Placidie lui envoya un grand bassin d'argent rempli de toutes sortes de rafraîchissements, mais elle ne lui envoya pas de viandes, parce qu'on savait qu'il n'en mangeait pas. Le saint distribua les mets à ses serviteurs et garda le bassin pour les besoins des pauvres. Il renvoya en présent à l'impératrice un pain d'orge sur une assiette de bois, et cette princesse reçut ce présent avec tant de respect qu'elle fit enchâsser l'assiette de bois dans un cercle d'or, et garda le pain pour s'en servir de remède contre les maladies.

Les miracles que S. Germain fit à Ravenne furent si éclatants, qu'ils surpassèrent l'attente des peuples et le firent paraître plus grand encore que sa réputation. Comme il passait un jour devant la prison, qui était pleine de criminels, les prisonniers jetèrent un grand cri pour implorer son assistance. Il demanda qu'on lui en ouvrît les portes; mais les geôliers se cachèrent. Il eut recours à ses armes ordinaires, et se mit en prière devant tout le peuple à la porte de la prison. A l'instant elle s'ouvrit d'elle-même, et les chaînes des prisonniers se brisèrent. Ils accoururent rendre grâces à leur libérateur, qui les conduisit comme en triomphe à l'église, portant en leurs mains les fers que la vertu de sa prière avait rompus (1).

Le fils de Volusien, secrétaire du patrice Sigisvult, était malade à l'extrémité; on pria Germain de venir le voir, et

(1) Const. *Vita Germ.*, c. v.

on l'en fit prier par les prélats qui l'accompagnaient (car pendant son séjour à Ravenne six évêques ne le quittèrent point pour lui faire honneur). Comme il était en chemin pour aller visiter le malade, on lui envoya dire qu'il était inutile qu'il allât plus loin, que l'enfant venait d'expirer. Il voulait retourner; les évêques l'en empêchèrent et le pressèrent de demander à Dieu qu'il rendît la vie au mort. Il résista longtemps; mais enfin il fit sortir tout le monde, et, s'étant prosterné en prière sur le cadavre, il l'arrosa de ses larmes, et, après avoir prié quelque temps, il le rendit plein de vie et de santé à ses parents.

Il guérit aussi, à la prière de l'impératrice, un jeune domestique de l'eunuque Acholius, préfet de la chambre de l'empereur. Un homme si puissant en œuvres eût obtenu sans peine la grâce des Armoriques, qu'il était venu solliciter de si loin; mais ces peuples inquiets y mirent obstacle par une nouvelle révolte, dont ils portèrent la peine.

Les évêques qui accompagnaient S. Germain étaient encore plus frappés de l'éclat de ses vertus que de celui de ses miracles. Ils ne pouvaient se lasser de le voir ni de l'entendre, parce qu'ils trouvaient toujours à admirer et à s'édifier. Ils furent bientôt privés de cette consolation. Le saint évêque, s'entretenant un jour avec eux des choses de Dieu après l'office du matin, leur dit : « Mes très-chers frères, je vous recommande mon passage. Il m'a semblé cette nuit voir en songe le Seigneur me donner un viatique pour quelque grand voyage, et comme je lui en demandais le sujet et le terme : Ne craignez pas, m'a-t-il dit, c'est à votre patrie que je vous appelle. » Il tomba en effet malade quelques jours après. Toute la ville de Ravenne fut troublée à cette nouvelle, et sa chambre ne désemplissait point de personnes de première qualité qui venaient le visiter; l'impératrice y alla elle-même. Le saint évêque la pria de renvoyer son corps à son Eglise : ce qu'elle lui promit à regret.

Il mourut le septième jour de sa maladie, le dernier jour de juillet 448, après trente ans et vingt-cinq jours d'un épiscopat si glorieux pour l'Église (1).

La mort, ce moment fatal où s'éclipsent toutes les grandeurs mondaines, est celui-là même où la gloire des saints brille avec plus d'éclat aux yeux des hommes. Dès que S. Germain eut expiré, on s'empressa de lui rendre des honneurs encore plus grands qu'on ne lui en avait rendu pendant sa vie. Les personnes du plus haut rang voulurent avoir quelque chose qui lui eût appartenu, et tout ce qui avait été à son usage, quelque vil qu'il fût d'ailleurs, devint plus précieux que l'or et les pierreries. L'impératrice Placidie demanda le reliquaire qu'il portait à sa ceinture, S. Pierre Chrysologue prit sa cuculle et son cilice, et les six évêques qui avaient été nommés pour l'accompagner partagèrent entre eux ses autres vêtements. Acholius fit embaumer le corps du saint, et l'impératrice le revêtit d'habits précieux.

L'empereur fit tous les frais du convoi, qui fut magnifique, et les évêques eurent soin que pendant un si long voyage on lui rendît partout les devoirs de la religion. Ils députèrent même des clercs pour accompagner son corps jusque dans les Gaules.

On ne peut raconter tous les honneurs qu'on rendit partout à ce précieux dépôt pendant le voyage. Les uns chantaient des psaumes, les autres portaient des cierges allumés; on aplanissait les chemins, on réparait les ponts, on s'empressait pour avoir l'honneur de porter le cercueil. Quand on arrivait dans une ville, on le déposait dans l'église et en même temps on y faisait l'office divin (2).

Le pieux cortége arriva à Vienne au moment de la dédicace d'une nouvelle église, qui avait été bâtie par un saint prêtre nommé Sévère, venu des Indes dans les Gaules (3).

(1) S. Germain avait été ordonné le 7 juillet 418.

(2) *Histor. episcop. Altissiodor.*, apud Labb. *Biblioth. nov.*, t. I, p. 417. — *Vita Germani*, l. II, c. XIV. — (3) Ado. *Chr. Ætat.* VI.

S. Germain avait vu Sévère en allant en Italie; il lui avait promis de se trouver à la dédicace de cette église, et en effet son corps y entrait le jour même de la solennité (1).

Enfin le corps de S. Germain arriva à Auxerre le cinquante-troisième jour après sa mort (2). Pour contenter la dévotion du peuple, il fallut le laisser dix jours exposé à la vénération publique. Il fut enterré le 1er octobre dans l'église de Saint-Maurice, qu'il avait fait bâtir, et qui est devenue la célèbre abbaye de Saint-Germain l'Auxerrois. Le saint évêque avait doté richement plusieurs églises : on peut en conclure qu'il possédait de grands biens avant son épiscopat. Sa vie fut écrite peu de temps après sa mort par le prêtre Constance, auteur contemporain et distingué par sa piété et son éloquence.

Comme S. Germain avait une dévotion particulière pour les saintes reliques, il en rapporta de Bretagne de S. Alban, et fit bâtir une église en l'honneur de ce saint martyr pour les y placer. Il découvrit miraculeusement les reliques de plusieurs saints martyrs, qui avaient été mis à mort avec S. Prisque, sous la persécution d'Aurélien. Il bâtit en leur honneur une église et un monastère, qui a subsisté jusqu'aux ravages des barbares. Il eut aussi révélation de l'endroit où était enterrée la tête de S. Prisque et y fit bâtir une église. L'Église honore la mémoire de S. Germain le 31 juillet. Son culte fut si célèbre que dans un ancien missel de l'Église gallicane il est le seul pour lequel l'on trouve une messe particulière. Mais il est possible que ce missel fût à l'usage de l'Église d'Auxerre (3).

On donne pour disciples à S. Germain plusieurs saints que sa réputation avait attirés auprès de lui, même des pays étrangers. On compte parmi eux S. Patrice, qui passa quelques années sous sa conduite, ainsi que nous l'avons dit ; S. Micomer, qui mourut à Tonnerre, où il est honoré le 30 avril, et les saintes vierges Magnence, Palladie, Camille, Maxime et Porcaire ;

(1) *Mart. rom.* — (2) Eric. Monach. — (3) *Hist. episc. Altissiodor.*, p. 416. — Apud Thomasium.

mais l'histoire qu'on en fait ne nous paraît guère vraisemblable. On suppose qu'elles étaient sœurs, et que, venues d'Italie en suivant le corps de S. Germain, trois d'entre elles moururent en chemin (1).

On croit que S. Germain évêque et martyr, honoré à Amiens le 2 mai, dans l'église paroissiale dédiée en son honneur, était aussi un disciple de S. Germain d'Auxerre, qui lui donna son nom au baptême. Il fut mis à mort par un païen, dans un village du diocèse où il est particulièrement honoré. Mais ses reliques furent portées à Ribemont sur l'Oise, au diocèse de Laon; l'église élevée sous son invocation à Amiens en possédait quelques ossements. Comme la vie de ce saint, écrite longtemps après sa mort, n'a pas les caractères de vérité propres à rassurer un historien, nous nous croyons dispensé d'en parler plus au long.

On prétend que le siége d'Auxerre resta vacant pendant quatre ans après la mort de S. Germain, soit que les courses des barbares empêchassent l'élection, soit qu'on eût peine à se déterminer pour le choix du successeur d'un si grand évêque. S. Alodius fut enfin élu pour gouverner cette Église. On croit communément qu'il est le même que S. Alogius, établi par S. Germain abbé de son monastère, et que S. Mamertin le gouverna après lui (2).

L'Église d'Arles, qui voulait réparer la double perte qu'elle avait faite, et d'un saint évêque et de ses plus beaux priviléges, choisit le prêtre Ravennius pour successeur de

(1) Ste Magnence est honorée le 26 novembre dans le Morvan; Ste Palladie, vulgairement Ste Pallaie, le 8 octobre, dans un village qui porte son nom. Ste Porcaire est honorée le même jour, et Ste Camille le 3 mars. On ne marque pas le jour de la fête de Ste Maxime. On voit par là que si ces saintes sont révérées le jour de leur mort, trois d'entre elles ne sont pas mortes pendant qu'on rapportait en Gaule le corps de S. Germain.

(2) Eric d'Auxerre et la plupart des autres auteurs confondent l'abbé Alogius et l'évêque Alodius. Mais Constance, dans la *Vie de S. Germain*, donne quelque lieu de les distinguer : car il dit que S. Mamertin fut élu abbé *après la mort de l'archimandrite Alogius, qui l'avait reçu moine*; ce qui semble prouver qu'Alogius mourut abbé. On peut répondre qu'Alogius élevé à l'épiscopat conserva le titre d'archimandrite, et que S. Mamertin, qui gouverna quelque temps sous lui, n'eut toute l'autorité d'abbé qu'après sa mort.

S. Hilaire, selon la révélation qu'en avait eue ce saint avant sa mort. On ne pouvait faire un choix plus agréable à S. Léon, qui avait connu à Rome le mérite de Ravennius. Dès qu'il en eut appris l'élection par une lettre des évêques de la province d'Arles, il leur répondit en les félicitant sur un si digne choix. La lettre est adressée à douze évêques, parmi lesquels Constantin de Gap est nommé le premier : « Nous confirmons par notre jugement, leur dit-il, la bonne œuvre que vous avez faite en ordonnant évêque d'Arles à la place d'Hilaire, de sainte mémoire, d'un consentement unanime et selon les désirs de la noblesse, du clergé et du peuple, un homme qui nous est aussi agréable que l'est notre frère Ravennius (1). » Il est remarquable que S. Léon parle ici de S. Hilaire avec éloge. On peut y voir une nouvelle preuve que ce saint évêque s'était entièrement réconcilié avec lui avant sa mort. La lettre est du 22 août sous le consulat d'Astérius et de Protogène, c'est-à-dire de l'an 449.

S. Léon écrivit en même temps à Ravennius pour le féliciter sur sa promotion. Entre plusieurs éloges qu'il lui donne, il mêle quelques avis que la conduite de son prédécesseur faisait juger nécessaires (2). Car il lui recommande d'allier la douceur avec la fermeté, la bonté avec la sévérité, et de ne point étendre sa juridiction au delà des bornes prescrites. Les clercs que Ravennius avait envoyés à Rome, apparemment pour notifier son ordination, avertirent S. Léon qu'il y avait dans les Gaules un clerc vagabond nommé Pétronien, qui se disait son diacre. Ce saint pape écrivit une autre lettre à Ravennius, datée du même jour, par laquelle il le charge de retrancher ce Pétronien de la communion de toutes les Églises et d'en avertir les évêques de sa province (3).

Auspicius, évêque de Vaison, étant mort sur ces entrefaites, Ravennius prétendit que l'ordination de l'évêque de cette

(1) S. Leon. *Epist.* XXXVI nov. edit. — Apud Labb., t. III, p. 1439. — (2) S. Leon. *Epist.* XXXVII. — Apud Labb., t. III, p. 1402. — (3) *Epist.* XXXVIII nov. edit. — Apud Labb., t. III, p. 1439.

ville lui appartenait. Il la fit en effet et ordonna Fontéius. L'évêque de Vienne envoya des députés à Rome pour se plaindre de cette entreprise. D'un autre côté, les évêques de la province d'Arles, ayant reçu l'obligeante réponse que leur avait faite S. Léon et voyant les favorables dispositions où était ce grand pape à l'égard de Ravennius, crurent devoir en profiter pour demander le rétablissement des priviléges de la province d'Arles. Ils dressèrent donc à ce sujet une requête, où, après avoir fait l'éloge de Ravennius, ils conjurent le pape de rendre en sa considération à l'Église d'Arles les priviléges qu'il ne lui avait ôtés qu'à cause d'Hilaire.

« C'est une chose admise dans toutes les Gaules, disent-ils, et la sainte Église romaine ne l'ignore pas, qu'Arles est la première ville des Gaules qui ait mérité de recevoir pour évêque S. Trophime, envoyé par l'apôtre S. Pierre, et que de là le don de la foi s'est répandu peu à peu dans les autres provinces des Gaules. Il est même certain que d'autres pays ont été fécondés par ce ruisseau de la foi, qui coula sur nous de la source apostolique, et qu'ils ont mérité d'avoir des évêques avant la ville de Vienne, qui réclame aujourd'hui avec tant de ténacité le privilége de la primatie, qui ne lui est pas dû. Nos prédécesseurs ont toujours honoré l'Église d'Arles comme leur mère, et, suivant la tradition, ils lui ont demandé des évêques pour leurs Églises : c'est en effet de l'évêque d'Arles que nos prédécesseurs et nous-mêmes avons reçu la consécration. Les prédécesseurs de Votre Sainteté, respectant les usages anciens, ont confirmé par des décrets solennels (comme les archives du Saint-Siége en font foi) ce qu'une antique institution avait transmis à l'égard des priviléges de l'Église d'Arles. Ils savaient que la sainte Église romaine occupe le premier rang parmi toutes les autres Églises du monde à cause du bienheureux Pierre, prince des apôtres, et par suite ils trouvaient juste et raisonnable que l'Église d'Arles dans les Gaules, ayant mérité de recevoir des apôtres mêmes S. Trophime pour évêque, revendiquât le

pouvoir d'ordonner les évêques, privilége dont elle use avec une scrupuleuse religion. »

Ils rapportent ensuite les priviléges accordés par les empereurs à la ville d'Arles, et de cet accord de l'autorité séculière avec l'autorité ecclésiastique ils tirent cette conclusion : « C'est pourquoi l'évêque d'Arles, en considération de S. Trophime, a toujours regardé comme un objet de sa sollicitude pastorale les ordinations de la province de Vienne, aussi bien que celles des trois provinces (1), ainsi que l'atteste le témoignage de vos prédécesseurs. Et non-seulement il a gouverné ces provinces par sa propre autorité ; mais il a encore, par l'autorité du Saint-Siége, dont il était vicaire, maintenu la discipline selon les canons dans toutes les Gaules. Nous prions donc et nous conjurons Votre Sainteté, au nom de Jésus-Christ Notre-Seigneur et du bienheureux apôtre S. Pierre, que nous croyons voir revivre en vous, de vouloir bien rendre à l'Église d'Arles les priviléges qu'elle a reçus de l'antiquité, et que l'autorité du Saint-Siége lui a ultérieurement octroyés. » En finissant, ils assurent le pape qu'ils seraient allés eux-mêmes à Rome lui faire ces prières, si les infirmités de plusieurs et la disette qui affligeait la Gaule pendant cette année, ne les avaient mis hors d'état d'entreprendre ce voyage (2).

Cette lettre est une preuve certaine que les métropolitains n'avaient pouvoir sur les autres évêques qu'en vertu des concessions du Saint-Siége. Le pouvoir des patriarches d'Orient dérivait de la même source. Le prêtre Pétrone et le diacre Régule portèrent cette lettre à S. Léon, qui y fit une réponse datée du 5 mai sous le consulat de Valentinien et d'Aviénus, c'est-à-dire de l'an 450. Elle est adressée à dix-neuf évêques, parmi lesquels on connaît Constantin de Gap, Valérien de Cé-

(1) Ces trois provinces sont probablement les deux Narbonnaises et les Alpes Maritimes.

(2) Labb. *Conc.*, t. III, p. 1440.

mèle, Ursus de Sénez, Nectaire de Digne, Constance, le premier évêque d'Uzès qu'on peut nommer, Maxime de Riez, Asclépius d'Apt, Théodore de Fréjus, Ingénuus d'Embrun et Fontéius de Vaison.

S. Léon leur mande que l'évêque de Vienne les avait prévenus (1) en se plaignant que l'évêque d'Arles eût ordonné celui de Vaison; qu'ayant pesé les raisons alléguées de part et d'autre en présence des députés des parties, il avait trouvé que l'Église d'Arles et celle de Vienne l'avaient alternativement emporté l'une sur l'autre par l'étendue des priviléges, et que par cette raison il partage le différend, ordonnant que l'évêque de Vienne soit métropolitain de quatre Églises, savoir : des Églises de Valence, de Tarentaise, de Genève et de Grenoble; et que les autres villes de cette province soient soumises à l'évêque d'Arles. Le pape Symmaque confirma dans la suite cette décision.

S. Léon ne donnait pas seulement ses soins à rétablir la paix et la discipline dans les Églises des Gaules; il y envoya lui-même la fameuse lettre dogmatique qu'il avait écrite à Flavien de Constantinople touchant le mystère de l'incarnation. Elle ne pouvait qu'y affermir la vraie foi; mais ce grand pape voulait, par l'union des évêques d'Occident avec le souverain pontife leur chef, donner une nouvelle autorité à sa décision. Il l'adresse donc aux évêques des Gaules, et pour consoler un peu Ravennius de ce qu'il ne lui avait pas accordé toutes ses prétentions au sujet de la juridiction, il lui donne une nouvelle marque de son estime et de sa confiance en le chargeant de la notifier aux autres évêques. Il lui marque d'abord qu'il avait retenu longtemps à Rome le prêtre Pétrone et le diacre Régule, parce qu'il avait voulu qu'ils assistassent à l'examen de cette cause de la foi, afin qu'ils en eussent une entière connaissance, et que lui (Ravennius) apprît d'eux à leur retour la manière d'en instruire

(1) S. Leon. *Epist.* L nov. edit. — Ap. Labb., t. III, p. 1444.

les autres prélats. « Nous vous avons, lui dit-il (1), spécialement délégué pour communiquer à tous nos frères la lettre que nous avons envoyée en Orient pour la défense de la foi et pour celle de Cyrille, de sainte mémoire, afin que, par ce moyen, les évêques, certains de ce qu'ils doivent croire, s'arment de forces spirituelles contre ceux qui, animés de sentiments pernicieux, altèrent la foi dans le mystère de l'incarnation. Vous avez une noble occasion de rendre célèbres dans toutes les Églises et devant Dieu les commencements de votre épiscopat, si vous vous acquittez fidèlement, selon notre ordre, de la commission que nous vous donnons. » La lettre est datée du même jour que la précédente, c'est-à-dire du 5 mai 450.

Ravennius se prêta avec zèle aux intentions que S. Léon lui avait marquées, et tous les évêques des Gaules reçurent la lettre de ce saint pape avec le respect qui était dû à un décret dogmatique. Ils différèrent cependant quelque temps à publier leurs sentiments, parce que, pour rendre publique la vénération avec laquelle ils avaient reçu la lettre du pape, ils jugèrent devoir le faire dans un concile, qu'ils ne purent tenir que l'année suivante. Ce fut de ce concile, tenu dans une ville dont on ignore le nom, qu'ils lui écrivirent, l'an 451, pour l'assurer de la vénération avec laquelle ils recevaient sa lettre. Ils s'excusent d'abord d'avoir différé quelque temps, sur la difficulté qu'ils ont trouvée de s'assembler à cause de la distance des lieux et de l'intempérie des saisons, qui avait été extraordinaire dans les Gaules. Ces faits coïncident avec la disette de l'année précédente. Après quoi ils s'expriment ainsi (2) :

« En lisant la lettre de Votre Sainteté, nous avons tressailli de joie, et nous avons rempli de la même joie tous ceux qui sont dans l'étendue des Gaules en leur communiquant cette

(1) S. Leon. *Epist.* LI nov. edit. — Apud Labb., t. III, p. 1445. — (2) *Epist. synodic. episcoporum. Galliæ,* t. I *Concil. Gall.*, p. 93. — Baron., an. 449, n. 70.

instruction. Mais nous nous sommes affligés avec vous sur l'aveuglement de ceux qui abandonnent la lumière de la foi catholique, pour s'engager dans les ténèbres de l'erreur. Quiconque s'attache aux mystères de notre rédemption grave votre lettre sur son cœur, comme un symbole de la foi, et il l'apprend par cœur pour être plus en état de confondre les hérétiques. Aussi, plusieurs y ont-ils reconnu avec plaisir les sentiments de leur foi, et se réjouissent-ils d'avoir toujours cru, selon la tradition, aux dogmes que Votre Sainteté a exposés. Quelques-uns, qui avaient été un peu alarmés, se félicitent de ce que, par la lecture de cette lettre, ils ont été entièrement instruits, et ils ont une joie sensible de ce que, s'appuyant sur l'autorité du Siége apostolique, ils peuvent maintenant déclarer librement et avec confiance ce qu'ils croient.

« Qui pourrait rendre d'assez dignes actions de grâces à Votre Sainteté pour un si grand présent, dont elle orne, comme d'autant de pierres précieuses, non-seulement les Gaules, mais encore le monde entier? C'est à votre doctrine, après Dieu, que le fidèle doit sa constance dans la vraie foi. C'est à elle que l'infidèle devra son retour de l'hérésie à la vérité, pour croire et suivre ce que le Seigneur enseigne par votre bouche touchant le mystère de son incarnation, plutôt que ce que débite le démon, l'ennemi de notre salut. » Les évêques de la Gaule font ensuite un bel éloge de la foi, de l'érudition et de la sainteté de S. Léon. Ils remercient le Seigneur de ce qu'il a donné un si digne pasteur au Siége apostolique, d'où la foi s'est répandue dans le monde, et ils le conjurent de conserver longtemps, pour l'édification de toutes les Églises, le présent qu'il leur a fait dans la personne de ce grand pape. Ils finissent en déclarant à S. Léon qu'ils sont prêts à mourir avec lui, s'il le faut, pour la défense de la foi.

Cette lettre synodale des évêques des Gaules a souvent servi de modèle à leurs successeurs dans l'acceptation qu'ils

ont faite des constitutions apostoliques. Elle est écrite au nom de quarante-quatre évêques, à la tête desquels on voit Ravennius d'Arles, qui présida apparemment ce concile; ensuite Rustique de Narbonne, Vénérius de Marseille, Constantin de Gap, Maxime de Riez, Valère ou Valérien de Cémèle; Nectaire de Digne, Constance d'Uzès, un autre Maxime d'Avignon, Asclépius d'Apt, Ursus de Sénez, Ingénuus d'Embrun, qui porta la lettre à S. Léon; un second Valère de Mende, Vérus d'Orange, Helladius de Lodève, Éthérius de Maguelone (1), Anémius d'Albi, S. Pétrone de Die, frère de S. Marcel, son successeur; Fontéius de Vaison, Chrysaphius de Sisteron (2), Eugène de Nîmes (3), Fraternus de Glandève, Julien de Cavaillon, deux Armentaire, dont l'un était évêque du Velay; Honorat de Toulon, Florus de Saint-Paul-Trois-Châteaux. On ne sait de quels diocèses les autres étaient évêques, et nous en avons désigné quelques-uns sur la foi d'un ancien manuscrit qui peut n'être pas exempt d'erreurs (4). Au reste, on ne voit ici que les évêques des sept provinces; à moins qu'on ne prétende (ce qui n'est pas probable) que Victurius était S. Victeur du Mans, et Eustachius ou Eustochius, S. Eustoche de Tours.

Trois évêques qui n'assistèrent pas à ce concile, savoir : Cérétius, Salonius et Véran, écrivirent une lettre particulière à S. Léon. Ils le remercient de ce qu'en leur envoyant sa lettre à Flavien, il leur a donné un si excellent préservatif,

(1) On ne connaît pas les évêques de Maguelone avant Ethérius. Cette ville ayant été ruinée par les Sarrasins, le siége épiscopal fut d'abord transféré à Soustantion, près de Montpellier. Ensuite il fut rétabli à Maguelone, et enfin, l'an 1536, il fut fixé à Montpellier.

(2) Chrysaphius est aussi le premier évêque connu de Sisteron; encore faut-il s'en tenir à l'autorité d'Antelmi, fort versé en ces matières. Les frères de Sainte-Marthe ne marquent pas d'évêque de Sisteron avant Valère, qui assista en 517 au concile d'Epaone. Mais la vie de S. Marius de Bodane nous fait connaître un Jean évêque de Sisteron avant Valère.

(3) Les siéges de Nîmes, de Glandève, de Toulon, de Sénez, étaient établis longtemps auparavant; mais on n'en connaît aucun évêque avant ceux que nous avons nommés. Cavaillon reconnaît pour son premier évêque Génial, qu'on place vers l'an 330.

(4) *Manuscriptus codex Savaronis*, t. II *Op. S. Leonis*, p. 86 nov. edit.

avant qu'ils eussent senti les atteintes de la contagion de l'erreur, et ils le félicitent de l'applaudissement général avec lequel elle a été reçue dans toutes les Églises : « En sorte, disent-ils, que l'on publie d'une voix unanime que c'est avec raison que la primauté du Siége apostolique a été placée dans le lieu d'où émanent les oracles de l'esprit apostolique (1). » Ils envoyèrent à S. Léon une copie qu'ils avaient fait faire de sa lettre, le conjurant de la lire et de la corriger de sa main s'il s'y était glissé quelques fautes de copistes, afin qu'étant assurés qu'il n'y avait rien d'altéré, ils pussent la communiquer aux évêques et aux laïques qui désireraient la lire et en tirer des copies. Véran et Salonius étaient les deux fils de S. Eucher dont nous avons parlé. Véran était évêque de Vence. On ne connaît ni le siége de Salonius, ni celui de Cérétius : ce fut ce dernier qui envoya à Eusèbe de Milan un exemplaire de la lettre dogmatique de S. Léon.

Ce saint pape répondit à la lettre synodale du concile des Gaules en des termes qui font connaître l'estime qu'il avait conçue de la piété et de l'érudition des évêques de l'Église des Gaules. Il dit d'abord (2) qu'il aurait fort souhaité de recevoir leur lettre dans le temps qu'ils avaient promis de la lui faire tenir, afin que les légats qu'il envoyait au concile de Chalcédoine eussent pu porter avec eux ce témoignage de la foi des évêques de la Gaule : « Mais, ajoute-t-il, puisque plusieurs obstacles vous ont retardés, nous avons reçu avec bien de la joie, de notre frère l'évêque Ingénuus, vos lettres si longtemps attendues, et nous y avons trouvé, comme nous l'espérions, qu'instruits par l'Esprit-Saint, vous conservez dans sa pureté la céleste doctrine, à laquelle l'ancien ennemi a tâché de donner atteinte dans les Églises d'Orient... Nous ressentons donc une joie très-sensible de ce que, comme la cause le demandait, vous avez augmenté, par votre fidélité et votre obéissance, la confiance que nous avions en vous dans

(1) T. I *Conc. Gall.*, p. 92. — (2) S. Leon. *Epist.* LXXVII nov. edit.

le Seigneur. » Il ajoute que personne ne peut plus apporter pour prétexte de son infidélité l'ignorance ou l'obscurité du mystère, depuis que six cents évêques, au concile de Chalcédoine, ont confirmé la vraie foi. Et après avoir exposé en peu de mots les hérésies de Nestorius et d'Eutychès, il dit : « Le saint concile, acceptant avec une religieuse unanimité notre lettre, laquelle tire sa force de l'autorité et du mérite de l'apôtre S. Pierre mon seigneur, a rejeté avec abomination ces dogmes diaboliques et les a retranchés de l'Eglise de Dieu... Rendez donc grâces au Seigneur, mes très-chers frères, et lui demandez avec nous l'heureux et prompt retour de nos légats. Nous les attendons pour pouvoir mieux vous instruire de ce qui s'est passé ; mais nous ne voulons pas que notre frère Ingénuus demeure ici à les attendre. Il est plus à propos qu'il retourne sans délai vous apprendre le sujet de notre joie, dont nous voulons que vous fassiez part aux évêques d'Espagne, afin que personne n'ignore ce que le Seigneur a opéré. » La lettre est datée du 1er février sous le consulat d'Herculan, c'est-à-dire de l'an 452.

Les Gaules venaient d'être délivrées d'un terrible fléau, qui empêcha apparemment les évêques des provinces éloignées de se rendre au concile dont nous avons parlé. Attila, roi des Huns, avait passé le Rhin à la tête de cinq cent mille hommes de sa nation ; entrant dans les Gaules comme un torrent impétueux, il avait ravagé tout ce qui s'était trouvé sur son passage (1). Metz fut pris d'assaut la veille de Pâques, qui, en cette année (451) tombait le 8 avril : les habitants furent massacrés, les prêtres égorgés aux pieds des autels ; on mit le feu à la ville, qui fut brûlée tout entière, à l'exception de l'église de Saint-Étienne, miraculeusement conservée. S. Auteur (2) était alors évêque de Metz. Il fut emmené captif

(1) *Vita S. Aniani*, apud Surium, 17 nov.

(2) S. Auteur passe pour le treizième évêque de Metz. Ceux de ses prédécesseurs depuis S. Clément auxquels on donne la qualité de saints, sont S. Céleste, S. Félix, S. Patient, S. Ruffe et S. Adelphe. Il y a quelque obscurité dans l'histoire de S. Auteur. Grégoire de Tours et Paul Diacre le font contemporain de S. Servais de Tongres,

avec ceux de son peuple qui avaient échappé au massacre, mais il fut renvoyé avec honneur peu de temps après et il obtint la délivrance de ses concitoyens. Attila ruina Trèves, Tongres, Arras, Cambrai et Reims, qui fut saccagé une seconde fois, quarante-trois ans après l'avoir été par les Alains et les Vandales (1).

On rapporte avec plus de vraisemblance à ce second sac de Reims le martyre de S. Nicaise (2) et de Ste Eutropie, sa sœur. S. Nicaise avait succédé sur le siége de Reims à Sévère, successeur de S. Vivence et de S. Donatien (3). On croit que ce fut lui qui fit bâtir l'église cathédrale dédiée en l'honneur de la Ste Vierge, et il eut le bonheur de la consacrer par son sang. Il y était prosterné en prière avec Eutropie, lorsque les Huns, ayant forcé les portes de la ville, l'immolèrent pour son troupeau. La beauté d'Eutropie, qui l'accompagnait, parut désarmer les barbares. Mais la pieuse vierge, craignant plus leur amour que leur plus cruelle haine, excita elle-même la fureur des bourreaux de son frère et reçut la même couronne que lui. Plusieurs personnes du clergé et du peuple furent aussi mises à mort : le diacre S. Florent et S. Jocond furent de ce nombre. S. Nicaise fut enterré dans le cimetière de l'église de Saint-Agricole, bâtie autrefois par Jovin, maître de la milice. Ce saint évêque est honoré avec ses compagnons le 14 décembre.

qui vivait cent ans auparavant. Pour l'éclaircir, de savants critiques distinguent deux Servais évêques de Tongres, et d'autres font S. Auteur plus ancien. Mais comme l'Église de Tongres ne reconnaît qu'un Servais, et que l'époque de ce saint évêque est rendue certaine par le concile de Cologne et celle de S. Auteur par l'irruption d'Attila, nous croyons que Grégoire de Tours s'est trompé, aussi bien que Paul Diacre, qui l'a suivi. Ce fut apparemment à ce sac de Metz que S. Livarius fut martyrisé.

(1) Greg. Tur., l. II, c. VII. — Paulus Diacon., *Hist. Metens. Episc.*

(2) Flod., l. I, c. VI.

(3) Plusieurs auteurs rapportent le martyre de S. Nicaise à l'an 407, parce que Flodoard nomme Vandales ceux qui le firent mourir. Mais quoiqu'on donnât ce nom à presque toutes les nations barbares, Flodoard fait assez connaître qu'il entend les Huns, puisqu'il dit: *Sub eadem Vandalorum vel Hunnorum persecutione*, et qu'il fait S. Nicaise le contemporain de S. Loup de Troyes et de S. Agnan d'Orléans. On rapporte à la même invasion d'Attila le martyre de S. Oricle. — Flod. *Ibid.*, c. VIII.

Attila s'avança ensuite vers Troyes. S. Loup, qui en était évêque, lui députa quelques citoyens pour tâcher de le fléchir en faveur de son peuple. Mais le barbare fit inhumainement massacrer ces envoyés. Le saint évêque, l'ayant appris, alla lui-même au camp des Huns s'offrir comme une victime pour tout son peuple. Il parla au tyran avec l'autorité que donne la sainteté et avec la liberté qu'inspire la confiance au Seigneur (1). Admirable pouvoir de la vertu! Loup toucha Attila, et l'orage alla fondre sur la ville d'Auxerre, qui en perdant S. Germain avait perdu sa plus sûre défense. Langres, Besançon et plusieurs autres villes eurent le même sort. On était comme vaincu et désarmé par la seule crainte de l'arrivée de ce prince cruel. Il lui suffisait de se présenter pour vaincre, et ses faciles victoires n'étaient guère ensanglantées que par la mort d'une foule d'innocents immolés à sa fureur.

Le bruit de la marche et des cruautés d'Attila jeta l'alarme dans Paris. Les habitants, n'espérant pas pouvoir s'y défendre, avaient pris la résolution de se retirer dans des places plus fortes avec leurs femmes et leurs enfants. La foi dont Geneviève était animée leur inspira plus de fermeté. Elle dissuada les Parisiens d'un dessein qui leur était moins inspiré par la prudence que par leur peu de confiance dans la protection de Dieu. Après les avoir exhortés à recourir au Seigneur, elle assembla un grand nombre de femmes dans le baptistère de l'église et passa avec elles plusieurs jours en prière. Mais les hommes montrèrent moins de courage que les femmes. Comme ils virent que Geneviève était un obstacle à leurs timides conseils, ils conspirèrent contre elle et résolurent sa mort. Ils délibéraient si on la lapiderait ou si on la précipiterait dans la rivière, lorsque l'archidiacre d'Auxerre, arrivé récemment à Paris, ayant appris leur complot, leur dit : « Gardez-vous bien de rien entreprendre contre cette sainte

(1) *Vita S. Lupi.*

fille. J'ai souvent entendu le saint évêque Germain faire l'éloge de ses vertus. Voyez ce que je lui apporte de sa part (1). » C'était, à ce qu'on prétend, des eulogies que S. Germain avait ordonné en mourant qu'on portât à Geneviève, comme une marque de son souvenir. Il doit cependant paraître surprenant qu'on ait différé plus de deux ans à exécuter la volonté du saint évêque ; à moins qu'on ne reconnaisse que Dieu ménagea ces circonstances pour justifier sa servante et la délivrer du danger où elle était. Quoi qu'il en soit, l'événement fit encore mieux l'apologie de Geneviève. Attila ne tourna point ses armes contre Paris ; mais, après avoir saccagé la plupart des villes d'entre le Rhin et la Loire, il alla mettre le siége devant Orléans.

S. Agnan, qui en était évêque depuis près de soixante ans, n'était pas moins distingué par sa prudence que par sa sainteté : ce sont deux grandes ressources dans les calamités publiques. Il avait prévu l'orage, et, quelque confiance qu'il eût en la divine Providence, il ne négligea pas cependant de prendre les plus sages mesures pour en garantir son peuple. A la première nouvelle de l'irruption des Huns, il fit le voyage d'Arles pour demander du secours au général Aétius ; en ayant reçu des assurances, il revint en diligence animer ses concitoyens à une généreuse défense. Le brave Aétius, qui soutenait presque seul l'empire romain sur le penchant de sa ruine, ramassa en diligence toutes ses forces et engagea Théodoric, roi des Visigoths, à s'unir aux Romains contre l'ennemi commun (2).

Tandis qu'ils marchaient ensemble au secours d'Orléans, les habitants de cette ville supportaient seuls le poids de la guerre et arrêtaient par leur résistance la formidable armée d'Attila. S. Agnan soutenait par son courage celui de son peuple, et tâchait d'intéresser le Ciel à sa délivrance en portant

(1) *Vita S. Genov.* apud Bolland., 3 jan., c. III, p. 144. — (2) *Vita S. Aniani*, apud Duchesne, t. I, p. 521.

des reliques en procession autour des remparts. Cependant, comme le secours ne paraissait point, et que la ville ne pouvait plus tenir, il alla trouver le roi barbare dans son camp pour en obtenir des conditions favorables aux assiégés. Mais leur généreuse défense avait rendu Attila plus furieux encore qu'il ne l'était naturellement. Le saint évêque fut chassé avec mépris. Ne cessant pas néanmoins d'espérer dans la protection du Seigneur, contre toute espérance, il fit mettre son peuple en prière, et envoya regarder du haut des murailles si l'on ne verrait pas venir du secours. On lui rapporta qu'on ne voyait aucun indice de sa prochaine arrivée. Il fit prier de nouveau, et, comme rien ne paraissait encore, il exhorta pour la troisième fois à prier avec plus de ferveur, pendant que l'on continuerait à se tenir en observation. Bientôt on vint lui rapporter qu'on apercevait au loin comme une nuée de poussière qui s'élevait de la terre; il s'écria plein de joie : *C'est le secours du Seigneur* (1). Pendant ce temps-là, l'ennemi ayant enfoncé les portes, les officiers de l'armée d'Attila commençaient déjà à entrer dans la ville. Tout semblait désespéré : c'était le moment que Dieu avait marqué, afin qu'on ne pût méconnaître l'assistance du Ciel. En effet, les Romains et les Visigoths, ayant paru inopinément, tombèrent sur le camp des barbares, qui se préparaient au pillage. Ils en tuèrent un grand nombre et contraignirent les autres à prendre la fuite (2). Ainsi fut délivré Orléans par les prières et la prudence de son saint évêque, encore plus que par la bravoure d'Aétius.

S. Agnan, après avoir mis par là le comble à sa gloire et à ses mérites, alla bientôt après en recevoir la récompense dans le ciel. Il mourut dans une grande vieillesse, après un épiscopat encore plus glorieux qu'il n'avait été long. Il fut d'abord enterré dans l'église de Saint-Laurent, d'où on le transféra ensuite dans celle de Saint-Pierre, qui a pris le nom de Saint-Agnan. S. Prosper fut son successeur.

(1) Greg. Tur., l. II, c. VII. — (2) *Vita Aniani*, apud Duchesne.

La délivrance d'Orléans fut celle de la Gaule. Attila ne pensa qu'à se retirer vers le Rhin. Aétius, qui le suivit avec Théodoric, ayant reçu un renfort considérable de troupes auxiliaires, lui livra une seconde bataille dans les plaines de Mauriac près de Châlons-sur-Marne. On ne combattit peut-être jamais avec plus d'acharnement. C'étaient les deux plus fameux capitaines du monde qui commandaient les deux plus nombreuses armées qu'on eût encore vues. Cette prodigieuse multitude mit une étrange confusion dans le combat, sans rien diminuer de la valeur des combattants. Le carnage fut si horrible qu'il resta près de deux cent mille hommes sur le champ de bataille (1), au nombre desquels fut Théodoric, roi des Visigoths. Les Romains furent victorieux, mais sans presque savoir qu'ils l'étaient, et il n'y eut que la retraite d'Attila qui leur apprit leur victoire.

Ce roi barbare fut ainsi contraint de sortir des Gaules. Mais c'était un lion acharné au carnage, et ses blessures ne faisaient que le rendre plus furieux. Le mauvais succès de son expédition des Gaules ne l'empêcha pas d'entrer en Italie dès l'année suivante (452) et d'y porter partout l'effroi et le ravage. S. Léon, plus puissant qu'une armée, put seul l'arrêter au milieu de ses conquêtes et sauver la ville de Rome.

Le tumulte de ces guerres, en partageant les soins de ce grand pape, n'avait rien diminué de ceux qu'il donnait aux affaires de l'Église, toujours triomphante de l'hérésie au milieu même des ruines de l'empire. Aussitôt que les légats furent de retour du concile de Chalcédoine, il écrivit, ainsi qu'il l'avait promis, une seconde lettre à Ravennius et aux autres évêques des Gaules pour leur faire part de la pleine victoire que la foi avait remportée sur l'hérésie. Il leur annonçait que tous les évêques s'étaient réunis dans la même croyance, et que ceux qui s'étaient laissé gagner par l'erreur avaient ouvert enfin les yeux à la vérité (2).

(1) Jornand., *de Reb. Getic.*— Idace, dans sa *Chronique*, marque que près de trois cent mille hommes restèrent sur place. — (2) S. Leon. *Epist.* LXXXI nov. edit.

Il joignit à sa lettre un exemplaire de la sentence de déposition prononcée par les légats contre Dioscore d'Alexandrie ; cette sentence se termine par ces paroles remarquables : « C'est pourquoi le saint et bienheureux pape Léon, chef de l'Église universelle, revêtu de la dignité de S. Pierre, qui est nommé le fondement de l'Église, la pierre de la foi et le portier du royaume céleste, a, par nous ses vicaires et du consentement du concile, dégradé Dioscore de la dignité épiscopale et l'a privé de toutes les fonctions sacerdotales. Reste au concile à prononcer contre Dioscore une sentence canonique. »

Nous avons une lettre particulière de S. Léon à Ravennius, par laquelle, selon la coutume, il l'avertit que Pâques cette année (452) sera le 23 mars et il le charge d'en avertir les autres évêques (1). Nous avons déjà fait remarquer ailleurs cet usage, d'après lequel le pape donnait avis aux Églises d'Occident du jour qu'il fallait célébrer la fête de Pâques.

Ce saint pape écrivit la même année à Théodore de Fréjus, qui l'avait consulté sur quelques points de discipline concernant la pénitence. S. Léon lui répond qu'il aurait dû s'adresser à son métropolitain avant d'avoir recours au Saint-Siége. Il ne laisse pas ensuite de résoudre ses doutes. Après avoir établi l'efficacité et la nécessité du sacrement de pénitence pour effacer les péchés commis après le baptême, il répond qu'on ne peut pas donner l'absolution aux morts, mais qu'on ne doit jamais la refuser aux mourants, parce que ce serait mettre des bornes à la miséricorde de Dieu ; sur quoi il dit : « Nous ne devons pas nous rendre difficiles dans la dispensation des dons de Dieu, et mépriser les larmes et les gémissements de ceux qui s'accusent eux-mêmes. » Mais il avertit les pécheurs de ne pas différer leur pénitence à l'article de la mort, parce qu'une conversion si tardive est toujours incertaine. Il veut néanmoins qu'on ne diffère pas

(1) S. Leon. *Epist.* LXXVI.

d'accorder la pénitence et la grâce de la communion à ceux qui diffèrent jusqu'à ce moment de la demander. Il ajoute qu'on doit même la donner aux malades, qui, ayant perdu l'usage de la parole, la demandent par signes; ou, si le mal les accable de telle sorte qu'ils ne puissent donner aucun signe en présence du prêtre, il faut leur accorder la même grâce sur le témoignage de ceux qui les ont vus la demander (1).

S. Léon ordonne à Théodore de faire part de ces décisions à son métropolitain. Sa lettre est datée du 10 juin sous le consulat d'Herculan, c'est-à-dire l'an 452.

On rapporte à la même année le second concile d'Arles, qui contient cinquante-six canons de discipline. Mais peut-être furent-ils dressés dans le même concile d'où les évêques écrivirent l'année précédente à S. Léon, ou même dans quelque autre concile tenu sous S. Hilaire. Comme plusieurs de ces règlements sont renouvelés d'après ceux des conciles d'Orange et de Vaison, nous nous contenterons de rapporter ceux des autres canons qui paraissent être plus dignes d'attention (2).

II. On ne doit pas élever au sacerdoce un homme marié, à moins que sa conversion n'ait précédé, c'est-à-dire à moins qu'il n'ait embrassé la continence.

III. Il est défendu, sous peine d'excommunication, à un clerc d'avoir dans sa maison d'autres femmes que sa grand-mère (3), sa mère, sa sœur, sa fille, sa nièce ou sa propre femme convertie, c'est-à-dire encore qui ait promis la continence.

IV. Aucun diacre, aucun prêtre ou évêque ne doit introduire dans sa chambre des jeunes filles, libres ou esclaves.

(1) S. Leon. *Epist.* LXXXII nov. edit., *ad Theodor. Forojuliens.* — (2) Apud Labb., t. IV, p. 110.

(3) Le concile de Nicée permet seulement à un clerc d'avoir chez lui sa mère, sa sœur et sa tante. D'autres conciles, comme celui-ci, ont étendu cette permission à toutes les personnes qu'une proche parenté met à couvert de tout soupçon.

VII. Ceux qui se mutilent, sous prétexte qu'ils ne peuvent résister aux tentations de la chair, ne peuvent être admis dans le clergé.

X. Si ceux qui sont tombés durant la persécution ont renoncé de plein gré à la foi, ils feront sept ans de pénitence, selon le concile de Nicée (1) : cinq ans parmi les catéchumènes, et deux parmi les pénitents qui étaient admis aux prières et non à la participation de l'Eucharistie (2). Mais l'évêque peut les recevoir plus tôt à la communion, selon la douleur qu'ils feront paraître. (C'est ainsi que Rufin rapporte le canon de Nicée : mais le texte de ce canon porte douze ans de pénitence) (3).

XI. Pour ceux que les supplices ont obligés de renoncer à la foi, ils ne feront que cinq ans de pénitence. Ils seront deux ans parmi les catéchumènes et trois ans parmi les pénitents exclus de la communion. (Les violences des barbares donnaient lieu à ces canons.)

XIV. Si un clerc donne son argent à usure ou se fait le fermier d'autrui et exerce quelque négoce pour un gain sordide, qu'il soit déposé ou excommunié.

XV. Il n'est pas permis à un diacre de s'asseoir parmi les prêtres dans le sanctuaire ou la salle (4) secrète de l'église. Il ne lui est pas permis non plus d'administrer le corps de Jésus-Christ en présence d'un prêtre.

XVI—XVII. On doit baptiser les photiniens et les paulianistes; mais les (5) bonosiens doivent être reçus par l'onc-

(1) Can. 12.

(2) Il y a dans le latin: *Inter communicantes, ita ut communionem inter pœnitentes non præsumant.* Laubespine lit: *Inter discommunicantes:* c'est le même sens.

(3) Rufin. *Hist.*, l. II, c. VI.

(4) *In secretario.* Nous avons marqué ailleurs les différentes significations qu'on donne à ce mot.

(5) S. Grégoire dit qu'il faut aussi baptiser les bonosiens. Apparemment qu'ils ajoutèrent dans la suite à leurs erreurs celles des photiniens: ce qu'ils n'avaient pas encore fait du temps de ce concile, puisqu'il juge valide leur baptême. Bonose, évêque de la Macédoine, qui niait la virginité de Marie, est l'auteur de cette secte. V. Greg., l. II, *Epist.* LXVII.

tion du chrême et l'imposition des mains, parce qu'ils sont baptisés, aussi bien que les ariens, au nom de la Trinité.

XVIII—XIX. C'est à l'évêque d'Arles d'assembler le concile comme il le juge à propos. Ceux que quelque infirmité empêche de s'y rendre doivent y envoyer des députés, et les autres doivent s'y rendre sous peine d'excommunication.

XX. Les comédiens et les conducteurs de chars dans les jeux publics sont excommuniés.

XXI—XXII. Les pénitents ne peuvent se marier. On n'imposera la pénitence aux personnes mariées que de leur consentement mutuel. (Cette pénitence obligeait à la continence.)

XXIII. Un évêque qui souffre dans son territoire, sans s'opposer au scandale, que les infidèles allument des flambeaux et révèrent des arbres, des fontaines ou des pierres, est coupable de sacrilége. Le seigneur du lieu ou celui qui ordonne ces superstitions, s'ils ne se corrigent après avoir été avertis, seront retranchés de la communion.

XXVI. Les hérétiques qui veulent se convertir en danger de mort seront, en l'absence de l'évêque, réconciliés par un prêtre avec l'onction du chrême (1).

XXVII. Aucun des ministres qui sont chargés de la fonction de baptiser ne doit administrer ce sacrement sans le saint chrême.

XXIX. Il faut accorder la pénitence même aux clercs qui la demandent.

On voit encore ici la discipline de l'Église des Gaules différant en ce point de celle de l'Église de Rome, comme nous l'avons déjà remarqué à l'occasion de la réponse de S. Léon à Rustique de Narbonne.

XXX. L'on ne doit pas livrer ceux qui se réfugient dans les églises. Il faut les réconcilier avec leurs maîtres, et ceux qui les maltraiteront après qu'ils seront sortis de l'église, seront excommuniés.

(1) Un ancien manuscrit de Reims attribue ce canon et les suivants au concile d'Orange.

XXXI. Les clercs qui dans les causes ecclésiastiques ont recours à l'autorité séculière, seront excommuniés. On traitera de même les clercs qui, ayant des procès entre eux, les portent, malgré l'évêque, à un tribunal laïque, au lieu de les faire terminer par le jugement des évêques.

XLIX. Celui qui a été excommunié par son évêque doit être exclus, non-seulement de la compagnie et de la table des clercs, mais encore de celle des autres fidèles.

L. On ne doit pas permettre à ceux qui ont des inimitiés connues du public de se trouver à l'église avec les fidèles, jusqu'à ce qu'ils se soient réconciliés.

LII. Les filles qui, ayant voué à Dieu leur virginité, se marient après l'âge de vingt-cinq ans, seront excommuniées.

LIV. Pour exclure des élections la vénalité et la brigue, les évêques nommeront trois personnes, parmi lesquelles le clergé et le peuple de la ville pourront choisir leur évêque.

On voit, dès ce temps-là, que les abus obligeaient déjà l'Église à restreindre le droit des élections.

LVI. Les métropolitains n'entreprendront rien contre le grand concile.

C'est ainsi qu'on nomme dans le sixième canon le concile de Nicée, et dans le vingt-quatrième, le premier concile d'Arles. Mais nous entendons ici le concile même qui publiait ces canons : il se nommait le grand concile, parce qu'il était national ou du moins formé de plusieurs provinces.

Tels sont les principaux règlements du second concile d'Arles, tenu, pense-t-on, sous Ravennius : on n'en connaît pas précisément l'année. On peut croire, comme on l'a déjà dit, qu'il s'agit ici du concile à l'occasion duquel les évêques des Gaules écrivirent à S. Léon en 451. Cependant le canon qui concerne les causes des clercs pourrait faire juger que les Pères de ce concile voulaient s'opposer à une loi de Valentinien portée le 16 avril de l'an 452.

Ce prince dit dans cette loi qu'ayant souvent reçu des plaintes sur les jugements des évêques, il défend dans la suite

au clergé de se mêler d'aucune cause, excepté de celles qui concernent l'Église; que cependant les clercs qui ont quelque procès entre eux pourront, si les deux parties le souhaitent, prendre l'évêque pour arbitre : ce qu'il permet aussi aux laïques. Ainsi les clercs n'avaient en cela aucun privilége. Il déclare aussi qu'un demandeur laïque, dans une cause civile ou criminelle, peut poursuivre un clerc devant les juges séculiers (1).

Plusieurs évêques s'opposèrent à l'exécution de cette loi, qu'ils regardaient comme une plaie faite à l'Église. S. Léon (2) de Bourges, S. Victur du Mans et S. Eustoche de Tours se distinguèrent en cette occasion. Ils écrivirent une lettre commune aux évêques et aux prêtres de la troisième Lyonnaise, pour leur donner avis de la résolution qu'ils avaient prise, de concert, de déposer les clercs qui dans leurs affaires s'adresseraient aux juges laïques, au lieu d'avoir recours au jugement de l'évêque (3). Ils firent cette démarche en conséquence d'un concile qu'ils tinrent à Angers, où ils s'étaient assemblés pour l'ordination de Talasius, évêque de cette ville, avec trois autres évêques : Chariaton, Rumoride et Viventius, de la même province. Ils y firent les douze canons suivants (4).

I. Il est défendu aux clercs de résister à un jugement rendu par les évêques, de s'adresser aux juges séculiers sans l'aveu de leurs évêques, de passer d'un lieu à un autre sans leur permission, ou de voyager sans lettres de recommandation des mêmes évêques.

II. Les diacres doivent avoir de la déférence pour les prêtres avec beaucoup d'humilité.

III. On défend les violences et les mutilations.

(1) *Novella Valentiniani*, tit. XII, *de Episcop. judic.*

(2) Le nom de Léon, qui paraît à la tête de cette lettre, l'a fait longtemps attribuer à S. Léon pape, et, par une erreur plus grande, on a supposé qu'elle était adressée aux évêques *provinciæ Thraciæ*, au lieu de *Tertiæ*, c'est-à-dire de la troisième Lyonnaise.

(3) *Epist. episc. Leon., Vict. et Eust.*, t. I *Conc. Gall.*, p. 119. — (4) *Ibid.*, p. 116; Labb., t. IV, p. 1020.

IV. Les clercs doivent éviter toute familiarité avec les femmes étrangères. Ceux qui ne sont pas mariés ne doivent pas avoir chez eux d'autres femmes que leurs sœurs, leurs tantes et leurs mères. Ceux qui n'observeront pas cette défense ne seront pas promus aux ordres supérieurs, et s'ils sont déjà ordonnés ils ne serviront pas à l'autel. De plus, les clercs qui auront trempé dans la prise de quelque ville ou qui se seront entremis pour la livrer, seront non-seulement privés de la communion, mais encore exclus de la table commune.

V. On doit traiter avec la sévérité convenable ceux qui, ayant reçu la pénitence, ne la font pas, et les religieuses qui ne gardent pas la virginité qu'elles ont promise.

VI—VII—VIII. On excommunie ceux qui épousent des femmes dont les maris sont encore vivants; les clercs qui abandonnent le clergé pour s'engager dans la milice séculière et se mettre au rang des laïques, et les moines vagabonds qui voyagent sans lettres de recommandation ou sans nécessité.

IX—X. Un évêque ne doit pas promouvoir un clerc étranger, ni excommunier des laïques dont les crimes ne sont pas prouvés.

XI. On n'ordonnera prêtres ou diacres que ceux qui n'auront été mariés qu'une fois et qui auront épousé des vierges.

XII. On accordera la pénitence à tous ceux qui la demanderont, et ce sera à l'évêque d'en régler l'ordre et la durée. Ces canons sont datés du 4 octobre sous le consulat d'Opilion, c'est-à-dire l'an 453.

On croit que Talasius, dont l'ordination fut l'occasion de ce concile, était le successeur de S. René, honoré le 2 novembre, et fort célèbre dans l'Anjou. On prétend que René était disciple de S. Maurille, qu'il fut évêque d'Angers et ensuite de Sarente en Italie, d'où ses reliques ont été rapportées à Angers. Comme la vie de ce saint évêque est pleine de faits peu vraisemblables, quelques critiques ont avancé qu'il n'y avait jamais eu d'évêque d'Angers de ce nom. Mais après

avoir vu ce qui a été écrit de part et d'autre, nous croyons devoir nous en tenir à la tradition de cette Église (1).

Il paraît que Talasius était fort zélé pour le maintien de la discipline. Il écrivit à S. Loup, évêque de Troyes, et à S. Euphrone, évêque d'Autun, pour les consulter sur les leçons qu'on devait lire dans l'office les veilles des fêtes les plus solennelles, sur la continence des clercs inférieurs et sur quelques cérémonies de l'Église. Les deux saints évêques lui marquèrent, dans leur réponse, que les leçons qu'on lit la veille de Pâques doivent se rapporter à la passion, et celles de la veille de Noël à la nativité; que la veille de l'Épiphanie doit aussi avoir un office particulier, et que ces veilles doivent durer toute la nuit, ou du moins jusque vers le point du jour (2).

On voit par là que l'office divin n'avait pas encore une forme bien fixe. Musée, prêtre de Marseille, publia environ vers ce temps-là, à la prière de Vénérius, son évêque, un recueil de leçons tirées de l'Écriture et propres pour toutes les fêtes de l'année, avec des répons et des capitules des Psaumes convenables au temps et aux leçons (3).

S. Loup et S. Euphrone répondent à Talasius sur les autres articles (4) : que l'Église souffre les bigames dans quelques ordres, comme dans celui des portiers, mais qu'elle interdit les secondes noces aux exorcistes et aux sous-diacres; qu'au reste il serait plus convenable que les clercs mariés n'usassent point du mariage, ou plutôt que, pour éviter toute dispute, on n'élevât pas à la cléricature des hommes mariés. Ils marquent que la discipline était plus sévère dans l'Église d'Autun, où les portiers qui passaient aux secondes noces étaient déposés. Ils ajoutent que les sous-diacres doivent se donner la paix dans le sanctuaire (5) : ce qu'il ne leur est jamais permis

(1) *Breviar. Andegav.* — (2) *Conc.Gall.*, t. I. — (3) Gennad., *de Script. eccles.*, c. LIX. — (4) *Epist. Lupi et Euphronii*, t. I. *Conc. Gall.*, p. 122.

(5) Il y a dans le latin : *in sacrario*. Ce mot a plusieurs significations. Il se prend le plus souvent pour le sanctuaire; mais il se prend quelquefois pour toute l'église, et quelquefois pour la sacristie. Il ne peut signifier ici que le sanctuaire.

de faire à l'autel, dont ils ne doivent s'approcher que pour donner les palles au diacre ou pour en recevoir ce qu'il faut reporter, et jamais pour donner le baiser de paix. On voit ici l'antiquité des cérémonies de l'Église dans nos sacrés mystères. La paix se donnait par le baiser, comme elle se donne encore à présent aux ministres de l'autel. On nommait *palles* les voiles qui couvraient l'autel et ce qui était offert pour le sacrifice.

S. Euphrone d'Autun, qui écrivit cette lettre à Talasius avec S. Loup, était un des plus saints évêques de son temps. Lorsqu'il était prêtre de l'Église d'Autun, il fit bâtir la basilique de Saint-Symphorien, où il se forma un monastère qui est devenu célèbre. Il succéda à Léonce dans l'épiscopat. Comme il joignait l'érudition à la piété, il écrivit une lettre au comte Agrippin sur les signes et les prodiges qui avaient paru au ciel dans les Gaules à la Pâque de l'an 452 (1).

Ces prodiges semblaient annoncer à l'empire romain de nouveaux malheurs, qui ne furent pas longtemps à éclater. A peine Valentinien eut-il été délivré des Huns qu'il irrita la colère de Dieu par de nouveaux crimes. Il devint éperdument amoureux de la femme d'un sénateur nommé Pétrone Maxime, issu de la race du tyran de ce nom, vaincu par Théodose. Ayant donc fait venir cette femme à son palais, sous prétexte que son mari la mandait près de lui, il n'omit rien pour la faire condescendre à ses désirs; mais il trouva chez elle plus de vertu encore que de beauté, et, dans l'emportement de sa passion, il eut recours à la violence pour la satisfaire.

Maxime, outré de cet affront qu'il apprit par les larmes et les reproches de sa femme qui l'en croyait complice, dissimula son ressentiment pour mieux se venger. Il résolut la perte de Valentinien; mais il crut que, pour exécuter ce dessein, il fallait poursuivre d'abord celle du brave Aétius. Il s'ap-

(1) Greg. Tur., l. II, c. xv. — Idac. in *Chron.*

pliqua donc à le rendre suspect à l'empereur, et il y réussit si bien que Valentinien tua lui-même de sa main ce grand général, la terreur d'Attila et le dernier soutien de l'empire. Dans cette circonstance un Romain eut le courage de dire à ce prince qu'*il s'était coupé la main droite avec la main gauche.* Maxime travailla ensuite à irriter les amis d'Aétius contre Valentinien, qui fut assassiné à Rome dans le champ de Mars, le 16 mars 455, dans la trentième année de son règne et la trente-sixième de son âge (1).

Maxime, chef de la conjuration, s'empara aussitôt de l'empire et satisfit par le même coup deux violentes passions, sa vengeance et son ambition. Mais il en cachait dans le cœur une troisième, plus aveugle que les deux autres, et qui fut la cause de sa perte. Par un bizarre caprice, il aimait la femme de Valentinien, qui avait aimé la sienne. Dès qu'il se vit empereur, il épousa malgré elle cette princesse nommée Eudoxie, et il eut l'imprudence de lui découvrir qu'il était l'auteur de la mort de son mari, et que l'amour qu'il avait pour elle l'avait surtout porté à cet attentat (2). Eudoxie conçut dans l'instant le dessein de s'en venger à quelque prix que ce fût : que ne peut la fureur d'une femme! Elle envoya secrètement un exprès à Carthage inviter les Vandales à venir à son secours, pour la tirer des bras du meurtrier de son mari. Le désir de piller Rome y fit accourir ces barbares, qui y entrèrent sans obstacle. Le nouvel empereur fut tué dans le premier tumulte, la ville abandonnée au pillage, et l'impératrice conduite prisonnière en Afrique. Ainsi par le ressentiment d'une femme, qui en fut elle-même la victime, le malheureux Maxime, après soixante-dix-sept jours de règne, perdit l'empire et la vie ; Rome, ses richesses, et Eudoxie, sa liberté (3) : c'était acheter bien cher le plaisir de la vengeance. On a pu remarquer, dans toutes ces révolutions, que les passions cri-

(1) Cassiod. in *Chron.* — Prosper. in *Chron.* — Procop., *de Bello Vand.*, l. I, c. IV. — (2) Procop. *Ibid.*, c. V. — (3) Prosper. in *Chron.*

minelles des princes sont la cause la plus commune de leur perte et de celle de leurs États.

S. Prosper fut témoin de ces scènes tragiques, dont il rapporte l'abrégé dans sa *Chronique*, qu'il commence à la création du monde et qu'il finit à cette année 455. S. Léon, connaissant le zèle et l'érudition de ce saint docteur, l'avait fait venir des Gaules et placé auprès de lui pour remplir les fonctions de son secrétaire : ce qui a donné occasion de lui attribuer quelques-unes des lettres que ce saint pape a écrites contre l'hérésie d'Eutychès. Pendant que S. Prosper était à Rome, quelques novateurs ayant fait des efforts pour ressusciter l'hérésie pélagienne, il présenta contre eux des mémoires à S. Léon et aux ministres de l'empereur : il réprima par là leur témérité (1).

On ne sait rien de certain sur le temps de la mort de S. Prosper, qui est honoré le 25 juin. On a cru longtemps qu'il avait été évêque (2); mais il est aujourd'hui constant qu'il demeura toujours laïque. Le zèle qu'il montra pour défendre la foi par de savants écrits est d'autant plus digne d'admiration. Indépendamment de ceux dont nous avons parlé, nous avons de lui un commentaire sur les cinquante et un derniers psaumes (ce commentaire n'est qu'un abrégé de celui de S. Augustin); un recueil de sentences tirées des ouvrages du même Père, et environ cent épigrammes, qui ne sont que la traduction d'autant de ces sentences. Nous avons perdu un cycle pascal qu'il avait composé à l'occasion de la dispute qui s'éleva sur la Pâque de l'an 455 (3).

Selon le cycle de Théophile d'Alexandrie, Pâques devait être cette année le 24 avril : S. Léon prétendait que c'était une erreur, que cette fête ne pouvait être plus tôt que le 22 mars ni

(1) Photius, cod. 54

(2) On prétendait que S. Prosper avait été évêque de Riez; mais comme on sait certainement que S. Maxime fut élevé sur ce siége en 433, et qu'il eut pour successeur Fauste, qui gouverna cette Église jusque vers la fin de ce siècle, S. Prosper, qui mourut avant Fauste et après Maxime, n'a pu être évêque de Riez avant l'un ni après l'autre.

(3) Gennad., in *Catal.*, c. LXXXVIII.

plus tard que le 21 avril, et que par conséquent on devait cette année célébrer la Pâque le 17 avril. S. Léon en écrivit à l'empereur Marcien et le pria de faire consulter les personnes les plus habiles en ces sortes de supputations. L'empereur et Protérius, évêque d'Alexandrie, répondirent qu'ils fallait s'en tenir au cycle de Théophile. S. Léon s'y conforma pour conserver l'uniformité, et envoya des lettres circulaires, selon la coutume, aux évêques des Gaules et d'Espagne, où, après avoir exposé ce qu'il avait fait pour éclaircir la difficulté sur la Pâque de cette année 455, il marque qu'il s'en tient à la décision des Orientaux, et qu'ainsi la Pâque sera le 24 avril. C'est ce qui donna occasion à S. Prosper de travailler sur ces matières. En parlant de cette dispute dans sa *Chronique*, il blâme ouvertement la décision des Orientaux (1).

Au sujet de la même contestation, Hilaire, alors archidiacre de l'Église romaine, chargea aussi Victorius de composer un nouveau cycle pascal. Cet auteur était Gaulois et du territoire de Limoges; mais les ravages des barbares l'avaient obligé de se retirer à Rome, où il acheva de se perfectionner dans l'étude des mathématiques (2). Il accepta la commission, et, pour l'exécuter avec plus d'exactitude, il reprit la suite des lunaisons, remontant jusqu'au commencement du monde et multipliant le cycle lunaire de dix-neuf ans par le cycle solaire de vingt-huit ans. L'ouvrage est divisé en deux parties. Dans la première, il donne une méthode exacte de supputer la Pâque. La seconde contient un cycle pascal pour quatre cent trente ans. L'auteur le commence au consulat des deux Géminus, c'est-à-dire à l'an 29 de l'ère vulgaire, auquel il place la mort de Jésus-Christ (3). Il ne publia cet ouvrage que l'an 457. Quelque écrivain du VIe siècle y a ajouté cent-deux ans. Ce cycle fut

(1) Prosper. in *Chron.* — S. Leon. *Epist.* CIX nov. edit. — (2) V. Cav., *de Script. ecclesiast.* — (3) S. Jérôme, S. Augustin et plusieurs anciens placent aussi la mort de Jésus Christ sous le consulat des deux Géminus, qui est l'an 29 de l'ère chrétienne. Mais on croit que Denys le Petit, l'auteur de cette ère que nous suivons, l'a commencée quelques années trop tard.

si estimé dans l'Occident que les Pères du quatrième concile d'Orléans ordonnèrent qu'il servirait de règle pour la célébration de la Pâque, et, comme il devint d'un usage général, il ne fut plus guère nécessaire d'avertir les évêques du jour de cette fête.

Après la mort de Maxime, Avite avait été élevé à l'empire dans les Gaules par la faveur des Goths, qui lui étaient fort attachés. C'était un homme de cœur et de mérite, qui était issu d'une des plus nobles familles d'Auvergne. Il avait rempli avec honneur les premières charges de la république, ayant été préfet des Gaules sous Valentinien III et maître de la milice sous Maxime. Il était digne de l'empire, et on lui aurait reconnu le droit d'occuper le trône s'il n'en eût été redevable aux barbares. Mais la complaisance qu'il eut pour ses bienfaiteurs, en les laissant étendre les limites de leur domination dans les Gaules, le rendit odieux aux Romains et aux Gaulois. Il se démentit même de la probité dont il avait jusqu'alors fait profession, tant l'élévation est un dangereux écueil pour la vertu : quand on peut tout, on peut se croire tout permis.

Le nouvel empereur, étant à Trèves, fit violence à la femme du sénateur Lucius, qui pour s'en venger livra Trèves aux Francs, et cette ville infortunée fut pillée pour la quatrième fois (1). On voit toujours la même passion attirer les plus grands malheurs sur les princes et sur les États : Avite ne tarda pas à l'éprouver. Après dix mois de règne environ (2), il fut contraint d'abdiquer l'empire à Plaisance, et, pour sauver sa vie, il se fit ordonner évêque de cette ville. Mais ne se croyant pas encore en sûreté, il voulut se retirer à Brioude près du tombeau de S. Julien. Il mourut en chemin et fut enterré aux pieds de ce saint matyr. Majorien lui succéda (3).

(1) Fredegar. *Epit. Gregor.*, c. VII.

(2) Idace et Théophanès donnent un règne plus long à Avite. Mais cet empereur fut proclamé dans la Gaule le 19 juillet 455, et fut déposé à Plaisance le 17 mai 456.

(3 Greg. Tur. *Hist.* l. II, c. II

Le désir de régner n'était pas moins ardent parmi les barbares qui dominaient dans les Gaules. Après la mort de Théodoric, roi des Visigoths, tué à la fameuse journée de Mauriac en combattant contre Attila, Thorismond, son fils aîné, fut reconnu roi. Mais la jalousie que sa couronne leur avait inspirée rendit deux de ses frères ses ennemis et ses bourreaux. Théodoric et Frédéric l'étranglèrent après un an de règne. Ce crime ne fut utile qu'à Théodoric : ce prince s'empara seul du royaume; sa valeur et ses autres qualités l'en auraient fait paraître digne, s'il ne l'avait acquis par un si horrible attentat. Mais si la gloire de son règne n'effaça pas cette tache, elle parut la dissimuler, et la bonté avec laquelle il traita ses sujets put leur faire oublier le fratricide qu'il avait commis pour les gouverner (1).

L'ambition ne divisa pas les deux frères Gundéric et Chilpéric, qui régnaient sur les Bourguignons établis dans la Savoie : au contraire, elle les réunit contre les Romains, et ils profitèrent si bien des troubles et de la faiblesse de l'empire qu'ils s'emparèrent de la plupart des villes situées sur le Rhône et sur la Saône. Mais l'empereur Majorien reprit Lyon peu de temps après.

Ces malheurs presque continuels, dont l'empire était affligé depuis près de cinquante ans, et surtout les derniers ravages des Huns et des Vandales parurent ébranler la foi de quelques personnes dans les Gaules. Plusieurs, au lieu d'en attribuer la cause à leurs péchés, s'en prenaient au Seigneur, qui les punissait. Ils murmuraient contre sa providence, et quelques-uns osaient la révoquer en doute. N'ayant aucune raison sérieuse à alléguer, les impies s'autorisent des plus faibles apparences pour tâcher de justifier leur incrédulité. Salvien, ce savant prêtre de Marseille dont nous avons déjà parlé, entreprit la défense de la divine providence dans un grand ouvrage divisé en huit livres, qu'il dédia à l'évêque Salonius,

(1) Prosp. in *Chron.*

son élève. Il y met en œuvre les plus solides raisons et toutes les ressources de l'éloquence pour confondre l'impiété. Après avoir dit dans la préface qu'il n'est pas de ces auteurs qui ne cherchent en écrivant que la gloire de bien écrire, moins curieux d'être utiles aux lecteurs que d'obtenir leurs applaudissements, il établit la providence dans le premier livre par la raison et par les exemples, et dans le second il la prouve par le témoignage des saintes Écritures.

En commençant le troisième livre (1), il se propose cette grave question : « Pourquoi, si Dieu gouverne le monde, les barbares sont-ils plus heureux que les chrétiens? Pourquoi les méchants sont-ils souvent dans la prospérité et dans la grandeur, tandis que les gens de bien languissent dans l'affliction et dans le mépris? » Salvien emploie les six derniers livres à résoudre cette objection. Il dit d'abord qu'il pourrait se contenter de répondre : « Je suis homme, je ne connais pas les secrets de Dieu, je n'ose les sonder, je ne sais point pourquoi Dieu fait cela : il me suffit de montrer qu'il le fait. » S'adressant en particulier aux chrétiens, il ajoute qu'ils ne devraient point chercher d'autre raison de leurs souffrances que celle qu'en rend l'Apôtre, en disant que *c'est pour souffrir que nous sommes en ce monde* (2).

Mais comme plusieurs ne goûtaient pas une maxime si élevée, et pensaient que les biens terrestres devaient être la récompense de leur foi, il dévoile les fausses vertus et les vices énormes de la plupart des chrétiens de son temps, et il fait voir, avec une éloquence digne du sujet, que toutes les calamités publiques n'étaient que de justes châtiments des péchés qui régnaient alors. Pour le démontrer, il passe en revue les différentes conditions des personnes et l'état moral des provinces, et il fait partout une peinture si vive des désordres auxquels on s'abandonnait, que l'indignation qu'on ressent contre les auteurs de ces crimes ne laisse presque

(1) L. III, p. 34 edit. Paris., an. 1594. — (2) I Thess., III, 3.

plus de place à la compassion que devraient inspirer leurs misères.

On objectait que les chrétiens étaient encore meilleurs que les nations idolâtres qui les avaient subjugués : il répond à cela que les péchés ont un caractère particulier de malice dans une profession aussi sainte que celle du christianisme; et, en reconnaissant que les peuples dont Dieu s'était servi pour punir les chrétiens étaient sujets à de grands vices, il décrit ainsi leur caractère : « Les Saxons, dit-il, sont cruels, les Francs perfides, les Gépides inhumains, et les Huns impudiques; mais sont-ils aussi coupables dans leurs désordres que nous le sommes? L'impudicité des Huns est-elle aussi criminelle que la nôtre? La perfidie dans les Francs est-elle aussi coupable qu'elle l'est chez nous-mêmes? L'ivrognerie d'un Allemand est-elle aussi honteuse que celle d'un chrétien? »

Il montre ensuite que les mœurs des barbares hérétiques qui avaient ravagé l'empire, étaient beaucoup plus régulières que celles des Romains (il nomme ainsi les peuples soumis à l'empire romain). Il loue particulièrement la chasteté des Goths et des Vandales, qui avaient horreur des impudicités qui régnaient surtout en Afrique et dans l'Aquitaine : « Rougissons, s'écrie-t-il, et reconnaissons notre infériorité sur ce point : parmi les Goths il n'y a d'impudiques que les Romains, et parmi les Vandales les Romains mêmes cessent de l'être. Ces barbares, par leur zèle pour la chasteté, par la sévérité de leur discipline, ont fait un miracle inouï et incroyable : ils ont rendu chastes les Romains, c'est-à-dire les Gaulois et les Africains. Ayons honte de notre conduite : il n'y a presque pas de villes parmi nous, excepté celles où sont les barbares, où il n'y ait des lieux voués à l'impudicité. Et nous sommes surpris qu'étant si vicieux nous soyons si misérables! Nous trouvons étrange que ceux qui ont nos crimes en horreur possèdent nos biens! Ne cherchons pas d'autres causes de nos malheurs : ce n'est ni notre

faiblesse ni la force de nos ennemis qui leur a donné la victoire : ce sont nos vices, et nos vices seuls qui nous ont vaincus (1). »

En parcourant les désordres des différents états, Salvien n'épargne ni les ecclésiastiques ni les religieux : « Ils ont changé d'habits, dit-il, mais ils ne changent pas de mœurs. Vous diriez qu'ils n'ont pas tant fait pénitence de leurs péchés qu'ils ne font ensuite pénitence de leur pénitence même, et qu'ils n'ont pas tant de regret d'avoir mal vécu qu'ils n'en ont après d'avoir promis qu'ils vivraient bien. Ils savent dans leur conscience que je dis la vérité, surtout ceux qui, après avoir fait profession d'une vie pénitente, acquièrent plus de biens qu'ils n'en avaient auparavant.... Que prétendez-vous? Vous chassez de leurs héritages vos voisins et vos proches : *voulez-vous*, comme dit le prophète, *habiter seuls sur la terre?* (2) C'est ce que vous ne pourrez jamais obtenir. En effet, quelque vastes que soient vos domaines, vous aurez toujours un voisin. »

Salvien est surtout éloquent lorsqu'il s'élève contre les spectacles : « Quelle est notre folie! dit-il. Les divertissements n'ont de quoi nous plaire qu'autant qu'ils sont une offense et une offense grave au Seigneur. Car il y a comme une apostasie de la foi dans les spectacles. Nous avons promis au baptême de renoncer au démon, à ses pompes et à ses œuvres. Or les spectacles sont les œuvres du démon, le démon y préside. Retourner aux spectacles, c'est donc abandonner en quelque sorte la foi de Jésus-Christ... Je vous le demande cependant : s'il arrive qu'il y ait des spectacles un jour de fête, où trouve-t-on plus de chrétiens? est-ce dans l'église, ou au théâtre? Où court-on avec plus d'empressement? est-ce pour entendre les paroles de Jésus-Christ, ou celles d'un comédien? Hélas ! nous abandonnons Jésus-Christ sur nos autels, pour aller repaître nos yeux adultères d'un spectacle impur! (3) »

(1) L. VII, sub finem, p. 278. — (2) Isai., v, 8. — (3) L. VI, p. 208.

Le reste de l'ouvrage est plein de traits qui ne sont ni moins vifs ni moins éloquents. L'auteur y indique que Trèves avait déjà été saccagée pour la quatrième fois : ce qui arriva en 455. Cet ouvrage fut donc achevé à une époque postérieure à cet événement.

Salvien en avait auparavant composé un autre contre l'avarice, divisé en quatre livres et dédié à l'Église universelle, à laquelle il adresse la parole. La liberté avec laquelle il y parle lui fit cacher son nom sous celui de Timothée. Il en apporte d'autres raisons dans une lettre écrite à Salonius, et semble vouloir se faire un mérite de modestie de ce qui paraît n'avoir été qu'un effet de sa prudence. Dans le premier livre, il déplore d'abord la corruption générale répandue dans tout le christianisme ; il dit à l'Église que sa fécondité l'a affaiblie, et que plus la foi s'est répandue plus son ardeur s'est refroidie : « Qu'est devenue, lui dit-il, cette beauté qui faisait votre gloire, lorsque *tous les fidèles n'étaient qu'un cœur et qu'une âme, et que personne ne s'attribuait comme propre ce qu'il possédait ?* O douleur ! vous n'en conservez plus que la lettre, vous n'en avez plus la réalité. »

Il réfute ensuite les prétextes dont on se sert pour excuser l'avarice, et surtout celui qu'apportent les pères, qui n'amassent, disent-ils, que pour leurs enfants. Il montre que Dieu ne nous a donné l'usage et l'administration des richesses que pour nous fournir l'occasion de faire de bonnes œuvres ; qu'on doit s'en servir pour expier ses péchés par l'aumône ; qu'il y aurait, il est vrai, de la témérité à promettre le pardon à ceux qui diffèrent leur pénitence à l'heure de la mort, mais aussi que ce serait une cruauté de les détourner de tenter ce dernier remède ; qu'ainsi le pécheur, ne pouvant alors faire autre chose, doit du moins offrir à Dieu ses biens avec larmes et componction : « Car que ferait-il à ce dernier moment ? aura-t-il recours aux jeûnes ? s'armera-t-il du cilice ? se couvrira-t-il de cendre, pour expier les molles délices des plaisirs criminels ? se condamnera-t-il à de lon-

gues souffrances et à des macérations volontaires? Tous ces remèdes à ses péchés lui sont inutiles dans l'état où il est : il ne lui reste que celui que Daniel conseilla au roi de Babylone, *de racheter ses péchés par l'aumône.* » L'auteur avertit cependant que ce serait une folle présomption de commettre des péchés en se promettant de les expier ensuite par l'aumône, et de se flatter qu'on sera sauvé, non parce qu'on est bon, mais parce qu'on est riche : comme si Dieu cherchait plutôt l'argent que les mœurs, ou qu'il fût semblable à ces juges corrompus qui font, pour ainsi dire, un trafic des péchés des hommes.

Dans le second livre, Salvien fait voir que l'obligation de faire l'aumône s'étend aussi aux justes, ne fût-ce que pour témoigner à Dieu leur reconnaissance pour les bienfaits qu'ils en ont reçus. En énumérant ces bienfaits, il s'exprime dans les termes les plus précis et les plus énergiques sur la mort de Jésus-Christ pour tous les hommes et sur la réalité de son corps dans l'Eucharistie : « De même, dit-il, que Jésus-Christ a souffert pour tous, il a souffert pour chacun en particulier : il s'est donné tout entier pour tous en général et pour chacun en particulier. » Il dit au sujet du sacrement de nos autels : « Les Juifs ont mangé la manne, et nous mangeons le Christ. Les Juifs ont mangé la chair des oiseaux, et nous mangeons le corps de Dieu. Les Juifs ont mangé un pain fait de la rosée du ciel, et nous mangeons le Dieu du ciel (1). » Les plus artificieuses chicanes et la mauvaise foi la plus décidée de l'hérésie pourraient-elles éluder ou affaiblir ce témoignage de la foi de nos pères?

Salvien montre que les veuves chrétiennes, les vierges consacrées à Dieu et particulièrement les religieux sont obligés de se détacher des biens de la terre et de faire l'aumône, parce que, s'ils croient n'avoir pas de péchés à expier, ils ont du moins le ciel à acheter. Il ne s'explique pas

(1) L. II, p. 69.

avec moins de force sur les obligations des ecclésiastiques. « Tout ce que j'ai dit des autres, ajoute-t-il, convient aux évêques et aux prêtres, puisqu'ils doivent l'exemple à tous et qu'ils sont obligés de les surpasser autant en piété qu'ils les surpassent en dignité : car rien n'est plus honteux que d'être sans mérite dans un haut rang. Et qu'est-ce qu'une dignité dans une personne indigne, sinon un habit précieux dans la boue? » Après avoir montré quel désintéressement le Seigneur exige des lévites de la nouvelle loi, il se plaint de ce que les évêques et les clercs, non contents d'avoir été riches, ne sont pas satisfaits s'ils n'enrichissent en mourant leurs héritiers.

Dans les deux livres suivants, Salvien combat particulièrement ceux qui dans leurs testaments oublient les pauvres, sous prétexte qu'ils ont des enfants : ce qui lui paraît cependant en quelque sorte excusable. Mais il déclame avec force contre ceux qui laissent leurs biens à des étrangers ou à des personnes riches. Il dit qu'en certaines occasions non-seulement on peut, mais on doit laisser ses biens à ses héritiers, par exemple lorsqu'ils sont pauvres et gens de bien. Il se plaint de ce que les pères ne laissent pas à leurs enfants religieux une portion de leurs biens égale à celle de leurs autres enfants : « Qu'en ont-ils besoin? dites-vous. Je réponds : Ils en ont besoin pour s'acquitter des devoirs de la religion, pour secourir la religion avec les biens des religieux; ils en ont besoin pour donner et distribuer à ceux qui n'ont rien... Pères inhumains, pourquoi leur imposez-vous la nécessité d'être pauvres? Laissez ce soin à la religion, à laquelle vous les avez confiés. Il est plus à propos qu'ils soient pauvres de leur propre volonté : laissez-leur le pouvoir de choisir la pauvreté par dévotion. Pourquoi les exclure du droit que leur donnent la nature et le sang? (1) »

Salvien condamne aussi l'usage assez commun de quel-

(1) L. III, p. 212.

ques pères, qui ne laissaient à leurs enfants religieux que l'usufruit des biens qu'ils leur assignaient, donnant le fonds à leurs autres enfants séculiers, de peur que les religieux n'en disposassent. On voit par ces plaintes de Salvien que l'état religieux n'excluait pas encore du droit de succéder, et n'ôtait pas le pouvoir d'administrer ses biens et d'en disposer. Nous verrons en effet encore longtemps après de saints abbés faire des testaments pour léguer leurs biens.

Tels sont les deux ouvrages de cet excellent écrivain. On demeure convaincu en les lisant que l'éloquence chrétienne peut l'emporter sur l'éloquence profane par la force et par la beauté des mouvements, autant qu'elle l'emporte en effet par la dignité du sujet. Salvien ne cherche point à plaire par des pensées brillantes et par des mots étudiés, qui flattent l'oreille sans aller jusqu'au cœur : il ébranle et persuade par ses raisonnements, il effraye, il touche, il convertit (1).

Il avait composé plusieurs homélies à l'usage des évêques ; un ouvrage divisé en trois livres sur l'excellence de la virginité; un commentaire sur la fin de l'Ecclésiastique, et un autre en vers sur l'hexaméron ou les six jours de la création du monde ; mais ces écrits sont perdus. Il nous reste quelques lettres de lui, pleines de sentiments d'une tendre piété et de traits d'une vive éloquence.

On croit que Salvien était né à Cologne, mais il avait demeuré longtemps à Trèves. Il épousa Palladie, fille d'Hypatius encore païen et de Quiéta. Il en eut une fille nommée Auspiciola. Après sa naissance il persuada à sa femme de garder la continence. Les malheurs de son pays l'ayant apparemment obligé d'en sortir, il se retira dans la province Viennoise, où S. Eucher lui porta tant d'estime qu'il lui confia l'éducation de ses enfants, comme nous l'avons dit. Ses vertus et son érudition le firent élever à la prêtrise dans

(1) Gennad., *de Script. eccles.*, c. LXVII.

l'Église de Marseille, et il s'y acquit une telle réputation qu'on le nommait le maître des évêques (1). Il composait en effet pour les évêques des discours qu'ils récitaient à leurs peuples. Il mourut saintement vers la fin du v[e] siècle. Quoique Salvien ait passé quelque temps à Lérins, il ne paraît pas qu'il y ait embrassé la vie religieuse.

Ce monastère continuait à être très-florissant : la charité et l'humilité paraissaient devoir en éloigner les troubles. Mais pour avoir la paix il ne suffit pas de l'aimer : il faut n'avoir de rapport qu'avec ceux qui l'aiment. Théodore de Fréjus, qui avait été abbé dans les îles d'Hyères, n'avait pas pour cela plus d'affection pour le monastère de Lérins, qui était de son diocèse, mais soumis à une autre règle que celle qu'il avait professée. Un différend sur la juridiction l'aigrit contre l'abbé Fauste, successeur de S. Maxime, et, comme cet abbé soutint ses droits peut-être avec trop de hauteur, l'évêque l'interdit des fonctions de sa charge : cette interdiction causa un grand scandale, et troubla beaucoup plus la paix de cette solitude que n'auraient pu le faire les hostilités des barbares. Deux évêques, Valérien de Cémèle et Maxime de Riez, prirent part à cette contestation, apparemment en faveur du monastère de Lérins, où ils avaient professé la vie monastique.

Ravennius, voulant terminer ce différend, convoqua à ce sujet un concile à Arles pour le 30 décembre : on ignore l'année de cette convocation (2); il y invita les évêques de la province, les moines de Lérins, et en particulier Rustique de Narbonne. Il s'y trouva treize évêques. Ceux dont on connaît les siéges épiscopaux, sont : Ravennius d'Arles, Rustique de Narbonne, Nectaire de Digne, Florus de Saint-Paul-Trois-Châteaux, Constance d'Uzès, Asclépius d'Apt, Maxime, qui est peut-être celui de Riez ou celui d'Avignon, Chrysante, qu'on croit être Chrysaphe de Sisteron.

Les évêques, s'étant assemblés dans le sanctuaire (3) de

(1) Salv. *Epist.* — (2) On suppose, avec assez de vraisemblance, que ce concile s'assembla environ l'an 455. — (3) *Conc. Gall.*, t. I, p. 121.—Labb. t. IV, p. 1023.

l'église et ayant examiné les plaintes des parties, ordonnèrent que l'évêque Théodore serait prié de faire cesser le scandale, de recevoir les satisfactions que lui ferait l'abbé Fauste, de lui pardonner s'il avait fait quelque faute, de le renvoyer au plus tôt à la conduite de son monastère et de continuer à faire quelques libéralités à cette communauté (1). Mais on décida que cet évêque ne s'arrogerait pas d'autres droits sur le monastère que ceux que l'évêque Léonce, son prédécesseur, s'était attribués, c'est-à-dire que les clercs et les ministres de l'autel ne seraient ordonnés que par lui ou par celui à qui il en donnerait le pouvoir ; que ce serait à lui de donner le saint chrême au monastère, d'y confirmer les néophytes, et que l'on ne recevrait pas dans le monastère à la communion et au saint ministère des clercs étrangers sans l'ordre de l'évêque ; mais que tous les moines qui n'étaient pas dans les ordres seraient seulement soumis à l'abbé chargé de les gouverner. Ce règlement servit dans la suite de modèle aux priviléges qui furent accordés aux moines par les évêques.

C'est ainsi que le concile d'Arles termina la contestation qui troublait la paix que tant de saints religieux étaient venus chercher à Lérins. Cette communauté continua à être, sous la conduite de l'abbé Fauste, une école de toutes les vertus religieuses : elle servait de règle et de modèle aux monastères qui se multipliaient alors de toutes parts dans les diverses parties des Gaules, et dont il faut maintenant parler.

Le monastère de Condat, que S. Romain avait bâti sur le territoire du mont Jura, était un des plus renommés à cause du nombre et de la sainteté de ses religieux. S. Romain était né d'une honnête famille dans la province des Séquaniens, nommée depuis le comté de Bourgogne. Après avoir passé sa jeunesse dans les exercices de la piété, il se mit

(1) Il y a dans le latin : *collationem exhiberet.* Ce mot se prend pour une gratification. Théodore avait apparemment retranché les aumônes que son Église avait coutume de faire au monastère de Lérins.

quelque temps sous la discipline de l'abbé Sabin, qui gouvernait à Lyon le monastère d'Aisnay, bâti au confluent du Rhône et de la Saône, près du lieu où avaient souffert les martyrs de Lyon. S. Romain y étudia toutes les pratiques de la vie monastique; il obtint de cet abbé un exemplaire de la Vie des Pères et un autre des *Institutions* de Cassien (1). Avec ces secours et les leçons qu'il avait reçues, il se retira à l'âge de trente-cinq ans dans les forêts du mont Jura et se fixa, au confluent de la Bienne et de l'Alière, dans un lieu nommé Condat (2), où, entre trois montagnes, il trouva un espace de terre propre à la culture, une fontaine et des arbres qui lui fournissaient des fruits sauvages. Il avait passé quelques années dans cette solitude, lorsque son frère Lupicin fut averti en songe d'aller le rejoindre. Ils s'animèrent l'un l'autre par leur mutuel exemple à la pratique des plus austères vertus, et, plus unis encore par la grâce que par la nature, ils n'avaient d'autres différends entre eux que ceux que l'humilité faisait naître. Leur réputation leur attira bientôt un si grand nombre de disciples que, le monastère qu'ils avaient bâti à Condat ne pouvant plus les contenir, ils défrichèrent dans la forêt voisine un lieu nommé Laucone, où ils établirent un second monastère, dont Lupicin fut abbé.

Ils avaient une sœur, qui voulut imiter leur genre de vie. Ils lui bâtirent un troisième monastère sur une roche voisine pleine de cavernes : ce qui fit qu'on appela ce monastère la Baume, qui signifie caverne en langue celtique (3). On y vit jusqu'à cent-cinq religieuses, qui gardaient une clôture si exacte qu'elles ne sortaient de l'enceinte du monastère que pour être portées en terre. Quoique plusieurs d'entre elles eussent leurs frères ou même leurs fils dans le monastère de Laucone, qui en était si proche, elles ne leur parlaient jamais,

(1) *Vita S. Romani* ab ipsius discipulo scripta, c. I, apud Bolland., 28 febr.
(2) Le mot de *Condat* ou *Condé* en celtique signifie *Confluent*.
(3) C'est la raison pour laquelle on nomme la Sainte-Baume la caverne où l'on croit en Provence que Ste Madeleine fit pénitence.

les uns et les autres se regardant déjà comme ensevelis. On voit par d'autres exemples que la sépulture des religieuses était hors de l'enceinte de la clôture.

S. Romain avait tiré la règle qu'il établit dans ces monastères des observances de Lérins et des *Institutions* de Cassien. Il avait aussi pris des moines orientaux, et surtout de la règle de S. Basile et de celle de S. Pacôme, les usages qui pouvaient convenir au climat et au tempérament des Gaulois. Ses moines cultivaient la terre pour vivre. Ils ne mangeaient jamais de chair, à moins qu'ils ne fussent malades ; mais ils mangeaient des œufs et du laitage (1).

La grâce semble quelquefois prendre plaisir à varier ses œuvres et à diversifier les fruits de sainteté qu'elle produit. Romain et Lupicin, quoique frères et animés du même esprit, étaient d'un caractère tout différent (2). L'un était plein de douceur, et l'autre la sévérité même. S. Romain, aimable et facile, paraissait toujours prêt à excuser et à pardonner, tandis que S. Lupicin, naturellement rigide, montrait une fermeté inflexible quand il s'agissait de punir les fautes et de maintenir la règle dans sa rigueur. Mais la charité qui unissait les deux frères pour agir de concert, tempérait le caractère de l'un par celui de l'autre.

Les fruits ayant été plus abondants une certaine année, les moines de Condat en prirent occasion de se relâcher de leur abstinence, et ils s'élevèrent avec orgueil contre S. Romain, qui les en reprenait avec sa douceur ordinaire. Le saint abbé appela à son secours son frère Lupicin, qui, pour rétablir la première austérité, ne fit servir d'abord que de la bouillie faite avec de l'orge sans sel et sans huile. Une nourriture si insipide ne fut pas du goût des moines relâchés : ils murmurèrent, et quand ils virent leurs murmures inutiles, ils prirent le parti de quitter le monastère, y laissant par leur retraite la paix et la régularité.

(1) *Vita S. Eugendi*, 1 januar., apud Boll. — *Vita S. Lupicini*, 21 maii, apud Boll.
(2) *Vita S. Romani*, c. I, n. 5.

Ces fugitifs furent bientôt remplacés : car S. Romain recevait tous ceux qui se présentaient. Un ancien moine lui ayant un jour remontré qu'il avait là-dessus trop de facilité, le saint abbé lui répondit : « Mon frère, pouvez-vous discerner ceux qui persévéreront de ceux que notre règle rebutera? Combien n'en avez-vous pas vu dans ce monastère qui, après avoir commencé avec une grande ferveur, sont tombés dans le relâchement? Combien d'autres, au contraire, après y être revenus jusqu'à deux ou trois fois, y sont parvenus à une haute perfection, ou, sans y revenir, n'ont pas laissé de pratiquer notre règle avec tant de perfection qu'ils ont gouverné des monastères ou des Églises? »

S. Hilaire d'Arles, étant venu à Besançon pour l'affaire de S. Célidoine dont nous avons parlé, y connut le mérite de l'abbé Romain par les éloges qu'on lui en fit, et lui envoya des clercs pour le prier de venir le trouver auprès de Besançon. L'abbé s'y rendit, et le saint évêque, pour honorer sa vertu et lui donner plus d'autorité, l'ordonna prêtre. Mais cet honneur ne servit qu'à faire éclater l'humilité de S. Romain. Il ne prenait le rang convenable à sa dignité que quand les frères l'y contraignaient les jours de fêtes, à cause du sacrifice qu'il avait offert : ce qui semble marquer qu'il ne disait pas la messe les autres jours. Entre plusieurs miracles, il guérit deux lépreux près de Genève en les embrassant. Le bruit de ces guérisons l'ayant précédé dans la ville où il se rendait, l'évêque et le peuple allèrent au-devant de lui et lui prodiguèrent les plus grands honneurs. S. Romain fonda aussi, au diocèse de Lausanne, un monastère appelé de son nom Roman-Monstier. Ce saint abbé mourut vers l'an 460 et fut enterré dans l'église des religieuses de la Baume. Il est honoré le 28 février.

Lupicin, son frère, lui survécut près de vingt ans. Il était déjà fort âgé lorsqu'une année de stérilité l'obligea d'aller trouver à Genève Chilpéric, roi des Bourguignons, pour en obtenir la subsistance nécessaire à ses moines. Le roi lui ayant demandé qui il était et ce qu'il souhaitait, il répondit :

« Je suis le père des ouailles du Seigneur. Il leur donne la nourriture spirituelle, mais la nourriture corporelle leur manque quelquefois : c'est pourquoi nous avons recours à votre libéralité. » Le prince lui offrit des terres labourables et des vignes. Lupicin refusa ces biens, comme peu convenables à la pauvreté religieuse. Il le pria seulement de lui faire donner une partie de leurs fruits : ce que fit Chilpéric, en assignant pour la subsistance des moines un revenu annuel de trois cents boisseaux de blé, de trois cents mesures de vin et de cent sous d'or pour les vêtements (1).

Le saint abbé obtint aussi de Chilpéric la liberté de quelques personnes qu'un seigneur de sa cour retenait esclaves, et il parla à ce sujet avec une liberté vraiment apostolique, sans que le prince s'en offensât. Ces traits doivent faire juger que Chilpéric, quoique appartenant à une nation presque toute arienne, était catholique ainsi que quelques princes de sa maison dont nous parlerons dans la suite. S. Lupicin délivra miraculeusement par ses prières le comte Agrippin, son ami, qui était prisonnier à Rome et accusé d'avoir livré Narbonne aux Visigoths ; ce comte vint le remercier dans les Gaules (2).

Ce saint abbé parvint à une extrême vieillesse, malgré l'abstinence extraordinaire qu'il pratiquait. Il ne souffrait pas qu'on assaisonnât d'huile ou de lait les légumes qu'on lui servait. Il n'avait pas bu de vin depuis qu'il était entré dans le monastère, et les huit dernières années de sa vie il ne but pas même d'eau. Quand il était pressé par la soif, il se faisait apporter un bassin d'eau fraîche, il y trempait ses mains, ou il mangeait pour tout mets du pain émietté dans une écuelle remplie d'eau froide (3). Il mourut vers l'an 480 et fut enterré dans le monastère de Laucone, où son tombeau devint célèbre par plusieurs miracles (4). Les Vies de S. Romain et de S. Lu-

(1) Greg Tur., *de Vitis PP.*, c. II.—(2) *Vita Lupicini*, c. III, n. 9, apud Bolland., 21 martii. — (3) Greg., *de Vitis PP.*, c. I. — (4) *Vita Lupic.*, c. I, n. 2.

picin ont été écrites par un moine de Condat, qui assure avoir appris ce qu'il rapporte de S. Eugend, leur disciple et leur successeur, dont il écrivit aussi la Vie.

Vers le même temps S. Domitien fonda le monastère de Bebron, depuis nommé Saint-Rambert, dans le diocèse de Lyon. Il était né à Rome, et il embrassa la vie monastique à Lérins. Il est honoré le 1er juillet. Comme on ne peut se fier à une pièce aussi peu estimée que l'est la relation de sa vie, nous nous croyons dispensé d'en parler plus au long. Il suffit de remarquer que S. Adon fait dans son *Martyrologe* un bel éloge de ce saint abbé (1).

Il y avait sur le territoire de Lyon, dans l'île Barbe sur la Saône, un monastère en l'honneur de S. André. Ce monastère était plus ancien que ceux du mont Jura. Le prêtre Maxime s'y était retiré après la mort de S. Martin, dont il avait été disciple. Il voulait y cacher ses talents et ses vertus; mais il fut bientôt reconnu et élu abbé de ce monastère. Comme les courses des barbares refroidissaient la charité des fidèles, il avait peine à pourvoir à la subsistance de ses moines, et sa tendresse pour eux lui faisait sentir plus vivement ce qu'ils avaient à souffrir que ce qu'il souffrait lui-même. Il prit la résolution de se retirer ailleurs. S. Eucher, qui était alors évêque de Lyon, écrivit à ce sujet à un prêtre nommé Philon. Il le charge de se rendre à l'île Barbe et d'y voir de sa part l'abbé Maxime : « Nous avons appris, dit-il, qu'il veut abandonner ses frères, sous prétexte que la crainte des barbares empêche qu'on ne fasse les aumônes accoutumées. Dites-lui qu'il nous prépare la maison (2) que nous avons donné l'ordre de bâtir, et qu'il tienne prêts les livres que nous avons demandés : car, Dieu aidant, nous avons résolu de passer avec lui le carême dans l'île (3). » Le saint évêque ordonne en même temps qu'on envoie au monastère trois cents bois-

(1) *Martyrol. Adonis*, 1 julii. — Greg. Tur., *de Glor. confess.*, c. XXII.
(2) Il y a dans le texte, *pensilem domum*. Il s'agit apparemment d'une maison bâtie sur pilotis. — (3) *Epist. Eucher.*, apud Baluz., in *Append. ad Opera Agobardi*.

seaux de blé, deux cents muids de vin, deux cents livres de fromage et cent livres d'huile.

Maxime néanmoins quitta l'île Barbe; mais, en passant la Saône, il tomba dans l'eau avec le livre des Évangiles et les vases du saint ministère, qu'il portait au cou, c'est-à-dire un calice et une patène; il gagna toutefois heureusement le bord et se retira à Chinon en Touraine, où il bâtit un monastère. Les Visigoths s'étant emparés de cette ville pendant la guerre que Théodoric II fit aux Romains, le comte Gilles y vint mettre le siége vers l'an 463, et pressa si fort la ville qu'elle était sur le point de se rendre par la disette d'eau. Mais l'abbé Maxime, s'étant mis en prière, obtint une pluie abondante accompagnée d'éclairs et de tonnerre, qui fit lever le siége. Il mourut fort âgé dans son monastère (1). Il est honoré à Chinon le 20 août sous le nom de S. Meisme, et à Bar-le-Duc sous celui de S. Maxe.

S. Sévère bâtit un célèbre monastère à Agde (2). Né d'une noble famille de Syrie, il offrait dès sa jeunesse des exemples de vertu qui pouvaient servir de modèle même à des vieillards. Mais le Seigneur, qui l'avait choisi pour édifier la Gaule par ses vertus, lui inspira la pensée de quitter ses biens et sa patrie. Après s'être embarqué sans autre dessein que d'aller où la Providence le conduirait, il vint aborder près d'Agde. Béticus, qui était évêque de cette ville, le reçut avec bonté et conçut tant d'estime de sa vertu qu'il lui fit des aumônes considérables : le saint homme ne les accepta que pour les distribuer aux pauvres et racheter les captifs. Il vécut quelque temps renfermé, hors de la ville, dans une petite cabane de joncs, qu'il s'était bâtie. Il y menait une vie fort austère, n'ayant d'autre vêtement qu'un cilice ni d'autre lit qu'une pierre de marbre, et ne prenant son repas que le dimanche, après avoir reçu l'Eucharistie. L'évêque avait coutume après la messe de lui envoyer un petit pain sur lequel

(1) Greg. Tur., *de Glor. confess.*, c. XXII. — (2) *Vita S. Severi*, apud Mabill.

la croix du Seigneur était empreinte (1). C'était apparemment des eulogies, c'est-à-dire du pain bénit.

Le nombre des disciples qui voulurent se ranger sous la conduite de Sévère s'accrut tellement, qu'il fut obligé de bâtir un monastère à Agde près de la cathédrale, dédiée à S. André. Il y gouverna jusqu'à trois cents moines. On rapporte de lui qu'ayant un jour trouvé des ballots de mauvais livres dans une boutique, il les fit jeter à la mer, persuadé que rien n'est plus propre à corrompre la foi et les bonnes mœurs que ces sortes d'écrits. S. Sévère d'Agde est honoré le 25 août. Sa Vie a été écrite peu de temps après sa mort; du moins l'auteur assure qu'on voyait encore de son temps la barque sur laquelle ce saint abbé était venu dans les Gaules. Il faut le distinguer de S. Sévère de Vienne, dont nous avons parlé.

S. Léonien fonda aussi quelque temps après plusieurs monastères; il était originaire de la Pannonie (2). Les barbares l'enlevèrent de son pays et l'emmenèrent captif dans les Gaules. Rendu à la liberté, il n'en usa que pour en faire un entier sacrifice au Seigneur. Il vécut reclus près de quarante ans, tant à Autun qu'à Vienne. Son épitaphe, qu'on voit à Vienne dans l'église de Saint-Pierre, nous apprend qu'il gouvernait soixante moines dans un monastère de la ville, sans parler de ceux qui s'étaient fait des cellules près de la sienne (3). Ces ermitages formèrent plus tard le monastère de Saint-Pierre, situé hors de la ville de Vienne, qui réunit jusqu'à cinq cents moines. Léonien établit aussi dans la ville un monastère de religieuses, qu'il gouvernait pareillement du fond de sa cellule : car on pouvait lui parler librement, mais il ne se laissait voir à personne. Il est honoré le 16 no-

(1) Il y a dans la vie de S. Sévère : *Paximatium panem in quo crux dominica impressa erat. Paximatius panis* signifie la même chose que *subcinericius panis*, du pain cuit sous la cendre, comme on cuisait communément le pain sans levain. On imprimait souvent la figure de la croix sur les pains.

(2) *Vita S. Eugendi*, c. II, apud Bolland., 1 januar. — (3) *Epitaph. Leoniani*, apud Sirmond., in *Notis ad Avitum*. — *Vit. S. Clari*, apud Bolland., c. II, 1 januarii.

vembre. Quelques auteurs disent qu'il était le frère de S. Agnan d'Orléans; mais cette opinion n'a pas assez de fondement (1).

Les monastères de Grigni dans le voisinage de Vienne étaient aussi fort célèbres. Ils avaient une règle particulière, que Sidoine Apollinaire met en parallèle avec celle de Lérins (2). Ces monastères avaient été fondés par les évêques de Vienne, et l'on y compta dans la suite jusqu'à quatre cents moines. Il y avait pareillement à Agaune, où la légion Thébéenne avait souffert le martyre, un monastère que plusieurs auteurs confondent avec celui de Ternat, qui avait aussi sa règle particulière (3). Nous croyons qu'on doit les distinguer (4).

On avait bâti à Tours, auprès de la basilique de Saint-Martin, un nouveau monastère, dont à cette époque S. Venant était abbé. Il était originaire du Berry. Fiancé dans sa jeunesse à une jeune personne, il ne songeait qu'à lui plaire par de vaines parures, lorsque Dieu lui inspira le désir de visiter le tombeau de S. Martin (5). Il fut frappé des miracles qui s'y opéraient, et, décidé à s'y consacrer à Dieu, il alla se jeter aux pieds de l'abbé Sylvin (6), qui gouvernait un monastère près de l'église du saint évêque. L'abbé lui coupa les cheveux et le mit au nombre de ses moines. Venant s'y distingua par une rare piété et fut élu successeur de Sylvin, après avoir été élevé à la prêtrise. Il fut favorisé de plusieurs grâces du Ciel, et son tombeau devint célèbre par des guérisons miraculeuses. Ce monastère a porté depuis le nom de Saint-Venant.

Les monastères que S. Martin, S. Victrice et S. Germain avaient établis, sans parler de quelques autres dont nous avons rapporté les commencements, répandaient partout un

(1) *Vita Aniani.* — (2) Sidon., l. VII, *Epist.* XVII. — (3) *Vita S. Clari*, c. II, apud Bolland., 1 januarii. — (4) Le P. Mabillon croit que le monastère de Ternat était situé à Ternay au territoire de Vienne. — (5) Greg. Tur. *de Vit. PP.*, c. XVI.

(6) Fleury dit que S. Sylvin fonda ce monastère, et cite Grégoire de Tours, qui dit seulement que Sylvin en était abbé et ne le nomme pas saint. En effet il n'est pas dans le *Martyrologe gallican.*

parfum de sainteté qui inspirait l'amour de la vie religieuse. Aussi n'y avait-il alors presque pas de provinces où l'on ne rencontrât de ces saintes communautés. Tel était l'état monastique dans les Gaules vers le milieu du v[e] siècle.

Le clergé y était encore plus florissant par le grand nombre de saints et savants évêques qui en faisaient l'ornement à cette époque. Les plus distingués étaient : S. Loup de Troyes, S. Euphrone d'Autun, S. Maxime de Riez, S. Rustique de Narbonne, S. Agnan d'Orléans, S. Eucher de Lyon, S. Mamert de Vienne, S. Victorius du Mans, successeur de S. Victeur, S. Eustoche de Tours, S. Léon de Bourges, S. Namace d'Auvergne. Mais il s'élevait une lumière encore plus brillante, et dont l'éclat ne tarda pas à frapper tous les yeux : c'est S. Remi, évêque de Reims. On s'accorde communément à fixer les commencements de son épiscopat à l'an 459 (1), quoique quelques critiques prétendent que l'an 471 en est la date véritable.

Remi était né dans le territoire de Laon, d'une des plus nobles familles des Gaules (2). Émile son père et Ste Cilinie sa mère avaient eu, peu de temps après leur mariage, un fils nommé Principius, qui fut évêque de Soissons et père de S. Loup, qui lui succéda sur ce même siége (3). Mais plusieurs années s'écoulèrent sans qu'ils eussent d'autres enfants; et, comme ils étaient déjà avancés en âge, ils n'en espéraient plus, lorsqu'un saint ermite aveugle nommé Montan, du territoire de Luxembourg, eut révélation qu'il

(1) Le P. Henschémius rapporte le commencement de l'épiscopat de S. Remi à l'an 457; le P. le Cointe, à l'an 459, et Baronius, à l'an 471. Ce dernier sentiment n'est pas soutenable. Car: 1° S. Remi marque dans une lettre écrite peu de temps après la mort de Clovis, arrivée l'an 511, qu'il était alors jubilé dans l'épiscopat, c'est-à-dire qu'il avait déjà passé cinquante ans. 2° S. Remi tint le siége plus de 70 ans, selon Grégoire de Tours, et 74 ans, selon Hincmar. Or ce saint évêque mourut au plus tard l'an 533, puisque Flavius, qui ne fut pas son successeur immédiat, assista l'an 535 au concile d'Auvergne. Ainsi il faut au plus tard mettre le commencement de l'épiscopat de S. Remi en 459.

(2) Flod. *Hist. Eccles. Rem.*, l. I, c. x.

(3) Principius, évêque de Soissons, est connu sous le nom de S. Princes. Robert dit qu'il était oncle de S. Loup, son successeur. Flodard marque qu'il en était le père.

leur naîtrait encore un fils pour le salut du peuple qui lui serait confié. Il en avertit Cilinie et l'assura que lui-même recouvrerait la vue en se frottant de son lait. L'événement justifia bientôt l'une et l'autre prédiction. Cet enfant fut nommé Remi (1). Il suça la piété avec le lait de sa nourrice Ste Balsamie (2), qui fut mère de S. Celsin. Ses progrès dans l'étude des lettres ne furent pas moins remarquables que sa piété, et bientôt il l'emporta sur ses condisciples par la pénétration de son esprit autant qu'il les surpassait déjà par la maturité de ses mœurs et la régularité de sa conduite. Ces vertus lui firent mépriser l'estime du monde, qu'elles lui attiraient. Il ne songea qu'à enfouir tous ses talents dans la retraite, et il obtint la permission de vivre reclus à Laon. Mais Dieu n'avait pas suscité cette lumière pour la laisser longtemps sous le boisseau. Bennade, ou plutôt Bénage, évêque de Reims, étant mort, Remi qui n'avait alors que vingt-deux ans, fut élu par un consentement unanime de tout le peuple, qui le fit enlever de Laon et conduire à Reims. Il déploya toute son éloquence pour faire tomber ce choix sur un autre. Il s'efforça de démontrer que, quand il aurait les talents nécessaires pour cette dignité, sa jeunesse, selon les canons, l'en rendait indigne; mais les évêques de la province, qui étaient assemblés pour l'ordination, crurent devoir passer par-dessus les règles ordinaires en faveur de tant de vertus. On prétend même que le Ciel fit connaître la volonté divine par plusieurs prodiges (3). Remi fut donc ordonné évêque, et justifia parfaitement le choix du peuple et les desseins de la Providence par son application à tous les exercices que la charité exige d'un bon pasteur.

Bénage, à qui S. Remi succéda, avait par son testament institué l'Église de Reims et un de ses neveux pour ses héri-

(1) Quelques anciens auteurs, au lieu de *Remigius*, le nomment *Remedius*.

(2) Ste Balsamie est plus connue sous le nom de Ste Nortice, et c'est ainsi qu'on nommait vulgairement à Reims l'Église collégiale qui était dédiée en son honneur. Elle est honorée le 14 novembre, et S. Montan le 17 mai. — (3) Fortun. *Vit. Rem.*

tiers. Il lèguait à son Église un vase d'argent que l'évêque Barnabas, son prédécesseur, lui avait laissé, quelques terres et quelques bois et de plus vingt sous pour les réparations de l'église. Il lèguait en outre huit sous aux prêtres de son Église, quatre sous aux diacres, deux sous aux sous-diacres, un sou aux lecteurs, un sou aux portiers et aux exorcistes, trois sous aux religieuses et aux veuves qui étaient sur la matricule de l'Église (1). On voyait encore du temps de Flodoard l'original de ce testament écrit de la main de Bénage. Il faut se souvenir qu'un sou était alors une pièce d'or qui valait quarante deniers d'argent, mais la valeur de ces deniers a si fort varié qu'il est difficile de la fixer ici. Barnabas, prédécesseur de Bénage, avait succédé à Baruch, successeur de S. Nicaise : ce qui montre que ces trois évêques occupèrent peu de temps leur siége.

L'élévation de S. Remi à l'épiscopat dut consoler l'Église des Gaules de la perte qu'elle avait faite quelques années auparavant dans la personne de S. Eucher de Lyon. Ce saint évêque mourut sous l'empire de Valentinien et de Marcien et par conséquent avant l'an 456 (2). Un auteur contemporain ne craint pas d'affirmer qu'il fut sans contredit le plus grand éveque de son siècle. Aussi nous regrettons de ne connaître aucun détail de son épiscopat. Les ouvrages qui nous restent de lui font connaître qu'il déploya pour l'instruction des peuples les rares talents qu'il avait reçus du Ciel. On s'accorde à croire aujourd'hui qu'il est l'auteur d'une partie des homélies attribuées à Eusèbe d'Émèse. Il est certain qu'on y reconnaît l'élégance, la piété et l'éloquence qui caractérisent ses autres écrits (3). Deux autres ouvrages lui

(1) Flodoard., lib. I. — On nommait *matricule* un rôle, un catalogue. Chaque Eglise avait une matricule des pauvres qu'elle nourrissait. Ces pauvres étaient pour ce sujet nommés *matricularii*. On donna aussi ce nom à ceux qui avaient soin de dispenser à ces pauvres les biens de l'Église, et c'est d'où nous est venu le nom de *marguilliers*.

(2) La *Chronique* de S. Prosper, édition de Pithou, place la mort de S. Eucher sous le règne de Théodose le Jeune : nous avons cru devoir suivre Gennade.

(3) Gennad., *de Script. ecclesiast.* — Claud. Mam., *de Statu animæ*, l. II, c. IX.

sont aussi attribués : le premier est un livre de *formules* pour l'intelligence des saintes Écritures, l'autre traite par demandes et par réponses les questions les plus difficiles de l'Ancien et du Nouveau Testament. Ce dernier ouvrage est adressé à son fils Salonius. Quant au commentaire sur la Genèse et sur les Rois attribué à S. Eucher, il est certain, par les écrivains qui y sont cités, qu'il est d'un auteur postérieur. L'Église honore la mémoire de ce saint évêque le 16 novembre. On croit que S. Véran, qui n'est pas le même que celui des enfants de S. Eucher qui portait ce nom, fut son successeur. Les saints évêques étaient souvent remplacés par des prêtres qu'ils avaient formés eux-mêmes dans leur clergé.

S. Perpétue ou Perpète succéda sur le siége de Tours à S. Eustoche, qui mourut l'an 461, après l'avoir tenu dix-sept ans. Il fut enterré dans l'église que S. Brice avait élevée sur le tombeau de S. Martin. Il en avait lui-même bâti plusieurs dans l'étendue de son diocèse, et une entre autres près des murs de la ville de Tours, pour y placer les reliques de S. Gervais et de S. Protais, apportées d'Italie à S. Martin. Le *Martyrologe romain* honore la mémoire de S. Eustoche le 19 septembre.

Perpétue, son successeur, était son proche parent, issu comme lui d'une famille de sénateurs. Ses grandes richesses répondaient à la noblesse de son extraction, et l'usage qu'il en faisait prouvait sa piété. Il les employa à nourrir les pauvres et à construire des temples au Seigneur. Mais comme il savait que la régularité du clergé est le plus grand ornement de l'Église, il avait encore plus de zèle pour le maintien de la discipline que pour la décoration des autels. Dès le commencement de son épiscopat, plusieurs évêques s'étant rendus à Tours pour y célébrer la fête de S. Martin, il tint avec eux un concile le 18 novembre (1) sous le consulat de Sévère, c'est-à-dire l'an 461; les actes de ce concile sont contenus dans treize canons.

(1) *Concil. Turon.*, l. I, t. I *Conc. Gall.*, p. 123. — Labb., t. IV, p. 1050.

I. Il a été dit aux prêtres et aux ministres de l'Église : *Vous êtes la lumière du monde :* ils doivent donc, dans toutes leurs actions, se diriger suivant les règles de la sainteté et avec la crainte de Dieu, afin de plaire à la divine Clémence et de donner le bon exemple aux fidèles. Si la chasteté, suivant la doctrine apostolique, est recommandée à tous les fidèles, combien l'est-elle davantage aux prêtres et aux lévites (1) qui servent à l'autel, afin qu'en conservant la pureté non-seulement du cœur, mais encore du corps, ils soient dignes d'être écoutés de Dieu, lorsqu'ils intercèdent pour le peuple ! Puisque la continence est ordonnée au laïque, afin qu'il puisse vaquer à la prière et obtenir de Dieu ce qu'il demande, combien plus n'est-elle pas recommandée aux prêtres et aux lévites qui doivent à tout moment être prêts à se présenter devant Dieu dans toute la pureté de leur cœur, pour lui offrir le sacrifice ou conférer le baptême ! S'ils ont été souillés par la concupiscence charnelle, quelle excuse apporteront-ils? Avec quelle pudeur oseront-ils s'ingérer dans ces ministères ou se flatter que leurs prières seront exaucées ? (2) »

II. Cependant on modère la rigueur des anciens canons, d'après lesquels les prêtres et les lévites qui avaient encore commerce avec leurs femmes étaient retranchés de la communion : on se contente de leur interdire le sacrifice et le service de l'autel et de les exclure des ordres supérieurs. Pour leur rendre plus facile la pratique de la continence, on leur recommande surtout d'avoir horreur de l'ivrognerie, et l'on ordonne de punir, selon son degré, un clerc qui s'enivrerait.

III. Pour ôter toute occasion à la médisance et aux embûches du démon, on défend aux clercs sous peine d'excommunication d'avoir chez eux des femmes étrangères.

(1) Le mot de *lévites*, dont se sert le concile, peut signifier tous les ministres de l'autel, c'est-à-dire non-seulement les diacres, mais encore les sous-diacres. Nous avons remarqué que S. Léon comprenait les sous-diacres au nombre des ministres de l'autel obligés à la continence.

(2) Ces considérations, qu'on trouve dans les décrets des papes et des conciles, prouvent que le célibat ecclésiastique est fondé sur une raison intrinsèque, sur la sainteté qu'exigent la prière, le saint sacrifice et l'administration des sacrements.

IV. Défense aux clercs qui ont permission de se marier d'épouser des veuves.

V-VI. On excommunie ceux qui renoncent à la cléricature ou à la profession religieuse, et les vierges consacrées à Dieu qui se marient, aussi bien que ceux qui les épouseraient.

VII-VIII. On ne doit pas communiquer avec les homicides, jusqu'à ce qu'ils aient expié leur crime par la confession et la pénitence, non plus qu'avec ceux qui, ayant reçu la pénitence, en abandonnent les exercices.

IX. Si quelques évêques étendent leur juridiction sur le territoire de leurs confrères ou ordonnent des clercs qui ne sont pas leurs diocésains, ils seront retranchés de la communion de tous les autres évêques.

X. On casse ces ordinations illicites, à moins que les parties ne s'accordent.

XI. Un clerc qui sans la permission de son évêque abandonne son église pour s'établir ailleurs, est excommunié.

XII-XIII. On défend enfin à tous les clercs de voyager sans lettres de recommandation de leur évêque, et d'exercer l'usure : « Nous espérons, disent en finissant les Pères de ce concile, que l'intercession de S. Martin, laquelle est si agréable à Dieu, obtiendra de sa divine miséricorde que ces règlements soient observés et confirmés par les autres évêques. »

Neuf évêques assistèrent à ce concile, savoir : Perpétue de Tours, Victorius du Mans, Léon de Bourges, Eusèbe de Nantes, Amandin de Châlons-sur-Marne, Germain de Rouen, Athénius de Rennes, Mansuet, évêque des Bretons, et un évêque aveugle nommé Vénérand, pour qui un prêtre souscrivit. Ils envoyèrent ces actes à leurs confrères absents, les invitant à y souscrire. Talasius d'Angers le fit en ces termes : « *Talasius pécheur* (1), *j'ai lu, souscrit et approuvé dans ma*

(1) L'usage d'ajouter à son nom la qualité de pécheur, dans les souscriptions des conciles, devint dans la suite fort fréquent. Talasius est le premier évêque des Gaules qui se trouve l'avoir fait. Peut-être a-t-il voulu faire allusion à son nom, qu'on peut dériver du grec ταλάς, *miser*. Ainsi *Talasius peccator* pourrait signifier *misé-*

petite ville ces règlements de messeigneurs les évêques qui me les ont envoyés. »

Mansuet, qui est nommé ici évêque des Bretons, l'était sans doute de ceux qui s'établirent vers cette époque dans la Gaule. Quelques colonies de ces peuples, ne pouvant supporter la domination étrangère des Anglo-Saxons, qui avaient conquis la Bretagne, se réfugièrent dans un coin de l'Armorique sur les terres des Vénétiens, des Curiosolites et des Osismiens, c'est-à-dire du territoire de Vannes, de Quimper et de Tréguier. Ils ne conquirent pas ce pays les armes à la main ; mais on les y reçut comme des amis malheureux et on leur permit de conserver leurs usages et leur liberté.

Telle fut l'origine des Bretons dans la Gaule. Il paraît que la plupart d'entre eux étaient dès lors chrétiens, les autres le devinrent bientôt, et, comme l'adversité dispose favorablement les âmes aux opérations de la grâce, plusieurs parvinrent à une grande sainteté. En effet, cette nation, transférée de la Bretagne dans l'Armorique, y fut semblable aux arbres que l'on transplante dans un meilleur terroir. Elle y devint plus florissante, du moins par sa piété, et donna à l'Église des Gaules un grand nombre de saints, dont nous aurons l'occasion de parler dans la suite.

Ces Bretons de la Gaule demeurèrent fidèles aux Romains, et firent quelques efforts pour s'opposer aux conquêtes des Visigoths. Mais l'empire d'Occident, qui avait perdu l'Afrique, l'Espagne, la Bretagne et la meilleure partie des Gaules, s'affaiblissait encore plus par la division de ses chefs que par l'union des barbares. L'empereur Majorien, qui aurait pu le

rable pécheur. C'est aussi par humilité que Talasius nomme Angers une très-petite ville, *civitatula*. Cette ville a toujours été la capitale des peuples appelés *Andicavi*, dont elle a pris son nom. Elle pouvait être alors moins considérable qu'au IXe siècle, lorsque Théodulphe d'Orléans, qui y était prisonnier, en faisait cette description :

Fruge, ope, nundinis, pulchris et rebus abundans,
Obsita seu sanctis est benedicta locis.

Cet évêque était heureux de trouver sa prison si belle.

soutenir sur le penchant de sa ruine, fut tué l'an 461 par la faction de Ricimer, et Sévère fut élu en sa place. Mais la religion fit une perte encore plus considérable que celle que l'État avait faite. S. Léon mourut la même année, après avoir gouverné l'Église vingt et un ans avec tant de sagesse et d'autorité qu'il a mérité, au jugement de la postérité, le surnom de Grand, autant par ses belles qualités que par ses rares vertus.

Ce grand et saint pontife est le quarante-cinquième pape depuis S. Pierre; tous ses prédécesseurs ont, comme lui, illustré l'Eglise par d'éminentes vertus; tous ont été mis au nombre des saints. Nous leur devons les bienfaits du christianisme, c'est-à-dire les lumières de la foi, la transformation de la société, toute notre civilisation, dont nous sommes justement si fiers, et la prépondérance qu'elle nous assure sur les nations qui ne sont pas encore chrétiennes. Si nous ne savons plus reconnaître ces insignes bienfaits, nos ancêtres ont su les apprécier, et ils ont manifesté leur reconnaissance par de riches offrandes faites au Saint-Siége, non-seulement en or et en argent, mais en biens-fonds. Du IVe au Ve siècle, l'Eglise romaine acquit, par dons gratuits, de nombreux patrimoines dans diverses parties de la chrétienté (1). Les empereurs chrétiens, loin d'y porter la main, les augmentèrent successivement. Constantin, à ce que l'on croit, a formé le premier patrimoine de S. Pierre, en donnant au pape Miltiade et à ses successeurs le palais de Latran avec ses dépendances, ancienne résidence des empereurs païens (2). Les successeurs de Constantin ont respecté ce palais, ils ont laissé le pape à Rome et sont allés fixer ailleurs leur résidence.

(1) V. Zacharia, *Dissertatio,* t. II, p. 68, dans l'ouvrage intitulé : *De rebus ad Hist. et Antiquit. Eccles. pertinentibus Dissertationes Fulginiæ* (1781).
(2) Ap. Baron., an. 312, n. 80.

FIN DU TOME PREMIER.

TABLE DES MATIÈRES

LIVRE PREMIER.

LIVRE DEUXIÈME.

LIVRE TROISIÈME.

LIVRE QUATRIÈME.

FIN DE LA TABLE DU PREMIER VOLUME.





